



HAL
open science

L'espace public en villes nouvelles

Michel Rautenberg, Jean-Samuel Bordreuil, Arlette Hérat, Bénédicte Lefebvre, Corinne Sadokh

► **To cite this version:**

Michel Rautenberg, Jean-Samuel Bordreuil, Arlette Hérat, Bénédicte Lefebvre, Corinne Sadokh. L'espace public en villes nouvelles: Évolution de la notion d'espace public et réalisation d'espaces publics à Villeneuve-d'Ascq et Vitrolles, Rives de l'Étang-de-Berre. [Rapport de recherche] VN-2003-RAU, Université Lille 1 - Sciences et Technologies; Laboratoire CLERSE/IFRESI; Ministère de la Culture et de la communication / Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP). 2004. hal-02961386

HAL Id: hal-02961386

<https://hal.science/hal-02961386>

Submitted on 8 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des
Villes nouvelles françaises
Atelier IV « Architecture, formes urbaines et cadre de vie »

L'ESPACE PUBLIC EN VILLES NOUVELLES

*Evolution de la notion d'espace public et réalisation d'espaces publics à
Villeneuve-d'Ascq et Vitrolles, Rives de l'Etang-de-Berre*



Juin 2004

Responsables scientifiques : Michel Rautenberg, Jean-Samuel Bordreuil

Chercheurs : Arlette Herat, Bénédicte Lefebvre, Corinne Sadokh



Ifrésis



Laboratoire CLERSE/IFRESI
Ifresi 2 rue des Canoniers 59000 Lille

Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des
Villes nouvelles françaises
Atelier IV "Architecture, formes urbaines et cadre de vie

L'ESPACE PUBLIC EN VILLES NOUVELLES

*Evolution de la notion d'espace public et réalisation d'espaces publics
à Villeneuve-d'Ascq et Vitrolles, Rives de l'Etang-de-Berre*

Désignation et adresse de l'équipe

Laboratoire CLERSE/IFRESI

IFRESI 2 rue des Canonniers 59800 LILLE.

Tél. 03 20 12 58 30

- Mandataire de l'équipe : Michel RAUTENBERG, professeur d'ethnologie
Institut de sociologie, USTL, Bat. SH2 59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
Tél. : 03 20 43 46 04 / 03 20 12 58 68 ou 06 88 15 42 08
mrautenberg@infonie.fr

- Jean Samuel BORDREUIL, chercheur au LAMES / CNRS
MMSH. 5 rue château de l'horloge 13100 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 52 41 33
bordreuil@mmsch.univ-aix.fr

- Arlette HERAT, architecte urbaniste, doctorante au LAMES, maître-assistant à l'école
d'architecture de Marseille
arlette.herat@free.fr

- Bénédicte LEFEBVRE, sociologue, ingénieur d'étude CNRS au CLERSE,
Benedicte.Lefebvre@ifresi.univ-lille1.fr

- Corinne SADOKH, architecte urbaniste, doctorante au CLERSE,
corinne.sadokh@free.fr

REMERCIEMENTS

En premier lieu nous tenons à remercier l'ensemble du groupe de suivi et plus particulièrement Monsieur Jean-Eudes Roullier, responsable du programme interministériel « Histoire et évaluation des villes nouvelles » et Madame Isabelle Billiard, chargée de mission du programme, pour le suivi et l'intérêt qu'ils ont porté à notre travail.

Nous remercions Monsieur le Maire de Villeneuve-d'Ascq, Jean-Michel Stievenard, pour l'accès aux informations et aux différents services de la mairie, et pour sa connaissance de la ville nouvelle qu'il nous a fait partager, ainsi que Monsieur Dominique Deniau, actuellement chargé de mission au Grand Projet de Ville de Marseille, pour nous avoir transmis sa mémoire de l'aménagement des Bouches-du-Rhône et sa connaissance des acteurs qui y ont participé.

Pour leur aide dans la recherche documentaire, nous remercions Marie-Andrée Houillon et Sylvie Lestienne au Service des archives municipales, pour les archives de l'Epale, Nathalie De Moor, agent du patrimoine au Service Culture de Villeneuve-d'Ascq, pour les archives orales, Anne Ioos et Pierrette Martin à la Direction du Développement urbain et économique de Villeneuve-d'Ascq ; Sandrine Maes, responsable du Centre de Documentation de la faculté de Sciences économiques et sociales de Lille1 ; Céline Broussey, à la Bibliothèque universitaire de l'Arsenal à Toulouse, Hélène Cassagne, responsable du centre de documentation Ecole d'Architecture de Toulouse ; Jeanine Fadel, responsable du Centre de Documentation sur l'Urbanisme (CDU), Paris ; Claire Paulet, aux archives de l'IAURIF, Paris ; la médiathèque de Villeneuve-d'Ascq et le centre de documentation de l'Ecole d'architecture de Villeneuve-d'Ascq ; Marie-Christine Hummel du service documentation de la Direction Départementale des Bouches-du-Rhône ; la bibliothèque de l'école d'architecture de Marseille-Luminy ; le service départemental des archives des Bouches-du-Rhône.

Nous remercions toute l'équipe de l'Ifresi pour son aide dans la réalisation de ce rapport, et plus particulièrement Hubert Bataille, du service cartographie, Kourosch Saljoghi et Marie-Catherine Malaquin, du service informatique, Denis Duvet, pour la reproduction, Fariza Marécaille et Joséphe Lannoy, pour la gestion du contrat.

Nos remerciements vont également à Patrick Plane et Sébastien Gayot ; du service Etude et développement de Lille Métropole Communauté Urbaine, pour les orthophotoplans. Les photos ont été réalisées par Claude Paris pour Vitrolles et par Bénédicte Lefebvre pour Villeneuve-d'Ascq.

Enfin que tous les acteurs interviewés soient remerciés pour le temps qu'ils nous ont consacré et la grande richesse de leurs propos : Jean-Jacques De Alzua, Guidu Antonietti, Emmanuelle Thieffry, Patrick Calais, Gérard Caudron, Philippe Coucke, Michel Crespín, Georges Demouchy, Christian Devillers, Nicole Flavin, Lucien Gallas, Jean Harari, Anne-Marie Henriot, Anne Ioos, Alain Marguerit, Alain Pélissier, Dominique Petitot, Pascal Percq, Gérard Plaisant, Jean-Claude Ralite, Jean Rémy, Patrick Sauze, Jacques Simon, Jean Tribel, Sergine Vaubourgeix, Katherine Waléry, Gérard Zeller.

SOMMAIRE

Introduction	6
PREMIERE PARTIE	8
PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE	8
1.1. L'objectif de la recherche et les hypothèses	9
1.1.1. <i>Les hypothèses de départ</i>	9
1.1.2. <i>Les axes de réflexion</i>	10
1.1.3. <i>Les questionnements autour de la notion d'espace public</i>	11
1.2. Les méthodes	11
1.2.1. <i>Le phasage de la recherche et les choix méthodologiques</i>	11
Les phases de la recherche	11
Les modes d'approche	12
1.2.2. <i>La collecte des données documentaires et les problèmes rencontrés</i>	12
La collecte documentaire et archivistique et la constitution de corpus	12
Le recensement des archives locales	14
1.2.3. <i>Les entretiens</i>	15
Le contenu des entretiens	16
1.2.4. <i>L'observation des terrains</i>	17
Villeneuve-d'Ascq	17
Les Rives de l'Etang-de-Berre	17
1.3. Les terrains de recherche	18
1.3.1. <i>Les éléments de différenciation entre les deux villes nouvelles</i>	18
1.3.2. <i>Villeneuve-d'Ascq</i>	19
Les points forts de l'histoire du projet	19
Problématiques concernant le choix d'espaces publics susceptibles d'être retenus	19
1.3.3. <i>Vitrolles – Rives de l'Etang-de-Berre</i>	22
Les points forts de l'histoire du projet	22
Problématiques concernant le choix d'espaces publics susceptibles d'être retenus	22
1.3.4. <i>Le choix des sites</i>	23
DEUXIÈME PARTIE	24
LES ACTEURS PENSENT ET FABRIQUENT L'ESPACE PUBLIC	24
2.1. L'émergence et la constitution de la notion d'espace public dans le monde professionnel de l'aménagement des villes	25
2.1.1. <i>L'analyse de la notion « espace public » à partir du corpus des cahiers de l'IAURP/IAURIF</i>	25
Constitution d'un corpus de textes à analyser	25
Analyse de la notion « espace public » à partir du corpus	26
2.1.2. <i>L'analyse de la notion « espace public » à partir des entretiens avec les acteurs</i>	30
La critique du mouvement moderne : un repositionnement des professionnels dans le débat de société	31
Une question de génération : la recherche, à partir des années 70, portée par le croisement des disciplines et l'expérimentation	32
La pertinence des échelles des villes nouvelles	34
2.1.3. <i>Une notion paradigmatique et polysémique</i>	36

2.2. Villeneuve-d'Ascq : l'espace public en tension	38
<i>Introduction : le « péché originel »</i>	38
2.2.1. <i>De la ville nouvelle de Lille-Est à Villeneuve-d'Ascq, une histoire de conflits et de débats</i>	39
L'émergence du projet de ville nouvelle dans l'agglomération lilloise.....	40
Les outils opérationnels : l'Etablissement public, la Communauté urbaine et le Schéma d'aménagement	43
Les acquisitions foncières et les réactions locales	46
Les grandes étapes de la confrontation entre l'Epale et les élus locaux	48
L'espace des débats publics, un espace public ?	54
Conclusion	57
2.2.2. <i>La construction imaginée et contrariée de la ville nouvelle par l'établissement public</i>	60
La maîtrise d'ouvrage de l'établissement public : l'urbanisme planificateur.....	60
Le fantasme des aménageurs publics : construire une ville de rêve	66
Les principes urbanistiques du Schéma d'aménagement inspirés des idées de cheminements piétons et d'urbanité	69
La perte progressive de la maîtrise d'ouvrage par les aménageurs	75
2.2.3. <i>La Chaussée Haute et les espaces intermédiaires du Château : les utopies à l'épreuve.....</i>	82
Introduction.....	82
Les raisons du choix des terrains : chaussée de l'Hôtel de ville et quartier du Château	83
La Chaussée de l'Hôtel de Ville : du scénario à la réalisation	84
Les espaces intermédiaires du Château : entre privé et public	111
2.3. Vitrolles, ville nouvelle des Rives de l'Etang-de-Berre.....	123
<i>Introduction.....</i>	123
2.3.1. <i>Le passage d'un urbanisme de plan à un urbanisme opérationnel.....</i>	123
Les tribulations du schéma d'aménagement à l'échelle de la ville.	123
L'opérationnel l'emporte sur le plan	126
2.3.2. <i>La stratégie mise en place sur les espaces publics</i>	128
L'espace public : identification d'une catégorie de l'aménagement	128
Fondements et principes urbanistiques	129
De nouvelles relations entre les professionnels	131
2.3.3. <i>Présentation des terrains d'étude : deux figures inverses</i>	134
Choix des terrains d'étude.	134
La Frescoule : l'héritage d'une centralité rêvée.....	134
Le Liourat : une genèse tardive	136
2.3.4. <i>Mise en relations entre le mode de production des espaces publics et les effets produits.....</i>	140
Les tensions entre conception et mise en oeuvre.....	140
L'idéal de l'aménagement mis à l'épreuve dans l'usage et les pratiques de gestion	144
<i>Synthèse.....</i>	146

TROISIÈME PARTIE	147
VILLES NOUVELLES ET ESPACES PUBLICS	147
RETOURS D'EXPERIENCES	147
Introduction	148
3.1. Les significations et les représentations de l'espace public selon les acteurs	149
3.1.1. <i>L'approche fonctionnaliste de l'espace public</i>	150
Propriété publique et fonction de l'espace public.....	151
La conception esthétique des espaces publics	152
L'espace public cadre de vie pour riverains de couches moyennes	152
3.1.2. <i>L'approche sociale ou relationnelle de l'espace public</i>	153
Une approche nourrie par l'espace public de la ville ancienne	153
L'espace public citoyen, celui de la rencontre et de l'anonymat.....	154
L'espace public dépositaire de la mémoire	154
L'espace public de débats	155
3.2. Les référentiels de l'action en villes nouvelles	157
3.2.1. <i>L'espace public comme antidote aux espaces vides des grands ensembles</i>	157
3.2.2. <i>Le défaut d'approches théoriques</i>	157
3.3. Projet d'espace public et mode opératoire	160
3.3.1. <i>Force de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine / faiblesse de la maîtrise d'ouvrage urbaine.</i>	160
3.3.2. <i>La tentation du périmètre protecteur : expérimenter l'utopie du pouvoir technique.</i>	162
3.4. Ce que nous apprend l'expérience de Louvain-la-Neuve	163
3.4.1. <i>Les dispositifs d'action</i>	163
3.4.2. <i>Une réflexion sur les « lieux de vie » dans l'espace public</i>	164
Les « rondeurs du temps »	164
La prise en compte des futurs utilisateurs/usagers	165
3.4.3. <i>Les flux et les ambiances</i>	166
3.5. Ce que l'espace public nous dit de la ville	167
<i>La ville idéalisée</i>	168
<i>La ville qualifiée</i>	169
<i>La ville technicienne/fonctionnelle</i>	170
<i>La ville politique</i>	170
<i>Conclusion : espaces publics, villes nouvelles et urbanité</i>	171
BIBLIOGRAPHIE	173
ANNEXES	174

Introduction

Depuis l'Antiquité, les hommes ont créé des villes nouvelles pour répondre à divers besoins avec toujours une part d'innovation et d'utopie : créer un milieu de vie idéal en rupture avec le passé¹. La France en conserve plusieurs exemples : Monpazier, Aigues-Mortes, Henrichemont, Vitry-le-François, Neuf-Brisach, Charleville, Versailles...

Les villes nouvelles des années 70 ont manifesté leur volonté d'expérimentation à plusieurs niveaux. Des structures administratives sont mises en place pour assurer une plus grande autonomie et davantage de rapidité dans les décisions². De nouvelles technologies sont appliquées (VAL, lacs de rétention, construction en bois inspirée de techniques américaines, télédistribution...). La maîtrise de l'organisation de l'espace est affirmée : intégration et accessibilité des divers modes de transport, création d'espaces de loisirs urbains (parcs urbains et plans d'eau), constitution d'espaces hiérarchisés dans la ville (centres/quartiers). Pour rompre avec la monotonie des grands ensembles, la diversité architecturale est largement encouragée. Cependant, c'est aussi dans une certaine continuité avec le Mouvement Moderne en urbanisme que les principes de ségrégation des circulations piétons et véhicules seront appliqués dans plusieurs villes nouvelles.

L'objet de cette recherche est de montrer en quoi l'un des grands apports des villes nouvelles consiste dans la place désormais attribuée à l'espace public dans l'aménagement des villes. Jusqu'aux années 70, « l'espace public » était synonyme de rue, de place, de square, de parc, faisant référence aux « lieux publics » des villes anciennes. En effet, l'époque des grands ensembles, en surinvestissant le bâti (à une époque où le besoin en logement est la grande préoccupation) a produit une grande quantité « d'espaces libres » le plus souvent peu qualifiés, et n'a que peu produit de références nouvelles en matière d'espaces publics. Les villes nouvelles, avec un grand volontarisme dans la planification, ont donné lieu à des partis pris urbanistiques forts adossés à des recherches conceptuelles sur le « non-bâti », « l'espace du vide », « le creux de la ville ».

Mais en se forgeant en tant qu'objet central de l'aménagement, l'espace public est aussi devenu objet d'un enjeu.

Les enjeux concernant la propriété du sol et les aménagements ont ouvert au niveau local des espaces de débat, de confrontation voire de conflits qui constituent un autre aspect de la notion d'espace public. Les résistances aux expropriations mais aussi les refus des élus locaux indiquent la violence de cette appropriation de l'Etat.

L'espace - public - devient alors un enjeu entre la propriété privée et l'intérêt public, entre Etat central et autorités locales, entre pouvoirs publics et usagers. Les établissements publics ont concentré, absorbé, géré toutes les tensions relatives à l'espace public ; entre l'Etat, les collectivités locales et les usagers.

Aucune ville nouvelle n'est pareille à une autre. Les contextes géographiques, historiques, institutionnels, les spécificités des acteurs, et les rapports qu'ils entretiennent entre eux - négociation ou conflits - ont façonné chacune des villes. La recherche croise une approche

¹ Ploegaerts Léon (université d'Ottawa), 1989, Les villes nouvelles françaises et l'innovation urbaine, in 25 ans de villes nouvelles en France, GIE des villes nouvelles sous la Présidence de Jean-Eudes Roullier, Ministère du Logement, des Transports et de la mer (MELTM-DAEI), Economica, Paris.

² Les établissements publics à caractère commercial et industriel se voient conférer par décret une autonomie juridique et financière et des pouvoirs de préemption et d'expropriation qui leur permettent de remplir une mission d'aménageur de la ville nouvelle et de mandataire en matière d'infrastructures et d'équipements auprès des collectivités locales. Ils peuvent ainsi coordonner toutes les interventions sur le terrain et concilier les volontés parfois divergentes de l'Etat avec celles de collectivités locales.

nationale et une approche locale. L'approche locale porte sur deux villes nouvelles de province, Villeneuve-d'Ascq et Les Rives de l'Etang-de-Berre, fera une large part à cet aspect de l'espace public qu'est l'espace des débats publics. Ils ont souvent été à l'origine de remises en question ou de modifications de projets planificateurs.

Comment dès lors cette nouvelle approche s'est-elle matérialisée dans l'espace urbain ? Y-a-t-il eu des appropriations différenciées selon les acteurs ? Comment ces espaces publics ont-ils été transformés par les acteurs ?

Dans la **première partie** de ce document sont exposés les objectifs et la problématique de la recherche, la méthodologie retenue et les terrains d'étude.

La **seconde partie** est consacrée à la manière dont les acteurs pensent et fabriquent l'espace public, à partir de l'analyse d'un corpus de textes, d'un recueil d'entretiens auprès de « témoins » de l'aménagement des villes nouvelles et d'un travail de terrain au sein des deux villes nouvelles choisies : entretiens avec des acteurs locaux, analyse archivistique et observations in-situ.

Enfin la **troisième partie** esquissera l'idée que l'espace public dans ses différents sens, plutôt qu'un produit des villes nouvelles, est un révélateur ou même un élément fondateur de la ville.

PREMIERE PARTIE

PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

1.1. L'objectif de la recherche et les hypothèses

L'objectif de la recherche concerne l'enjeu qu'a représenté l'espace public dans la création des villes nouvelles. Il s'attache, d'une part à repérer l'émergence de la notion d'espace public à travers les discours et les pratiques des professionnels de l'urbanisme et de l'architecture ; d'autre part, à montrer comment cette catégorie de pensée a joué un rôle précurseur dans l'aménagement des villes nouvelles, à travers l'analyse d'un certain nombre d'opérations ; et enfin, à étudier les évolutions dans les modes d'usage et d'appropriation de certains de ces espaces au regard de leur conception initiale. Il prend pour terrain d'études les villes nouvelles de Villeneuve-d'Ascq et des Rives de l'Etang-de-Berre.

1.1.1. Les hypothèses de départ

Poser la question de l'émergence de la catégorie d'espace public au regard de la création et du développement des villes nouvelles paraît être pertinent compte tenu tout d'abord de la période dans laquelle elles s'insèrent. En effet, on peut faire remonter aux années 70 la genèse de l'espace public comme nouvelle catégorie d'actions et de discours en urbanisme ; à partir de là on observe un bond qualitatif important dans l'attention portée à des espaces jusqu'alors peu pris en compte. En effet, si l'urbanisation des décennies précédentes a produit beaucoup d'espaces libres, ces espaces étaient pour l'essentiel des espaces « libérés » des contraintes du site comme du « dialogue » avec les constructions ; ils ne bénéficiaient bien souvent que de faibles investissements conceptuels. Avec l'élaboration des schémas directeurs des villes nouvelles, puis le lancement des premières opérations, les espaces publics vont devenir un des axes importants de la réflexion urbaine comme de l'action d'aménagement.

Les villes nouvelles relèvent par ailleurs d'un mode d'intervention volontariste, les créditant de « coudées franches » sur leur territoire. De telles situations d'exception ont été, au cours de l'histoire, propices à l'essor de principes urbanistiques nouveaux, comme en témoignent le Paris d'Haussmann ou les villes coloniales. À quelles grandes évolutions l'expérience des villes nouvelles a-t-elle donné lieu ?

Il semble qu'elles aient été le lieu de la remise en question relative des préceptes de l'urbanisme du Mouvement Moderne³. Avec leur projet de création de « ville intégrale », elles ont tenté d'être la réponse en acte au démembrement urbain. La prise en compte des espaces publics comme mode structurant de la conception contribuera à l'énonciation d'une nouvelle doctrine au sein du milieu professionnel : l'architecture urbaine⁴.

Mais on ne saurait réduire l'expérience des villes nouvelles à une seule tentative de maîtrise de l'urbanisation. Nous développerons les trois hypothèses suivantes :

1) Peut-on penser que les villes nouvelles se sont constituées comme des lieux où s'est forgé un changement de problématique sur la ville, faisant naître la recherche d'urbanité comme principe essentiel de l'action d'aménagement ? Dans cette hypothèse, on peut penser que la catégorie « espace public » a pris une place de premier plan dans le registre de l'action d'aménagement. Faut-il chercher dans un changement de nature des liens entre architecture et

³ L'évaluation du cadre produit nous conduit à envisager des modes de relation vis-à-vis du Mouvement Moderne basés tantôt sur des éléments de continuité (comme le traitement séparé des circulations ou l'urbanisme de dalle), tantôt sur des éléments de rupture (convoquer l'échelle urbaine des projets architecturaux).

⁴ Parmi les opérations les plus emblématiques qui témoignent du renouvellement de la conception architecturale et urbaine, figurent celles qui furent réalisées suite aux concours « maisons de ville » et « immeubles de ville », organisés à Cergy-Pontoise.

sociologie pour expliquer l'apparition de ces nouvelles préoccupations chez les urbanistes dans la manière de faire la ville ?

2) L'édification des villes nouvelles s'est accompagnée d'innovations dans les modes d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Ces innovations relèvent à la fois de la constitution d'une maîtrise d'ouvrage urbaine (avec, entre autres, l'intégration d'équipes de concepteurs urbains tout au long de ses missions), des modes de relations entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ainsi que de la structuration des maîtrises d'œuvre (équipes pluridisciplinaires, reconnaissance de jeunes concepteurs...)⁵. Ces moyens ont permis une mise en acte opérationnelle, maîtrisée, de principes urbanistiques conceptualisés, notamment dans le domaine des espaces publics, où la propriété publique du sol permettait une réelle maîtrise dans l'acte d'aménagement. Ils ont aussi transformé les modalités d'accès à la commande, dont un des aspects les plus visibles s'est traduit par l'organisation des premiers concours ouverts⁶.

3) Cette publicité constitue une contribution forte à l'émergence d'un débat dans le monde professionnel. Et bien plus, dans la constitution d'un débat public dont la ville est devenue le sujet ; débat dans lequel l'espace public va prendre une place prépondérante. Cette hypothèse pourra être d'ailleurs étendue autour du rôle donné aux actions culturelles et artistiques dans l'espace public.

1.1.2. Les axes de réflexion

La recherche s'articule autour de trois axes de réflexion et d'observation.

- Une rétrospective historique de l'émergence de la notion d'espace public depuis le traitement des espaces extérieurs, des espaces de rencontre et de loisirs et des espaces verts, jusqu'aux conceptions d'opérations qui, à partir des années 70, confèrent aux espaces publics un rôle structurant dans les projets d'aménagement et contribuent au renouveau de « l'architecture urbaine ».
- La façon dont l'espace public des villes nouvelles s'est décliné à différentes échelles pour satisfaire le souci d'urbanité de l'aménagement. La comparaison entre Villeneuve-d'Ascq et les Rives de l'Etang-de-Berre devrait permettre de comprendre comment ces principes ont été mis en œuvre dans deux villes nouvelles ayant chacune une histoire propre et répondant à des conceptions spécifiques. On s'interrogera en particulier sur la conception de la centralité dans ses rapports avec le modèle du « quartier ».
- L'analyse de la transformation de certains espaces publics consécutive à leur mode d'appropriation par les groupes sociaux. Il s'agit d'évaluer l'adéquation de l'espace public aux attentes des différents acteurs. Cette partie de la recherche portera sur des espaces de centralité et de proximité, emblématiques du processus d'appropriation dans chacune des deux villes nouvelles.

⁵ À cet égard, les projets de recherche engagés dans le cadre du Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des Villes Nouvelles par V. Claude, G. Jeannot et J.C. Fredenucci d'une part, et par N. Eleb-Harlé et S. Barles d'autre part, retiennent notre attention.

⁶ Pratique très largement en rupture avec l'attribution des commandes lors de la période précédente aux grands Prix de Rome.

1.1.3. Les questionnements autour de la notion d'espace public

Après les premiers résultats d'analyse de la notion d'espace public à partir des textes étudiés (dépouillement des cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (IAURP/IAURIF) (voir partie 2.1.1.), la réflexion s'est poursuivie à travers l'analyse des terrains, autour des questions suivantes :

- Peut-on considérer la notion d'espace public comme s'inscrivant en tension entre une conception utopique (au sens de l'utopie urbaine des villes nouvelles, teintée de valeurs sociales et de modèles urbains valorisés), une conception techniciste (valorisant les contraintes techniques) et une conception pragmatique (inscrite dans la négociation entre les acteurs) ? Trois pôles entre lesquels se construiraient les différentes conceptions de la notion, lisibles à travers les définitions données ou suggérées. Dans cette hypothèse, les utopies urbaines comme la chaussée haute (à Villeneuve-d'Ascq) et la difficulté de lier cette utopie à la réalité, seront interrogées. Le rôle des acteurs non institutionnels dans la prise en compte de la notion sera observé. Plus largement comment les contraintes du terrain ont pu la faire évoluer. Peut-on dire que l'espace public est un espace de négociation à Villeneuve-d'Ascq et un espace technique, dans la ville nouvelle des Rives de l'Etang-de-Berre ?
- Comment apprécier cette tension au regard de l'opposition descriptif /normatif, dégagée dans l'analyse du corpus de textes (voir partie 2.1.) ?
- La comparaison entre les deux villes considérées permet-elle de dégager des constantes et des différences significatives dans les registres de la conception, de la réalisation et de la transformation éventuelle des espaces considérés. Se traduisent-elles par des dispositifs sociaux et spatiaux distincts ?

L'analyse des terrains a contribué à examiner les conditions de fabrication des espaces publics choisis, au regard des pistes de réflexion proposées.

1.2. Les méthodes

1.2.1. Le phasage de la recherche et les choix méthodologiques

Les phases de la recherche

1. Analyse documentaire et archivistique
 - Histoire de la notion d'espace public et évolution de la conception de certaines opérations dans chacune des villes nouvelles ; analyse de documents d'orientation, de rapports de recherche, de colloques, de revues d'urbanisme et du fonds documentaire de (l'IAURP/IAURIF). Analyse documentaires et bibliographique sur chacune des deux villes nouvelles
2. Plusieurs séries d'entretiens menés auprès
 - d'acteurs locaux afin de connaître les terrains et avoir des éléments pour choisir des espaces publics à étudier
 - d'acteurs témoins ou ressources (Secrétariat Général des Villes Nouvelles, critique architecturale et urbaine) quant à l'évolution des principes d'aménagement et des programmes de concours dans les villes nouvelles dans les années 70-80 ;
 - de professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage ;

- d'acteurs des établissements publics d'aménagement : Etablissement Public d'Aménagement de Lille Est (EPALE), Etablissement Public d'aménagement de Marne-La-Vallée (EPAMARNE) et Etablissement Public d'Aménagement des Rives de l'Étang de Berre (EPAREB) ;
 - d'acteurs de la recherche (chercheurs, commanditaires) ;
 - d'acteurs de l'art public et de l'action culturelle.
3. Des observations de terrains et des entretiens avec des acteurs locaux ayant participé à la définition et la réalisation des espaces publics retenus, et éventuellement témoins de leur évolution ultérieure.
 4. Analyse et rédaction du rapport final

Les modes d'approche

Pour mener à bien la recherche, plusieurs approches ont été croisées : recherche historique, archivistique et documentaire, observation ethnographique, enquête qualitative, analyse institutionnelle. L'histoire des villes nouvelles, les contextes administratifs et politiques de leur naissance et de leur développement, les souvenirs et les représentations qu'en avaient les principaux acteurs ont été abordés. L'observation directe des lieux et des pratiques des espaces publics a été faite. La littérature documentaire et scientifique sur la question de l'espace public a été consultée. Les méthodes utilisées mobilisent des sources écrites (ouvrages, articles, documents, archives, plans, dessins), orales (témoignages d'acteurs, enregistrements audio) et visuelles (observation des terrains, photo et vidéo).

- L'analyse de textes à partir des sources documentaires et archivistiques

Les sources écrites ont été mobilisées pour différents objectifs : d'abord constituer une bibliographie ; ensuite repérer un corpus de textes pour analyser les concepts et leur évolution ; enfin, avoir des données historiques et urbanistiques sur la conception et la réalisation des espaces publics des villes nouvelles étudiées.

- La méthode qualitative de l'entretien semi-directif auprès d'acteurs sélectionnés

La réalisation d'entretiens avec les acteurs permet de collecter des informations sur leur activité, leur rôle, leurs représentations, les débats de l'époque, leurs avis rétroactifs sur la conception et l'évolution d'espaces publics concrets. La plupart des entretiens sont enregistrés et retranscrits.

- L'observation de terrain

Les visites de terrain ont pour objectif de repérer les espaces publics ; notre attention s'est portée sur les usages, les dégradations, les détournements d'espaces, avec prise de photos éventuelle. A Villeneuve-d'Ascq, la visite des espaces publics avec des acteurs de la ville nouvelle complète les discours préalablement recueillis et permet de visualiser les espaces décrits.

1.2.2. La collecte des données documentaires et les problèmes rencontrés

La collecte documentaire et archivistique et la constitution de corpus

Établissement d'une bibliographie de références

La bibliographie s'est construite à partir de fonds documentaires existants en tentant d'en faire une synthèse non exhaustive :

1. Des bibliographies déjà réalisées sur le thème général des villes nouvelles par le programme interministériel d'Histoire et d'Évaluation des Villes Nouvelles françaises⁷ et par la revue *Urbanisme*⁸.
2. Des fonds d'études et de recherches ou bien de bibliographies plus ciblées :
 - le fonds des recherches financées par le Bureau de la Recherche en Architecture ;
 - la bibliographie chronologique des articles parus dans Les Cahiers de l'IAURP/IAURIF⁹ de 1964 à 1997 ;
 - les bibliographies thématiques établies par Les Cahiers de l'IAURP/IAURIF: « espace ouvert », « composition urbaine », « espace urbain », « cité-jardin » ;
 - la bibliographie « Architectures et formes urbaines en villes nouvelles : enquête bibliographique sur les sources écrites »¹⁰ ;
3. Une approche locale concernant les villes de Villeneuve-d'Ascq et des Rives de l'Étang-de-Berre, à partir :
 - des fonds d'études émanant des établissements publics ;
 - des centres de documentation locaux : DDE, écoles d'architecture.

À cette liste, nous avons ajouté une sélection d'ouvrages fondamentaux choisis aussi bien dans le domaine de la sociologie, et plus spécifiquement de la sociologie urbaine, que dans celui de l'urbanisme.

Des textes repérés ont été difficiles à trouver, certains des articles des cahiers de l'IAURP, notamment. Nous avons donc eu recours à différents lieux ressources : la médiathèque de l'IAURIF, les bibliothèques des écoles d'architecture de Marseille et de Toulouse et la bibliothèque des sciences sociales de Toulouse-l' Arsenal (qui possède la collection complète des cahiers), ainsi qu'aux prêts entre bibliothèques.

La bibliographie (Cf. Bibliographie) est constituée de références d'origines diverses : ouvrages scientifiques, témoignages ou documentaires, articles de revues professionnelles ou scientifiques, documents émanant de groupes de réflexion ou de colloques.

Une place importante a été accordée aux articles de revues. Les supports concernés ont trait aux domaines de la recherche (*Recherche et architecture* ; *Les annales de la recherche urbaine*), de l'architecture et de l'urbanisme (*Urbanisme* ; *Architecture, Mouvement, Continuité* ; *Techniques et Architecture* ; *Métropolis* ; *Architecture d'Aujourd'hui*) et de l'art public (*Culture et communication* ; *Connaissance des arts* ; *L'art vivant*). Cependant ce fond n'a pas été exploité comme il aurait pu l'être, le travail de terrain, dont le lecteur pourra juger de la richesse, ayant été privilégié. La comparaison entre les écrits et les témoignages a été d'une très grande portée heuristique pour mieux comprendre les enjeux de l'époque.

Constitution d'un corpus de textes à analyser

Un corpus de textes couvrant une période allant de 1966 à 1982 a été rassemblé à partir des Cahiers de l'IAURP/IAURIF, ainsi que des études, des documents d'orientation nationale ou émanant de groupes de réflexion ou de colloques sur les villes nouvelles, d'ouvrages et documents sur Villeneuve-d'Ascq et sur les Rives de l'Étang-de-Berre. (voir partie 2.1.1.)

⁷ <http://www.villes-nouvelles.equipement.gouv.fr>

⁸ Villes nouvelles de France 1968-1998 Bibliographie, *Urbanisme*, n 301, août 1998

⁹ L'IAURP devient Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France (IAURIF) lors de la création de la région Ile de France en 1976.

¹⁰ Réalisée par Catherine Bruant et Catherine Blain, LARDRHAUS, juin 2003

Analyse d'ouvrages locaux

Un certain nombre d'ouvrages et d'articles généraux et locaux ont été analysés suivant une grille de lecture qui comporte des informations à la fois sur l'auteur et l'ouvrage, sur l'utilisation de la notion d'espace public et sur le contenu de l'ouvrage (connaissance des villes, aspects théoriques, etc. (cf. trame fiche de lecture en annexe A2).

Recensement des événements nationaux et locaux

Pour pouvoir situer dans le temps les événements nationaux et locaux, trois tableaux ont été construits qui exposent chronologiquement les événements répertoriés concernant à la fois la vie politique, celle des établissements publics étudiés et les opérations de construction des villes étudiées. Ces tableaux ont été des outils précieux pour la recherche qui comporte un aspect historique important. Ils permettront également au lecteur de se repérer plus facilement dans les dates et les événements cités (cf. Tableaux en annexes A1, B1 et C1).

Le recensement des archives locales

Les documents et archives consultés se trouvent en annexes (B2 pour Villeneuve-d'Ascq, C2 pour Rives de l'Etang-de-Berre).

Villeneuve-d'Ascq

- Les archives de l'EPALE

Après la fermeture de l'EPALE en 1983, les archives ont été séparées : une partie des archives a été transférée à la Communauté urbaine de Lille, l'autre partie à la commune de Villeneuve-d'Ascq. Ce n'est que récemment, en 1999, que l'ensemble des archives a été rassemblé au centre d'archives de la ville de Villeneuve-d'Ascq. Ce service procède actuellement à l'inventaire du contenu des boîtes. Le service des archives conserve également des ouvrages sur Villeneuve-d'Ascq. À partir de la liste des documents déjà répertoriés par le service des archives, nous avons opéré une première sélection par mots-clefs afin de pouvoir consulter les documents.

- Les archives orales du service Culture de la ville

Parallèlement, le service Culture, installé au Château de Flers, a commencé, il y a quelques années, la collecte d'archives orales de la ville auprès des acteurs principaux de la ville nouvelle. Une dizaine de témoignages plus ou moins longs (certains font plusieurs heures) ont été collectés à cette date. Il est possible d'écouter ces entretiens enregistrés sur disques.

- La Direction du Développement urbain et économique de la ville

Ce service a mis à notre disposition un certain nombre de documents sur les projets du centre ville, les chartes d'aménagement et de concertation dans les différents quartiers, les LCR, les espaces verts, la chaussée haute et le colloque à l'occasion des 30 ans de Villeneuve-d'Ascq.

- Le centre de documentation de l'école d'architecture de Lille

Le centre de documentation de l'école d'architecture déménagée dans la ville nouvelle dans le début des années 70 possède également de nombreux ouvrages sur Villeneuve-d'Ascq. Il conserve également des enregistrements d'acteurs de la ville nouvelle réalisés lors d'un colloque sur la ville nouvelle¹¹. Nous y avons consulté plusieurs ouvrages sur Villeneuve-d'Ascq.

¹¹ « 25 février 1970, 25 février 2000 : Villeneuve-d'Ascq a 30 ans », février 2000, Espace Rose des Vents.

- La médiathèque de Villeneuve-d'Ascq

La médiathèque comporte également quelques ouvrages sur Villeneuve-d'Ascq, notamment des ouvrages historiques (Delbar, Baudelle), ou empiriques (l'enquête auprès des habitants du quartier Pont de Bois)

2) Rives de l'Etang-de-Berre

À la suite de la fermeture de l'EPAREB, en décembre 2001, les archives ont été transférées à la direction départementale de l'équipement pour le fonds des études, aux archives départementales des Bouches du Rhône pour les fonds issus de la direction générale et du service de la production. Selon les dires des personnes ayant eu en charge la récupération des archives, une partie des fonds ont disparu (parmi les archives les plus anciennes).

- Archives départementales

Compte tenu des terrains choisis, nous avons établi un recensement des documents susceptibles de nous intéresser¹², et pour lesquels nous avons obtenu les dérogations d'accès nécessaires. Ces documents faisaient tous partie du fond issu de la Direction Générale.

- Direction départementale de l'équipement

Les études récupérées en DDE n'ont été que très partiellement recensées car elles sont restées longtemps "oubliées" dans une cave. Aussi, nous avons pu extraire uniquement une dizaine d'études de la cinquantaine recensées¹³. Les études documentaires n'ont donc été que partiellement analysées dans le cadre de cette recherche.

1.2.3. Les entretiens

Le choix des personnes interviewées

Des entretiens ont été menés au niveau national et au niveau local. Le niveau national concerne des acteurs témoins des villes nouvelles et des chercheurs qui ont mené des recherches sur l'urbanisme des années 70-80. Au niveau local, plusieurs types d'acteurs ont été rencontrés : des membres des établissements publics dans les deux villes nouvelles (direction, conception (professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage), réalisation, communication...), des élus locaux, des techniciens municipaux, des acteurs témoins et des érudits (journalistes, chercheurs). Ils ont été interviewés pour leurs informations, leur mémoire, leurs représentations de la notion d'espace public.

Au total une trentaine d'entretiens ont été réalisés. Les acteurs rencontrés sont présentés dans trois tableaux en annexes A3, A4, A5.

- 10 entretiens auprès de personnes témoins au niveau national, voire international
- 9 entretiens auprès d'acteurs témoins locaux de la ville nouvelle des Rives de l'Etang-de-Berre.
- 12 entretiens auprès d'acteurs témoins locaux de la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq.

Notons que nous avons également interrogé Jean Rémy, sociologue urbain réputé, qui est intervenu en 1977 à titre d'expert¹⁴ sur le centre ville de Villeneuve-d'Ascq et qui a

¹² Documents qui ont pu être identifiés par un libellé très général, exemple : « Vitrolles, groupe scolaire de la Conque centre du Griffon, 1984 ».

¹³ A l'été 2003

¹⁴ avec Liliane Voyé.

activement participé à la conception de la ville nouvelle belge de Louvain-la-Neuve (qu'il nous a fait visiter).

Quelques acteurs de l'Epale n'ont pu être contactés, soit parce que nous n'avons pas trouvé leurs coordonnées, soit par manque de temps. Parmi eux, citons Michel Colot, second directeur de l'Epale, Philippe Legros, architecte, George Delbar, géographe, responsable des affaires extérieures de l'Epale et auteur d'une thèse sur la ville nouvelle, actuellement directeur de l'Habitat chez Bouygues, Jean Pecquery, ancien de l'Epale et directeur des services techniques à la ville de Villeneuve-d'Ascq, actuellement retraité.

Le contenu des entretiens

L'ensemble des entretiens a fait une large place aux représentations de l'espace public et l'histoire des villes. Ils ont été conduits à partir de la trame générale suivante :

- À partir de quelle période, la notion d'espace public est-elle intervenue dans votre travail ?
- À partir de quel type de travail (recherche / projet) et de quelle nature (logements / équipements / plans d'aménagement / espaces libres...) ?
- Comment définissiez-vous l'espace public à cette époque ?
- Pensez-vous que les villes nouvelles ont représenté un terrain particulier au regard de l'espace public, et en quoi ?
- Quelle place faites-vous dans votre expérience à l'intervention en ville nouvelle ?
- Qu'est-ce qui a favorisé le développement de la notion d'espace public dans les théories et les pratiques ? Quel apport des autres disciplines ?
- Comment définissez-vous l'espace public aujourd'hui ? Percevez-vous un glissement de sens par rapport à la période précédente ?

Cette trame a été adaptée pour les entretiens locaux afin de resituer les missions des personnes interrogées, de comprendre le contexte historique de l'élaboration des projets et d'évaluer l'évolution du jugement porté sur des espaces particuliers. Il leur a été demandé de parler des lieux ou des opérations qui leur semblaient dignes d'intérêt et de nous indiquer les acteurs clés.

A Villeneuve-d'Ascq, lorsque cela a été possible, les entretiens ont été préparés après l'écoute des archives orales collectées par le service du patrimoine de la ville. En effet, l'existence d'archives orales engrangées par le service du patrimoine de Villeneuve-d'Ascq a permis d'écouter les enregistrements d'un certain nombre d'acteurs, en priorité ceux que nous allions interviewer de manière à avoir une connaissance préalable de leur rôle et de leurs actions dans la ville nouvelle. Cette étape, qui n'était pas prévue, nous a pris du temps, mais présente l'intérêt de ne pas poser deux fois les mêmes questions et d'avoir des compléments d'information sur certains sujets. On peut remarquer néanmoins que les acteurs d'une situation ont généralement tendance à vouloir redire les mêmes choses. Parce que la mémoire fonctionne de manière routinière, parce que ces choses sont importantes à leurs yeux, ou parce qu'ils ignorent ce que nous savons déjà.

Cependant, et c'est une chose importante pour la connaissance de l'histoire des villes nouvelles, la comparaison entre la lecture des extraits d'entretiens réalisés dans les conditions de scientificité imposées par l'enquête qualitative et la lecture des archives orales recueillies par le service du patrimoine, enregistrées sur le mode de « racontez-nous l'histoire de la ville nouvelle », fait pourtant apparaître un décalage entre les deux méthodes. D'un côté l'entretien recontextualise les propos, les questions de l'enquêteur favorisent une plus grande précision, un rapport plus dialectique et critique à l'événement et à la mémoire ; de l'autre les personnes

ressources interviennent comme des « faiseurs de mémoire »¹⁵, leurs propos relevant parfois davantage du discours mythique que du recueil de souvenirs.

Ces données préalables ont été précieuses car elles nous ont véritablement permis d'aller plus loin dans la connaissance de la ville et du rôle des acteurs et de « gagner » de longues heures d'enquête.

Les entretiens réalisés ont tous été retranscrits, parfois partiellement ; les conditions d'enregistrement n'ayant pas été toujours idéales : bruit de fond occasionnant des difficultés d'écoute ou de retranscription.

Certains des entretiens avec des acteurs locaux ont été menés sur le site à Villeneuve-d'Ascq. En particulier, une visite enregistrée et filmée a été faite avec J.J. De Alzua sur la Chaussée haute, au Château et au Parc urbain. Cela permet une certaine réflexivité entre une pensée sur l'espace et une perception concrète et sensible suscitée par la mise en situation. On peut ainsi recueillir un discours moins déterminé par le système de représentations normatif du cadre professionnel, et par les contraintes de l'entretien classique (entretien enregistré, en salle). Peu de ces entretiens-visites sur le terrain ont pu être réalisés, faute de temps.

Les entretiens ont ensuite été analysés en fonction d'une grille d'analyse (voir annexes A6 et A7)

1.2.4. L'observation des terrains

L'observation des terrains a complété les approches bibliographiques, archivistiques et qualitatives dans chacune des deux villes nouvelles étudiées. Elle permet de visualiser les opérations et d'affiner la connaissance des terrains pour le choix des espaces publics à étudier. Les photos qui ont été prises au cours des visites de terrain sont regroupées dans les annexes B (Villeneuve-d'Ascq) et C (Vitrolles).

Villeneuve-d'Ascq

Plusieurs visites ont été organisées à Villeneuve-d'Ascq, en voiture, puis à pied à l'occasion des premiers entretiens, notamment celui du maire qui a été précédé d'un parcours de la Chaussée haute et des cheminements piétons du quartier du Triolo jusqu'au Moulin d'Ascq où devait se faire l'entretien (retour en centre ville en voiture avec le maire), et avec le premier responsable de la conception à l'Epale, Jean-Jacques De Alzua. Celui-ci nous a proposé une visite commentée des espaces publics du Château, du Parc urbain, enfin de la Chaussée haute (de l'université Pont de Bois à l'Hôtel de ville, en passant par le square Georges Brassens et l'espace Rose des vents). Une fois les terrains d'étude sélectionnés, une troisième visite a été faite pour prendre des photos et observer les espaces publics et leur fréquentation.

Les Rives de l'Etang-de-Berre

Compte tenu de « l'éclatement » de la Ville Nouvelle, seule une approche locale (communale) nous est parue pertinente. Afin de rester dans une économie de moyens, nous avons choisi de porter notre attention sur la commune de Vitrolles. Celle-ci s'est assez vite imposée dans la mesure où elle présente à la fois le lieu où la pensée d'une centralité s'est réellement construite et le lieu où celle-ci s'est trouvée confrontée à l'émergence des réalisations.

Les visites de terrain ont consisté pour l'essentiel à faire un travail de repérage afin de sélectionner les deux quartiers choisis. Pour cela, approche en voiture et déambulation

¹⁵ Sur les « faiseurs de mémoire » : Rautenberg, M., 2003, *La rupture patrimoniale*, Grenoble, Editions A la croisée.

piétonne se sont imposées. Nous nous sommes laissés guider par ce que nous ressentions : la présence de la vacuité, celle de l'animation commerciale, la lecture claire d'un projet... pour orienter notre cheminement. Ce travail de sélection sur site a été préalable à l'examen des archives et aux entretiens des acteurs locaux.

1.3. Les terrains de recherche

La connaissance des projets et de la réalisation de chacune des villes nouvelles a été une étape préalable à toute investigation de terrain. Elle s'est appuyée sur des ouvrages, des documents et, lorsque cela a été possible, sur des entretiens préalables réalisés avec des acteurs locaux sélectionnés¹⁶. Elle a fait émerger les moments forts de la genèse des villes, les débats et les conflits entre les acteurs. Elle permet de dégager les points de différenciation entre les deux villes nouvelles.

En combinant ces diverses sources, nous avons mis en évidence plusieurs problématiques locales des espaces publics. C'est à partir de celles-ci que deux dispositifs d'espaces publics ont été choisis dans chacune des deux villes nouvelles pour être étudiés de manière plus approfondie (à partir d'archives et d'entretiens).

Signalons également que, compte tenu de la composition de l'équipe, de la différence dans l'accès aux sources documentaires, les investigations de terrain ont été inégalement mobilisées entre Vitrolles et Villeneuve-d'Ascq.

1.3.1. Les éléments de différenciation entre les deux villes nouvelles

Les deux villes nouvelles choisies pour la recherche présentent plusieurs éléments de différenciation :

- Sur le plan géographique en premier lieu, Villeneuve-d'Ascq s'est édifiée sur de vastes terres agricoles, sans contraintes de reliefs, mais en partie inondables avec la présence de noyaux villageois ; cette situation a été favorable à une pensée globale de la ville nouvelle. À Vitrolles, le relief contrasté autour de l'Etang-de-Berre, comme les urbanisations déjà réalisées, ont commandé à la ville nouvelle de composer avec l'existant, le périmètre opérationnel de l'Etablissement Public ne portera que sur une partie restreinte du territoire communal.
- Sur le plan institutionnel, Villeneuve-d'Ascq a choisi de s'ériger en ville nouvelle à partir de la fusion de trois communes (ce qui est exceptionnel, ce choix n'a été retenu ailleurs qu'au Vaudreuil) ; cette décision a contribué à la fabrication d'un espace global en « effaçant » les frontières communales antérieures. Autour de l'Etang-de-Berre, le projet de ville nouvelle a au contraire contribué à exacerber les conflits et particularismes locaux. Vitrolles relève d'une situation exceptionnelle inverse de celle de Villeneuve-d'Ascq : n'ayant pu construire une intercommunalité autour d'elle, elle se retrouve commune associée au Syndicat Communautaire d'Aménagement (SCA) de Fos-Istres-Miramas. La ville nouvelle des Rives de l'Etang-de-Berre relève donc plus de la fragmentation du territoire que de la constitution d'un espace commun.
- Sur le plan des débats, ils sont restés essentiellement dans le cadre du dialogue entre techniciens et élus à Vitrolles alors qu'ils ont donné lieu à une appropriation publique à Villeneuve-d'Ascq.

¹⁶ Élus, journalistes, professionnels d'établissement public...

- Sur le plan temporel, Villeneuve-d'Ascq est la première ville nouvelle à être retombée dans le droit commun (l'EPALE a été dissous en 1983 avec l'arrêt des programmes de construction). Depuis, un processus de patrimonialisation de la ville nouvelle est en cours : éditions d'ouvrages¹⁷, colloques, recueil de la mémoire des acteurs, etc. À Vitrolles, certaines opérations de la ville nouvelle ne sont pas encore achevées aujourd'hui. L'EPAREB ayant été dissous fin 2001, l'histoire de la ville nouvelle reste encore à écrire.

Nous présentons ici uniquement¹⁸ les points forts de l'histoire du projet de chacune des deux villes nouvelles et les problématiques préalables au choix des espaces publics présentant un intérêt pour la recherche.

1.3.2. Villeneuve-d'Ascq

Les points forts de l'histoire du projet

La construction de la ville nouvelle « au milieu des champs de betteraves » à l'est de Lille a été imaginée après l'implantation de la cité scientifique (inaugurée en 1964). La rapidité de la décision (la première en France), la brutalité avec laquelle celle-ci s'est imposée par l'expropriation d'exploitations agricoles et d'habitations sans information ni concertation, augurent le rapport de force qui s'installe entre l'Etat planificateur et la société locale. Les nombreux conflits qui ont jalonné l'histoire de la ville ont contribué à la façonner et à orienter son devenir.

C'est avec la « complicité » des élus de l'époque qui faisaient confiance aux techniciens de l'Etat que la ville nouvelle s'est créée malgré de fortes résistances. Née de la fusion en 1970 de trois communes semi-rurales : Ascq, Annappes et Flers-lez-Lille, la ville devient en 10 ans la 4^e ville de l'agglomération de Lille. Sa population, de 26 000 habitants en 1968, passe à 36 800 en 1975 et 59 500 en 1982¹⁹. Toutefois, l'avènement de la Communauté Urbaine de Lille et le changement de municipalité aux élections municipales de 1977 font émerger sur la scène publique de fortes personnalités qui tempèreront ou contrarieront certains des projets des aménageurs.

Compte tenu d'une part de l'existence de terres inondables, d'un bois, de villages anciens, d'un patrimoine historique et agricole (églises, château, fermes anciennes...), d'autres part d'un programme structurant ambitieux tant au niveau de la construction des logements par quartiers que par le réseau viaire, plusieurs problématiques concernant les espaces publics ont été mises à jour, qui ont orienté le choix des espaces publics à étudier.

Problématiques concernant le choix d'espaces publics susceptibles d'être retenus

Espace public et centralité

Les discussions autour de la localisation du centre sont révélatrices du rapport de force qui oppose l'Epale et des élus de la nouvelle municipalité. La localisation de l'hôtel de ville symbolise le dernier combat dérisoire des anciens bourgs. La ville, quadrillée par une voie

¹⁷ L'ouvrage « Villeneuve-d'Ascq, une ville est née » est écrit dès 1980 par Jean-Michel Stievenard, sociologue, alors 1^{er} adjoint au maire (il est aujourd'hui maire), et Pascal Percq, journaliste. Il apporte des informations précieuses sur la genèse de la ville nouvelle : les acteurs de l'époque, les enjeux, les tensions, les rapports avec les habitants, les élus, les moments et lieux forts de l'implantation (cf. partie 2.2.1.).

¹⁸ La genèse de chacune des villes nouvelles sera développée en 2.2. et 2.3.

¹⁹ Source : d'après INSEE RPG 1999.

ferrée et une autoroute décidée de manière autoritaire par l'Etat, se structure autour d'une série de quartiers neufs ou anciens (héritiers des anciens bourgs ruraux) ayant chacun son centre, son groupe scolaire, son centre commercial, son type architectural, ses équipements. Pour se rendre d'un quartier à l'autre, les habitants non motorisés doivent emprunter passerelles, ponts, souterrains... La question se pose de savoir si le nouveau « centre ville », construit en bordure de ville et non au centre géographique, joue véritablement son rôle.

Les équipements commerciaux semblent être les principales sources d'animation de la ville nouvelle et de ses nouveaux quartiers. Le centre commercial jouxte le quartier de l'hôtel de ville, lieu central de la ville nouvelle. Au-delà, s'est construite une zone commerciale avec une série d'enseignes du groupe Auchan : Decathlon, Norauto, etc. Le centre commercial du Triolo abrite des commerces (librairie, kebabs, photographe, un cinéma d'art et essai, etc.). Ces espaces « publics privés » que sont les centres commerciaux sont-ils devenus, après les églises, les hauts lieux de nouvelles centralités ?

Les espaces publics anciens issus des villages ruraux

Les anciennes fermes, expropriées et dépossédées de leurs terres, ont été, en grande partie, démolies²⁰. Certaines ont été sauvées de la destruction en mémoire du passé agricole de la commune. Témoins architecturaux de l'histoire rurale du lieu, les fermes sont confiées à des associations, des collectivités qui accueillent des publics variés. Les réhabilitations des fermes ont des objectifs multiples : projets liés à l'art, au patrimoine historique et rural, à la création d'équipements publics administratifs, culturels, pédagogiques, sportifs... La Ferme d'En Bas, ou Château de Flers, qui symbolise le passé seigneurial de la commune, abrite entre autres l'office du tourisme, le service de patrimoine, et est lieu d'animation culturelle. La Ferme d'En Haut quant à elle, longtemps gérée par un groupe d'artistes, est reconvertie, dans le cadre de Lille 2004, en l'une des neuf « Maisons Folie » de l'agglomération.

La séparation, poussée à l'extrême, des piétons et des voitures : la chaussée haute et les cheminements piétonniers

Alors que se programment des opérations de logement d'une grande ampleur dans les quartiers Pont de Bois et Hôtel de ville, l'espace structurant qui les relie symbolise le parti urbanistique innovant de la ville nouvelle. Inspirée par les utopies de l'époque (« piéton roi » et automobile source de pollution reléguée sur des voies séparées) et par la volonté de traiter les vides délaissés par l'urbanisme des années 60, la **Chaussée haute** est l'espace public sur lequel viendront s'articuler tous les autres éléments du paysage. L'accès voitures n'y est autorisé que pour les livraisons. La « Chaussée haute », planifiée, structurée à partir de ses fonctions (liaison, piétons, accessibilité), est-elle un espace public ? Pour qui ?

Les **cheminements piétonniers** constituent l'autre volet de la volonté de séparer les circulations et de traiter les espaces vides : ils prolongent, au sol, la chaussée haute en desservant logements, équipements, espaces verts. Ils croisent en général les voiries automobiles dont ils sont indépendants. Maillage à l'intérieur des quartiers neufs et maillage dans la ville, ils permettent le passage vers les autres quartiers de la ville, vers les espaces commerciaux et les équipements publics.

²⁰ Outre des châteaux, dont le plus prestigieux est le Château seigneurial de Flers (XVIIe), des églises (XIIIe, XVe et XVIe siècles) de pierre calcaire blanche avec soubassement en grès, 8 chapelles, 2 calvaires, les deux moulins déplacés et restaurés, la commune conserve un patrimoine agricole de fermes typiques de la région (murs en rouge-barres). Sur 73 fermes répertoriées dans les anciens villages (les quatre plus anciennes datent du XVIIe, douze du XVIIIe, trente et une du XIXe et deux du XXe), beaucoup furent expropriées et vouées à la démolition. L'Epale a décidé d'en sauvegarder une douzaine.

Ce « chevelu piétonnier », selon l'expression d'un des acteurs interviewés, a-t-il pour fonction de donner une unité à une ville qui souffre de coupures fortes (autoroute, voie ferrée, quartiers distincts) ? Ou bien constitue-t-il un ensemble d'espaces publics réservés aux habitants ?

Les espaces collectifs privés ou semi-publics

Les espaces « collectifs » sont les espaces « communs » des opérations de logements collectifs, d'habitations individuelles ou d'habitations de densités intermédiaires. Comment ces espaces sont-ils appropriés ? Par quels usagers ? Qui les entretient ? Nous verrons que la question de la responsabilité de la gestion de ces espaces éclaire l'évolution de leur statut.

A l'initiative d'habitants, ont été réalisées des **opérations d'habitat autogéré** dans le quartier de la Cousinerie : maisons individuelles pour cadres supérieurs et professions intellectuelles, appartements en collectifs pour couches moyennes. Des espaces communs sont pensés avant la construction pour favoriser la vie de voisinage, puis cogérés par les propriétaires. Que sont-elles devenues aujourd'hui ? Ces espaces collectifs ont-ils perduré, ou assiste-t-on à un repli sur le privé ?

Entre les espaces publics qui structurent la ville de manière volontaire et planificatrice (Chaussée haute et cheminements piétons) et les opérations de logements, l'établissement public a voulu penser les jonctions. Un soin particulier a été apporté par l'établissement public aux espaces collectifs qui devaient se greffer aux espaces publics, les promoteurs responsables des programmes devant réaliser des espaces collectifs en respectant un cahier des charges. La question se pose alors de comprendre comment s'articulent espaces publics et espaces collectifs privés, et comment ceci nous aide à comprendre les conceptions de l'espace public qui ont été mises en œuvre.

Le parc urbain

Le parc urbain, avec ses lacs et son amphithéâtre de verdure, n'est pas un parc naturel. Seul le bois existait, avec une butte moyenâgeuse. Il a été l'objet d'un enjeu : construire des logements ou constituer des lacs de réserve pour éviter les débordements de la rivière la Marque. C'est la priorité au site -une zone de marais- qui a prévalu dans les choix des programmeurs. Le principe, importé des pays du nord, était de creuser des lacs « réservoirs » (8 au total). Des équipements et des activités de loisirs se sont installés autour des lacs : base nautique, poney-clubs, observatoire ornithologique etc. À proximité, plusieurs fermes ont été conservées²¹, des moulins ont été transplantés et le musée d'art moderne a été construit.

Il est l'espace public le plus fréquenté de la ville. À vocation communale et métropolitaine, il attire promeneurs, visiteurs, sportifs, enfants. C'est, manifestement, un espace qui a « réussi ». Cette réussite tient-elle à la qualité des aménagements, à l'existence d'un ensemble de points forts et diversifiés qui attirent des publics différents d'un point à un autre et organisent des « flux » de population ?

Les espaces ayant été enjeu de débats publics

La ville entière, et plus particulièrement certains de ses équipements ou programmes de logements, sont le résultat de discussions, de négociations voire d'affrontements entre

²¹ Elles sont à vocation environnementaliste, éducative (ferme Nature), culturelle, historique (compagnie théâtrale, arts plastiques, antiquités, fouilles archéologiques...), sportive (poney-clubs), commerciale (restaurant du Moulin jouxtant le musée).

différents acteurs. Ainsi se sont ouverts des espaces de débats et des lieux symboliques qui ont, en partie, fait de la ville ce qu'elle est aujourd'hui : objets de discussion au moment de leur construction ou de leur affectation, ces lieux sont-ils devenus des espaces ouverts au public et au débat ? Que reste-t-il de ces expériences utopiques des années 70 ?

1.3.3. Vitrolles – Rives de l'Etang-de-Berre

Les points forts de l'histoire du projet

L'histoire de la constitution de la ville nouvelle des Rives de l'Etang-de-Berre est tout à fait particulière au regard des autres expériences en France car fondé à l'origine sur un projet industriel de grande importance. On retiendra que le rapport de forces établi entre l'Etat et les élus locaux s'est traduit par la constitution d'une ville nouvelle répartie entre deux sites :

- l'ensemble Fos-Istres-Miramas, qui tire sa cohérence des projets industriels à l'ouest de l'Etang-de-Berre (extension du Port autonome, complexe sidérurgique). Le dispositif Ville Nouvelle n'a pas conduit cependant à effacer les entités communales marquées par des discontinuités urbaines ;
- Vitrolles, dont le choix est justifié par son inscription comme pôle majeur du développement de l'agglomération dans le schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise²².

Notre choix de terrain, ciblé sur la commune de Vitrolles, ne nous a pas empêché à travers certains des entretiens menés auprès des acteurs locaux, d'investiguer plus largement sur d'autres villes (Miramas notamment).

Problématiques concernant le choix d'espaces publics susceptibles d'être retenus

Espace public et centralité

Dans la décennie 70, la notion de centralité se présente comme une figure volontaire de l'aménagement et va générer des espaces circonscrits, relevant de partis d'aménagement bien spécifiques :

- le **centre urbain** (réalisé en dehors du périmètre de l'EPAREB), qui se caractérise par un espace piéton entouré d'équipements publics et de petits commerces. Cet espace est complètement hermétique à l'automobile.
- le **parc du Griffon** (dans le périmètre de la ville nouvelle), qui associe dans sa conception des principes de valorisations paysagères et d'animation, à travers l'installation d'équipements publics et de bureaux à son pourtour. Ici aussi, le principe de piétonisation reste prépondérant.

Avec le **boulevard urbain**, alors que la notion de centralité perd de sa force, apparaît une tentative plus pragmatique de maîtriser une urbanisation qui s'est étalée et a échappé à une cohérence d'aménagement : entre le centre urbain et le parc du Griffon, une zone commerciale s'est en effet étoffée, intercalant une centralité lourde qui disperse plus le schéma urbain projeté qu'elle ne le polarise.

Cette nouvelle figure de l'aménagement apparaît plus en phase avec des pratiques de mobilité, basées pour l'essentiel sur les déplacements automobiles. Ce parti vient aussi rendre compte

²² Réalisé par l'OREAM et approuvé en 1969.

d'un des échecs les plus patents de l'aménagement régional : l'absence de desserte performante en matière de transports publics.

Aujourd'hui, le parc paysager du Griffon est le seul « reste » d'une centralité telle qu'on la rêvait à l'origine de l'expérience de Vitrolles. Ce parc est également emblématique de l'apport des paysagistes dans les équipes d'aménagement ; cet apport va se traduire par une réflexion plus intégrée entre champs disciplinaires jusque-là cantonnés à leurs objets : les urbanistes dans les matérialités construites / les paysagistes dans l'aménagement des espaces verts.

Le parc paysager apparaît ainsi - dans sa capacité à articuler des équipements - comme une alternative à la dalle piétonne (ou à l'espace piéton minéral tel que nous le retrouvons sur la place du centre urbain).

Équipement public de quartier

La réalisation des équipements publics reste un domaine très fortement investi par les établissements publics de villes nouvelles, y compris, comme nous l'avons vu, en dehors de leur périmètre d'intervention en aménagement. L'arrivée de programmeurs au sein de la maîtrise d'ouvrage comme les nouveaux modes d'organisation du travail (en équipe pluridisciplinaire associant programmeur, ingénieur, architecte/urbaniste et paysagiste bien souvent) vont générer des réflexions très poussées sur le programme de chaque équipement. En partant du bâtiment, la pensée conceptuelle s'étendra en effet à la question des limites dedans/dehors, puis à celle de l'espace public. Il serait intéressant, sur ce point, d'étudier un équipement public de quartier (école par exemple) afin de comprendre dans quelles relations et à quels stades de la conception l'espace public et le bâtiment ont été pensés.

Requalification des espaces extérieurs des cités témoignant de l'urbanisme moderne

Un premier entretien a conduit à explorer une intervention de l'EPAREB sur une cité de logement social située à Miramas, mais en dehors du périmètre de la ville nouvelle. En 1984, l'EPAREB est sollicité pour une intervention de requalification des espaces extérieurs, **quartier des Molières** (cité réalisée dans les années 1970) à Miramas. Alors que le logeur ne souhaitait pas s'engager dans une réhabilitation de son patrimoine, la ville de Miramas va alors rétrocéder à l'EPAREB les terrains d'assiette de cet ensemble. Ce sol public - le seul lieu possible d'une intervention - va alors devenir enjeu d'une réflexion poussée débouchant sur la construction d'une hiérarchie des espaces extérieurs : espaces publics (notamment de liaison avec les autres quartiers), « espaces de transition »²³ entre le domaine privé et l'espace public.

1.3.4. Le choix des sites

Compte tenu de la richesse et de la variété de ces problématiques, il était difficile de réaliser une étude approfondie sur l'ensemble des deux villes. Nous avons choisi de focaliser notre recherche sur deux sites dans chacune des deux villes, sélectionnés parce qu'ils nous semblaient croiser au mieux les questions soulevées, en particulier les tensions entre les projets de départ et les réalisations, et celles soulevées par l'évolution que nous avons commencé à vérifier à la fin de l'analyse documentaire entre des dimensions fonctionnelle et relationnelle de l'espace public.

Les sites retenus seront présentés et développés aux chapitres 2.2.3. et 2.3.3.

²³ Cf. Anne-Marie Henriot et Alain Marguerit (1995).

DEUXIÈME PARTIE

LES ACTEURS PENSENT ET FABRIQUENT

L'ESPACE PUBLIC

2.1. L'émergence et la constitution de la notion d'espace public dans le monde professionnel de l'aménagement des villes

2.1.1. L'analyse de la notion « espace public » à partir du corpus des cahiers de l'IAURP/IAURIF

Constitution d'un corpus de textes à analyser

Afin de mener une recherche généalogique sur la notion d'espace public, nous avons constitué un corpus de textes. L'ensemble des textes rassemblés s'inscrit dans une période allant de 1966 à 1982. Les vingt-trois premières notes de lecture se répartissent, de la façon suivante:

Deux études et documents d'orientation nationale sur les villes nouvelles

- Duthilleul J.M, Lacombe D'Estaleinx, B., Richez D., 1980, *Les concours en question à partir de l'expérience des villes nouvelles françaises*, SGVN, Paris, ENPC
- Lecoin Jean-Pierre, Ferniot Bernard, Roscian Charles, Guyon Françoise, Berger Michel, 1977, *L'espace urbain des quartiers nouveaux à partir de l'expérience des premiers quartiers des villes nouvelles françaises*, rapport de première phase d'étude, Paris, IAURIF

Un document émanant de groupes de réflexion ou de colloque

- Architecture, urbanisme et service public, 1982, *La maîtrise d'œuvre urbaine*, Cergy-Pontoise, *Colloque AUSP*, Paris, Palais du Luxembourg, 27 janvier

Concernant ces deux types de documents, nous avons sélectionné des textes en fonction de mots-clefs reflétant soit une notion proche de la notion d'espace public (espace urbain), soit un thème susceptible d'avoir un lien avec l'émergence de la notion (concours, maîtrise d'œuvre urbaine).

Quinze articles issus des Cahiers de l'IAURP/IAURIF²⁴

- Deux ouvrages et documents sur Villeneuve-d'Ascq :
 - Calais Patrick, 1976, *Approche des problèmes d'imagibilité et de lisibilité de la ville nouvelle de Lille-est*, EPALE.
 - Percq Pascal, Stievenard Jean-Michel, 1980, *Villeneuve-d'Ascq, une ville est née* Paris, Cana.

Trois ouvrages et documents sur Rives de l'Étang-de-Berre

- Becker D., 1972, *Vitrolles, données, options de base. Principes d'organisation du centre urbain du Griffon*, EPAREB
- Di Méglia P., Frey J.P., Sauquet M., Wievorka M., 1972, *Recherche sur l'expérience des villes nouvelles. Le cas de l'aménagement des rives de l'étang-de-berre*, GCVN

²⁴ Les références de ces articles sont donnés dans l'annexe A9 « Tableau de synthèse : construction de la notion d'espace public, citations et termes proches ».

- BERU, 1973, *Ville nouvelle de Vitrolles. Etude de programmation d'une première tranche du centre urbain*, Préfecture des Bouches du Rhône et MIAFEB

Au sein du corpus, nous donnons une place particulière aux textes émanant des *Cahiers de l'IAURP/IAURIF*. En effet, les objectifs de cette publication (valoriser les expériences mais aussi participer de réflexions d'ordre méthodologique et théorique), comme les liens étroits entretenus entre l'Institut et les villes nouvelles (à travers les personnes, le choix des expériences présentées) nous ont paru constituer un bon poste d'observation de l'émergence de la notion d'espace public. De plus, à l'instar des revues professionnelles, de nombreux articles s'accompagnent d'iconographies locales porteuses elles aussi d'informations (modalités de représentation de l'espace public, légende des plans).

Le choix de ces articles résulte de sélections successives que nous avons réalisées depuis la bibliographie éditée par l'IAURIF.

Nous avons effectué **une première sélection sur les titres des articles** avec l'objectif de retenir des articles relatant **l'expérience en cours des villes nouvelles**, à partir d'une diversité de villes, de types d'approche (étude, présentation d'opération, résultat de concours...) et de thèmes abordés (projet de ville, centre, logements, équipements...) témoignant de réflexion théorique ou d'expériences en France et à l'étranger à partir de **mots clés** : la ville, le quartier, le centre ville, les centres commerciaux, les espaces publics, les grands ensembles, les espaces de prolongement des logements, les quartiers dégradés, les cités jardins, les grandes voies urbaines, le bourg rural, le vide, la rue, les activités, la vie quotidienne des citadins, le milieu de vie, l'enfant, le projet de ville, la composition urbaine, les concours d'idées, les règlements d'urbanisme, l'urbanisme opérationnel.

Cette sélection comprenait à la fois des articles et des recherches documentaires (espaces ouverts, composition urbaine, espace urbain, cités jardins).

Nous avons ensuite étudié **les fiches de synthèse ou les résumés** des trente et un textes sélectionnés et les quatre recherches documentaires, puis les avons classés par niveau d'intérêt en fonction de l'objet de notre recherche et de nos terrains.

Nous avons procédé enfin à une série d'aller-retour pour valider le corpus choisi.

Le corpus définitif est constitué de douze ensembles de textes, comportant quinze articles.

Le tableau « *Cahiers de l'IAURP/IAURIF* : constitution du corpus de textes »²⁵, présente les deux premières étapes de sélection.

Six articles portent spécifiquement sur les expériences en villes nouvelles françaises : quatre parisiennes (Evry, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée) et le Vaudreuil, neuf articles portent sur les thèmes suivants : le quartier, la ville, les centres commerciaux, les équipements, les espaces de prolongement des logements, la composition urbaine, les concours d'idées.

Nous avons analysé ces 15 articles selon une **fiche de lecture**, préalablement établie.²⁶

Analyse de la notion « espace public » à partir du corpus

Le corpus de 15 articles, synthétisé dans le tableau qui figure en annexe A9 a été constitué selon la méthode développée ci-dessus.

²⁵ Corpus de textes en annexe A8.

²⁶ Trame fiche de lecture en annexe A2.

L'analyse a partir du corpus des *Cahiers de l'IAURP/IAURIF* a pour objectif de repérer l'apparition du terme « espace public » et l'évolution de ses significations tout au long de la période étudiée (de 1967 à 1981) ; de faire apparaître les différentes définitions de la notion, définitions données de manière implicite ou explicite ; de repérer les termes proches qui contribuent à la construction de la notion d'espace public. Enfin, nous avons mis en évidence, dans ce tableau, les dispositifs spatiaux et sociaux qui identifient et traduisent la notion d'espace public.

L'analyse est présentée selon un ordre diachronique et synchronique, en distinguant le registre de l'apparition de la notion de celui de l'action, même s'ils sont quelquefois étroitement imbriqués.

Une première lecture diachronique des articles sélectionnés nous révèle trois moments dans la période considérée.

Un premier moment où le terme d'espace public n'est pas convoqué

Il concerne 5 articles dans 3 cahiers de 1967 et 1968. L'examen des termes proches utilisés nous révèle que certaines notions ont alors pu faire écran. Par exemple le cahier n° 7 (*Le quartier et la ville*) témoigne des mutations qui s'opèrent dans la société française et dans l'organisation de la vie urbaine ; sont alors mis en avant les « mouvements séparateurs » dans lesquels sont pris les habitants et qui disloquent les termes de la vie communale. Face à cette constatation, les dispositifs sociaux qui paraissent devoir être requis pour éviter trop de dissociation entre « l'espace social » et « l'espace géométrique » sont « des points d'ancrage » ou « des relais », mais qui ne sont plus à rechercher au niveau des quartiers. La perspective d'intégration de toutes les couches de population (« le droit à la ville ») préfigure un fondement fort de l'action d'aménagement, à savoir le rôle des équipements dans la fabrication du « vivre ensemble ».

Avec le cahier n° 10 (*Les centres commerciaux aux USA*), il apparaît clairement que la focalisation sur la centralité va convoquer une notion propre à cette question : la recherche d'une animation. Celle-ci est basée sur des « échanges de personnes et d'idées » et va se traduire directement en dispositifs urbanistiques, notamment la création de « zone piétonnière ». Le poids de cette approche restera très fort tout au long de l'ensemble de la période. Abordant la question de la ville « de l'autre bout », depuis l'échelle résidentielle, le cahier n°12/13 (*Qu'est-ce qu'une ville ?*) présente à travers la notion de « lieux ayant une puissance occulte » l'éloge d'une sociabilité de voisinage. Nous verrons par la suite comment cet idéal a été porteur du développement de la notion « espace public ».

Le deuxième moment repéré s'étale entre 1969, date de l'apparition du terme, et 1974, juste avant sa généralisation

Ces années sont marquées par des bouleversements de la société française suite aux événements de Mai 68 et la fin des "trente glorieuses". Cette époque est celle de la concrétisation du projet des villes nouvelles (Loi Boscher, création du Groupe central des villes nouvelles, des missions et établissements publics) et celle où s'ébauche le renforcement du pouvoir local (création des premières communautés urbaines). Des aspirations nouvelles, d'ordre environnemental notamment, sont prises en compte, dans le même temps que se réalise un bouleversement dans le mode d'attribution de la commande en architecture (disparition des grands prix de Rome). Les publications professionnelles en direction des architectes et urbanistes se transforment (les jeunes architectes « entrent » dans les revues, Bernard Huet devient rédacteur en chef d'*Architecture Aujourd'hui*). Par ailleurs,

c'est le moment où s'institutionnalise la recherche en architecture et en urbanisme : création de la mission de la recherche urbaine au ministère de l'équipement, du Plan Construction, du concours Programme d'Architecture Nouvelle, du CORDA.

Cinq cahiers et six articles de notre corpus d'étude s'inscrivent dans cette période. Seuls trois articles utilisent le terme « espace public », et ce, de manière parcimonieuse. Les six articles témoignent du registre de l'action ; le terme apparaît quand un article traite d'une ville nouvelle française, avec le cahier n°15 (*Evry centre urbain nouveau et ville nouvelle*). Deux définitions apparaissent simultanément : celle de l'espace structurant et celle de l'espace social (notion déjà apparue à la période précédente). Ce qui est nouveau et commun aux articles de cette période est la recherche d'une volonté de structuration de l'espace, à travers des termes tels que « trame urbaine », « armature », « composition paysagère ». Dans cette visée idéale, la notion d'espace public renvoie à la désignation de « l'espace du vide », du « cadre de la vie sociale », bénéficiaire d'une attention particulière : permettre de relier les espaces et les gens, y compris à travers un « sentiment d'une commune appartenance ». Cette recherche de structuration à travers les espaces libres paraît être un des fondements urbanistiques des schémas d'aménagement qui s'élaborent alors dans les villes nouvelles. On remarque cependant que le vocabulaire des termes proches reste encore très fortement imprégné par celui du mouvement moderne en architecture et urbanisme (références fréquentes aux « espaces ouverts », « espaces verts », « espaces libres ») et que la notion très usitée d'« espace urbain » renvoie à un ordre de l'axiologique.

Le cahier n°23 (*Equipements culturels et socio-éducatifs*) vient ajouter à la figure sociale déjà vue du lieu de rencontre et des échanges, celle du « dépaysement » qu'apporte « l'environnement particulier du centre ». On remarque que le premier article de ce cahier s'il ne mentionne pas le terme « espace public », pare l'équipement de qualités qui seront plus tard attribuées à l'espace public (animation, vie sociale, identité locale).

Le troisième moment de la période sélectionnée est celui qui voit se généraliser le terme « espace public » à partir de 1977

Cette époque se caractérise par des changements politiques locaux à l'occasion des élections municipales, entraînant des négociations plus ou moins âpres entre établissements publics des villes nouvelles et élus locaux. Ces changements témoignent des premières réalisations effectives en villes nouvelles. Par ailleurs, le septennat de Valéry Giscard-d'Estaing (1974/1981) va marquer un tournant dans la politique architecturale et urbaine en France (loi sur l'Architecture, réforme des aides publiques au logement en faveur du logement individuel et de l'accession à la propriété, obligation de recourir aux concours dans le cadre des marchés publics). Enfin, le contexte est propice au développement d'une édition spécialisée dans la recherche : création des *Cahiers de la recherche architecturale* et des *Annales de la recherche urbaine*. L'année 1978 verra la traduction française du livre de J. Habermas « *L'espace public* ».

Les deux textes les plus prolixes dans l'usage du syntagme "espace public" se situent en 1977 et en 1978, il s'agit des cahiers n°47 (*Cergy-Pontoise, concours de maisons de ville à Jouy-le-Moutier*) et n°52 (*Evry : les équipements publics, inventaire des équipements, repérage des types d'innovation*). Il semblerait que les ancrages de ces projets, qui sont des ancrages locaux (la maison, l'équipement) sélectionnent la qualification des « espaces entre » comme « espaces publics ». Il apparaît ainsi que l'attention à l'espace public dans le cas du concours maisons de villes vient comme l'attention à un espace qui est immédiatement là, de l'autre côté de la clôture, et qui "fait problème". En ce qui concerne les équipements publics, l'attention se porte sur l'espace public environnant à raison d'un espoir placé dans « l'équipement public »

qui est en quelque sorte qu'il "diffuse" ses propriétés sur l'environnement. Non seulement qu'il ne soit pas séparé, mais qu'il joue comme une sorte de "germe de publicité" (d'appropriation publique).

Ces deux contextes confrontent les urbanistes au problème de savoir ce qui constitue la teneur « publique » d'un espace. À la fois cette teneur est posée comme une valeur (on cherche à la propager autour des équipements, ou bien à ce qu'elle ne se dégrade pas au-delà de la clôture), et en même temps il semblerait que cette valeur "ne prend pas soin d'elle-même". Bref, l'idéal d'urbanité, qui est visé dans l'expérience « ville nouvelle », viendrait se décliner, se traduire, comme idéal de publicité²⁷ au niveau des espaces de proximité, et au fur et à mesure que ces espaces "sortent de terre".

Le cahier n°55 (*Fonctionnement des espaces de prolongement des logements dans les nouveaux ensembles d'habitat*), vient "mettre à mal" l'idée d'un espace de voisinage qualifié par les échanges et la convivialité, et ce à partir d'une évaluation des espaces libres des grands ensembles. Les auteurs nous invitent à mieux comprendre qu'il est un « espace servant au passage et éventuellement à la rencontre », que son intérêt réside dans la possibilité d'y nouer des « relations électives », et que parmi les codes de sociabilité, c'est bien celui de la « mise à distance » qui est le plus saillant. Il apparaît alors que la question centrale dans les ensembles résidentiels est de proposer « une nouvelle articulation de l'espace privé à l'espace public ».

Construction et évolution de la notion d'espace public

À la lecture de ces articles, il apparaît que la notion d'espace public est à la fois désignative et normative. Tantôt elle est mobilisée pour désigner un objet, en l'occurrence un type d'étendue « ici c'est privé, là c'est public », tantôt elle fait sens dans un registre normatif et elle désigne une qualité qui est moins de l'ordre de l'être que du « devoir être ». C'est une qualité idéale, et du coup c'est au nom de cet idéal qu'on saisit l'espace existant, comme le « recelant » plus ou moins. C'est moins quelque chose qui est dans la réalité, qu'un critère de jugement au filtre duquel on apprécie ce qu'il en est.

L'intérêt d'un autre type de textes, ceux présentant des projets, est qu'ils entremêlent ces deux registres. Ils décrivent la situation de départ; ils figurent les esquisses du futur, mais entre les deux ils justifient les partis choisis au nom de valeurs, ou bien de modèles urbains valorisés.

Dans le registre désignatif, le terme apparaît d'abord au singulier car la volonté manifeste est de créer de la « continuité »; puis l'objet se démultiplie et passe au pluriel « succession d'espaces publics »; lorsque le terme fait sens, qu'il devient la qualité de la ville alors le singulier est de nouveau convoqué.

Alors que la généralisation du terme « espace public » s'affirme à peine, on assiste à sa réduction physique, avec l'apparition de termes venant fragmenter l'unité du « vide urbain » : « espaces semi-publics », « espaces de transition », « espace collectif privé »... Cette tentative de qualification des espaces viendrait comme en négatif qualifier « l'espace public ».

Dans l'expérience des villes nouvelles, on assiste à la fois à une hésitation dans l'affirmation de la notion et à une volonté des concepteurs d'écrire l'espace public pour que les utilisateurs puissent en avoir une lecture claire. Cette écriture devant traduire l'expression contemporaine

²⁷ Le terme de publicité est utilisé au sens de J. Habermas, de ce qui est rendu public (voir note 33).

de la modernité dans les villes nouvelles, « constituer un paysage urbain et tout un monde visuel, expression culturelle de notre temps »²⁸.

2.1.2. L'analyse de la notion « espace public » à partir des entretiens avec les acteurs

Nous avons considéré les acteurs interrogés comme des témoins et des personnes ressources, au regard de leurs activités passées et présentes. Nous leur avons proposé de porter un regard rétrospectif sur leur expérience ainsi que sur l'apport des villes nouvelles à la maturation de la notion d'espace public.

L'analyse des entretiens a pour objet de connaître la position des acteurs sur la constitution de la notion espace public. Le propos n'était pas de solliciter un jugement de valeur sur les villes nouvelles, ni des définitions de l'espace public. Notons aussi que la richesse de la matière recueillie, due à la qualité de réflexion des personnes rencontrées, n'est pas totalement exploitée ici²⁹.

L'analyse des entretiens a été réalisée à l'aide d'une grille établie³⁰. Nous présentons ici une synthèse qui privilégie la dimension chronologique.

De la plupart des entretiens que nous avons menés, il ressort que la construction de la notion d'espace public s'appuie sur deux choses essentielles ; d'abord sur la critique du mouvement moderne dès les années soixante ; ensuite sur l'expérience des villes nouvelles qui, tout en participant à cette réévaluation critique, propose des échelles d'intervention qui seront propices à faire émerger de nouvelles conceptions de l'espace public.

Ajoutons que, pour comprendre les référentiels utilisés par les professionnels interrogés pour penser l'espace public³¹, il faut savoir que celui-ci est souvent conçu comme un idéal de la ville moderne :

La notion d'espace public est constitutive en droit et en idéal, qui reste toujours à atteindre et à défendre, de la ville moderne. (Devillers³², entretien, 2003)

Cette conception de l'espace public renvoie au débat engagé, en France, par la philosophie et les sciences sociales qui se sont approprié et qui discutent largement le concept d'espace public tel qu'il a été redéfini par le philosophe allemand Jürgen Habermas³³.

Cette coupure assez forte entre le privé et le public date de l'émergence, à la révolution française et à la suite des lumières, du concept d'espace public dans l'autre sens du terme, l'espace du débat. Cette définition d'espace public comme matrice de la ville moderne, est ancrée dans l'émergence de ces valeurs républicaines au début du 19^{ème} siècle et elles ont complètement et très profondément organisés toute la représentation qu'on a de la ville, des usages de la ville, des espaces, le code civil lui-même, comme le régime de la propriété. (Devillers, entretien, 2003).

²⁸ Cahier IAURP n°52, 1978, Evry : les équipements publics, inventaire des équipements et repérage des types d'innovation.

²⁹ Les propos tenus dépassent souvent le cadre de ce travail de recherche.

³⁰ Cf. annexe A4 « Grille d'analyse des entretiens avec des acteurs témoins nationaux ».

³¹ Voir à la fin de ce chapitre : Les référentiels pour penser le projet d'espace public.

³² Christian Devillers, architecte urbaniste, théoricien du projet urbain, auteurs de nombreux articles, est praticien et enseignant.

³³ Habermas évoque en fait le concept d'*öffentlichkeit*, difficile à traduire en français. Ce concept désigne à la fois un espace « public » en tant qu'il est opposé à l'espace privé, et une exigence démocratique de débat public, les deux se soutenant mutuellement au moment des Lumières avec l'avènement de la bourgeoisie et l'effacement progressif des ordres aristocratique et ecclésiastique. A cette notion, traduite en Français par « espace public », Habermas associait celle de « publicité », c'est à dire les moyens mis en œuvre pour faire connaître et diffuser le débat public.

La critique du mouvement moderne : un repositionnement des professionnels dans le débat de société

La critique du mouvement moderne est un sujet récurrent dans la littérature professionnelle et dans les écrits sur les villes nouvelles. Elle est aussi évoquée dans les entretiens effectués. Cette remise en cause de l'espace de la ville, de l'idéal de la ville moderne est considérée comme une des bases de la préoccupation de l'espace public. Elle porte d'abord sur les grands ensembles, figures de la faillite de l'architecture et de l'urbanisme moderne.

Donc, on était dans un débat de société, comme un commencement de la critique des grands ensembles. En 1968 on était dans un contexte contre la ville productiviste. C'était un débat de société dans lequel les professionnels ont été partie prenante (Pelissier³⁴, entretien, 2003)

Cette réflexion sur les grands ensembles est considérée comme fondatrice d'un repositionnement des professionnels pour assumer un rôle politique, au sens où ils vont prendre position sur la vie de la cité, en sus de leur rôle de concepteur.

Parce que quand il fallait refaire, au nom de quoi il fallait refaire ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui nous poussait en dehors de l'image ? (Marguerit³⁵, entretien, 2004).

Nous verrons comment ce travail de repositionnement se situe cependant plutôt sur le plan de la pensée que sur celui des réalisations. En fait la question de l'espace public s'est d'abord posée sur le terrain dans la conception des équipements publics, à travers les relations de l'équipement à l'espace public et aussi dans les opérations de réhabilitation (type Habitat et Vie Sociale) qui s'accompagnaient d'une réflexion sur le statut et les pratiques de ces espaces au pied des tours :

Ca a été un travail de décryptage, à partir de l'existant, de ce qui était nommé espaces publics. C'est-à-dire des espaces libres au pied des tours et effectivement l'analyse de ces espaces, de leur pauvreté, de leur indigence, de leur statut aussi, du fait qu'ils n'étaient supports d'aucune pratique un peu diversifiée, on a commencé tout un travail sur ce que pourrait être l'espace public. (Henriot³⁶, entretien 2004)

La dynamique pragmatique entre pensée et action est aussi une des clefs de la constitution de la notion. Le besoin de repositionnement disciplinaire alimenté par la réflexion théorique a impliqué à la fois une recherche sur les formes urbaines et le retour à l'idée d'un espace public compris comme matrice de la forme urbaine :

Il y a désormais une conception de faire la ville qui se développe à cette époque-là dans les années 70 en posant la relation entre l'espace public et le bâti. (Devillers, entretien 2003).

Cependant, sur le terrain, on assiste à un phénomène de continuité avec la période précédente : l'intervention des concepteurs porte principalement sur l'image des opérations. En résumant les propos recueillis, on pourrait dire de manière un peu caricaturale que les paysagistes habillent et modèlent le terrain,

J'ai proposé des tracés ondulés pour circuler, une fourrure végétale, petite, moyenne, haute : fermeture et ouverture. C'était un habillage. (...) Après on entrait plus dans le vif du sujet : on pouvait intervenir plus sur l'emplacement des bâtiments, en 1970. Sur des terrains en pente on nous faisait plus confiance qu'en terrain plat, pour les études de terrassement. (Simon³⁷ entretien, 2003)

que les architectes travaillent sur les façades et que les ingénieurs conservent leur suprématie en imposant la prééminence des infrastructures. Le fonctionnalisme mis à l'épreuve de la critique tient bon :

³⁴ Alain Pelissier : docteur es lettres, architecte praticien et auteur de nombreux ouvrages et articles, est directeur de l'Ecole Spéciale d'Architecture.

³⁵ Alain Marguerit, paysagiste libéral.

³⁶ Anne-Marie Henriot, programmatrice à l'EPAREB.

³⁷ Jacques Simon, paysagiste praticien et enseignant, rédacteur en chef et éditeur de la revue « espaces verts », auteur de nombreux articles et ouvrages.

Nous avons assez vite analysé qu'il n'y avait pas eu de rupture fondamentale (des villes nouvelles) avec l'époque précédente celle des ZUP. On était encore dans le fonctionnalisme, on était encore dans le zoning, dans la division fonctionnelle des grands dispositifs, on était évidemment engagés dans un système où les disciplines étaient indépendantes et autonomes et évidemment dominées par les préoccupations d'ingénieurs et les impératifs liés aux infrastructures. C'était ça qui primait et c'était ça l'espace public. Le reste était un peu accessoire. (Harari, entretien, 2003)

Face à cet impossible travail de critique sur le terrain, c'est sur le plan théorique que la notion d'espace public va se développer.

Une question de génération : la recherche, à partir des années 70, portée par le croisement des disciplines et l'expérimentation

Même si l'enseignement différait sensiblement selon les écoles³⁸, ce n'est pas au cours de leur formation que les acteurs interrogés ont identifié la notion d'espace public. Elle se construit à partir des années soixante dix, date qui correspond souvent à la fin de leurs études, à partir d'un travail de recherche, à l'occasion de débats ou de lectures.

Je pense que ça commence très tôt parce que j'appartiens à une génération pour laquelle le concept d'espace public a été primordial sans aucun doute. Je dirais que ça commence à la sortie de l'école, plutôt dans la période qui a suivi mes études où j'ai fait de la recherche avec Bernard Huet, le bouquin sur le Creusot notamment. Et puis j'ai écrit des articles à cette époque, pas encore tout à fait sur le projet urbain, mais sur la morphologie et la typologie et sur ce que j'appelais à l'époque projet de forme urbaine. (Devillers, entretien, 2003)

Les auteurs cités comme références sont des architectes théoriciens tels Rossi, Pannerai, Huet ou des sociologues : Bourdieu, Castells, Chombard de Lauwe, Lefebvre, Raymond. Ces lectures constituent un socle théorique, synthétisé à cette période avec l'idée du projet, parce que les conditions pour élaborer des projets autrement apparaissaient. La réflexion des professionnels est ainsi portée par le croisement des disciplines et l'expérimentation. Elle s'appuie d'abord sur des mouvements comme l'architecture urbaine³⁹ et sur un certain nombre de réflexions théoriques, notamment sur la typologie et la morphologie.

Ce qui a été posé, c'est ce rapport-là, l'idée très constitutive qu'on n'était pas dans le grand espace assez homogène imaginé par Le Corbusier, à partir du pilotis qui se prolonge dans un continuum naturel. En fait il ne l'était pas, mais il le rêvait comme naturel et par conséquent il était obligé de le qualifier par l'architecture. C'est toute la problématique de l'architecture moderne, on est dans un espace prétendu sans qualité et donc comme il est sans qualité, il peut les avoir toutes. Ce qui veut dire qu'il faut savoir lesquelles on veut lui donner. (Devillers, entretien, 2003)

Dans le même temps, l'intérêt des architectes pour la philosophie ou la sociologie élargit le champ de leurs préoccupations vis-à-vis de l'espace public. La découverte de la philosophie permet d'affiner la réflexion sur la hiérarchisation des espaces : le passage du public au privé jusque dans les cages d'escalier. Les questions de l'usage, du partage et des limites de l'espace sont alors abordées, avec celles des pratiques. La sociologie contribue à faire le lien avec l'architecture. L'arrivée concomitante des sciences humaines et sociales dans l'enseignement de l'architecture confirme alors l'identification de ces questions et l'intérêt qu'elles suscitent.

Des gens comme Roland Barthes, Lacan et tout ça, ils nous ont parlé de Derrida. C'est vraiment génial, parce que juste avant eux, c'était vraiment que le Prix de Rome, on faisait des beaux dessins. Ils nous ont expliqué que c'est quand même des gens qui habitent dans des espaces et qu'il faut essayer de comprendre qui ils sont, pourquoi, comment, comment ils sont organisés. (Antonietti⁴⁰, entretien, 2004)

Cette période d'apparition d'une sensibilité au paysage et à l'environnement incite à la reconnaissance de l'apport des paysagistes. Ils renouvellent l'approche des problèmes, en

³⁸ La notion d'espace public a été précocement abordée dans deux écoles d'architecture : Belleville et Versailles.

³⁹ Développé en Italie notamment par A. Rossi, au début des années 70.

⁴⁰ Guidu Antonietti, architecte d'opérations à Vitrolles.

travaillant « sur le vivant » et attirent l'attention de cette génération par des réalisations et des publications⁴¹.

Les paysagistes sont des artistes qui produisent de l'éphémère, qui interviennent dans une structure existante faite par des architectes urbanistes ou durable faite par l'ingénieur. La solidité est mangée par le vivant. (Simon, entretien, 2003)

Les paysagistes rappellent aussi la dimension humaine : ils replacent l'homme dans la nature et au centre des préoccupations des concepteurs.

On voit ainsi émerger une nouvelle culture qui se traduit par une mise en commun des disciplines : architecture, urbanisme, paysage, philosophie et sociologie, un échange et un débat entre les professionnels, concepteurs et chercheurs.

Dans le même temps, une autre discipline entre dans le jeu et sur le terrain. En 1973, dans le cadre d'une manifestation intitulée « Aix ville ouverte aux saltimbanques », on assiste à un renouvellement du spectacle de rue dans l'espace public de la ville.

On a joué, on a inventé un truc sur le cours Mirabeau et ça a été le choc, le choc de voir les gens, de les tirer, de les avoir autour de soi, de voir qu'ils peuvent partir et ce que ça veut dire. (Crespin⁴², entretien, 2004)

L'expérimentation de l'espace public par les arts de la rue prolonge ainsi le phénomène des événements de 1968 : la prise de la rue, de l'espace public par des modes d'expression collectifs nouveaux.

Donc dans ces années 73, 80, je fais mon chemin, je fais mon chemin de rue, je fais mon chemin de réflexion, je fais mon chemin de promoteur d'initiatives. On expérimente l'espace public non pas simplement le bout de trottoir du saltimbanque, non là, disons que ça dépasse, c'est un bout de ville, c'est la place, c'est l'itinérance. La rue est un lieu d'expression des années 68, 70 et professionnellement on se dit « ça vaut le coup d'y rester » pour des raisons multiples. Et donc on y reste, on ajuste. (Crespin, entretien, 2004)

A la fin des années 70, le constat est fait que les formes saltimbanques par lesquelles ils étaient arrivés sont en inadéquation, sur leur lieu d'intervention, avec une certaine monumentalité urbaine. Ce constat ne se fait pas dans les villes nouvelles qui sont encore en construction mais dans les cités périphériques de la banlieue parisienne.

Pourquoi on était dans les cités dans les années 70⁴³, c'est parce que les animateurs de MJC qui faisaient de l'aéromodélisme se faisaient fracasser les vitrines par les blousons noirs, qui n'en avaient rien à cirer du macramé et donc là, les clowns qui faisaient « dzim boom ta ta » dans la rue, ils nous ont pris, en disant voilà eux ils vont... (Crespin, entretien, 2004).

Les arts de la rue révèlent le décalage entre l'évolution urbaine et l'évolution de la société. Ces constatations seront relayées et approfondies dans les années quatre vingt par l'expérimentation de recherches actions⁴⁴. On perçoit le rôle mobilisateur des organismes publics comme Plan urbain⁴⁵, dans ce jeu interactif entre pensée et action pour la constitution de la notion d'espace public.

Les années 80 vont amplifier encore cette vogue de l'espace public chez les professionnels, comme nos entretiens le soulignent (voir infra). Signalons aussi des changements politiques et législatifs importants : l'année 1977 voit la promulgation de la loi sur l'architecture qui pose l'architecture comme d'intérêt public, et les élections municipales de 1977 sont l'occasion de

⁴¹ Notamment les publications de Jaques Simon, paysagiste.

⁴² Michel Crespin, fondateur et ancien directeur de « lieux publics », a animé la ferme Du buisson à Mame la Vallée.

⁴³ Nanterre, la cité des Mille.

⁴⁴ Avec l'équipe du CERFISE (Michel Peraldi, Michel Anselme) et celle du CERCLES (Samuel Bordreuil, Sylvia Ostrowetski, Philippe Chaudoir).

⁴⁵ Créé en 84.

changement politiques locaux avec l'arrivée de nouveaux élus plus sensibilisés à ces questions.

En 1981, l'élection de François Mitterrand qui avait annoncé qu'il voulait réformer les ordres professionnels, en l'occurrence l'ordre des architectes, est une formidable occasion de lancer le débat à la fois sur les modes d'exercices professionnels et sur les réflexions théoriques entreprises dans les années précédentes.

C'était pour apporter la parole d'architecture dans tous les débats que la direction de l'architecture... surtout à l'intérieur du ministère même, porter la parole des architectes face aux ingénieurs des ponts et chaussées qui étaient omniprésents. En même temps on préparait un projet de loi pour supprimer l'ordre des architectes. On avait la volonté de favoriser la réflexion, d'avoir des actions de diffusion, de faire de l'architecture à l'école, à la radio.

C'était vraiment dans l'esprit du temps, on commençait à parler des espaces publics et on parlait pas d'architecture sans parler d'espace public. Tout le monde en parlait. Ce n'est pas qu'on avait là une influence, mais la réflexion sur l'enseignement hésitait toujours entre le professionnalisme et la théorie. (Tribel, entretien, 2004)

Le collectif des ateliers publics qui a existé de 1981 à 1986 témoigne de l'intérêt du débat pour l'appropriation de savoirs.

Le travail du collectif a été une école extraordinaire d'appropriation de savoirs, qui étaient déjà en partie élaborés ou encore en cours d'élaboration mais qui trouvaient là une occasion de se centraliser, de devenir cohérents et de s'inscrire dans une perspective pré-opérationnelle. On a pris l'habitude, à ce moment là d'examiner tous les projets et de les confronter à ce qui nous semblait être devenu des acquis, on avait une grille de lecture qui nous permettait de dire ce qui nous paraissait pertinent ou non (Harari⁴⁶, entretien, 2003)

La notion d'espace public, dans l'air du temps des années quatre vingt, se dissipe dans les années qui suivent. Pour certains, c'est la pratique professionnelle qui permet d'approfondir la réflexion, pour d'autre, il y a rupture entre pensée et réalisation due notamment aux logiques sectorielles et aux mécanismes de production de l'espace⁴⁷.

La pertinence des échelles des villes nouvelles

Pour l'ensemble des acteurs interrogés, les villes nouvelles ont représenté des niveaux de réflexion et d'intervention intéressantes au regard de l'espace public. Elles permettaient notamment à des équipes pluridisciplinaires constituées au sein des établissements publics et à des cabinets privés d'architectes d'appréhender les projets globalement en embrassant à la fois un territoire et des modes de financements exceptionnels, sur un temps long. Ce contexte était évidemment favorable à l'expérimentation des réflexions théoriques antérieures.

⁴⁶ Jean Harari, architecte praticien, un des fondateurs du collectif des ateliers publics (1981-1986) enseignant.

⁴⁷ voir chapitre 3.

DES ECHELLES GEOGRAPHIQUES ET TEMPORELLES

C'était des échelles qui nous intéressaient (les villes nouvelles), des échelles géographiques consistantes et des échelles temporelles et historiques, elles aussi qui dépassaient simplement l'aménagement. On était assez critiques, mais on sentait bien que c'était un embryon, enfin plus qu'un embryon. Les établissements publics qui finalement sous-traitaient tout, le projet de la ville nouvelle elle-même, qui sous-traitaient les bâtiments, enfin les seules choses qu'ils ne sous-traitaient pas, c'étaient les aménagements d'espaces publics. Mais on savait par les revues, voire même par l'intermédiaire des agences à qui on confiait des missions de projet sur les villes nouvelles, que assez généralement les missions d'ensemble des villes nouvelles étaient confiées à des cabinets privés. Ils faisaient l'objet d'une sorte de dévolution d'un marché de conception, conception de développement de la ville nouvelle. (Harari, entretien, 2003)⁴⁸

Nous retrouvons souvent la référence au temps des villes nouvelles, à la temporalité des conceptions et des réalisations, à la notion de croissance forcément continue et indéfinie qui permettait de voir loin, de faire grand. Dans cette logique-là, on disposait toujours d'un espace invraisemblable.

Il y a aussi des mécanismes tout à fait internes qui font que les villes nouvelles ont eu les inconvénients de leurs avantages. Les établissements publics étaient riches et puissants, dirigés par des ingénieurs des ponts et chaussées pas par des maires, qui vivaient un peu en autarcie, qui avaient l'avenir devant eux comme un peu dans les trente glorieuses. On avait toujours l'avenir devant soi (Devillers, entretien, 2003)

Les financements mobilisés pour les villes nouvelles d'une part et la péréquation financière des opérations d'autre part ont permis des innovations et notamment la création de nouveaux espaces publics. Nous pouvons citer l'exemple du réseau d'eau pluviale, traité sous la forme de bassin de rétention⁴⁹ avec des abords aménagés.

L'intervention de l'urbaniste a amené dans certaines villes nouvelles, à Marne-la-Vallée en particulier et sur l'étang de Berre, à traiter le pluvial en bassin, en plan paysager et donc créer des espaces publics de détente au sein de la ville de bonne qualité dans l'ensemble. Cette bonne qualité, c'est à quel coût ? Comment se fait la péréquation financière entre les investissements et le coût et c'est là où aussi la globalité est intéressante. Parce que l'on n'est pas obligé d'équilibrer une zone d'aménagement seule. (Petitot⁵⁰, entretien, 2003)

Le financement global a permis de faire des choses qu'on ne pouvait pas faire autrement et notamment de traiter les espaces publics.

Mais globalement, les espaces publics de la ville nouvelle, quand la ville se termine, que la finance le permet, on s'aperçoit que c'est repris en main et que c'est quand même pas mal. Et quand on voit que les villes nouvelles, ça a été lancé pour empêcher le développement des banlieues et quand on va dans les banlieues standards, c'est plutôt nettement mieux dans les villes nouvelles oui. (Petitot, entretien, 2003)

Dans les grands ensembles, l'espace public était souvent jugé problématique : on s'interrogeait sur ses usages, son image, ses limites avec l'espace privé. On va alors chercher à le qualifier. Le croisement des disciplines permet des prises de position et favorise la constitution de la notion de l'idéal de l'espace public.

Dans le même moment, les villes nouvelles proposent des modes et des échelles d'intervention qui permettent à la fois d'alimenter et d'expérimenter ces réflexions en les confrontant au mode opératoire.

⁴⁸ Voir à ce propos 2.2.3.1. l'exemple de la chaussée de l'Hôtel de ville à Villeneuve-d'Ascq, dont l'APS (avant-projet sommaire) a été confié au cabinet Loiseau-Tribel.

⁴⁹ A Villeneuve-d'Ascq, par exemple, pour absorber les débordements de La Marque, huit lacs ont été creusés et intégrés soit dans un parc urbain, soit à des opérations de logements. A cet égard, le projet de recherche dirigé par Nicole Eleb, dans le cadre du Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles retient notre attention.

⁵⁰ Dominique Petitot : économiste, directeur du service programmation d'équipement puis directeur financier de l'EPAREB jusqu'en 1982. Directeur général adjoint de l'EPAMARNE de 1983 à 1997.

Des référentiels pour penser le projet d'espace public

La nécessité de construire des modèles pour anticiper les réalisations et les usages et pallier à une relative vacuité des situations de terrain, notamment l'absence d'habitants, s'affirme avec l'expérience des villes nouvelles. En effet, les élus sont en général peu présents au début, et il n'y a pas d'autres représentants des habitants qu'eux. Les disciplines telles que la sociologie ou la philosophie, comme l'imaginaire des architectes et des urbanistes qui conçoivent la ville et ses espaces publics, sont convoqués pour le projet.

On voit ainsi que l'espace public idéalisé, à travers l'élaboration de « référentiels » nouveaux (cf. annexe A10), devait à son tour servir de modèle pour la conception des villes nouvelles tout en s'élaborant en même temps que la ville elle-même.

Il y avait quand même un petit peu la peur face à ces villes-là, il fallait les animer, elles n'avaient pas de substance, pas de mémoire. Les responsables tant politiques que les responsables culturels qui étaient là savaient qu'il allait falloir pétrir de l'urbain. (Crespin, entretien, 2004).

Ces questions seront développées dans les parties suivantes consacrées aux villes étudiées (2.2. et 2.3.).

2.1.3. Une notion paradigmatique et polysémique

La dimension chronologique

Les deux sources mobilisées pour dégager l'émergence et la constitution de la notion d'espace public dans le monde professionnel sont complémentaires. Le corpus des cahiers de l'IAURP/IAURIF nous renseigne plus précisément sur les dates. Les acteurs interrogés ont une capacité de recul et de synthèse et dépassent évidemment la période étudiée dans les cahiers (1967/1981) pour prolonger leur réflexion jusqu'à l'époque contemporaine et nous faire part de leurs inquiétudes.⁵¹

L'analyse des entretiens confirme celle du corpus : dans le monde professionnel de l'aménagement des villes, la notion s'est constituée en vingt ans à partir des années soixante.

Dès les années soixante-dix, l'espace public apparaît comme révélateur des tensions sociales, du décalage entre évolution urbaine et évolution sociale. Parler de l'espace public revient à parler des problèmes sociaux. Pourtant ceux qui en parlent n'ont pas le pouvoir dans les champs politique et économique mais seulement dans celui de la conception et la production de l'espace.

Dans les années quatre-vingt, plus précisément à partir de 1977, l'espace public est « dans l'air du temps ». La notion se divulgue par les expérimentations et les revues, notamment. Elle devient à partir de cette date un objet de l'aménagement, le lieu d'un projet spécifique plutôt qu'une notion complexe, qui n'est plus investie par ces acteurs.

L'espace public : notion paradigmatique et mot polysémique

La notion d'espace public m'apparaît aujourd'hui très polysémique, très « tarte à la crème ». Cela ne retire rien à la valeur de ce que pourrait être l'espace public, mais pour le moment, on s'en sert comme du développement durable ou de la cohésion sociale, et on ne s'attaque pas à ce qui est constitutif de l'espace public, qui n'est pas simplement une bordure de trottoir et la qualité du revêtement de sol. (Henriot, entretien, 2004)

⁵¹ Ces propos qui dépassent la problématique de notre recherche sont repris par la presse quotidienne qui alerte sur le repli communautaire dans les banlieues (*Le Monde*, 6 Juillet 2004, p.8).

« Espace public » devient un mot-valise comme « haute qualité environnementale », « développement durable », « projet urbain », « cohésion sociale » etc., qui permet de croire qu'on a réglé la question alors que la problématique est de plus en plus complexe.

L'émergence de la notion d'espace public et sa constitution ont procédé dans un jeu entre pensée et action. L'espace public apparaît ainsi comme une notion paradigmatique qui se construit sur une approche empirique du réel. L'expérience des villes nouvelles a participé à cette interaction par l'utilisation de référentiels par les concepteurs. Ces modèles font appel au même mécanisme que celui que nous avons mis en évidence dans l'analyse du corpus IAURP/IAURIF concernant les dispositifs sociaux et les dispositifs spatiaux.

2.2. Villeneuve-d'Ascq : l'espace public en tension

L'idée est à la mode dans les milieux de l'aménagement (l'exemple vient de Grande-Bretagne) : les rénovations urbaines sont traumatisantes⁵², les ZUP⁵³ et les barres sont très critiquées et la réhabilitation des centres-villes n'est pas encore à l'ordre du jour⁵⁴. On va préférer des opérations en terrain vierge. Paul Delouvrier fabrique le Schéma directeur et invente 5 villes nouvelles en région parisienne, puis exporte l'idée en province. C'est une volonté de techniciens qui prétendent créer des villes qui vivent, où les relations humaines sont inscrites dans l'architecture et le paysage. (Percq, Stievenard, 1980, extrait de *Villeneuve-d'Ascq, une ville est née*)⁵⁵

Introduction : le « péché originel »

Les articles parus dans la presse après la déclaration du Directeur de l'équipement Jacques Pouyol lors de l'inauguration de la résidence de l'Europe à Mons-en-Barœul, le 4 octobre 1967, relatent l'événement sous les titres suivants : « Ça bouge à l'est de Lille », « Ville nouvelle et expropriations ». Les termes employés ravivent sans ambiguïté la mémoire de la dernière guerre qui a marqué fortement la zone menacée⁵⁶ :

« Les bourreaux envahisseurs », « les envahisseurs modernes », « les premières rafales », « on nous mitraille », « la DUP⁵⁷, c'est l'expulsion, la déportation, la mort lente pour les aînés », « camp d'extermination appelé DUP »⁵⁸. (Percq, Stievenard, 1980).

La violence des propos des journalistes traduit de façon unanime le choc ressenti dans toute la métropole à l'annonce des premières expropriations pour la construction d'une ville nouvelle dont personne jusqu'alors n'avait entendu parler. Gérard Caudron, ancien maire de Villeneuve-d'Ascq, lors du colloque organisé pour les 30 ans de la ville nouvelle⁵⁹, évoque la « brutalité de la décision ».

J'ai conservé le souvenir d'une certaine brutalité de la décision, sans aucune concertation ni même beaucoup d'information. Je me souviens de l'inquiétude de certains et même de la colère de beaucoup d'autres... (Caudron, colloque, 2000)

L'événement, qui inquiète également les communes voisines, fera écrire à George Sueur en 1971 dans son ouvrage sur la Métropole⁶⁰ « C'est là son premier défaut, son péché originel »⁶¹... La formule restera dans les mémoires.

Le vrai « péché originel » des villes nouvelles, c'est les expropriations. C'est complètement brouillé. Parce que... on a annoncé « la modernité », on a annoncé un « nouvel art de vivre », « une qualité de vie » qu'on a mis en place en détruisant l'existant, la vie paisible des... Donc moi je dis « péché »

⁵² À Lille, l'opération de rénovation du quartier Saint Sauveur (situé entre l'hôtel de ville et la gare) a déporté des populations non consentantes du centre vers la périphérie (Bois-Blancs, Lille-Sud); à Roubaix, la rénovation urbaine a rasé le quartier de maisons ouvrières des Longues Haies pour construire l'opération « Roubaix 2000 ».

⁵³ Zone d'urbanisation prioritaire

⁵⁴ En 1968, le gouvernement Chaban-Delmas lance le programme de « résorption de l'habitat insalubre et des courées ». Le plan « anti-bidonvilles » de la Région parisienne a des répercussions aussi dans le plan de résorption des courées à Lille.

⁵⁵ Pascal Percq, Jean-Michel Stievenard, 1980, *Villeneuve-d'Ascq, une ville est née*.

⁵⁶ Lors du massacre d'Ascq en 1944, des civils sont abattus par les nazis.

⁵⁷ DUP = Déclaration d'utilité publique.

⁵⁸ Titres et extraits d'articles cités dans Percq, Stievenard, *Une ville est née*, 1980.

⁵⁹ « 25 février 1970, 25 février 2000 » : Villeneuve d'Ascq a 30 ans. À l'occasion de cet anniversaire, la Ville organise un colloque qui réunit habitants et experts à la Rose des Vents le 26 février autour du thème "L'avenir en tête".

⁶⁰ George Sueur, 1971, *Lille-Roubaix-Tourcoing, Métropole en miettes*.

⁶¹ Cité par George Delbar, 1977.

dans le sens de « faute », parce que là, on n'a absolument pas informé, pas concerté. (Percq⁶², entretien, 2003)

L'étude de l'espace public dans la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq ne peut faire l'économie d'un détour sur les conditions de la création de la ville. En effet, quel espace public un établissement public peut-il construire après s'être imposé de la sorte ? Quel(s) espace(s) laisse-t-il au « public » ?

Pour comprendre les processus de création et d'arrêt de la ville nouvelle, nous analyserons dans un premier temps les stratégies et confrontations des différents acteurs : l'Etat et l'établissement public, les élus et les habitants de la ville, à travers les différentes étapes de la création de la ville nouvelle⁶³. Comment le débat public a émergé dans la ville.

Dans un second temps, l'analyse de la conception et de la réalisation de la ville nouvelle, à partir des représentations d'acteurs locaux et du sociologue Jean Remy sollicité par l'Epale en 1977 pour une étude du centre ville, nous montrera quels principes et idées force ont prévalu ou se sont combinés, et comment les utopies de concepteurs ont été contrariées dans une rude mise à l'épreuve.

La troisième partie étudiera deux espaces publics de Villeneuve-d'Ascq, la chaussée haute et les espaces publics du quartier du Château à partir des archives de l'Epale⁶⁴, de l'observation et des entretiens d'acteurs locaux. Ces espaces sont-ils la réalisation d'une idée conceptuelle ou d'enjeux techniques, politiques, sociaux, économiques qui se sont exprimés ? Quel regard rétrospectif les acteurs locaux de la ville nouvelle portent-ils à ces espaces ?

2.2.1. De la ville nouvelle de Lille-Est à Villeneuve-d'Ascq, une histoire de conflits et de débats⁶⁵

La ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq, en périphérie proche de l'agglomération de Lille Roubaix Tourcoing (voir carte annexe B3), est née de la fusion en 1970 de trois communes semi-rurales : Ascq, Annappes et Flers-lez-Lille. La cité scientifique de Lille1 avait été inaugurée sur son territoire depuis peu (ouverture partielle en 1964). Née d'une volonté de l'Etat, Villeneuve-d'Ascq n'a pas la même histoire que ses trois voisines anciennes. Alors que les villes centres voyaient leurs populations diminuer dans la même période, sa population a connu une véritable explosion démographique : selon l'Insee, de 26 100 habitants en 1968, elle passe à 36 600 en 1975 et 59 500 en 1982⁶⁶. Elle devient la quatrième ville de la

⁶² Pascal Percq était journaliste à Nord-Eclair (édition Lille puis Villeneuve-d'Ascq) de 1967 à 1985, il est co-auteur d'un ouvrage sur Villeneuve-d'Ascq paru en 1980, actuellement attaché de presse à la mairie de Lille auprès de Martine Aubry, entretien le 3 mars 2003.

⁶³ Cf. annexe B1 : « Tableau des événements et opérations » retrace chronologiquement les principales étapes de la création de la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq.

⁶⁴ Les documents de l'Epale consultés aux archives municipales de Villeneuve-d'Ascq sont reportés en annexe B2.

⁶⁵ L'ouvrage « Villeneuve-d'Ascq, une ville est née », (écrit en 1980 par Jean-Michel Stievenard, sociologue, 1^{er} adjoint au maire à l'époque, et Pascal Percq, journaliste à Nord-Eclair) apporte des informations précieuses sur la genèse de la ville nouvelle : les acteurs de l'époque, les enjeux, les tensions, les rapports avec les habitants, les élus, les moments et lieux forts de l'implantation.

⁶⁶ Source : d'après INSEE RPG 1999. La ville nouvelle, avec son offre de logements sociaux et en accession, a attiré des ménages en provenance des villes centres : Lille, Roubaix et Tourcoing, dont une majorité de cadres et de professions intellectuelles. « Villeneuve-d'Ascq est une ville de cols blancs » : les cadres et les employés sont dominants (46% de sa population active) ; alors que le taux d'ouvriers reste élevé à Tourcoing (48% en 1982 et 47% en 1990) et à Roubaix (51% en 82 et 90), elle baisse à Lille (de 31 à 27%) et à Villeneuve-d'Ascq (26 à 22%). Villeneuve-d'Ascq est également une ville où le taux de chômage est faible et augmente peu (8 à 10%, contre 18 à 25% à Roubaix entre 82 et 90). (Vervaeke, Lefebvre, 1997, La mobilité résidentielle et la

Métropole. Alors que les projets des aménageurs annonçaient 100 000 habitants, la ville nouvelle s'est arrêtée avant d'atteindre cet objectif : elle se stabilise à 65 000 habitants en 1990.

Pour comprendre l'émergence et le rôle de l'espace public dans la réalisation de la ville nouvelle, nous étudierons dans un premier temps la manière dont la ville nouvelle s'est imposée, par quels acteurs et avec les réactions locales. Cette partie montrera dans quel cadre (administratif, politique, etc.) la ville nouvelle et ses espaces publics ont été élaborés et construits, comment le politique a contrecarré l'administratif, comment les habitants ont réagi.

La seconde partie de ce chapitre présentera les grandes étapes de la construction de la ville. Les élections municipales de 1977, point de départ du processus d'indépendance de la commune, sont incontestablement le gros virage de l'histoire de la ville nouvelle face aux représentants de l'Etat et aux communes voisines qui avaient des vues sur certains territoires. L'histoire de la ville nouvelle pourrait ainsi se résumer à : « avant 77 » et « après 77 ». Toutefois nous avons distingué d'autres phases marquées par les changements de directeurs et des événements clé ayant contribué à modifier les projets de la ville elle-même.

Enfin la troisième partie montrera que les débats et les luttes qui ont jalonné l'histoire de Villeneuve-d'Ascq donnent un contenu particulier à la notion d'espace public, celui de la confrontation.

Cette partie s'appuie à la fois sur des ouvrages parus sur Villeneuve-d'Ascq et sur les entretiens avec les acteurs de la ville nouvelle : Epaliens, élus, chercheurs, journaliste, responsables du service d'urbanisme de la ville⁶⁷.

L'émergence du projet de ville nouvelle dans l'agglomération lilloise

Les projets antérieurs pour la métropole et la région et les différents sites envisagés

Comme le souligne Pascal Percq, le projet de ville nouvelle à Lille-Est s'est décidé « en contradiction avec tous les plans d'urbanisme de la métropole » :

(...) Le campus sort de terre, Pisani, naturellement, trouve que c'est plutôt là qu'il faut le faire, en contradiction avec tous les plans d'urbanisme de la métropole, qui voyaient en fait le développement de la métropole dans le prolongement du Bassin Minier, relier le Bassin Minier à l'agglomération, ça passait forcément par Lomme et La Bassée. Blocage politique de ce côté-là. Parce qu'en fait, il y avait eu plusieurs sites qui étaient envisagés, notamment le Schéma d'aménagement de la Métropole. (...) Et du coup l'opération immobilière s'est posée là. Donc pour moi, il n'y a pas volonté de créer une ville nouvelle quelque part à l'est de Lille, il y a un développement d'une agglomération qui se cherche et qui finit par se poser là. Pour moi, c'est un peu ce que j'ai appris de la thèse de George Delbar, puisque c'est l'affirmation d'une politique contradictoire avec tout ce qui avait été envisagé avant. (Percq, entretien, 2003)

Avant la décision de créer la ville nouvelle de Lille-Est en 1966, tous les projets d'extension de la Métropole lilloise étaient situés vers le Bassin Minier : ils prenaient en compte la reconversion du Bassin Minier après la fermeture des Houillères du Nord-Pas de Calais.

Le Plan Bernard (1964), associant le développement de la métropole à celui de la Région, prévoit une structure linéaire allant de Lille à La Bassée, avec notamment de nouveaux équipements, un triangle industriel textile, l'aménagement du canal de Roubaix-Tourcoing, et la création d'un « cité nouvelle » dans le secteur sud-ouest. L'OREAM-Nord⁶⁸, mis en place

réorganisation sociale de l'agglomération lilloise, in Martens, Vervaeke (coord.), *La polarisation sociale des villes européennes*, Anthropos). (voir figure en annexe B3).

⁶⁷ La liste détaillée des acteurs locaux rencontrés se trouve en annexe A4.

⁶⁸ Organisme d'Etudes et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine Nord.

en 1966 pour coordonner les études d'urbanisme et élaborer un Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de la Métropole, prévoit dans son « Livre Blanc » (février 1968) la constitution d'une aire centrale de Tourcoing à Arras et de Douai à Béthune qui jouerait le rôle de Métropole⁶⁹ (Delbar, 1977, Kowalewski, 2004)⁷⁰.

Mais cette conception suscite une polémique. D'une part, les entreprises textiles, qui viennent d'investir à Roubaix et Tourcoing, n'imaginent pas déménager. D'autre part, en réaction avec le constat : « Paris et le désert français »⁷¹, les élus locaux ambitionnent de promouvoir Lille Roubaix Tourcoing au rang de métropole d'équilibre et de faire de la Métropole lilloise un carrefour européen et une place de commandement. Le « Livre Blanc »⁷² de l'Agence d'Urbanisme de la Métropole de la Communauté urbaine de Lille développe à son tour une conception selon laquelle Lille-Roubaix-Tourcoing devait avoir le statut de capitale régionale. De cette représentation résulte une politique d'infrastructures de liaison (voie rapide d'accès des autoroutes au centre ville de Lille qui deviendra le carrefour de 5 autoroutes européennes⁷³, trajet du métro) et de développement du secteur tertiaire de décision qui doit être concentré à Lille⁷⁴.

L'implantation de la Cité scientifique, déjà installée, et le projet de tunnel sous la Manche sont à l'origine de la première idée de ville nouvelle dans le secteur-est (Delbar, 1977). J.Dering, urbaniste lillois chargé de l'étude des conséquences de la construction du tunnel sous la Manche, imagine en 1964 la construction d'une « ville nouvelle parallèle à la campagne », entre Sainghin-en-Mélantois et Gruson.

Les projets d'extension vers le Bassin Minier ne verront jamais le jour. Une série d'événements conduira le projet de ville nouvelle sur un autre territoire.

Les arguments pour une ville nouvelle à Lille-Est

Un premier élément penchera en faveur du site de Lille-Est, c'est le déplacement des universités hors de Lille, et le recteur Debeyre jouera un rôle important dans le projet de ville universitaire et d'un stade olympique. Les universités lilloises ne peuvent plus absorber les étudiants de plus en plus nombreux, et construire intra muros constituerait une charge foncière trop importante.

En 1959, le recteur Debeyre achète des terrains (120ha) sur 3 communes Annappes, Ascq et Lezennes, à 5km de Lille. En 1964, la cité scientifique est déjà construite (photos aériennes annexe B4). Les étudiants ne doivent pas rester isolés. Il faut des transports en commun, des liaisons routières, des restaurants, entre le campus et la ville.

⁶⁹ Alors que dans les autres régions, les OREAM n'intervenaient que dans les métropoles des villes, « *les technocrates de l'OREAM-Nord ont inclus dans l'aire métropolitaine l'ensemble de la région, déduisant de leurs études que, dans le Nord-Pas de Calais, les zones de Dunkerque, de Maubeuge, de Valenciennes et du Bassin Minier ne pouvaient en être exclues* » (Kowalewski, 2004).

⁷⁰ George Delbar, géographe, était chargé des relations extérieures à l'Epale. Il est auteur d'une thèse sur Villeneuve-d'Ascq (1977). Didier Kowalewski a été chargé de mission à l'OREAM-Nord, puis au Secrétariat Général des Affaires Régionales, a enseigné la sociologie à l'école d'architecture de Villeneuve-d'Ascq.

⁷¹ *La Documentation française*, octobre 1962. Un meilleur équilibre est à trouver entre Paris et la province par la promotion de grandes métropoles concentrant des équipements de haute qualité. Construire des métropoles d'équilibre sera une option du 6^{ème} plan.

⁷² « Construire une Métropole », 1968, AUAM, p.33.

⁷³ Paris, Dunkerque, Valenciennes, Calais tunnel, Bruxelles.

⁷⁴ « Lille sera la métropole du Nord ou il n'y aura pas de Métropole » (Pierre Mauroy).

Et venait de se terminer une fac des sciences parachutée dans les betteraves par un homme volontaire et visionnaire sur beaucoup de plans, qui était le recteur Debeyre et qui avait développé une nouvelle université mais qui posait des problèmes (...) (Ralite⁷⁵, archives orales, 2001)

La croissance démographique nécessite de construire des logements (estimation : 200 000 entre 1968 et 1985 pour la métropole). Les promoteurs privés construisent des cités pour les cadres de la future métropole tertiaire : la société Bâtir lance deux opérations de plusieurs centaines de maisons individuelles à St André et à Wattignies⁷⁶. L'un des objectifs de la ville nouvelle sera de construire un habitat non dispersé. La ZUP de Mons sort de terre. La ville nouvelle est d'abord envisagée dans le prolongement de la ZUP en intégrant les Facultés lettres et droit vers Flers (Schéma Deldique, 1965).

C'est finalement dans une zone située à l'est de Lille que se construira la ville nouvelle, sur les 3 communes de Flers, Annappes et Ascq (schéma annexe B5). Il y a là des terres non encore urbanisées, marécageuses, traversées par des voies ferrées, appartenant à quelques gros propriétaires (comte de Montalembert, société Fives-Lille-Cail, et exploitants agricoles), et ces petites communes rurales, sans couleur politique forte, ne devaient pas opposer de résistance à une implantation d'envergure (Delbar, 1977).

Là, il y a le campus qui existait, qui sortait de terre, et entre le campus et la ville, il y a un « no man's land », et on a mis là la ville nouvelle. (Percq, entretien, 2003)

Le nouveau projet intégrera les universités lilloises déjà construites et en projet, et un complexe sportif métropolitain.

Et comme par ailleurs il a été décidé de déménager aussi toute la fac de droit et toute la fac de lettres et qu'il fallait un programme de complexe sportif de grande ampleur qui était né après simultanément... (...) (Ralite, archives orales, 2001)

La gestation confidentielle de la décision parisienne

Le projet à l'est de la métropole voit le jour entre Lille et Paris, mais le processus de décision reste « très confidentiel » (Delbar, 1977) pendant toute sa gestation (Delbar, 1977). À Lille, Jean-Claude Ralite, ingénieur des Ponts et Chaussées vient d'être chargé de l'arrondissement de Lille-Roubaix-Tourcoing. « L'idée » de ville nouvelle germe dans les esprits des ingénieurs en charge de l'équipement, en dehors de toute réflexion avec les forces sociales et politiques locales :

(...) Cette idée, nous l'avons portée devant les gens que je connaissais quand j'étais parisien. Et comme ça tombait à un moment où le district de la Région Parisienne avait lancé l'idée, déjà son projet des villes nouvelles du Schéma directeur, (...) le Ministre avait un peu envie de faire comme faisait Paul Delouvrier, avoir quelques projets plus signifiants pour structurer les agglomérations provinciales. (Ralite, archives orales, 2001)

La décision a été prise par Edgar Pisani, Ministre de l'Équipement, en octobre 1966, à la suite d'un survol de l'agglomération en hélicoptère au-dessus d'une dizaine de communes à l'est de Lille⁷⁷. Le 25 octobre, le Ministre de l'Éducation nationale, Christian Fouchet, donne son accord pour la construction de nouvelles Facultés à Lille-Est. Le chef du service régional de l'Équipement, Jacques Pouyol, se voit confier la mission de définir les éléments principaux du programme en décembre 1966. Le programme est approuvé officiellement par le Comité interministériel le 8 février 1967⁷⁸.

⁷⁵ Jean-Claude Ralite, ingénieur des Ponts, a été le premier directeur de l'Épale (1969-1973), archives orales recueillies par le service patrimoine de Villeneuve-d'Ascq en 2001, entretien le 22 octobre 2003.

⁷⁶ Village-expo, 1969.

⁷⁷ Le projet de ville nouvelle à l'est de Lille concernait au départ 13 communes.

⁷⁸ Le programme a un triple objectif : matérialiser rapidement la promotion de Lille-Roubaix-Tourcoing au rang de métropole d'équilibre, créer un ensemble moderne avec des universités attractives intégrées au milieu urbain, projet exemplaire du point de vue de l'architecture et de l'urbanisme.

C'était un petit jeu entre représentants de l'Etat seulement. Et c'est là que les gens en charge de cette administration où nous étions très mal à l'aise au plus profond de nous-même d'avoir à jouer un rôle de technocrates qu'on peut définir comme (...) d'avoir à mettre en œuvre des choses dont les objectifs n'avaient été définis par personne en amont (...) si ce n'est les gens de l'administration centrale, le ministre, des gens du cabinet (...), il n'y avait pas de structures comme la Communauté urbaine. (Ralite, archives orales, 2001)

Toutes les décisions (programme, périmètre, expropriations, etc.) ont été prises par l'Etat, sans information ni concertation locale dans « le plus pur secret technocratique » (Delbar, 1977).

Alors que l'on faisait miroiter aux yeux des notables et des responsables de tous ordres les splendeurs futures d'une grande capitale selon un certain schéma de structure, des techniciens travaillaient et préparaient, sans les consulter, leur ville nouvelle. Elle était finalement imposée, laissant à beaucoup l'impression que tout se jouait en dehors des institutions locales. (Sueur, ouvrage, 1971)

Les élus des communes concernées, comme les élus de Lille, Roubaix et Tourcoing, de même que l'OREAM⁷⁹ créée en 1966 pour l'aménagement de la région, sont absents des prises de décision et des réflexions sur l'aménagement. (Percq, Stievenard, 1980)

La brutalité de l'annonce à la population locale

Le silence dure une année. Il est levé le 4 octobre 1967 par une déclaration du directeur de l'équipement Jacques Pouyol lors de l'inauguration de la résidence de l'Europe à Mons-en-Barœul. La presse relate l'événement (cf. introduction). Les habitants ont appris la nouvelle le 5 octobre 1967 par lettre recommandée annonçant la déclaration d'utilité publique (DUP) pour les futures expropriations. 269 habitants⁸⁰ et 450 ha⁸¹ sont concernés.

(...) toutes ces lettres recommandées d'expropriation sont arrivées chez les gens alors que les élus n'étaient pas informés par l'Etat. Il y a juste une information faite par le Préfet lors d'une réunion. (Percq, entretien, 2003)

Les outils opérationnels : l'Etablissement public, la Communauté urbaine et le Schéma d'aménagement

Les outils sont mis en place très rapidement.

L'idée a pris très vite de faire une ville nouvelle parce que le ministre n'avait de cesse de faire comme Delouvrier et comme justement il y avait un petit gars qui venait de chez Delouvrier, on a fait un établissement public, qui a été créé un jour avant Cergy-Pontoise le premier de l'Ile de France. (Ralite, entretien, 2003)

Les missions pré-opérationnelles

En février 1967, une mission publique de préfiguration est créée pour mettre en place un Atelier d'urbanisme pré-opérationnel :

Il y avait cette mission qui s'appelait de l'horrible terme de "mission zone est" (Zeller⁸², entretien, 2003)

Elle durera 6 mois. Jean-Claude Ralite (chargé aussi du Centre Directionnel de Lille) en est le « patron » :

J'ai commencé par être en charge, par l'administration de l'équipement, de l'agglomération de Lille Roubaix Tourcoing, au moment où la communauté urbaine n'existait pas. Justement il n'y avait

⁷⁹ Organisme Régional d'Etudes et d'Aménagement de l'aire métropolitaine Nord.

⁸⁰ Propriétaires de terres, exploitants agricoles, locataires et propriétaires d'habitations, artisans, commerçants, personnes âgées...

⁸¹ Pour une voie autoroutière, la faculté de Lettres et de droit, le centre ville de la ville nouvelle, une zone de loisirs pour la métropole.

⁸² Gérard Zeller est architecte urbaniste, à l'Epale de 1969 à 1983, entretien le 4 mars 2003.

personne en amont pour prendre les décisions. C'est le moment où le ministère des travaux publics (...) a confié l'urbanisme aux ingénieurs des ponts (...). (Ralite, entretien, 2003)

L'atelier, dirigé par Michel Marot, premier grand prix de Rome, et Jean-Pierre Secq, architecte lillois, recrute une équipe d'architectes, dont Jean-Jacques de Alzua.

Ralite avait été chargé par sa hiérarchie de « manager » une équipe informelle qui comprenait certains de ses collaborateurs d'arrondissement, une ou deux personnes qui venaient de l'équipement et qui lui étaient « prêtées », si je peux dire, pour cette mission-là, et puis deux architectes, un lillois qui s'appelle Jean-Pierre Secq et un Parisien qui s'appelle Michel Marot. Qui ont eu un contrat du ministère, directement, pour engager et payer une très petite équipe, (...) qui avait une mission de préfiguration : « et s'il y a bien une ville nouvelle à l'est de Lille, qu'est-ce que ça pourrait être ? » (...). (De Alzua⁸³, entretien, 2003)

La Communauté urbaine n'existe pas encore, mais les élus comme Victor Prouvost maire de Roubaix sont déjà consultés par le Préfet.

Le 24 avril 1968, la mission d'étude et d'aménagement, financée par le Ministère de l'Équipement, est lancée. Elle est dirigée par Jean-Claude Ralite.

La création de l'Epale en 1969

L'Établissement public d'aménagement de la Ville nouvelle de Lille-Est est créé par décret, le 11 avril 1969, pour que la Communauté Urbaine dispose d'un outil d'étude et de réalisation pour l'aménagement du complexe urbain. L'histoire de la ville nouvelle s'inscrit dans celle de la CUDL⁸⁴. Le Conseil d'Administration (CA) de l'Epale se compose pour moitié d'élus communautaires et pour moitié de représentants de l'État. La présidence est obtenue d'arrache-pied par le vice-président de la nouvelle communauté Urbaine, Arthur Notebart. Les élus communautaires sont majoritaires.

C'est à la **bagarre et au forceps**⁸⁵ que Notebart obtient la présidence de l'Epale, alors que dans tous les établissements publics, les présidents sont des représentants de l'État (...) Notebart, qui à ce moment-là est vice-président chargé de la voirie (...). (Percq, entretien, 2003)

Aucun élu de Villeneuve-d'Ascq ne siège au Conseil d'Administration de l'Epale en tant que tel. Ceux qui y siègent le font en tant que conseillers communautaires. L'Epale est un établissement d'étude et d'aménagement qui a les compétences d'une entreprise privée puisqu'il dispose d'un budget propre et peut acquérir des terrains et les revendre à condition de ne pas faire de plus-value. L'organisme dépend directement du Ministère de l'Équipement et a d'énormes pouvoirs.

L'Epale s'installe en 1968 au 19^e étage de la cité administrative à Lille puis à la ferme Dupire. Il recrute de nouveaux architectes, comme Gérard Zeller. Le 24 novembre 1969, par arrêté, le Préfet de la région du Nord prescrit l'établissement d'un Schéma d'aménagement et d'urbanisme à l'intérieur d'un périmètre défini et confie l'étude et la réalisation de ce secteur à l'ÉPALE.

La naissance de la Communauté urbaine de Lille (22 mars 1967)

La loi du 31 décembre 1966 sur les Communautés Urbaines donnera un cadre institutionnel pour la gestion et l'aménagement des agglomérations. La Communauté Urbaine de Lille⁸⁶,

⁸³ Jean-Jacques De Alzua, architecte urbaniste, était responsable du département conception de l'Epale (1967-74), entretiens les 10-2-2003 et 11-6-2003, archives orales municipales (2001-04)

⁸⁴ *La Voix du Nord*, 16-17 janvier 1969, An 1 de la CUDL et la création de la ville nouvelle.

⁸⁵ Souligné par nous-mêmes.

⁸⁶ La Communauté Urbaine de Lille (CUDL) devenue Lille Métropole Communauté urbaine (Lille Métropole Communauté Urbaine) regroupe 86 communes (cf. annexe B3).

créée le 22 mars 1967, devient le cadre dans lequel s'opèrent les études d'urbanisme et d'aménagement de l'agglomération. Elle a pour premier président Augustin Laurent, maire de Lille, et pour vice-président Arthur Notebart, maire de Lomme et conseiller général, qui deviendra Président en 1971. Les conseillers communautaires, qui ne se connaissent pas, excepté les conseillers généraux, apprennent à travailler ensemble.

La CUDL sera l'interlocuteur principal de l'Epale, la commune de Villeneuve-d'Ascq étant écartée des processus de décision.

L'Etat, à partir de ce moment-là, a un interlocuteur territorial, qui est la Communauté Urbaine, et ce sera toujours le même interlocuteur, jamais les élus, jamais les maires de Villeneuve-d'Ascq. (Percq, entretien, 2003)

La Communauté urbaine pose, dès mars 1970, la question des conséquences financières et opérationnelles des objectifs d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est. Elle demande une approche financière des coûts des équipements publics et de la part éventuelle de la CUDL, et une définition de la réalisation de la ville nouvelle. Les élus ne s'engagent pas en aveugles et entendent conserver la maîtrise de ce qui se fera à l'est de Lille.

Le Schéma d'Aménagement et d'urbanisme (SDAU) et le Schéma de secteur d'aménagement et d'urbanisme du secteur est de Lille (1969)

Le 15 décembre 1969, le Conseil de la Communauté urbaine de Lille adopte le Schéma d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération établi par l'agence d'urbanisme de la Communauté urbaine. Le SDAU, qui reprend les conclusions de l'avant-projet de Livre Blanc pour l'Aménagement de la Métropole du Nord, établi par l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération métropolitaine, prend en compte la progression démographique suivante : 925 000 habitants en 1962, 991 500 en 1968, 1 300 000 en 85, 1 800 000 en 2010. 300 000 habitants nouveaux sont attendus d'ici 1985 à répartir dans des opérations d'extension dont une ville nouvelle. Il fixe à 180 000 logements la construction d'habitat neuf d'ici 1985, dont 60 000 en opération de rénovation urbaine. Parallèlement, ce projet prévoit de doter la Métropole de 2200 ha d'espaces verts d'ici 2010. Il insiste également sur la nécessité « d'éviter que l'agglomération ne se développe d'une façon analogue dans toutes les directions, en tache d'huile ». Enfin il met l'accent sur la nécessité de réaliser des équipements à vocation métropolitaine, ces objectifs ne pouvant être atteints que grâce à une infrastructure routière et de transports en commun puissante.

Pour le Ministère de l'Équipement, l'objectif est triple : ériger l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing au rang de Métropole d'équilibre (ville nouvelle et Centre Directionnel) ; créer un ensemble moderne où les universités intégrées en milieu urbain sont source d'attraction et d'animation ; réaliser un projet exemplaire du point de vue architectural et urbanistique.

Le Schéma de secteur d'Aménagement et d'urbanisme de 1969 reprend les objectifs de l'avant-projet et l'applique à la Ville nouvelle de Lille-Est⁸⁷. La ville nouvelle accueillera :

- Une part importante de l'enseignement supérieur (Lettres, sciences humaines, droit, sciences économiques école nationale d'architecture et d'urbanisme des IUT, à proximité de l'université des sciences) avec une interpénétration des disciplines, de l'enseignement et de la recherche, une intégration de l'enseignement à la ville et de

⁸⁷ *Métropole Nord, Ville nouvelle de Lille-Est : Présentation du Schéma d'aménagement et d'urbanisme*, 1969, Communauté Urbaine de Lille, Ministère de l'Équipement et du logement (voir schéma, annexe B6).

la vie estudiantine à vie urbaine⁸⁸. Il s'agit de donner aux universités une façade urbaine et une ouverture sur la ville, les équipements, les espaces libres, sportifs...

- Des activités de pointe et de recherche appliquée
- Des équipements sportifs, de détente et de loisir à vocation métropolitaine
- Une partie de la population nouvelle (55 000 sur 300 000 habitants attendus pour 1985), avec des équipements commerciaux, de services et d'animation urbaine

Le Conseil de communauté soumet le SDAU qui prévoit l'aménagement d'un complexe urbain à l'est de Lille aux Conseillers communautaires et aux maires non-membres de la Communauté, avec un questionnaire concernant la ville nouvelle⁸⁹.

C'est à ce moment-là que nous avons, sur ce qu'étaient les objectifs de la Communauté urbaine, lancé une consultation de tous les maires de l'arrondissement pour recueillir leurs avis par écrit, puis dépouillé, au moment de la constitution du Schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur est de Lille, (...) (Ralite, archives orales, 2001)

La consultation des maires (...), avant l'invention de la ville nouvelle, je questionnais les maires sur les différentes façons d'occuper cet espace, (...). (Ralite, entretien, 2003)

Les objectifs, le programme et le plan sont largement approuvés. Les réticences viennent des communes du secteur Nord-Est et des petites communes. Les observations émises concernent les liaisons de transport vers Lille et vers Roubaix-Tourcoing, la crainte que l'aménagement de la ville nouvelle ne nuise aux autres secteurs de l'agglomération. (Delbar, 1977)

Le schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur est de Lille⁹⁰ est approuvé par le Conseil de Communauté le 24 avril 1970. Il propose les grands principes d'aménagement du secteur (grandes lignes du programme, grandes infrastructures, utilisation des sols par grandes zones...). Le phasage de réalisation est envisagé sur trois plans quinquennaux de 1970 à 1985. La première étape (1971-75) est consacrée aux grandes infrastructures de base, aux équipements métropolitains (universités, stadium) et à l'engagement des premiers quartiers d'habitat. La deuxième étape (1975-80) est destinée à concrétiser le projet d'urbanisme dans le quartier de l'Hôtel de ville (programmes d'équipements majeurs et de logements denses) et de la Cousinerie (programmes d'habitat de densité moyenne au nord du lac et du parc du Héron. La troisième étape (1981-85) est consacrée aux programmes périphériques à l'Est et au Sud-est et à l'achèvement du centre ville après étude en cours⁹¹. Le SDAU ayant fixé le nombre de logements à construire à Lille-Est à 17 200⁹², leur construction sera échelonnée sur les trois plans : 6 500 logements pendant le VIe Plan (1971-75), 7 500 pendant le VIIe (1976-80), et 3 200 pendant le VIIIe (1981-85)⁹³.

Les acquisitions foncières et les réactions locales

Lorsque la ville nouvelle s'installe sur le territoire des trois petites communes rurales de Flers, Annappes et Ascq, la Cité scientifique est construite depuis 1964. On n'a pas oublié que, pour l'acquisition des terres du campus, 43 agriculteurs avaient été menacés. Après la réaction violente de quelques-uns, 9 seulement avaient dû partir, les autres se partagèrent leurs terres.

⁸⁸ Cf. la loi d'Orientation Universitaire du 12 novembre 1968.

⁸⁹ Les réponses et résultats de cette consultation figurent en annexe du Schéma d'aménagement du secteur est de Lille.

⁹⁰ *Le Schéma de secteur d'aménagement et d'urbanisme du secteur est de Lille*, Epale, 1969.

⁹¹ Conseil d'administration de l'Epale, 18-3-1975, « Note sur le programme du VIIe Plan de la ville nouvelle » (archives municipales 6EP33).

⁹² Conseil de Communauté Urbaine de Lille du 24 avril 1970.

⁹³ J.J. De Alzua, 4 mars 1975, Programmation du VIIe Plan, Grandes options., Epale (archives municipales 6EP33)

Les expropriations de la première tranche (5 octobre 1967)

L'Etat acquiert une première tranche de terrains pour une voie autoroutière⁹⁴, la faculté de Lettres et de droit, des écoles, des logements, le centre ville et une zone de loisir pour la métropole. Ce premier projet concerne un territoire qui correspond au quartier du Pont de Bois actuel à l'ouest du Boulevard urbain (plan de Villeneuve-d'Ascq, annexe B7). Elle menace surtout la cité des Castors, construite par les ouvriers de l'usine de Fives.

Les 269 expropriés sont propriétaires de terres, exploitants agricoles, locataires et propriétaires d'habitations, artisans, commerçants, personnes âgées... La mobilisation est immédiate. Plusieurs centaines de personnes se réunissent⁹⁵ le 7 octobre pour tenter de lutter contre la décision. Une pétition recueille 135 signatures. Une assemblée générale se tient à la Maison commune d'Annappes⁹⁶, une autre à la salle des fêtes de Flers-Bourg le 10 novembre, en présence du maire d'Annappes, Jean Lecoutre, lui aussi exproprié. Malgré des délégations qui se rendent à la Préfecture⁹⁷, à la DDE, au Ministère, les expropriations ne sont pas annulées, mais leur nombre est réduit⁹⁸.

C'est dans ce climat que Pascal Percq, jeune journaliste recruté par le quotidien Nord-Eclair, fait connaissance avec la ville nouvelle. Il deviendra le spécialiste du secteur est de Lille et de la ville nouvelle.

Les expropriations de la seconde tranche (20 mars 1968)

Le 20 mars 1968, les habitants présentent un contre-projet et manifestent (200 personnes) à Lille contre le projet global de ville nouvelle. Mais il est trop tard. Des compensations sont annoncées : brasserie et garage rebâti, négociations sur le montant des expropriations, relogement des cadres par des opérations « parcelle contre parcelle » dans l'opération « Brigode », béguinage pour les expropriés âgés ...

C'est un paquet de 3-4 parcelles de maisons qui ont été réservées aux expropriés. À l'entrée de Brigode. La rue du 8 mai. Les anciens expropriés cadres (...). Après ça, il y en a qu'on a relogé dans le lotissement du Moulin d'Ascq. Et puis il y en a plein qui ont quitté la région... Des expropriés agriculteurs. (Percq, entretien, 2003)

Le 8 avril, la DUP est prononcée. Le recours au Tribunal administratif⁹⁹ sera gagné en appel, mais sur papier : tout le monde avait été indemnisé et les chantiers sortaient de terre.

La seconde vague d'expropriations (1247 ha) est annoncée le 3 avril 1970 pour libérer des terrains pour construire la rocade, des logements, des écoles... Elle concerne des terres agricoles. Une manifestation rassemble une centaine d'agriculteurs. **Les expropriés** s'organisent et fondent la SASA, syndicat d'aménagement des structures qui se charge d'informer et d'aider les agriculteurs dans leur (reconversion, négociation de l'indemnité de départ des plus âgés, emprunts de ceux qui s'installent ailleurs, etc.). Certains continuent d'exploiter leurs terres qui peuvent être reprises du jour au lendemain. Des 101 exploitants en 1968, il reste 24 en 1979. Les fermes seront démolies dans leur grande majorité dès 1968.

⁹⁴ La voie express de Lille-Bruxelles à Gand.

⁹⁵ La réunion se tient dans le garage Connart, exproprié, et a été sonorisée par la brasserie Dubus-Deffontaines, expropriée.

⁹⁶ ancienne halle échevinale construite en 1663.

⁹⁷ Préfet Pierre Dumont.

⁹⁸ 9 novembre 1967 : il n'y en a que 92 expropriations sur le tracé de l'autoroute, 147 maisons sont épargnées. La mobilisation continuera sous le slogan : « Non, Monsieur Ortoli, votre autoroute ne détruira pas les Castors »

⁹⁹ *La Voix du Nord*, 20 juin 1969, La fédération des expropriés de la Ville Est devant le tribunal administratif de Lille.

Quelques-unes sont rachetées et restaurées par l'Epale pour « conserver les vestiges du passé » ou pour une autre vocation, souvent culturelle¹⁰⁰.

La fusion des communes en une seule Villeneuve-d'Ascq (1970)

Les élus des trois petites communes n'ont pas les moyens de résister à la pression de la ville nouvelle. Ils sont mitigés et ambivalents¹⁰¹ : alors que certains comme Jean Lecoutre, maire d'Annappes, soutiennent la lutte contre les expropriations et refusent de vendre des terrains communaux, d'autres jouent le jeu de la ville nouvelle. (Percq, Stievenard, 1980).

Face à la menace d'annexion du campus et de la ville nouvelle¹⁰² par la ville de Lille, les élus se laissent convaincre par l'Epale¹⁰³ de l'idée d'une fusion¹⁰⁴ entre Annappes, Flers-lez-Lille et Ascq (Percq, entretien, 2003). Ils décident qu'il est préférable d'aller dans le sens des décisions et espèrent des équipements pour leurs communes¹⁰⁵. Une fois écartés le maire le plus réticent¹⁰⁶ et les dernières poches de résistance¹⁰⁷, leur adhésion est totale.

La ville nouvelle prendra le nom d'Ascq, en mémoire aux victimes du massacre d'Ascq¹⁰⁸. La fusion ne prendra qu'un mois. Le 25 février 1970, Villeneuve-d'Ascq est créée. Le premier maire, Jean Desmarests, élu le 7 mars, est l'ancien maire de Flers, Pierre Defives, ancien adjoint à Annappes et Jean Delattre, ancien maire d'Ascq, sont maires adjoints. La future mairie sera construite sur le territoire d'Annappes.

Jusqu'au changement de majorité aux élections de 1977, la fusion des trois communes donnera « carte blanche » à l'Epale. Les communes centres de la Métropole : Lille, la future « tertiaire », Roubaix et Tourcoing, les « industrielles » qui perdent des emplois textiles, ne sont pas associées aux décisions.

La fusion donne un coup de pouce au développement des projets : la ville nouvelle a un partenaire politique qui va endosser la responsabilité des décisions et de l'aménagement. Les élus sont persuadés d'avoir fait une OPA sur la ville nouvelle, alors qu'ils assument un projet extérieur à eux sans avoir les moyens de le contrôler. Il y a « prise en charge totale », et sans critique. Il faut s'incliner devant l'autorité publique et faire des sacrifices. Les élus sont les bons relais de décisions prises « en haut ». La relation forte entre élus et électeurs est cassée. (Percq, Stievenard, ouvrage, 1980)

Les grandes étapes de la confrontation entre l'Epale et les élus locaux

L'histoire de l'Epale et de la ville nouvelle pourrait se lire comme une lutte acharnée pour le pouvoir sur la ville. Entre 1970 et 1983, celui-ci passe des mains de l'administration à celles des élus communautaires, puis communaux, avec de nombreux revirements. « Bras de fer », « clashes », démissions se succèdent en 10 ans. Nous avons distingué quatre périodes.

¹⁰⁰ Bureaux de l'Epale et salle d'exposition dans la ferme Dupire, théâtre de marionnettes et salle d'exposition dans la ferme St Sauveur, expositions et des concerts par l'association « TVAC » (Tiens v'la aut'chose) dans ferme Deconinck rachetée par la municipalité, café spectacle ferme Fauvarque, poney-club ferme Courouble, résidence d'artistes puis Maison Folie de Lille 2004 dans la ferme d'En-haut, etc.

¹⁰¹ Les élus d'Annappes et de Flers s'opposent aux démolitions, pas aux expulsions.

¹⁰² Il est question alors qu'elle s'appelle « ville nouvelle de Lille-Est ».

¹⁰³ Pierre Defives, adjoint au maire d'Annappes et nouvel habitant, se fait l'émissaire de l'Epale, et joue un rôle important dans la décision des trois maires.

¹⁰⁴ Qui serait née d'une discussion entre JC. Ralite et le Préfet de région Dumont (Percq, Stievenard, 1980).

¹⁰⁵ Théâtre et centre dramatique, centre nautique, cafétéria pour la piscine, stadium, musée communautaire

¹⁰⁶ Jean Lecoutre, maire d'Annappes, à 73 ans, se voit contraint démissionner. « Il a été mis complètement mis sur la touche. Il aurait pu rester dans le nouveau conseil municipal de Villeneuve-d'Ascq, il a démissionné, il n'a pas voulu rester. C'était un brave homme, mais complètement dépassé par la situation ». (Percq, 2003)

¹⁰⁷ À Ascq et à Flers-Breucq.

¹⁰⁸ 86 civils ont été fusillés par les SS en 1944.

1970-1973 : la toute-puissance de l'Etat et les premiers clashes

Créer une ville est une aventure : celle d'imaginer d'abord. Les auteurs de « Villeneuve-d'Ascq, une ville est née » (1980) décrivent avec un peu d'ironie l'euphorie du moment : « **la ville nouvelle va créer une vie nouvelle** », **pourquoi pas un homme nouveau** », « Tel Prométhée ; on pense que le dessin représente les contours d'une **société nouvelle, équilibrée, où il fait bon vivre** », « le bonheur est au bout du crayon ou du tire-ligne ». La toute-puissance est manifeste.

C'est la période où Jean-Claude Ralite lance la « **participation des habitants avant réalisation** » (PHAR), où les premiers habitants emménagent. C'est celle des « bras de fer » avec les élus et les habitants. La Participation des Habitants avant Réalisation est une invention du directeur pour laisser s'exprimer les habitants.

Les PHAR, c'était fait par les technocrates que nous étions. Il y avait ces gens qui sont venus nous trouver pour exprimer les envies en matière de vie collective. (Ralite, entretien, 2003)

Le principe était d'organiser une conférence avec un architecte, de l'Epale ou extérieur, et un animateur de débats. Comme il n'y a pas encore d'habitants, on invitait des personnes intéressées.

À ce moment-là, il y avait des dames de la bourgeoisie qui se disaient intéressées par cette aventure. C'étaient des dames intelligentes et qui s'emmerdaient. (...) Et puis il y avait des gens aussi, plein d'autres gens de toutes sortes, des gens qui voulaient faire construire, qui avaient déposé des permis de construire à qui on avait dit "non". Des gens de toutes sortes qu'on finissait par connaître par leur nom et donc on se disait, ça nous fait un petit panel qu'on pourrait inviter à des trucs comme ça (...) (Ralite, entretien, 2003)

Le premier PHAR confronte les aménageurs à des locataires du CIL¹⁰⁹ du quartier « Résidence » à Annappes, construit en 1962. Les Epaliens prennent la mesure du décalage de son discours (sur les « densités urbaines ») par rapport aux préoccupations plus quotidiennes des habitants.

(...)il commence son petit exposé (...) : « je vais vous parler des densités » et il commence à appuyer pour la première diapositive. À ce moment-là très vite il y a une brave dame du CIL qui dit : « Écoutez, commencez pas, on n'y comprend rien à vos trucs, c'est pas pour ça nous qu'on est venu ». « Excusez-moi madame pourquoi êtes-vous venue ? » « Je trouve ça scandaleux regardez, j'habite là, les commerces, ils sont où ? J'ai pas de quoi me payer une voiture. Alors comment j'y vais ? Pourquoi on ne fait pas de commerces devant chez moi ? ». (...) Vous voyez « l'espace », ça n'est que le sous-produit de tout ça. (...) C'étaient les **PHAR courts** (...). Ça avait pas mal d'ambition. Des architectes, coordinateurs de quartier (...). Ces architectes nous les avons immergés dans les PHAR, c'étaient des **PHAR longs**. Nous soumettions nos propres orientations générales aux habitants et puis après l'architecte de quartier soumettait les siennes et en sortait très, très maltraité. Ça lui faisait beaucoup de bien, il en sortait transformé. (Ralite, entretien, 2003)

En 1970, parce que la liaison entre l'autoroute de Gand et de Paris est retardée dans la traversée de Fives par l'action d'un comité de défense appuyé par le maire de Lille, l'Etat décide de transformer le boulevard du Breucq, qui traverse Villeneuve-d'Ascq du nord au sud, en autoroute appelée depuis « autoroute de Gand ». Lorsque J.C.Ralite annonce que la rocade sera une autoroute, Arthur Notebart explose et va à Paris voir Olivier Guichard ministre de l'équipement.

En 1972, l'imposition par l'Etat d'un concours national au Pont de Bois (après celui d'Evry) provoque eu deux types de réactions : celle des architectes urbanistes de l'Epale concernant le nombre de logement imposé¹¹⁰, et celles des élus nordistes qui refusent le règlement d'un concours imposant un choix de promoteurs et d'entreprises au niveau national.

¹⁰⁹ Organisme de logements HLM d'origine patronale de Roubaix-Tourcoing.

¹¹⁰ Cette question sera abordée dans la partie sur la construction de la ville (2.2.2.).

Le Pont de Bois est le support de la **plus belle empoignade de l'histoire de la Ville nouvelle**. Si on veut faire une analyse des **crises**, c'est le Pont de Bois qu'il faut étudier » Il y a eu un **clash** à la suite duquel le directeur de l'Epale, Ralite, est parti, ensuite je suis parti. Le promoteur était une société HLM qui n'était pas de la région et qui ne connaissait pas l'habitat du nord. C'était un problème politique. Si on veut étudier les « **vagues** », c'est intéressant de prendre Pont de Bois. (De Alzua, entretien, 2003).

Arthur Notebart, président de la CUDL et de l'Epale, refuse le promoteur HLM parisien lié à l'architecte lauréat du concours (Josik). La Communauté urbaine suspend sa garantie. Cette décision gèle l'opération pendant 18 mois au cours desquels l'inflation de 1% court. Le directeur de l'Epale Jean-Claude Ralite démissionne.

(...) Et là, il y a eu une réaction sanguine très forte d'un certain nombre d'élus qui ont dit : « on n'a pas à nous dire qui doit construire chez nous ». Il y a des promoteurs, des organismes... Bref, ni l'office communautaire ni l'office départemental n'avaient de logements à prendre. Ça a été très fort, très vite, une crise démarrait immédiatement, suspensions de séances successives (...) Parce que Ralite voulait notamment qu'on respecte le concours. Notebart n'en voulait pas. Il y a eu d'autres **clashes**. Ralite est parti à la suite de ça. Enfin ça a quand même été assez lourd. Pendant 18 mois, la communauté urbaine a suspendu sa garantie, ce qui fait que l'opération ne pouvait pas se faire. C'était une très, très grosse crise. (De Alzua, entretien, 2003)

Lorsque la crise se termine avec l'arrivée du nouveau directeur, Arthur Notebart refuse tout dépassement financier. L'Epale et l'architecte lauréat Josik décident de modifier le projet qui augmente en densité et perd en isolation et en qualité des matériaux.

Quand il y a une dizaine de points d'inflation, et que ça s'arrête 18 mois, il faut absorber 18% sur le chantier qui était juste financièrement. (De Alzua, archives orales, 2001)

Cette prise de position des élus locaux marque l'émergence d'un pouvoir local incarné par le président de la CUDL, au détriment de celui de l'Epale.

1973-1977 : la ville nouvelle rencontre les premiers habitants de la ville nouvelle

Cette seconde période est portée par Michel Colot second directeur de l'Epale qui reprend les rênes de l'opération Pont de Bois et poursuit les opérations en cours. Avec le consentement des élus villeneuvois, la ville commence à se programmer, à se construire. En 1976, le quartier du Triolo est quasiment construit et les premières opérations du Château voient le jour. Le nouveau directeur prend en main le dossier centre ville et chaussée haute : le théâtre de la Rose des Vents puis l'hôtel de ville sortent de terre. L'équipe est remaniée et les projets modifiés (cf. chapitre suivant).

Et que Colot, et ça c'est très humain... Colot, un, **avait envie d'en faire sa ville**. (...) Et puis je ne me suis pas entendu du tout avec Colot et puis on s'est séparés. Parce que, le courant ne passait pas. (De Alzua, entretien, 2003)

Lorsque les habitants emménagent en 1975-1976 dans le quartier du Triolo, les logements ne sont pas finis, il y a des malfaçons, les chaussées n'ont pas de trottoir... Les aménageurs sont « **stupéfaits** » : les habitants ne sont pas contents, et ce sera l'occasion d'un **second bras de fer**.

Des habitants. **Des vrais habitants**. Pour un aménageur, c'est émouvant, je veux dire. C'est comme des parents qui voient naître un enfant. **Et là, c'est des habitants directement**. Et alors le lendemain, on dit : « Et alors, vous êtes contents ? ». Et, là-dessus **on a découvert une chose stupéfiante**, c'est que les gens, ils n'aimaient pas mettre les pieds dans la gadoue. Ils auraient bien aimé qu'il y ait eu de la lumière la nuit pour circuler, dans le quartier. (...) Bref, alors qu'on était tout plein de l'espoir qu'ils allaient dire : « **toc, c'est superbe** ». Ils nous ont dit tout à trac que, ben prosaïquement le quotidien, c'était pas là, quoi. (Calais¹¹¹, entretien, 2003)

¹¹¹ Patrick Calais était directeur du service des relations publiques, responsable de la communication à l'Epale de 1971 à 1981, entretien le 11 juin 2003, archives orales de Villeneuve-d'Ascq : 12 avril 2001.

Les habitants s'organisent ensemble pour terminer les travaux, achètent du matériel à usage collectif, font des banquets, barbecue...¹¹² Ils se réunissent chez un habitant, puis au LCR, un comité de défense se crée contre les malfaçons (tract, conférence de presse, justice). Grâce à cette première mobilisation, les toitures sont refaites, peintures tapisseries.

La seconde mobilisation des habitants du Triolo concerne le classement des voies privées. L'amicale de la Taillerie, créée cinq mois après la remise des clefs, s'oppose de manière violente au projet de l'Epale de voies privées¹¹³.

Les lotissements de la ville nouvelle, de manière assez classique, c'est l'époque des petites raquettes, qui étaient branchées sur des voiries principales (publiques), les voiries des lotissements étant privées. Au départ, les gens s'aperçoivent de rien, puis très rapidement, ils s'aperçoivent que non seulement les voiries sont privées, mais qu'en plus, les réseaux d'assainissements sous les voiries sont, eux-mêmes, privés ! (Stievenard¹¹⁴, entretien, 2003)

Le 17 juin 1976, les résidents exposent aux aménageurs leurs difficultés lors d'une assemblée constitutive à la ferme Dupire¹¹⁵. L'établissement public devra renoncer à son projet. Les promoteurs n'auront plus le droit de créer des voies privées, tout tombera dans le domaine public. Le maire actuel, alors conseiller municipal d'opposition, raconte sa première lutte aux côtés des habitants :

Le Triolo, car ce sont les premiers. Ça, c'est en 76, c'est la prise de conscience. C'est mon émergence personnelle, ma première revendication, c'est la classification des voiries. 76 (...) Et donc, dans le début, dans la partie « bras de fer » qu'on a avec l'Epale, à l'époque, on leur interdit de faire des voiries non classables, (...) et donc ils réinventent des rues. Parce qu'à l'époque pour faire des voiries classables, la Communauté Urbaine était très crispée et très « ingénieur », il fallait des voiries de 6 mètres dans 9 mètres d'emprise. (Stievenard, entretien, 2003)

La lutte du Triolo révèle le décalage entre les discours de l'aménageur qui construit une ville dans la durée et les attentes de l'habitant qui raisonne au niveau de son logement. Elle marque aussi le début d'une appropriation de la ville par les habitants et la commune (Percq, Stievenard, 1980).

Vous parlez de « bras de fer » avec l'Epale, les rapports ont toujours été très conflictuels ?

Oui, parce qu'ils ont été très surpris, pour tout dire, ils ont été très surpris, ils sortaient d'un monde où tous les arbitrages se faisaient entre eux, (...). Et ils se sont rendu compte en face (...) la manière dont les rapports de force se sont constitués pour changer le rapport de domination. On a fait des trucs très symboliques. Par exemple, on a refusé un permis de construire, parce qu'on n'avait pas beaucoup de pouvoir, ils avaient l'argent... justement sur les chaussées, et là ils ont compris que s'ils n'acceptaient pas de négocier, et bien ils auraient des ruptures. (Stievenard, entretien, 2003)

1977-1981 : les élus prennent la barre, la ville se termine avec la concertation des habitants

Aux élections de mars 1977, la liste de l'union de la gauche l'emporte. Gérard Caudron (PS), est élu maire à 30 ans (le plus jeune maire de France). Sa personnalité marquera la troisième et dernière période de l'Epale. Il entreprend de reprendre le pouvoir sur le devenir de la ville.

¹¹² Ce sont des ménages jeunes, salariés. Les deux tiers viennent de Roubaix ou de Lille, un tiers des anciens quartiers ou du quartier Résidence. Ils habitent en HLM ou en ILN.

¹¹³ L'assainissement n'est pas public car les communes ont transféré les compétences en matière de voiries et d'assainissement à la CUDL, et les riverains ou le promoteur doivent se charger des dépenses dont la ville se chargeait auparavant. Mais l'entretien et la gestion des réseaux dépassent la capacité d'un groupe de voisins. Ils doivent adhérer à une association syndicale libre qui gère tous les espaces collectifs : espaces verts, terrains de jeux, espaces piétonniers réseaux, enlèvement des ordures ménagères, boues, neiges, service de garde et de surveillance. Pour les gestionnaires de collectifs, cette charge est répercutée sur les locataires, mais pour les accédants, c'est plus inquiétant car ils paient déjà des charges en tant que contribuables.

¹¹⁴ Jean-Michel Stievenard, sociologue, maire de Villeneuve-d'Ascq depuis 2001, ancien 1er adjoint de 1977 à 1995 ; co-auteur d'un ouvrage sur Villeneuve-d'Ascq paru en 1980, entretien 3 mars 2003.

¹¹⁵ Où se trouvent les locaux de l'Epale.

(...)elle a repris à son compte son devenir, intégrant la ville nouvelle, les villes anciennes et leurs bâtiments, le passé, développant des aspects environnementaux, culturels, économiques, scientifiques et techniques. Il promet à ses électeurs d'arrêter la ville nouvelle (Percq, Stievenard, 1980)

Les aménageurs ne sont plus seuls à bord. Pour reprendre la ville, Gérard Caudron dispose d'un atout dont ne dispose aucune autre ville nouvelle où les communes sont regroupées en SCAN ou en syndicats de communes, il est à la tête d'une seule commune, héritant de la fusion des trois villages en 1970.

Moi j'ai été élu maire, il y avait une commune, si bien que c'était la grosse différence par rapport aux autres villes nouvelles, c'est que dans les huit autres villes nouvelles, il y avait de très nombreuses communes, très émiettées, et construction d'un projet ville nouvelle sur un périmètre extrêmement large. Ici, (...) tout s'est construit sur Villeneuve-d'Ascq, donc le problème ne s'est pas posé pour moi (...) de reprendre une ville nouvelle(...)

Il obtient l'arrêt de la ville nouvelle.

Moi, mon objectif a été très vite, quand j'ai eu fait le bilan de l'état de la ville, c'était de finir ce qu'il fallait absolument finir, et d'arrêter tout le reste, c'est pour ça que la ville nouvelle chez nous s'est arrêtée officiellement en 1983. On est la première ville nouvelle à s'être officiellement terminée, l'établissement public d'aménagement a été dissout en 1983, donc, je dirai près de vingt ans avant les autres, parce que eux voulaient absolument... (Caudron, entretien, 2004)

Il veut faire de la ville nouvelle une ville à taille humaine.

Moi quand je rencontrais mes collègues des autres villes nouvelles, eux ce qu'ils voulaient c'était des logements, des logements, des logements, de l'argent de l'Etat, des logements, aller au bout du projet ville nouvelle. Moi j'étais une commune, j'étais un maire avec un conseil municipal, et mon objectif, c'était de construire quelque chose à taille humaine, et donc pas aussi importante que ce que les concepteurs de la ville nouvelle avaient fait. (...) (Caudron, entretien, 2004)

Les objectifs de Gérard Caudron pour Villeneuve-d'Ascq :

- Une ville à taille humaine, des espaces libres, des espaces verts, des espaces ruraux
- L'enterrement du métro en viaduc refusé par les riverains
- L'amélioration des plans-masses : la brique à la place du béton, les arbres
- La convivialité des sites par le développement de « lieux de vie », « d'un esprit de quartier », d'une « vie autonome »

Pour arriver à ses fins, il va développer plusieurs outils :

- **refuser le permis de construire**

j'avais ce pouvoir parce que j'avais par exemple un pouvoir qui était le pouvoir de permis de construire, on pouvait décider de n'importe quel programme, si je refusais le permis de construire, on pouvait pas le faire. (Caudron, entretien, 2004)

- **s'appuyer sur les habitants dans un combat « musclé » et « violent » contre l'Epale, l'Etat, mais aussi la Communauté urbaine**

on a utilisé, je dirais, les outils du maire. Autrement dit, on s'est bagarré en s'appuyant sur les habitants, contre l'Etat qui venait avec ses contingents de logements, contre l'Epale,

(...) en tant que maire, j'ai eu la possibilité à la fois sur le plan-masse de la ville d'en réduire très fortement l'ampleur. Une ville prévue pour plus de cent mille habitants qui n'a jamais dépassé les soixante-cinq mille et ce volontairement. **J'ai dû me battre à l'époque contre d'Ornano, avec une vraie violence quand il voulait nous imposer deux mille cinq cent logements par an**, et contre même la Communauté urbaine qui après nous a souvent reproché à nous Villeneuvois d'avoir pompé la substance si je puis dire des autres villes. En fait ils étaient main dans la main au sein du Conseil d'administration de l'Epale pour construire, construire, construire, construire... (Caudron, entretien, 2004)

Sur le moment, au sein de l'Epale, il y a eu certainement des regrets à ce propos. Avec un peu de recul, on est sorti de l'émotion des événements vécus en direct, je pense que structurellement l'essentiel est fait. Et que c'est l'histoire de la ville qui fait que ça prend chair d'une manière ou d'une

autre, mais l'essentiel était fait, les bons coups et les mauvais coups. Je pense par exemple à cette rocade qui traverse la ville, ce n'est pas un bon coup. (Calais, archives orales, 2001)

Le « coup d'arrêt » à la ville nouvelle arrive au moment de la prise de conscience du déséquilibre démographique alarmant de la métropole : les villes centre se dépeuplent tandis que Villeneuve-d'Ascq connaît une forte augmentation de sa population.

Mais il y a eu aussi d'autres phénomènes, ce n'est pas seulement une volonté locale, c'est aussi la volonté de toutes les autres communes de réhabiliter leurs centres. Diligent, maire de Roubaix, (...) a été le **premier qui a dénoncé la ville nouvelle qui pompait les deniers publics au détriment des centres anciens**, il y avait eu des choix effectivement qui ont été faits, construire les villes nouvelles, ça voulait dire s'interdire de réhabiliter les centres existants. Et donc, il y a eu des recensements terriblement douloureux, je pense qu'il a dû y avoir un recensement en 79 où Lille, Roubaix, peut-être Tourcoing, mais moins fort, ont vu leur population chuter considérablement et la commune de Villeneuve-d'Ascq grandir, donc il y a eu **une rébellion de toutes les communes**, en plus une volonté locale de... mais c'est une autre histoire. (Stievenard, entretien, 2003)

Caudron a freiné les délires des promoteurs. Lille-Est était un réservoir de constructions. On ne parlait pas encore de vitalisation des centres villes. Il a fallu du temps pour mettre en place la politique de réhabilitation. À l'époque, on construisait 1600 logements par an, cela veut dire 1600 familles qui arrivent dans un quartier neuf...Caudron a arrêté le délire de construction. (De Alzua, entretien, 2004)

Le refus de l'annexion est l'un des principaux objectifs. Ce second combat du nouveau maire est mené contre Pierre Mauroy qui veut réaliser le grand Lille¹¹⁶ et voit d'un mauvais œil la montée démographique de la ville nouvelle qui vide les villes centre de leur population. Or Lille ne représente que 21,6% de la population de l'agglomération en 1968 (Insee)¹¹⁷. Gérard Caudron conquiert l'indépendance de sa ville face aux velléités d'annexion de ses voisins qui étaient pourtant du même bord politique.

Le mot de Caudron : « Jamais Villeneuve d'Ascq ne resterait Lille-Est », promesse aux habitants de l'indépendance de Villeneuve-d'Ascq durant tout son mandat. Même face à sa famille politique, il a conservé ce cap, il a fait face aux volontés d'annexion de l'université par la ville de Lille, et du versant Flers-nord par la ville de Roubaix. Le dépeçage n'a pas eu lieu, il a tenu le choc. (De Alzua, entretien, 2003)

Un vaste programme de consultation des habitants pour la « finition » de la ville nouvelle est lancé en 1978 : **les Chartes d'aménagement et de concertation (1978-1979)**. Une convention est signée entre le Groupe central des villes nouvelles, la CUDL et la ville pour lancer une concertation sur les chartes d'aménagement. Les programmes sont discutés îlots pas îlots, 60 réunions seront organisées en un an. Les PHAR de JC Ralite sont caduques (pour cette question se reporter au chapitre 2.2.2.).

En 1980, la ville a dix ans, 60 000 habitants, c'est la 4^e ville de la métropole, avec stadium, parc urbain qui attirent les habitants de la métropole, un Musée d'art moderne en construction, 370 associations. La ville produit un premier spectacle à la Rose des vents par le Théâtre de la Planchette : « Trois en un » (Percq, Stievenard, 1980). Le théâtre attire un public venu de l'agglomération mais aussi les populations nouvelles de Villeneuve-d'Ascq :

Ah il y a un lieu, il y a un sens fédérateur, c'est un **lieu fédérateur**, en gros... Quand on a un théâtre, on n'est plus en banlieue. Il vit avec une troupe à demeure et une programmation qui est très en phase avec une population, je dirais 25-35 ans. En gros, on a quand même une population qui arrive dans les quartiers où 70 % des gens ont le bac. Mais pas seulement. Parce que, **dans les quartiers anciens, il y a aussi un public qui s'est installé, lié à la proximité de l'université**. Mais en gros, on a un niveau intellectuel des nouveaux habitants qui est quand même très porté sur la vie culturelle. La Rose des Vents qui joue cette carte-là et qui joue à travers, et qui développe ça... Qui s'appuie sur les centres sociaux de quartier, sur les locaux collectifs résidentiels, pour monter **des relais de la Rose des Vents** et qui va avoir une politique assez intéressante de ce point de vue-là, au point que... On a écrit une

¹¹⁶ « Il est décidé d'opérer à Lille le rassemblement de tout l'appareil de décision » ; « Lille sera la Métropole Nord ou il n'y aura pas de Métropole ». (Livre Blanc de l'AUAM, « Construire une Métropole », pp. 31 et 33).

¹¹⁷ Pierre Bruyelle, 10 juin 1976, Lille et sa communauté urbaine, *La documentation française*, p.8.

pièce de théâtre sur la ville (...)c'était « Trois en un », les Villeneuvois en un, et dont chaque scène était inspirée et localisée dans un quartier, et on a répété dans chaque quartier. Elle a été jouée à la Rose des vents pendant trois semaines. Il y a eu un travail d'écriture, je n'aurais jamais imaginé ça un jour, avec un comédien et metteur en scène. (Percq, entretien, 2003)

En juin Michel Colot est remplacé par Yves Boucly nommé pour terminer la ville nouvelle.

1981-1983 : la fin de l'Epale et de la ville nouvelle

Fin des constructions programmées, poursuite des constructions d'équipements, gestion des espaces (privés publics)... C'est la période des reclassements des membres de l'Epale :

(...) le politique a pris encore plus d'importance. C'est tous les débats de fin, la TVAC¹¹⁸, Caudron, etc. Et donc la question est devenue de savoir comment achever la ville nouvelle et surtout quel destin pour l'Epale. D'où cette ultime mission. À la fois de remettre en selle. Enfin de mettre en posture en quelque sorte l'Epale comme un aménageur régional possible. (...) Le fait est que... l'Epale a été fermé. La seule chose qui s'est faite, c'est que les individus, disons, n'ont pas été ignorés. (Calais, entretien, 2003)

À la fin de l'Epale, les salariés de l'Epale ont été presque tous intégrés dans les institutions locales : la Région Nord-Pas de Calais, la Communauté urbaine, la ville de Villeneuve-d'Ascq, des entreprises privées (Norpac) :

L'aventure de l'Epale est terminée. 30 ans après, Patrick Calais en fait le bilan :

D'un transatlantique, on le met à l'eau, il s'enfonce dans la mer, ça va vite pendant un moment et une fois qu'il est sur l'eau, d'un seul coup, ça freine, et après il reprend sa marche. Dans le chantier, l'Epale, c'était l'opérateur. Et un jour le vaisseau a été mis à la mer, c'est-à-dire il a été assumé par le milieu, l'équipement, socialement, les associations, etc. (Calais, archives orales, 2001)

Après le départ de l'Epale en 1983, les constructions programmées seront achevées (MAM), la gestion des espaces publics deviendra municipale.

L'espace des débats publics, un espace public ?

La ville nouvelle est jalonnée de débats et de conflits.

- assemblées générales d'expropriés contre la ville nouvelle
- débats au sein de l'Epale autour de la conception de la ville
- conflits entre élus communautaires et Epale
- réunions de concertation avec les habitants
- espaces de débat et lieux symboliques

On remarquera que les débats sont différents selon des acteurs mobilisés. Ils peuvent être internes à une catégorie, mettre en confrontation des groupes différents, ou encore intervenir entre institutions. On distinguera le débat public défini comme « toute instance ou procédure de mise en discussion publique des choix collectifs »¹¹⁹, ouvert au public ou aux habitants. Et le débat non public.

Le débat non public

Les débats entre élus ou entre institutions ne sont pas des débats publics, c'est même tout le contraire, car il y a absence de discussion et de confrontation, de négociation. Chacune des parties apprend à écouter le point de vue parfois opposé de l'autre.

¹¹⁸ TVAC : Tiens V'la Aut'Chose, association 1901 créée par de jeunes architectes et artistes pour animer (expositions et concerts) une ferme expropriée et sauvegardée, devenue restaurant du Moulin, près du Musée d'art moderne.

¹¹⁹ D'après S.Rui, 2003, *La démocratie en débat*, Armand Colin, cité par Sylvain Allemand, 2004, « Débat public, mode d'emploi », revue *Sciences Humaines*, n°149, mai.

Il y a eu des périodes difficiles et de conflit. Il y avait, du côté des nouveaux politiques, une revendication à maîtriser une opération sur des territoires dont ils étaient mandataires et que là-dessus il n'y a rien à dire, c'est d'une légitimité absolue, et le fait que l'équipe de l'Epale se sentait porteuse d'une volonté de l'Etat qui allait au-delà du contexte du moment. C'est là où les choses étaient un peu difficiles. (Par exemple le) développement des programmes dans ce qui pouvait paraître comme... « ras-le-bol le béton ». (...) Quand les projets passaient en mairie : « encore du béton », « tant de niveaux ». Il y avait un côté un peu écolo, par exemple : pressions pour parement de briques. La mairie avait un moyen de pression : le permis de construire, il fallait l'accord du maire. C'était un bon outil de pression et de régulation du système. Je pense que c'est un dialogue qui, même s'il a été difficile, finalement s'est révélé assez souvent heureux dans ses grandes tendances. (Calais, archives orales, 2003)

Les rapports entre les élus et les architectes devenaient des rapports d'échange entre partenaires (opération « Chaussée de l'Hôtel de ville »).

La ville, c'est les élus parce qu'on allait faire notre numéro assez souvent à la mairie de Villeneuve-d'Ascq. Voilà c'était à ce moment-là, c'est Caudron qui était maire, mais Stievenard était déjà adjoint, voilà, et il était très présent. Mais à ce moment là il me semble que leur culture urbanistique n'était pas encore très faite, ça démarrait. C'était une municipalité toute neuve donc il fallait qu'on, on a passé des examens à un moment donné assez sévères, ils étaient quand même présents, mais ils voulaient voir des dessins, ils voulaient comprendre. (Tribel¹²⁰, entretien, 2004)

Pourtant, le CA de l'Epale a été un lieu de confrontation permanent entre l'Etat et les instances. Mais il est très vite électrique : c'est la période des « clashes ».

surtout au début, qui nous prenait pour des rigolos, dans leur dimension technocratique, ils étaient là pour construire : « qu'est ce que c'était que ces petits jeunes chevelus » ? J'avais des cheveux jusqu'ici, qui venaient... **Je peux vous dire que ça a été musclé, on a passé des nuits complètes à discuter point par point.** (Caudron, entretien, 2004)

(...)Quand j'ai été élu maire. (...)Le premier coup de fil que j'ai eu, c'est d'Arthur Notebart, je venais de jeter ses envoyés qui venaient me faire signer des arrêtés (...) pour faire le **métro en viaduc alors que j'avais fait campagne contre.** Il m'appelle en me disant : "il y a un problème alors je lui dis "oui, il y a un problème, dans la mesure où moi j'ai fait campagne contre, j'ai été élu, donc, on ne va pas le faire comme ça". Il m'a traité de pourriture, de con, de « salopard », qu'il me ferait la peau. Bon, pour vous dire **la chaude camaraderie qui régnait.** (...)Et donc c'est vrai qu'il y a eu des bras de fer terribles (Caudron, entretien, 2004)

Selon un ancien Epalien, la présence des élus communautaires a joué un rôle d'antidote à la technocratie. Source de nombreux « bras de fer » la présence d'élus était « salutaire ».

Il (le débat) était politique. Ni négatif, ni occulté. Il était féroce et politique. C'était : « on n'a rien à foutre de promoteurs parisiens ici ». (...) C'est cela, en tant que technicien, qui me tentait beaucoup, c'était la structure dans laquelle les élus ne sont pas tous seuls, et dans laquelle les fonctionnaires ou représentants de l'Etat, s'ils sont chez eux, ne sont pas tous seuls, même si l'Etat paie beaucoup, mais qui se rencontrent dans le cadre d'un Conseil d'administration, et qui se font de temps en temps des courbettes et qui se font aussi des croche-pieds remarquables. (...)Le CA de l'Epale, c'était ça la vérité. L'Etat n'avait pas le droit de travailler tout seul sur des terrains qui étaient ici, même si c'était les domaines au niveau national qui achetaient le terrain (...) (De Alzua, entretien, 2003)

Nous étions malheureux d'être en charge de certains éléments constitutifs de cela et de devoir agir seuls. Avons en face de soi ces gens qui avaient ces compétences en la matière (...). (Ralite, archives orales, 2001)

Le débat public

Quelle place est laissée au public dans le débat ? Qui organise le débat ? On distinguera deux types de débats publics.

- Les débats résistance ou revendications des habitants, suscités par les opérations de construction et les équipements, issus d'une mobilisation, organisés par les habitants, ou parfois organisés par des institutions, mais avec une maîtrise collective des habitants.

¹²⁰ Jean Tribel, architecte libéral, coordinateur du quartier central de 1974 à 1980, entretien 9 mars 2004.

Et quels ont été les projets qui ont suscité des débats pour la population ?

Il y a eu le **premier grand débat**, le premier petit débat, enfin grand pour moi, c'est celui des **voiries privées** (Triolo, 1976) ça, c'est vraiment la révélation des difficultés d'existence. (...) Donc ils ont réussi à faire la ville, et je parlais des **voiries non classables : comme les voiries étaient privées**, qu'il y avait des petits bouts de voiries un peu partout. Pour les gérer, ils avaient décidé, comme ils avaient fait une commune avec une municipalité, ils avaient décidé de faire un **syndicat libre de gestion des espaces collectifs**. Et, je m'en souviens, parce que c'était là aussi une de mes premières **prises de parole en public**, ils ont été blackboulés. **Ils nous avaient convoqués** dans la grange de la ferme Dupire pour nous faire désigner le saint des saints de l'association syndicats libres, et ils se sont fait balayer et la réunion n'a pas pu avoir lieu. Et donc, la prise de conscience de ces voiries a été une prise de conscience de ce que on pouvait faire la différence, et on pouvait... Alors **ça, c'est un premier débat**. (Stievenard, entretien, 2003)

- Les débats organisés par les institutions où les habitants ne sont que sont conviés : les PHARS longs et courts, les chartes, les concertations.

Dans ces types de débats, c'est l'institution qui organise et invite les habitants qui n'ont pas la maîtrise de l'organisation ni toute l'information. Ils ne maîtrisent pas les enjeux. À partir de 1977, avec l'arrivée des élus qui ont la volonté de « reprendre » le pouvoir sur la ville, le pouvoir de l'Epale est partagé, régulé par des conventions, on se met à élaborer des chartes ensemble.

Et en 1977, il y a eu rupture politique et là disons que de 77 à 80, il y a eu une tentative, il y a eu un équilibre de pouvoirs entre un pouvoir local qui émergeait et le pouvoir des architectes urbanistes. Il y a eu une espèce de **co-gestion de la production urbaine** entre 78 et 80-81 et puis après on arrête. En 1983, la ville nouvelle s'arrête, mais elle est décidée, la décision doit dater de 81-82. (Stievenard, entretien, 2003)

Mais la ville est déjà dessinée, conçue, décidée et programmée, en partie construite, il ne reste qu'à la « finir » collectivement. Les enjeux sont moindres.

Donc le **débat, il est très interne à la profession** et de ce point de vue, l'expression... ce qui a été marqué dans l'espace c'est vraiment le **fruit de la pensée architecturale et urbanistique de l'époque**. Donc vous trouverez essentiellement les discours, les rationalisations à ce moment-là, enfin dans le monde des architectes qui était vraiment « omni-puissant », et qui avait, comme dans toutes les villes nouvelles, une tentation un peu **prométhéenne, c'est eux qui faisaient la ville, ils réinventaient les rapports sociaux**. Faut voir ! (Stievenard, entretien, 2003)

Pourtant l'expression des habitants est possible (elle n'est pas décisive). Les Epaliens se font interpellé par les habitants sur leurs promesses.

Au Château, il y a eu des débats homériques pour des opérations qui se sont faites ici. J'ai le souvenir d'être venu à une réunion publique sur ces opérations « Ilots 3 »¹²¹ à la salle des fêtes de Flers-Bourg, 200, 300, 400 personnes. Il y avait une estrade pour les autorités invitées par le comité de défense et beaucoup de chaises vides... Moi, j'étais pas une « autorité », mais c'était mon job d'aller là. Quand je suis arrivé, je me suis avancé dans la salle et tout de suite j'ai vu que sur les murs il y avait quelque chose de pas ordinaire, des textes agrandis sur des panneaux. Ça me dit quelque chose. Quand je me suis assis, j'ai regardé, j'ai reconnu que tous ces textes, je les avais écrits. Le comité avait illustré notre promesse dans la brochure. « La ville nouvelle sera comme ça » : voilà ce qu'on pense. Le comité de défense était présidé par une dame, sa 1^o question : « vous avez peut-être vu les textes, qu'est-ce que cela vous inspire ? » (Calais, archives orales, 2003)

La participation des habitants pendant la ville nouvelle a été effective, mais la ville nouvelle ne s'est pas construite avec eux. Ils n'ont pas été associés à la phase de conception, comme à l'Alma-Gare à Roubaix où les architectes ont travaillé au sein d'un Atelier Populaire d'Urbanisme à l'élaboration des plans, ou à Louvain-la-Neuve où les sociologues faisaient partie de la commission d'urbanisme qui concevait la ville. La parole donnée aux habitants dans les PHARS, longs ou courts, ne leur donnait aucun pouvoir, elle alimentait la réflexion des aménageurs soucieux de faire une ville « humaine ». Après les élections de 1977, les

¹²¹ Opération de logements collectifs qui « enveloppe » en la masquant la façade avant du château. Opération finalement réalisée (voir chapitre 2.2.3.2.).

chartes d'aménagement concerté ont associé les habitants aux travaux de finition, et uniquement de finitions.

Néanmoins, s'ils n'ont pas été associés en tant que tels à la construction, ils ont joué un rôle à plusieurs niveaux. La ville nouvelle a provoqué des réactions telles, que les habitants ont dès le début joué un rôle de résistance en organisant des réunions, en se mobilisant. En refusant certaines opérations, ils ont contribué à la modification ou à l'abandon de certains projets.

La ville nouvelle a été le lieu de l'apprentissage de la concertation et de la démocratie, au sens de « espace public de discussion » (Habermas, 1982). Naît alors « la sphère des personnes privées rassemblées en un public ». Les résistances, luttes, confrontation, négociations ont parfois changé le cours des choses...

Conclusion

L'Epale, espace de fabrique et d'échange d'idées, qui rêve et construit la ville, a été confronté de manière brutale aux élus de la CUDL, aux habitants et aux élus communaux. La ville leur échappe de plus en plus. Des « espaces » de débat se sont imposés au cours du temps tant à l'intérieur des services de l'Etat qu'entre acteurs ou que dans la ville. Ces espaces ont ouvert des brèches qui ont perduré dans les temps après la fermeture de l'Epale et l'arrêt de la construction de la ville.

Les Epaliens proposent leur savoir-faire en matière d'organisation de débats aux autres institutions, aux collectivités locales. Ainsi, Patrick Calais a été « prêté » à la ville de Lille en 1980 pour faire des propositions et organiser un débat autour de la question des nomades¹²².

Ville espace de tensions, réappropriée par les élus et les habitants à travers les luttes menées au Triolo, contre le métro en viaduc, à travers les chartes. Que reste-t-il de cette époque ? Villeneuve-d'Ascq est-elle le résultat d'un équilibre de ce rapport de force entre la ville imposée, héritage non voulu de l'Etat et la ville réappropriée par ses habitants et ses élus ? Les élus soutiennent-ils toujours leurs habitants ?

Si j'ai bien compris à chaque fois que les habitants se sont rebellés, la ville était à côté des habitants ?
Oui bien sûr. (...) Mais moins maintenant. En l'occurrence, il y avait une très forte... Oh, très rapidement, ils ont commencé à nous taper dessus quand même, les habitants, faut pas croire hein. Mais... notamment dans les années 77-78, on était vraiment porteurs d'un mouvement qu'on avait détecté et qu'on incarnait très, très bien. (Stievenard, entretien, 2003)

L'espace public à Villeneuve-d'Ascq est-il l'héritage de cet espace de débat né avec la ville nouvelle ? Sergine Vaubourgeix, jeune doctorante en sciences politiques, chargée de mission à l'économie solidaire à la mairie de Villeneuve-d'Ascq, en est convaincue.

L'espace public, c'est un lieu de débat et d'échange, où l'on peut avoir du lien social. À Villeneuve-d'Ascq, c'est particulièrement bien appliqué, c'est dû à la construction de la ville. Quand la ville nouvelle s'est construite, elle n'avait pas de centre ville, il y avait un hôtel de ville, la rose des vents et le centre social (Chemin des Vieux arbres) et « rien autour », après il y a eu des logements sociaux. Aujourd'hui, il y a 1300 associations à Villeneuve-d'Ascq (culture, sport, insertion par l'économie, centres sociaux, économie solidaire), un service municipal des associations qui gère les subventions (dont 500 sont subventionnées), aide au développement des associations et à la formation des bénévoles, organise un forum des associations. Il y a un Conseil de la vie associative (CVA), une adjointe au maire, déléguée à l'économie solidaire, Florence Lecocq, qui veut créer un pôle d'économie solidaire avec vitrine, coordination, site Internet, des « petits-déjeuners ensemble », etc. (Vaubourgeix¹²³, entretien, 2004).

¹²² En 1991, les anciens acteurs se retrouvent à Villeneuve-d'Ascq : Patrick Calais est sollicité par le premier adjoint au maire (J.M. Stievenard) pour animer les débats pour la concertation à l'occasion d'un projet d'implantation d'une usine d'incinération communautaire sur le territoire de la commune.

¹²³ Sergine Vaubourgeix est doctorante à Sciences Po, actuellement Chargée de mission à l'Economie Solidaire à Villeneuve-d'Ascq, entretien 4 juin 2004.

Les habitudes de réunions entre urbanistes et habitants se poursuivent, notamment lorsqu'un habitant souhaite racheter un morceau d'espace public.

Nous on intervient pour les destinations, pour dire là il y a problème, on alerte l'élu, on donne des conseils, enfin (...) ça change un petit peu puisqu'on a des conseils de quartier, et on laisse les gens s'exprimer par rapport à l'usage de tout ça, (...) avant c'était géré ici, bien sûr avec la concertation... on faisait des réunions de quartier... mais il n'y avait pas de conseils des quartiers... (Ioos, entretien, 2004)

Ou, lorsqu'il y a litige entre les locataires et les bailleurs, des réunions sont organisées par la ville, le maire devient un arbitre.

(...) le maire devient l'arbitre entre le bailleur et les locataires et en même temps les textes de loi vont dans ce sens, c'est-à-dire qu'il y a obligation de concertation du bailleur. (...) Quand on sent la contestation, quand les gens sont venus, qu'il y a mécontentement, donc, systématiquement, il y a des réunions par quartier, (...) on fait une réunion, les élus sont présents, on interpelle les bailleurs à cette réunion qui vient avec... sachant qu'il doit rendre des comptes au niveau du maire et des élus, il vient avec ses dossiers pour dire voilà, etc., donc il est directement interpellé par ses locataires, avec des réunions qui sont un petit peu musclées parce que les revendications sont telles que parfois, et bien il n'a plus qu'à se taire... je parle d'il y a quelques années, avant qu'il n'y ait les conseils des quartiers... (Ioos, entretien, 2004)

La mise en place de conseils de quartier par la mairie dans toute la ville vient bousculer les structures d'habitants, mises en place de longue date et qui jouaient déjà ce rôle. Les réunions avec les habitants se font au niveau du conseil de quartier.

Maintenant c'est la proximité, c'est les conseils de quartiers, c'est l'externalisation de certains services pour les rapprocher de l'usager... donc ce qui se faisait ici à l'hôtel de ville, il a été prévu peut être de pouvoir faire faire dans les mairies de quartiers des responsables de quartiers tout usage (...) En sachant qu'à Villeneuve il y a beaucoup d'associations aussi, qui y gravitent et qui travaillaient dans les quartiers où il y a eu des petites crispations au début parce qu'il y en a qui avaient leur fonctionnement, etc. qui s'occupaient de l'habitant et qui se disait « maintenant qu'il va y avoir des conseils de quartiers, nous on a plus de rôle à jouer », il y a eu pas mal de petits soucis, mais qui se sont réglés, qui se sont tassés au fil du temps parce que rien ne les empêchait d'être au conseil de quartier. (Ioos, entretien, 2004)

Villeneuve-d'Ascq a été le lieu des innovations culturelles. Le théâtre d'avant-garde « La Rose des vents », dont la scène n'est plus ouverte sur la chaussée haute et le quartier, est devenue scène nationale avec une programmation internationale. La salle de cinéma d'art, d'essai et de recherche « le Méliès », qui avait démarré en 1977 puis avait été reprise par l'association Ombres vives en 1989, a beaucoup de mal à se maintenir malgré un public métropolitain et frontalier fidèle¹²⁴. Intégré récemment au Conseil d'administration de la Rose des vents, le Méliès continue de projeter ses films dans un lieu vétuste au Triolo, le projet de construction d'une nouvelle salle de projection en centre ville (près de la Rose des vents) ayant été abandonné par la nouvelle municipalité malgré une mobilisation de ses adhérents. Le musée d'art moderne au milieu du parc urbain, ouvert dans les années 80, va s'agrandir pour accueillir une collection d'art brut. Le Forum des Sciences, ouvert en 1996 après une longue mobilisation d'universitaires désireux d'ouvrir la science au public, change de main. Après une lutte de pouvoir acharnée, la gestion d'abord autonome du Forum sera reprise par les élus quelques années seulement après son ouverture.

Les enjeux et les rapports de force continuent d'exister à Villeneuve-d'Ascq, sans l'Épale : entre la ville et les habitants et leurs associations.

Le chapitre suivant montrera comment des rapports de force et des événements se sont manifestés pendant la gestation de la ville, contribuant à modifier en permanence les projets, les réalisations. Comment la ville rêvée par les concepteurs de l'État a été critiquée, modifiée,

¹²⁴ Cette association organise, outre des programmations de films, des forums, débats et formations à l'analyse du cinéma.

négociée. Mais aussi comment certaines manières de travailler à l'Epale, le rôle de certains acteurs et des options fortes dans la programmation ont favorisé la vie sociale de la ville encore visible aujourd'hui. Est-ce que dans la conception et la programmation de la ville et des espaces publics, il y a des ferments d'une vie sociale rêvée ?

2.2.2. La construction imaginée et contrariée de la ville nouvelle par l'établissement public

Ce chapitre est consacré à la construction de la ville nouvelle. Si l'on entend par villes nouvelles " *les opérations d'urbanisme ayant fait l'objet d'une décision volontaire et pour la réalisation desquelles des mécanismes et des moyens spécifiques ont été mis en place* " ¹²⁵ (Merlin, 1991), on cherchera à examiner à Villeneuve-d'Ascq les mécanismes mis en place par l'Epale pour concevoir, programmer, réaliser la ville nouvelle.

Construction par le « public », l'est-elle pour le public, avec le public ? Qu'entend-on par « public » ? Fonction publique, gestion publique (par l'Etat), ou public (usagers) à qui la ville est destinée, qui va y vivre, travailler, se divertir, se déplacer ? À quels critères doit-elle répondre pour satisfaire les aspirations et exigences de la population qui y habitera ? A fortiori, quels espaces publics émergent de la ville nouvelle ?

Ces questions pourraient nous servir de grille, de trame pour lire la construction de la ville nouvelle. Quelle ville a été rêvée, conçue à Villeneuve-d'Ascq ? Comment a-t-elle germé ? Quelles références, quels acteurs ont contribué à penser cette ville, à élaborer son programme ? Comment ont-ils travaillé ? Quels obstacles ont-ils rencontré ? Comment les résistances, les contraintes, les divergences ont-elles été intégrées, digérées... Villeneuve-d'Ascq est-elle le résultat d'un modèle de ville idéale ou le fruit de la diversité et de la confrontation des acteurs ?

Un **premier point** traitera des caractéristiques et spécificités locales de l'urbanisme planificateur d'Etat : propriété foncière, contraintes. Le **second point** parlera des manières de faire des aménageurs, de leurs méthodes dans la maîtrise d'ouvrage de l'Epale. Le **troisième point** examinera la ville rêvée par les aménageurs et leurs sources d'inspiration. Un **quatrième point** présentera les grands partis et principes urbanistiques : les quartiers, la séparation des piétons, les espaces verts, les LCR, etc. Enfin l'objet du **cinquième point** sera la réalisation contrariée des grands programmes de la ville nouvelle : sont-ils le reflet de la volonté des aménageurs, de leurs rêves, de leurs grands principes ou le résultat d'enjeux, de jeux d'acteurs, de rapports de force, de négociations ? Quels obstacles ont-ils rencontré ? Quelles modifications ont été apportées aux programmes et pourquoi ? Comment les habitants ont été amenés à participer à la finition des programmes ?

Quelle ville on a voulue, conçue, construite à Villeneuve-d'Ascq ? Quelles méthodes ?

La maîtrise d'ouvrage de l'établissement public : l'urbanisme planificateur

La propriété foncière de l'Etat

Comme toutes les villes nouvelles en France, la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq a été décidée par l'Etat, sa localisation, les expropriations, les terres font partie du Domaine Public. Les élus n'ont pas été consultés pour les décisions souvent irrévocables. Pourtant ils ont été acteurs puisque leur présence au CA leur a permis d'agir ou de réagir sur certains programmes ou projets, à la différence de ce qui s'est passé en Grande-Bretagne où l'Etat est resté maître d'ouvrage pendant toute la durée de la construction. Nous avons vu dans la partie précédente que la présence d'élus a limité positivement les prérogatives des aménageurs, ce qui peut être considéré comme plus démocratique par rapport au système anglais où l'Etat est tout-puissant. Les villes nouvelles françaises sont le produit discontinu des différents propriétaires qui

¹²⁵ Pierre Merlin, 1991, *Les villes nouvelles en France*, Que sais-je ? PUF.

agissent sur ces espaces : Etat, promoteurs bailleurs, communauté urbaine, ville, propriétaires privés. Pourtant, si cela permet de limiter la toute-puissance de l'Etat, cela peut être un handicap du point de vue de la cohérence, de la maîtrise et de la continuité de la programmation.

La comparaison avec la ville nouvelle de Louvain-la-Neuve, dont la genèse ne ressemble pas aux schémas habituels de villes nouvelles, donne un éclairage sur ces questions, en pointant les spécificités de l'expérience française. À Louvain-la-Neuve, c'est l'université catholique privée¹²⁶ (ULB, Université libre de Belgique) qui est propriétaire des terrains. Maître d'ouvrage, elle maîtrise la ville depuis sa conception jusqu'à sa réalisation (en cours). Ce processus se poursuit quels que soient les changements politiques locaux.

On peut distinguer des différences importantes entre les deux villes à partir de trois critères mis en avant par les initiateurs de l'expérience belge.

- **La maîtrise du sol** : privée à Louvain-la-Neuve, publique à Villeneuve-d'Ascq où l'Etat est propriétaire, maître d'ouvrage. Le Ministère et les aménageurs qui dirigent la conception sont généralement parisiens. L'ULB est usager de la ville, un peu comme un particulier construit lui-même sa maison.

c'est l'Etat qui a donné un droit d'expropriation pour motif d'utilité publique à l'université, et qui par intervention à la caisse d'épargne, a donné une garantie pour un prêt à taux réduit à l'université, donc l'université a acquis pour recevoir un prêt à long terme, à taux réduit, les terrains... donc charge à elle de rembourser les intérêts (...)*ici l'université, elle est plus préoccupée de sa dynamique propre que de faire du fric, (...) d'abord personne ne l'a incitée à faire une ville... (...) alors ici, ce que l'Etat a imposé, « vous ne pouvez pas revendre... vous restez propriétaire, mais vous pouvez faire un bail emphytéotique (...) le bail emphytéotique est à nonante-neuf ans, mais quand vous revendez votre bien, le bail emphytéotique recommence à zéro, donc vous avez une quasi-propriété, parce qu'on a voulu éviter ce phénomène «de la main morte» : les vingt dernières années, plus personne n'entretient... Donc il y a eu énormément de conseils juridiques pour voir comment travailler... et puis négocier avec les instances de l'Etat, mais comment trouver des formules juridiques adaptées au problème... ce qui veut dire qu'il y a le droit de propriété, il y a le droit du sol...* (Remy¹²⁷, entretien, 2004)

- **Une autorité disposant d'une autonomie de décision** à Louvain-la-Neuve, alors qu'à Villeneuve-d'Ascq, l'Epale dépend de l'autorité de l'Etat et doit composer avec les élus locaux, ce qui a occasionné des ruptures (Cf. Pont de Bois) et une moins grande stabilité dans les grandes orientations (Hôtel de ville et chaussée haute). Les aménageurs, regroupés dans un Atelier d'Urbanisme, sont présents physiquement pendant la phase de conception, de réalisation et d'usage de la ville à Louvain-la-Neuve¹²⁸. La pléthore d'acteurs à Villeneuve-d'Ascq (Etat, Epale, CUDL, commune, etc.) a limité la marge de manœuvre du maître d'ouvrage Epale.

¹²⁶ « chassée » de Leuven par l'Université flamande.

« ça s'est passé dans le cadre d'un conflit politique, hein, d'une crise politique... en 68, le gouvernement tombe, etc. Ca s'est passé à un moment d'expansion universitaire et vous savez qu'en Belgique, les universités publiques ou de régions sont minoritaires, les grandes universités sont des universités privées, donc il y a l'université de Bruxelles, l'université libre de Bruxelles qui est libre évidemment, qui avait un problème d'expansion aussi en ville (...) et puis il faut traiter les gens de façon un peu équivalente dans ce pays, donc finalement nous, on a obtenu ici 800 hectares et eux ils ont obtenu une série d'hectares en plein centre ville... » (Remy, entretien, 2004).

¹²⁷ Jean Remy, Professeur de sociologie urbaine à l'Université Libre de Belgique, entretien 9 avril 2004 à Louvain-la-Neuve.

¹²⁸ Mertens André, 2002, Louvain-la-Neuve. Une aventure urbanistique, Préface Michel Woitrin, contribution Jean Remy, Fondation Woitrin, L'Harmattan, Paris.

- **Des visions à long terme qui supposent des « échelles de coordination »¹²⁹** à Louvain-la-Neuve. En 1982, la propriété de la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq passe de l'Etat à la collectivité locale qui « hérite » d'une ville décidée et imposée en haut lieu pour nombre de ses aspects (superficie, concours, nombre de logements, autoroute, etc.). Elle dépend davantage de la majorité politique qui peut varier dans le temps (à titre d'exemple, la municipalité d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a changé 4 fois en 25 ans, celle de Villeneuve-d'Ascq change en 1977 lorsque la gauche prend le pouvoir).

Le tableau suivant montre que l'ULB conserve à tous les niveaux la maîtrise de ce qui se fait dans la ville, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise foncière, relation négociation et concertation directe avec les maîtres d'œuvre, les usagers et les élus.

Deux types de maîtrise foncière et d'ouvrage : Louvain-la-Neuve et Villeneuve-d'Ascq

	Ottignies-Louvain-la-Neuve-	Villeneuve-d'Ascq
Maîtrise foncière	ULB (bail emphytéotique aux promoteurs et propriétaires privés qui construisent des logements)	L'Etat revend aux promoteurs qui construisent et revendent les terrains (ou louent les logements aux particuliers)
Maîtrise d'ouvrage	ULB (Commission urbanisme et architecture)	État (Epale) et collectivité locale
Conception des espaces publics	ULB (Commission urbanisme et architecture) conception indépendante de celle des bâtiments. Les espaces publics sont ensuite rétrocédés à la ville.	Épale (architectes urbanistes, techniciens, ingénieurs) Les espaces publics sont ensuite rétrocédés à la Communauté urbaine.
Conception logements	Ménages (individuels) ou promoteurs (collectifs) qui choisissent leurs architectes (projets soumis à la Commission urbanisme et architecture avant soumission à la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve)	Promoteurs et architectes d'opérations qui ont obligation d'intégrer des espaces collectifs (cahier des charges de l'Epale) dans les programmes
Usagers	Étudiants, habitants, salariés	Habitants, étudiants, salariés

Source : Clerse-Ifresi, 2004

La première partie a montré que Villeneuve-d'Ascq est le résultat d'enjeux, rapports de force, clashes, pressions entre acteurs, au terme desquels l'Etat a fini par abandonner la ville aux élus. Comment ces enjeux de pouvoir ont-ils affecté la conception et la réalisation de la ville nouvelle et de ses espaces publics ? Comment les méthodes de travail se sont adaptées au contexte local et à l'arrivée des habitants ?

Les manières de travailler de l'Epale

Les villes nouvelles et leurs espaces publics structurants auraient-ils été possibles sans les établissements publics ? En tant qu'organismes de programmation, ceux-ci ont été des viviers dans lesquels se sont élaborées des manières de faire, des lieux de concrétisation de concepts comme celui d'espace public :

C'est une question qui m'intéresse beaucoup dans les villes nouvelles, c'est le rapport espace public et travail à l'intérieur des établissements publics d'aménagement. Alors c'est pour ça que je dis quand les architectes ou les urbanistes... c'est pour voir justement comment ils travaillaient (...): « qu'est-ce que c'étaient que ces architectes urbanistes », (...) il y a toute cette étape de la programmation qui pour

¹²⁹ Jean Remy, op. cit.

moi reste une boîte noire, moi j'attends toujours qu'on me dise ce que c'est qu'un programmeur. (...) pour beaucoup de gens la programmation, c'est pas du tout quelque chose de clair et c'est quelque chose de très spécifique dans les villes nouvelles. Alors moi mon idée, (...) c'est « est-ce que vraiment les villes nouvelles sont, du fait d'un certain nombre de conditions particulières, l'endroit où a été rendue possible la concrétisation d'espaces structurants de l'urbanisme ? (Billiard¹³⁰, entretien, 2003)

Quelle est la spécificité de l'Établissement public de la ville nouvelle de Lille-Est ? D'abord c'est un établissement public, « à caractère industriel et commercial » (Delbar, 1977), outil d'aménagement dont le rôle essentiel consiste à récupérer la plus-value foncière pour le financement des équipements et des espaces publics. L'État pré-finance l'acquisition des terrains qui sont ensuite revendus aux promoteurs (cf. Structure et mécanisme d'aménagement de la ville nouvelle, annexe B8). Ces établissements assurent différentes fonctions : études générales et conception du projet, achat des terrains, réalisation des équipements publics et des infrastructures, promotion des programmes et des des équipements privés. Les établissements publics ont donc vocation à acquérir, à gérer un budget propre, à aménager et à revendre. Ils dépendent directement de l'État, mais jouissent chacun d'une très grande autonomie. Par exemple, une des caractéristiques de l'Epale est d'avoir travaillé en majeure partie avec des architectes, entreprises et promoteurs régionaux.

L'établissement est très hiérarchisé : un directeur fort, et des responsables de départements. La direction de l'urbanisme et de l'architecture (DUA) est dirigée par J.J. De Alzua jusque 1973, puis par Gérard Zeller. Le service de communication est dirigé par Patrick Calais, etc. Au total, l'Epale réunit une centaine d'Epaliens aux compétences diverses : ingénieurs, architectes urbanistes, paysagistes, techniciens, géographe (1), journaliste (1)...

La diversité des compétences et le travail d'équipe, deux caractéristiques fortes de l'Epale¹³¹, sont souvent cités par les acteurs rencontrés. Dans le but de favoriser les échanges entre les membres, on organise des voyages pour « faire connaissance » :

Là au début du travail dans l'équipe, au fur et à mesure que l'équipe se constitue. Il fallait très vite faire connaissance pour que l'équipe soit efficace rapidement. On a fait quelques déplacements, certains pas loin du tout. Et sortir des bureaux pour faire connaissance avant de s'atteler à un travail complexe, c'est une nécessité à mon avis de ne pas considérer que tout peut se passer vis-à-vis, séparé par un bureau. (De Alzua, entretien, juin 2003)

Des réunions se tiennent régulièrement entre tous les Epaliens. Des séances de « brainstorming » sont organisées chaque semaine où l'imagination, l'humour, l'invention sont convoqués¹³². Des débats internes sont provoqués. L'Epale semble en permanence « agitée de débats » :

(...)je me souviens, ils organisaient des séminaires dans un grand hôtel, un brainstorming : « racontez votre vie » pour essayer de voir quels étaient les comportements des gens. (Stievenard, entretien, 2003)

Un débat permanent autour de la conception de la ville est entretenu pour construire la ville.

L'Epale était une entreprise, j'allais dire « une machine à faire de la ville » où le débat n'a pas cessé en interne. À deux niveaux. Au niveau dirigeants, élus, conseil d'administration, communauté urbaine, la ville de Lille etc. aussi entre direction et agents, salariés de l'Epale (...) **C'est une maison qui a toujours été agitée de débats.** Il n'y a pas une année tranquille. Ca, ça n'a jamais existé. (Calais, entretien, 2003)

¹³⁰ Isabelle Billiard est chargée de mission Histoire et Evaluation des villes nouvelles au Ministère de l'Équipement.

¹³¹ et des établissements publics d'aménagement en général.

¹³² Par exemple, pour trouver des noms de rue originaux dans les quartiers a été décidé que chaque quartier de la ville aurait des noms de rue qui commenceraient par la même lettre que le nom du quartier : par exemple quartier de l'Hôtel de ville, rue de la « Vignette » (CPAM), le Château, rue « Chappe », la Cousinerie, rue de la « Créativité », des « Cinq tailles », au Triolo, rues « Tabellion », « Tilburys »...

Il y avait des assemblées générales. Beaucoup de réunions. Il n'y a jamais eu plus de 100 personnes, chacun avait son rôle. C'était intéressant car on ne pouvait pas croiser quelqu'un participant à une réunion sans découvrir des choses nouvelles. C'est un type de projet où les idées sont vraiment une nouveauté, sont vraiment de l'ordre du quotidien et donc on a provoqué un flux d'échanges d'informations assez spontané. Bonne ambiance de camaraderie. Cela dit c'était pas suffisant (...)
(Calais, archives orales, 2003)

L'information interne circule par un magazine à diffusion interne et un système de télévision imaginé par Patrick Calais.

On a monté un système plus médiatisé : un magazine télévisé tous les vendredis : sur le temps de travail et hors temps de travail ; on avait dans la ferme Dupire un studio avec le noir et blanc, on faisait le présentateur, on faisait des reportages qu'on avait faits sur le site : construction, interviews des gens, etc. Tous les vendredis à 12h10, 1^e salle des bureaux de la ferme Dupire, il y avait un téléviseur et les gens venaient ou pas (...) Des émissions d'une demi-heure. 70 personnes, bien. Pendant 3 ou 4 ans. Par câble, (...) l'émission partait vers les bureaux de la ferme Dupire. On sortait à 12h30 des studios. On rencontrait les copains qui critiquaient, donc **il y avait un ajustement continu**.
(Calais, archives orales, 2003)

Les séances qui rassemblaient tout le personnel de l'Epale étaient très appréciées.

Parce que il y avait quelque chose qui avait été fait, qui a quand même fonctionné du feu de Dieu. C'est, une fois par semaine, **Calais faisait en vidéo...** (...) Ça, ça a marché très, très bien. Alors tout le personnel y allait. C'est-à-dire que vraiment des gens des... le coursier du coup était appelé. C'est extrêmement vivant et tout le monde se sent concerné. Et à ce moment-là, pendant ce temps-là, tout le monde peut s'exprimer. N'importe qui peut avoir une intention. Il y avait toujours un micro qui traînait dans un coin. Et il en était re-question la fois d'après si il y avait eu des propositions qui avaient vraiment pu être prises en compte. C'est intéressant. Au sein d'une entreprise, faire une émission de télé pour que tout le monde entende et après les gens venaient critiquer l'émission, ils pouvaient venir reparler... (...) Il filmait du studio et il retransmettait dans une... sur un écran que les gens pouvaient aller voir. Il y avait une salle avec une télé à grand écran. Je ne sais plus quel jour c'était. Ça doit être le vendredi en fin de matinée, à 11h30. (...) **Tout s'arrêtait et tout le monde se précipitait dans une salle où on tenait tous. Où on était plus de 100. Tout le monde regardait les écrans. Et tout le monde réagissait à chaud** sur ça. Et puis Calais, et Delbar qui était l'adjoint de Calais, à cette époque-là, notaient des trucs pour renvoyer en disant, il faut demander à Ralite si la réflexion-là, elle semble cohérente, est-ce qu'on lui donne suite ? Qu'est-ce qu'on en fait ? Et c'était réinjecté et éventuellement, les réponses arrivaient la semaine suivante. Ils se baladaient sur le terrain. Il y avait des gens qui ne pouvaient pas tellement sortir : les services comptabilité, les services de direction financière. C'est pas des gens qui vont sur le terrain. Calais, Delbar, d'autres gens de leur groupe allaient sur le terrain, filmaient des immeubles en train de se terminer à tel endroit. Et le vendredi en fin de matinée, tout le monde voyait où en était le chantier il y a 48 heures. (De Alzua, entretien, 2003)

La place des sciences sociales

Les villes nouvelles en France ont peu fait appel aux sociologues, considérés comme des « empêcheurs de tourner en rond » (Petitot¹³³, entretien, 3.3.1). Il existe pourtant des exemples où l'élaboration des plans sollicite l'expression populaire (bidonvilles de Caracas au Venezuela, Grenoble...). Dans les années 70, à l'Alma-Gare à Roubaix, sociologues et architectes ont conçu un ensemble des logements collectifs sociaux avec les habitants. À Louvain-la-Neuve, Jean Remy, sollicité pour faire une étude, a demandé d'être « à la table de conception ».

À Villeneuve-d'Ascq, il n'y a pas eu de sociologues à l'Epale pour réfléchir à ce que serait la ville où à ce qu'elle devient. Le premier directeur exprime une certaine méfiance à leur égard.

Il y avait beaucoup de sociologie appliquée, mais, comme monsieur Jourdain, j'ai toujours été un peu méfiant sur les sociologues de l'époque qui faisaient de la sociologie doctorale en enfilant des perles.
(Ralite, entretien, 2003)

¹³³ Dominique Petitot, économiste, a été directeur du service programmation d'équipement puis directeur financier de l'EPAREB jusqu'en 1982 ; directeur général adjoint de l'EPAMARNE. de 1983 à 1997.

Le maire actuel, ancien 1^{er} adjoint de Villeneuve-d'Ascq, sociologue, remarque qu'il aurait pu être embauché à l'Epale comme sociologue.

Je suis arrivé en 1974 (...) je pensais faire de la sociologie urbaine parce que c'était mon métier, je croyais que c'était mon métier. Je pensais vaguement travailler avec l'Epale d'ailleurs. S'ils avaient été... enfin, si on s'était rencontré plus tôt, j'aurais travaillé pour eux, parce que j'étais vraiment fait pour eux. (...) mais bon, très rapidement, les élections ont démarré (...) et la première fois que je suis allé à l'Epale, je suis allé dans le fond, parce que j'avais plein de copains, et la deuxième fois, on m'a retenu dans l'entrée, parce que je n'avais plus le droit d'aller dans le fond. Je n'avais plus le droit qu'à un seul interlocuteur qui était Patrick Calais. (...) Si j'étais rentré à l'Epale, je ne serais pas devenu adjoint au maire. (Stievenard, entretien, 2003)

Les Epaliens faisaient de la « participation d'habitants avant réalisation » (voir supra chapitre 2.2.1.)

Effectivement, ils n'allaient pas forcément habiter là (rire). Alors c'était aussi un peu le curieux de l'histoire. (Calais, entretien, 2003)

Mais pour l'ancien directeur de l'Epale, la participation des habitants est une expérience qui apporte beaucoup plus aux aménageurs et aux architectes qu'aux habitants eux-mêmes.

Ça marchait très bien, ça marchait avant les politiques, après les politiques ont pris le relais. Après il y avait les chartes. La communauté ne prenait que certains objectifs, les grands objectifs et après il y avait tout le reste et là on avait besoin de dialoguer. C'était le PHAR puis les chartes et la façon dont ça a transformé les gens eux-mêmes. Et ça nous transformait beaucoup nous aussi et transformait beaucoup aussi les architectes coordonnateurs de quartiers, les architectes nommés, qu'on allait chercher ailleurs, qu'on mettait pour coordonner les opérations de quartiers, qui n'étaient pas de notre équipe, ces architectes coordonnateurs qu'on immergeait dans ces PHAR et qui en sortaient complètement écorchés au sens de la croix du temple, c'était sanglant. Y en avait qui aimaient et d'autres qui avaient horreur (...) (Ralite, entretien, 2003)

Cette « participation » laisse sceptique le maire sociologue.

Pour eux, la participation, c'était d'essayer de trouver des... pas des complices, mais des... ils essayaient de deviner les usages à travers quelques utilisateurs potentiels, et c'était strictement organisé par eux, et le produit était des réflexions était strictement interne. Il n'était jamais sur la place publique. (Stievenard, entretien, 2003)

La participation à la conception qui consistait à faire dessiner des enfants relevait davantage de l'animation...

Et j'ai fait là avec des enfants des écoles des opérations de participation des enfants à l'aménagement du site. Je me souviens, on a planté des tulipes et ces enfants ont planté des tulipes, des oignons de tulipes. Ou bien il y avait des bancs en béton, des « U » renversés. J'en avais fait faire en bois, en réduction. Et puis dans une salle de classe, les gosses, sur une maquette grossière de l'espace autour du lac Saint Jean, on leur faisait faire des formes, des bancs ici et là, etc. Et ce qu'ils avaient fait, on le refaisait. Et donc, c'était pas truqué, c'était gentillet. Je veux dire ça ne prêtait pas lourdement à conséquence. On prenait ceux qui étaient là, dans les écoles. C'était avec les instituteurs qui se prêtaient volontiers à ce genre de chose, quoi. Donc, animation. (Calais, entretien, 2003)

Le géographe George Delbar, chargé des relations extérieures, et Patrick Calais, formé à Sciences Po et responsable de la communication, représente les sciences humaines à l'Epale. Certains Epaliens empruntent des méthodes à des auteurs ethnologues ou philosophes. Ils réalisent eux-mêmes des études de sociologie appliquée¹³⁴ en utilisant, pour faire remonter le « vécu », le « ressenti », la perception des habitants.

Pour ma part, ce que j'ai assez souvent fait, c'est observer sans rien demander à personne. J'ai bien... j'aimais bien ce que vous avez dit au début : analyses documentaires, entretiens, observations de terrain. Ça c'était un peu ma manière aussi de travailler dans beaucoup de contextes. Et j'aime bien de

¹³⁴ Patrick Calais proposera au directeur de l'Epale une étude qu'il réalisera seul en parcourant la ville pour comprendre pourquoi les gens se perdent dans la ville, comment se repérer, circuler, aller d'un point à un autre. *Approche des problèmes d'imagibilité et de lisibilité de la ville nouvelle de Lille Est*, 1977, Epale. Ses références : Kevin Lynch, 1976, *L'image de la cité*, Bordas, Paris ; Raymond Ledrut, 1973, *Les images de la ville*, Anthropos, Paris ; Maurice Merleau-Ponty, 1945 et 1976, *Phénoménologie*.

me mettre à un endroit, ne pas bouger pendant une heure et de regarder ce qui se passe. Et... (...). Vous voyez sur un même espace, un même itinéraire, des gens qui transitent, qui marchent vivement ou des gens qui flânent. Le sens n'est pas le même. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre **que il y a un lieu qui retient et où s'accomplit quelque chose, et un autre qui est une servitude qu'il faut traverser. Et grâce à celui-là (Sansot).** Ça j'en faisais beaucoup. J'aimais bien. (...) Et il y a aussi un... non mais ça, c'est après que j'ai amélioré un petit peu l'observation. Ça, ça peut vous servir. Vous connaissez peut-être **Marcel Mauss, ethnologue** ? Il a écrit un manuel d'ethnographie. Pour des gens comme nous c'est une mine... C'est un livre d'apprentissage. Si on veut observer, il faut étudier le traité d'ethnographie. (Calais, entretien, 2003)

C'est avec son deuxième directeur que l'Epale fait appel à des sociologues. Mais ils sont intervenus comme experts, sur contrat d'étude et sur des problèmes précis comme le projet de centre ville (Jean Remy et Liliane Voyé)¹³⁵ ou les opérations du Triolo et de Pont de Bois où des problèmes étaient apparus (Paul Wallez¹³⁶).

Le fantasme des aménageurs publics : construire une ville de rêve

Les sources d'inspiration

Les concepteurs des villes nouvelles ont puisé dans la littérature et les auteurs scientifiques. Lorsqu'il propose pour le VIIe plan un texte pour « faciliter les choix, et aider à préciser des objectifs de confort urbain dans le centre ville et les hiérarchiser », J.J. De Alzua l'accompagne d'extraits de livres, d'articles, exposés qui donnent une idée des références théoriques et historiques sur lesquelles il s'est appuyé. Il cite des auteurs comme Raymond Ledrut et Françoise Choay qui remettent en question le fonctionnalisme de l'urbanisme des années 60. La ville nouvelle doit répondre à des valeurs, pas à des fonctions. Parmi elles, le sentiment de sécurité, l'animation que l'on trouve dans les villes anciennes. Le modèle de la rue classique reste dominant.

Pour attirer les passants et constituer en soi un facteur de sécurité, la rue urbaine doit constituer une nette démarcation entre l'espace public et l'espace privé, qui ne doivent pas se fondre l'un dans l'autre comme c'est le cas dans les réalisations et ensembles suburbains. Il faut des yeux pour surveiller la rue, aussi les édifices qui bordent la rue doivent-ils être orientés vers elle, pas lui tourner le dos ni présenter une façade aveugle, et le trottoir doit être utilisé sans arrêt pour attirer les regards de ceux qui se trouvent à l'intérieur des édifices. (Jane Jacobs¹³⁷)

La ville doit être sociale : les villes nouvelles doivent satisfaire les aspirations de toutes les couches de leur population (Léonard Duhl, psychiatre, né en 1926). Le « Social Planning » doit être préféré au « Physical Planning ».

Ces auteurs ont-ils inspiré les concepteurs de la ville nouvelle ? Quelle ville a été rêvée par les acteurs de la ville de Villeneuve-d'Ascq ?

Les villes nouvelles anglaises ont inspiré les villes nouvelles françaises. Les établissements publics sont directement inspirés des « Development Corporation », nommés par le gouvernement et seuls responsables de l'aménagement et de la construction et de l'achat des terrains. La différence avec le système français est que cet organisme consulte l'opinion publique locale, mais maintient son pouvoir pendant toute la durée de la construction. Il ne transmet ses pouvoirs aux communes qu'après que la ville soit achevée. En France, les collectivités locales sont maintenues volontairement pour ménager la susceptibilité des élus locaux qui peuvent exercer un contrôle des activités des EPA et en être des acteurs à part entière. L'autre héritage est plus « culturel » : les références urbanistiques ou architecturales

¹³⁵ Remy Jean, Voyé Liliane, Département des « ambiances urbaines », Université de Libre de Belgique, Louvain-la-Neuve.

¹³⁶ Culture et Promotion, Lille.

¹³⁷ Texte cité par Jean-Jacques De Alzua, non daté, archives de l'Epale (6EP233).

en Grande-Bretagne répondent aux questionnements des architectes urbanistes français sur la séparation des circulations.

(...) parce qu'elles avaient poussé beaucoup plus loin que nous la séparation piétons-voitures. Avec beaucoup plus de force, beaucoup plus de volonté. Ensuite parce que certaines d'entre elles étaient déjà relativement anciennes (...). (De Alzua, entretien, 2003)

D'autres sources semblent avoir influencé les aménageurs. Ainsi le courant progressiste qui préconise une organisation fonctionnelle de la ville pour un type supposé unique d'individu. Les expériences réelles menées par les auteurs de ce courant ont certainement inspiré les villes nouvelles françaises : les colonies d'Owen (New Larnarck et New Harmony), de Cabet (Etats-Unis), de Victor Considérant (La Réunion), le Familistère de Guise (qui a fonctionné jusqu'en 1970) de l'industriel Godin qui s'est inspiré des idées de Fourier. Ce courant s'était poursuivi en France avec la fondation de la société des Cités-jardins en 1914, les HBM (Habitations bon Marché) dans les années 20, puis avec les cités radieuses de Le Corbusier. Patrick Calais rapproche de ces courants certains rêves et discours utopiques d'architectes de Villeneuve-d'Ascq.

Alors, l'exemple le plus extraordinaire, c'est évidemment le **Pont de Bois** (...) Il faut avoir assisté à des réunions avec un architecte qui était un homme assez intéressant à voir. Et je l'ai vu devant des publics, y compris des vrais publics, je veux dire c'est des gens qui habitaient. (...) Et où il expliquait pourquoi c'était comme ça. Et on aurait filmé ce genre de séance, **on comprendrait pourquoi la vraie vie, ça n'est pas ça, quoi**. C'est pas un type, fut-il génial, qui pense pour que des autres se mette dans des cases et des comportements supputés. Léonard de Vinci a le droit de peindre la Joconde, mais il ne contraint pas de s'habiller ou de se poser comme la Joconde. (...) Mais là, il y avait... il y a quelque chose de l'ordre de l'utopie comme chez Fourier ou Godin ou je ne sais pas qui. Il y avait quelque chose de ça. Et donc, c'est où on voit qu'à travers **un relent un petit peu libertaire, curieusement, ça devient le plus contraignant**. Tout ce que l'on a pu dire dans l'époque de 68. (Calais, entretien, 2003)

Jean-Claude Ralite premier directeur de l'Epale se dit marqué par **son séjour en Algérie** et notamment par l'expérience de deux sociologues dans un bidonville de la banlieue d'Alger.

Alors c'est quoi n'être pas technocrate ?

Je vais vous raconter ce que j'ai vécu, puisqu'on parle **d'espace public**. J'ai eu une piqûre au tout début de mon activité professionnelle qui m'a été infligée par un de vos semblables, un sociologue de terrain de l'équipe de Marié et Couvreur. (...) Moi j'étais en Algérie, (...) Celui qui me faisait visiter m'a dit : « on s'est pris une sacrée baffa, on a voulu jouer les techniciens parce qu'on se disait qu'il y avait un besoin, on leur a dit : « vous pensez pas qu'il faudrait un marché ? Il y a un carrefour de deux routes ce serait pas mal de mettre un marché » et on s'est entendu répondre : « C'est l'été va voir ta petite femme en France et peut-être que quand tu reviendras et il y aura un marché qui sait ». » (...), et quand il est revenu, il y avait un marché (*Dans un cirque pour le déchargement des mulets et à côté du café maure*). J'ai compris une fois pour toutes que quand on faisait quelque chose il fallait que ce soit les gens qui le fassent, que ce soit leur truc. Ce qu'on faisait, c'était important quant à la qualité, mais surtout il fallait que ça vienne des gens qui l'utiliseraient de façon qu'en résulte leur identité commune, que l'identité du collectif en résulte. (Ralite, entretien, 2003) (...) ce qui m'a frappé au sens où la beauté frappe, c'est que les volumes urbains et la pratique urbaine avaient le charme et la puissance de ce qu'on a mis dans les villes anciennes telles qu'on les aime, d'où qu'elles soient. Pourquoi ? J'ai bien été obligé de me dire que **c'est parce que les gens se l'étaient fait eux-mêmes**. (...) Ceci m'a fait réfléchir en début de carrière sur **le rôle d'un technicien** dans ce domaine, sur **l'importance de la participation**, importance identitaire de la contribution, **à la définition puis à la construction du cadre de vie...** Après, tout ce que j'ai fait ici n'est autre que la traduction de cela. (Ralite, archives orales, 2001)

Les rêves et utopies des Epaliens

Pour « faire de la vraie ville » après l'expérience des ZUP, les concepteurs imaginent sur le papier une « vie nouvelle », une « société **nouvelle, équilibrée, où il fait bon vivre** ». Ils veulent construire **une ville de rêves** (Percq, Stievenard, 1980)

J'ai bien compris que... j'ai fait des études à sciences-po et je me souviens, le peu que j'en avais entendu parler, de l'urbanisme, les ZUP c'était abominable, et on disait « quand est-ce que l'on va changer », bon. Et donc dans les équipes de villes nouvelles, dans celle de Lille-Est en tout cas, il y avait cette idée que nous, enfin, on avait réuni les conditions où on va faire autre chose que des ZUP quoi. On va faire de la vraie ville. (Calais, entretien, 2003)

L'idée que la ville nouvelle transcenderait les différences et les cloisonnements sociaux était très représentative des idéaux de l'époque post soixante-huitarde.

Parce qu'on voulait, il y avait quelque chose peut-être un petit peu soixante-huitard là derrière qui était que nous, on saurait aller à travers ces fractures, ces cloisonnements sociaux, etc. Donc il y avait une ambition... j'ai plutôt tendance à penser qu'elle ressemble beaucoup à de la naïveté (...) car on allait donner de la vraie ville à ceux qui n'en avait pas eu jusque-là. Et aussi les plus riches, il n'y a pas de raison qu'il n'y en ait pas, mais ils seraient mixés avec d'autres. Et bon, eh bien les choses sont pas... (Calais, entretien, 2003)

Parlons maintenant un peu, et on est au centre de votre sujet, de la mixité sociale. L'espace collectif, c'est le cadre de la mixité sociale. Mais qu'est-ce que c'est la mixité sociale ? (...) demandez un peu aux Américains les déboires qu'ils ont eus dans les villes nouvelles. Leurs réactions devant les écoles ouvertes. (...) Notebart, quand je décrivais ces expériences, me disait : je savais bien Ralite que vous étiez PSU. Ça voulait dire quoi, c'était l'extrême gauche, c'était Rocard, Rocard d'avant c'était l'horreur pour les socialistes de 36. (...) Ça me faisait beaucoup rigoler qu'il me traite de PSU. Mais ils étaient pas tout à fait prêts. (Ralite, entretien, 2003)

La ville sans clôtures était imaginée comme possible :

Brigode qui était le... d'une certaine manière, le parachèvement de ce vers quoi tout le monde aspire. Il y avait au moins une règle qui était qu'il n'y a pas de clôture. (Stievenard, entretien, 2003)

On rêvait de la ville à la campagne. La sauvegarde des fermes expropriées était un moyen d'inclure la campagne dans la ville, et la culture dans la ferme...

Toutes les fermes qu'ils avaient réussi à sauver plus ou moins ont été affectées à des usages culturels, c'était très classique, c'était le film de Godart... le film de Michel Cournot « Les gauloises bleues »¹³⁸, il y avait un travelling, c'est une des premières séances de cinéma dont je me souviens encore, un très grand travelling : on est dans une cour de ferme, il y a un fumier dans un coin et puis un type qui marche et on entend du piano, qui marche qui marche, et on arrive juste à côté du fumier, il y a un pianiste. Parce que c'était la transformation de l'usage culturel à l'usage culturel, et dans toutes les villes nouvelles il y a des fermes, et nous, on n'a pas... bon, et donc, c'était des belles utopies. (Stievenard, entretien, 2003)

Les idées force de la ville rêvée

Le directeur de l'Epale, interrogé par son nouveau collaborateur, affirme « aucune idée » préconçue de la ville qu'il va construire.

Et donc, par exemple, la seule chose qui me soit restée. (...) Mais je lui dis « Alors vous, quelle est votre idée d'une ville nouvelle ? », comme ça. Il dit « moi j'en ai aucune. Si vous en avez une, vous me la donnerez ». Et moi, je ne connaissais rien à l'urbanisme. J'étais sidéré d'entendre une réponse pareille. Parce que je me disais quelqu'un qui crée une ville, il a son idée. Il a une vision des choses, quoi. Ça, ça m'a scié quoi. (Calais, entretien, 2003)

Les villes nouvelles existantes ne sont pas transférables ailleurs, chaque ville est spécifique et doit tenir compte du terrain, des conditions morphologiques et historiques. La ville de Tapiola, par exemple, est « inventable ailleurs ».

On a été en Finlande visiter Tapiola qui est une extension d'Helsinki qu'une époque où agissait un architecte remarquable qui était Alvar Aalto. Tapiola, quand on a eu fini la visite, le directeur¹³⁹ en question nous a dit, « je vous demanderai simplement une chose, vous pouvez copier l'architecture que l'on a faite ici, mais elle ne sera pas très adaptée en France. N'essayez pas de copier l'urbanisme

¹³⁸ Film primé à Cannes en 1968. « Dans un café où il est entré pour s'acheter des cigarettes, Ivan a le coup de foudre pour Jeanne, la servante ». (...) Il réfléchit, revoit son enfance trop vite passée qu'il se remémore (...) » (source : Internet, Cinédestin).

¹³⁹ Précision : le « pilote » de la ville nouvelle de Tapiola était ethnologue (cf. De Alzua, septembre 2004).

parce qu'on ne peut pas copier d'urbanisme » (...) Alors c'est ininventable ailleurs, c'est beau comme tout, les écorces blanches, les immeubles avec des briques foncées à côté de l'écorce blanche des bouleaux. (De Alzua, entretien, 2003).

Pas de principes forts affirmés, ce qui peut expliquer une certaine mollesse face aux impératifs de l'Etat. Les principes urbanistiques sont très généraux : effacer le legs de l'urbanisation hâtive des années 60 (ZUP) et redonner sa place à « l'urbanité ».

Je ressentais qu'il y avait enfin une volonté, une imagination, une ardeur à faire quelque chose qui nous allons sortir des ZUP. À l'époque de nos études, nous étions consternés devant ce qu'on voyait faire, les ZUP Sarcelles, c'était l'abomination (Calais, archives orales, 2001)

Les plans-masses et l'urbanisme des pleins qui laissait vides les « vides » étaient rejetés.

Et les plans-masses ne parlaient que des bosses qui allaient être construites en béton ou en métal, mais pas des creux, pas des trous. (...). Je déteste la notion de plan-masse. Le plan-masse, ça consiste à dessiner les cubes ou les barres qui vont être construites. À dessiner les pleins. (...) C'est la triste époque des ZUP. (...) Dans ce domaine-là, j'avais déjà viré ma cuti, parce que, oui, j'avais fait des choses qui ne m'avaient pas plu à la pleine époque des ZUP. En plus, je n'étais pas mon propre patron. (...) Et les plans, c'étaient des plans-masses. Et les plans-masses, c'est toujours pareil. C'est de la voirie, des immeubles et puis de la verdure. On fait du vert comme ça. (De Alzua, entretien, 2003)

La réflexion menée en France pour un urbanisme des creux a été portée à Lille par l'architecte urbaniste JJ De Alzua qui a demandé une ligne budgétaire pour étudier ces questions :

Moi j'ai un peu cette impression, mais je ne suis pas spécialiste de la question, que dans les villes nouvelles où il y a eu vraiment de l'espace, (...) comme à Cergy, celle que je connais mieux, à St Quentin, on a, même dans la première phase de l'urbanisme de dalle, une réflexion sur la construction de l'espace à partir du creux, du vide. (Billiard, entretien, 2003)

Pour redonner sa place à l'urbanité, il fallait « réinjecter de l'humain », faire « germer l'étincelle de vie ». C'était la mission du service de la communication.

Mais quand il fallait parler de l'humain, (...) on a été interrogés pour dire quand il fallait faire une réinjection d'humain quoi, c'était nous qui devons faire. Et donc à partir de là, il y a eu des interventions comme celle de « Culture et promotion » pour savoir qu'est ce que ça veut dire, accueillir ? Qu'est ce que ça veut dire, permettre de la vie urbaine ? (...) Notre mission, c'était d'aider au démarrage de... comme une vie embryonnaire quoi. Comment on fait germer l'étincelle de la vie. (Calais, entretien, 2003)

Mais la vie ne germe pas de bons principes.

C'était pas un peu artificiel ?

Si. Mais ça, je ne vais pas cacher la vérité, qui est que l'aménageur, cette équipe était assez spontanément, naïvement, même fausement toute pleine de cette idée que si on travaillait bien, ça serait effectivement une ville nouvelle. Et c'est que peu à peu que l'on a compris que, en fait c'est la contestation de l'œuvre qui pouvait générer la vie. Et non pas le contraire. (Calais, entretien, 2003)

Les principes urbanistiques du Schéma d'aménagement inspirés des idées de cheminements piétons et d'urbanité

Les principes de circulation et de tissu urbain sont inscrits dans le schéma général d'aménagement. Les objectifs soumis aux maires des la CUDL en 1969 sont fonctionnalistes, comme en témoigne Jean-Claude ralite dans cet extrait d'archive orale :

1-Profitier de la présence des universités pour décliner au maximum l'effet d'entraînement sur l'économie régionale et sur la confiance que les gens du nord pouvaient avoir en eux grâce à ce qui pouvait y avoir autour et en aval de l'université

2-Profitier de l'action d'aménagement concerté pour offrir la qualité de cadre de vie, d'architecture, une qualité urbaine qui place la demande à un niveau tel qu'après ce soit ça qui soit demandé, qu'on ne demande pas moins. Exemple : utiliser les financements d'assainissement pour creuser des lacs au lieu de faire des tuyaux

3-Créer une bonne mobilité pour la vie de tous les jours, c'est-à-dire belle et sûre pour les piétons c'était le moment où l'on allait un peu loin dans la séparation des piétons et des voitures (...) ce qui

suppose que la planification y a pensé, à vous obliger à vous comporter en conformité avec le fait qu'il y a des piétons à côté. (Ralite, archives orales, 2001)

Les principes urbanistiques du Schéma tiennent compte de l'intégration des universités dans la ville et de la nécessité de construire de nouveaux logements, mais font une large place à l'aménagement spécifique des espaces publics.

Des espaces publics structurants à destination des piétons

Les cheminements et la « digue » ou « rue haute » ou « chaussée haute » sont l'idée forte, fil conducteur, lien entre les quartiers. Voitures au niveau du sol, piétons sur la chaussée haute : le cheminement piéton est un fil conducteur interne à la ville lisible par les Villeneuvois, invisible pour les étrangers à la ville. En effet, les automobilistes arrivent par la voirie, et les parkings. Pour se rendre à l'hôtel de ville, à La Rose des vents, au Forum des sciences, au centre commercial, il n'est pas nécessaire de prendre la Chaussée haute... Beaucoup ne connaissent pas son existence.

Villeneuve d'Ascq est vécue comme une ville de la voiture par les extérieurs alors que c'est une ville du déplacement piéton, que ce soit sur des trottoirs ou des piétonniers en site propre, c'est une ville du déplacement piéton... (Caudron¹⁴⁰, entretien, 2004)

Les promoteurs doivent « réserver » des espaces publics dans les opérations de logements qu'ils construisent.

alors la question d'un espace public avec la ville nouvelle n'est pas simple, parce que pour les promoteurs immobiliers, traditionnellement, on leur donne une parcelle de terrain, et ils en font ce qu'ils en veulent. C'est-à-dire qu'ils densifient au maximum, qu'ils soient promoteurs privés ou publics. **L'Épale a posé comme question de réserver des espaces publics avec un certain nombre de règles**, et notamment : la création d'espaces verts avec des aménagements de qualité et puis une gestion des coûts sociaux, et la circulation des piétons. La commande publique classique, c'est : « les élus, la collectivité ou l'État, et les promoteurs », là, on a entre deux un aménageur qui fixe le cahier des charges et qui accompagne l'architecte, l'opérateur tout au long de la réflexion sur l'opération et de la mise en œuvre, et contrôle. Donc il y a là un mode de fonctionnement qui est complètement nouveau pour des promoteurs, surtout des promoteurs de la région. Et une inquiétude, qui va monter chez les élus sur la gestion des espaces verts. (Percq, entretien, 2003)

L'imposition d'espaces publics aux promoteurs privés va poser un certain nombre de problèmes. Car en définitive, la propriété de ces « espaces publics » est privée. Leur appellation reste floue, comme leur fonction et leur gestion : espaces « semi-publics », « semi-privés », « espaces collectifs privés », « espaces privés publics » ou « espaces publics privés » ?

Donc on va voir apparaître, que ce soit sur les équipements de quartier, que ce soit sur les espaces publics, **trois types d'espaces** : des espaces privés, même s'ils sont publics, des espaces semi-publics et des espaces publics. (...) **Mais cette notion d'espace divisé en trois : privé, semi-public et public, c'est une notion qui n'apparaît qu'avec la ville nouvelle.** (Percq, entretien, 2003)

Certains de ces espaces seront progressivement repris par la CUDL. Par exemple, les rues qui se terminent en raquette : la Communauté urbaine s'est engagée à la reprise de la voirie, à condition que la voirie fasse 9 mètres et qu'elle ne soit pas en impasse. Les promoteurs doivent éviter dans la ville nouvelle les raquettes, **assurer la connexion des voiries** entre deux opérations différentes, créer des chicanes afin qu'elles puissent devenir domaine public.

Une ville « sociale » : des « espaces collectifs résidentiels » réservés aux habitants

Des surfaces minima pour les logements HLM sont imposées.

¹⁴⁰ Gérard Caudron a été le second maire de Villeneuve-d'Ascq de 1977 à 2001, conseiller européen, entretien le 26-3-2004.

Il y a des choses à quoi il faut tenir farouchement car c'est comme ça qu'il faut travailler. Le qualitatif : c'est sur quoi on fait reposer un projet. Le logement HLM est une condition imposée par l'Epale aux promoteurs. Mal reçue parce que la surface réelle était supérieure de tant de % par rapport aux normes. Sur la surface, on n'a jamais fléchi. L'Epale paraissait dictateur, mais les gens sont heureux des logements où ils se trouvent. (Calais, archives orales, 2001)

Le cahier des charges de l'Epale oblige les promoteurs à mettre en commun leurs mètres carrés sociaux pour construire des Locaux Collectifs Résidentiels (LCR) qui sont proposés à des collectifs ou associations d'habitants chargés de gérer ces espaces. Chaque quartier neuf avait son LCR. Pascal Percq parle d'une « innovation qui rendra possible la vie associative dès l'arrivée des premiers habitants », innovation des concepteurs qui est en correspondance avec les aspirations des habitants dans les années 70.

Et il y a une revendication des habitants de cette époque-là à avoir un fonctionnement associatif plutôt qu'un fonctionnement municipalisé. On est dans un niveau de population, mais dans les années 70, donc **bien revendicatif sur les droits de gérer par soi-même les choses, et on est dans un... on n'est pas dans le « tout public ».** (Percq, entretien, 2003)

Les LCR ne fonctionnent plus selon cette philosophie aujourd'hui. La plupart des habitants pensent qu'il s'agit d'un espace collectif privé et non d'un équipement public municipal.

(...) beaucoup d'habitants ignorent que les LCR, ils les paient dans leurs loyers. Pour eux, c'est pratiquement la collectivité. Beaucoup ignoreront que c'est des habitants qui sont à l'origine de l'animation qui a été mise en place pour les crèches parentales qui ont été mises en place avec les LCR, etc., des garderies, ils pensent que c'est un service public alors que c'est une association, un mouvement associatif. (Percq, entretien, 2003)

Les LCR du début ont changé de destination. Certains font fonction de location de salles pour les réunions ou les banquets.

Des LCR, il y en avait plein. C'est bien après, dans les années 80, qu'à la suite de la défaillance de l'association gestionnaire qu'on demandera au public de prendre le relais, mais entre-temps... (Percq, entretien, 2003)

Ceux qui étaient des centres sociaux se sont regroupés en association de gestion au niveau de la ville, l'Association de gestion des équipements sociaux (AGESVA), en intégrant les centres sociaux existants de Résidence, Flers-Sart, Annappes. Actuellement, il existe 5 centres sociaux très actifs à Villeneuve-d'Ascq. Ce sont des associations à but non lucratif financées par la CAF et la mairie mais juridiquement indépendantes. Ils organisent des actions en commun et mutualisent leurs moyens (accès des habitants aux nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC)). Le ferment associatif qu'a facilité la construction des LCR ne semble pas mort. Il y a 1300 associations à Villeneuve-d'Ascq et les centres sociaux sont des lieux de débats réguliers.

Une ville fragmentée faite de quartiers agglomérés

Les réseaux de circulation quadrillent le territoire de Villeneuve-d'Ascq. Le Boulevard du Breucq irrigue de façon continue les différents quartiers de Villeneuve-d'Ascq, comme un métro déverse à chaque station son lot d'usagers (cf. plan de la ville, annexe B7). Scindée en quatre par l'autoroute qui croise la voie ferrée.

LES PREMIERS QUARTIERS DETERMINES PAR L'INFRASTRUCTURE ROUTIERE, LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES DEUX FACULTES

Donc à partir de ça (voie ferrée et boulevard-autoroute), il a fallu composer des quartiers et assez rapidement, pour des raisons de circulation, de proximité de la voie ferrée, d'implantation des facs, il est apparu que s'il y avait un quartier central, il devrait être ici. C'est vraiment des accessibilités : **accessibilités de la rocade (autoroute)**, accessibilité de la voie ferrée, **le CD6**, qui était une voie importante de liaison avec Lille. Et puis le **bi-pôle des Facultés**. Et enfin le **métro** qu'on a choisi pour faire passer... donc ça y est, la partie était finie. Donc il y a eu ce quartier-là, le quartier du **Triolo** qui

était logiquement le remplissage entre le vieux tissu (la poste d'Annappes etc.) et puis la fac. Le quartier du **Pont de Bois**, la fameuse « façade des Facultés ».

LES AUTRES QUARTIERS, EN HABITAT PLUS INDIVIDUEL, SONT VENUS S'APPUYER SUR LES AUTRES

Bon ben qu'est ce qu'il restait ? Ben il restait un truc, là, qu'on a placé naturellement, qui s'appuyait sur Flers-Bourg et sur la fac, qui était marqué par un très joli truc du XVIIe, qu'on a appelé le quartier du « **Château** ».

(...) Et puis ben, il restait... le **quartier de la Cousinerie** s'appuyait sur ce schéma-là assez naturellement. Normalement, nous on avait été juste après, au quartier... là, et Caudron a frappé très fort sur les doigts. (...) on retrouve cette idée de quartier pour le **quartier des Près**, le dernier quartier qui a été mis en promotion, et qui est le plus individuel d'ailleurs, et donc il y avait un quartier qui devait faire la soudure et, dont je m'occupe un peu depuis une vingtaine d'années, c'est la **ZAC du Recueil**. (Zeller, entretien, 2003)

La ville est un « agglomérat » de quartiers bien distincts reliés par les cheminements piétons. Il n'y a pas de continuité mais une fragmentation de la ville. Contrairement à Louvain-la-Neuve où le système de liaison donne son unité à la ville et où un soin particulier est réservé aux raccords entre les opérations privées et le réseau d'espaces publics.

Les villages anciens conservent leurs noms et deviennent des quartiers de la ville. Mais ils ne sont pas vraiment intégrés dans la ville nouvelle. Ils en sont même souvent coupés de façon assez nette par des infrastructures routières ou ferroviaires. Les opérations récentes de l'ancienne commune d'Annappes, antérieures à la ville nouvelle, deviennent aussi des quartiers à part entière : Résidence, La Poste. La cité des cadres « Brigode » est intégrée à la ville nouvelle après que son périmètre ait été réduit (pour la sauvegarde du bois de peupliers).

C'est une « stratégie de développement par quartiers différenciés » qui est adoptée (De Alzua, 1977)¹⁴¹. Chaque quartier a son type d'espaces extérieurs, d'équipements, d'habitat, d'architecture). La ville nouvelle a fait l'objet de plusieurs programmes spécifiques et indépendants dans les différents quartiers :

- un « centre ville » avec fonctions administratives (hôtel de ville), commerciales, culturelles, et des centres de quartier :

CHAQUE QUARTIER SON CENTRE : COMMENT ATTIRER LES COMMERCES DANS LES QUARTIERS NEUFS

... À l'échelle d'un quartier, on butte très vite sur le problème de **l'implantation des commerces sur les sites neufs, ça c'est extrêmement difficile...** Ça il faut quand même en dire deux mots parce que c'est essentiel. Le problème, c'était comment faire venir du commerce. (Zeller, entretien, 2003)

LES MAIRIES ANNEXES

...il faut bien qu'à un moment une commune de la taille de Villeneuve-d'Ascq se dise que l'essentiel de ses habitants ne peut pas venir à pied à la mairie. Et du coup ça a donné les mairies annexes, et qui est aussi une sacrée leçon d'apprentissage par les élus de ce qu'est une ville indépendamment des routes et des maisons. Parce que c'est vrai que moi, il m'arrive rarement d'aller à l'hôtel de ville du centre ville parce que j'ai une bonne petite mairie de quartier et que je suis content d'être dans un grand ensemble. Villeneuve-d'Ascq, c'est les poupées russes, il y a une Communauté Urbaine, une agglomération, dans laquelle il y a une commune Villeneuve-d'Ascq, c'est la mienne, et dans laquelle je suis de Flers-Bourg-Château, et là j'ai les locaux, et c'est important (*le château*), et c'est pas les... (...) c'est ça qui vibre avec Villeneuve, mais on sait que la mairie annexe de Wazemmes a de la valeur à Wazemmes, Moulins même chose. C'est quelque chose qui je crois est plus sensible dans les communes de notre région de France que dans d'autres régions. Les villes composées de quartiers, c'est quelque chose qu'on est arrivé à faire passer pour Villeneuve. (De Alzua, archives orales, 2001)

- des logements diversifiés (sociaux et privés, collectifs et individuels) dans des quartiers bien spécifiés ayant chacun son « centre » ; les quartiers de l'Hôtel de ville et de Pont de bois sont à dominante HLM (85% à Pont de Bois), Brigode accueille des cadres

¹⁴¹ De Alzua Jean-Jacques, 1976, Une ville plus humaine, propositions pour les espaces extérieurs de quartier, in *Les espaces extérieurs urbains*, Séminaire des Services Techniques de l'Urbanisme (STU).

supérieurs, Triolo se compose d'immeubles HLM à l'ouest, de maisons individuelles à l'est ;

- des équipements commerciaux (Centre commercial V2 avec magasin Auchan en centre ville, mais aussi des petits centres commerciaux comme à la Cousinerie ou au Triolo) ;
- des équipements sportifs (Stadium au Château, piscine au Triolo), culturels (un théâtre la médiathèque et le Forum des sciences au centre ville, un musée d'art moderne à la Cousinerie), scolaires et universitaires (Lille 2 droit et Lille3 Lettres et lycée Raymond Queneau à Pont de bois, école d'architecture au centre ville)¹⁴², de loisirs (parc urbain à la Cousinerie).

Alors là, peut-être que, immédiatement en amont, ça rejoint très vite, il faut dire tout simplement que cette ville se veut une **conception par quartier**. Donc une programmation de quartier, et finalement, c'est l'échelle du groupe scolaire qui détermine l'échelle du quartier. (Zeller, entretien, 2003)

Afin de renforcer l'identité des quartiers et de permettre aux visiteurs de se repérer, les noms des rues devront avoir pour première lettre celle du nom du quartier où elles sont situées. Par exemple, rue des Chaumières, de la Chatellenie ou des Charmilles au Château, de la Criée ou de la Créativité à la Cousinerie, Taine ou du Tabellion au triolo, etc.

On faisait en sorte de donner pour chaque quartier des prescriptions qui fassent que ça soit vraiment un quartier de la ville nouvelle, où on reconnaisse le centre ou on reconnaisse les points comme les accès, etc. (Ralite, entretien, 2003)

Un centre ville « excentré » : la question de la centralité

Fallait-il un centre ville à Villeneuve-d'Ascq ? Et si oui, où le placer ? Ce débat a duré plusieurs années, et même si la question a été tranchée, le résultat soulève encore des réserves. Même à l'Epale, il y avait débat. Car d'aucuns pensaient Villeneuve-d'Ascq comme un quartier de Lille, ou que le vrai centre ne pouvait qu'être à Lille.

Quand Colot est arrivé, il m'avait interrogé sur le centre ville à Villeneuve-d'Ascq. Et bon, alors il me dit : « essayez de faire un peu le point là-dessus parce que je voudrais y voir clair avant de prendre des décisions ». Alors je vais avec un camarade. On va en vidéo interviewer tous ceux qui faisaient partie du D-zéro (le Comité de direction). (...) Et donc quand on regardait le montage, on était sidéré, parce que il n'y avait aucune idée commune. Il y en avait même un qui disait : « moi je n'ai jamais compris pourquoi on devait faire un centre : il y a un centre à Lille, on remet une bonne banlieue, un bon développement pourquoi avoir fait un centre, ça n'a pas de sens ». Donc c'était vraiment assez sidérant : (...) il n'y avait pas deux personnes d'accord sur la chose... (Calais, entretien, 2003)

Le choix de l'emplacement du centre n'a pas été fait en fonction d'études des différentes populations (étudiants, habitants, salariés, etc.), et de leurs déplacements, mais selon des arguments plus fonctionnels. Le débat a concerné uniquement les élus et les aménageurs qui n'étaient pas d'accord.

(...) Et le dernier argument : j'ai toujours dit que techniquement Villeneuve-d'Ascq a été le statut d'une ville nouvelle, mais en réalité elle a été aussi localement le premier quartier de la Communauté urbaine de Lille. Dans l'agglomération, c'est la 1^o ville qui a été conçue d'une manière homogène en une génération, et que c'était impossible qu'on ne nie pas ça, et du coup le centre de Villeneuve-d'Ascq, il nous paraissait important, même au prix, et on le savait, d'un étrange éloignement par rapport à la Cousinerie... (De Alzua, archives orales, 2001)

La position du centre ville semble en effet assez étrange, à la limite des communes de Lezennes et Lille-Hellemmes, et orienté vers l'extérieur de la ville en direction de Lille, et non vers le cœur de la ville.

Jean Desmarests, premier maire de Villeneuve-d'Ascq acceptait l'emplacement actuel du centre ville proposé par l'Epale, mais voulait que l'hôtel de ville soit au centre géographique

¹⁴² Plus tard sera également créé un centre de culture scientifique et technique.

de la nouvelle commune, face au lac St Jean et à proximité de Flers, son ancienne commune. Il a d'ailleurs refusé de siéger dans l'hôtel de ville qui venait d'être construit pendant la dernière année de son mandat (1976-77).

Le Président Arthur Notebart voulait installer le centre ville sur le terrain de Brigode où la SEDAF, maître d'ouvrage, allait construire des résidences de standing et un golf destinés aux cadres de la Communauté urbaine. Mais l'Epale n'a pas retenu cette option qui aurait eu des conséquences politiques graves et, tous comptes faits, la bourgeoisie locale avait le mérite d'investir dans l'immobilier dans la région¹⁴³.

Le choix par l'Epale d'un centre « décentré » répondait à plusieurs critères fonctionnels :

- La localisation des universités (sciences et techniques au sud, lettres et droit au nord) impliquait que le centre devrait se situer entre les deux universités de manière à assurer une animation au centre.

Le quartier de l'Hôtel de ville constitue le centre de la ville (...). C'est un quartier qui a une fonction inter-quartiers importante puisqu'il constitue le lieu de rencontre privilégié des deux universités. (projet de l'Epale pour le VIIe Plan : « Volontés majeures d'aménagement », archives municipales 6EP33)

- Le coût du remblayage des carrières de calcaire souterraines de la zone entre V2 et Lezennes augmentait les prix fonciers de l'urbanisation future, qui ne pouvaient être supportés que par des programmes financés par des programmes centraux.
- L'accessibilité est meilleure au sud qu'au centre de la commune
- Le centre ville de Villeneuve d'Ascq a une vocation plus large que la commune

C'est enfin beaucoup plus que le centre de la ville puisqu'il doit jouer un rôle structurant pour toute la zone sud-est de la métropole¹⁴⁴. (...) (projet de l'Epale pour le VIIe Plan : « Volontés majeures d'aménagement », archives municipales 6EP33)

Les déplacements plus importants des habitants du nord de la commune (Breucq et Cousinerie) ont été considérés comme négligeables. Selon l'Epale, les habitants de la Cousinerie et du Breucq auraient de toutes façons pris la voiture pour aller au centre, et les habitants du Breucq ne se sentent pas Villeneuvois.

Les concepteurs de la ville nouvelle ont misé sur les déplacements des Villeneuvois en voiture. Le centre est à égale distance entre les deux universités et la Chaussée haute est censée les relier. Pourtant nous verrons que les étudiants ne l'empruntent pas à cause, entre autres, de la distance au centre !

C'est le principe inverse qui a été adopté à Louvain-la-Neuve pour le choix du centre ville. En effet dans cette ville, aucun quartier n'est éloigné de plus de 800 mètres du centre ville. Les distances peuvent se faire facilement à pied et à bicyclette. Pour Jean Remy, la ville doit être « vivable à l'échelle du piéton » :

Si vous voulez une ville piétonne, il faut que l'échelle de la ville soit à l'échelle du piéton, il ne suffit pas de faire des piétonniers, donc ça veut dire que du centre urbain à la périphérie, il y a 800 mètres de rayon, donc ce qui veut dire que depuis, je peux aller suivre des cours là-bas et habiter de l'autre côté de la ville. (Remy, entretien, 2004)

¹⁴³ Non, mais ce qu'il faut se dire, par contre, ce dont je suis convaincu, c'est qu'il valait mieux ceux-là qui faisaient des opérations comme Brigode (qui y envoyaient leurs enfants ou leurs neveux) que ceux qui disaient : « ce qu'on met dans l'immobilier comme fric, un, on ne le met pas dans la région et deux, on le met dans la montagne ou sur la Côte d'Azur et ça rapporte beaucoup plus ». Je dis qu'il ne faut pas jeter la pierre trop fort à ceux qui faisaient de l'immobilier dans la région ou qui habitaient la région. Parce que il y avait ceux qui faisaient de l'immobilier ailleurs systématiquement et qui disaient, « je sors de l'argent de la région et je le place ailleurs ». (De Alzua, entretien, 2003)

¹⁴⁴ La zone primaire d'influence est Villeneuve-d'Ascq, Lezennes, Mons, Hellemmes et Fives-Lille.

La perte progressive de la maîtrise d'ouvrage par les aménageurs

Les aménageurs réaliseront leur ville car les grandes lignes de programmes n'ont pas bougé. Mais tout au long de la construction, les programmes forts ont été contrariés par des habitants, les élus ou les tensions entre Epaliens eux-mêmes.

Les aménageurs font « leur » ville, en tenant compte des contraintes et en respectant le Schéma Directeur d'aménagement

Selon Jean-Michel Stievenard, maire actuel, 1^{er} adjoint à partir de 1977, les élus ont été écartés de la conception et des décisions. L'Epale était « seul maître du jeu » jusque 1977. Jusque cette date, l'Etat a eu tout le pouvoir pour construire la ville avec la quasi-bénédiction des élus issus de la fusion des trois anciens bourgs. Pourtant, si l'Etat impose des règles nationales, le nombre de logements, il laisse les aménageurs libres en ce qui concerne la conception de la ville. L'ancien responsable de la conception de la ville nouvelle se félicite qu'aucun modèle de ville n'ait été imposé d'en haut, chaque ville a ses « particularités » :

Parce que entre Le Vaudreuil, Villeneuve d'Ascq et L'Isle d'Abeau, pour ne prendre que ces trois-là, on se dit « merci Roullier¹⁴⁵, de ne pas avoir été un chef d'orchestre trop contraignant, beaucoup plus contraignant, qui aurait dit : « Le Vaudreuil a de bonnes idées, allez, toutes les autres, vous allez me faire une ville comme Le Vaudreuil ». (...) Roullier, je lui suis reconnaissant de ne jamais nous avoir appuyé sur la tête pour nous dire qu'il était allé à je ne sais pas quoi, à l'Etang de Berre, à l'Isle d'Abeau, et qu'il avait vu quelque chose de très bien et qu'il fallait que les autres fassent la même chose. Parce que dans son rôle, il aurait pu jouer à ça. Et dire : « Je veux qu'il y ait un uniforme des villes nouvelles françaises ». Et je ne l'ai jamais vu faire. Et je l'ai vu au contraire accepter d'intervenir pour nous aider à nous particulariser presque. (De Alzua, entretien, 2003).

Pendant quelques années, les architectes urbanistes de l'Epale feront leur ville, la ville qu'ils ont rêvée et dessinée. Ils inventent une manière de travailler qui maximise les potentialités de chacun, à travers les échanges, notamment...

Les seules contraintes, incontournables et connues dès le départ, sont les spécificités morphologiques, particulièrement juguler la plaine inondable.

On a un énorme problème, on est en plaine, donc on a imperméabilisé avec la Faculté et la ville nouvelle de grandes surfaces, et on n'a pas d'exutoire autre que la **Marque qui est un petit cours d'eau** qui se jette dans une Marque canalisée, qui elle-même se jette dans la Deûle ou dans la Lys, dans la Deûle... Donc on a un exutoire qui est tellement faible qu'on a un vrai problème de voies des eaux. D'où l'**idée des lacs artificiels**, qui à la fois... qui font des bassins... qui permettent par l'évaporation d'évacuer un peu d'eau, et qui font en plus (*inaudible*)... une opération finalement en chaîne, la chaîne des plans d'eau, le calcul des hectares de plans d'eau sont fonction des surfaces imperméabilisées. Et on n'a que ce filet d'eau : la Marque comme exutoire... (Percq, entretien, 2003)

Les orientations locales de programmation imposées par le SDAU sont également connues au préalable.

- intégrer les universités (Rectorat),
- construire de grands équipements métropolitains (complexe sportif),
- urbaniser l'espace libre entre le campus et la ville à partir de la voirie existante : le quartier du Triolo, le premier qui sera construit,
- construire des logements (façade des Facultés : l'opération Pont de Bois),

¹⁴⁵ Jean-Eudes Roullier était Secrétaire général du Secrétariat Général des Villes Nouvelles (SGVN). Il est actuellement Président du comité d'Histoire et d'Evaluation des Villes Nouvelles françaises.

- intégrer l'opération Brigode logements pour cadres (Chambre de Commerce et de l'Industrie), mais l'Epale réussit à la réduire en « sauvant » le bois de peupliers de la construction.

Dans l'ensemble les aménageurs de l'Epale ont construit la ville à leur manière. Ils ont eu le libre choix des architectes et des promoteurs.

Quelles sont les opérations à part Pont de Bois qui ont fait l'objet de concours ?

Il n'y en a qu'une, que Pont de Bois. Les autres, ça a été au libre choix de l'Epale, ça a été du gré à gré. C'est eux qui ont choisi. Sont venus dans la ville **tous les grands architectes de l'époque**, tous... et, je pense, ont travaillé **tous les promoteurs, publics et privés**. Publics, semi-publics, des offices d'HLM, il y en a... 12 ou 14 sur la ville, c'est commode. Voilà, ils ont tous fait leur petit truc. **C'était du gré à gré, c'était une foire totale.** ??? en ayant tous les pouvoirs, ils se sont pas si mal débrouillés d'ailleurs. Mais c'était une période... Ça n'existe plus maintenant... (...) Vous vous souvenez que les villes nouvelles se sont faites sans réglementation, sans législation, que la loi a été inventée au fur et à mesure. Donc, dans les villes nouvelles, la loi Boscher arrive après que les villes nouvelles sont déjà construites. Et il y a plein de réglementation qui sont là juste pour entériner ce qui a été fait. Ils ont eu un pouvoir total. Il y a un article célèbre d'Alduy, Jean-Paul Alduy, qui était dans la revue urbaine « Urbanisme », un truc comme ça, qui explique que l'invention de la technocratie en France s'est faite dans les villes nouvelles, parce que c'est là que les techniciens ont vraiment eu les capacités du pouvoir politique. Un article assez magnifique. Et donc, chez nous, ils faisaient tout ça. (Stievenard, entretien, 2003)

Les élus de la commune considèrent que leur marge de manœuvre était faible jusqu'à ce qu'ils reprennent en main le devenir de la ville. Ils ne pouvaient pas aller contre des décisions venues d'en haut.

... les autres quartiers, on les a pas vus arriver, les autres quartiers, ils ont été installés : le Triolo a été complètement généré par les architectes et les urbanistes, complètement. La Cousinerie totalement. Le quartier de l'Hôtel de Ville, au moment où on est arrivé, tout n'était pas encore lancé, mais le plan-masse était tel qu'on n'a pas estimé la possibilité de le remettre complètement en question. (...) On l'a un peu amélioré. Alors le seul vrai quartier qu'on a vraiment refait pour lequel on a vraiment eu une marge d'intervention, c'est le quartier des Près. Alors le quartier des Près, il y a des rues, des rues ordinaires. (Stievenard, entretien, 2003)

Les aménageurs « encaissent » les « diktats » de l'Etat et affrontent les réactions locales

Les décisions de l'Etat concernant la transformation du boulevard urbain en autoroute et le concours pour la construction de 2000 logements à Pont de Bois sont mal accueillis et contestés violemment.

Le « boulevard du Breucq » était au départ un boulevard classique.

J'ai vu passer des vieux croquis que j'avais gardés aussi. Des schémas dans lesquels il apparaissait ce que ça pouvait être un boulevard comme celui qu'il y avait de Lille au Croisé-Laroche et puis du Croisé-Laroche à Roubaix puis Tourcoing. C'est ça que ça devait être. Sans les cavaliers, sans les calèches, pas les dessins de M. au début du XXe siècle. Mais ça devait être un boulevard calme. De Alzua, entretien, 2003)

Mais l'autoroute qui devait relier l'autoroute de Paris à celle de Gand était dans une impasse à Fives où les comités de riverains soutenus par le maire de Lille Pierre Mauroy s'opposaient à des expropriations brutales.

et on a étudié en particulier l'autoroute (...) qui menait à la voie rapide dans Fives le long de la voie ferrée. Les contournements autoroutiers n'existaient pas encore, on s'est dégonflé pour l'autoroute de Fives qui ne nécessitait que très peu. On l'avait étudié, mais on n'avait pas le courage politique de le faire lorsque la CUDL s'est mise en place (...) (Ralite, archives orales, 2001)

Et un boulevard urbain qui est très rapidement apparu nécessaire comme à caractère autoroutier étant donné que c'était le chaînon manquant entre Lisbonne et Stockholm, on pesait pas lourd quoi, c'était un petit peu vrai, quoi. (Zeller, entretien, 2003)

L'Etat décide donc d'ouvrir un passage par Villeneuve-d'Ascq. Cette décision est brutale pour l'Epale.

et c'est pourquoi, un jour, longtemps après, le ministre de l'Equipement m'a violé, fait violence en m'imposant de transformer le boulevard du Breucq en une autoroute avec toutes les conséquences malheureuses que l'on sait, après un combat perdu.... (...) Décision « *deus ex machina* » de faire une autoroute que je ne cesse de ré-évoquer : maintenant qu'on a Fives et le contournement, il faut détruire l'autoroute et revenir au Boulevard de Breucq, ce qui est une utopie, c'est monstrueux. (Ralite, archives orales, 2001)

Les Epaliens chargés de construire une ville nouvelle s'opposent à la coupure de la ville. Ils se rendent à Paris chez le Ministre pour essayer de faire changer les décisions, sans succès.

à cette époque-là, la voie, la **sale voie**, ne va pas du tout, dont je ne suis **pas fier du tout**. La fausse autoroute, qui traverse la ville nouvelle en nord-sud qui devait être un boulevard au sol, était déjà construite et on n'a peut-être pas pu l'éviter. On s'était battu à Paris, on s'est fait renvoyer dans nos foyers par la direction des routes à Paris. Ça a fini par se faire puisqu'on est **en surplomb** sur la route, il passera plein de gens, malheureusement. **Ça coupera la ville en deux**. (De Alzua, entretien, 2003)

Ça a été vraiment, là aussi, c'est un dossier parisien. C'était un boulevard au sol, comme le grand boulevard (ndlc : Lille-Roubaix), la même chose avec deux contre-allées. Et puis ça a été surélevé pour qu'il n'y ait pas de feu rouge au passage du cortège officiel de l'inauguration de l'autoroute Paris-Bruxelles. Et là je dois dire que, on a essayé avec Ralite d'y aller, mais à Paris on s'est fait accueillir comme des chiens, **comme des chiens**. Et dans ce cas-là, le surcoût nécessaire pour ça, on trouve de l'argent tout de suite. Pas de problème. Par contre, pour faire les murs antibruit, il n'y a pas d'argent. (De Alzua, entretien, 2003)

Le résultat est que Villeneuve-d'Ascq connaît une seconde coupure qui vient s'ajouter à celle de la voie ferrée. La ville est partagée en quatre. On a dit à cette époque que l'autoroute était venue « crucifier » Villeneuve-d'Ascq sur la voie ferrée (cf. orthophotoplan, annexe B9). Le nouveau tronçon vient se raccrocher de manière dangereuse à l'autoroute de Gand, en formant ce qu'on appelle « la courbe de Babylone ».

Il y avait Lisbonne-Stockholm en autoroute et puis il y avait Villeneuve d'Ascq, **ça menait à rien**. J'ai dit "attendez, votre boulevard, là..." (sourire). D'où la fameuse « courbe de Babylone » dont vous avez entendu parler certainement, qui est ce virage de l'autoroute, qui n'a absolument rien d'autoroutier, parce que c'était un boulevard, quoi et que dans le tracé... (Zeller, entretien, 2003)

Le concours du Pont de Bois, imposé par la direction de la construction après celui d'Evry, a donné lieu à des négociations serrées entre le Ministère et les architectes urbanistes de l'Epale sur le nombre de logements.

LA NEGOCIATION IMPOSSIBLE AVEC LA DIRECTION DE LA CONSTRUCTION

Au moment du concours du Pont de Bois qui a été un peu, une obligation qui nous a été faite pas la direction de la construction de nous lancer parce que...

C'est inadmissible. « Il faut que ce soit au moins mille si ce n'est 1500 logements ». Et on lui a dit, "c'est trop". Il a dit, « je ne veux pas le savoir, je... ». Il était Directeur de la construction, il avait la mainmise, la maîtrise des primes à la construction. On ne pouvait pas s'en faire un ennemi, c'était strictement inconcevable. Et il nous a un peu mis dans un panier de crabes d'où est sortie cette crise du Pont de Bois. (De Alzua, entretien, 2003)

Mais Paris disait : « la France va se singulariser par des grands concours ». Eh bien Evry a fait une première tranche qui très bien vécu au début, qui était très ambitieuse, qui sortait de tous les cadres financiers. La seconde s'est faite beaucoup moins bien, et la 3^e a été annulée, et la suite n'a pas été réalisée. Et dans le centre d'Evry, avec ses immenses pyramides, c'est maintenant un ghetto très difficile. Donc on voulait lutter contre ça. On a un peu gagné, un peu perdu aussi. On n'a pas gagné tout. (De Alzua, archives orales, 2001).

À **Pont de Bois**, on n'est pas très fiers, il y a eu un concours gagné par Josik. Robert Lion, Directeur de la Construction au Ministère de l'Equipement, a imposé un grand concours comme à Evry où il fallait construire 4000 à 5000 logements. À Villeneuve-d'Ascq, on était à la périphérie d'une agglomération. Il ne fallait pas faire de si gros programmes. « Lion nous a dit 2000, et on a discuté comme des marchands de tapis avec le directeur de la construction à l'époque mais qui nous menaçait de ne pas donner les primes nécessaires pour le faire. On avait dit au départ : « 500 logements et le

reste on le fera sans concours ». On nous a imposé 1500, finalement c'était 1000 logements. C'est la première **grosse opération** à Villeneuve. (De Alzua, entretien, 2003 et archives orales, 2001)

« UNE GROSSE ERREUR » : TROP DE LOGEMENTS

Ça c'est, faut le dire, c'est une **grosse erreur**, ça, c'est une grosse erreur, ça. Faut savoir que d'une manière générale, on était quand même dans une époque relativement euphorique, enfin, parce qu'il y avait de gros besoins de logements. Donc les échelles des opérations, qui sont appelées des « escalopes », les parts de gâteau que l'on donnait aux promoteurs étaient considérables par rapport à ce qu'elles sont aujourd'hui. Aujourd'hui, quand vous avez une opération de 100 logements, c'est le Pérou. Là c'était 600, et l'erreur, la première erreur du Pont de Bois, c'est que c'était 1000 logements, quoi. 1000 logements. (...). (Zeller, entretien, 2003)

La crise du Pont de Bois a eu plusieurs conséquences pour les aménageurs : en premier lieu l'imposition d'un architecte et d'un promoteur, l'impossibilité de diversifier l'architecture (photos aériennes de l'Epale en annexe B10).

Il fallait mettre au concours l'ensemble du quartier du Pont de Bois. C'était antinomique avec l'envie qu'on avait de ne jamais avoir de très grands lots confiés à un bureau d'études : « un architecte, une entreprise, un promoteur ». Parce que qu'on sait très bien que ce n'est jamais diversifié comme on le souhaiterait. (De Alzua, archives orales, 2001).

(...) et on savait, Ralite et moi, que « 1000 », on allait prendre des coups qu'on ne méritait pas parce que il n'aurait pas fallu faire un concours sur 1000 logements au Pont de Bois, que tout le quartier Pont de Bois face aux universités soit de la même patte, signature et de la même entreprise, et finalement du même moule, et que ça c'était malsain et que c'était la distorsion entre Paris et ici. Ici c'était pas du tout une directive des élus locaux. (De Alzua, archives orales, 2001)

(...) donc c'était une même patte architecturale, sur 1000 logements, dans un site qui avait pour mission (j'ai jamais beaucoup adhéré à cette expression, parce que je la trouvais un peu trompeuse) qui consistait à former la « **façade des facultés** ». (Zeller, entretien, 2003)

Pourquoi est-ce qu'on avait besoin que ce soit national ? Parce que 1000 logements, ça ne s'organise pas sous forme de petite consultation restreinte dans un coin avec quelques copains. Donc il fallait que se soit national. (...) Donc on a fait le concours du Pont de Bois. (De Alzua, archives orales, 2001)

En second lieu, le programme a dû être modifié et revu à la baisse : la densité a augmenté et la qualité a diminué.

C'était un dossier difficile, Un, arrivée de Colot directeur général en pleine crise, en se faisant dire par le Président qui était toujours en forme comme d'habitude, et qui ne lui mâchait pas ses mots : « Vous redémarrez, exactement le même niveau d'exigences et pas un sou de plus. » Alors il a fallu que je voie, et c'était mon travail, avec Josik ce qui pouvait être gagné, là où ça pouvait être gagné. Je sais très bien ce que donne ce genre d'opération quand il s'agit de rattraper en baissant les prix. Il y a deux façons de faire :

1-déshabiller : des briques, donc pas de briques, il y aura du béton.

2-réel changement ? **C'était moins dense que ça, la rue des universités, c'était pas des immeubles de cette taille-là, tout était plus bas.** Plus de logements. Vous gagnez sur le terrain. Il ne s'agissait pas de dire : on reste à la même hauteur, mais on reste homogène. Non il a fallu densifier à l'endroit où c'est devenu très haut. Ils sont trop hauts, et ça c'était saignant pour Josik, c'était saignant pour moi, mais on ne pouvait pas passer par autre chose parce que la construction était ainsi faite qu'on a gagné sur des choses qui après ça ont été rattrapées par d'autres investissements.

3-On a moins bien isolé, donc le Pont de Bois a été mal isolé, parce que qu'à cette époque-là l'énergie n'était pas chère. Elle est devenue plus chère après. Ça se rattrape par l'isolation surtout sur des constructions à forme complexe comme celle-là.

Voilà ce qui a fait que sur le Pont de Bois, il y a eu quelque chose de très fort dans l'aventure de l'Epale. (...) Si le concours du Pont de Bois n'avait eu que 500 logements, il est probable qu'il n'y aurait pas eu cette crise. Elle est mauvaise car il y a eu cassure à un moment difficile de l'Epale, entre le président et son directeur général, le remplacement et tous les glissements auxquels ça pouvait donner lieu, même sans mauvaise volonté. (De Alzua, archives orales, 2001)

Mais par contre, ça a été le seul concours. Ou il y en a eu d'autres ?

Non. Y'a eu des petits concours, pour des logements... je me rappelle dans un filot comme ça, y'a eu évidemment un concours pour le musée¹⁴⁶, mémoire, non y'a pas eu trop de concours. (Zeller, entretien, 2003)

Les dess(e)ins contrariés de l'Epale après l'arrivée des habitants et de la nouvelle municipalité

À Villeneuve-d'Ascq, les étapes classiques de la construction de la ville nouvelle -du dessin aux réalisations- ont été contrariées avec l'arrivée des habitants et les réunions qui s'ensuivirent. Les urbanistes parlent d'un autre métier...

(...) l'avantage que j'ai sur certains, c'est que j'ai connu la totalité du cursus et que j'ai connu la première caractéristique : c'est un **métier qui change tous les ans**, quoi. Quand on construit une ville nouvelle, il y a l'époque du feutre sur les calques et puis il y a l'époque où on commence un peu à préciser, et puis après on fait faire, il y a beaucoup de négociations et de promotions et puis etc. Et puis il y a un moment où on s'implique dans les **espaces publics**, et puis enfin la **population** arrive et ça commence, là évidemment à tourner très mal et on passe des années à... (Zeller, entretien, 2003)

Il leur faut apprendre à gérer la contestation, à faire avec les gens

Après, il a fallu **gérer la contestation, enfin cet agencement** entre... comment je dirais ? la rencontre entre un produit et des habitants, qu'on appelle clients, consommateurs, usagers, ce que l'on veut, ceux pour qui c'était fait. (...)C'était au début du Triolo. C'est-à-dire, je ne sais plus les premiers habitants du Triolo. À l'ouest du Triolo, contre la rocade. Ils sont arrivés peut être en... Il faudrait vérifier mais enfin c'est, en 73 peut-être. Ils jouxtaient la rocade. (Calais, entretien, 2003)

C'est l'époque à laquelle le second directeur de l'Epale, Michel Colot, demande à Patrick Calais de faire une étude pour savoir pourquoi « on se perd dans cette foutue ville ». ¹⁴⁷

Je me suis perdu comme tout le monde. Et donc, là ça m'a fait comprendre vraiment beaucoup, beaucoup de choses. Et là, ça a été un virage parce que, autant toute cette première période **jusqu'à mi-Colot, si je peux dire, c'était le projet qui s'accomplissait**. Là, il y a eu quelque chose qui s'est retourné un peu sur place. Une sorte d'involution si je peux dire. (Calais, entretien, 2003)

Les critiques affluent de toute part. Plusieurs programmes seront contrariés, voire modifiés.

C'est avec la livraison des premiers logements du Triolo (1973-74) que surgissent les premiers dysfonctionnements.

Donc, **séparation de la circulation entre voitures et piétons** qui, au Triolo, d'ailleurs, marche très mal et on s'en rend compte très, très vite, et on doit **faire des trottoirs le long des rues**. La prise de conscience, la rue de la Tradition, c'est une rue sans trottoir puisque les trottoirs sont des pistes piétonnes, et on doit très, très vite faire un trottoir très médiocre dans un premier temps et qui reste encore très étroit, un peu en catastrophe, parce qu'on s'aperçoit que les gens longent les rues (...) à mon avis c'est 77-78 (Stievenard, entretien, 2003)

Au Pont de Bois, les logements sont livrés 1976-77. Pour comprendre ce qui ne va pas dans les cheminements, les opérations, les équipements, une étude est demandée à des sociologues¹⁴⁸.

Au Château (démarrage des travaux en 1976, livraison en 1977-78), les riverains contestent une opération de collectifs située trop près au château classé monument historique¹⁴⁹, et une autre sur un terrain planté d'arbres fruitiers.

Dans le centre ville, le projet de la chaussée haute¹⁵⁰ connaît de nombreuses modifications qui ont des conséquences sur son occupation future. Le métro en viaduc est refusé, l'entrée de la

¹⁴⁶ Musée d'art moderne, suite à la donation de la collection Masurel, architecte lauréat : Simounet, 1980.

¹⁴⁷ Calais Patrick, 1976, *Approche des problèmes d'imagibilité et de lisibilité de la ville nouvelle de Lille-Est*, Epale.

¹⁴⁸ Culture et Promotion, Paul Wallez.

¹⁴⁹ Voir partie sur les espaces publics du quartier du Château.

¹⁵⁰ Voir partie suivante sur la chaussée haute.

Rose des vents (construite en 1976) est modifiée. La Chaussée haute sera achevée en 1980, après plus de 5 ans de réflexion et de programmation.

La Cousinerie, quartier résidentiel situé près du parc urbain a vu son programme réduit par l'arrêt de la ville nouvelle exigée par la nouvelle municipalité.

Il y a une moitié des quartiers Nord de la Cousinerie qui n'a pas été faite. Tout d'un coup, les élus ont dit : « **la Cousinerie ne se prolonge pas** ». Ce qui fait qu'il y a un endroit où au bout du quartier de la Cousinerie, (...) tout ça devait être un morceau en plus. Les gens qui habitent là habitent devant les champs et ça s'arrête là mais totalement arbitrairement. C'était pas une fin. (De Alzua, entretien, 2003)

En revanche plusieurs initiatives d'habitat autogéré voient le jour et font l'objet d'articles dans la presse locale. Le musée d'art moderne démarre en 1980 et est inauguré en 1983. L'association de sauvegarde des moulins implante un, puis deux moulins des Flandres sur un site à proximité du musée en bordure du lac St Jean et de l'autoroute.

Les aménageurs « finissent » la ville avec les habitants et les élus : les Chartes d'aménagement et de concertation¹⁵¹

Et pourtant, si, y a eu des études, du travail, de l'énergie, des nuits passées pour dessiner les rues hautes ! bon. Par contre, il y a eu les chartes d'aménagement concertées. Peut-être que ça, c'est de l'espace public. Je ne sais pas. (Calais, entretien, 2003)

L'Epale, avec l'arrivée de la nouvelle municipalité, ne peut plus organiser la participation à sa manière (PHAR), elle doit intégrer, faire avec les revendications de démocratie. Une convention est signée.

Alors l'Epale a été promoteur d'autre chose. Parce que à partir de 74, lorsque les habitants sont arrivés, non seulement ils étaient accueillis, non seulement ils étaient obligés de s'organiser pour gérer les mètres carrés sociaux, les LCR, qui étaient un ferment de vie sociale, mais il y a un des promoteurs quand même de toutes ces idées culturelles et généreuses. C'était Patrick Calais qui était un homme de communication et qui avait ce sens-là : culturel et participatif, qui amenait la concertation, et sans doute... C'est lui qui a amené Jacques Rosner à La Rose des Vents et, dans ces idées un peu humaines et généreuses... À partir du moment où les habitants sont arrivés, il avait proposé l'idée de la participation des habitants. C'est-à-dire : faire en sorte que les habitants arrivant participent à l'élaboration de la finition des quartiers, et là, en insistant sur les quartiers, donc ça a été toute la série des « chartes d'aménagement concerté », ce qui a duré quand même plusieurs années, et qui étaient passionnantes.

Ça ce n'est pas une initiative de la ville, les chartes ?

Non, c'est l'Epale, la ville suivait. Par contre, ça s'est amplifié après, sur un aspect contractuel à trois entre l'Epale et les élus, les habitants. Et là, Jean-Michel Stievenard avait eu un rôle important, bon, sociologue et... (Percq, entretien, 2003)

Des débats sont avec les habitants dans tous les quartiers en 1978. La mairie participe. L'ancien adjoint devenu maire se souvient :

...Et donc c'est là où on a mis en place une **procédure de chartes d'aménagement concerté en 1978**, et ça, ça a été la **discussion publique** des plans d'aménagements. Et donc, c'est là où progressivement on a **repris du poil de la bête**, et au bout d'un moment, tout se décidait en mairie.

Quand vous dites « discussions publiques », c'était des réunions publiques qui étaient organisées par la mairie ?

Et c'était discuté en public, on faisait des **arbitrages en public**. C'étaient des **forums permanents**, c'est tous les jeudis. C'est pas par hasard, tous les jeudis, dans les années 78-79. Il y avait des trucs extraordinaires ! (...) **Dans tous les quartiers**, oui. On tournait. **Il y avait un sociologue qui travaillait avec nous**, j'avais appelé un sociologue, un type qui était de Rouen, j'ai complètement oublié son nom, mais qui venait comme **régulateur des débats**.

Mais quand la ville organisait des réunions publiques, l'Epale venait quand même ?

¹⁵¹ Voir partie sur l'histoire institutionnelle 2.2.1.

Ah oui, oui, oui. Non seulement les techniciens, mais le directeur général, c'était des très, très beaux débats, c'est vraiment là où moi, j'ai appris mon métier, on avait des... Il y avait de la dialectique, il y avait de la mauvaise foi, il y avait des coups bas, c'était un forum. Pendant un trimestre ou deux, dernier semestre 78 et probablement le premier semestre 79, presque toutes les semaines, il y avait un truc comme ça.

Et est ce que c'était toujours les mêmes personnes qui participaient ?

Pas quand on était dans des quartiers différents. On a fait les chartes de finition des quartiers.

Et à l'époque c'est toujours les mêmes acteurs qui étaient dans les débats ou bien ?

Oui, il y avait Colot qui était le directeur général, Calais qui était là de temps en temps qui était à la fois le scribe et le témoin, et il y avait, je pense, l'architecte en chef qui était Zeller. Je pense qu'il n'y avait qu'eux. Et le lendemain matin, je suis sûr qu'ils décryptaient tout ce qu'on avait fait. (Stievenard, entretien, 2003)

Le directeur de l'Epale, Michel Colot était présent, ainsi que l'architecte urbaniste en chef. Ils présentaient les projets des concepteurs de l'Epale et répondaient aux questions des habitants. Patrick Calais était chargé de l'animation.

Donc on exposait les prochains projets. Les gens posaient des questions, et après ça, on dit « voilà on en parle », ceci cela. Et nous, une fois la réunion finie, le lendemain à l'Epale, le matin, il y avait... On allait se coucher à minuit, une heure, deux heures du matin. À 8H1/2, 9H on disait à nos petits camarades. Voilà, hier soir j'ai eu une réunion à tel endroit, voilà ce qu'il en ressort. Et alors quelquefois, il fallait refaire la copie (rire). Au début, on s'est ramassé des gamelles pas possibles. Et puis après ça, on a mieux compris « qu'est-ce que c'était que ce jeu-là ». Et donc, ensuite, mettons à l'atelier d'archi, quand on redessinaient un espace public par exemple sur la Cousinerie, nous les 3 qui allions re-présenter ça à la population, on disait « montrez-nous vos projets modifiés ». On disait « non là ça ne va pas, parce que... » donc rebelote. Donc progressivement on était alternativement d'un bord et de l'autre, quoi, ces trois personnages... (Calais, entretien, 2003)

Les programmes de finition étaient une notion « nouvelle dans les villes nouvelles ». Ils avaient pour objectif de mettre les projets « à la mesure » des gens.

Oui. Alors ce qui s'est passé, c'est que tout le monde a compris que l'époque était différente et qu'il fallait penser, travailler comme ça quoi. Bon c'était ça ou aller voir ailleurs. Et il y a eu une autre chose aussi, c'est que, on a eu, notre cellule de communication disons, une contribution très précise alors sur ce que l'on a appelé les programmes de finition. Et ça c'était une notion qui était nouvelle dans les villes nouvelles. C'est que, il ne suffit pas de faire le projet, d'avoir un quartier avec sa programmation et sa réalisation de 1200 logements, un centre commercial, 3 écoles, que sais-je ? Il ne suffit pas d'avoir bien accompli le programme. Il faut le mettre à la mesure, comme un costume sur mesure, il faut le mettre à la mesure des gens qui sont là. (...) Et les programmes de finition, c'était global. Je veux dire : on balayait tout. Donc c'était aussi bien les luminaires bien placés, manquants, excessifs, que sais-je ? Les dérives des chemins piétonniers parce que les gens ne faisaient pas le tour, ils passaient à travers. Mille choses. Et donc ça c'était, il n'y avait pas beaucoup de littérature, mais il y avait des listings de choses à faire. Et avec des échéances et des plans de travail et d'action qu'on était chargés de suivre. C'est de la rétroaction si on peut dire. (Calais, entretien, 2003)

Les débats publics étaient complétés par une observation des usages, des entretiens avec les gens, la lecture de la presse (méthodes de sociologues ?). Selon Patrick Calais, les dessins « satisfont une idée » alors qu'ils devraient « sanctionner un usage ».

Et donc nous on a été chargé d'un travail opérationnel finalement qui consistait à regarder comment, comme votre méthode : on lisait le journal, pour savoir ce que les gens pouvaient raconter. On regardait, on observait la vie et puis on avait des entretiens. On interrogeait les gens, les pionniers, et puis on disait : « bon il y a longtemps que vous êtes arrivés, qu'est-ce que vous observez ? ». On disait tranquillement, on est là pour essayer de faire au mieux. Et donc ça donnait lieu à des propositions de programme pour finir le quartier. (...) Parce que là, typiquement, on disait bon, le camarade avait dessiné tel espace, c'était comme ça bon. Il suffit de regarder pour voir que c'est pas comme ça. Et donc, on va modifier. Et on va prendre en compte, sanctionner un usage, et non pas satisfaire une idée. ... (Calais, entretien, 2003)

2.2.3. La Chaussée Haute et les espaces intermédiaires du Château : les utopies à l'épreuve

Introduction

Les aménageurs de la ville nouvelle ont pris le parti de faire des espaces publics structurants et non des espaces vides aménagés après coup. Ainsi les promoteurs doivent intégrer les espaces publics préalablement définis par l'Epale dans leurs programmes par un cahier des charges. Comment cette problématique s'est-elle concrètement mise en œuvre dans la conception et la réalisation des espaces publics de Villeneuve-d'Ascq ? Quels espaces publics une ville comme Villeneuve-d'Ascq, imposée par l'Etat de manière brutale peut-elle produire ?

Les utopies qui ont animé les concepteurs de la ville nouvelle correspondaient-elles aux attentes des habitants qui allaient y habiter ? Les conduites sociales des habitants peuvent-elles se conformer aux attentes anticipées des concepteurs ? Comment ces utopies se sont-elles confrontées à la réalité ? L'espace rêvé « pour tous » est-il devenu un espace partagé, approprié ou objet de replis, de rejet ou de privatisations ? Que reste-t-il du « pas de limites », du « pas de clôture » ?

L'expérience de Villeneuve-d'Ascq sera confrontée à celle de Louvain-la-Neuve où des options opposées ont été adoptées, notamment en ce qui concerne la mixité qui n'y a été ni idéalisée ni recherchée. L'espace public conçu par des architectes et des techniciens d'un établissement public donne-t-il les mêmes résultats que là où les sociologues ont été associés dès la conception de la ville ? À Louvain-la-Neuve, le sociologue Jean Remy a participé à la commission urbanisme tout au long de la construction de la ville. Les « scénarios » et « ambiances urbaines » étudiés dans cette ville nouvelle par Jean Remy et Liliane Voyé ont intéressé les aménageurs de l'Epale qui leur ont demandé d'avoir un regard critique et de proposition sur la Chaussée haute et le centre ville. C'est pourquoi nous avons tenu à rencontrer Jean Remy et visiter Louvain-la-Neuve et Leuven.

Les espaces publics choisis, chaussée de l'Hôtel de ville et quartier du Château, traduisent la mise en œuvre de la notion d'espace public selon deux dispositifs spatiaux illustrant la séparation des piétons et des voitures et s'opposant à « l'urbanisme de l'automobile ». La chaussée de l'Hôtel de ville est un site propre pour le piéton, les espaces publics du Château sont à la fois des cheminements piétons indépendants, parallèles ou perpendiculaires aux voies automobiles et des espaces verts.

L'analyse de ces deux espaces publics apporte quelques éclairages à nos questionnements. Elle portera sur l'histoire de ces espaces : conception, programmes et modification des programmes, réalisation et usage. Elle montrera que ces espaces sont révélateurs d'enjeux sur la ville, donnent lieu à négociation, discussions, confrontations, tensions, conflits entre acteurs. L'espace public est un espace de tension entre espace imposé et espace négocié. On s'attachera à comprendre pourquoi et en quoi on les dit « réussis » ou « ratés ». Quelles critiques peut-on formuler au sujet de ces espaces au regard des critères élaborés par les sociologues urbains Jean Remy et Liliane Voyé ?

À Villeneuve-d'Ascq où « l'humain a été injecté » après la conception (Calais, 2003), dans quelle mesure la rupture revendiquée avec le fonctionnalisme des années 50-60 a-t-elle pu se faire ?

Les raisons du choix des terrains : chaussée de l'Hôtel de ville et quartier du Château

Après une visite de la ville et quelques entretiens, plusieurs sites commençaient à s'imposer. Les plus souvent cités, que ce soit pour leur réussite ou leur ratage, pour les enjeux dont ils ont été l'objet, l'intérêt d'être étudié, etc., étaient la Chaussée haute, le quartier de l'Hôtel de ville, le parc urbain, le Pont de Bois (place Léon Blum), et le quartier du Château. Notre choix s'est porté sur un espace central urbain et un espace moins central et plus vert (plan de Villeneuve-d'Ascq, annexe B7). La Chaussée de l'Hôtel de ville avait l'avantage de traverser deux quartiers : Pont de Bois et Hôtel de Ville, deux places : Allende et Léon Blum, et un square : George Brassens ; de relier des équipements symboliques : hôtel de ville, centre commercial, espace Rose des vents, médiathèque et facultés de Lettres et Droit (la fac de Droit a déménagé à Lille depuis une dizaine d'années). Le quartier du Château est plus résidentiel et plus vert, objet de moins d'enjeux.

Les deux secteurs choisis sont deux illustrations de la séparation des piétons et des voitures s'opposant à « l'urbanisme de l'automobile », principe appliqué dans la plupart des quartiers, puisque piétons et cyclistes doivent pouvoir se déplacer d'un point à un autre de la ville en toute sécurité. Mais les deux espaces diffèrent sur plusieurs points :

- La centralité : la Chaussée de l'Hôtel de ville **relie** le quartier du centre ville où se trouvent les principaux équipements publics commerciaux administratifs ou de service, et le quartier du Pont de Bois où se trouve l'université des Lettres de Lille 3 qui a fait suite aux Facultés de lettres et droit. Elle est lieu de la centralité seulement dans la partie sud. Les espaces publics du Château, moins centraux, sont néanmoins reliés par des cheminements piétons à la fois à l'université Pont de Bois et donc à la chaussée haute (au sud) et au Parc urbain (à l'est). Les enjeux politiques et économiques sont forts dans le quartier de l'Hôtel de ville, moindres au Pont de Bois et au Château.
- Les équipements et infrastructures : la chaussée haute dessert les principaux équipements et services administratifs, culturels, commerciaux sur la partie sud (Hôtel de ville). Ceux du Château sont plus rares.
- Les communications : la chaussée haute est desservie par le métro tout le long ou presque. Les habitants du Château sont motorisés, à pied ou à vélo.
- Le type d'habitat : les espaces urbains construits le long de la Chaussée haute sont denses et à caractère social (plus de 1000 logements HLM rien qu'à Pont de Bois,) ceux du Château très espacés. Les uns sont des collectifs sociaux pour populations peu solvables, les autres sont de l'individuel, de l'habitat intermédiaire et des petits collectifs, à destination des couches moyennes et cadres (zone résidentielle).
- La structure du site : la Chaussée haute est en site propre, au niveau R+1, en dalle, et parallèle à la ligne du métro. La voirie automobile se trouve au niveau du sol. Les contraintes techniques sont fortes sur la chaussée de l'hôtel de ville. Au Château, la voirie et les cheminements piétons sont sur le même niveau R+0. Les espaces publics du quartier du Château constituent un ensemble d'espaces verts et de cheminements piétons. À Hôtel de ville, la chaussée est structurante, ce sont les logements qui sont venus se greffer, les équipements étaient déjà là. À l'inverse, au Château, les espaces sont venus se lover autour des opérations de construction.
- L'environnement est plutôt minéral sur la chaussée haute, verdoyant, paysagé, associé aux loisirs, à la promenade, à l'activité sportive au Château. À la chaussée

de l'Hôtel de ville sont associées les notions de « ville », de « travail » Au quartier du château, le « paysage », les « loisirs ».

- L'occupation sociale : la Chaussée haute est utilisée par les riverains des collectifs sociaux et les salariés des administrations, de manière irrégulière selon les jours et les horaires, les espaces du Château sont animés par les riverains des petits collectifs ou habitat intermédiaire (jogging, enfants, etc.), couches moyennes en majorité.
- La durée des opérations : la Chaussée haute a pris du retard, les projets ont subi de fortes modifications. On fait venir deux sociologues pour tenter d'animer. L'opération Château a bénéficié de plus de temps : les premiers habitants ont pu faire évoluer les projets et l'environnement et participer aux programmes de finitions. Contestation, manifestations au Château. À Hôtel de ville, on réintroduit de l'humain. Y a-t-il eu des chartes dans le quartier de l'Hôtel de ville ?
- Animation : les espaces publics sont « vides » à Hôtel de ville excepté dans et autour du centre commercial, les espaces semi-publics, collectifs et publics du Château sont animés et utilisés.

L'analyse de ces terrains nous permettra-t-elle d'établir un rapport entre l'espace public et le type d'habitat (collectif ou individuel) entre l'espace public et le statut des logements (locatif ou accession à la propriété) ; entre l'espace public et son environnement bâti ou naturel ? Elle nous permettra peut-être aussi d'apporter des compléments aux dispositifs sociaux et spatiaux mis en évidence dans le chapitre sur l'analyse de la notion d'espace public (analyse du corpus des cahiers IAURP).

La Chaussée de l'Hôtel de Ville : du scénario à la réalisation

C'est le lieu de la **centralité** dans sa partie « Hôtel de ville » (dont elle porte aujourd'hui le nom jusqu'à Pont de Bois) et le lieu de la circulation piétonne totalement indépendante de la circulation automobile.

L'évolution du nom témoigne de son évolution : d'abord « digue¹⁵² », puis « promenade », elle devient « chaussée haute », ou « rue haute ». La « chaussée de l'hôtel de ville » traduit les allers-retours entre conception et réalisation. Le changement du terme qui la désigne correspond à l'évolution de la conception en fonction des différentes étapes de sa réalisation : forme, niveau, usage opération.

La chaussée haute, c'est le rêve réalisé, c'est là que le principe de dissociation des circulations piétonnes et automobiles est poussé à son paroxysme. Aussi récente soit-elle, elle a déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive. Elle a une longue histoire faite de rêves et de critiques, de revirements ou de modifications, même si, dans l'ensemble, elle a conservé son principe et son tracé. Car le rêve est mis à rude épreuve. Le programme a été plusieurs fois modifié pour un ensemble de raisons : contraintes politiques, sociales, économiques, et aussi techniques, certains usages s'étant révélés absurdes. Selon un ancien de l'Epale, c'était « the project in the project » :

Et il (Colot) m'avait demandé aussi une autre chose, c'est « **le centre et les opérations des rues hautes** ». Et un jour il me dit, je ne comprends rien à leur truc-là. Et leur truc, c'était les **rues hautes**. Alors, je demande à De Alzua pour le faire s'exprimer là-dessus, parce que c'était vraiment la grosse affaire quoi. (...) C'était « the project in the projet ». (Calais, entretien, 2003)

¹⁵² La « digue en terre » (surélevée par des remblais) s'oppose, sur la chaussée haute, à la « chaussée dalle », (sur parking). Programme chaussée, juin 1974, DUA, Epale (archives Epale EP3179).

En 2004, des projets sont encore en cours d'élaboration ou de transformation, des règlements sont modifiés, des animations continuent d'être imaginées pour tenter d'atténuer les effets d'un urbanisme souvent considéré comme « aberrant ».

Description de la Chaussée haute actuelle

Elle se compose d'un espace public central linéaire piéton qui relie les différents équipements du centre ville sur 1300 mètres entre le centre ville et l'université Pont de Bois. (orthophotoplan chaussée haute, annexe B11)

Mais enfin c'est toute cette armature-là, hein, commandée d'une certaine manière d'une façon assez forte par ce forum des Facultés qui a été décidé à un niveau supérieur, lui. C'était un peu coordonné déjà avec les premières idées de l'Epale, puisque je me rappelle Philippe Legros travaillait chez un des architectes de la fac, donc ils étaient déjà un petit peu en connivence, mais c'est vrai que le choix de ce projet a été pour un forum surélevé, sur parking, qui était donc le point de départ de cette chaussée haute. (Zeller, entretien, 2003)

On distingue :

- La chaussée haute, qui a pris le nom de Chaussée de l'Hôtel de ville sur toute sa longueur (rue haute, basse, chaussée haute, esplanade de l'Hôtel de ville place Salvador Allende, esplanade Schneider, place du théâtre (place Jean Vilar), rues couvertes, apparaît comme l'élément structurant du programme du quartier de l'hôtel de ville et du Pont de Bois.
- Les espaces secondaires ou adjacents (espaces verts, équipements publics, commerciaux, stations de transports en commun, etc.) : le forum vert et l'École d'Architecture, le centre commercial V2, le Forum des Sciences, les stations de métro Pont de Bois et Hôtel de ville, la gare des bus, l'université Pont de Bois, l'hôtel de ville, l'espace Rose des vents.
- Les « arrières » de la chaussée : parking Auchan et autres enseignes, parking forum des sciences, autres parkings, voiries de desserte, voiries d'accès...

La rue haute, ou l'utopie planificatrice

La réflexion sur l'espace public du centre ville commence en 1973-74. Les rues hautes ont été le programme qui a le plus alimenté la réflexion des Epaliens.

Le choix du centre comme « lieu de rencontre entre les universités » fait de la chaussée haute le fil conducteur entre les deux universités et un lieu de vie pour les étudiants qui « doivent pouvoir s'intégrer à la population » et « être utilisés par la ville en y travaillant ». Un document de 1975 y envisageait des programmes d'activités nocturnes et diurnes : « cinéma, théâtres, restaurants, librairies, disquaires, cafés, salles de réunions, maisons de jeunes, résidences d'étudiants, patinoire, salle bulle... (Volontés d'aménagement. VIIe Plan, 23-9-75, Epale 6EP33)

La réflexion est alimentée par l'idée que « le piéton est roi », tout est conçu pour son confort, la voiture synonyme de pollution, de bruit, est reléguée au niveau du sol. La voie piétonne sera au niveau R+1.

Je me souviens d'un autre débat auquel j'ai participé un petit peu. Parce que nous, on est arrivé très tard, donc tout était déjà lancé pratiquement quand on est arrivé en 1977, et je me souviens qu'on a eu des débats sur la chaussée de l'Hôtel de Ville, qui avait été, elle aussi, voulue « chaussée haute ». Ça aussi, c'est un truc formidable hein. (...) Et alors sur la chaussée de l'hôtel de Ville, séparation des circulations et donc, il est prévu que les piétons sont au niveau R+1, l'entrée de la mairie *et cætera*, et tout est centré sur le R+1. (Stievenard, entretien, 2003)

L'histoire de la chaussée haute qui est une idée de fil d'espace public, quoi. On peut dire une rue, puisque ça peut des rues hautes, quoi, elle-même liée très rapidement aussi à la mode de l'époque, qui était la séparation voiture piétons, l'urbanisme de dalle, qu'on a dieu merci réduite à un linéaire, alors

que d'autres on fait des dalles, dont ils ont beaucoup de mal à sortir. (...)L'idée, on allait très loin, de dire : le niveau, les bagnoles, elles sont en bas, c'est le monde de la bagnole, du bruit, de la pollution, de la circulation.(...) (Zeller, entretien, 2003)

Le parti pris du piétonnier est rendu cohérent par des accès au métro le long de la chaussée haute (station Hôtel de ville et station Pont de Bois) et des accès aux bus (gare de bus à la station de l'hôtel de ville et liaisons au Pont de Bois). La chaussée haute combinée au métro aérien est considérée, selon Gérard Zeller, comme un « lieu équilibre » pour le piéton.

Mais alors ça allait plus loin, c'est que ce lieu-là était un lieu d'équilibre entre un autre lieu, **c'était le métro**. Parce que le métro, c'était le V.A.L, dont je vous rappelle que ça veut dire Villeneuve-d'Ascq Lille, était un truc sur viaduc. Partant du principe, **et ça c'était une bonne idée, je trouve, que les gens, ça peut circuler à l'air libre et non pas comme des effluents dans des tuyaux en souterrain**. Je trouve que c'était assez juste comme réflexion. (Zeller, entretien, 2003)

L'animation de la chaussée par les commerces n'était pas garantie. Pour l'amorcer, l'idée d'un centre commercial devient évidente.

L'idée des chaussées hautes, elles avaient un programme normalement. Parce que pour en revenir aux premiers commerces, parce qu'en fait, c'étaient les commerces, quoi, c'était l'armature commerçante. Et, pour qu'ils viennent, pour que s'implante un petit peu le germe commercial, eh ben, ça pouvait pas se faire en attendant derrière un bureau, on est arrivé à la conclusion qu'il fallait une pompe. Et la pompe, ça a été le centre commercial, et puis le problème, c'est que la pompe, elle a été un peu grosse, quoi. (...) Et donc ce qu'on disait, **c'est qu'il y a la pompe et puis, pouf, et nous on bénéficiait avec cette possibilité, en plus de la station de métro, là ça va grouiller, ça va être extraordinaire. On peut faire qu'espérer hein, dans ces...** (Zeller, entretien, 2003)

La programmation de la chaussée haute est l'aboutissement d'une réflexion précoce sur l'espace public dès 1974, **qui va durer quelques années** (elle sera achevée en 1980). La Chaussée de l'Hôtel de ville est l'expression de la complexité de la ville, de la mixité des fonctions et des partenaires. Elle traduit la complexité de l'aménagement, du temps, des contraintes, des événements et des négociations.

Un schéma¹⁵³ représente **les délais de réalisation** de programmes jouxtant ou traversés par la digue. Ceux-ci sont soumis à des délais de réalisation non maîtrisable par l'Epale : la mise en service du centre commercial est prévue en 1976, celle du VAL¹⁵⁴ au milieu du 7^e plan. La longueur de la chaussée haute (1300 mètres linéaires) complexifie cet espace public.

CHAUSSEE HAUTE : ETUDE 1

« longueur 1300 ml dont 180m (200) linéaire de passerelle. (le VAL côtoie le projet sur 1100 mètres linéaires). La largeur varie de 4.50 aux passerelles (3.50m pour celle du théâtre) à 70m avec une largeur moyenne des espaces conducteurs d'une vingtaine de m (recul par rapport au val). Le dénivelé par rapport au terrain naturel varie de 3.00m à +4.50, les passerelles étant systématiquement des points hauts. Surface moyenne est de 3,5 ha. La surface de l'espace public « forum vert » est de 2.6ha. » (juin 1974, Chaussée et forum vert DUA, archives Epale EP3179)

La chaussée haute a été un des équipements de la ZAC. Elle a fait l'objet d'une maîtrise d'ouvrage unique de l'Epale¹⁵⁵.

Il s'agit du traitement particulier d'une partie de l'armature piétonnière de la ville nouvelle au niveau de la traversée des quartiers les plus denses et les plus équipés du Pont de bois et de l'Hôtel de ville. C'est la rue piétonne du centre, voulue comme telle et non une rue devenue piétonne.¹⁵⁶ Les

¹⁵³ voir plan en annexe B12 : Phasage des programme liés à la digue, Etude générale du quartier de l'hôtel de ville janvier 1974 (6EP233).

¹⁵⁴ Nom du métro : au départ, simple navette entre la gare de Lille et les universités, « VAL » signifiait « Villeneuve-d'Ascq-Lille », lorsqu'il devient méropolitain, VAL signifiera « Véhicule automatique léger ».

¹⁵⁵ Financement Chaussée et Parc, lac : FIATFIANE, recettes ZAC, VIe plan et emprunt amortissable sur le VIIe plan (note manuscrite de 1975, Epale EP3180).

¹⁵⁶ Chaussée haute : étude 1er juin 1974 (archive Epale EP3179).

justifications et le principe de cette chaussée ont été exposés dans un document « Pourquoi la digue »¹⁵⁷.

Un espace public structurant et fonctionnel

Les deux fonctions premières de la chaussée haute sont la circulation des piétons et la desserte des équipements. En 1974, un document pose les conditions pour que la chaussée soit « roulable » afin d'accueillir des engins de levage, de livraison ou de manutention, et donc être traitée comme une « chaussée classique ».

CHAUSSEE HAUTE : ETUDE I

Il est clair que si on veut donner sa chance de vie de développement, de régénération à cet espace public essentiel de la ville entière, il faut s'efforcer de le rendre le plus permissif. Or l'analyse fait apparaître qu'il y a deux conditions essentielles à cela (et c'est un affreux paradoxe à avouer) : la chaussée doit être traitée comme une chaussée classique, c'est-à-dire roulable et elle doit être équipée du maximum de réseaux (Edf, PTT, eau, EP, EV, Télédistribution). On voit mal de nos jours quelle activité un peu exceptionnelle, quelle manifestation ou tout simplement quel réaménagement pourrait se passer d'engins de levage, de livraison ou de manutention. Le risque serait grand que le parking du centre commercial soit plus permissif que la chaussée. Le débat n'est donc plus sur le problème de fond, il est sur le dosage : charge à l'essieu, répartition surface roulable, réseau obligatoire, réseaux en attentes » (juin 1974, DUA, archives Epale EP3179)

Un outil d'aménagement pour les équipements et les programmes de logements

L'espace public est traité comme « **un outil d'aménagement favorisant les programmes retenus** ». Tous les programmes du quartier de l'Hôtel de ville devront se raccorder ou s'accorder à la chaussée haute, catalyseur pour attirer promoteurs, les commerces, futurs usagers de la chaussée.

Rue basses : flux et desserte (auto, piétons), rues hautes : flux et desserte +service (piétons, cycles), les lacs : respiration urbaine ; ne pas tomber dans complexe d'animation, lieu de la transformation de la ville. Espaces publics : pousser le caractère de confort pour inciter la pratique et l'assurer ; rue couverte pour se donner des atouts vis-à-vis des commerçants. (Note manuscrite sur les espaces publics. *Hôtel de ville : Préparation dossier d'orientation 1976*, archives Epale EP3483).

La question du traitement des « raccords » entre l'espace public et les secteurs opérationnels constitue déjà un enjeu de négociation entre l'aménageur (l'Epale) et les promoteurs, et entre l'aménageur et le maître d'œuvre. Les maîtres d'œuvre (cabinet Loiseau-Tribel) à travers leur mission d'APS de la chaussée et les questions induites pour passer au dossier de marché (définissant les limites et nature des prestations) avec les entreprises obligent ou incitent le maître d'ouvrage (EPALE) à préciser rapidement son programme, pour éviter de rallonger les délais et pour répondre aux pressions du raccordement des opérations en cours. Les espaces publics : rue haute, rue basse, chaussée haute, esplanade de l'Hôtel de ville, esplanade Schneider, place du théâtre (Jean Vilar), rues couvertes, apparaissent comme un des éléments du programme du quartier de l'hôtel de ville.

La réalisation tardive du centre

Le besoin de justification de la chaussée, en termes de coût et de programme, apparaît régulièrement dans les documents consultés. La chaussée est présentée comme la structure du centre, mais celui-ci n'existe pas encore en 1974/75. Néanmoins, la chaussée haute est imposée comme principe incontournable.

Après un changement de programmation suite au changement de direction de l'Epale (1973), un nouveau programme est conçu en 1977 par le cabinet Tribel et Gérard Zeller de l'Epale.

¹⁵⁷ Document non trouvé.

Ce n'est qu'en juin 1978 (5 ans plus tard) que l'Epale produit un document synthétique à partir de l'ensemble des réflexions menées : (schéma en annexe B13)

« LES RUES HAUTES » DU QUARTIER DE L'HOTEL DE VILLE

Dossier de présentation d'ensemble du projet à un stade opérationnel des études intégrant toutes les études effectuées à ce jour ainsi que toutes les décisions ou orientations prises à l'occasion d'autres réflexions (chartes du logement, charte LCR et équipement de la vie sociale, bibliothèque...). Ses dispositions devront servir de base à l'établissement des documents opérationnels ou réglementaires pour chaque opération particulière entrant dans la composition de l'ensemble (...).

L'expression « les rues hautes » désigne l'ensemble indiqué au plan et qui comprend du Nord au Sud-Est : la rue nord (logt, commerce, parking), la place de l'hôtel de ville (bureaux, services, parking), rue sud (logt, commerce, parking), des espaces non bâtis (place, rues, abords). De la même manière, l'expression, « le centre du quartier » désigne le secteur plus large dans lequel « les rues hautes » doivent s'insérer intimement. Le centre du quartier de l'Hôtel de ville est spécialement complexe difficile et délicat tant du point de vue de la conception que de celui de la réalisation. » (Archive Epale EP3588)

Ce document semble indiquer un passage de l'utopie des années 73-74 (« la digue ») au désir d'un modèle urbain plus traditionnel (« les rues hautes », « les places »). Les changements de termes essaient d'intégrer le décalage entre la théorie et la pratique d'un quartier central.

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Ce n'est pas que le centre : **refus d'une conception mono fonctionnelle** (dominante bureau ou monument). Conçu dans une perspective de **rassemblement et de fédération d'un nombre élevé d'équipements, services, activités** ; un **rassemblement ouvert et diversifié d'immeubles et d'espaces** dont aucun ne pourrait à lui seul exprimer la vocation de centralité, mais qui par leur agencement complexe, doivent pouvoir permettre la perception d'une centralité majeure et attirante, **tant fonctionnelle que symbolique**. Recherche d'un centre tout à la fois habité et actif et aussi attractif et confortable pour l'habitant que le visiteur ou le travailleur. Importance accordée à **la qualité des espaces publics** tant dans la vision horizontale (rues, places) que dans la vision verticale (façade et silhouette des immeubles composant l'espace public aérien)(...); mélange des fonctions, « accrochage » du centre au reste du quartier dans toutes les directions, la plus grande commodité d'accès par les transport en commun, voitures et pour les cyclistes et piétons.

LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Aménagement de l'espace sur **deux niveaux distincts** : le niveau naturel du sol (31.50 m), le niveau artificiel sur remblai et dalle (36 m) ; continuité du bâti et exploitation des deux grands modèles urbains traditionnels, adaptés au contexte précis : **les rues et les places** ; occupation des RDC par des commerces et services et des autres niveaux par des logements ; étude des formes générales du bâti pour **favoriser une perception lointaine, vigoureuse, significative de la fonction de centralité** (...); **création d'espaces publics pouvant supporter une large fréquentation piétonne et excluant totalement les voitures** ; insertion du stationnement auto dans la structure bâtie ; adaptation des modes habituels de financement, conception, construction et gestion pour assurer l'atteinte des objectifs sans faire supporter les surcoûts qu'ils impliquent par la population résidente attendue.

Ces principes d'aménagement s'expriment notamment dans la composition des « Rues Hautes » : une **place ouverte sur le jardin public et le parvis de la salle de spectacles** (*jardin public : c'est le forum vert*) ; une place très architecturée devant l'Hôtel de ville ; une place square avec l'église ; une rue Nord courbe, haute ; une rue Sud, droite à deux niveaux successifs, deux ruelles, des mails et des galeries couvertes » (archive Epale EP3588).

En 1978, un document¹⁵⁸ de présentation du projet intégrant toutes les études menées jusqu'alors, mentionne la difficulté que représente « le projet le plus ambitieux de la ville nouvelle ».

¹⁵⁸ Dossier de présentation d'ensemble du projet : « Les rues hautes, quartier de l'hôtel de ville », juin 1978, Ville de Villeneuve-d'Ascq, Epale, archives municipales). Il fait référence à la Charte d'aménagement (document 10 février 1978), et au mémorandum municipal (29 mars 1978) après consultation de la population. Le travail de réflexion a été mené par l'Epale et le cabinet Tribel-Loiseau, architectes coordonateurs du projet, les architectes d'opérations sont : Tribel-Loiseau (logements et bureaux des rues hautes), Legros (120 logements de la place

« LES RUES HAUTES, QUARTIER DE L'HOTEL DE VILLE »

L'ensemble des Rues Hautes est le projet le plus ambitieux et le plus difficile de toutes les opérations réalisées à ce jour à Villeneuve-d'Ascq. D'autant que le principe de la rue se conjugue avec l'objectif d'un espace piétonnier, alors que les expériences récentes en cette matière se sont faites sur la base soit de rues anciennes rendues piétonnes, soit d'espaces piétonniers construits sur un système d'îlots et non de rues. (Dossier de présentation d'ensemble du projet intégrant toutes les études menées, juin 1978, Ville de Villeneuve-d'Ascq, Epale, archives municipales).

Le document donne un aperçu complet des options urbanistiques et architecturales, du type de population attendue, des fonctions (équipements, transports, logement, bureaux, activités).

« L'ambiance attractive ouverte à toutes les catégories de population » est « renouvelée » en fonction de l'espace et du temps : horaires de travail des bureaux, d'ouverture des commerces, jours de la semaine...

Ne pas chercher à « séduire », veiller à ce qu'aucune catégorie particulière ne se sente rejetée ou exclue (...) Les Rues Hautes sont envisagées comme le lieu où visiteurs et résidents se sentent également chez eux, le lieu où en permanence des personnes de styles, de comportements, d'attentes différentes acceptent de se croiser et se rencontrer, et peuvent prendre plaisir à cette confrontation de leurs différences. (...)

La chaussée haute tarde à venir. Alors que la digue et les opérations de logements adjacentes ne sont pas encore programmées, en 1976, l'espace Rose des Vents et l'hôtel de ville sortent de terre, au milieu des champs. (voir photo aérienne aérienne en annexe B14)

Mais il y a donc cette... alors il y a la Rose des Vents qui va sortir de terre assez vite des champs de betteraves... (...). Il y a une éclosion du quartier et il n'y a pas de centre ville. Le centre ville, ce sera le centre commercial qui va ouvrir en 79, V2. L'Hôtel de Ville est dans les champs. Le quartier de l'Hôtel de Ville va sortir bien après. (...). Mais c'est vrai que c'est au milieu de rien. **Le théâtre, c'est le premier équipement de ville qui se construit, avant l'Hôtel de Ville. Et il n'y a rien, rien autour.** (Percq, entretien, 2003)

L'opération Tribel-Loiseau appelée « chaussée haute » sera terminée en 1980. L'habitat est essentiellement collectif locatif social. Entre 1974 et 1980, le projet connaît plusieurs revers.

Les modifications des « plans » de la chaussée haute

La première modification a été induite par des remaniements internes à l'Epale.

Le changement de directeur, suite au « clash du Pont de Bois » (Colot remplace JC Ralite en 1973), occasionne un changement dans le fonctionnement de l'Epale et de l'équipe de conception qui aura des conséquences directes sur le devenir de la chaussée haute. L'architecte urbaniste chargé de la conception urbanistique de l'Epale, en conflit avec le nouveau directeur, doit partir. En 1974, le programme du quartier de l'Hôtel de ville et de la chaussée haute n'est plus de la responsabilité d'un architecte urbaniste de l'Epale, il est confié à un cabinet libéral (Tribel-Loiseau).

Ce que je savais pas c'est que Colot récupérait ça, ne nommait pas de remplaçant exact de mon poste, puisque celui qui en a tenu lieu était sociologue, journaliste de formation, Patrick Calais (...), qu'il a nommé pour me remplacer Jean Tribel, architecte extérieur à l'équipe, et qui a fait ce qu'il a voulu. (De Alzua, entretien, 2003)

Jean Tribel devient coordinateur du quartier central, et maître d'œuvre de l'opération logement. On ne lui demande pas de tenir compte des contraintes et orientations de l'ancien coordinateur de l'Epale. Pourtant celui-ci avait élaboré un schéma d'intention¹⁵⁹ qui prévoyait un « développement du centre » progressif. Selon son successeur, le principe urbanistique de

Van Gogh), Amedeo (programme Salamandre), avec les consultants de l'Epale (dont Jean Remy, les autres étant des experts techniques).

¹⁵⁹ Dans les archives consultées, on retrouve très peu de plans ou schémas d'avant 1974.

De Alzua, pour rompre avec l'urbanisme des années 60, était de ne pas imposer de règles contraignantes de production de l'espace.

(...) mais ce qu'il y a c'est que de Alzua il avait joué un jeu intéressant mais risqué, c'est de balancer comme ça sur un terrain vierge sans un plan d'organisation général majeur, en disant « c'est la vie qui va faire la vie et qui va faire la ville ».

Il n'avait pas de plan ?

Il y en avait, mais ils étaient pas inscrits comme des projets. Je ne me souviens plus sur quel plan j'ai travaillé, mais c'était ça le truc de Alzua, il voulait, c'était intéressant un peu comme démarche, mais c'est-à-dire qu'il voulait introduire un peu de, après toutes ces périodes où la construction était contrainte par des règles de production d'espaces, production de logements sur les problèmes d'économie. Il voulait introduire de la souplesse. J'avais vécu... c'est toujours étonnant, on était dans la nature, on voyait un hôtel de ville là, une salle de spectacle là, qui était pas dans le même alignement, pas dans la même géométrie et le plan qui a relié, ça c'est moi qui l'ai fait. (Tribel, entretien, 2003)

J.J. De Alzua explique que les premières implantations étaient réalisées selon un schéma d'intention, et qu'il avait réalisé des croquis et des maquettes indiquant le types d'immeubles souhaité le long de la chaussée¹⁶⁰.

Le centre ville était commencé à l'époque du Pont de Bois, le projet, les réflexions étaient avancés. L'espace Rose des vents était le premier chantier, l'hôtel de ville déjà... on s'est appuyé sur les schémas d'intention pour faire les premières implantations. (De Alzua, archives orales, 2001)

Donc c'était une stratégie de développement du centre.(...) (*Il montre des photos*) C'est des photos de maquettes d'immeubles illustrant le type de l'immobilier du centre ville. Là, ce dont je parle, c'est le développement du centre. On avait fait des croquis, j'avais fait personnellement des croquis en tant que coordinateur du centre, (...). Et il y avait une progression avec des espaces de ce genre-là, plantés au sud du centre ville. (De Alzua, entretien, 2003)

La chaussée haute et les logements ont été construits alors que les équipements (hôtel de ville, Rose des vents) étaient déjà là, ce qui constituait une contrainte pour le tracé de la chaussée.

Donc on a joué le jeu parce que à ce moment-là, sur le territoire étaient déjà inscrits le centre commercial, la station de métro, la salle de spectacle (...) et plus au nord était déjà construit l'hôtel de ville. Donc il y avait des morceaux très lourds du projet qui étaient placés. Notre problème, ça a été de fabriquer un espace public qui essaye de ficeler tout ça et qui relie et qui retrouve le sol naturel parce que sur la moitié des rues hautes, elles s'appelaient les rues hautes comme ça, on est donc sur le parking. On a traité la moitié, une partie donc surélevée avec le parking dessous, et, depuis la place de l'hôtel de ville, on redescend vers le sol naturel vers l'autre parking, un parking à droite. (Tribel, entretien, 2004)

L'abandon des cours-jardins fermées aux vents dominants

Pour éviter les vents dominants, J.J. De Alzua avait fait réaliser des études sur les microclimats. Il proposait la construction de petites opérations avec « cours-jardins fermées » pour éviter les vents.

La structure immobilière était une structure en « cours-jardins communicantes », cela m'attriste, il y a un détestable microclimat dans la rue face à l'hôtel de ville, parce que j'avais fait faire par le CSTB de Nantes des études de microclimats en soufflerie sur maquette, avec les épannelages (...) Il en ressortait que si on faisait des rues orientées est-ouest, le vent s'y engouffrerait. Les espèces de claires qui ont été posées en chicanes après ça sont des... ça améliore la situation. Conclusion il fallait des cours-jardins fermées que la chaussée haute traverse, mais qu'on ait des bâtiments aussi qui recourent, il s'agissait d'avoir simplement, pas comme les traboules lyonnaises, mais à une autre échelle faire quelque chose où le piéton passait suivant bien la chaussée haute. Elle pouvait être modifiée, elle était formée, ce qu'on voulait, c'était que les constructions... là, il y avait des petits dessins et quelques photos de maquettes d'étude qui montraient bien ce qu'on voulait faire. (De Alzua, archives orales, 2001)

De la même façon que les courants d'air en hiver, à cette saison-ci, c'est pas bien grave, mais en hiver, les courants d'air dans la rue, qui est-ce qui a eu la naïveté de croire que le vent, quand on ouvre

¹⁶⁰ Ces documents n'ont pas été trouvés dans les archives de l'Epale conservées par la commune.

une rue au nord-ouest, dans notre région, que le vent d'hiver n'y souffle pas bien froid, et en soulevant tous les papiers gras ? (...) Et ils avaient l'étude entre les mains ! Ah ! C'est bête. C'est bête, parce que ça dénote un énorme dédain pour la masse de travail faite avant eux... (...) Un ingénieur CSTB a dit : « si vous ouvrez vers le nord-ouest, il y aura un microclimat incontrôlable ». Ils ouvrent au nord-ouest, alors que j'avais fait faire des maquettes, des espèces de patios qui faisaient qu'il y avait des murs d'immeubles qui coupaient vers le Nord-ouest. Donc, les vents étaient forcément cassés. Je ne dis pas qu'il n'y en avait plus. Je dis qu'ils étaient cassés. Il n'y avait plus le vent qui s'engouffre. Ils refont quoi ? Ils auraient pu faire deux petits trucs dans l'autre sens. Ils en font une orientée nord-ouest. (...) Ah Colot, maintenant, il est à Paris. Il est à Paris, je ne veux pas faire l'histoire des Parisiens, mais c'est dommage qu'ils n'aient pas de temps en temps à venir parcourir leur rue, tous les deux bras dessus, bras dessous, en hiver. (De Alzua, entretien, 2003)

L'architecte coordonnateur propose **un autre parti conceptuel**¹⁶¹ que celui de De Alzua : une rue à forte homogénéité architecturale (voir photo annexe B15). Le nouveau parti pris a eu plusieurs conséquences pour la chaussée haute :

- Pas de diversité architecturale selon le principe (adopté au Château) de confier à plusieurs architectes la réalisation des programmes. Les « cours-jardins fermées communicantes » qui la permettaient sont abandonnées.
- Pas de prise en compte des vents dominants
- L'abandon des équipements entre la médiathèque et la voie de chemin de fer : les commerces et les services descendent d'un niveau.

Voici comment l'architecture est décrite dans un document élaboré pour un circuit pédestre¹⁶² :

ARRET 4 : « CHAUSSEE HAUTE », CHAUSSEE DE L'HOTEL DE VILLE, 1980, 250 LOGEMENTS AU NORD, 145 AU SUD, ARCHITECTES : TRIBEL, LOISEAU, DELANNOY, PROMOTION SCI CENTRE VILLE.

Depuis la place et le boulevard Van Gogh, les logements montrent une façade très haute, presque une muraille. Ils encadrent les bâtiments en saillie de la mairie et des bureaux. En montant sur la chaussée haute (au-dessus des parkings, on découvre l'espace étroit d'une rue, rectiligne vers le sud, courbe, puis bloquée cars le nord. (...)) Les bâtiments prennent toute leur monumentalité dans cette densité et ce face à face. (l'effet peut même sembler écrasant. (...)). (archives municipales)

Pas de commerces et équipements après la médiathèque

Selon l'ancien directeur adjoint chargé de la conception à l'Epale, il fallait laisser des commerces et des équipements sur cette partie de la chaussée située après la médiathèque afin de multiplier les points de rencontre, comme cela avait été envisagé par l'équipe précédente. Celle-ci, adossée à l'ancienne entrée de la Rose des vents, aurait pu être construite plus loin vers le Pont de Bois, et ainsi attirer des flux de population.

Ce qui fait que cette chaussée haute qui devait être un endroit où il y avait des tas de points de rencontre et le long de laquelle il y aurait dû y avoir la bibliothèque pas du tout là-bas mais ici. Enfin la bibliothèque, elle n'avait pas de raison d'être plaquée sur l'espace Rose des Vents. Je vais vous montrer pourquoi. Et si il y avait eu la bibliothèque par ici, on se serait retrouvé avec... ici on ne serait pas sur une promenade. **C'est une promenade pas désagréable, mais on ne rencontre rien que des rez-de-chaussée habitables en allant jusqu'au Pont de Bois.** (De Alzua, visite commentée, 2003)

Pour moi, ça c'est horrifant. Parce que du coup, il n'y avait plus... les animations du niveau haut disparaissaient. Donc le haut est resté une « promenade » où « pas grand monde ne se promène ». Et ça, j'appelle ça changer pour rien. (...) La chaussée haute s'est fait dessaisir de ses boutiques... On peut s'y promener, c'est pas interdit, mais il n'y a rien à y faire. (De Alzua, entretien, 2003)

¹⁶¹ Pour lequel Michel Colot l'a fait intervenir en référence notamment à son expérience d'architecte en chef de la Villeneuve de Grenoble (1968/1972).

¹⁶² à l'occasion de l'exposition Roland Simounet à l'œuvre présentée au Musée d'Art Moderne de Lille Métropole à Villeneuve-d'Ascq (21 octobre 2000-28 janvier 2001).

Les commerces et les services ont été autorisés à s'installer sur la voirie automobile (bd Van Gogh) qui relie la voie ferrée et la Rose des vents en longeant la chaussée haute à l'arrière.

Colot avait envie d'en faire sa ville donc il y a des choses qu'il a éliminées. Qu'il a changées, pour autre chose, c'était son droit, il était directeur général et moi pas. Quand il les a changées pour ne rien mettre à la place, c'est-à-dire, pour moi, dans le centre ville où, sur le sol naturel roulaient les voitures et les piétons, les commerces et les équipements étaient sur la chaussée haute. Et en réalité, il a déshabillé la chaussée haute et il a accepté de faire des boutiques en bas des immeubles, au niveau des voitures. L'ANPE, le marchand de fruits dans le centre ville. (...) (De Alzua, entretien, 2003)

Parce que Colot a dit : « Je ne me battrais pas pour que tous les commerces soient là-haut ». Donc il a laissé partir des commerces là-bas. Et qu'à partir du moment où vous en mettez en bas, c'est-à-dire au niveau des voitures, ben les commerces là-bas marchent et les commerçants ne veulent plus venir là où il n'y a pas de voiture. Les directives, elles venaient de l'équipe d'aménagement. Elles venaient de l'Epale. C'est l'Epale qui disait si il faut ou il ne faut pas des commerces. Et à ce moment-là, on ne le dit même pas à l'architecte, on le dit au promoteur. C'est le promoteur qui dit à son architecte, les rez-de-chaussée seront réservés à des commerces. (...) Ça n'a pas été dit au promoteur. (De Alzua, visite du secteur, 2003)

Pour l'ancien responsable de la conception, cette option est une remise en cause du principe de la chaussée haute par l'Epale lui-même.

Et là je dis : « c'est l'Epale (...) qui était en tort, qui n'a pas transmis ça. Ou alors l'Epale, directeur général en tête, a voulu que ce soit un endroit où il ne se passe rien ». Mais je dis, « maintenant, il ne faut pas s'en étonner. Là il y a eu une erreur de la part de l'Epale ». Parce que si on voulait qu'il ne s'y passe rien du tout, il fallait, à la limite même pas que tout soit à ce niveau-là. Il n'y avait pas de raison. Ça pouvait se promener. Ça devenait une promenade dans un jardin à côté de l'immeuble. (De Alzua, visite commentée, 2003)

Ce changement de cap consécutif à un changement d'acteurs au sein de l'Epale intervenait dans un contexte national de remise en cause de l'urbanisation des villes nouvelles et de retour à « la rue ».

L'enterrement du métro et la modification de son tracé

Le premier projet du métro était aérien (1976), il devait longer la chaussée haute sur 1000 mètres.

Notamment était fixé le niveau de sortie de la gare du métro pour ce quartier-là dans cette partie-là, il était aérien. Il est couvert maintenant ? (...) Mais moi quand j'ai travaillé dessus, la voie du métro, elle était à l'air libre. Quand on arrivait c'était un pont, la gare de métro, c'était un pont. On regardait la voie et la route, ils étaient à côté et le pont reliait donc la sortie à côté du centre commercial, la sortie du métro et alors il y avait des emmarchements pour rejoindre le niveau de l'hôtel de ville, voilà l'hôtel de ville était déjà réalisé, ou il se terminait. (Zeller, entretien, 2003)

Suite à des retards, le métro n'a été construit qu'après l'arrivée des premiers habitants. Les revendications des riverains qui craignaient des nuisances (visuelles et auditives) sont relayées par la nouvelle municipalité qui refuse le permis de construire. Le métro en viaduc est « enterré » en 1977.

Le deuxième gros combat, qui est concomitant dans l'histoire (*au combat sur le classement des voiries au Triolo*), le deuxième gros combat, c'est le métro. Le métro était prévu, le magnifique métro en viaduc partout, très beau viaduc, sauf que le métro a pris un peu de retard, et qu'il y a des habitants qui se sont installés au pied du viaduc qui n'était pas encore construit. Et quand ils ont vu le viaduc arriver, ils n'étaient pas d'accord. Ça a été un combat terrible, qui s'est traduit par un nouveau choix de conception du métro qui est presque tout le temps maintenant enterré (...). (Stievenard, entretien, 2003)

L'abandon du métro aérien entre en contradiction avec le projet de la chaussée haute qui était censée s'appuyer (visuellement) sur le métro et les stations devaient déverser et absorber les piétons de la chaussée haute, en conformité avec le parti « non-voiture » de la chaussée.

Ça nous a valu des bagarres terribles, ce qui fait qu'on a bousillé le quartier du Triolo avec des rabaissements de, avec des... J'y comprends plus rien quand je vais au quartier du Triolo moi-même parce que le métro complique tout, du fait que les gens ont absolument pas voulu du viaduc, donc il redescend, ça fait des tranchées, ça fait des... au niveau du centre du Triolo, ça fait un fonctionnement encore une fois à deux niveaux. Donc alors ça, ça été tout un projet, cette rue haute, dont l'idée encore une fois, était grossièrement de relier les deux facultés. (Zeller, entretien, 2003)

Le coût de l'enterrement va avoir pour conséquence la réduction de la longueur du parcours et du nombre de stations. Le refus du maire de Mons-en-Barœul de faire passer le métro dans sa commune¹⁶³ fera passer la ligne par Hellemmes.

Cette modification aura des conséquences sur le devenir du quartier Pont de Bois. Notamment les flux de population. Le métro n'est pas à la place où il aurait dû être. Il quitte la chaussée haute qu'il était censé longer et desservir au niveau de la fac des lettres, pour bifurquer vers Hellemmes, avant de rejoindre la gare de Lille par Fives. La station de métro « Pont de Bois » est située à 200 mètres de la chaussée haute, au niveau de la voirie automobile et bus (voir plan du circuit Hôtel de Ville-Pont de bois en annexe B16, et orthophotoplan chaussée haute annexe B11).

(...) ça explique plein de choses. Ça explique la complexité actuelle du Triolo et un peu le dysfonctionnement relatif du Pont de Bois.(...) Parce que le métro quand même, c'était un engagement vis-à-vis de la Faculté, faut le savoir. C'était un engagement de trouver un moyen commode pour que les étudiants aillent faire la fête à Lille. (Zeller, entretien, 2003)

Par conséquent, les lycéens et les habitants doivent traverser des voies avec voitures, puis le square George Brassens pour rejoindre le cheminement piéton de la chaussée haute. Quant aux étudiants de Lille³, plutôt que de faire le détour par la chaussée haute, ils préfèrent couper pour rejoindre directement la passerelle qui mène à l'université, empruntant des trottoirs étroits et dangereux le long de la voirie.

Et alors vous remarquerez : le flux de la relation entre la station de métro et la fac est des plus nuls. Ca, ça marche pas quoi. Et on n'a pas... Alors essayer de corriger la trajectoire par l'aménagement du square Brassens, mais, comme ça fait faire un angle, eh ben y'a pas à tortiller hein. Les étudiants, ils passent n'importe où, tout droit. (Zeller, entretien, 2003)

Ainsi la partie de la chaussée où se trouvent les commerces est en partie ignorée par cette catégorie de population.

Comment impulser de l'ambiance à la chaussée haute : « scénarios du vécu »

Le centre urbain ne s'organise pas sur un mythe intégrateur comme cela pourrait apparaître si la hiérarchie des fonctions était centrale ; il est avant tout le lieu où des milieux sociaux différents doivent pouvoir coexister et se promouvoir (...)

C'est un lieu favorisant la multiplication des contacts se situant entre les relations personnelles et les relations fonctionnelles (c'est-à-dire à objectif utilitaire)

Il serait utopique de croire qu'en négligeant ces caractéristiques ou en contrecarrant celles-ci, on va aider à l'apparition d'un homme ou d'un monde nouveau, remettant en question la hiérarchie sociale et les valeurs existantes. (Remy, Voyé, 1977).¹⁶⁴

Dans une ville conçue par les fonctionnalistes, la question d'insuffler la vie aux espaces construits et aux espaces publics devient cruciale. Le problème s'est très vite imposé aux aménageurs : « comment injecter de l'humain », créer de l'animation ? En 1977, l'Epale a sollicité les conseils de deux sociologues, Jean Remy et Liliane Voyé, en leur confiant une mission d'étude sur le centre ville et la chaussée haute.

¹⁶³ La seconde ligne du métro qui part de la gare de Lille vers Roubaix-Tourcoing passe aujourd'hui par la ville de Mons-en-Barœul.

¹⁶⁴ Remy Jean, Voyé Liliane, mars-décembre 1977, *Contribution à l'étude du nouveau centre-ville de Villeneuve-d'Ascq. Scénarios de vécu*, Rapport définitif (in archives Epale, EP 3483).

Et donc la chaussée de l'Hôtel de Ville, (...) je pense que c'est là où Liliane Voyé et Jean Remy avaient été sollicités dans un séminaire (...) Et moi, je me souviens, il y avait plein de questions sur : « comment ça va devenir, comment ça va... Comment ça va vivre ? Quels vont être les circuits de circulation des habitants » ? Tout ça était pré-imaginé, avec... (Calais, entretien, 2003)

La commande de l'Epale pour la mission confiée à Jean Remy et Liliane Voyé est rédigée dans les termes suivants.

Objectif de l'étude portant sur le quartier de l'Hôtel de ville et le prolongement Pont de Bois, Triolo (partiellement). Simuler la pratique du quartier par ses divers utilisateurs afin de repérer les circuits les plus animés, les zones mortes, les séquences qui manquent. Faire des propositions pour créer un quartier animé, offrant le maximum de services différents à un maximum de groupes humains différents aux moments les plus divers. Esprit de l'étude : (...) il faut s'efforcer de « rêver » des comportements souhaitables et faire des propositions pour qu'ils puissent être demain une réalité. Méthode : distinguer les groupes de référence de la population : critère géographique, critère nature de la population, repérer les laissés pour compte. Repérer les rapports entre les groupes de population, les éléments de programme et les principaux espaces publics¹⁶⁵.

À l'époque où Michel Colot sollicite les chercheurs belges, le programme de la chaussée haute n'est pas encore arrêté, excepté le tracé qui ne sera plus modifié, et l'emplacement des facs, déjà construites. Comme le relate Jean Remy, les Epaliens ont été séduits par l'étude des scénarios du vécu.

Parce qu'ils sont venus ici en période de réalisation, ils ont vu la petite étude de scénario là, que je vous montrais tout à l'heure et puis ils ont dit, mais au fond tiens, ça serait peut-être pas mal si vous pouviez venir (...) Le directeur a discuté avec l'un et l'autre, et il dit « mais finalement, il y a quand même quelques problèmes qui se poseraient de façon analogue à Villeneuve-d'Ascq, « est-ce que vous pourriez... (puisque c'était Liliane Voyé et moi qui avions fait les scénarios) venir là-bas pour essayer, par rapport notamment aux rues hautes, de voir comment... Puisqu'à partir de vos scénarios, vous avez des indications sur la distribution des équipements, donc... comment structurer de manière à faire circuler dans ces rues (...) On est allé pendant peut-être un an et demi et une fois par mois à des réunions, à débattre sur des choses, qui font des petites recherches (...) Mais on a dû avoir à l'époque une série d'autres documents, parce que les premières fois qu'on a été là-bas, on a passé du temps devant les plans... On est allé se promener parce que c'est une des choses que nous avions... Il y avait des choses en gestation, beaucoup de choses en gestation, mais les universités étaient déjà localisées...(...)

Et ils ont tenu compte de ce que vous avez ...

Je ne sais pas, je serais curieux d'aller regarder, il y a bien 15 ans que je ne suis pas allé à Villeneuve-d'Ascq... (...) Au moment où nous étions à ces réunions, et puis on a reçu ces... On avait l'impression, moi j'avais l'impression qu'il y avait certaines des idées ou certaines des questions qu'ils avaient trouvées pertinentes, et en fonction de quoi ils allaient essayer d'aboutir à la distribution des équipements...

Il lit un document de l'Epale de 1979 :

« Paysage et vie nocturne », « les rues hautes du quartier de l'hôtel de ville », vous connaissez tout ça j'imagine... Vous voyez, « 79 »... Donc il y avait... et je crois que c'est un texte qu'ils ont dû faire en s'inspirant du rapport..., C'est l'appropriation, donc ce serait bien de voir ce qui a été repris..., et vous voyez parce qu'on était préoccupés beaucoup, le problème de la vie nocturne... « rapport d'étude, 79 » donc ils m'ont envoyé une copie... je ne sais pas si... Moi je n'ai pas eu le temps d'aller revoir... **Je dois dire ne pas avoir été revoir l'ensemble (...)** je serais curieux de revoir ces « ambiances de soirée », « paysages et vie nocturne » (...) là ils parlent « vécu »... « moteur d'animation permanente, les relais permanents, la notion de l'animation temporaire... »

Qu'est ce que ça peut être le vécu, avant qu'il y ait des gens ?

Et bien, le vécu... à partir du moment où vous avez certaines matrices de comportement dans des espaces publics, vous pouvez imaginer la réaction probable... c'est comme ça que l'on a travaillé ici (Remy, entretien, 2004)

¹⁶⁵ J.Remy, L.Voyé, op. cit.

Les premières remarques des sociologues sur le centre ville de Villeneuve-d'Ascq lors de concernent la distance entre les universités et le centre¹⁶⁶,

un problème à résoudre aussi...Moi je me rappelle des premières fois à Villeneuve-d'Ascq, je veux dire entre les deux sites universitaires, les deux...écoutez, la distance... quelle est la distance par rapport au centre ville ? Elle est une distance qui ne se fait pas facilement à pied, c'était la première remarque qu'on ait dite, alors comment vous voulez... vous avez conçu d'une façon ...alors vous devez raisonner autrement quoi, ... (...) dès le début je disais « vous êtes trop loin là, vous n'allez pas réussir ça, il faut trouver une autre solution », mais ça ils n'ont pas (...) c'est au moment de la localisation des deux sites pour l'université qu'il aurait fallu les rapprocher de... à ce moment, c'était beaucoup plus simple de... (...) Nous ce qu'on avait dit au départ : on ne pouvait pas penser Villeneuve-d'Ascq à la manière dont on a pensé Louvain-la-Neuve, étant donné l'échelle... donc il faut trouver une manière autre à inventer... (Remy, entretien, 2004)

et le handicap de l'autoroute et de la voie ferrée.

ce que je me souviens, c'est le passage des autoroutes, chemins de fer et d'autres choses, des passerelles où il y avait pas mal de vent et pour lequel ils se demandaient « est-ce que oui ou non, il fallait les couvrir ou les... » (...) Oh, il fallait rendre en tout cas... donner plus d'amenuité au passage, couvrir ou faire autre chose, mais c'est vrai que dès que vous avez un passage qui devrait être fréquent et que vous êtes là dans le vent...(Remy, entretien, 2004)

Entre mars et décembre 1977, Liliane Voyé et Jean Remy ont participé à une dizaine de réunions à l'Epale, au terme desquels ils ont produit un rapport intitulé « Contribution à l'étude du nouveau centre-ville de Villeneuve-d'Ascq, Scénarios du vécu ». Ils y soulignent l'importance de l'ouverture du centre urbain, par rapport à une certaine clôture des quartiers. Pour cela, le centre urbain doit « permettre à divers types de populations de se côtoyer ». Les populations résidentes, les étudiants, et les personnes travaillant sans résider qui viennent « utiliser les équipements et les ambiances » doivent pouvoir à la fois « s'entremêler » et se sentir également chez elles ». Pour cela une attention particulière doit être portée à la disposition des équipements et les commerces dans la circulation piétonne.

par ailleurs, pour ce qui est des « rues hautes » hein, je crois que c'est comme ça qu'on nomme « les rues hautes »... comment maintenant **distribuer vos équipements de manière à faire circuler...** et pas tout assembler à un endroit (...) Je pense que dans le scénario que nous avons fait, qu'on nous avait demandé de faire et que j'ai d'ailleurs ici, j'ai retrouvé mon texte de l'époque, je pense que c'est des choses qu'on avait dites sans... de **ne pas mettre de façon tellement contiguë des choses qui sont naturellement attractibles...** c'est au contraire mettre une certaine distance... alors au départ... (...) **Nous avons beaucoup insisté pour la distribution d'équipements :** comment à partir de là se font des effets dérivés, on ne programme pas des brasseries, mais les brasseries doivent venir parce qu'il y a une clientèle à différents moments de la journée... mais la brasserie est un des éléments importants de l'espace public, d'avoir une extension d'un espace public dans un lieu qui n'est pas strictement public, mais qui a une fonction d'ouverture, de sociabilité...(Remy, entretien, 2004)

Selon les auteurs, il faut distinguer les populations résidant dans Villeneuve-d'Ascq, pour qui le centre urbain devient « leur centre ville » (usage effectif et identification symbolique), et les populations extérieures qui, à partir de l'attrait du centre, se l'approprient peu à peu comme lieu de vie urbaine. La diversité des populations, avec la présence de nombreux étudiants, doit éviter une juxtaposition d'éléments hétérogènes en créant des espaces et des moments où chaque population se sent chez elle. Le centre ne s'organise pas « autour d'un mythe intégrateur », il est un lieu où « des milieux sociaux différents doivent pouvoir coexister et se promouvoir ».

Pour organiser les flux, les auteurs préconisent la création d'un circuit piéton en « 8 », qui relie deux places et qui favorise les flux (cf. schéma « scénarios du vécu », annexe B17).

¹⁶⁶ La chaussée haute est longue de 1300 mètres entre l'hôtel de ville et l'université Pont de Bois. Il faut compter presque autant pour se rendre de l'Hôtel de ville à la cité scientifique, vers le sud.

Patrick Calais se souvient du passage à l'Epale des chercheurs notamment de leur « perception du centre » qui souligne l'importance de la place laissée à « l'aléatoire », au « caché », aux « espaces de tolérance ».

On leur avait demandé justement de dire leur jugement sur l'état des... **la perception du centre ville.** Donc ils étaient venus, ils avaient écouté, ils avaient regardé. Lorsqu'ils étaient repartis, ils avaient leurs chambres. Et puis, les voilà qui reviennent et puis on leur remontre des plans. Et alors je verrais toujours cet homme-là. Ils étaient là à regarder comme ça et puis au bout d'un moment, il y en a un qui dit : -« Monsieur Remy, qu'est-ce qui vous gêne ? Qu'est-ce que vous cherchez ? ». Alors lui, il hésitait à répondre, il osait pas et puis au bout d'un moment, il dit : -« Ah je cherche, je cherche... attendez... je cherche la rue à faible légitimité »... -« Qu'est-ce que vous voulez dire ? ». Ben il dit : -« Là où il y aura des putains. Il n'y a pas de ville sans putains ». Je lui dis : « Où vous voyez ? Il y a aucun coin où il peut y avoir des putains. » Alors ça a fait son effet. Évidemment, j'ai trouvé ça rigolo. Mais aussi parce que ça avait du sens, ça voulait dire : « *Où est-ce que l'aléatoire ou le caché, ce qui a vocation à être caché tout en étant urbain, où est-ce que ça va se faire ?* (Calais, entretien, 2003)

Patrick Calais parle de vous lorsque vous avez regardé le plan, il raconte que vous êtes resté très longtemps silencieux et au bout d'un moment quelqu'un vous a dit « mais, qu'est ce qui se passe ? qu'est ce que vous pensez ? à quoi vous pensez ? » Et vous avez dit : «, « mais où est la rue à faible légitimité dans votre centre ? »

Ah, ça c'était des choses qu'on m'a souvent attribué ça...c'est parce que j'ai eu le malheur d'écrire dans un texte que dans une ville, j'ai pensé à cette ville ci, vous devez avoir dans les espaces publics des espaces de tolérance, et ce qui veut dire que c'est des espaces dans lesquels on est pas contraints de passer régulièrement qui font un détour mais où il y a... et que ça fait partie précisément de la dynamique d'un espace et alors ça a fait rire beaucoup de monde, c'est une phrase qu'on m'a...que j'ai effectivement écrite...(...) Oui, c'est possible que j'aie pu dire aussi que... qu'il n'y avait pas d'espaces plus intimes, plus secrets, que il y avait une espèce de...ça c'est possible...que, par boutade, j'aie... et que c'est ça qui a été retenu, ça, ce n'est pas exclu...(Remy, entretien, 2004)

Jean Remy souligne l'opposition entre démarche planificatrice et processus de construction qui autorise la gestion « l'imprévu », les « bifurcations ».

(Parlant des terres agricoles) (...) On ne sait pas quand on a besoin et de combien, et donc il faut une grande souplesse, ça a été une des règles de la mise en place des modes de travail, comment garder de la souplesse tout en étant aussi équitable que possible et en ayant des règles...

La grande différence, je pense que vous avez pensé au processus de construction alors qu'en France on a pensé plan de ville avant tout, structuration de la ville...

(...) même l'Etat doit quand même...maintenant on le ferait d'ailleurs, mais on gère des risques quand même... donc il y a de l'incertitude, il a des bifurcations, c'est pas pour ça qu'il faut ... pas garder le cap, mais...(...) quand ça ne se passe pas comme prévu il faut redéfinir la situation et repartir, à chaque fois il faut faire... tout le temps, il y a des imprévus ! (...) Un plan de planification est un peu réglementaire... qui s'applique au plan de... Non, il faut un projet, comme on dirait maintenant d'ailleurs beaucoup plus, il faut un projet, ... des processus... (Remy, entretien, 2004)

Il insiste sur l'importance de l'observation des usages des habitants.

Il faut toujours voir le contexte aussi, parce que si ce sont des chemins, ce qu'on a eu ici quelquefois, c'est le fait que **le piéton prend toujours le raccourci et il louvoie avec les courbes de niveau**, alors si vous faites un piétonnier qui est à la fois plus long que la circulation automobile et qui affronte les..., vous êtes sûr que le piéton va trouver comment faire pour faire autre chose, avec le temps (Remy, entretien, 2004)

Jean Remy n'a pas eu l'occasion de constater les effets éventuels de l'étude réalisée en 1977. Un bilan reste à faire sur les apports de l'expertise. Cependant quelques remarques peuvent être proposées au regard des réalisations de la chaussée haute et du centre ville.

À Villeneuve-d'Ascq, l'Epale a été en permanence sous la pression à la fois de l'Etat qui imposait des contraintes fortes, et des réactions des élus locaux et des habitants qui ont exigé d'être entendus. Mais avec le temps, les conflits et les négociations aidant, les aménageurs ont appris à « écouter », à « percevoir » les usages des habitants. Ils ont opéré des modifications à leurs programmes planifiés, comme modifier les piétonniers en fonction des pratiques des piétons, comme refaire des trottoirs pour éviter le danger des piétons marchant le long de la

chaussée. Les chartes d'aménagement à Villeneuve-d'Ascq arrivent juste après l'expertise des chercheurs.

Mais il était peut-être trop tard pour le centre ville. L'étude des sociologues arrive après que les dessins aient été faits, que la chaussée ait été programmée. Dans ce contexte, l'intervention des chercheurs a-t-elle influé sur le devenir de la chaussée haute ? Les scénarios imaginés ne pouvaient pas remettre en question le plan-masse étant déjà fixé. Selon le maire, « rien ne s'est passé comme prévu ». Pour l'ancien adjoint élu en 1977, les marges de manœuvre étaient faibles.

Rien ne s'est passé comme prévu (...) Le quartier de l'Hôtel de Ville, au moment où on est arrivé, tout n'était pas encore lancé, mais le plan-masse était tel qu'on n'a pas estimé la possibilité de le remettre complètement en question. On a fait une crise sur le quartier de l'Hôtel de Ville, ça, c'était le plan « De Alzua », et le schéma « De Alzua », **on n'a pas eu la capacité de le remettre en question.** On l'a un peu amélioré. (Stievenard, entretien, 2003)

Quelques remarques :

- L'absence d'étudiants au centre ville induite par la **trop grande distance entre les universités et le centre** (soulignée par Jean Remy), combinée à l'**homogénéité sociale** de ce quartier (locataires HLM en très grande majorité) ne permettent pas la **diversité des populations** ni la possibilité de rencontres souhaitée au centre ville.
- La **distribution des équipements**, et particulièrement leur absence sur une partie de la chaussée haute (dénoncée par J.J. De Alzua) n'induit pas des flux de circulation idéaux
- L'organisation des circuits piétons : un linéaire de 1300 mètres, deux places trop éloignées l'une de l'autre, des rues qui ne conduisent nulle part semble éloignée de celle préconisée par les chercheurs belges (deux places, un circuit en 8, des points d'attraction, etc...)

Les utopies de « mélange des populations » s'effritent

Comme le rêve du « tout piéton », celui du « tous ensemble » dans une ville idéale est confronté aux réalités. Des espaces pensés comme ouverts (Rose des vents, lycée, fac des lettres et droit) se replient sur eux-mêmes.

La Rose des vents tourne le dos à la chaussée haute

La Rose des vents devait symboliser le théâtre dans la ville piétonne.

Ah c'était ici que ça donnait, tout ça cet espace-là, c'était la Rose des Vents ?

Tout ça c'était la prolongation de l'espace Rose des Vents au-delà d'une vraie porte industrielle, par ailleurs par laquelle pouvaient entrer d'énormes décors, des trucs très lourds. Parce que ça entraînait dans un plateau qui était exactement au niveau de la scène. (De Alzua, visite de la chaussée, 2003)

Aussi la scène du théâtre était-elle conçue pour être ouverte sur la place Jean Vilar¹⁶⁷.

L'accès à l'espace « Rose des vents » était prévu sur la chaussée haute, avec une scène extérieure donnant sur la place « Jean Vilar ». Ce « parvis » mixte était un des principes d'aménagement dans la composition des « Rues Hautes ». (Archives Epale EP3588).

À l'origine orientée vers la place Jean Vilar, la Rose des vents s'est refermée pour tourner le dos à la chaussée haute. (voir photos annexe B18). Comment en est-on arrivé là. L'histoire continue d'étonner autant les utilisateurs que les concepteurs.

A l'origine, les concepteurs avaient sans doute imaginé que les spectateurs seraient des habitants du quartiers, ou des usagers du métro venant d'autres quartiers. Mais cet équipement

¹⁶⁷ Sur la chaussée haute

culturel spécialisé dans le théâtre d'avant-garde attire une clientèle de couches moyennes¹⁶⁸ venant des autres quartiers de Villeneuve-d'Ascq ou des autres communes de la métropole qui se rend au théâtre le soir en voiture¹⁶⁹. La conséquence est que les spectateurs automobilistes devaient prendre l'escalier menant à la chaussée haute puis redescendre dans le théâtre le même nombre de marche.

Au début c'était un « bunker ». Je me souviens, par exemple, au début à la Rose des Vents il fallait monter l'escalier pour redescendre exactement au niveau naturel du sol, comme on était l'instant d'avant. Là, il y a quelque chose qui est étrange. (Calais, entretien, 2003)

Au tout début de la Rose des Vents, c'était tout à fait extraordinaire, on montait l'escalier, et on entrait là où il y a actuellement la section musique, c'était le hall d'entrée de la Rose des Vents, et il y avait un escalier qui redescendait à l'intérieur de la Rose des Vents. Donc on nous faisait monter un étage et puis on redescendait (personne ne venait jamais par le R+1¹⁷⁰). L'entrée du bas actuelle n'existait pas je crois.(...) il y avait une grande fosse, un escalier qui existe toujours d'ailleurs, qu'on va simplement fermer. Parce que tout était prévu pour (...) et ça ne marchait pas. (Stievenard, entretien, 2003)

(...) il y avait un problème d'accès, d'entrée dans la Rose des vents, dont on a eu énormément de mal à se sortir. Elle a été faite en réalité, c'est curieux avec son entrée haute, en haut. (Tribel, entretien, 2004)

Au bout de quelques années de cette pratique aberrante, l'entrée du théâtre a été condamnée et déplacée côté rue et au niveau de la voirie automobile¹⁷¹.

La rose des vents, qui est donc le théâtre de Villeneuve d'Ascq, dont je me suis occupé après coup, un des problèmes qu'on a eu, ça a été de devoir remettre l'entrée du théâtre au niveau du sol, parce que ça marchait pas bien, quoi. La plupart des gens venaient du niveau du sol et qu'il fallait prendre des escaliers, des trucs, ça compliquait beaucoup les choses, des rampes, des couloirs. La rampe à 5%. (Zeller, entretien, 2003)

(...) plus tard, on a fait une entrée de la Rose des Vents à son vrai niveau, c'est-à-dire au rez-de-chaussée. (Stievenard, entretien, 2003)

Ce choix ne fait pas l'unanimité. À l'emplacement de la place Jean Vilar, qui avait été rêvée scène de théâtre ouverte sur l'extérieur, la porte industrielle est condamnée, la section musique de la médiathèque est installée, à côté d'un grand trou. Ainsi, dans ce rude retour à la réalité, la Rose des vents boude la chaussée haute qu'elle était censée animer. La Rose des vents, d'abord symbole du quartier centre ville, devient définitivement un espace métropolitain.

Le mélange des populations programmé : places Léon Blum et de l'université

Les réalités, là aussi, ont rattrapé les idées généreuses et utopistes de l'époque des années 70. Au Pont de Bois, les concepteurs avaient rêvé la ville idéale, pour les autres.

Jean-Michel Stievenard explique comment des problèmes de voisinage, d'appropriation, de sécurité, etc, ont eu raison de l'utopie qui consiste à imaginer que l'on peut mettre ensemble de manière artificielle des populations qui n'avaient pas choisi de cohabiter : les lycéens et les habitants.

¹⁶⁸ Rappelons que les riverains sont presque exclusivement des locataires HLM

¹⁶⁹ La station de métro qui relie le quartier à la gare de Lille est située à 300 mètres, au niveau R-1 et de l'autre côté de la chaussée haute, c'est-à-dire qu'il faut remonter sur la chaussée haute jusqu'à la station et descendre deux niveaux.

¹⁷⁰ Les gens arrivaient par la route, en voiture, pas de la chaussée haute.

¹⁷¹ Cette aberration d'accès uniquement piéton (mythe ou utopie) au niveau de la chaussée haute pour un équipement métropolitain a été reconduite, 15 ans plus tard (fin 92, début 93) pour la construction du Forum des Sciences. Comme une passerelle était prévue dans les programmes, le projet de l'architecte ne prévoyait pas d'escalier ! « On a refait l'erreur pour le forum des sciences où l'entrée du Forum des sciences est à R+1, et on a dû financer en catastrophe un escalier pour... Parce qu'il n'y avait pas d'escalier prévu, il devait y avoir une passerelle qui arrivait au R+1. Et c'est assez curieux ça. Mais ça c'était plus l'EPALE. (...) Parce que c'était une autre utopie, ça coûtait trop cher. Ça, c'est marrant. » (Stievenard, 2003)

Le lycée Queneau, au départ, c'était une utopie, une utopie très intéressante de mélange des populations : les lycéens dans la journée, les habitants du quartier le soir, les bébés, les jeunes, voilà. Et donc ça a été conçu physiquement pour être d'une part un équipement, il y avait un lycée, à l'intérieur il y avait une maison de quartier, un LCR (qui a été transformé en bibliothèque). Alors l'usage, très, très rapidement, c'était le premier proviseur du lycée qui s'est ingénié très, très vite à fermer toutes les portes qui étaient ouvertes. (...) Je me souviens vaguement (...), C'étaient des problèmes de nettoyage. Qui prenait en charge le nettoyage ? (...) Ça a été tellement important que l'utopie n'a pas résisté à ce problème qui avait été minimisé. Alors on a re-découpé le lycée. Et l'un des derniers travaux, ça a été fait l'année dernière au moment des travaux du lycée, il restait une grande vitre entre la maison de quartier et le lycée, qui était d'ailleurs obturée par du contreplaqué. On voyait bien que la maison de quartier tournait le dos au lycée et maintenant, je crois qu'on a fait un mur, on a mis un mur qui marque bien la séparation de l'espace. Donc ça, c'est quelque chose, une utopie, une pratique, voilà. Quant à l'extension de Queneau, quand on a fait la place Léon Blum (Pont de Bois), la place Léon Blum était prévue pour être la cour de récréation de Queneau. Il y a une cour de récréation minable derrière Queneau, et en fait, c'était prévu... **Et très rapidement plus tard sont arrivés les problèmes de protéger (les lycéens), le mélange de populations, la ville, et cætera.** (...) Je me souviens très bien qu'il y a eu du danger pour eux. D'abord du danger physique, parce qu'il y avait les mobylettes tout ça qui... on avait des espaces un peu mal réglés au niveau de leur usage et puis il y a eu du danger, parce que dès que la drogue est apparue, cette place est devenue un marché un bref temps. Donc on a fermé. (Stievenard, entretien, 2003)

Pour l'ancien maire Gérard Caudron également, c'est une utopie que d'imaginer un établissement scolaire « ouvert à tous vents ». Pour vouloir « mélanger les populations, il fallait être un « rêveur d'architecte ». Il souligne le paradoxe des concepteurs qui créent des villes idéales qu'ils n'habiteront jamais. Pour des raisons de sécurité, le hall du lycée a été fermé. Une cloison sépare désormais le lycée et la maison de quartier.

Actuellement la place Léon Blum a « hérité » un peu de ces utopies abandonnées : étudiants, habitants d'HLM et lycéens continuent de s'y côtoyer.

Sauf que au fil du temps on a changé un peu... Là aussi, il y a eu des modifications de l'utilisation. Parce que cette place, non seulement la place Léon Blum, elle sert également de cour d'école. (Elle déplie un plan). Elle sert également de cour d'école parce qu'il y a des groupes scolaires qui sont là. Les étudiants enfin les collégiens sortent là. Il y a une crèche, halte-garderie... En fait c'est en même temps un lieu de passage pour le quartier, puisqu'on a le métro qui est plus loin. Et les gens qui habitent, les gens du Pont de Bois passent par exemple le « grand Canyon »¹⁷² et passent par cette place. Il y a aussi une petite supérette, mais qui n'est pas très, très reluisante que l'on essaie tant bien que mal de la maintenir et de la faire un petit peu bouger. Parce que au fil du temps ça se paupérise. Et en fait les commerces qui sont à côté sont des commerces qui travaillent beaucoup et pratiquement, enfin je ne dirais pas complètement parce qu'il y a des habitants qui sont là mais il y a les étudiants qui consomment énormément. Donc il y a beaucoup de boîtes à copie, des sandwicheries ou des choses comme ça, orientés vers l'étudiant. Mais ça ne sont pas des commerçants classiques. C'est des gens qui ont peu de moyens, qui veulent gagner de l'argent donc ça passe, etc. Donc les efforts d'aménagement, de relookage, etc. sont pas toujours à l'heure. Mais à priori ça vit bien, grâce à l'étudiant. (Ioos, entretien, 2004)

Dans les années 70, la mode était à l'ouverture des universités. Comme à Lyon Bron, Toulouse Le Mirail, Strasbourg, la place de l'université de Pont de Bois a donc été conçue comme « traversable » par tous. Ces expériences planifiées ne furent pas toutes heureuses. Témoin l'expérience toulousaine de l'Université du Mirail qui a dû fermer ses espaces aux quartiers proches de logements sociaux à la suite de dégradations. Récemment, l'université Pont de Bois a elle aussi commencé à « verrouiller » ses espaces « ouverts » en grillageant les accès.

¹⁷² Nom donné à la chaussée haute par les Villeneuvois lors de son passage entre les hauts immeubles de l'opération Pont de Bois (« la façade des universités »). « Qui fait très dense mais qui n'est pas aussi dense que ça par rapport au quartier. Mais comme c'est très concentré ça donne une impression d'avoir à parachuter quelque chose. C'est là où il y a les commerces. En fait les commerces sont au pied de l'immeuble » (Ioos, entretien, 2004).

Les mixités sociales ne se décrètent pas. La mixité doit être choisie, pas contrainte, or les villes nouvelles françaises ont créé des villes pour un homme nouveau, universel, « unidimensionnel » (Marcuse Herbert, 1964, *L'homme unidimensionnel*), en gommant les différences. Le mélange forcé, on le sait, a pour conséquence la fuite et le repli sur soi. Il n'y a plus de différences entre les groupes. Lorsque les différences sont niées, elles s'exacerbent souvent. « et je dirais que trop de proximité nuit à la mixité » (Remy, 2004) Pour Jean Remy, l'espace public, lieu de rencontres potentielles, est le « lieu d'apprentissage d'une cohabitation élargie ».

(...) il ne faut pas une mixité contrainte, une mixité contrainte est une mixité qui risque d'échouer, c'est la mixité choisie qui est le problème : « comment faire en sorte que les espaces de mixité soient attractifs pour qui et comment ? » Et pas vouloir d'abord une mixité universelle... (...) Je crois que la mixité ne se décrète pas, elle se produit. (Remy, entretien, 2004)

Ainsi sur la chaussée haute, la mixité sociale, qu'elle soit obligée ou souhaitée, est un échec. La mixité souhaitée ne se produit pas à cause du manque de diversité sociale : étudiants absents, population résidente homogène, salariés à certaines heures. Quant aux autres groupes sociaux qui se rendent dans le centre (pour faire leurs achats, aller au théâtre, à la médiathèque), ils se garent sur le parking du Centre commercial « V2 » ou sur les parkings extérieurs pour accéder directement aux équipements visités. Ils n'ont aucune raison de déambuler sur la chaussée haute.

Par conséquent, l'envie de rencontre, l'envie « d'imprévu » se réalise ailleurs, dans la galerie commerciale, ou dans le centre de Lille.

Un aménagement imposé par les élus : le square Brassens

Au début des années 80, la ville empêche l'Epale de poursuivre son programme de constructions de logement étudiant dans un espace qui prolongeait la place Léon Blum. Elle propose de créer un square entre la place et la station de métro. Dans les années 90, après une étude du CODRA, la ville décide l'aménagement du « square Brassens ». Ce projet annule un autre projet de la ville d'aménager le circuit spontané des étudiants.

À un moment donné, on a pensé détourner le cheminement de l'étudiant par cette place et ça a été le tollé de la part des commerces parce qu'ils perdaient...

Et ça passait par où alors ?

Par le bas. C'est-à-dire que de la Faculté, ils redescendaient directement sur l'avenue et puis ils revenaient sur le métro. Parce que souvent, le problème qui se posait également par rapport à la passerelle c'est qu'à un moment donné elle était glissante et qu'il y avait des problèmes de rénovation également. Donc les gens n'y allaient pas ou moins qu'avant. Donc on regarde, on suivait les tendances. Et il y a 10 ans, on a fait une étude avec le CODRA où il y a eu des gens qui ont été interrogés. Il y a eu un bon dossier qui a été fait, une étude intéressante. Et puis il y a eu une opération d'aménagement qui a abouti à l'aménagement du square Brassens. (Ioos¹⁷³, entretien, 2004)

Les anciens architectes urbanistes de l'Epale ont une approche fonctionnelle, esthétique et technique de cet espace qui l'emporte sur sa fréquentation et son animation. C'est une « rotule de fonctionnement » où « il se passe des choses », mais « fouillis » et mal finie.

Ici on peut se dire que... même si j'ai un sentiment un peu de retrait, parce que je trouve tout ça très compliqué, très fouillis : une qualité de finition, il y a du bois, du métal, des carrelages, il y a trop de matériaux, c'est un peu le kaléidoscope. Il faudrait... Mais néanmoins, c'est une rotule ici. **Il se passe des choses.** C'est un carrefour. (...) les enfants y jouaient et les adultes s'y allongeaient. Mais c'est trop grand, parce que c'est tentant du coup, on se dit, « je vais m'installer ici avec mon hot dog et je vais venir le manger dans l'herbe ». Donc c'est une fausse surface. Là aussi pour un coin de jeu, de l'herbe, c'est une fausse surface. C'est très... **Mais néanmoins ici, on est à une « rotule¹⁷⁴ de fonctionnement » entre le quartier du Pont de Bois, les universités et le centre ville, la**

¹⁷³ Anne Ioos, responsable de la Direction du développement et de l'urbanisme, entretien en avril 2004.

¹⁷⁴ Articulation

promenade du centre ville ici. (skateboard) : c'est pas des équipements fragiles. Et c'est bien placé là, étant donné l'animation qu'il y a dans cet espace... (De Alzua, visite commentée du site, 2003)

Pour les aménageurs, un espace public doit être « utile » et « avoir du sens », c'est-à-dire servir à quelque chose.

Le square Brassens : c'est l'espèce d'espace public qui a connu plusieurs couches de conceptions. Entre la station et, et voilà. Mais **sans grand sens**, quoi. Et à chaque fois, et il y a... Parce que le problème des espaces publics, c'est celui de leur donner un... nous, on essayait d'être très, très... d'avoir des exigences là-dessus : c'était de dire que programmer des espaces **publics utiles**, c'est assez difficile. À quoi ils vont servir ? Et on arrivait d'ailleurs assez facilement à cette notion **que l'une des premières qualités d'un espace public, c'est sa permissivité, c'est-à-dire qu'il doit pouvoir servir à ce à quoi on n'a pas pensé**. Ce qui est très difficile, parce que ça veut dire que si je le mets sur une dalle de parking, le cirque, il ne peut pas venir planter ses piquets. Si, etc... Y'a plein de contraintes de ce genre-là. Si je mets des arbres, ben le jour où il faut mettre je sais pas quoi, une bulle, ou même encore une fois mon cirque, donc... c'est assez difficile. (Zeller, entretien, 2003)

Or, l'observation de cet espace montre que square Brassens est un lieu très fréquenté. Il y a du passage, dans espaces verts, un skate-board, un labyrinthe offrent des espaces variés aux étudiants et lycéens s'y attardent pour prendre un sandwich, discuter ou étudier.

Je ne sais pas si vous avez été sur place. Et qui est très bien aujourd'hui, je trouve. C'est assez sympathique, je trouve parce que les gens du quartier et les étudiants, ils vont étudier là, ils regardent leurs cours, ils mangent leur sandwich, ils sont assis, ils discutent. C'est pas mal. (Ioos, entretien, 2004)

La mixité obligée, la ville « sans clôture » sont un échec, mais l'aménagement d'espaces plus conviviaux semblent redonner du sens à une autre conception de la mixité sociale, plus choisie celle-là.

Les raccords comme révélateurs de la distorsion entre les principes et les réalisations

Les raccords entre haut et bas, entre piéton et voiture, entre public et privé sont souvent des lieux de rupture. L'absence de traitement ou le flou, ou la complexité des problèmes sont à l'origine de nombreux dysfonctionnements.

Les raccords entre chaussée haute et niveau du sol

Pour les automobilistes, le piétonnement est invisible car les espaces publics sont lovés sur eux-mêmes. En effet de nombreux métropolitains qui fréquentent Villeneuve-d'Ascq (clients de V2, étudiants, usagers des lieux culturels : musée, Forum des Sciences, Rose des vents...) ignorent l'existence de la chaussée haute puisqu'il peuvent accéder à tous ces équipements en voiture sans l'emprunter.

L'envers du décor de la chaussée : les arrières d'immeubles et d'équipements comme l'Hôtel de ville (tourné vers la chaussée haute) n'ont pas été traités¹⁷⁵ (excepté la Rose des vents qui a été « retournée » et décorée par une artiste, cf. photo annexe B18).

Il y a une faiblesse à mon avis, c'est l'approche à l'extérieur par les voitures parce que là on arrive sur un dos. (...) Je comprends pas qu'ils aient pas réussi à trouver des moyens d'améliorer ça. Alors sauf que maintenant tout ça a l'air bien occupé et que ça a l'air difficile. (...) (Tribel, entretien, 2004)

Il n'y a pas de continuité pour les piétons entre les parkings publics et la chaussée haute. Certains voient dans la séparation des voies piétonnes et automobile sur deux niveaux l'origine du mal-être.

¹⁷⁵ À Louvain-la-Neuve, les espaces permettant d'accéder en automobile sont apparus comme l'envers du décor en conformité avec la philosophie de départ favorable à une relégation de l'automobile. Mais avec le temps, ces espaces ont fait l'objet d'une plus grande attention (Remy, 2002) Remy, Jean, 2002, Vers un processus de composition des espaces publics, in André Mertens, Louvain-la-Neuve. Une aventure urbanistique, Fondation Woitrin, L'Harmattan, Paris.

Et il faut reconnaître que même aujourd'hui, même nous, avec la digue, on a beaucoup de **problèmes de fonctionnement** à deux niveaux, quoi. Tout le monde, tous les piétons étant là, et ils ont jamais trop pensé que dans les bagnoles, il y avait des futurs piétons, ou que les piétons étaient des futurs... si notre ami ingénieur de chez Fisher nous entendait dans sa tombe... c'était un des tenants de cette avertissement-là. Il disait : « attention, vous allez trop loin ». Des bagnoles c'est tout, c'est sale, donc... **on oublie que ça génère des piétons quand même.** (Zeller, entretien, 2003)

Les accès de la chaussée haute pour les automobilistes ne sont pas lisibles, c'est le parcours du combattant pour accéder à la chaussée (à partir du parking de la place Van Gogh entre l'arrière de l'Hôtel de ville et le Forum des sciences).

(...) au départ le parti de l'Epale était de dissocier le piéton de l'automobiliste avec donc quelque chose de très structuré et de par l'usage, on se rend compte que ça ne marche pas. Ça ne marche pas, pourquoi ? Les gens ont des habitudes d'arriver avec la voiture. Villeneuve-d'Ascq est une ville étendue où il y a pas mal de stationnement. Mais en même temps comme les gens prennent l'habitude de prendre systématiquement leur voiture, il faut bien qu'ils la garent quelque part. Quand ils veulent par exemple venir à V2 par l'Hôtel de Ville, de ce côté-là (*elle montre le parking situé derrière l'hôtel de ville*) (...) On n'arrive pas à discerner le sens des choses. Les gens arrivent à V2, par sa façade parking de l'autre côté et quand il n'y a pas de place là-bas, il y a des gens qui viennent ici. Là par contre, on ne le voit pas (*l'hôtel de ville*). On ne voit rien du tout. Les gens doivent poser leur voiture là et après c'est le parcours du combattant pour contourner et arriver là. (Ioos, entretien, 2004)

Certains accès sont même dangereux : de petits escaliers en colimaçon étroits et sombres, débouchant sous la dalle sur une voie où les voitures roulent à grande vitesse¹⁷⁶. De même les jonctions entre la chaussée haute et les parkings privés du niveau inférieur correspondent à une rupture entre public et privé. La plupart des escaliers sombres et parfois dangereux sont fermés aujourd'hui (photos Raccords entre chaussée haute et niveau du sol, annexe B19).

Pour pallier à tous ces désagréments (accès, lisibilité et vent), un concours avait été lancé fin des années 80. Le projet retenu prévoyait un nouveau maillage avec une voie haute qui croisait la chaussée haute et traversait le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Il prévoyait aussi une « vraie place carrée » (à la place du parking), entourée du Forum des Sciences, de l'hôtel de ville, de la Rose des vents (déjà retournée), et d'un cinéma (en projet) qui devait fermer la place¹⁷⁷. Les passages entre dalle et niveau bas étaient prévus pour les piétons : « des rétablissements par endroits par rapport à la voiture » (Ioos, entretien, 2004).

Mais le projet a été abandonné, faute de moyens financiers. Seuls des aménagements de surface ont été réalisés.

On a simplement fait des aménagements, des embellissements. On a revu les matériaux de sol, la place. On a refait la fontaine. On a relooké. Mais le problème de la visibilité, des choses, c'est vrai qu'il fallait des moyens. Il fallait des moyens énormes et on ne les pas et Villeneuve-d'Ascq se retrouve bien souvent seul à financer les choses et c'est vrai que c'est pas évident. Il y a plus catastrophique dans les autres communes de la communauté. (Ioos, entretien, 2004)

C'est le parcours du combattant pour aller vider les poubelles entre les logements HLM niveau R+2, R+3, etc. et le niveau de la voirie...

Donc la voiture, les camions enfin toutes ces fonctions-là, à mon sens ont été oubliés quelque part et les gens, ils ne peuvent pas... (...) Donc les gens qui habitent à un dernier étage... il faut qu'ils redescendent (...). Et comme parfois c'est amené au niveau du pied de l'immeuble et qu'il est de l'autre côté du piéton donc on se retrouve du côté de la voirie, ça leur fait un parcours du combattant qui ne facilite pas les choses (...) Parce que l'on se balade avec des conteneurs et des poubelles pour aller. Et on a des tonnes de trucs qui sont dehors sur la place et qui envahissent la place. Donc cette place publique elle est complètement polluée par ces choses-là. Et il faut toujours trouver quelqu'un ou une société qui vienne vous les sortir jusqu'à l'endroit où les transporteurs enfin la TRU va venir les chercher parce que le camion de la TRU il est énorme. Il faut bien qu'il puisse faire ses marches arrière, qu'il puisse défaire les affaires. (Ioos, entretien, 2004)

¹⁷⁶ Observation janvier 2004.

¹⁷⁷ Le projet de construction d'une nouvelle salle pour le cinéma d'art et essai vient d'être abandonné.

La jonction public-privé : les problèmes des « bandes de raccordement » entre la dalle et les opérations de constructions adjacentes

Entre la dalle construite par l'établissement public qui est du domaine public (appartenant à la Communauté urbaine) et les bâtiments construits par les bailleurs et gérés pas eux, il existe une zone de « domanialité pas clairement définie » (Anne Ioos, 2003). Les bailleurs, et c'est une innovation de l'Epale, ont dû réaliser un « espace public » et le traiter selon un cahier des charges.

Mais la question d'une clarification de ce qu'est le domaine public et de la propriété des espaces publics remet en question les principes utopiques des villes nouvelles où il y avait un sorte d'unification de l'espace qui appartenant à tous, ou de neutralisation des différences, de la propriété privée, le public devient privé, le privé devient public. Ces belles utopies se sont confrontées à la réalité : qui gère ces espaces ? Qui paie les réparations ?

(...) Quand il y a un domaine public c'est là où les gens sont obligés de passer pour aller d'un point à un autre, et on ne peut pas dire que l'on est dans le domaine privé, là. On ne peut pas le laisser comme ça. Il faut que ça devienne, que ça fasse partie de l'espace public. **parce que le bailleur, lui c'est pas dans ses statuts, les espaces, il n'a pas à les traiter. Enfin il les traite dans l'aménagement quand il construit, mais après ça doit revenir à la collectivité.** (Anne Ioos, entretien, 2003).

Lorsqu'il s'agit d'entretenir ces espaces ou de les restaurer, le bailleur considère que c'est la responsabilité du domaine « public » puisque le « public » y passe. Le flou juridique sur ces espaces collectifs « semi-privés, semi-publics », occasionne un « mélange des genres » en ce sens que le bailleur ne sait pas « pas où commence son domaine, où il doit intervenir, où commence le « domaine public ».

Le bailleur lui il a ses immeubles, il a son pied d'immeubles. Et puis il y a des commerces. Et puis il dit : « c'est le domaine public » Alors que c'est l'emprise, c'est son emprise avec son bâtiment. Quand il y a des problèmes de rideaux, de cellules avec leurs vitrines, etc. sur la chaussée, quand on se retournait vers le bailleur, il disait : « c'est pas moi, c'est la communauté urbaine, c'est pas moi ». on se retrouvait avec des immeubles-là, on a une chaussée avec des galeries... arcades-là de chaque côté et le bailleur lui, sorti de là, même ici, pour lui, ça fait partie du domaine public. Or, au niveau de la maîtrise foncière, c'est ça qui est au bailleur. Mais le bailleur dit : « Ben oui mais moi, cet espace-là vous me demandez de le faire au même titre que la communauté urbaine, quand on doit rénover ou réhabiliter ou refaire le pavage » et il dit : « moi c'est public parce que tout le monde passe par là. C'est une rue pour moi, c'est comme un trottoir ». Et systématiquement la communauté urbaine disait : « moi je ne paie pas ». Le bailleur disait : « moi je n'ai pas les moyens parce que moi, le Palulos et les financements, pour moi, c'est pour payer, c'est pour rénover, réhabiliter les appartements, les entrées, mais que les entrées, le reste, c'est de la collectivité ». (Anne Ioos, entretien, 2003)

En conséquence, lorsque la Communauté urbaine décide de réhabiliter la dalle dégradée, les parties appartenant aux bailleurs ne sont pas restaurées et se détériorent. Il y a déséquilibre. Pour résoudre le problème, un processus de reprise de ces espaces dans le domaine public a commencé.

Par contre, depuis peu d'années c'est-à-dire, disons 4 ans, on a réussi, avec l'exemple de l'Hôtel de ville ici, on a rénové complètement la chaussée, la place et tous les travaux qui ont été faits. Là on a fait des réunions avec tous les bailleurs et tous les propriétaires et tout a été cédé à la Communauté urbaine de façon que tout rentre dans le domaine public. (...) Toute la dalle, y compris sous les galeries. Et c'est là où l'on a pu faire un aménagement cohérent qui aille d'un bout à l'autre et qui ne fasse pas un truc complètement déglingué au niveau de la galerie et que la chaussée... Et on va recommencer au Pont de Bois. Parce que là aussi, il y a eu des aménagements, (Anne Ioos, entretien, 2003).

Dans les lotissements, la municipalité a la même politique de reprise des « espaces verts communs » afin que tout soit entretenu de manière égale partout, sinon les bailleurs s'en remettent aux locataires qui n'ont pas tous les moyens de le faire.

D'ailleurs, on le voit bien au niveau des espaces verts, les communes, aujourd'hui, elles reprennent tous les espaces verts dans le lotissement de façon à ce que tout ce qui est « propriété », la « tonte des gazons » et que l'on ait une ville soignée. On a intérêt à ce que ce soit les mêmes qui y passent leur temps plutôt que d'avoir, les bailleurs qui disent aux locataires : « C'est à vous de faire ». Les locataires, soit ils ont les moyens là où ils habitent et ils font le nécessaire, soit ils n'ont pas les moyens, ils dorment et ils s'en vont le lendemain, ils s'en fichent qu'il y ait des friches et des herbes qui montent donc on a une ville qui est... Si on veut avoir une belle ville, **il y a intérêt justement à bien déterminer ces choses-là.** Et les espaces verts communs ne doivent pas rester comme ça. La copropriété bien souvent laisse tomber. (Anne Ioos, entretien, 2003).

Parfois c'est l'effet inverse, le propriétaire d'un logement qui entretient finit par s'approprier les espaces verts communs, ou parfois même les chemins piétons (condamnés) du domaine public.

Ou c'est le voisin qui l'entretient, qui finit par dire : « Je l'achète ». Il le prend, il l'annexe. Il met une clôture, il dit : « Puisque c'est moi qui l'entretient c'est à moi ». Et donc on a ce genre de situation dans la ville. Comme pour les chemins. On a des chemins qui ont été faits à travers Villeneuve-d'Ascq. Il y en a qui sont pérennisés et qui servent beaucoup et d'autres que l'on condamne parce que il y a des problèmes de sécurité. Et les voisins qu'est-ce qu'ils font ? Ils tirent la clôture jusqu'en face et puis ils mettent un portail qui interdit le passage, parce que ils sont dérangés, parce qu'il y a des voleurs qui viennent derrière, des jeunes qui stationnent. (Anne Ioos, entretien, 2003).

Ainsi, la ville ou la Communauté urbaine ont, sur les chemins peu stratégiques, accepté de revendre des parcelles du domaine public à des particuliers.

Il y a des endroits où on a revendu des chemins. Parce que ça ne mène plus nulle part. Mais on a laissé quand même les chemins très importants. Les chemins qui vont par exemple du Triolo à l'Hôtel de Ville, au Château ou au Pont de Bois, cela on ne les vend pas. C'est plus dans les quartiers à résidences... (Anne Ioos, entretien, 2003).

Le traitement des limites entre espace privé et espace public, sur le plan vertical comme sur le plan horizontal, est brutal pour la Chaussée de l'Hôtel de Ville, alors qu'il est progressif au Château.

À Louvain-la-Neuve, la question des limites entre le public et le privé ne s'est pas posée. En dehors du fait que les ménages ou lotisseurs qui construisent ne possèdent pas le terrain (loué par bail emphytéotique à l'université), de fortes contraintes sont imposées aux lotisseurs. Les trames sont fonction des liaisons d'ensemble.

Le « lotissement à contraintes multiples »... donc avec l'idée que plus il y a de contraintes, plus vous attirez du monde, parce que vous avez une obligation de résultats au niveau de la **composition des espaces publics (...)** On ne confie jamais à des architectes extérieurs le fait de nous concevoir un lotissement, (...) des maisons individuelles qui maintenant depuis sept, huit années sont toujours attribuées à des ménages, et à des particuliers, jamais à un promoteur qui voudrait construire trois maisons, (...) les bâtiments collectifs à appartements, là c'est assez normalement un promoteur qui fait ça, alors si vous voulez, (...) avec un architecte faire... un achat groupé et une construction groupée, pourquoi pas, ça c'est libre, **mais la trame viaire ici, elle est faite en fonction des liaisons d'ensemble,** donc je ne vais pas confier à quelqu'un qui ne connaît pas la logique de base... de faire... et puis à partir de là on peut encore renégocier des choses, parce que dans le plan lotissement, nous avons des règles minimales qui sont approuvées par la municipalité, et puis il y a des règles internes qui sont... (Remy, entretien, 2004)

(...) **mais nous rétrocédons à la ville comme tout lotisseur les espaces publics,** hein, tous les espaces publics sont rétrocédés à la ville, les rues, places, chemins... on a essayé de trouver **une forme d'autofinancement progressif... et ce qui a été favorisé par le fractionnement des opérations.** (Remy, entretien, 2004)

*Les commerces ne sont pas au rendez-vous des rues hautes*¹⁷⁸

Les cellules commerciales programmées au niveau de la chaussée haute (R+1) se trouvent au pied des immeubles sous les logements, le long de galeries commerciales. Le programme de la chaussée était ambitieux¹⁷⁹. Il prévoyait même de différencier le type de commerce sur la chaussée sud où l'habitat est HML (commerces de proximité) et la chaussée nord où l'habitat est davantage destiné aux couches moyennes et aux salariés (commerces de luxe).

Les rues hautes sont avant tout des rues commerçantes. Le pied de tous les immeubles. (...)

C'est dans cet esprit qu'il a été proposé que les activités liées aux loisirs, à la culture et tous les commerces de luxe soient rassemblés préférentiellement dans la partie située au nord de la place de l'Hôtel de ville, les commerces et les activités d'usage plus courant et traditionnel pourraient être en revanche implantés au sud de cette même place de façon à ménager une transition vers la place du marché¹⁸⁰.

L'intérêt d'une brasserie restaurant dans les Rues Hautes est évident ; le principe de non-sélection du public impose une brasserie réellement populaire et non « de luxe ».

Mais la proximité de la galerie commerciale de V2, entre autres raisons, a gêné l'installation des commerces qui ont de la difficulté à se maintenir (excepté les restaurants le midi pour les salariés des services voisins). (photo annexe B20)

Il faut savoir qu'il faut être un petit peu humble et modeste en urbanisme. Comme vous le savez, on ne décrète pas tout. Le Mondrian, le café qui existe, moi je me rappelle, c'est ce que j'appelais à l'époque « l'urbanisme mondain », c'est-à-dire que les dîners en villes : « Ah, tu t'occupes de la ville nouvelle », alors on y avait droit, là : "Ah ben, c'est beau ton béton et tout", enfin j'avais droit etc.... "Et pourquoi il n'y a pas de bistrot dans ta ville", tu vois ? Alors les gens... c'était extrêmement difficile à faire comprendre que... Que c'était pas du refus, mais que c'est extrêmement difficile de faire venir des commerces. (Silence)... (rires) (Zeller, entretien, 2003)

Malgré les aides accordées aux commerçants, la désaffection devient manifeste.

Parce que l'aide des commerces, c'est une chose, encore faut-il que les commerçants puissent en vivre, les restaurants, etc. puissent en vivre. Le problème qui a été décrit ici par la municipalité, c'est que tout le rez-de-chaussée quand la ville a eu 20 ans, on s'est rendu compte que ces cellules, la communauté urbaine qui en avait la propriété, ben oui parce qu'elle a racheté tout de l'EPALE. L'EPALE avait laissé tout comme ça. Et c'était devenu « la zone ». (Ioos, entretien, 2004)

La municipalité décide de racheter les « cellules commerciales ».

Bien sûr toutes les surfaces devaient être vendues à des commerçants etc. Mais il n'y avait personne qui véritablement s'en occupait pour pouvoir faire venir justement les commerces. Ce qui fait que les commerces, il y avait quelques commerces deux, trois mais pas plus, donc la ville qui voyait... Il avait V2, donc les gens y allaient. Mais ça n'était pas normal que les gens qui habitaient au-dessus avaient des rez-de-chaussée bruts de béton ouverts à tout vent où on mettait des panneaux pour fermer. Donc la ville a dû acheter toutes ces cellules à la communauté urbaine pour essayer justement d'animer cette chaussée, par des commerces, par des services. Mais d'abord l'idée était de le faire par des commerces. Et pas des services, au début on évitait les services parce que les services ne créent pas les animations. Depuis, quand je suis arrivée, 1986-87. Et donc on a racheté toutes les cellules qui étaient restées vides, pour pouvoir y mettre des commerces et c'est ce que l'on a fait. Après on fait, en gardant la propriété et en louant.

Malgré cette intervention, elle finit par accepter aussi que les services s'installent pour occuper les cellules qui se vidaient inexorablement. .

Mais là aussi, au fil du temps quand un commerçant partait pour pouvoir trouver un commerce qui se développe bien etc. C'était plus délicat. Donc au bout d'un certain temps, on laisse un an ou deux en attendant et qu'on voyait que l'on avait du mal, on a accepté les services. De toute façon les commerçants qui y sont n'arrivent pas à vivre. Parce qu'en fait, c'est ce que je vous disais. Le fait

¹⁷⁸ Les photos en annexe B15, B19, B20 illustrent la faible animation commerciale de la chaussée haute.

¹⁷⁹ Dossier de présentation d'ensemble du projet intégrant toutes les études menées : « Les rues hautes, quartier de l'hôtel de ville », juin 1978, Ville de Villeneuve-d'Ascq, Epale. (archives municipales).

¹⁸⁰ Tous les marchés des quartier neufs ont aujourd'hui disparu (Stievenard, entretien, 2003).

d'avoir que des logements HLM avec une population qui n'a pas les moyens d'acheter tout et n'importe quoi, les gens comptent, pose des problèmes aux commerçants. (...) (Ioos, entretien, 2004)

Les restaurants marchent très bien le midi avec une clientèle de salariés, mais le soir, ils sont vides et n'attirent pas la population résidente qui n'a pas les moyens. Les commerces de la chaussée continuent de souffrir de la proximité de la galerie marchande couverte du centre commercial V2.

Il n'y a que le Maryland. Oui mais les bistrotts, ils sont dans la galerie. Et c'est couvert et c'est à l'abri. Vous voyez, il y a un problème de... la cohabitation n'est pas facile. Et c'est comme ça que nous on est arrivé à dire, si les commerçants et les restaurants qui sont là, ça marche, tant mieux. Tant qu'ils sont là c'est bien mais qu'on les remplace par des services pour nous, il vaut mieux ça que rien du tout. Il y a des auto-écoles... Il y a des banques, il y a des assurances, il y a des professions libérales. (...) (Ioos, entretien, 2004)

Après il y a eu toute une phase qui a été difficile, c'est la maîtrise des rez-de-chaussée, mais pour faire des commerces. (...) Il y a en bas qui marchaient pas trop mal mais celle du haut qui marchait pas trop, j'avais pas la culture du commerce que j'ai maintenant, j'aurais pas fait ça. Le commerce est un truc extrêmement fragile, délicat qu'il faut bien analyser. Pas du commerce là où les gens ne passent pas. Ils passent si les commerces les attirent, c'est-à-dire si il y a une masse critique suffisante ou alors si il y a des raisons de passer et alors l'implantation naturelle de cette voie pour faire vivre des commerces. Que se soit à la sortie du centre commercial, c'est plutôt à mettre tout près parce que les centres commerciaux souvent se prolongent par des galeries et là on a cru que ça allait, malgré tout, alors ça a marché dans la grande proximité du centre, mais dès qu'on s'éloigne un peu, ça marche plus. (...) (Tribel, entretien, 2004)

Regards rétrospectifs sur la chaussée haute : est-elle un espace public « raté » ?

Alors que la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq est en général considérée comme réussie et agréable pour des activités comme se promener, se détendre, travailler, résider, la chaussée haute est, par de nombreux acteurs, citée comme l'espace public « raté » de la ville.

J'ai plaisir à y venir, j'y viens toutes les semaines pour une activité que j'ai plaisir à faire. En tant que milieu de travail, d'action, de loisir, de résidence, je trouve que c'est souvent assez réussi et très bien dans le temps. Il y a des choses qui me chagrinent un peu, le centre ville, la chaussée haute, les rues hautes, la chaussée de l'Hôtel de Ville qui n'a pas vraiment abouti et c'est un peu dommage. (Calais, archives orales, 2001)

C'est la conception même des dalles « trop minérales, pas naturelles » qui ne serait pas à « l'échelle humaine » :

(...) quand on voit les villes nouvelles de Paris, les choses ont été en continuité. Elles ne marchent pas mieux pour autant. Non, je crois que c'est la conception même qui n'est pas en conformité avec la façon de fonctionner de la société d'aujourd'hui quoi. On se rend compte que c'est trop minéral, pas à l'échelle humaine. L'homme a besoin de la terre, à besoin de sentir le sol et pas rester sur dalles. Sauf si toute la ville était sur dalle. Mais quand on a en face, d'un quartier à un autre, à un moment donné on monte alors qu'à un autre moment on redescend c'est pas naturel. (Ioos, entretien, 2004)

La diversité des populations soulignée comme nécessaire à l'animation des espaces publics par Jean Remy n'a pas été programmée. Toutes les opérations ont été confiées à des bailleurs sociaux :

Alors le problème aussi qui fait que on se pose la question et je crois que c'est aussi une part de la réponse qu'on peut avoir, c'est le fait que tout ce qui a été fait comme immeuble, au niveau de l'Hôtel de Ville, tout a été fait en HLM. En fait ce sont que des logements HLM. Donc avec une population... Qu'avec une catégorie sociale. Et on n'a pas introduit une mixité qui permette justement, l'appropriation de l'espace différent, que l'on donne les conditions pour faire vivre le commerce. (Ioos, entretien, 2004)

Mais la séparation entre voies piétonnes et voiries automobiles n'est pas seule responsable de tous les dysfonctionnements qui existent encore. Des enjeux forts sur cet espace central ont fait subir de nombreuses modifications à la Chaussée Haute. On a vu que certaines réflexions qui auraient pu éviter des échecs n'ont pas été menées (Remy).

Certaines utopies se sont avérées impossibles et ont dû être abandonnées, comme le flou entre le public et le privé pour les espaces collectifs. Les commerces qu'on imaginait nombreux sur les dessins ont boudé la chaussée haute. Les populations ne se croisent pas comme prévu. « L'imprévu » de la photo de couverture n'était pas prévu, dans les deux sens du terme. La chaussée haute serait-elle comme le suggère P. Calais, une « négation d'espace public » ? La multifonctionnalité de la chaussée haute laisse-t-elle un espace au ludique ?

Donc en fait l'espace public qui normalement doit être un espace ludique où on se retrouve, où on échange, où on se croise, où on va d'un endroit à l'autre est un endroit qui a multifonctions mais qui... Toutes les fonctions ont du mal de toute façon à évoluer d'une façon harmonieuse ensemble. Donc il y en a un qui doit se replier pour laisser passer l'autre. (Ioos, entretien, 2004)

Les constats d'échec soulignés par les acteurs sont nombreux :

- La chaussée haute est déserte (cf. photos annexes B19, B20 et page de couverture)

Il faut se rendre à l'évidence, la chaussée haute n'est pas un lieu « public » très fréquenté, un lieu où l'on flâne...

Il n'y a pas la petite épicerie qui reste ouverte tard le soir. Il n'y a pas de vie de quartier, par exemple. Les gens... alors que le centre n'est pas bien loin, la rue du centre n'est pas bien loin, mais il n'y a rien qui fasse sentir qu'ici, ça devait être animé et que ça ne l'est pas. (De Alzua, visite commentée, 2003)

(...) les espaces publics ont toujours été très **décevants** dans leur appropriation. Les espaces publics sont... **ils sont ratés, ils sont ratés**, voilà. Ils sont ratés, les espaces collectifs on les a... sur le dos. (...) **La chaussée de l'Hôtel de Ville, il n'y a jamais personne dessus**, qui est prévue pour être une des artères où on se promène et il n'y a jamais personne ! (Stievenard, entretien, 2003)

- La chaussée haute n'incite pas à d'aller d'un lieu à l'autre

Vers le nord, les équipements et services se raréfient (cf. observation et entretien De Alzua), et, vers le sud, elle ne mène nulle part.

Le système des raccourcis. Parce que le problème qu'il y a, c'est que l'on a les dalles. On a les grands collectifs etc. Et pour passer de là à V2, ça va encore. Mais c'est de V2 à plus loin, on se retrouve dans un truc, tout le monde part dans tous les sens. Nous on a fait inscrire un axe, V2 Lezennes pour rétablir un chemin qui est fait, un chemin d'écolier par les habitants de Lezennes pour venir de Lezennes à V2. Et donc on a un petit peu essayé de faire à pied les choses et de permettre une plus grande transparence et des accès beaucoup plus simples. (Ioos, entretien, 2004)

Alors les piétons préfèrent prendre des raccourcis... le long des voiries automobiles, pour aller de l'hôtel de ville à Pont de Bois, ou de la station de métro Pont de Bois à l'université.

La chaussée du Pont de Bois, j'ai fait une réunion la semaine dernière sur la chaussée du Pont de Bois, pour savoir si on devait maintenir le stationnement ou pas maintenir le stationnement. Les commerçants m'ont montré des photos, ils ont fait des reportages photo. Quand il y a une personne qui... un étudiant sur la chaussée du Pont de bois, il y en a mille qui sont en train de descendre l'escalier et le long de la voie. (Stievenard, entretien, 2003)

- Le piéton n'y est pas en sécurité

Les voies piétonnes n'assurent pas la sécurité des piétons, un comble pour le maire de la ville.

Les voies piétonnes, première contradiction : elles sont piétonnes, mais le piéton n'y est pas en sécurité, parce qu'il y a des vélos, il y a des vélomoteurs, c'est l'un des premiers débats de la ville, et après il y a des brigands, des petits brigands mais... donc, il y a de l'insécurité, voilà. (Stievenard, entretien, 2003)

- Les grilles de protection de la passerelle ressemblent à celles d'une « prison du XIXe » (photo de la passerelle prise de l'extérieur annexe B21)

L'architecture n'est pas adaptée à ce qui se passe ici, dans la mesure où il a fallu rajouter des grilles mais qui donnent le sentiment... Et on les met dans des logements et les logements ont des portes métalliques. Et du coup, ça donne une espèce **d'ambiance de prison au XIXe siècle**. Avec le bruit, le claquement, la sonnerie métallique des portes qui se claquent et c'est intolérable. C'est pas possible.

(...) On ne peut pas demander à une architecture de résoudre un problème. (...) Regardez ce qui se passe pour protéger les caténaires au-dessus des lignes TGV, c'est des filets horizontaux. C'est pas ça (il montre les grilles de la passerelle), ça, c'est vraiment... **on est en taule ici**. Et c'est pas heureux. **Il y a des grilles partout. Je dis « c'est intolérable d'élever des jeunes et de les faire vivre... (Un peu plus loin sur la chaussée...) Là, j'ai l'impression de respirer. Au moins on n'a plus les petites grilles 5cm par 5cm avec l'envie de prendre les petits grillages comme ça et de dire, libérez-moi.** (De Alzua, visite du site commentée, 2003)

- Les parkings en sous-sol ne sont pas utilisés pour cause de non-entretien par les bailleurs sociaux, d'insécurité, de vandalisme et de revenus insuffisants des locataires pour payer la location d'une place de parking ; par conséquent les parkings ouverts réservés aux salariés des administrations et services et aux visiteurs sont surchargés.

Alors la ville a tenté une expérience pour « récupérer » les parkings désaffectés, c'est de faire rénover les parkings par les bailleurs et les louer pour le personnel de la mairie, ce qui a été bénéfique car les locataires ont redemandé des places de garage, voyant que c'était plus sécurisé.

On l'a occupé pendant un moment, en accord avec le bailleur, et les locataires voyant que c'était intéressant. Ils disaient : « ça devient quand même plus sécurisant, tant mieux ». Ils ont demandé à nouveau des places. (Ioos, entretien, 2004)

- L'animation municipale échoue elle aussi

Les tentatives d'animation à l'initiative de la ville ont été nombreuses et ont toutes échoué, excepté les braderies de quartier qui marchent, comme dans toute la région Nord-Pas de Calais, de mai à septembre.

Donc on a toujours eu des tentatives un peu dérisoires de les animer. On en a deux : en un, on a les **marchés**. On a une liste d'échecs en matière de marchés qui est tout à fait spectaculaire. Donc on a lancé des marchés partout. On a lancé un marché à La Cousinerie, on en a lancé un à Hôtel de Ville, peut-être on en a lancé un au Pont de Bois. Et ils se sont tous plantés. Parce que les gens ne font pas leurs courses là et puis que les commerçants, ils ne viennent plus.

Il y a les marchés à Annappes, et dans les centres anciens

Il y en a surtout à V2. Dans les centres anciens, je peux te dire que c'est Brigode (quartier de cadres) qui va là, c'est pas les habitants de... il n'y en a plus qu'un, celui d'Annappes. Celui de la place de Verdun, il y a pratiquement plus rien. Si, il reste des bricoles, mais... des bricoles ! Par contre, des bricoles qui font hériter de l'histoire. Tous les marchés qu'on a essayés de lancer, ils se sont tous plantés, ils se sont tous arrêtés. Il n'y en a pas un qui a résisté. Voilà, ça c'est le premier point. Première tentative dérisoire.

Deuxième tentative, c'est les **animations de quartier**. On a fait, on a rêvé de faire une chaussée de l'Hôtel de Ville « cracheurs de feu, jongleurs ». On a fait une année, je ne sais pas si tu te souviens, on a fait Quilapayoun en 1983, on a fait un concert public, on a fait des choses. C'était des chanteurs, c'était des Argentins. C'était au moment où les Chiliens étaient en exil, les Argentins étaient en exil... On a fait des carnivals *et cætera*, et on a fait, on a fait des efforts, on a mis de l'argent

et **finalement la seule chose qui reste, ce sont les braderies**. Braderies annuelles plus ou moins tristounes d'ailleurs, mais voilà, ça, ça reste. Dix, douze. Partout, partout ! Dont certaines pas mal, d'ailleurs. Celle du Triolo : deuxième dimanche du mois de septembre. Ouais, mais il y a toute la rue... ça marche moins bien. Il y en a deux par an, les Près, Breucq, ça marche très bien. Flers Bourg, deux par an, ça marche très, très fort. Je suis sûr, ça doit en faire une dizaine. Il reste que ça, de l'animation des rues, me semble-t-il, il ne reste que ça. Il y a toujours des tentatives, et puis on renoue avec cette tentative. C'est là où c'est dur de vieillir dans un poste, parce qu'on se souvient de tous les échecs antérieurs, et il faut avoir vraiment beaucoup d'abnégation pour dire : « allez, on retente quand même ». (Stievenard, entretien, 2003)

Regards rétrospectifs sur la chaussée haute : est-elle un espace public ?

Certains, se référant aux centres villes anciens, considèrent que la Chaussée haute n'est pas un espace public urbain.

La meilleure preuve, c'est que la rue haute, les rues hautes à Villeneuve d'Ascq, tout le monde s'époumone à essayer de voir comment ça peut devenir de l'espace public. Il n'y en a toujours pas. Et pourtant, si, y a eu des études, du travail, de l'énergie, des nuits passées pour dessiner les rues hautes ! bon. Par contre, il y a eu les chartes d'aménagement concertées. Peut-être que ça, c'est de l'espace public. Je ne sais pas. (Calais, entretien, 2003)

En effet, en dehors des centres de trafic commercial ou de gare de métro ou de bus, les espaces publics piétons de Villeneuve-d'Ascq, utilisés uniquement par les riverains des logements sociaux qui la bordent, ne favorisent pas la rencontre occasionnelle ou imprévue, préconisée par les chercheurs de Louvain-la-Neuve.

Les relations qui s'y nouent relèvent, selon Patrick Calais, davantage de l'espace public « villageois » qui occasionne des rencontres obligées.

Et, à Villeneuve-d'Ascq, si on se croise sur la chaussée haute, ben, c'est tellem... c'est si peu espace public qu'on ne peut pas éviter... On ne peut pas ignorer la personne que l'on croise, parce que là, ce serait vraiment. Je veux dire, c'est comme au village. (...) mais c'est un autre type. Là on parle de **l'espace public urbain**. Oui, parce que au contraire, **l'espace public villageois** est au contraire celui de **l'échange obligatoire** certes, mais enfin accepté, assumé. Parce que s'il n'y en avait pas, la solitude, c'est pas humain. (Calais, entretien, 23003)

La chaussée haute (même animée par la station de métro et l'entrée du centre commercial) a du mal à être considérée comme un centre ville. Aller dans le centre, c'est aller à Lille.

Par exemple, moi je viens de la campagne, en ce moment, j'arrive à Lille. Je vis avec une femme qui va au cinéma.... Donc pour elle, venir dans le centre, ça a un sens très fort. Moi je peux... j'ai habité dans le temps à Villeneuve-d'Ascq. Aller là dans le centre, pour moi, c'était aller à Lille. (...) **celui ou celle qui se pose la question : « j'ai envie de changer d'air, je veux aller au centre », s'il habite Villeneuve-d'Ascq, il va pas sur la chaussée haute. C'est aussi simple que ça. (...), si on dit, je vais aller au centre, l'idée la plus plausible, le comportement le plus fréquent, c'est d'aller place de la Déesse, ici peut-être un peu (la Gare), il y a « Le Meunier » ou je sais pas. Je veux dire, à Lille, il y a un vrai centre, c'est une évidence.** (Calais, entretien, 2003)

À l'inverse, s'il arrive que les Lillois se déplacent à Villeneuve-d'Ascq pour aller au théâtre La Rose des vents, ou au cinéma associatif d'art et essai « Le Méliès », il n'y vont jamais pour « prendre un demi ».

Mais inconsciemment, sans trop s'interroger sur les implications du système de production et de sa propre idéologie commune, je pense que le fait est qu'un habitant du centre de Lille n'a pas la vocation à... **Il ne se sent pas aller dans un espace public Villeneuvois.** On peut aller à la Rose des Vents, s'il y a machin qui vient se produire... Ou aller au Fresnoy à Tourcoing ou que sais-je ? Je veux dire, bon. **Mais on ne va pas aller prendre un demi à Villeneuve-d'Ascq.** Ça n'existe pas. (Rire). Sans parler des pratiques à faible légitimité comme disait Remy (Calais, entretien, 2003)

L'idée de « centre ville » et « d'espace public », qui reste, dans l'imaginaire et dans les mémoires, très associée à la ville ancienne, figure abondamment dans la littérature.

Il y a 2 ou 3 livres que j'ai beaucoup lus. (...) Nizey, c'est celui que j'ai, et l'autre c'est « Poétique de la ville », de Pierre Sansot. Pierre Sansot est un homme âgé maintenant (Calais, entretien, 2003)

Les seuls endroits animés de la chaussée haute sont les espaces privés à usage public comme le centre commercial V2 et la sortie du métro, mais est-ce que ces endroits sont de vrais espaces publics, ou des lieux de transit ?

(...) un secteur où il y a une vie collective. (...) Mais malgré la difficulté du micro climat, c'est un secteur dans lequel ça grouille à certains moments. Il y a du monde, il y a la sortie de métro. Il y a des tas de facteurs qui font que ça ne fonctionne pas mal. Ça pourrait être mieux. (De Alzua, visite commentée, 2003)

Spontanément comme ça, j'ai envie de dire, il y en a... Il y a, pour aller vite, en centre ville, ce que l'on a évoqué un petit peu tout à l'heure, ce plot devant la mairie l'entrée de V2, avec peut-être aussi le coin bibliothèque... médiathèque. (...) Et puis la rue haute, la chaussée haute, J'imagine qu'il y a un petit espace peut-être : la mairie, la station de métro, le centre V2 où, bon il y a un petit quelque chose. Bon. **Mais est-ce que c'est un vrai espace public ?** C'est un lieu de passage. On transite. Il est inévitable que beaucoup de gens passent là. (Calais, entretien, 2003)

La galerie marchande « V2 » attire incontestablement beaucoup de monde : les habitants du quartier HLM, les Villeneuvois et habitants des communes voisines.

LA GALERIE CLIMATISÉE DE V2 COMME ESPACE PUBLIC, ÇA MARCHE BIEN, Y A PAS PHOTO !

Autant dans les **espaces places, dans les espaces minéraux**, on peut se poser des questions sur... à quoi ça sert ? le besoin etc., est-ce qu'il vaut mieux pas des galeries couvertes ? Il faut reconnaître que **les galeries climatisées de V2, ça marche bien. Comme espace public, hein, en termes de fréquentation y'a pas photo, hein.** Si vous voulez faire de la promotion, si vous voulez faire une expo, quelque chose comme ça, le meilleur endroit, c'est de se payer les galeries de V2 ! Et puis après il y a eu les lieux, enfin qui n'avaient rien à faire et puis... Mais en fait c'est souvent confondu, généré par les stations de métro. (Zeller, entretien, 2003)

Il y a ça, et il y a... si ça se trouve, c'est un véritable espace public pour beaucoup de gens : c'est la galerie de V2. (...) est-ce que l'on peut dire : « Le centre commercial V2, il est vivant, il est propre, il est bien géré (...) L'autre jour ma femme est allée faire des courses, elle est revenue. Il se trouve que je m'intéresse au billard aussi. Elle me dit : « Tu sais qu'il va y avoir des billards dans la galerie de V2 (...) et puis ils annonçaient que samedi et dimanche tant, il y allait avoir une compétition ». Donc, voilà un endroit où quelqu'un a pensé qu'il y aurait du monde pour regarder du billard. Je veux dire, des gens qui veulent montrer quelque chose. Ils pourraient se mettre sur la rue Haute avec une tente. Non. Ils vont à V2. Et pourtant le club de billard est installé devant la médiathèque. (Calais, entretien, 2003)

Le centre commercial, c'est le lieu de rassemblement populaire, au même titre que l'étaient les églises au siècle dernier, la consommation étant devenue l'objectif dominant de notre époque...

Les centres villes se sont constitués de tous temps autour des objectifs dominants de l'époque, quand il s'agissait de défendre sa sécurité. On a construit les centres villes autour des châteaux, quand on ne vivait pas plus de trente ans et qu'on vivait avec la mort en permanence. On a construit les villes autour des églises et des cathédrales, les villes nouvelles ont été créées autour des centres commerciaux. Je veux dire, aussi désert que peut apparaître, même si ça s'est un peu amélioré, la Chaussée de l'Hôtel de Ville, vous traversez la petite placette devant la station de métro, vous rentrez dans V2, et là, vous avez des centaines de milliers de gens qui passent... Alors donc on nous dit "ouais Villeneuve d'Ascq, **votre centre ville, c'est un centre commercial!** Oui bon, c'est vrai : 1-on peut dire c'est pas de notre faute, c'était conçu comme ça au départ, mais 2, qu'on le veuille ou non, c'est naturel, aujourd'hui, on est dans une société de consommation. Et des endroits où les gens vont le dimanche quand c'est ouvert, c'est dans le centre commercial, c'est plus à la messe où il y a plus un chat et c'est plus dans les châteaux forts. Parce que les châteaux forts, ils ne protègent plus du terrorisme et des angoisses du temps d'aujourd'hui. (...)c'est un fait que **toutes les villes nouvelles d'aujourd'hui sont construites, non plus autour d'églises, éventuellement on en rajoute une, quelques fois une mosquée, une mairie, parce qu'il en faut une, mais c'est surtout un centre commercial, c'est le centre commercial qui attire du monde.** (Caudron, entretien, 2004)

La chaussée haute est utilisée comme prolongement de la galerie commerciale par les habitants qui font rouler leur caddies depuis le centre commercial jusqu'à leur logement. Les caddies sont ensuite stockés par 3 ou 4 tout au long de l'itinéraire¹⁸¹.

Conclusion

Au lieu d'une démarche partant des « scénarios du vécu » (cf. Remy : comment faire pour occasionner des flux de populations différentes, etc...), c'est la démarche inverse qui semble avoir été prise à Villeneuve-d'Ascq : une approche planificatrice qui part des choix urbanistiques et de ses utopies, des fonctions et de l'esthétique qui sont censés attirer les diverses populations.

Dans le dossier de présentation du projet présenté par l'Epale en 1978, cette inversion est évidente. Les « ambiances » préconisées par les chercheurs de Louvain, qui arrivent en bout de document, font deux pages sur un document de 35 pages.

¹⁸¹ Observation effectuée au mois de mars 2004.

La chaussée haute, dans sa partie centre ville, est

- victime de l'utopie de ses détracteurs
- soumises aux options techniques, urbanistiques et architecturales
- objet d'enjeux politiques et économiques (commerce, centre commercial, services privés qui cherchent à avoir un accès facile pour les automobilistes)

Il a fallu à tout moment « réinjecter de l'humain » (cf. Calais), créer des animations (cf. Stievenard), réhabiliter (cf., Ioos), etc. La chaussée haute est de plus en plus belle, mais de moins en moins vivante (les commerces s'en vont, la chaussée se vide...).

Le parti pris de séparation des circulations vient rencontrer les logiques et pratiques des habitants qui ont l'habitude d'utiliser la voiture, et qui doivent ruser pour un parcours du combattant imposé. Conséquences : les contraintes sont fortes, il y a des problèmes de propreté, des raccords « glauques », « craignoss »... Les usages des habitants n'ont pas été l'objet de cette recherche, néanmoins ils apparaissent dans les discours des acteurs interrogés qui, pour la plupart, sont (ou ont été) habitants de Villeneuve-d'Ascq.

Les espaces intermédiaires du Château : entre privé et public

(...) ce qui est assez caractéristique de ce que l'on voulait faire ici. Je ne vois ni une seule vraie maison individuelle, ni un seul vrai immeuble. Et par contre, je vois en matière de paysage des percées assez profondes, des coulées de verdure assez profondes marquées de temps en temps par quelques constructions relativement serrées. (De Alzua, visite commentée, 2003)

Le secteur du Château illustre le principe d'aménagement d'un quartier dans un environnement naturel. L'échelle et la hiérarchie des espaces publics privés sont illustrées par différentes opérations, indépendantes les unes des autres, principalement d'habitat intermédiaire. Le terme de « catalogue d'architecture » est souvent employé. En effet on trouve « 13 architectures différentes pour 1300 logements » qui traduisent les réflexions et expérimentations de l'époque sur l'habitat intermédiaire : J.P. Watel, le Hameau du Château (64 logements) ; Andrault-Parat, les « Gradins-jardins » (276 (logements) et les Pyramides (203 logements) ; Dumont, les « Terrasses des prés » (89 logements) et les « Rives du lac » (30 logements), parmi d'autres opérations.

Dans ce quartier, si les espaces piéton et voiture obéissent aussi au principe de séparation, les espaces publics sont organisés selon un mode plus souple que l'espace structurant de la chaussée haute. L'accent est mis davantage sur les espaces semi-privés et sur le végétal.

À l'échelle de la ville, ce quartier opère une transition entre les quartiers denses du Pont de Bois et de l'Hôtel de ville, et le parc urbain situé de l'autre côté de l'autoroute (paysager autour du lac St Jean et plus « sauvage » vers le lac du Héron) (cf. plan de la ville, annexe B7 et orthophotoplan 1, annexe B23).

Les espaces publics étudiés se situent entre le vieux bourg, le lac du Château et le parc urbain (cf. photos aériennes de 1974 et 1976, en annexe B22), avec, le Château de Flers, l'école primaire Chopin, symbolisée par de grosses gouttes d'eau bleues (1%), et des opérations de logements (voir orthophotoplan 2, les espaces publics du Château, en annexe B23). Entre bourg ancien et parc urbain, ces espaces publics « pas vraiment urbains » sont appréciés par un ancien Epalien :

Le parc urbain, la Cousinerie. Euh, et puis après il y a Flers Bourg, il y a quelque chose peut-être entre le château de Flers, l'église de Flers Bourg. Là, il doit y avoir un petit milieu qui... Ce que ça risque de montrer, c'est que c'est le « **pas vraiment urbain en ville nouvelle** » qui se passe le mieux en **espace public**. Je veux dire, si c'est un parc urbain, si c'est Flers Bourg même avec une articulation sur le château, bon c'est quand même une forte racine ancienne. (Calais, entretien, 2003)

L'urbanisation d'un secteur entre vieux bourg, parc urbain et Pont de Bois : un quartier résidentiel et sportif dans un cadre végétal et historique

Le secteur du Château était, au départ, prévu comme une extension du quartier de Pont de Bois au nord de l'université. Il est devenu un quartier à la suite de deux événements qui ont modifié sa composition générale.

Le premier est le changement du tracé du métro qui devait desservir l'université et traverser la ville de Mons-en-Barœul. Sans le métro, il ne peut plus être le prolongement du Pont de Bois. Il faut lui trouver une identité.

Le second est l'implantation du stadium nord (cf. orthophotoplan 1, situation du quartier, annexe B23). Le caractère paysager du secteur offrira une implantation à cet équipement métropolitain décidée en 1975. Cette décision donne à ce quartier une identité forte et le promeut au rang de quartier à part entière. Le devenir du quartier est modifié.

En 1975, une série de groupes de travail et de réunions sont tenus pour « comprendre le fonctionnement du quartier et envisager son renouveau sous l'impact d'une urbanisation nouvelle ». Michel Colot (22/08/75) définit l'aboutissement du groupe de travail Flers-Château.

La démarche est inverse de celle du centre ville : la question de la structuration et du programme est posée par le directeur de l'Epale alors que les opérations de logements sont en cours de réalisation et de livraison. La livraison des logements s'étale de novembre 75 à mars 78 :

« Reste à trouver les éléments de programme qui donneront un contenu à ces 3 quartiers (Flers neuf, Flers bourg, Château) ceci nous permettra de structurer notre démarche. » (Compte-rendu de réunion :groupe de travail Flers château, 28/08/75, 2EP700).

Cette manière de faire qui traduit un parti pris urbanistique plus « faible », indique que les enjeux sont moins forts que pour le centre ville. Il permet une démarche plus pragmatique et la possibilité pour les habitants de participer aux « finitions » de leur quartier. Le quartier du Château se construit petit à petit avec les différents partenaires.

C'est sans doute pour cette raison (secteur non conçu comme un quartier au départ) que le quartier du château est le seul à ne pas avoir d'espace central (commerces, animation...). Le seul aussi où la « frontière », proche, avec l'ancien bourg (avec place de l'église) a été traitée avec des passages entre le Château et l'église. Le château se détourne de Pont de Bois et se tourne vers Flers-Bourg...

On a quand même fait un petit mariage finalement avec Flers-Bourg, hein. (il montre sur un croquis) Entre justement le Château et l'église, là on s'est dit quand même heu... Voilà, il y avait le château et puis il y avait l'église, on a dit bon quand même, il y a quelque chose entre les deux, là et donc il y a bien une opération de la ville nouvelle qui accompagne ça. Voilà. C'est, c'est une exception. C'est une exception. (Zeller, entretien, 2003)

L'environnement naturel de ce quartier à proximité du vieux village, du parc urbain (lacs et bois), et l'existence d'une ferme château (« ferme d'en bas ») à restaurer a contribué à orienter le choix d'un quartier plus résidentiel à faible densité. Contrairement aux quartiers Hôtel de ville ou Pont de Bois (85% de logements sociaux), l'accession à la propriété, sociale et libre, est beaucoup plus représentée au Château. Le tour du lac est occupé principalement par des logements en accession. La population résidente a un statut social plus élevé : couches moyennes et cadres. Cette occupation sociale influencera l'organisation de l'espace et le type d'équipements réalisés à dominante sportive¹⁸².

¹⁸² La participation versée au titre des LCR est affectée pour certains logements PIC (accession) à la réalisation de tennis (2 ou 3 tennis réalisés par M. Motte SEDAF).

La procédure mise en place

Le quartier du Château a été aménagé dans le cadre d'une ZAC dite « Borne de l'espoir » (1000 logements prévus). La Charge foncière était calculée au logement réalisé et non au m² vendu (voir le bilan de la ZAC). L'organisation du plan-masse permet de le découper en opérations qui sont indépendantes les unes des autres. Les promoteurs avaient obligation d'associer l'Epale à l'élaboration du plan-masse. Le contrôle de l'Epale s'exerçait aussi sur les réalisations.

Après accord sur les plans de masse, les plans d'épannelage, l'aménagement des espaces verts, les cheminements piétonniers, l'équipement en mobilier urbain, l'éclairage public, etc., l'Epale fera attribuer au promoteur les crédits nécessaires à la réalisation du programme. Ces crédits font partie du contingent alloué à l'Epale par le Ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme au titre des dotations individualisées « villes nouvelles ». (Prescriptions générales, juin 1973, 2EP700)

L'Epale était conseillé pour le quartier par un archi coordonnateur libéral (J.C. Dumont)¹⁸³. Le rôle de celui-ci était d'établir le schéma organique du quartier et de préciser les intentions d'aménagement. Le schéma organique¹⁸⁴ du quartier du Château élaboré en 1972 (plan-masse détaillé) précise les intentions d'aménagement :

- Volumes construits (dominante verticale, dominante horizontale, front continu, discontinu, parking...)
- Cheminements (minéral, végétaux, espaces publics élargis du cheminement)
- Éléments paysagers (déblais, remblais, ...)

Un habitat diversifié et des densités intermédiaires

Les options urbanistiques et architecturales semblent avoir été plus libres dans ce secteur de la ville. La diversité architecturale et l'habitat intermédiaire sont des choix qui ont été rendus possibles à la fois par l'absence d'enjeux forts dans le secteur et par l'expérience du Pont de Bois que les élus ne voulaient pas renouveler.

Après tout le traumatisme et aussi le bon coup de ventilation que ça a pu donner, le concours du Pont de Bois... ça nous a permis quand même de dire, voilà le **niveau d'ambition auquel on situe l'architecture** des collectifs qui vont se faire sur la ville. (De Alzua, entretien, 2003)

Le fractionnement des opérations (voir schéma organique, annexe B24) évite d'avoir à négocier avec un unique promoteur qui impose ce qu'il veut, comme le souligne Jean Remy :

(...) le promoteur privé, surtout si il y en a peu... évidemment vous devez lui faire plus de concessions, mais à partir du moment où vous en avez deux alors que vous en avez besoin que de un, alors les économistes qui travaillaient dans l'équipe avaient dit : « fractionnez les opérations »... Il faut d'une certaine manière des promoteurs multiples, pas uniquement les grands promoteurs, sinon vous allez vous... eux vont imposer absolument tout... (Remy, entretien, 2004)

De la même manière, cela évite l'imposition d'un style architectural uniforme¹⁸⁵ et permet de donner leur chance à de jeunes architectes, de donner des parts de marché à des promoteurs régionaux.

Donc le président ayant refusé d'avoir un autre concours, **le Château s'est fait en densité moyenne sans concours**. Et dans un sens, c'est peut-être un bien aussi dans la mesure où ça nous a permis de ne pas avoir un lauréat qui en aurait peut-être fait trop de la même veine, si je peux dire, mais d'avoir des

¹⁸³ JC Dumont a aussi été l'architecte de deux opérations de logements autour du lac : « Les rives du château » (30 logements, promoteur : Sofap, 1975) et « Les terrasses des prés » (89 logements, promoteur : Société centrale de la Caisse des Dépôts, 1977).

¹⁸⁴ « Dossier promotion : aménagement du quartier du Château », 1972, 1973 (2EP736)

¹⁸⁵ Le quartier de l'Hôtel de ville confié à un architecte coordinateur libéral par le second directeur n'a pas bénéficié de ce parti pris urbanistique (cf. partie sur la Chaussée de l'Hôtel de ville). Le quartier Pont de Bois a également été confié à un seul architecte par concours pour 1000 logement).

architectes auxquels on confiait 30 logements, 40 logements. Y compris des jeunes auxquels on donnait une chance de démarrer dans la profession. (De Alzua, entretien, 2003)

Finalement ça s'est bien passé, on est arrivé à diversifier, à en faire faire une partie par les architectes d'ici. Des entreprises d'ici ont eu leur place, les promoteurs qui voulaient en faire ont eu des morceaux. On était surtout à l'écart de : quelqu'un va faire l'ensemble des logements du Château. (De Alzua, archives orales, 2001)

La volonté de la variété architecturale a donc été une option forte. Les architectes furent choisis de gré à gré parmi ceux qui avaient répondu au concours Pont de Bois. Le choix s'est porté sur de jeunes architectes régionaux¹⁸⁶.

Le **concours du Pont de Bois** a donné lieu à des combats pour les réalisations. Mais ça a ouvert... Il y avait quand même eu, je crois, 70 ou 75 équipes d'architectes qui s'étaient présentées au concours du Pont de Bois. Donc, ça a été un énorme démarrage de ce que l'on a appelé après ça le « **vivier d'architectes** ». Donc ce qui nous intéressait, c'était le vivier d'architectes régionaux qu'on avait vu donner des réponses en matière d'architecture et avec lesquels on avait commencé à faire connaissance. Et après ça il fallait que mon équipe rencontre certains de ces gens-là pour se dire : « on est en mesure de les recommander à tel ou tel promoteur ». (De Alzua, entretien, 2003)

Deux grands types d'opération sont programmés :

- Les opérations de **logements collectifs**, l'une appelée « les Pyramides » (103 logements), l'autre appelée « îlot 3 » qui a été l'objet d'un conflit entre l'Epale d'une part, les riverains et la municipalité d'autre part.
- Les opérations **d'habitat intermédiaire**, situées pour la plupart sur le pourtour du lac du château, côté sud du Château, sont confiées à plusieurs architectes dont certains sont renommés : Watel, Andrault-Parat.

L'habitat intermédiaire n'est ni la maison en rue, ni le collectif en hauteur. L'architecte urbaniste de l'Epale préconise et défend ce type d'habitat :

Le **quartier du Château** à côté de Flers-Bourg où je suis venu habiter, c'est un « morceau de ville », pas une ville. Il ne faut pas faire que des maisons et des immeubles, il faut des **densités intermédiaires**, de petits immeubles. Deux Duplex posés l'un sur l'autre, c'était atypique à l'époque. Des densités différentes. Obliger les promoteurs, insister, faire évoluer le marché. Il fallait faire autre chose que des barres et des pavillons. (De Alzua, entretien, 2003)

Pour nous le quartier du Château était un quartier dans lequel il n'y aurait **réellement ni un immeuble ni une maison**. Ce serait tout des choses intermédiaires où l'organisation est acceptée au niveau de la densité mais le mode d'occupation est plus proche de la maison que de l'appartement. Et même des solutions comme celles de Watel, il n'y en a pas d'autres posées dessus, ce sont des maisons, mais c'est l'organisation avec des petits patios qui est arrivée à la même densité, mais en serrant terriblement. Ça n'était plus la maison le long d'une rue avec une chaussée, deux trottoirs, un jardinet, vous n'arrivez pas à cette densité-là. On laisse sa voiture à un endroit où on fait encore 30 mètres à pied s'il n'y a pas de car-park devant votre porte d'entrée. C'est un peu ça la structure ; c'était une organisation supplément. (De Alzua, archives orales, 2001)

Faire accepter les densités intermédiaires n'a pourtant pas été facile pour les concepteurs du projet.

À propos de densité intermédiaire, le Président Notebart, il trouvait que c'était un peu tordu cette idée. Le jour où j'ai été drôlement content, après la crise du Pont de Bois, quand le l'ai vu commander à un architecte des logements intermédiaires pour sa commune¹⁸⁷. (...) Au début il disait : « qu'est-ce que c'est que ce truc ? c'est énervant, faites donc des immeubles comme tout le monde ». (De Alzua, archives orales, 2001)

¹⁸⁶ À l'exception des Pyramides **d'Andrault et Parat** qui étaient des Parisiens lauréats du concours d'Evry.

¹⁸⁷ Arthur Notebart était maire socialiste de Lomme depuis 1947. Il avait reconstruit sa commune dans les années 50-60 avec les dommages de guerre, le département et l'office d'HLM.

La protection du patrimoine bâti et végétal : première dissonance entre riverains et Epale

À proximité du bourg ancien, l'urbanisation nouvelle est parée des qualités du végétal. Pour ne pas porter atteinte à l'existant, on propose un urbanisme au « caractère végétal » combinant les espaces privés et les espaces publics. Les espaces verts privés et les alignements d'arbres existants sont inclus dans le paysage. Le choix des équipements du quartier « renforce le caractère végétal de l'urbanisme » : les équipements sportifs sont privilégiés et les espaces extérieurs privatifs pris en compte.

En février 1971, une étude préliminaire à l'établissement du plan de sauvegarde de Flers-Bourg est effectuée par G. Jourdain, architecte, pour définir les conditions de sauvegarde du bourg et son implantation dans la « future ville est ». Les constructions autour du Château seront soumises à l'agrément des services des monuments historiques dans un périmètre de 500 mètres.

L'urbanisation du quartier, programmée en bordure de l'ancien village, doit préserver les qualités patrimoniales du bâti et du végétal, qu'il faut protéger et renforcer autour du Château. Cette logique de patrimonialisation concerne aussi le tour du lac du château. En 1978, la Charte d'aménagement concerté indique que l'esprit d'aménagement des abords et du programme de construction doit respecter l'architecture du château et lui donner un cadre.

« Mise en valeur et en situation du château (rare et meilleur témoin d'une architecture d'autrefois) : au nord, aménagement d'une place piétonne plantée et construction d'un programme de logements dont l'architecture participe du même esprit que celle du bâtiment de manière à former un cadre architectural significatif tant à l'égard du monument lui-même que par rapport à la longue promenade qui conduit de l'église de Flers au parc urbain.(...) » (Charte aménagement concerté du secteur Flers Château, document de travail avril 1978, 9EP424)

Le château, resté pendant des années en ruine, vient d'être restauré. Les riverains apprennent le projet de construction d'un ensemble de logements collectifs respectant le cadre architectural devant sa façade. C'est le tollé général. Les riverains réagissent. La municipalité refuse le permis de construire, mais, selon le maire actuel, pendant les vacances, un élu se laisse convaincre par l'Epale et signe.

Comment se fait-il que vous n'avez pas pu imposer l'arrêt de cette construction-là, alors que vous en aviez arrêté d'autres ?

Première tentative, donc, ils restaurent le Château, dont à l'époque d'ailleurs, on ne sait que faire hein. Ils commencent à restaurer le château, enfin ils font la toiture, c'est tout, c'était encore en chaume. Et il y a un programme de construction autour. Première demande de permis de construire : refus. Deuxième demande de permis de construire : à l'intox, on se fait avoir, on accorde le permis. **C'est une faute**, mais, entre nous, rien n'autorisait à l'interdire, c'est un terrain constructible, et puis... Enfin bon. **Recours des habitants** : le tribunal administratif casse le permis. Et c'est là où on déclenche tout un mouvement, où on oblige à l'arrêt des travaux, alors que c'est pas suspensif, un arrêt du tribunal administratif. **Longue bataille**. Appel : le permis est rétabli, deux ans après, trois ans après. Et je crois que finalement on va en conseil d'Etat, ben non il ne peut pas y avoir d'appel au conseil d'Etat. Enfin il y a un jugement célèbre qui fait jurisprudence, je ne sais pas si celui-là est d'intérêt collectif, enfin, bref. (...) pour tout dire, le permis de l'îlot 3, moi j'ai été battu. Je faisais l'intérim pendant l'été, je faisais toutes les signatures, donc j'avais refusé le permis. Et au retour des vacances d'été, mon collègue, qui était beaucoup plus sensible aux arguments de l'Epale, s'est fait avoir et a signé le permis, et c'est là où il y a eu une **faute**. Il aurait fallu ne pas accepter, et... il faut voir, on en a refusé, c'était vraiment une partie de **bras de fer perpétuel**. (Stievenard, entretien, 2004)

L'opération doit donc se faire¹⁸⁸, mais la mobilisation des riverains continue.

... suis tout à coup retrouvé avec un paquet de... Il (le promoteur) prenait tous les coups de tous les côtés et il était devenu vraiment l'individu pourri alors qu'il avait simplement déposé un permis de construire. Il avait obtenu son permis de construire. Mais c'est nous qui avons fait le programme.

¹⁸⁸ opération de 269 logements « Alvarado, architectes Celnik, Gauthier, Chardon (Gamma Architecture).

Je crois que la ville était opposée aussi ?

Oui, mais après avoir accordé le permis de construire. (...) Mais ça fait partie des cafouillages qui arrivent quelquefois dans ce genre d'histoire et où l'Epale était pris dans un filet. On ne sait que dire. On était « des salauds ». Parce qu'il aurait fallu que nous, on arrête le projet. Le promoteur qui avait eu le permis de construire, il a construit. C'est pour ça que je ne pouvais pas dire : « arrêtez tout ». Le groupe d'architectes, qui avait repris sa liberté, qui était sorti de l'équipe, il s'était occupé de la fin de ça, mais un chantier avec des dalles de béton et des poteaux de bétons qui attendent pendant 18 mois ou quelque chose comme ça, ça remouille en hiver, ça gèle et le ciment éclate c'est mauvais. (De Alzua, entretien, 2003)

(...) il y en avait une autre qui avait été refusée juste à côté, on appelait ça le Verger. Il y avait deux poiriers à côté de la « Ferme d'En-haut » là, là où on va faire la « Maison Folie »¹⁸⁹. Et donc, là, on avait refusé un premier permis de construire. Mobilisation des riverains et cætera, qui ont obtenu gain de cause. C'est là où il y a les jardins familiaux. On a gagné, mais ils nous ont vendu le terrain au prix fort, pour nous démontrer que si on voulait que des zones soient non construites... (Stievenard, entretien, 2003)

L'espace public négocié

L'espace public est généré par les opérations d'habitat et les relations piétonnes avec les autres quartiers et les équipements : ce qui est nommé « espaces publics », ce sont les cheminements piétons assurant une liaison de l'Hôtel de Ville au parc urbain. Dans le quartier du Château, on peut y ajouter les berges du lac du château et les espaces verts.

L'espace public désigné est « entre » les opérations. Doit-on pour autant le définir par défaut : par le vide ? Espace interstitiel entre éléments du programme¹⁹⁰ ou élément structurant du quartier ? Il semble que l'établissement public ait voulu faire de ce « chevelu piétonnier »¹⁹¹ (Zeller, entretien, 2003) un continuum donnant son unité à l'ensemble du quartier, entre vieux bourg et lac du château, il se décline en « mail », « chemins », « place », « plaine », etc., en « pente douce » :

Espaces publics : le mail (espace strictement piétonnier, 17 à 20 m de largeur qui prolonge le chemin du Chat Botté vers le bourg et structure la perspective réciproque église-château), la place (équipée pour accueillir un marché hebdomadaire), le chemin de la chasse (piéton nord-sud s'élargissant au niveau du château), la plaine (aire engazonnée de 6000 m² en pente douce vers le lac), le château. (Légende de documents graphiques « Cheminements et espaces publics », 22/06/77)

La décision d'extension du parc urbain intervient au moment où la municipalité prend les rennes de la ville nouvelle (1977-78) et traduit ainsi la volonté de stopper l'urbanisation.

Les modifications au programme du quartier du Château ne sont pas brutales, mais négociées dans le cadre défini des Chartes d'aménagement. Une des caractéristiques du secteur est la présence et le pouvoir des habitants avant et pendant la réalisation des opérations. Les habitants participent au dialogue sur la réalisation de la ville nouvelle par leurs représentants associatifs ou syndics de copropriété.

Les relations croisées entre acteurs

Les nombreux échanges de courrier entre les représentants des habitants et la mairie et entre la mairie et l'Epale indiquent que les habitants interpellent la mairie pour qu'elle intervienne auprès de l'Epale.

¹⁸⁹ Lille 2004 : une petite dizaine de Maisons Folies ont été créées dans des bâtiments anciens réhabilités, une usine textile à Wazemmes (Lille), la Condition publique à Roubaix, l'Hospice d'Havré à Tourcoing, le Fort de Mons à Mons-en-Barœul, etc. Ce sont des lieux d'animation culturelle (musique, expositions, résidence d'artistes, rencontres, débats...)

¹⁹⁰ logements, équipements scolaires sportifs et socio-éducatifs, équipements commerciaux, locaux collectifs résidentiels...

¹⁹¹ Zeller, entretien, 2003)

« ...il y a en la matière une légère contradiction entre vos intérêts et celui du public appelé à pratiquer cet espace » courrier du 12/4/79 de la mairie au représentant des habitants d'un lotissement, à propos de la demande d'un chemin bordant le lotissement (Aménagement du quartier du château correspondances, plans, notes, 1977/81, 6EP277)

Aux demandes de la ville à l'Epale, suivent des réponses de l'Epale. L'Epale joue le rôle de maître d'œuvre et la ville celui de maître d'ouvrage, de représentant des usagers et de défense de l'intérêt général. Les comptes-rendus des commissions « urbanisme » (différents dossiers de 1978 à 1981) sur la finition des opérations témoignent du dialogue entre l'Epale et la ville porteuse des demandes des habitants. (6EP63 à 367)

Les rôles sont inversés. La ville, qui se fait le représentant des usagers et de la défense de l'intérêt général, devient le **négociateur entre les habitants et l'Epale**.

La concertation des habitants : les « chartes d'aménagement concerté »

Les Chartes d'aménagement concerté, procédures de consultation de la population, sont la base à partir de laquelle les finitions ou modifications des opérations seront programmées.

La Charte d'aménagement concerté du secteur Flers-Château organise des réunions publiques s'étalant sur toute l'année 1978. Associant élus, techniciens de l'Epale et habitants, elle donne lieu à un mémorandum municipal. Différentes échelles sont abordées : des programmes ou nombre de logements aux plantations d'arbres ou implantations de commerces (6EP63-367).

La Charte est suivie, la même année, par les « actions de finition du quartier du château », qui consistent en une série d'interventions sur les « espaces d'usage public » : finitions des espaces publics, des cheminements piétons (plantation, marquage sol...).

Le débat public et la concertation des habitants ne cessent d'alimenter la chronique, d'abord pour la sauvegarde de Flers bourg, à propos de la destination du château lui-même, puis sur l'extension du parc urbain. Un des objectifs de la municipalité est de limiter l'urbanisation de la ville.

L'appropriation de l'espace public par les riverains

Le maillage du réseau piéton couvrant le domaine public et privé offre des espaces supplémentaires ouverts au public. La continuité entre les domaines est visuelle et physique, piétonne et vélo (voir photos Espaces publics intermédiaires du Château, annexes B25).

Les espaces publics sont fabriqués à partir de l'espace de proximité résidentiel ou se prolongent vers cet espace : cela induit à la fois une appropriation de l'espace public par les riverains (exemple : bord du lac, pelouse) et la possibilité pour le public visiteur d'utiliser des espaces semi-privés.

Des conflits d'intérêt entre domaine public et privé apparaissent dès l'arrivée des premiers habitants. Nous pouvons relater par exemple la question de la réalisation d'un passage public une fois les ventes effectuées et la copropriété active. La négociation entre l'Epale et la copropriété aboutit à la suppression de la piste cyclable (le long de l'avenue de la Châtellenie) et à sa transformation en piétonnier.

Le plan des itinéraires publics fait apparaître une ré-intervention dans le domaine privé (îlot en accession). Il me paraît souhaitable de tenter une négociation à ce niveau. Dans la négative il faut se reposer le problème du maintien de la piste cyclable, car il deviendrait impossible d'assurer une continuité d'itinéraire piéton cohérent faute de site capable. » Note du 2/06/77 de M. David à propos du Guide d'actions tertiaires Epale du quartier du château : les itinéraires publics (piétons cycles) 20/05/77 (2EP700).

On peut craindre le refus de transformer de simples accès piétons aux logements en un passage public d'où le piéton pénètre visuellement dans les logements. Note de E. Pick 8/06/77 (2EP700).

Un schéma proposera différents types de plantations avec pour objectif une délimitation plus claire entre privé et public (voir schéma Les caractères du paysage, 1977, archives Epale, 2EP700, annexe B26).

Haies ou bosquet délimitant de façon nette et précise les espaces à caractère privatif et à caractère public, destinés à contrecarrer l'appropriation de l'espace public par les seuls riverains (espace entre le château et le lac) (Guide d'action tertiaire Epale du quartier du château les caractères de paysage 20/05/77)

Le programme de finition des espaces publics

Le programme de finition, établi sur la base des intentions initiales d'aménagement, a été complété ou corrigé à partir des pratiques récentes et des remarques ou revendications des habitants lors des réunions pour l'établissement des Chartes d'aménagement : cheminements, finition des trottoirs, des espaces verts et des accotements de voiries. Ainsi, comme dans le quartier du Triolo, des trottoirs ont été ajoutés le long des principales voiries automobiles, un itinéraire pour cycles depuis l'avenue du Pont de Bois jusqu'à la rue Jules Guesde a été créé, les berges en bordure du lac du château ont bénéficié d'un aménagement complémentaire.

Le lac est l'espace public central, l'espace structurant du quartier. Mais il n'est jamais nommé comme tel. On travaille sur ses berges : il reste un espace d'agrément et de représentation, au sens où il met en scène les opérations sur son pourtour.

La réalisation de cet aménagement est assurée par l'Epale, l'entretien par les promoteurs.

Il faut noter que les îlots 4 et 8 sont vendus en bordure du lac avec une zone de non aedificandi sur laquelle sera prise une servitude de passage public. Le preneur s'engage à assurer l'entretien des berges du lac le long du terrain vendu et l'entretien d'une bande de terrain de 3m de largeur (Prescriptions générales, juin 1973)

Les espaces publics pratiqués

Les espaces publics du quartier du Château qui se composent d'espaces verts et d'un système viaire de circulations piétonnes et automobiles indépendants, mais qui se croisent ou se suivent au sol est très apprécié par ses habitants.

(...) c'était très généreux. Et puis il y avait une autre idée, ça allait plus loin. Parce que, il y avait les baignoires, donc... les piétons, avec toutes les passerelles nécessaires, et il faut reconnaître que, beaucoup reconnaissent dans le quartier du Château et la Cousinerie, que ça se passe quand même très bien et d'envoyer ses petits-enfants à l'école, en sachant qu'ils ne rencontreront pas une bagnole, je vous assure qu'il y en a beaucoup qui l'apprécient, hein. (Zeller, entretien, 2003)

Au château, la voiture n'est pas envahissante comme à l'hôtel de ville, elle a des espaces réservés et cohabite très bien avec les espaces publics piétonniers.

(...) là, par contre la voiture, on a réussi à faire en sorte qu'elle n'envahit pas l'espace. Et la voiture est cantonnée sur le pourtour du château avec des stationnements à l'entrée et des cheminements qui sont intéressants ; les gens de toute façon ont leur garage et c'est pas gênant. Et ils peuvent quand ils doivent déménager ou emménager arriver jusque la porte d'entrée de leur maison. Moi je parle de l'espace mitoyen du château avec l'école Chopin qui est sur la partie gauche et qui, quand on est dans la cour du château, on voit d'abord la cour d'école, on voit l'espace vert, etc. (...) Et là par contre, ça déambule, ça fait la promenade, on a les cheminements de chaque côté. Les gens s'y promènent davantage. (Ioos, entretien, 2004)

L'une des fonctions du cheminement en résille est de permettre l'accès au parc urbain de tous les Villeneuvois.

On a créé le parc urbain, plus **ce qui permet d'y arriver**. La « chaîne », la « résille », le « réseau », pouvoir promener les enfants partout, accéder de partout à pied quand on est Villeneuvois. (De Alzua, entretien téléphonique, 2003)

Le Château de Flers, espace central du quartier, et la ferme d'en-haut

Le Château, où se sont installés l'office du tourisme, un musée et le service du patrimoine, est l'équipement qui cristallise l'animation du quartier, il peut être considéré comme l'espace central de référence.

Il y a l'espace autour du château. Il y a le château en tant qu'équipement. Il y a l'espace autour dont la ville a racheté, l'a réhabilité, l'a réaménagé et **lui a donné une fonctionnalité** avec des animations à Noël, on a les arbres, on a les petites cabanes de Noël. Enfin il a pas mal de choses qui s'y font. Il y a le musée archéologique. Il y a des choses qui attirent régulièrement les week-ends, les habitants. Il a été question à un moment donné, mais on n'a pas les moyens, on a même les plans, de faire de la dernière aile du château, de la construire pour y faire une salle de spectacle. Sur la partie gauche. Mais on a réaménagé, réhabilité en préservant l'aspect, l'architecture de l'époque. On y fait des repas, des conférences... Il y a pas mal d'animations qui y sont réalisées. C'est un lieu agréable. C'est vrai qu'on est au milieu de cette verdure de cette eau qui file le long de... C'est pas mal. Et puis les gens en même temps, toutes les habitations qui sont autour, les petites maisons individuelles. (Ioos)

À l'occasion de transformation de la « Ferme d'En-haut » à Flers-Bourg en « Maison Folie » dans le cadre de Lille 2004, les cheminements piétons allant de l'université Pont de Bois au parc urbain ont été refaits avec un financement de la Communauté urbaine¹⁹².

Les espaces des usagers : entre semi-public et semi-privé

Au Château, l'échelle et la hiérarchie des espaces publics-privés est illustrée par différentes opérations séparées les unes des autres. À côté des lotissements de maisons en Duplex ou intermédiaires, proches de l'individuel, l'opération des architectes Andrault-Parat comprend des petits collectifs appelés « gradins-jardins » (étagés en terrasses) organisés autour d'une « rue » collective que traverse le cheminement piétonnier public. Dans ce secteur, il semble que les espaces publics que sont les cheminements paysagers et les espaces verts comme la « plaine » sont utilisés prioritairement par les riverains qui habitent à proximité. Entre logement, centre scolaire et voirie, les habitants se sentent bien « chez eux » sur ces espaces. Espaces de détente, de pratique du sport en famille, entre amis....

Est-ce que ce sont les gens du quartier ou est-ce que... En quoi est-ce un espace public ou privé ?

De ce côté-là, c'est un espace... Près du château ce sont des gens qui font de la marche à pied, des gens du quartier, leurs amis etc. qui font de la marche à pied, de la course, du vélo ou je ne sais quoi. Quand ils ont des copains ou qu'ils invitent des copains ou des amis se baladent d'une façon tout à fait naturelle. Ça fait partie des habitudes et des pratiques dans ce quartier-là (...) Parce que vous êtes en milieu...

Ça serait presque un espace public privatisé ?

Oui parce que les gens de l'extérieur, par exemple moi j'habite les ... je ne vais pas aller au château là pour aller faire de la course à pied ou marcher. (De Alzua, entretien, 2003)

Même si les circuits piétons publics reliés aux espaces collectifs des opérations du Château constituent un circuit intéressant pour les promeneurs ou les coureurs, on peut observer que les espaces collectifs et cheminements piétonniers sont utilisés de préférence par les riverains.

c'est « Andrault-Parat », et les maisons « Andrault-Parat », c'est des logements intermédiaires... Et donc là on a un cheminement central, on déambule et beaucoup de gens s'y baladaient... marchent des mères de familles avec leurs enfants à vélo, à poussette etc, et font tout le tour régulièrement, c'est la balade quand une dame a eu un bébé, enceinte etc, on voit, c'est tous les matins... (Ioos, entretien, 2004)

Le promeneur étranger au quartier peut alors se sentir comme un intrus. Comme lorsque le chemin longe un rez-de-chaussée d'immeuble, et que le promeneur a vue sur l'intérieur des logements. Il se sent dans le domaine privé...

¹⁹² À cette occasion, une partie de la chaussée haute dégradée, entre fac et station de métro Pont de Bois, bénéficiera de cette opportunité (Stievenard, entretien, 2003).

Le continuum existe, le problème qui se pose où on est un petit peu dissuadé d'y aller quand on est pas du coin, qu'on habite pas, ou qu'on vient pas voir quelqu'un c'est parce qu'on passe dans les parkings et dans ces immeubles « Andrault-Parat » où on a les stationnements des voitures (...), le chemin passe à travers le minéral, et après on a le végétal donc c'est une espèce de(...) mais la plupart du temps (...) on contourne et puis on passe dans les espaces verts, mais ceux qui arrivent par exemple par là... juste sur la rue de l'avenue du stadium, quand on pénètre là, on arrive quand même dans de l'habitat et on se dit « ça c'est privé ».... on hésite à y aller, quand on connaît bien, on peut y aller on se dit qu'il n'y a pas de problèmes. Mais ceux qui ne connaissent pas, c'est quand même un petit peu dérangeant par ce qu'on passe sous les fenêtres des gens parfois, on est dans leur salle de bains, parce qu'il y a des salles de bains et des cuisines de ce côté-là... (Ioos, entretien, 2004)

De plus, il semble que la jonction piétonne entre Château et Pont de Bois se fait mal.

Ils font tout le tour...enfin, ça dépend des courageux, des non courageux, enfin ça dépend, il y en a qui font que l'aller-retour, il y a en a qui font ce qui veulent... Jusqu'à l'université, on arrive jusqu'à l'université en fait, et là par contre c'est la coupure, on a le monde universitaire, on a un mont de terre, là c'est plus haut en fait et on a une coupure et donc les gens font demi tour là.

À l'inverse on peut se demander si les habitants de Pont de Bois et les étudiants de la fac utilisent les espaces publics du château. Les espaces publics du Château ouverts à tous, plus anonymes, se trouvent autour du lac des Espagnols et dans son prolongement, de l'autre côté de l'autoroute vers le lac St Jean et le parc urbain. C'est là que vont courir ou se promener les usagers n'habitant pas le quartier.

Par contre, les gens derrière, vont au parc. Donc il y a le lac des Espagnols là où véritablement on est dans le domaine public. Parce qu'on a un cheminement qui mène et qui fait que l'on traverse la Rode par la buse et on arrive dans le parc public de la ville. C'est-à-dire qu'on a les espaces de tennis, on a des jeux, des trucs de sportifs... il y a des sportifs qui sont là et en même temps il y a les coureurs, les cyclistes, etc, démarrent ou finissent leur promenade urbaine là. (Ioos, entretien, 2004)

Regards rétrospectifs sur les espaces publics de Villeneuve-d'Ascq

La chaussée haute, cheval de proue de la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq, n'est en général pas considérée par les acteurs comme un espace public urbain réussi : elle est déserte, les commerces la boudent, on ne s'y arrête pas, on ne s'y rencontre pas, etc.

Cette situation est-elle à mettre sur le compte des détracteurs de cet urbanisme ? L'existence de centres villes animés dans d'autres villes nouvelles comme Louvain-la-Neuve infirme cette proposition. Ou, comme le suggère Gérard Zeller cela vient-il de la mentalité des gens du nord qui ne « consommeraient pas les espaces publics » ?

Mais en dehors de ça, y'a une faible autoconsommation d'espaces publics. C'est-à-dire qu'on n'est pas dans des régions, enfin sauf des exceptions comme la Déesse à Lille, où on se donne rendez-vous devant le Furet. Je veux dire, y'a pas une énorme consommation instinctive des espaces publics. C'est spontané. Quand vous allez à Marseille à la porte d'Aix, vous voyez bien que des gens consomment de l'espace public, quoi., ils y sont naturellement. (Zeller, entretien, 2003)

Même s'il est vrai qu'à Marseille on est plus souvent dehors qu'à Lille, le flux permanent qui existe à Lille entre gare et place De Gaulle, ou dans d'autres villes du nord ou de la Belgique contredit également cette analyse. La ville de Villeneuve-d'Ascq offre de nombreux espaces publics qui « marchent ». Outre les équipements culturels comme la Rose des vents, le musée d'art moderne, la médiathèque, le château de Flers, le forum des sciences, le cinéma Méliès (qui accueillent des populations variées à leurs heures d'ouverture), les acteurs interrogés ont souligné la qualité de l'animation de quelques espaces publics extérieurs villeneuvois, le plus souvent cité étant le parc urbain, à vocation métropolitaine.

Les espaces publics qui marchent à Villeneuve-d'Ascq

- Les cheminements piétonniers qui irriguent la ville, particulièrement au Château

Ben les espaces publics qui marchent, moi je dirais que c'est les plus modestes. Ceux dont on ne parle pas, qui sont tous ceux que j'appelais... les directeurs se moquaient de moi, je parlais de ce "chevelu de piétonnier" dans le quartier du Château. Ça ce sont des espaces publics, pourquoi ils marchent ? Parce que le programme d'un cheminement piéton, c'est simple. Ça sert à faire que des gens, ils marchent, point. Reste à résoudre le problème conflictuel, et qui est pas simple, des autres usages parasites des piétons, qui sont des vélos, surtout voilà, des vélomoteurs. C'est un problème un peu insoluble. (Zeller, entretien, 2003)

Je dirais, comme espace public, tous les cheminements piétons qui ont irrigué la ville nouvelle, même si, je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, le cheminement piétonnier n'a pas su remplacer le trottoir le long d'une rue. (Caudron, entretien, 2004)

- Les pelouses du quartier du Château où l'on peut « se vautrer »

C'est-à-dire qu'il y a des pelouses comme ça qui sont des endroits de détente, qui sont d'une surface suffisante pour qu'on puisse dire : « c'est pas du tout le jardinet avec des bordures, mais on peut jouer au foot sur l'herbe, on peut se vautrer sur l'herbe si il fait chaud, beau et qu'un jour on se repose, on n'a pas envie de le faire chez soi ou on a envie de le faire avec d'autres ». C'est des vrais morceaux de parc à la Viennoise ou à l'Anglaise enfin. (...) (De Alzua, visite commentée, 2003)

- Les places où se rencontrent des populations diverses (Léon Blum et son prolongement le square Brassens)

c'est une place où il y a les universités, un lycée, un collège, une école élémentaire et une école maternelle, donc, il y a toujours du monde ! Donc ça a toujours été le côté le plus réussi de la place Léon Blum, (...) (Caudron, entretien, 2004)

Donc en fait l'espace public qui normalement doit être un espace ludique où on se retrouve, où on échange, où on se croise, où on va d'un endroit à l'autre est un endroit qui a multifonctions mais qui... Toutes les fonctions ont du mal de toute façon à évoluer d'une façon harmonieuse ensemble. Donc il y en a un qui doit se replier pour laisser passer l'autre. (Ioos, entretien, 2004)

Le parc urbain, « ça, c'est un espace public »

Bon, moi quand je vous dis que l'espace public... (...) le véritable espace public à Villeneuve-d'Ascq, c'est le parc public, le lac Saint-Jean, jusqu'au musée. De Saint-Sauveur jusqu'au Musée d'art moderne, ça c'est un espace public. (Calais, entretien 2003)

Et c'est pour ça que je crois que le seul cas où il y a un peu ce que l'on dirait « le centre ville de Lille », c'est le parc urbain. Parce que effectivement, on retrouve tout ce que l'on dit. Et s'il y a assez de monde, on peut aussi ignorer des gens que normalement on devrait saluer, croiser... (Calais, entretien, 2003)

Si on pouvait citer un espace public à Villeneuve d'Ascq, vous me citeriez quoi ?

Oh, moi je citerais le parc urbain, plus exactement le parc Saint Jean, là où il y a beaucoup de monde, le Héron c'est autre chose, c'est plus rural, il y a du monde, mais c'est volontairement plus difficile d'accès. Là où vont toutes les familles, c'est autour du lac Saint Jean, le dimanche, c'est noir de monde le dimanche, ça vient de toute la métropole. Le lac du Héron, il faut marcher parce qu'il n'y a pas de parking exprès de proximité, il faut y aller à pied, alors que là il y a les parkings du stadium. (Caudron, entretien, 2004)

Donc le troisième élément, pour ne pas l'oublier, c'est l'espace public, c'est le parc, quoi. Ça c'est l'espace public, alors là, où il y a une revendication, d'abord, il y a un déficit énorme dans la métropole. Et en pratique, moi je peux vous dire, moi devant notre agence là, puisqu'on est dans un petit bâtiment, notre parking est tout le temps rempli de gens qui viennent se balader au parc, il a un grand, grand succès. (Zeller, entretien, 2003)

Il est évident que par exemple il y a quelque chose qui est très typique et d'un... (faites attention parce que si vous marchez tout droit, vous allez droit dans le lac) ...c'est le jogging du dimanche matin, dans le bois public là-bas. Ça grouille. Et c'est sympa comme tout, je trouve. Et c'est pas du tout seulement Villeneuve. Visiblement on le reconnaît... Et ça, c'est le moment où il y a quelque chose qui bascule, parce que je dirais, c'est tous les gens qui peuvent venir faire détente, jogging, etc. ici, comme d'autres vont la citadelle si ils sont sur l'autre face de Lille. Et ça, ça a été rendu crédible par la facilité des allées qui ont aidé. C'est très rustique, le morceau de bois là-bas. (De Alzua, visite commentée, 2003)

en plus, c'est devenu... C'est un des endroits très fort des espaces plantés de Villeneuve-d'Ascq dans la mesure où je vous dis, ici le dimanche matin, c'est la caricature, c'est le lieu de rencontre. C'est vraiment tous les gens qui remuent les jambes, parce que ça leur a manqué le reste de la semaine,

viennent le faire ici dans des petites tenues chouettes. Il y a un côté : « Est-ce que tu m'as vu dimanche dernier en train de courir dans le bois de Brigode... (De Alzua, entretien, 2003)

2.3. Vitrolles, ville nouvelle des Rives de l'Etang-de-Berre.

Introduction.

Cette investigation sur la ville de Vitrolles rend compte pour l'essentiel d'un travail de compréhension de la manière dont ses espaces publics ont été produits et de l'évaluation rétrospective qu'en ont aujourd'hui les principaux acteurs. Ce qui signifie que l'observation des espaces en eux-mêmes a été limitée à un repérage préalable des terrains d'étude, ces terrains nous ayant permis une focalisation des méthodes d'investigation. Celles-ci relèvent pour l'essentiel de trois ordres :

- d'une analyse documentaire réduite, compte tenu d'une histoire de la ville nouvelle peu écrite et de l'absence de recensement à l'heure actuelle des études réalisées par l'EPAREB¹⁹³. Cette analyse nous a conduit à brosser, à travers un tableau¹⁹⁴, les éléments clés de l'histoire de la ville nouvelle de Vitrolles, replacée dans le contexte de l'agglomération marseillaise.
- d'un travail de sélection et d'analyse des archives de l'EPAREB, déposées aux archives départementales des Bouches-du-Rhône. Devant combler la faiblesse de l'analyse documentaire, cette investigation s'est révélée par ailleurs très riche : elle nous a permis de « plonger » dans la fabrication de l'aménagement, à travers des lectures de courriers, notes internes, comptes-rendus de réunions... Nous tentons ici d'en rendre compte, tout en respectant la clause de non communication des documents à laquelle nous nous sommes engagés auprès de la direction des archives de France (cf. annexe C2).
- d'entretiens d'acteurs locaux (9), choisis pour leur rôle complémentaire au sein de l'EPAREB (direction, paysagiste, architecte-urbaniste, ingénieur, programmatrice), parmi des maîtres d'œuvre libéraux (paysagiste, architecte) et représentant les services techniques municipaux¹⁹⁵. D'autre part, dans le cadre des acteurs-témoins, nous nous sommes entretenus avec Dominique Petitot, responsable de la programmation puis de la direction financière à l'EPAREB.¹⁹⁶

2.3.1. Le passage d'un urbanisme de plan à un urbanisme opérationnel

Les tribulations du schéma d'aménagement à l'échelle de la ville.

Vitrolles était promise à un bel avenir alors que se dessinait le futur de l'agglomération marseillaise, à la fin des années soixante. Pendant qu'à l'ouest de l'Etang-de-Berre, la vie soudain s'accélère avec les bouleversements provoqués par la création du complexe sidérurgique de Fos-sur-Mer, Vitrolles est choisie pour accueillir le centre nouveau de la cuvette Sud-Est de l'agglomération.

Bien que le schéma de l'Aire Métropolitaine Marseillaise (AMM) n'est approuvé qu'en 1969 par le gouvernement, après une phase de concertations auprès des collectivités locales¹⁹⁷, c'est

¹⁹³ Fonds détenu à la Direction Départementale de l'Équipement des Bouches-du-Rhône

¹⁹⁴ Cf. tableau en annexe C1.

¹⁹⁵ Cf. liste des entretiens en annexe A5.

¹⁹⁶ Avant de rejoindre l'EPAMARNE en tant que directeur adjoint.

¹⁹⁷ Concertation qui aboutira au rejet de la création d'une ville nouvelle ex-nihilo dans la Crau, au profit de l'accrochage des futures urbanisations aux noyaux urbains existants. Cf. CERTU, Nicole Amphoux (2002).

dès 1967 que l'Etat, à travers une pré-ZAD (Zone d'Aménagement Différée) de 1700 ha pour le secteur Est, se donne les moyens nécessaires à toute action volontariste dans le domaine de l'aménagement.

La Mission d'Aménagement de l'Etang-de-Berre (M.A.E.B.) ayant en charge les études du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU-Est) décrit ainsi le site visé par l'urbanisation nouvelle découlant des perspectives de croissance démographique, qui prévoyait alors 220 000 habitants à l'horizon 2000¹⁹⁸.

« Le site retenu sur les premières pentes du plateau de l'Arbois apparaît, dès maintenant, comme le lieu privilégié pour l'implantation des urbanisations nouvelles. La nature du site invite à des réalisations architecturales de qualité et qui en préservent le caractère. Les atouts principaux sont réunis (relief, végétation, ensoleillement, protection contre le vent, etc...) pour réaliser une ville où le caractère méditerranéen soit fortement marqué, rompant avec la facilité et la médiocrité trop courantes dans une grande partie de cette région »

En plus des points cités ci-dessus, signalons la proximité de l'aéroport (Marignane) et les infrastructures routières existantes (Autoroute A7, Chemin Départemental 9 et Nationale 113) prises en compte dès le départ comme un atout. Leur croisement révèle même le lieu propice à l'édification du centre, et rien alors ne paraît réfréner cette logique fonctionnelle qui grèvera cependant profondément l'urbanité de la ville à venir.

Un des autres intérêts du site, et non des moindres, compte tenu des conflits très violents opposant l'Etat aux collectivités locales sur l'application de la Boscher¹⁹⁹, réside dans le fait que l'essentiel des terrains sont situés sur une seule commune. Si pendant un temps, il est recherché une intercommunalité à l'Est entre Vitrolles, Chateauneuf-les-Martigues et les Pennes-Mirabeau, l'Etat, dans un souci d'opérationnalité, propose un statut particulier de « commune associée à la ville nouvelle » à Vitrolles.²⁰⁰

Ainsi du projet économique de Fos-sur-Mer et des arbitrages politiques, naîtra une géographie tout à fait particulière, réduisant et fragmentant la ville nouvelle à trois communes à l'Ouest (Fos-sur-Mer, Istres et Miramas rassemblées dans un SCA) et à une commune associée à l'Est, libérée de toute obligation intercommunale (cf. annexe C3).

Dès lors, la ville nouvelle de Vitrolles peut rêver à son devenir.

La ville rêvée

A partir de 1973, l'EPAREB vient poursuivre les études d'aménagement, initiées par la M.A.E.B., afin de les faire entrer dans une phase opérationnelle. Si l'ensemble de la commune est inclus dans le périmètre d'agglomération nouvelle (ZAN), les outils fonciers²⁰¹ viennent circonscrire l'action opérationnelle de l'EPAREB sur la partie non urbanisée du territoire communal, négligeant les vides urbains²⁰².

Donc là c'était bien, on était tranquille. On était dans la caillasse. On faisait ce que l'on voulait. Vitrolles, c'était cet espace qui montait jusqu'à Cabriès, jusqu'au plateau de l'Arbois. (Petitot²⁰³, entretien, 2003)

¹⁹⁸ Extrait du SDAU Est – dossier d'étude de la commission locale Juillet 1971 établi par la M.A.E.B., page 16.

¹⁹⁹ Sur ce point, nous renvoyons aux ouvrages de l'Institut d'études Politiques de Grenoble, P. Vieille (1975) et à celui de Bernard Paillard (1981) ainsi qu'au rapport du CERTU, Nicole Amphoux (2002).

²⁰⁰ Rapport du Préfet Laporte au Gouvernement en date du 20 Décembre 1971, cité dans CERTU, Nicole Amphoux (2002).

²⁰¹ Déclaration d'Utilité Publique (118 ha, créée en 1972) et ZAD (1 480 ha, créée en 1974).

²⁰² Cf. l'extrait de la Carte I.G.N. de 1967 et la localisation des urbanisations nouvelles en annexes C4 et C5.

²⁰³ Dominique Petitot, économiste, était directeur du service programmation d'équipement puis directeur financier de l'EPAREB jusqu'en 1982.

C'est ainsi 1500 ha qui sont promis à une urbanisation nouvelle, échelle d'intervention propice à l'éclosion d'un schéma d'aménagement. Une partie de ces terrains est détenue par la Société Centrale Immobilière et de Construction (SCIC) qui confie à l'architecte Jean Renaudie²⁰⁴ une étude d'un projet résidentiel intitulé « les Gorges-de-Cabriès ». Parallèlement, est créée en 1975 la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) du Griffon, représentant 230 ha, et dont les études vont conduire aux projets d'un parc et d'un centre urbain. Ce dernier, conçu comme un centre nouveau à l'échelle de l'agglomération Sud-Est, s'organise en un développement dense mixant habitat, activités tertiaires, centre commercial et équipements majeurs²⁰⁵.

A l'occasion du projet « des Gorges de Cabriès », Jean Renaudie s'affronte à un site articulant plateau, falaises et gorges²⁰⁶. Il poursuit ses recherches, initiées lors des études préliminaires pour la ville nouvelle du Vaudreuil en 1968, jusqu'à présenter un projet de plan-masse découlant d'études menées à l'échelle du logement. En ce qui concerne les études sur le centre, elles associent réflexions programmatiques et principes urbanistiques. Nous retrouvons de nombreuses correspondances avec les études menées sur le Vaudreuil, comme en témoigne cet extrait :

NOTE DE LA M.A.E.B. DU 28 DECEMBRE 1971²⁰⁷

« Plutôt qu'une image à terme, c'est une véritable structure d'accueil qu'il faut chercher à constituer, l'espace étant constitué et modulé par la voirie, les réseaux divers, etc..., de manière aussi souple et isotrope que possible. »

Cette vision théorique n'empêchera pas cependant une programmation d'équipements, faisant fi d'une prise en compte pragmatique du contexte économique et institutionnel.

Si la direction avait vraiment annoncé la couleur de l'impossibilité de faire un grand centre, peut être que l'Etat aurait fermé l'expérience (...) et donc elle a rendu compte sur ce projet urbain de Vitrolles, pendant quatre ans, avec des plans, des schémas et des contre-plans nouveaux. Toujours avec cette idée de grande centralité, allant piquer l'hôpital à Marignane, alors qu'il existait. On était complètement autistes. (Demouchy²⁰⁸, entretien, 2004)

La préoccupation de la création d'un espace public maillé, structurant à la fois l'attractivité de la ville et la forme urbaine est déjà complètement présente au sein de ces études. Il est remarquable de noter, qu'initiées dès 1972 et se poursuivant toujours en 1977, ces dernières intègrent non seulement une critique de l'urbanisme moderne, mais aussi de celui né des premières réalisations en villes nouvelles.²⁰⁹

Mais pendant que les urbanistes rêvent, planifient et programment le futur du Griffon, la réalité économique émet des signaux depuis quelque temps, à qui veut bien les entendre.

L'effondrement du rêve

Avec le premier choc pétrolier, le complexe sidérurgique de Fos-sur-Mer est fortement touché. L'annonce par la SOLMER, en 1975, de suspendre la deuxième tranche a des

²⁰⁴ Architecte, revendiquant son engagement politique, il propose à travers ses projets une réflexion croisant la question du logement et celle des modes de vie.

²⁰⁵ Cf. plan d'aménagement extrait d'un document numérisé EPAREB, Dominique Becker (1977) en annexe C6.

²⁰⁶ Cf. maquette du projet (photographiée par René Borruey et aujourd'hui disparue) et étude d'aménagement publiée in Irénée Scalbert (2004) en annexe C7.

²⁰⁷ Note de la M.A.E.B. du 28 Décembre 1971, citée in AREAUR, P. Di Méglia, J.P. Frey, M. Sauquet, M. Wievorka (1972).

²⁰⁸ George Demouchy, paysagiste à l'EPAREB.

²⁰⁹ Cf. Silhouettes urbaines extraites d'un document numérisé EPAREB, Dominique Becker (1977) en annexe C6.

répercussions qui ne sont pas évaluables qu'en terme d'emplois, mais qui vont affecter durablement les prévisions d'aménagement autour de la ville nouvelle.

Nos prévisions étaient alignées sur 1 haut-fourneau, 2 hauts-fourneaux, 4 hauts-fourneaux...Elles étaient alignées comme ça, elles allaient droit sur la lune (...). Donc ce délire, il était fait sur une courbe de croissance d'avant le choc pétrolier, et c'était une pure fiction d'ingénieur. (Demouchy, entretien, 2004)

Mais il n'y a pas que l'ensemble des prévisions démographiques qui vacillent, au-delà, c'est un idéal de la ville à venir qui s'effondre. La réalité du marché immobilier s'impose, elle ne donne aucune place à des projets innovants en matière d'habitat ; la SCIC renoncera ainsi à poursuivre les études menées par Jean Renaudie.

L'idée même du centre est mise à mal, comment continuer à croire que l'on pourra déplacer de 500 m le plus grand centre commercial d'Europe installé dans le quartier du Liourat²¹⁰, comment refuser de voir que les objectifs du SDAU sont vains face aux forces locales ?

« Le schéma directeur avait clairement identifié Vitrolles comme l'un des trois pôles de développement des fonctions centrales avec Aix et Marseille. Cet objectif impliquerait un partage des fonctions centrales entre ces trois pôles, ce qui n'est pas le cas, on assiste à un éparpillement de ces fonctions centrales, au gré des initiatives municipales ou des projets d'investisseurs. »²¹¹

Il n'y a plus vraiment de place pour le rêve à Vitrolles, alors qu'aucune réalisation n'est encore sortie de terre, et des premiers licenciements au sein de l'EPAREB marquent cette prise de conscience.

L'opérationnel l'emporte sur le plan

Les logiques foncières ayant aussi leur propre dynamique, un premier lotissement est créé aux Pinchinades, là où Jean Renaudie avait ancré ses étoiles. Il ouvrira la voie à d'autres opérations en habitat individuel et permettra aux concepteurs de l'EPAREB de refonder leur objet de travail, à l'échelle de l'opération.

Un deuxième événement, celui-ci politique, va contribuer à réviser le schéma d'aménagement idéal. Depuis 1977, un changement de majorité s'est opéré au sein de la commune de Vitrolles avec l'arrivée d'une liste d'Union de la gauche et d'un maire apparenté communiste. Ce changement va remettre en cause, en partie, le partage du territoire opéré à la création de la ville nouvelle.

Vitrolles était séparée en deux à ce moment-là : la partie dense menée par la Société d'Economie Mixte²¹² et la partie ville nouvelle. On n'avait pas le droit de travailler sur la partie dense, et c'était en quelque sorte deux villes. (Plaisant²¹³, entretien, 2004)

La Commune va se saisir de l'opportunité de la convention triennale Commune / Etat (1979-1981) pour négocier que les moyens financiers « ville nouvelle » soit aussi attribué pour améliorer la ville existante. Son souhait est également de voir ralentir le rythme d'urbanisation au sud du CD 9, mais l'EPAREB, assurant le portage foncier des terrains de la Z.A.C. du Griffon poursuivra son objectif d'urbanisation du secteur.

De ces négociations, seront lancées de manière concomitante deux dossiers de réalisation opérationnelle : à la Frescoule, le lieu du centre urbain initial, et au Liourat qui s'étend du quartier des Pins jusqu'au CD9, c'est-à-dire entre la ville existante et la ville nouvelle.

²¹⁰ Carrefour est ouvert depuis 1970.

²¹¹ Rapport d'étude pour la M.I.A.F.E.B., BERU (1973).

²¹² La Société Provençale d'Équipement, SEM du département des Bouches-du-Rhône, est chargée de la réalisation de la Z.A.C. des Pins ; celle-ci s'édifie à compter du début des années 70.

²¹³ Gérard Plaisant était ingénieur à l'EPAREB.

Dans l'extrait qui suit, nous lisons avec beaucoup de clarté comment la Commune s'approprie le projet de la ville nouvelle, pour en faire un projet strictement communal. Ici, le centre, pensé à l'échelle de Vitrolles, est alors situé dans le quartier de la Pierre Plantée, où une centralité administrative s'est déjà construite.

Cette situation renvoie, nous semble-t-il, à la décision de l'Etat en 1973 d'accorder un statut particulier à Vitrolles : les moyens de la Ville nouvelle sans obligation d'intercommunalité.

EXTRAIT DE LA DELIBERATION MUNICIPALE EN DATE DU 30 MARS 1981²¹⁴.

« Programme de développement 1979 -1981 de la ville nouvelle :

(...) La programmation des logements prévue pour la période de 3 ans dans la convention Etat-Ville doit permettre, en comprenant au moins 70% de logements aidés dont une part importante de logements locatifs, de **répondre aux besoins de la population vitrollaise et d'offrir aux salariés travaillant à Vitrolles d'y résider.**

Le programme d'équipements publics défini dans ce schéma général doit permettre d'améliorer la situation des quartiers existants et de desservir les nouvelles urbanisations.

Dans ce programme, la Ville considère comme prioritaire et indispensable la réalisation à la Pierre Plantée des équipements culturels, sociaux, administratifs qui doivent favoriser le développement d'activités indispensables à Vitrolles et **faire de ce pôle un véritable centre ville à l'échelle d'une ville de 35 000 habitants dans les 10 ans à venir.** (...)

article 5 : souligne l'urgence de voir mener parallèlement aux nouvelles urbanisations, **une action de réhabilitation, de restructuration et d'équipement des quartiers existants**, en particulier le quartier des Pins. »

(Archives départementales des Bouches-du-Rhône : 4 ETP 442)

Mais c'est cependant « à reculons » que l'EPAREB s'attache sur Vitrolles à redéfinir son intervention à partir de l'existant :

Avec le recul, je pense que Vitrolles était une ville où le mal était fait quand on est arrivés. (Lucien Gallas²¹⁵, entretien, 2004)

Qu'est-ce qu'on peut faire à partir de la Z.A.C. des Pins ? (...) Il n'y a rien à faire, on ne peut pas repartir de ça. (Demouchy, entretien, 2004)

Et après d'âpres négociations, parfois au bord de la rupture, entre Commune et EPAREB, la logique qui l'emporte est celle qui résulte de la mise en œuvre opérationnelle, c'est-à-dire, celle où la ville n'est appréhendée qu'à travers un découpage en Z.A.C., même si en parallèle sont menées des études devant conduire à un schéma général urbain.

Pendant un moment on a cherché des slogans pour dire ce qu'on faisait ; nous, c'était « du quartier à la ville ». (Gallas, entretien, 2004)

Le schéma général urbain a comme principe fondamental la constitution d'un « boulevard urbain », anneau circulaire devant permettre de relier une ville fragmentée et caractérisée par sa polycentralité²¹⁶. Cette tentative, qui pour certains apparaît comme une justification *a-posteriori*, ne trouvera pas une capacité à se réaliser pleinement et c'est bien la logique de l'urbanisme opérationnel qui va l'emporter. Mais cette dernière ne permet pas de travailler les fragmentations au sein de la ville, résultant du poids des infrastructures existantes, qu'aucun projet de transport collectif ne vient atténuer. A ce titre, le rond-point du Griffon (franchissement du CD9) reste complètement emblématique du partage initial du territoire entre Commune et EPAREB.

²¹⁴ Les extraits soulignés le sont par nous.

²¹⁵ Lucien Gallas était directeur de l'EPAREB

²¹⁶ Cf. document spatial du schéma général urbain en annexe C8.

Il y avait des problèmes particuliers justifiant la non-prise en compte du CD 9 ?

Je pense que la raison principale c'est une raison d'ingénieur, à laquelle j'ai fortement contribué. On a commencé par faire l'échangeur du Griffon et donc ceux qui l'ont fait, et j'en faisais partie, c'étaient des ingénieurs ; ils ont pondé leur œuvre, c'est-à-dire leur grand échangeur qui occupe un territoire énorme, qui marchait mal d'ailleurs, parce qu'il a été refondu. (...) Il a été le point de départ de tous les quartiers Sud, de toute la ville nouvelle, c'était le premier équipement, et cela a été un désastre en fait.

Et il n'y a pas eu un urbaniste pour tirer une sonnette d'alarme ?

Les urbanistes ne regardaient que ce qui se passait au Sud. On traçait un trait : il y avait le Nord et puis il y avait le Sud. Peut-être même qu'il y avait des gens qui étaient ravis parce qu'on allait faire la différence entre le Nord et le Sud. Non, je dis ça pour caricaturer, mais... (Plaisant, entretien, 2004)

Seule, la nationale 113, fait l'objet d'un investissement important qui se concrétise par son déplacement le long de l'autoroute.

Au début des années 80, c'est donc sur un autre terrain que nous allons pouvoir apprécier toute la richesse et la compétence qu'a apporté l'EPAREB, dans un contexte où manifestement parler de ville nouvelle n'est plus vraiment d'actualité. La force de l'Etablissement Public réside dans le mode opératoire mis alors en œuvre pour s'adapter à une situation nouvelle.

2.3.2. La stratégie mise en place sur les espaces publics

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire autour de personnes issues de formations à la conception de projet (architectes, paysagistes, ingénieurs) va révéler une opportunité originale d'intervention : construire une stratégie forte en matière de conception et de réalisation d'espaces publics.

L'espace public : identification d'une catégorie de l'aménagement

A travers l'utilisation d'une procédure...

L'époque précédente, celle des grands ensembles, était basée sur une conception unitaire : un architecte avait en charge la conception du plan masse et des constructions. Cette époque-là s'est caractérisée par le peu de recherches conceptuelles sur les espaces libres, globalement assimilés aux espaces verts.

Avec la Zone d'Aménagement Concertée, issue de la Loi d'Orientation Foncière de 1967, se forge un aménagement basé sur la séparation des prérogatives entre l'aménageur (chargé du Plan d'Aménagement de Zone, de la réalisation des équipements publics d'infrastructure et de superstructure) et les promoteurs (ayant en charge la construction de chaque îlot). Cette séparation va engendrer des conséquences paradoxales.

- D'une part, elle contribue à renforcer un intérêt conceptuel de la part de l'aménageur à investir l'espace public. En effet il s'agit d'un espace dont il est responsable et qui va lui permettre d'employer les compétences en matière de conception d'une partie de son équipe. D'autre part, le système de péréquation financière de la Z.A.C. autorise à penser globalement cet espace et non, opération par opération.
- Mais cette séparation vient aussi mettre en péril un espace qui bien souvent ne peut se définir que dans son rapport aux éléments construits. Or, à l'exception des équipements publics, les constructions relèvent de l'activité des promoteurs. Pour limiter les effets de cette séparation, les relations entre aménageur et promoteurs sont contractualisées à travers un Cahier des Charges de Cession de Terrain. Ainsi

une grande partie des compétences de l'EPAREB vont se concrétiser dans l'édiction de ces règles, puis dans la capacité à les adapter à chacune des opérations et à « faire tenir l'intangible ».

...et par défaut d'architecture

La stratégie mise en place à Vitrolles s'appuie sur l'acceptation, compte tenu des réalités économiques, que la qualité de la ville ne pourra se faire à travers son architecture. Il apparaît alors que cet objectif de qualité pourrait reposer sur le maillage des espaces publics, conçus comme une « toile de fond » pour construire la ville.

Pourquoi on a autant investi dans les espaces publics ? Parce que très vite on a constaté, toujours en comparaison avec les villes nouvelles de la Région parisienne, qu'on était dans l'incapacité de faire une architecture de qualité au niveau des logements. (Demouchy, entretien, 2004)

Et l'EPAREB va très loin dans cette stratégie, puisque dans l'ensemble des opérations, il réalise les équipements tertiaires des Z.A.C., c'est-à-dire les voiries de desserte, qui sont prises en charge traditionnellement par le promoteur de chacun des îlots.

Cette particularité reste la « marque de fabrique » de l'EPAREB dans la sphère des villes nouvelles.

Et tout le monde nous a copié, la manière de faire les lotissements par exemple (...) On a inventé (avec G. Plaisant) de nouveaux systèmes de voirie, de nouvelles coupes-type en travers, et tout l'argent qu'on économisait sur la manière de gérer les eaux pluviales (...) on le réinvestissait dans les clôtures et dans les plantations. (Demouchy, entretien, 2004)

Fondements et principes urbanistiques

Une sensibilité paysagère

La réflexion conceptuelle sur les espaces publics s'est appuyée fortement sur une sensibilité paysagère qui émerge dans l'aménagement à partir des années 70. Cette sensibilité à Vitrolles est héritée du contexte initial où il s'agissait de révéler un site à travers le projet de création ex-nihilo de la ville nouvelle. De là, naîtra des idées fortes telles que : gérer les eaux pluviales avec des bassins d'orage, penser ces bassins avec des pratiques publiques, créer des parcs urbains, se servir des rivières dans l'aménagement des quartiers... Elle se heurtera, par contre, au partage du territoire, vu préalablement.

Il y a quelque chose qui m'a frappée quand je suis arrivée à Vitrolles depuis Paris, c'est comment on n'a pas pu exploiter cette falaise géniale ? Ca me sidère. Je ne comprends pas comment on n'a pas pu mettre cette falaise en dialogue avec la ville qu'elle longe sur trois kilomètres, et comment on n'a pas utilisé le relief, la topographie de cette ville. (Waléry²¹⁷, entretien, 2004)

Je voulais que tout le piémont boisé à droite de l'avenue de Marseille soit inconstructible. Il m'a été fortement répondu (par le Maire de l'époque) «et bien vous allez quand même me laisser quelques permis de construire ». Et le directeur s'est écrasé, tout le monde s'est écrasé, et on m'a regardé de travers. Et maintenant on peut y passer, il y a des maisons partout, et bien en 75, on aurait pu dire non. (Demouchy, entretien, 2004)

A la recherche de l'unité de la ville

A défaut d'intervenir sur les fragmentations les plus grandes (entre Nord et Sud, entre zone d'activité et zone résidentielle), les espaces publics vont apparaître comme une opportunité de mieux relier, articuler différents secteurs dans la ville. Nous avons vu cependant, que cette

²¹⁷ Katherine Waléry, responsable du patrimoine puis des projets urbains à la Commune de Vitrolles.

volonté sera particulièrement exprimée dans le périmètre originel de la ville nouvelle, c'est-à-dire « les quartiers sud ».

Les espaces publics étaient en quelque sorte une des clés sur lesquelles on pouvait agir afin de redonner une certaine unité à cette ville complètement éclatée. (Gallas, entretien, 2004)

Au-delà de la création d'espaces de loisirs, c'est à travers le concept de trame piétonne que les plans d'aménagement des Z.A.C. vont s'emparer de cet objectif. C'est donc une pensée de la ville poreuse qui est dessinée. Dans ce dispositif, la localisation des équipements publics est déterminante. Aux vertus de la porosité va s'ajouter une autre valeur, celle de recherche d'une même qualité de réalisation, partout, pour favoriser cette unité dans la ville.

Le fait qu'on change de tertiaire en même temps qu'on change d'architecture et de programme, ça fait une fragmentation. (...) Et ça renforce le fait que chacun a une sur-identité. Nous, on a fait exactement l'inverse, on a joué en sorte que tout l'espace public soit, entre guillemets, le plus banal possible, et qu'on passe d'une opération à une autre, éventuellement sans s'en rendre compte. » (Demouchy, entretien, 2004)

Derrière l'idée d'un espace public commun à tous et au-delà d'une question d'esthétique, se profile celle d'un espace public équitable.

L'espace public comme moyen de redistribuer la richesse urbaine

Face aux marges de manœuvre très étroites laissées par le marché, la pensée sur la ville s'est en effet cristallisée dans une sorte de redistribution, ce que certains nomment un « plus urbain ». A travers les citations ci-dessous, nous percevons combien cette valeur a été partagée par les membres de l'EPAREB.

Oui, c'est une sorte de redistribution. C'est faire en sorte que l'espace public ne stigmatise pas les gens les moins fortunés par rapport aux gens plus fortunés, sachant qu'entre les gens les moins et les plus fortunés, l'écart n'est pas énorme. C'est pour ça qu'à la fois on voulait que ce soit homogène, et d'une certaine manière, ordinaire. On a essayé de fabriquer de l'espace public ordinaire, de qualité, mais qui ne soit ni ostentatoire dans un coin, ni stigmatisant dans l'autre. » (Demouchy, entretien, 2004)

J'ai abordé la pensée sur l'espace public à travers notamment « Habitat et Vie Sociale »²¹⁸ : comment créer les conditions du vivre ensemble et d'un vivre mieux ensemble que ce qui était advenu de lire ? Ce qui m'a fait travailler à la fois sur les espaces au pied des immeubles... mais aussi en même temps, pour les gens qui sont là haut qui ont très peu de bénéfices urbains dans leurs localisations, il faut leur proposer des plus. C'est qui nous a fait faire tout ce travail sur les chemins de promenade depuis La Rousse vers l'Est de Miramas, qui est une très belle campagne. (...) J'avais fait le pari qu'il fallait arriver à inscrire ces gens dans quelque chose de plus vaste que leurs logements, donc dans une autre dimension de l'espace, qu'on peut appeler espaces publics, et dans d'autres capacités à maîtriser l'espace et à se sentir du lieu. (Henriot²¹⁹, entretien, 2004)

En plus, ça c'était mon souci à moi personnel, c'était qu'on ne voit pas trop la différence entre les P.L.A.²²⁰ et les logements en accession. Je trouve que la première ségrégation, c'est de dire « ça c'est un H.L.M. » (Flavin²²¹, entretien, 2004)

Le rôle de l'espace public rejoint ici celui dédié aux équipements publics, appréhendés depuis Jules Ferry et dans un mouvement qui s'est fortement accéléré avec les « Trente Glorieuses », à travers leur pouvoir d'intégration de toutes les couches de population de la société.

²¹⁸ Les opérations HVS sont initiées à partir de 1977 pour favoriser les démarches de réhabilitation de cités de logement social, précurseurs des opérations Développement Social des Quartiers.

²¹⁹ Anne-Marie Henriot était programmatrice à l'EPAREB.

²²⁰ Prêt Locatif Aidé : servant à financer les logements locatifs sociaux.

²²¹ Nicole Flavin était urbaniste à l'EPAREB.

De nouvelles relations entre les professionnels

La mise en place de l'Etablissement Public va être l'occasion de proposer une nouvelle organisation entre professionnels, qui trouve ses sources à la fois dans le fonctionnement interne de l'établissement et dans les relations qu'il va induire avec l'ensemble des professionnels extérieurs (prestataires de l'EPAREB, architectes d'opérations).

L'équipe de projet au sein de l'établissement public

Une des caractéristiques majeures, que les acteurs retiennent de la maîtrise d'ouvrage publique qui se constitue avec l'EPAREB, est la création d'une équipe de projet, baptisée au sein de l'établissement « service d'études et de programmation ». A Vitrolles, cette équipe restera de manière remarquable très stable. Elle est formée de personnes issues de formations différentes, et pour la majorité d'entre elles, de formations au projet.

Les ingénieurs des structures publiques, telles que les Directions Départementales de l'Équipement (DDE), qui depuis la reconstruction n'avaient cessé de prendre une place croissante dans l'aménagement des villes, vont ainsi être profondément affectés par cette équipe.

Les ingénieurs de la DDE récupéraient tout ce qui était maîtrisable, qui traînait (...) donc, ils nous ont vu d'un très mauvais œil arriver et devenir opérationnels. Tout cela disparaissait pour eux, ils n'avaient plus rien à faire (...) et ils nous ont mis les bâtons dans les roues, en permanence. Alors ce lotissement²²², c'était la première et la seule expérience qu'on a eu avec eux. On a dit « c'est terminé, on ne travaille plus avec eux ». Et après, on a fait nos propres lotissements sur d'autres bases, complètement différentes. (Demouchy, entretien, 2004)

Au sein de l'équipe, la conception des espaces publics est poussée très loin, jusqu'au niveau Avant Projet Sommaire, permettant ainsi de peser sur la qualité des réalisations.

Je passais mon temps à faire en sorte que les ratios consacrés à l'espace public ne soient pas des ratios, mais soient précisément des projets. Ce qui permettait de dire quand on vendait mal ceci ou cela et qu'il fallait rebâtir un bilan : « on n'a plus assez de sous pour faire ça, mais ce que vous faites c'est ça précisément. » (Demouchy, entretien, 2004)

Tous les membres que nous avons interviewés nous parlent d'une expérience réelle de travail en commun, de l'intérêt à la pluridisciplinarité et de la force qu'ils ont constitué face à la Commune, aux promoteurs, à la direction de l'établissement public, au service commercial... La programmatrice apporte cependant un témoignage plus décalé dans cette vision d'une équipe très unie. Par ses fonctions, elle joue un rôle de pivot entre l'Etablissement Public et la Commune²²³, et à travers sa sensibilité (celle des sciences humaines), elle tente d'insuffler un certain doute dans les pratiques de l'aménagement. Elle se heurtera cependant au poids des disciplines et des corporations.

C'est mon histoire personnelle, je ne pouvais me référer à aucun corpus disciplinaire, à part ma propre réflexion, et j'avais en face de moi des gens qui avaient un corpus disciplinaire très fort, que ce soit les architectes, les urbanistes, les ingénieurs... D'une part, ce que j'avais n'avait pas la rigueur technique des autres, et d'autre part, scientifiquement je n'avais pas un passé disciplinaire qui me permettait de l'affirmer, de le poser. Donc j'ai toujours été dans cet « entre deux » un peu difficile avec les autres. (Henriot, entretien, 2004).

Son rôle sera cantonné pour l'essentiel à Vitrolles sur les réflexions en matière de politiques d'équipements publics et les programmations de ces équipements. Ses compétences ne seront que faiblement sollicitées dans le domaine de l'habitat où, le bilan de Z.A.C., les volontés municipales et la donne du marché semblent se suffire à eux-mêmes. C'est presque par défaut,

²²² Il s'agit de la première opération réalisée à l'origine pour reloger les expropriés de la Z.A.C. du Griffon.

²²³ En effet, ses missions, en tant que chargée de la programmation des équipements publics, sont réalisées en assistance à la maîtrise d'ouvrage communale.

qu'à Miramas, pourra véritablement éclore une réflexion sur l'espace l'impliquant fortement à travers le dossier H.V.S. de la Z.A.C. La Rousse et de la cité des Molières. Ceci est rendu possible lorsqu'en 1977, la majorité municipale bascule et un maire communiste arrive, fortement motivé pour intervenir sur un quartier de logement social, très excentré de la ville.

A l'EPAREB on nous a dit « occupez vous en », Miramas ce n'était pas son secteur porteur. Le secteur porteur c'était Istres d'un côté et Vitrolles de l'autre (...) Donc on nous a laissé totalement faire, et on a eu du mal à rallier d'autres personnes de l'équipe sur Miramas. On a beaucoup fait avec l'extérieur, en lançant des concours, avec Marguerit et en s'appuyant sur Paris²²⁴. (Henriot, entretien, 2004)

L'équipe d'études et de programmation est non seulement en charge des études préalables mais aussi de l'encadrement des prestataires à qui elle confie des missions de maîtrise d'œuvre sur les espaces publics. Elle va ainsi contribuer à renforcer le poids d'une maîtrise d'ouvrage publique par sa capacité à penser en terme de projet.

C'est une spécificité des villes nouvelles, d'avoir au sein d'une maîtrise d'ouvrage un fort noyau conceptuel ?

C'est la base, il n'y aurait rien eu sans ça. Et d'ailleurs je pense que s'il y a une des leçons à tirer, c'est bien ça. (...) Dans la maîtrise d'ouvrage, il ne faut pas de maîtrise d'œuvre, mais dans la maîtrise d'ouvrage, il faut des gens de projet, des concepteurs, et ce n'est pas la même chose. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de bon projet s'il n'y a pas de bon maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre ne suffit pas à rattraper toutes les erreurs du maître d'ouvrage, et un bon maître d'ouvrage, s'il a des gens de projet, il peut voir les erreurs. (Marguerit²²⁵, entretien, 2004)

L'arrivée des paysagistes dans le monde de l'aménagement

Avec la prise en compte, au niveau de la société et des institutions, de l'environnement et de la qualité du cadre de vie, les paysagistes vont faire leur entrée dans un milieu professionnel, jusqu'à présent organisé autour de deux corporations : les ingénieurs et les architectes. Et pour cela, ils vont devoir bousculer les positions établies.

La Frescoule a été pour moi une des premières opérations où je me suis vraiment bagarré sur le contrat : jusqu'alors, quel était le domaine du paysagiste, et quel était celui de l'ingénieur ? Le domaine du paysagiste était tout ce qui était planté, tout ce qui était vert, et ce qui était structurant était le domaine de l'ingénieur. Et moi je faisais la différence entre l'ingénieur, il fait la structure, il tient tout ce qui est dessous, il fait toute la viabilisation au sens propre du terme, c'est-à-dire ce qui permet de faire vivre un espace structurant, et nous on fait la surface. Donc ça a changé complètement la donne. (Marguerit, entretien, 2004)

Les paysagistes vont contribuer fortement à ce que l'espace public produit ne relève pas d'une simple résultante d'une technicité, qui par ailleurs à l'époque, est bien souvent limitée aux processus industriels ; la question du nivellement, celle du choix des matériaux et de leur mise en œuvre, les relations à l'usage vont être les fondements d'une nouvelle approche de ces espaces.

Ces professionnels viennent prendre place là où les architectes ne sont que faiblement présents. En effet, ces derniers sont absents de la conception des espaces publics depuis plusieurs décennies, et leurs nouveaux positionnements en faveur de la ville, qui n'en sont qu'aux balbutiements en ce début des années 80, se construisent encore pour beaucoup depuis une réflexion à partir de l'architecture du logement.

« Lorsque fut lancé le premier PAN²²⁶, où en était-on de la ville ? A la suite de l'objectif de quantité après la guerre, la notion de qualité a été revendiquée pour faire sortir l'architecture et les nouveaux quartiers d'habitat des impasses où ils semblaient définitivement enlisés : ghettos à forte concentration

²²⁴ C'est-à-dire sur le Groupe Central des Villes Nouvelles.

²²⁵ Alain Marguerit, paysagiste libéral.

²²⁶ Programme d'Architecture Nouvelle, mis en place par l'Etat, à travers le Plan Construction pour favoriser la recherche expérimentale en architecture, à partir de 1972.

de populations défavorisées, espaces extérieurs sans usage public, cadre de vie aux formes abstraites. Les oppositions théoriques du Mouvement Moderne aux académies avaient rendu la ville suspecte de conservatisme, de convention et d'inadéquation avec la réalité moderne. **On eut alors de la ville une vision négative qui mit du temps à se dissiper. La régénérescence est partie de la "cellule", comme s'il était vital de redéfinir la discipline architecturale à partir d'une entité compréhensible par tous : le logement.** Les premiers PAN témoignent de cet élan de reconquête.(...)

Pensée à partir des techniques constructives, l'architecture fut rebâtie de l'intérieur, à partir des espaces habités. Dès lors, l'extérieur était le résultat de cette croissance interne. Il n'y était pas question de "ville" au sens d'un sujet de réflexion, mais les préoccupations urbaines n'étaient toutefois pas complètement absentes. La morphologie urbaine (jamais désignée comme telle) était le vase d'expansion des formes architecturales.(...)

Le PAN 7²²⁷ fit l'effet d'une révolution, annoncée par quelques signes au cours des sessions précédentes. Le titre du projet de Portzamparc et Benamo, "architecturer la ville", affirmait magistralement un renversement de tendance. On se mettait à penser la ville comme telle. »²²⁸

Ainsi, c'est précisément à travers la conception d'un espace public qui émerge, dès lors qu'il n'est plus pensé uniquement comme espace technique ou enfermé dans un usage et une image (l'espace vert), que va s'affirmer la compétence des paysagistes.

Là où on était en fait en situation, je dirais confortable, c'est qu'on était à la marge de tout. C'est à dire qu'on n'était pas en corps institué, et on n'était pas issus d'une technicité reconnue, qui avait son école (...) Il n'y avait pas ce côté corporatif comme chez les architectes, les ingénieurs, les avocats...corporations, d'ailleurs assises par Pétain, ce n'est pas un hasard tout ça. Et nous, on se baladait entre tout ça, et on a pris pied là où personne ne voulait aller. (Marguerit, entretien, 2004)

Et l'EPAREB va donc contribuer très fortement à l'éclosion de cette profession, d'une part en donnant une place forte au paysagiste au sein de l'équipe²²⁹, et d'autre part, en confiant les missions de maîtrise d'œuvre des espaces publics à des paysagistes libéraux. Ce dernier point est fondé sur la volonté de maîtriser le mieux possible la réalisation de ces espaces. Pour cela, il paraît nécessaire de dissocier ces espaces du champ de l'intervention des architectes, qui sont liés aux promoteurs à travers leurs projets.

C'était un métier en devenir encore à cette époque-là, le paysagiste. On demandait toujours au bureau d'étude qui s'occupait de tout ce qui est technique, de s'associer à un paysagiste. Et on avait du mal à ce qu'ils s'associent parce que le métier n'était pas très développé à ce moment-là. Et c'est ce qui nous poussait à aller très loin pour conduire le bureau d'étude et lui dire exactement ce qu'on voulait.

Pour vous il était évident que ces missions relevaient plutôt de ces corps professionnels, c'est-à-dire à la fois des ingénieurs et des paysagistes, plutôt que des architectes ?

Ah oui. Je crois que c'est parce qu'on avait un paysagiste dans l'équipe qui poussait au développement de ce métier-là, et c'est ce qu'on a vu au cours du temps. Mais effectivement, c'était clair que c'était pas à l'architecte de concevoir les espaces publics, et on a connu parfois des difficultés avec les architectes. (Plaisant, entretien, 2004)

L'urbaniste : de la difficulté à tenir le rôle dans l'urbanisme opérationnel

Dans cette stratégie, l'EPAREB vient encadrer l'intervention des concepteurs d'opérations à travers des prescriptions architecturales et urbaines. Or, ce travail d'encadrement de la conception ne se fait pas sans mal, en ce qui concerne ses relations avec les promoteurs comme avec les architectes. Le rôle de l'urbaniste, au sein d'une structure opérationnelle, est un rôle nouveau. Pour se construire, il doit en passer par un deuil de l'architecture²³⁰ tout en affirmant ses compétences conceptuelles vis-à-vis des architectes.

²²⁷ En 1975.

²²⁸ Plan Construction et Architecture, Alain PELISSIER (1992), les extraits soulignés le sont par nous.

²²⁹ Bien évidemment, la personnalité de l'intervenant est également redevable de cette position.

²³⁰ En ce qui concerne l'objet de son travail d'urbaniste. Dans certains établissements publics, comme à l'EPAMARNE, certains urbanistes garderont, pendant un temps, une activité de maîtrise d'œuvre en architecture en parallèle.

C'est vrai, qu'architecte libérale, ça me posait vraiment beaucoup de problèmes, avoir une agence je trouvais ça trop lourd, et en plus j'aimais bien ne pas avoir à travailler toute seule. C'était pas normal, parce que la plupart du temps, les architectes aiment créer leur œuvre. Moi, j'ai eu ça entre 20 et 25 ans et puis professionnellement, je ne me sentais pas en plus le courage de piloter tout, je trouvais que c'était trop dur. (...) Je suis rentrée à l'EPAREB en 1973, j'avais 31 ans. À un moment donné, l'EPAREB a eu des problèmes, j'ai fait partie des premières charrettes de licenciements, et je suis allée travailler pendant un an, pas tout à fait, 9 mois, sur Montpellier avec Ricardo Bofill et surtout Anna Bofill. Même si ça a duré très peu de temps, ça m'a redonné envie de faire des choses, et surtout ça m'a permis de passer le cap de l'abandon de l'architecture. Parce que quand même, pendant longtemps il y a beaucoup d'architectes, d'ailleurs qui ont travaillé à l'EPAREB, pour qui c'était un problème, le fait de ne pas faire de l'architecture.

Ils se sentaient frustrés ?

Complètement, et moi à partir de 1979, 1980, quand ils m'ont reprise, je l'ai complètement assumé. Je me suis bien mise dans la peau de l'urbaniste. (Flavin, entretien, 2004)

Si l'Etablissement public refonde à ce moment son intervention sur une prestation plus classique d'aménageur, il renouvelle, par cette stratégie sur les espaces publics, les pratiques en cours. Cette équipe pluridisciplinaire va profondément transformer les manières de faire dans l'aménagement des villes, en se jouant aussi des corporations jusqu'à présent bien établies.

C'est vrai que Demouchy, très rapidement, il ne s'est pas cantonné à planter des arbres, et il est devenu presque plus architecte que les architectes. (Flavin, entretien, 2004)

2.3.3. Présentation des terrains d'étude : deux figures inverses

Choix des terrains d'étude.

Confrontés à la première analyse tirée du corpus des Cahiers de l'IAURP/IAURIF, à des premiers entretiens de nature exploratoire et à des observations in-situ, nous avons choisi de sélectionner deux quartiers présentant des contrastes intéressants à étudier du point de vue des espaces publics :

- Le Liourat : lieu de centralité, support de mobilités, structuré autour d'un boulevard urbain ;
- La Frescoule : lieu de l'échelle résidentielle et du voisinage, support d'usages plus « ancrés », structuré autour d'un mail piéton.

La Frescoule : l'héritage d'une centralité rêvée

La Z.A.C. de la Frescoule réduite à un périmètre de 27 ha entre en phase opérationnelle en 1981. Elle se situe précisément sur le lieu du centre imaginé quelques années plus tôt. Son programme reconvertit la vocation du secteur à des ensembles résidentiels, structurés autour d'équipements ; on parle alors de centralité secondaire. Elle hérite cependant des études menées préalablement qu'il va s'agir d'adapter à la nouvelle situation.

L'étude du GRAP, et même l'étude de Renaudie, tout en paraissant irréalistes nous ont quand même donné des grandes directions, en particulier le fait de conserver le parc urbain, alors que c'était un terrain tellement plat, et tellement facile à construire, et nous, nous demandions aux promoteurs de construire sur la falaise. (...)

Cela on ne le remettait pas en cause, et à partir du moment où on avait le parc, il y avait aussi le centre de Fontblanche, il y avait des allées de platanes, il y avait des traces. On gardait tout cela et c'était le parc qui faisait la liaison entre tous les quartiers, il était un élément fédérateur, et les directions successives ont adhéré à ce schéma. Le parc était une contrainte, mais après il y avait différentes façons de le prolonger. (...), au départ, c'était un élément très structurant et très urbain. Lorsque j'ai repris les études, j'ai eu beaucoup de contacts avec les promoteurs et je voyais bien les difficultés qu'ils avaient à réaliser le programme, je voyais bien quel était le marché, alors tout en conservant des grandes idées, je les ai un peu adaptées, en reprenant d'autres idées. C'est-à-dire qu'on sortait du

parc pour rentrer dans le centre de quartier, il se trouvait à la tête de la Frescoule, et puis on allait du plus minéral au plus végétal, puisque Fontblanche c'était quand même en limite de commune. Au départ on pensait intervenir de l'autre côté, sur les Pennes-Mirabeau, mais les problèmes politiques étaient tels qu'on ne pouvait plus espérer travailler et nous avons deux communes qui se tournaient le dos... Donc petit à petit, les pensées objectives de la ville nouvelle du départ qui étaient de travailler sur les Pennes-Mirabeau et sur la Cadière²³¹ se sont réduites, mais on a essayé de voir ce que pouvait être un quartier relativement urbain, tout en étant réalistes. (Flavin, entretien, 2004)

Un urbanisme très composé alors que les contenus fluctuent

Le mail de la Frescoule, espace public majeur du quartier, témoigne donc d'une époque, où la ville nouvelle se structurait fortement en ce lieu et s'imaginait au-delà des strictes limites communales.

La photographie aérienne²³² du quartier nous présente un urbanisme très composé articulant des morphologies diverses : du logement collectif à de l'individuel pur, en lotissement. Cette composition est redevable du travail de l'équipe de concepteurs de l'EPAREB.

Si cette opération connaît de nombreux aléas dans le contenu des programmes, allant globalement vers une dédensification et une spécialisation en logement social, le dessin de l'espace public n'en sera que faiblement affecté, les différents opérateurs se pliant à cette contrainte, comme nous avons pu le voir à travers des échanges de courriers²³³.

La contrainte de respecter les espaces publics tels qu'ils ont été préalablement définis par l'EPAREB, implique pour l'opérateur de se soumettre aux épannelages, retraits vis-à-vis du domaine public, organisation des volumétries... Mais, au-delà, on peut supposer qu'elle représente aussi une opportunité pour lui « d'acheter sa tranquillité » sur le contenu intérieur de leurs prestations.

Moi je ne voulais pas, par l'imposition que je leur donnais, faire un produit qui ne soit que de façade.

Et comment vous pouviez agir ?

On pouvait finalement très peu intervenir, mais bon, ce n'était pas nos oignons non plus. La typologie des logements, les surfaces, c'est vrai que ça on les a un peu subies, il faut bien le reconnaître. (Flavin, entretien, 2004)

Mais, le passage de la vue d'en haut (à travers la photographie aérienne) à celle des perceptions in-situ, révèle cependant des décalages.

Ce sont des espaces très composés, dessinés sur plans, mais qui dans le vécu...c'est tout le décalage que l'on peut trouver entre le plan et la réalité. (Waléry, entretien, 2004)

On n'a pas mis assez d'argent sur ce qui était le plus structurant, c'est-à-dire le mail et les deux places. On a fait à l'économie dans la qualité, dans la densité de la végétation...Il était dessiné mais on ne s'est pas donné les moyens pour vraiment en faire l'endroit où tout le monde ait envie d'aller se retrouver.

C'est vrai qu'en dehors des heures scolaires, il est très vide.

Il est vide et il ne mène nulle part. (Plaisant, entretien, 2004)

L'espace public : à la recherche d'une clarification des relations public/privé

L'EPAREB va confier à Alain Marguerit, paysagiste, une mission de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de la réalisation des espaces publics de la Z.A.C. de la Frescoule, en co-traitance avec un bureau d'études techniques. Son intervention préalable à Miramas (dossier H.V.S.) a fondé sa démarche d'intervention.

²³¹ Ruisseau qui traverse la Commune au Sud.

²³² Voir photo aérienne du quartier de la Frescoule en annexe C9.

²³³ Archives départementales des Bouches-du-Rhône : 4 ETP 444.

Dans les grands ensembles, ce que l'on constatait, le gros malaise, c'est que tout était n'importe quoi. On ne savait pas dire si l'espace appartenait à l'organisme HLM, ou à la ville ou à je ne sais pas qui...Même les écoles sans limites y ont participé. Nous, on avait à donner des appartenances pour l'image mais aussi pour la gestion, c'est-à-dire : qui va balayer, qui va tondre, est-ce que c'est le service de la ville, est-ce que c'est le service des organismes HLM ? (...) Dans les grands ensembles, la notion d'appartenance n'existait pas. C'est-à-dire, dans le premier cas, les gens ne s'appropriaient pas l'espace, et dans le deuxième cas, ils se l'appropriaient complètement, et c'était le pire. (...) Dans tous les cas on devait au moins dans le projet sentir ces notions d'appartenance à ces différents niveaux, aussi bien culturel que de gestion. Donc après, en faisant la Z.A.C. de la Frescoule à Vitrolles, ces notions-là on se sentait obligés de les mettre en œuvre et de savoir les clarifier. (Marguerit, entretien, 2004)

A l'appui de cette prise de position, il y a la volonté portée par l'EPAREB de rétrocéder à la Commune l'ensemble des espaces publics réalisés, voiries tertiaires comprises. Au fil du temps cependant, la Commune tente de réduire les espaces rétrocedés, jugeant cette charge d'entretien trop lourde, induisant ainsi une première faille dans la stratégie.

Mais, c'est plutôt à travers la nature des opérations que cette dernière est mise à mal. Les clôtures, frontières entre public/privé, viendront alors cristalliser les conflits entre aménageur et propriétaires en habitat individuel²³⁴ (voir dossier photographique en annexe C10).

Le Liourat : une genèse tardive

Bien que situé en position centrale et représentant dès le début des années soixante-dix un support d'activités intense, ce quartier ne sera que très tardivement inclus comme un des secteurs de la ville nouvelle et appréhendé dans son rôle de centralité.

Fragilité des principes urbanistiques

Le premier acte nécessaire à toute opération d'aménagement consiste en s'en assurer la maîtrise foncière, par le biais d'une Z.A.D. ; cette procédure, qui vise à « geler » les prix des terrains circonscrits à leur valeur référencée deux ans auparavant, ne sera appliquée au Liourat qu'en 1980, impliquant alors pour l'aménagement du secteur des coûts d'acquisition élevés.

Ainsi, l'aménagement du Liourat va être pensé parallèlement dans son équilibre opérationnel et dans ses principes urbanistiques. Ces principes, dès lors, ne représentent qu'une force limitée pour contraindre les opérations à venir, au profit d'une recherche de l'équilibre financier, qui vient s'imposer plus directement sur les choix programmatiques.

Une note de l'EPAREB²³⁵ nous permet de toucher du doigt deux éléments fondamentaux qui ont pesé sur l'aménagement du secteur. D'une part, les « recettes obligatoires » correspondent à des morphologies précises (la grande surface, la construction individuelle en lotissement), qui peuvent difficilement être directement associées entre elles et qui renvoient donc à la question des interfaces. Nous voyons d'ailleurs que cette question est loin d'être traitée au lancement de la Z.A.C., car, et c'est notre deuxième point, le programme de grandes surfaces commerciales impose une très grande souplesse, dans les définitions même du programme, comme dans les implantations bâties, au regard de ses capacités de commercialisation.

Les contraintes issues du bilan vont donc générer des difficultés urbanistiques à résoudre de deux ordres : composer à partir des produits induits et le faire en acceptant les ajustements des programmes commerciaux. Le P.A.Z., document spatial de référence de la Z.A.C., reste d'ailleurs très flou, hormis pour l'emplacement des espaces publics majeurs.

²³⁴ Comme le retrace une pétition de propriétaires d'un lotissement adressée à l'EPAREB ainsi que la réponse de ce dernier - Archives départementales des Bouches-du-Rhône : 4 ETP 444

²³⁵ Archives départementales des Bouches-du-Rhône : 4 ETP 437

Si l'on peut convenir que toute opération d'aménagement est le résultat de réponses à un système de contraintes, nous voyons ici que les contraintes les plus fortes résultent des choix même du programme imposant des morphologies difficiles à intégrer dans une logique d'urbanité, et produisant de fait plus de juxtaposition qu'un assemblage.

De la difficulté de construire « un urbanisme de transactions »²³⁶

Alors que cet espace est central dans le territoire communal, du point de vue géographique et du point de vue de son attractivité, il ne suscitera cependant pas de renouvellement des méthodes d'intervention à la hauteur de ses enjeux, comme du contexte particulier d'avoir à composer avec la ville existante.

On a fait pour le mieux. On a appliqué les mêmes recettes dans les morceaux qui nous restaient. (Demouchy, entretien, 2004)

Au Liourat, on était complètement dans le pouvoir municipal, mais on n'a peut-être pas su aussi s'adapter à ça. Avant on était dans un périmètre, à l'inverse, qui était le périmètre des technocrates. Je pense que si on avait bien compris comment s'adapter, on aurait mieux négocié sur les opérations et mieux amené les décideurs à certaines des idées auxquelles on tenait. Peut-être qu'on ne savait pas assez bien défendre les idées principales, l'organisation, les cheminements piétons par rapport à du détail qui était, je ne sais pas, le nombre de niveaux d'un immeuble ou son architecture. Je pense qu'on ne s'est pas assez mis en situation de savoir qu'on devait négocier les choses importantes et laisser tomber le reste. (Plaisant, entretien, 2004)

De fait, c'est la maîtrise de l'aménageur qui va s'effriter ici, de manière très sensible. Elle est la conséquence, non seulement du poids très grand que prendra la Commune dans le choix des concepteurs comme des promoteurs, mais aussi de l'emprise des promoteurs commerciaux sur les réalisations. Ici, contrairement à la Frescoule, l'espace public n'apparaît pas, pour les opérateurs, comme une contrainte à laquelle on ne peut échapper. Il deviendra au contraire, soit un enjeu âpre de négociations avec l'aménageur, soit un élément dont il n'est fait aucun cas.

Et la pugnacité qui animait jusque là l'équipe de projet depuis le début de l'aventure ville nouvelle, s'en trouve affectée.

Moi, les dernières années je dois dire que je ne me suis plus battue à l'intérieur. (Flavin, entretien, 2004)

L'emprise des promoteurs commerciaux

Pour les promoteurs commerciaux, l'espace public paraît se résumer à un espace technique (permettant l'accessibilité en voitures et le stationnement), qui organise la visibilité des commerces. C'est donc un espace sensible du point de vue de leur logique fonctionnelle et de marketing, logique qu'ils ne cesseront de défendre, en commençant par un regard sur les prescriptions d'urbanisme. C'est ainsi que dans un courrier adressé à l'EPAREB sont exposées très clairement les modifications que l'opérateur entend voir figurer dans le nouveau règlement de P.A.Z.²³⁷

Alors que les concepteurs poursuivent une recherche de qualité spatiale en promouvant un modèle de zone commerciale en rupture avec celui de la Zone de Plan-de-Campagne²³⁸, les promoteurs parviennent souvent à déjouer tout plan figeant leurs contraintes.

²³⁶ Selon la formule utilisée par Jean Rémy, lors de notre entretien du 9 Avril 2004.

²³⁷ Archives départementales des Bouches-du-Rhône : 4 ETP 439

²³⁸ Plan-de-Campagne est une des zones commerciales les plus attractives de l'agglomération. Elle est née, non pas d'une volonté publique d'aménagement, mais d'initiatives privées qui ont su exploiter une opportunité de situation de desserte autoroutière. L'image urbanistique qu'elle véhicule est celle d'une zone commerciale faite de juxtaposition de « boîtes ».

Le P.A.Z., dans sa formulation très schématique, vient ici « à propos » en permettant une très grande souplesse dans la définition à la fois du contenu des programmes et des règles morphologiques associées. Et nous devons constater que la marge de manœuvre des urbanistes de l'EPAREB restera bien faible dans leurs négociations avec les promoteurs commerciaux. La force de ces derniers réside non seulement dans leurs participations financières importantes pour l'équilibre du bilan de la Z.A.C., mais aussi dans les relations directes qu'ils ont avec les élus. Ainsi, ils vont court-circuiter les procédures techniques qui permettent à l'EPAREB d'exercer son pouvoir de contrôle, comme par exemple lors du dépôt du permis de construire.

Après, on peut brasser toutes les bonnes idées ou les mauvaises idées qu'apporte l'urbanisme, mais s'il y a une rupture entre les aménageurs et les stratégies communales, c'est pas tenable. (Demouchy, entretien, 2004)

L'exemple le plus emblématique de l'âpreté des négociations entre un promoteur commercial et l'EPAREB peut-être relaté à travers le projet d'extension du supermarché Carrefour qui pendant plusieurs années va mobiliser l'énergie de l'EPAREB dans la recherche de solutions conceptuelles satisfaisantes. Cette extension se fait à travers une convention tripartite EPAREB/Commune/Carrefour, car l'assiette foncière de Carrefour n'est pas située en ZAC. Nous avons ainsi retrouvé plusieurs schémas d'implantation, formalisant des accords à un moment donné entre l'EPAREB et Carrefour... jusqu'au jour où lors du dépôt du permis de construire, Carrefour modifie, à sa convenance, les prescriptions négociées et nous sentons que le découragement n'est pas loin, y compris dans l'équipe de direction.²³⁹

Un autre élément de dépossession de l'aménageur sur les réalisations réside dans le système complexe d'intermédiaires, qui est florissant dans l'urbanisme commercial. Ceci implique que des accords obtenus à un moment donné, peuvent être remis en cause plus tard, à l'occasion de la commercialisation des lots puis de l'activité commerciale elle-même.

Cette emprise des promoteurs commerciaux va aussi se faire sentir « par défaut », lorsqu'ils ne viennent pas, là où l'aménageur les a prévus. En effet, dans l'idéal de la ville à construire, les urbanistes ont proposé de mixer programmes de logements et d'activités. Cette volonté de lier les fonctions va se retrouver dans le découpage de certains îlots de la Z.A.C. (concernent les îlots 1, 2 et 3) et jusque dans des prescriptions d'articuler au sein d'un même bâtiment commerces en rez-de-chaussée et logements au-dessus (îlots 1 et 2). Si des engagements solidaires entre deux promoteurs se concrétisent au moment de la réponse à la consultation promoteurs/concepteurs, un désengagement peut suivre mettant en péril une opération.

DIFFERENTS COURRIERS, NOTE MANUSCRITE ET DELIBERATION PUBLIQUE CONCERNANT L'ÎLOT N°1 DU LIOURAT

Il apparaît que le promoteur commercial, choisi en association avec deux promoteurs de logements suite à une consultation, va tenter de modifier le programme prévu en introduisant un supermarché. Devant le refus de l'Etablissement Public de modifier ce programme, le promoteur se retirera, obligeant ainsi le promoteur de logement locatif social de prendre les risques à sa place : c'est-à-dire acquérir les droits à construire des surfaces commerciales, réaliser puis commercialiser ces surfaces.

Comme le reflète la délibération du Conseil Municipal de Vitrolles – Opération « Le Liourat » îlot n° 1, en date du 22 Août 1985 :

« Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre de l'opération du Liourat n°1, La SAVEM, du fait de la défaillance d'un promoteur, a été contrainte d'assurer la construction de locaux commerciaux prévus en pieds d'immeubles d'habitation. »

(Archives départementales des Bouches-du-Rhône : 4 ETP 437)

Nous constatons aujourd'hui qu'un grand nombre de ces commerces sont vacants. Pouvait-on entendre dans le retrait du promoteur commercial l'anticipation d'un échec ?

²³⁹ Archives départementales des Bouches-du-Rhône : 4 ETP 474.

En écho à cette emprise des promoteurs commerciaux sur les réalisations, le service commercial viendra prendre au sein de l'EPAREB une place grandissante.

L'accrochage avec le service commercial c'était tout le temps.

Parce qu'ils faisaient l'interface avec les promoteurs ?

Pas toujours. Quand on faisait des consultations promoteur/architecte, tout de suite, l'équipe de base était dans le coup, et après, les commerciaux.

Ca veut dire, qu'ils ont pris une grande importance sur le Liourat ?

Oui, parce que c'est une opération qui est arrivée un peu tard, et puis, c'est vrai que les commerciaux avaient pris de plus en plus d'importance aussi au sein de l'EPAREB. (Flavin, entretien, 2004)

Le boulevard urbain : du lien à l'espace de raccord entre opérations

Si le boulevard est qualifié d'urbain, c'est parce que depuis quelques années il focalise l'attention des réflexions et prescriptions urbaines. A l'encontre d'une pensée technique de l'infrastructure, il a été investi de vertus qualitatives : c'est l'élément fédérateur qui doit relier l'ensemble des quartiers - des habitants - de Vitrolles. Pour cela il a été pensé en séquences urbaines (succession de places qui jalonnent son parcours), il a vocation à exprimer la multifonctionnalité de la ville (mixité des logements et des activités au sein des immeubles qui le bordent) et il est supposé articuler différents modes de déplacements (voitures, transports en commun, piétons et cyclistes)²⁴⁰.

Or, sa réalisation affectera en grande partie ces principes : à travers les évolutions des programmes qui le bordent (certains rez-de-chaussée commerciaux trouvent difficilement preneur sur une place, des bureaux au-dessus de commerces restent vides) mais aussi à travers ses caractéristiques propres (absence de piste cyclable, dimensionnement, paysagement).

Le boulevard urbain, on ne s'est pas donné assez de moyens pour faire la qualité qu'il aurait fallu faire. (Plaisant, entretien, 2004)

Contrairement au découpage en îlots de la Z.A.C. de la Frescoule, organisé de part et d'autre du mail, le découpage de la Z.A.C. du Liourat conduit à faire du boulevard urbain un espace plus autonome, mettant en regard des opérations portées par des opérateurs différents.

Ainsi à la conception du boulevard urbain lui-même, viendra se rajouter la problématique des « raccords » de chacune des opérations sur le boulevard. Et cette situation vient fragiliser grandement la qualité de l'espace réalisé.

A PARTIR D'UN ECHANGE DE COURRIERS ENTRE L'EPAREB ET LA SAVEM RELATANT LA LIVRAISON D'UN IMMEUBLE PAR LE PROMOTEUR DANS LA Z.A.C. DU LIOURAT (ILOT N°2) - FEVRIER 1986

Le promoteur d'un immeuble de logements avec des rez-de-chaussée commerciaux bordant le boulevard urbain s'enquiert auprès de l'aménageur des dispositions que celui-ci compte prendre pour rendre accessible les commerces. En effet, ceux-ci se trouvent être en situation de surplomb par rapport au boulevard. L'aménageur répond en renvoyant le promoteur à sa responsabilité (les plans du niveau de la chaussée ont été fournis par ses services) et suggère que les locaux les plus en surplomb (donc probablement invendables) soient affectés à des Locaux Collectifs Résidentiels.

(Archives départementales des Bouches-du-Rhône : 4 ETP 437)

La difficulté de raccord entre bâtiments et boulevard confine ce dernier à n'être qu'une infrastructure technique, autonome, sans grande valeur d'urbanité. Nous voyons alors dans les différents échanges de courriers et études que, loin de la vision utopique de la construction de l'unité de la ville, il se fragmentera en séquences et en objets techniques.²⁴¹

Dans cette faillite, nous lisons la distorsion qui se révèle entre des principes d'urbanisme et l'aménagement (la mise en acte opérationnelle de ces principes). Ici, l'acte d'aménagement

²⁴⁰ En l'état actuel de nos recherches, nous n'avons pu trouver d'expressions retraçant ces principes.

²⁴¹ Archives départementales des Bouches-du-Rhône : 4 ETP 437

apparaît fortement dominé par la loi du marché et la place importante qu'y jouent les acteurs privés (promoteurs de logements et d'espaces commerciaux). Dans ce contexte, c'est aussi la pensée technique qui reprend le dessus. De fait, les évaluations portées par les acteurs sur le quartier du Liourat relèvent d'une appréciation souvent ambivalente (voir dossier photographique en annexe C11).

Au mieux c'est inachevé, au pire c'est pas réussi. (Gallas, entretien, 2004)

2.3.4. Mise en relations entre le mode de production des espaces publics et les effets produits

L'analyse conduite à partir des deux terrains d'étude nous a permis de mettre en évidence comment la stratégie construite sur les espaces publics s'est concrétisée dans leur réalisation. Nous pouvons ainsi mesurer les tensions entre conception et mise en œuvre d'une part, et entre réalisation et gestion ou usage d'autre part, qui viennent affaiblir cette stratégie.

Les tensions entre conception et mise en oeuvre

La force des découpages de la Z.A.C. face à l'objectif de faire du lien

Une Z.A.C. c'est d'abord un périmètre, c'est donc une délimitation qui va distinguer un secteur opérationnel, ayant sa propre dynamique, du reste de la ville. A Vitrolles, l'évolution du périmètre de la Z.A.C. du Griffon et son éclatement en plusieurs Z.A.C. a contribué à entériner les ruptures existantes dues aux infrastructures. De fait, la question du lien entre les différents secteurs opérationnels se pose. Si à l'échelle des quartiers sud, cette question a été partiellement travaillée (avec le déplacement de la Nationale 113 et la création d'espace public d'articulation comme le Parc du Griffon), elle reste entière en ce qui concerne la fracture entre le Nord et le Sud de la commune, dont la frontière est symbolisée par le CD9.

Mais une Z.A.C. c'est aussi un découpage interne, et la façon dont ce dernier est réalisé, a une double influence :

- d'abord, sur la capacité de maîtrise de la réalisation des espaces publics. Nous avons vu que le mail de la Frescoule, contrairement au boulevard urbain dans le secteur du Liourat, a pu être réalisé conformément aux prescriptions d'urbanisme grâce notamment au découpage des îlots²⁴².

Et pour essayer de contrôler, on a fait un découpage des îlots de telle façon qu'un architecte puisse travailler de part et d'autre d'un axe qu'on voulait un peu structurant, en leur demandant expressément d'avoir des éléments de symétrie. (Flavin, entretien, 2004)

- ensuite, pour proposer de la mixité sociale et une capacité d'évolution. La question de la mixité est abordée dès l'élaboration du programme de la Z.A.C., à partir de grands équilibres entre les modes de financements des logements (dans l'idéal : un tiers de locatif social, un tiers d'accession sociale, un tiers de privé). Mais la nécessité de ne pas faire durer le portage foncier, malgré l'état du marché, conduit à l'acceptation des évolutions de programme. D'autre part, la manière de découper, qui renvoie aussi à la logique économique des promoteurs, conduit à figer l'espace. C'est ainsi que l'idée de la mixité sociale, par ailleurs peu exprimée dans les documents d'études que nous avons consulté, ne résiste guère.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur la Frescoule ?

Il y a des îlots, des blocs, compensés par... et c'est presque des erreurs formelles, car on disait « pour que le Mail existe, il faut un bâtiment similaire des deux côtés », donc on l'a donné au même

²⁴² Cf. schémas des découpages des Z.A.C. en îlots en annexe C12.

architecte... On a fait un bloc, on a fait des secteurs, on voit bien le secteur en haut, l'intermédiaire, et en bas le mail. C'est lisible, ça a été pensé comme ça, et ça se voit comme ça, alors que cela aurait pu être beaucoup plus complexe.

C'est ce qui a permis de donner une unité au Mail ?

Oui mais maintenant que les arbres sont grands, le bâtiment derrière, on aurait eu de l'accession, du social, de l'accession, du social, personne n'aurait rien vu, mais vous n'auriez pas eu les mêmes gamins en bas. Vous auriez eu un mélange de populations, quelque chose de vivant, de brassé obligatoirement, peut-être un peu conflictuel, mais peut-être pas conflictuel parce que mélangé tout de suite. Alors que là, vous avez le logement social et derrière le lotissement, et chacun se tournant le dos allègrement. Je crois qu'on ne pensait pas, à l'époque, que la notion de mixité sociale qu'on avait dans la tête au niveau social, elle devait se traduire dans l'espace aussi. Mais pas dans l'espace public (...) par contre ce qui borne cet espace public, la façon dont on organise ou pas la mixité est fondamental, c'est un acte d'urbanisme. Et si vous faites des bandes comme on en a fait sur le Mail de la Frescoule, je sais plus combien ça fait, 150 mètres, et vous faites une architecture homogène, même s'il y a cinq entrées, c'est 5 fois les mêmes.

Il aurait fallu fragmenter beaucoup plus ?

Il fallait réfléchir à l'évolutivité possible. Si on veut faire évoluer une ville, il faut pouvoir permettre la maîtrise foncière. Qu'est-ce que vous pouvez permettre comme maîtrise foncière quand vous n'avez que des grands blocs homogènes qu'il faut acheter d'un seul coup ? (Marguerit, entretien, 2004)

Cet extrait d'entretien pose la question : est-il possible, dans les pratiques de l'aménagement, de penser à un autre avenir que celui que l'on est en train de dessiner ?

Toute l'énergie de l'Etablissement Public étant alors mobilisée afin que la réalisation soit conforme à l'image conçue, un nouveau découpage, temporel cette fois-ci, apparaît. Pour l'aménageur, le terme pour lequel il se mobilise est celui de la clôture de la Z.A.C. ; comment alors, concilier cette exigence avec celle d'une idée de la ville en évolution ?

Ce qui m'est apparu assez souvent dans la façon de produire les Z.A.C., c'est qu'on figeait l'espace. C'est-à-dire qu'il n'y avait peu de « poire pour la soif », peu pour des évolutions éventuelles du terrain, c'est-à-dire que tu figes dans une forme à un moment donné, et tout est verrouillé. Et que par rapport à la ville ancienne, tu vois bien comment tu la renouvelles progressivement, et bien là, tu sens ce côté : on fait notre puzzle, on le finalise et on le verrouille. (Henriot, entretien, 2004)

Les relations entre aménageur/promoteurs/concepteurs sont marquées par la faiblesse des contractualisations

Ces relations démarrent avec le processus de sélection. Dans les premières opérations, sont organisées des consultations promoteur/concepteur. Compte tenu de la faible pression du marché, l'EPAREB ne peut recourir à une procédure de sélection basée en premier lieu sur un concours de concepteurs.

Quand on allait dans les villes nouvelles de la région parisienne, on était complètement abattus en voyant les opérations de logement qu'ils arrivaient à sortir. Parce qu'ils travaillaient d'une manière tout à fait différente : ils définissaient un programme et ils faisaient concourir des architectes, sans promoteur. Les architectes produisaient un certain nombre de choses, certaines étaient retenues, et ensuite, on appelait les promoteurs : « Vous réalisez ça, si vous ne voulez pas, je prends le suivant. » (Demouchy, entretien, 2004)

Ici, le choix doit se faire en associant d'emblée différents critères : ceux relevant du projet proprement dit et ceux concernant la capacité du promoteur à mener l'opération. Le processus de consultation préalable (qui est adressé séparément à l'un des deux acteurs) permet à l'EPAREB de sensibiliser des jeunes architectes de la Région ainsi que des architectes « parisiens », repérés notamment à travers leurs interventions dans les villes nouvelles d'Ile-de-France. C'est ainsi, qu'apparaît un certain renouvellement conceptuel, dans une ville marquée par une faible pression immobilière.

On avait un tiers de jeunes, un tiers de locaux, et un tiers sur dossier. (Flavin, entretien, 2004)

Ces consultations vont être l'occasion de rapports tendus entre l'établissement public et la Commune de Vitrolles quant au choix des concepteurs comme des promoteurs.

A la lecture des archives, il apparaît que les réponses dans le cadre de ces consultations ne constituent pas vraiment d'engagement pour les promoteurs. Ceux-ci vont être amenés à proposer des modifications de programmes conséquentes, dans le domaine de l'habitat comme dans celui des commerces.

Dans la Z.A.C. du Liourat, une deuxième consultation sera lancée à l'occasion du programme commercial d'envergure situé à proximité de Carrefour. Pour les autres îlots des deux Z.A.C., nous verrons qu'à partir du milieu des années quatre-vingt, cette procédure ne sera plus utilisée et son absence témoigne des conditions du marché qui restent très problématiques. C'est plutôt avec un mailing systématique que les promoteurs seront approchés, par le service commercial, reléguant ainsi le choix sur la conception au second plan.

Ainsi les relations entre l'EPAREB et les concepteurs s'inscrivent donc dans un cadre plus large avec la présence obligée des promoteurs. Ces relations sont constituées par des engagements (le cahier des charges de cession de terrains) et par une négociation qui démarre lorsque l'équipe est retenue et qui va se poursuivre jusqu'au permis de construire. Pour certains, le chantier constituera encore une phase de négociations de certaines prestations.

Cette complexité des relations entre les trois acteurs est ainsi relatée par un architecte d'opération :

Leur idée, c'était de copiner avec les architectes, l'ennemi étant le promoteur : « nous, on est des urbanistes, en s'acoquinant avec l'architecte, en manœuvrant l'architecte, on va imposer au promoteur ce que nous voulons ». Ce sont des chemins détournés pour faire la ville d'une drôle de façon. (Antonietti²⁴³, entretien, 2004)

En fonction des vocations des îlots, les contraintes imposées par l'EPAREB seront plus ou moins fortes et auront plus ou moins d'impact :

- en habitat individuel, nous avons vu que l'effort va porter sur la réalisation des espaces publics, plus que sur un système de contraintes fort.

Avec Bâtir²⁴⁴, leur objectif c'était de faire de la petite maison, ils comptaient leurs parpaings. Déjà si je leur demandais du R + 1 c'était l'horreur, alors du R + 2... Et finalement je leur disais « d'accord, ce programme vous l'aurez, vous ferez 35 ou 40 logements, mais vous me faites 5 ou 6 logements un peu particuliers, vous prenez le risque là-dessus ». Et finalement je leur ai fait traiter les deux entrées. (Flavin, entretien, 2004)

- en habitat collectif, se jouera le délicat partage de la conception entre architecte d'opération et urbaniste de l'EPAREB, comme le relate cet extrait d'entretien avec un des architectes d'opération intervenu le long du mail de la Frescoule.

Et donc ces gens-là (*les concepteurs de l'Epereb*) ont décidé qu'ils devaient tracer les contraintes de la ville et qu'ils devaient donner des formes. Ils ont décidé qu'il y aurait un mail, et que ce mail allait déboucher sur une place. Et c'est sûr que je les ai trouvés un peu absurdes les règles, parce qu'il n'y a pas de raisons.

Pourquoi ? C'était l'idée du mail que vous remettez en cause ?

C'était l'idée qu'ils pouvaient se donner la possibilité de fixer des règles.

C'était une limite à votre capacité de création ?

Si vous voulez. J'étais obligé de m'aligner sur un certain nombre de choses etc... Après, je me suis rendu compte d'un truc très intéressant quand même, c'est que, il ne s'en étaient peut-être pas rendus compte, mais ils avaient donné avec leurs contraintes dessinées, des proportions qui par ailleurs existent, que j'ai retrouvé 3 ans, 4 ans après. (Antonietti, entretien, 2004)

²⁴³ Guidu Antonietti, architecte libéral.

²⁴⁴ Promoteur de maisons individuelles.

La grande crainte qui surgit à ce moment-là pour le concepteur, est de se retrouver dépossédé de ce qui l'identifie par rapport aux autres acteurs de fabrication de la ville : la conception formelle.

Et dans le fond on se retrouvait à n'être plus que les dessinateurs de leurs idées. (Antonietti, entretien, 2004)

Ce qui n'empêche pas, dans un deuxième temps de la réflexion, qu'une évaluation positive soit formulée.

C'est bien qu'ils nous aient quand même donné ces contraintes, parce qu'il y a quand même une place, il y a quand même un mail, il y a quand même des alignements. C'était bien, c'était juste. Ils s'y sont mal pris et on s'est mal compris, mais il vaut mieux ça que des règlements de POS²⁴⁵ qui ne veulent rien dire. Donc l'opération était relativement bien menée. (Antonietti, entretien, 2004)

- pour les îlots commerciaux, la négociation paraît beaucoup plus vive, et les contraintes ne sont acceptées que pour un temps.

Par exemple, Ikéa, on leur avait demandé de peindre en bleu clair ou en gris, alors que leurs couleurs c'est bleu et jaune. Le jour où je suis partie, ils ont peint en bleu et jaune. Donc c'est vrai qu'on avait quand même des prescriptions, mais avec les commerciaux, surtout de cette taille-là, c'était un autre monde. Un autre exemple, on leur avait demandé d'avoir des vues sur l'extérieur. Ils les ont fait pour avoir le permis, et ensuite ils les ont rebouchées. Maintenant c'est le labyrinthe, ils ont leur logique interne. (Flavin, entretien, 2004)

Le poids du bilan financier sur les catégories de logement

Une Z.A.C. c'est aussi un programme et un bilan financier. Selon les aléas du marché, le programme est susceptible d'être modifié mais il reste un impératif : équilibrer les comptes.

Nos plus grands ennemis étaient les commercialisateurs, c'est eux qui lâchaient. Quand Novembre arrivait et que le bilan de l'année n'était pas terrible, on passait devant le conseil d'administration. Tous les promoteurs savaient que c'était à ce moment-là qu'il fallait négocier avec l'EPAREB. (Demouchy, entretien, 2004)

Ce qui se négocie ce sont les montants des charges foncières vendues aux promoteurs, ainsi que les caractéristiques des produits. Ces montants sont établies en fonction du produit et constituent les recettes du bilan. Il y a donc en permanence un exercice très délicat à réaliser faisant varier dépenses et recettes de manière complémentaire.

Alors, pour se permettre plus de marge, l'EPAREB, va se doter d'une stratégie en matière de réalisation de programmes d'habitat.

Avec le lotissement des Pierres Fauves, on a compris d'une manière extrêmement concrète, sonnante et trébuchante, qu'on pouvait gagner beaucoup d'argent avec les lotissements. Donc, ça a changé la manière de travailler à l'EPAREB. Systématiquement, pour toutes les Z.A.C. nouvelles, on a fait de la trésorerie en faisant 15% de lotissements au tout début. (Demouchy, entretien, 2004)

Mais cette stratégie est directement soumise au marché et la ville nouvelle apparaît incapable à proposer des types d'habitat diversifiés, et à faire œuvre d'entraînement pour dynamiser un marché très étroit, dévolu à cette portion d'agglomération.

Il n'y avait pas de marché, ce qui fait que tout ce qui a été construit, c'est du logement social.(...) On était innocents à l'époque, on ne s'intéressait pas aux marchés. Je pense que ça a entretenu des illusions, parce qu'on n'a pas mesuré assez vite dans quelle compétition commerciale, même pas commerciale, médiatique, idéologique, on était avec des villes comme Aix. (Demouchy, entretien, 2004)

²⁴⁵ Plan d'Occupation des Sols : document de planification urbaine à l'échelle communale, aujourd'hui remplacé par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La difficulté de construire une mixité sociale

A l'époque de l'élaboration des programmes des Z.A.C., il avait été envisagé de développer un produit d'habitat collectif ou intermédiaire, en accession à la propriété, mais celui-ci n'arrivera que très marginalement à se réaliser. La lecture des courriers détenus aux archives, est éclairante, sur ces renoncements, entraînant parfois des désengagements de promoteurs (qui revendent leurs charges foncières) et toujours des modifications de programmes.

Ces changements de programme se font avec l'autorisation de l'EPAREB et selon la volonté municipale. Cette dernière s'exprimera de manière diverse selon les périodes : soit pour accroître la part du logement locatif social, soit pour restreindre cette même part, et dans ce cas, au profit de l'habitat individuel en accession à la propriété.

Ainsi, l'habitat en ville nouvelle, va se restreindre pour l'essentiel à deux modèles, se traduisant par un déficit de mixité sociale, venant affaiblir la stratégie volontariste en faveur de la constitution des espaces publics.

Mais il ne nous est pas paru, à travers nos recherches comme à travers l'étude documentaire²⁴⁶ que cette question de la mixité sociale ait été débattue au sein de l'EPAREB. Comme si l'essentiel était de conserver les règles urbaines prescrites, quitte à les désolidariser du contenu des opérations... La leçon des grands ensembles semble ici n'avoir été assimilée que sur un seul point : le rejet de certaines morphologies.

Nous pouvons alors porter un autre regard sur l'intervention de l'EPAREB dans les lotissements. En effet, c'est dans ce type d'habitat que l'établissement public prouve au mieux sa maîtrise dans la réalisation des espaces publics, trouvant ainsi une collusion d'intérêts avec les constructeurs de maisons individuelles.

Les gens qui fabriquent de l'accession, notamment en maison individuelle, sont des gens qui ont une présence éphémère, mise à part la décennale²⁴⁷. Une fois qu'ils ont vendu leur maison ils disparaissent. Alors pour ces gens-là, le fait de payer le tertiaire, c'est une contrainte, mais ce n'est pas un problème majeur pour eux, de toute façon ils vont disparaître. Et ils acceptent finalement les contraintes dans la mesure où les opérations qu'ils font en villes nouvelles sont des références pour eux, et où ils peuvent les faire visiter, parce qu'à côté, il ne va pas se faire n'importe quoi. Il y a une unité des espaces publics qui est ce que l'on voit en premier. (Gallas, entretien, 2004)

Et pourtant, c'est certainement dans cette forme que prend la ville, que l'essence de ce qu'est l'espace public se retrouve la plus altérée. Peut-on encore parler d'espace public dans les lieux de « l'entre-soi » ? Ne génère-t-on pas ici une nouvelle ambiguïté quant à la notion d'appartenance développée à l'occasion de la réflexion sur les espaces libres des grands ensembles ?

La ville nouvelle avec son dérapage à la fin sur l'individuel absolu a participé pleinement à ça, alors qu'elle aurait pu, à un moment donné, presque le refuser. C'est-à-dire qu'elle a voulu jouer au lotisseur et ça c'était dommage. Moi, pourquoi je ne referais pas ça ? C'est pas le fait de travailler la clôture, c'est le fait de rentrer dans un système de lotissement. Je pense que c'est un modèle d'urbanisme totalement révolu. Même dans la cité-jardin, ce qui nous guidait à l'époque, le contrôle du public jusqu'à la limite était assumé. Le devant est public jusqu'à la porte, il n'y a pas ce système défensif, ce retrait, cette distance donnée entre le privé et le public qui faisait croire au privé qu'il était maître. En fait il est maître de rien du tout. (Marguerit, entretien, 2004)

L'idéal de l'aménagement mis à l'épreuve dans l'usage et les pratiques de gestion

Malgré l'idéal avec lequel il a pu être pensé, ce projet d'espace public va se retrouver parfois en position de faiblesse une fois réalisé. A titre emblématique, la vision d'une partie du mail de la Frescoule dans laquelle l'espace commercial prévu en rez-de-chaussée est toujours resté

²⁴⁶ Nous faisons référence notamment à l'ouvrage du CERTU, Nicole Amphoux (2002).

²⁴⁷ Garantie décennale associée à toute construction neuve.

vacant nous a profondément marquée. Ce que nous constatons c'est que, le cloisonnement et les façades en rez-de-chaussée n'ayant jamais été réalisés (par défaut de preneurs), aujourd'hui, ce sont les voitures qui prennent place dans les structures laissées libres. A quoi auront servi ces investissements conceptuels, cette énergie déployée à convaincre promoteurs et architectes concernés ?

Si l'établissement public arrive à garder une certaine maîtrise entre conception et réalisation formelle des espaces publics, un deuxième risque apparaît avec la gestion de l'espace. En effet, les villes nouvelles reposent d'emblée sur la séparation entre le rôle d'aménageur et celui de gestionnaire. En ce qui concerne les espaces publics proprement dit, ceux-ci sont dévolus à la Commune, mais ces espaces étant intimement liés aux opérations qui les bordent, d'autres acteurs entrent en jeu, qui vont être susceptibles de modifier des principes établis.

Nous avons ainsi vu, à travers un courrier émanant d'un syndic de copropriétés, affecter le principe de porosité de la ville avec une demande de fermeture d'un passage public traversant une opération à la Frescoule²⁴⁸.

L'extrait d'entretien suivant est au cœur des tensions traversant le quartier du Liourat et dans laquelle la logique d'accessibilité en voiture va l'emporter, jusqu'au point où la façade principale des commerces se « retourne » sur ce qui avait été pensé comme des « arrières » : les parkings.

Pendant des années, les franchisés ouvraient sur le boulevard urbain, et puis après, sur un coup de faiblesse de la mairie, comme d'habitude, ils ont ouvert sur l'arrière, près des parkings. Et du coup, ils ont fermé devant, donc c'est absurde. (Demouchy, entretien, 2004)

L'absence d'un projet partagé avec la Commune

Les conditions initiales de la création de la ville nouvelle se sont concrétisées par un partage du territoire entre les deux acteurs plutôt que par un partage du projet. Le dialogue, qui se construira au fil du temps entre EPAREB et Commune, ne sera cependant pas enfreint de grandes difficultés et témoignera bien souvent d'un « dialogue de sourds ».

On leur a dit, c'était en 1979, « vous achetez un autre matériel pour passer dans les voies qu'on fait, mais on ne fait pas une ville avec comme unique contrainte que votre énorme camion, il puisse virer dans toutes les raquettes. ». (Demouchy, entretien, 2004)

Le regard que nous avons à la commune était toujours un regard d'anticipation par rapport à la gestion future. On essayait de prendre en compte l'expérience du quotidien que l'on avait sur les parties que l'on avait réalisées, pour que dans le futur des aménagements, on puisse améliorer la situation. (...) Le service communal qui gérait l'espace public était assez critique des choix que l'Epereb faisait en termes d'aménagement, parce que cela posait des problèmes d'entretien. (Waléry, entretien, 2004)

L'absence de négociations préalables dans les choix conceptuels va fragiliser une partie des investissements réalisés par inadéquation entre pratiques de gestion et caractéristiques des espaces publics. D'autre part, les espaces publics vont devenir, une fois support d'usages, les lieux où s'expriment un certain débat, pour l'essentiel cantonné à un réceptacle de l'expression des tensions, notamment celles liées à la sécurité.

L'expérience de l'école des Pinchinades (groupe scolaire réalisé à l'origine sans clôture) est relatée à travers les différents points de vue exprimés ci-dessous : respectivement le concepteur de l'école, le paysagiste de l'EPAREB, un cadre des services techniques municipaux.

C'était mon premier projet, j'avais 24 ans, et on avait décidé qu'on allait faire une école sans clôture, puisque l'école c'était comme la ville.

²⁴⁸ Archives départementales des Bouches-du-Rhône : 4 ETP 444

C'est vous qui l'aviez décidé ou c'était de concert avec l'EPAREB ?

Non, on l'avait décidé, on avait réussi à convaincre les gens en question et on l'a construite cette école, sans clôture. Je peux vous dire que quand j'ai eu des enfants... je sais que c'est une vraie folie. C'est vraiment normal qu'il y ait des barrières. (Antonietti, entretien, 2004)

Par exemple, l'école des Pinchinades et bien elle est clôturée. Elle a fonctionné au moins quinze ans tout à fait ouverte. Les gamins descendaient dans les bois, dans le parc, il n'y a jamais eu aucune fugue. On le sait, la fugue c'est parce que les parents s'engueulent, mais c'est pas à cause de l'école qu'ils fuguent, on le sait parfaitement depuis quarante ans. Alors, avant les élections, il y a trois parents bien réacs qui disent : « les gamins vont se tuer, ils vont se perdre, ils vont se faire écraser » et le maire cède, et donc on clôture. (Demouchy, entretien, 2004)

Je pense qu'il y a eu le projet d'une ville sans projet politique présent, sans les élus. Alors après, les gestionnaires et les élus, confrontés aux réactions de la population, ont fermé petit à petit les espaces qui étaient publics au début.(...) Je pense que c'est toute la démarche ville nouvelle : il y a des professionnels, parachutés ou non par l'Etat, et qui ont pour mission de penser une ville nouvelle, avec une démarche intellectuelle et des discours assez séduisants pour des professionnels comme nous, mais sur lesquels on n'a pas associé la société civile et les élus. Il faut cheminer pour vendre une école ouverte... (Waléry, entretien, 2004)

Ce défaut d'un projet partagé conduit à l'isoler de la sphère politique.

C'est vrai que les programmeurs étaient dans cette interface un peu difficile, parce que les aménageurs publics, les établissements publics étaient vécus par les élus comme une dépossession d'un certain pouvoir. Et donc nous, on était plutôt du côté des élus et de ce qui allait vivre sur le territoire avec eux, plus que du côté du monde de l'aménagement pur et dur, qui était un peu autonome par rapport à la décision politique. (Henriot, entretien, 2004)

Synthèse

Notre étude nous a permis de voir comment à Vitrolles une situation de faiblesse (l'échec du projet ville nouvelle proprement dit) a su être exploitée par l'EPAREB pour construire une stratégie forte en matière d'espaces publics. Celle-ci a donné à la ville de Vitrolles des espaces de qualité unanimement reconnus par nos interlocuteurs (parmi eux le parc urbain du Griffon, le quartier de Ferme Croze sont plébiscités) et une certaine « marque de fabrique » de la ville nouvelle qui s'est constituée avec la structuration de la maille piétonne et des équipements publics.

Mais cette stratégie s'est aussi construite en « vase-clos », inscrite dans la logique de partage initial du territoire, dans celle du bilan de ZAC et en dehors de la sphère politique. De ces conditions, dont il ne saurait ici être question de juger de quelles responsabilités elles relèvent, a découlé un certain décalage entre espaces conçus et espaces produits. Ce décalage, ce n'est pas tant dans le domaine formel que nous pouvons le constater (même si des renoncements ont eu lieu, comme celui concernant le boulevard urbain), mais surtout dans les pratiques et dans le sens donné à l'espace public. A ce titre, le mail de la Frescoule en est tout à fait représentatif, à travers ce sentiment de vacuité qu'il nous est donné d'observer.

Si le propre de la ville est d'être en évolution permanente, nous avons l'impression ici que l'histoire s'est accélérée. L'espace public, qui s'était érigé à la fois en problématique sociale et en objet de l'aménagement depuis le milieu des années 70, paraît mal résister quelques années plus tard à sa réalisation. Nous sommes frappés de voir comment il a perdu une partie de son contenu : celui le signifiant comme lieu du brassage où l'altérité est possible. Cette fragilité témoigne, à notre sens, du défaut de portage politique d'un espace qui ne peut se résoudre à n'être que porté par le technique, y compris lorsque ce dernier est investi d'un idéal.

TROISIÈME PARTIE

VILLES NOUVELLES ET ESPACES PUBLICS

RETOURS D'EXPERIENCES

Introduction

Nous avons vu dans les chapitres précédents comment la constitution de la notion d'espace public est redevable à la fois de l'évolution de la pensée et du registre de l'action. Dans le domaine de l'action, l'expérience des villes nouvelles a été fortement mobilisée à travers l'élaboration des premiers schémas d'aménagement de ville ou de quartiers. Ces projets témoignent d'une certaine prise de distance avec l'urbanisme moderne²⁴⁹, et dans ce sens, ils vont fortement investir un espace négligé par ce dernier : celui du vide entre bâtiments qu'il va s'agir de qualifier. On peut alors considérer que l'espace public, et le projet d'espace public, renaît à ce moment-là.

Pour moi l'espace public il est institué de façon formellement très claire avec le code Napoléon, avec le cadastre qui, pour la première fois, délimite un espace public physique, géographique. (Devillers, entretien, 2003).

Pour qu'on se mette tout d'un coup à traiter le vide après un siècle de silence depuis Haussmann, il a fallu quelque chose qui se tienne, qui était le travail en établissement public. (Billiard, entretien, 2003)

Ainsi le projet d'espace public peut bien caractériser l'action qui se déroule en villes nouvelles. Le paradoxe qui caractérise l'édification de ces villes est que, projet gaullien par excellence, elles témoignent en ce sens d'un urbanisme de « pensée forte »²⁵⁰. Elles vont pourtant se réaliser dans une société qui a profondément évolué, marquée par la montée des intérêts particuliers et la décentralisation du pouvoir. L'espace public réalisé va révéler de manière éclatante ce décalage avec le projet de départ.

C'est probablement la raison pour laquelle une certaine ambivalence existe dans les évaluations portées par les acteurs sur les espaces produits. Si les espaces publics en villes nouvelles apparaissent comme des lieux qui ont été fortement investis, et à ce titre ont permis d'être révélés comme lieux de projet, dans le même temps leur réalisation soulève aussi des questions. Celles-ci sont posées à plusieurs titres, notamment : quelle est la nature de la filiation avec l'urbanisme moderne et quel est le sens des espaces produits ?

Ce qui est intéressant, c'est de voir que ça tient le coup malgré la rétraction de l'espace public au sens social du terme, et c'est là que l'on est encore dans ce qui fait finalement le relatif succès des villes nouvelles, enfin en tout cas, que ce n'est pas un échec et qu'elles tiennent le coup. (Billiard, entretien, 2003)

C'est un peu caricatural, mais en fait on s'aperçoit que ces grands espaces publics, et ça se sent beaucoup dans la ville nouvelle, ils sont quand même extrêmement vides, on ne sait pas trop où ils vont, ils ne renvoient pas à des pratiques évidentes. On se dit c'est l'espace public pour l'espace public. (Devillers, entretien, 2003)

Il n'y a rien²⁵¹, il n'y a pas de place, il a rempli faussement toutes les aspérités, il se les ai prises et pour en faire du lisse comme une carte postale... toute l'aspérité est du trompe l'œil. Les interstices on ne peut rien y faire, sinon d'être dans une opposition totale et donc dans une destruction, comme si j'attaquais au marteau piqueur. Qu'est-ce que je fais ? (...) du vent, je fais du son, je mets une estrade et je magnifie l'arc de triomphe, je me mets à l'intérieur de l'arc de triomphe, je mets un péristyle pour protéger les musiciens et c'est le son que je fais circuler dans cet espace. Il n'y a que ça avec lequel je peux jouer dans la liberté qu'il laisse. Et c'est dans le vide qu'il a laissé que ...voilà, c'est impalpable. (Crespin, entretien, 2003)

Je suis convaincu qu'une ville ne peut avoir aucune qualité esthétique et fonctionner comme une ville. On n'est pas obligé de régulariser une ville pour qu'elle fonctionne comme une ville. Il y a plus

²⁴⁹ Sur cette question, nous renvoyons aux interventions de la journée d'études du 11 Juin 2003, organisé par le programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles : « Des grands ensembles aux villes nouvelles », Université de Paris 1.

²⁵⁰ Selon la formulation d'Yves Chalas, 2000.

²⁵¹ Michel Crespin fait référence à une installation qu'il réalise au Palazzo d'Abraxas à Marne-la-Vallée, l'architecte en est Ricardo Bofill.

d'urbain dans une banlieue déglinguée, sans vouloir valoriser le chaos ou le laisser-faire, il y a plus d'urbanité vivante dans une banlieue un peu disparate, comme celle de la première ou deuxième couronne que dans une création ex nihilo, complètement artificielle. Comment réunir ces conditions ? Elles peuvent advenir, ce n'est pas voué à l'échec. (Harari, entretien, 2003)

Dans un premier temps, nous nous attacherons à repérer quelles sont les représentations de l'espace public selon les types d'acteurs, puis nous verrons quels ont été les référentiels utilisés pour les projets d'espaces publics et selon quel mode opératoire ces projets se sont réalisés. Le détour par l'expérience de Louvain-la-Neuve nous apportera un éclairage à visée comparative avec l'expérience française. Enfin, nous concluons ce rapport de recherche en relatant en quoi l'espace public nous parle de la ville.

3.1. Les significations et les représentations de l'espace public selon les acteurs

Peut-on donner une définition de l'espace public ? Est-ce ce qui appartient à la collectivité publique ? Est-ce un espace physique, à construire, à aménager, à embellir ? Un espace de rencontre où tout peut arriver, anonyme, une espace où il ne faut pas qu'un groupe dominant s'approprie et exclue un autre groupe (Remy) ? Un espace symbolique dont l'importance tient à ce qu'il représente plus qu'à ce qu'il est physiquement ? Un espace de débat ?

On s'aperçoit vite qu'il est impossible de donner une définition de cette notion sans tout dire et là on se perd, ou sans oublier des pans de la réalité, et là on est incomplet ou partial. Car d'où parle-t-on quand on parle d'espace public ? De quoi parle-t-on ? Qu'est-ce que l'espace public ? Un espace public ? À qui appartient-il ?

Il est toujours l'objet d'enjeux entre les acteurs, entre les institutions.

Pour y voir plus clair, nous avons tenté de regrouper les représentations exprimées par les différents acteurs²⁵² et distinguant qui ils sont, d'où ils parlent, et de quoi ils parlent. En effet, selon leur formation, leur histoire, leur expérience, leurs approches seront différentes.

Les acteurs interviewés, leurs langages :

- Les administrateurs de l'Etat, ingénieurs des ponts, hautes fonctions de l'Etat parlent de « domaine public », de « propriété publique », « d'espaces à aménager », etc. ;
- Les administrateurs et gestionnaires de la ville parlent de « propriété privée et publique », de « gestion des espaces », etc. ;
- Les concepteurs et les techniciens parlent de « fonctions », de « production » urbaine, « d'aménagement urbain », de « creux » et de « bosses », de « plans masse », etc. ;
- Les politiques évoquent l'aspect symbolique ou historique d'une place, d'une rue, parlent de « mémoire », de « sens », etc. ;
- les journalistes parlent de « luttes urbaines », de « conflits », de « concertation », de « négociation », etc... ;
- les sociologues « d'ambiances », de « rencontres », « d'échanges », etc. ;
- les services sociaux et solidaires de « débats », de « réunions », de « conseils municipaux », « d'associations », etc. ;
- enfin les usagers²⁵³ de « parc urbain », de « lieux publics », « d'espaces de rencontre », « d'animation », etc.

²⁵² Faute de temps, l'analyse n'a pu être faite qu'à partir d'une partie des entretiens (ceux de Villeneuve-d'Ascq). Toutefois cette ébauche permet de dégager les différentes approches à l'œuvre dans la ville nouvelle.

L'appartenance institutionnelle n'est pas toujours significative car tout acteur est aussi, quelque soit son positionnement professionnel, un usager de la ville et a donc de multiples références en tête lorsque nous l'interrogeons sur ce qu'est l'espace public. On notera que les mêmes acteurs peuvent tenir des positions différentes selon qu'ils sont dans la peau de l'utilisateur ou dans un rôle professionnel.

Cependant le métier et la formation sont sans doute des variables plus opérantes pour différencier les points de vue des acteurs, notamment entre ceux qui sont chargés de planifier, d'aménager et de construire la ville et ceux qui sont plutôt dans une position de compréhension des phénomènes et de gestion globale de la ville. Ces différences montrent que les oppositions entre « ville fonctionnelle » et « ville vécue » sont toujours d'actualité :

Quand on analyse les réponses à la question « Que doit selon vous apporter une ville à ses habitants ? », on s'aperçoit qu'il n'est pas beaucoup question de « fonctions » (au sens du fonctionnalisme), mais surtout de valeurs et de « fins » et que parmi ces valeurs ou fins, non réductibles à des fonctions partielles telles que travailler, habiter... on trouve la tranquillité, le calme, la détente... tout ce qui peut être regroupé sous le thème de la libre possession de soi. (Raymond Ledrut, 1973, « Les images de la ville »)

L'urbanisme doit cesser de concevoir l'agglomération urbaine exclusivement en termes de modèles de fonctionnalisme. Il faut cesser de répéter des formules figées qui transforment le discours en objet, pour définir des systèmes de rapports, créer des structures souples, une présyntaxe ouverte à des significations non encore constituées. Quant à l'habitant, sa première tâche est la lucidité. Il ne doit ni se laisser leurrer par les prétentions scientifiques de l'urbanisme actuel, ni aliéner ses libertés dans les réalisations de celui-ci. Il doit se garder autant de l'illusion progressiste que de la nostalgie culturaliste. (Françoise Choay, « L'urbanisme en question »)

Les ingénieurs, techniciens et architectes-urbanistes se regrouperaient davantage dans l'approche fonctionnaliste, tandis que les sociologues, journalistes, philosophes, se regrouperaient davantage dans des approches plus sociales et relationnelles. Les paysagistes, nous semble-t-il, sont certainement ceux qui, des concepteurs, ont su faire assez vite le passage d'une approche à l'autre.

3.1.1. L'approche fonctionnaliste de l'espace public

L'illusion des urbanistes planificateurs était-elle de croire que la vie et l'animation peuvent être induites par la forme et la fonction de l'espace public ? Mais l'espace public fonctionnel, si beau et si pratique soit-il, est-il encore de l'espace public ? Parlant des espaces vides, Isabelle Billiard se demande à juste titre : « jusqu'où peut-on parler d'espace public » ?

S'il n'y a personne pour en justifier le terme d'espace public, ce n'est plus la peine... ça devient... ça veut pas dire qu'il faut pas le soigner mais je ne sais pas **jusqu'où l'on peut parler d'espace public** ? Alors bien sûr pour le SAN, c'est plus pratique de... je ne sais même pas d'ailleurs comment les SAN parlent de l'espace, parce que eux ils ont des espaces verts, des espaces...

Maintenant ils parlent d'espace public

Oui, mais **en termes de gestion**, je ne sais pas du tout comment ils font les SAN quand ils parlent de l'espace, ça m'intéresserait bien de savoir. Mais les bouts de pavillonnaires, les raquettes de pavillonnaires. Pour moi, on est **dans la fonctionnalité totale**, ce qui n'empêche pas de bien traiter de la fonctionnalité, mais **ça n'a plus rien de public du tout**. C'est-à-dire que **les gens sont là pour s'éviter en général**, alors ils connaissent leurs voisins parce qu'ils tondent la pelouse à la même heure etc. qu'il y a les gosses qui font du vélo et en fait ce n'est **pas de l'espace public**. Alors pour le **gestionnaire sans doute, c'est de l'espace public parce qu'il faut payer le jardinier**. (Billiard, entretien, 2003)

²⁵³ Cette recherche n'a pas permis de faire une enquête approfondie auprès des usagers, mais certains des acteurs ont été ou sont encore habitants de la ville ou usagers.

Si l'approche fonctionnaliste est portée principalement par les aménageurs et les concepteurs, on notera qu'un même acteur peut exprimer à différents moments une approche fonctionnaliste ou une approche « plus sensible ».

Propriété publique et fonction de l'espace public

Pour l'ancien directeur de l'Epale, ingénieur des ponts, l'espace public est l'espace acheté par le public, avec l'argent public, l'espace à aménager, c'est-à-dire à construire, programmer, mais aussi à faire vivre, destiné à ceux qui se l'approprient public.

Bref le Conseil d'Etat nous a donné raison, à partir de là on avait 3/4000 hectares d'espace achetés avec de l'argent public, **disons d'espace public**. (...) (Ralite, entretien, 2003)

(...) les différentes façons d'occuper cet espace qui devenait public parce qu'on l'achetait et où on allait mettre le centre ville (...) (Ralite, entretien, 2003)

L'espace public, propriété d'Etat, autorise les expropriations de propriétaires occupants et d'exploitations agricoles.

Les espaces publics, qu'est-ce que c'est ? C'est l'aménagement. Qu'est-ce que c'est qu'aménager plutôt ? C'est gérer, j'aime pas ce mot-là. C'est faire que les conflits d'usage ne soient pas conflictuels, que les oppositions d'usage ne soient pas conflictuelles. Là **on m'a donné le pouvoir d'exproprier** des milliers d'hectares, y compris parfois un peu brutalement quand il s'agissait de casser les maisons des Castors (...) On a acheté quelques milliers d'hectares, et puis on a exproprié et certains n'ont pas été contents dont les Castors. Il se trouve que la législation était ainsi faite que quand la DUP a été cassée, quand la cassure a été confirmée en appel, on pouvait continuer à travailler. (Ralite, entretien, 2003)

Cette maîtrise publique, via le foncier, se justifie par le souci d'un aménagement cohérent, mais la pensée de la dimension opérationnelle va engendrer, comme nous avons pu le voir, une fragmentation du territoire.

J'ai bien compris que... j'ai fait des études à Sciences-Po et je me souviens, le peu que j'en avais entendu parler, de l'urbanisme, les ZUP c'était abominable, et on disait « quand est-ce que l'on va changer ». Et donc dans les équipes de villes nouvelles, dans celle de Lille-Est en tout cas, **il y avait cette idée que nous, enfin, on avait réuni les conditions où on va faire autre chose que des ZUP. On va faire de la vraie ville.** Et quelque temps après, à l'occasion de ce travail, moi, il m'a semblé que, avec le **système des patates** : on prend un quartier comme ça et puis, on fait : îlot 1, îlot 2, îlot 3, etc. Et là, ça veut dire un promoteur, là, ça veut dire un promoteur de centre commercial, là ça veut dire, je ne sais pas, quoi. Taux de bureaux..., ça ne dit rien,. (Calais, entretien, 2003)

Parler d'espaces publics, pour l'architecte urbaniste de l'Etablissement public, c'est d'abord parler de découpage de la ville en quartiers, chacun étant équipé d'un établissement scolaire, et d'un espace central, en ne tenant pas compte de l'existant (anciens bourgs).

Est-ce que vous pouvez parler de la notion d'espace public ?

Alors là, peut-être que immédiatement en amont, ça rejoint très vite, il faut dire tout simplement que cette ville se veut une **conception par quartier**. Donc une programmation de quartier, et finalement, c'est **l'échelle du groupe scolaire qui détermine l'échelle du quartier**. (...) et plutôt que de reprendre des anciens, on a dit, ben on va... Ça a été le premier travail, hein. (...) Donc à partir de ça (*le découpage de la ville par la voie ferrée et l'autoroute*), il a fallu **composer des quartiers** (...)

Vous disiez (...) que vous vous préoccupez des espaces publics ? À quel moment ? Comment ? Où ?

Ben les espaces publics, on s'en est presque toujours préoccupé. Pour deux raisons essentielles : d'abord parce que, à partir du moment où on avait cette conception de quartiers, il nous semblait que **l'espace public**, il devait y avoir un **espace central**. Donc on a toujours parlé **d'espace central du quartier du Triolo, d'espace central du quartier de la Cousinerie**, voilà. C'était ça. L'idée que **dans chaque quartier, il devait y avoir un espace central**. Et vous noterez que ce n'est pas le cas pour tous les quartiers de Villeneuve en fait. Puisque, que je sache, **le quartier du Château n'a pas d'espace central**. (Zeller, entretien, 2003)

On voit ici combien cette pensée d'une ville découpée en espaces hiérarchisés (entre centre /quartiers, entre espace de centralité / espaces résidentiels) a été forte. Dans ce découpage de la ville, l'espace public, présenté fondamentalement comme un espace pour faire du lien (que

celui-ci soit pensé au niveau physique ou social, ou bien les deux) revêt également une dimension fonctionnelle.

On n'a pas encore commencé à parler des différentes échelles d'espace public (...). On parlait de trois ou quatre mille hectares publics et il s'agissait de les découper en chambres à coucher, en salon et en espaces privés, en petites maisons et appartements et puis en espaces publics mais en « public » à différentes « échelles », différentes « fonctions » qui créent la vie collective qui fasse que les gens vivent ensemble et vivent avec l'extérieur aussi. (Ralite, entretien, 2003)

La conception esthétique des espaces publics

Une autre fonction de l'espace public est de valoriser la beauté architecturale. Gérard Zeller parle de « lieux de représentation de ce qui les borde ».

(A propos des espaces publics) Et puis, est-ce que, alors on peut se poser la question, est-ce qu'il faut qu'ils servent à quelque chose, et est-ce qu'ils ne doivent pas être simplement beaux et être conçus pour qu'il y ait de la respiration urbaine. Moi je crois surtout que la plupart du temps, les espaces publics sont des lieux de représentation de ce qui les borde. Bon, un exemple typique, on regarde les façades et c'est vrai que c'est une satisfaction assez évidente, manifeste. Là, dans une ville nouvelle, c'est moins évident, parce qu'on n'est pas sûr qu'on va faire des œuvres à regarder toutes les cinq minutes, quoi.

ça aurait pu être un parti... dire que l'on crée de l'espace public pour admirer l'architecture moderne.
Bah, on peut dire que c'est une des fonctions de la place Allende. Non... (Zeller)

Comme le souligne Jean Remy, la réussite d'un espace public ne dépend pas toujours de sa qualité esthétique. Ainsi l'espace compris entre l'entrée du métro Pont de Bois et le square George Brassens, qui passe pour être un haut lieu de rendez-vous des jeunes étudiants et lycéens, est pourtant qualifié « d'un peu fouillis » par les anciens concepteurs de l'Epale. A l'inverse, l'aménagement « public » d'un espace n'est pas forcément garant qu'un « lieu public » puisse s'y construire.

(...) les fontaines ou... (...) c'est un thème qu'on aime bien. Mais c'est pas parce que, il y a, à un endroit donné, une fontaine, quelques marches, un mini bosquet que ça fait de l'espace public. Je veux dire, il est ouvert. Il est accessible à tout le monde. (Calais, entretien, 2003)

La conception fonctionnelle de l'espace public a gêné une approche relationnelle ou sociale des espaces publics réalisés dans la ville. La preuve en est que les aménageurs puis les élus n'ont pas cessé ensuite de tenter d'animer les espaces vides ou sans vie. De faire vivre ces espaces avec des événements, de l'urbanité, de l'attractivité. Patrick Calais reconnaît qu'il faut parfois « injecter un supplément d'âme » à ces villes plus abouties parce que exprimant des idéaux.

C'est un lieu en tant qu'expression, concrétisation d'un... comme je dirais ? d'une atmosphère...et sociale et...économique...et ludique. C'est-à-dire, on vit enfin dans une ville plus aboutie, plus avérée qu'on n'a jamais vue et ça passe inévitablement par des choses construites. Quelquefois, il faut injecter un supplément d'âme. (Calais, entretien, 2003)

L'espace public cadre de vie pour riverains de couches moyennes

La ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq a attiré une population de classes moyennes qui y cherchaient un cadre de vie dans un environnement, pour y résider. Elles voulaient éviter à la fois la ville (dans les années 70 on parlait du retour à la nature) et le grand ensemble dont on commençait à revenir. L'espace public est considéré comme un prolongement de la maison, verdoyant, agréable à regarder.

Voyez un joli espace public. Bon ça existe. Mais je redoute qu'en fait, ça ne soit qu'une sorte de privatisation de... c'était vrai par exemple dans le temps des chartes d'aménagement, ce qui était extraordinaire, c'est que chaque fois que l'on allait dans un nouveau contexte, les gens disaient : « Vous voyez, moi je retourne là, ma maison, elle est là, je suis là. Et donc vous vous arrêtez là et c'est bien ». Tout le monde disait : « Vous arrêtez la ville là où je suis ». Ça, c'est extraordinaire. (...) À Villeneuve-d'Ascq, à l'époque, s'est retrouvée une population qui s'est dit : « c'est le meilleur

choix pour mon projet de résidence », dans l'offre métropolitaine. Ménage, 30 ans, un enfant et demi. Il y a : « aller s'implanter à Villeneuve-d'Ascq en location ou en accession à la propriété, c'est le bon choix » parce que **c'est assez vert(...)** C'est **bien équipé**. C'est **bien desservi**, quand y a pas d'embouteillages, (...) y a un tas d'arguments qui font **qu'on peut être bien chez soi, dans un truc moderne, avec un jardin ou sans jardin**. Je veux dire, **c'est un choix d'individu, de famille**. Avec des tendances sociologiques, qui peuvent être prédites à la limite. Et donc **c'est typiquement des espaces pour classes moyennes bien gentilles**. (Zeller, entretien, 2003)

L'approche fonctionnaliste qui a guidé les concepteurs de la ville nouvelle est critiquée par certains acteurs. Les villes nouvelles qui produisent des villes fragmentées, des assemblages de morceaux peuvent-elles rencontrer l'usager qui déambule ? Pour Patrick Calais, le système de production des villes nouvelles est une négation de « l'espace public » des usagers.

Surdétermination du système de production de l'urbain sur l'usage réel...l'aménagement, de l'urbanisme et de l'architecture. Combien y adhèreraient à cette conviction qu'on dessine bien, on pense bien un plan de quartier, de lotissements, que sais-je ? Et, on détermine la qualité de la chose jusque dans son usage. Et moi ce que j'ai découvert et peut-être que j'ai aidé des autres à découvrir, par la force des choses, c'est que... il y a deux surdéterminations pour employer un terme un peu savant. L'une c'est le **système de production** et l'autre c'est **l'usage réel, effectif**. Et donc le système de production, ce que moi j'ai découvert à travers le travail sur l'imagibilité, c'est que, **il y a une négation absolue de l'espace public tel qu'on l'entendait jusque-là**. (Calais, entretien, 2003)

On peut bichonner des trucs fastueux. Est-ce que c'est une ville ? est-ce que c'est de l'espace public ? (Calais, entretien 2003)

3.1.2. L'approche sociale ou relationnelle de l'espace public

Cette approche est historiquement celle des acteurs qui ont une formation ou une expérience sensible de la ville et des espaces publics : chercheurs en sciences sociales, élus, usagers, travailleurs sociaux, journaliste...

Une approche nourrie par l'espace public de la ville ancienne

Quand on pense « espace public », la référence à la ville traditionnelle est fréquente. L'espace public, c'est « une rue avec des maisons de chaque côté », c'est « se sentir en ville ».

Et un peu naïvement, moi ça m'a fait comprendre alors que bêtement **l'espace public c'était une rue avec des maisons comme ça, de chaque côté**. Il y a 15 jours, je suis allé à Dublin. Je suis sorti en ville : il y a des maisons, en front à rue, de chaque côté d'une rue, il y a une chaussée pour les voitures et des trottoirs pour les piétons. Et ça je peux aller en Espagne, à Prague, à Berlin, n'importe où, je sais ce que c'est, et **je me sens en ville**. (Calais, entretien, 2003)

Par exemple dans les anciens villages : Ascq, Annappes... C'est pas du tout la même chose, on ne vit pas de la même manière, les pratiques ne sont pas pareilles... dans les anciens bourgs., on a la place qui est bien encadrée, on a les commerces tout autour et les services, on a la place du marché qui est au milieu., on a l'église le cimetière, dans les villages parce que quand c'est la grande ville, le cimetière, il n'est pas nécessairement là. (Ioos, entretien, 2004)

Dans les villes anciennes, la lisibilité des limites permet de se repérer alors que le flou des limites entre privé et public en ville nouvelle perturbe ceux qui n'en ont pas le « mode d'emploi ».

(...) quand vous êtes dans une ville ancienne, que vous avez un quartier qui est fait, il y a des rues, il y a des places, des routes... il y a tout ce tissu où les gens se retrouvent dans le domaine public, on reconnaît tout de suite le domaine public du domaine privé... C'est clair, on a une délimitation des espaces, les gens savent quand ils sont chez eux, et quand ils sont en dehors de chez eux, sauf que c'est le trottoir... dans les villes nouvelles, il n'y a pas de trottoirs nécessairement, et les espaces, c'est la balade, on parle de balades, de promenades à l'intérieur des... on mélange les espaces et juridiquement, au début c'est bien quand les gens sont pas là... sur le dessin, quand on construit, on dit « là le chemin, les gens vont passer là, ils vont entrer là, la voiture, elle est là »... donc on a réinventé de nouvelles façons de vivre et l'homme a du mal à s'habituer parce qu'il doit à chaque fois jongler entre l'ancien, le nouveau et la nouvelle... le nouveau mode d'emploi... d'habiter qui doit...qui parfois le perturbe... (Ioos, entretien, 2004)

L'espace public citadin, celui de la rencontre et de l'anonymat

Certains acteurs valorisent l'espace du citadin parce qu'il est un lieu d'échange, de rencontre, un espace social. Il doit être pourvu « d'esprit public », favoriser le voisinage, la déambulation, mais aussi l'anonymat.

(...) Ce que l'on appelle les espaces publics dans les villes anciennes où on a la place, la circulation de la voiture autour ou au milieu mais qui passe au travers et laisse les gens profiter pleinement de leur espace : s'y asseoir, s'amuser, discuter, prendre le soleil, manger son sandwich, en fait tout ce que l'on peut faire sur ces espaces publics. (...) L'espace public devrait être un espace ludique où l'on se retrouve où l'on échange, où on se croise, où on va d'un endroit à un autre... (Ioos, entretien, 2004)

Je veux dire qu'une ville en tant que chose publique, en tant que, inévitablement, espace public, son premier contrat, c'est de nous donner une facilité de lecture et d'insertion de ma petite personne, des gens avec qui je suis dans une déambulation, un cheminement des itinéraires ou des rêveries fonctionnelles ou aléatoires. Je veux dire, c'est ça le premier contrat. S'il n'y a pas ce contrat-là, je suis déjà paumé. Et si je suis déjà paumé, je vais aller plus dans le sens où nous porte la société d'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'esprit public, il n'y a pas d'espace public. (Calais, entretien, 2003)

C'est-à-dire, ce qui définit l'espace public pour moi c'est un peu un synonyme de la ville. C'est pour ça que je pense à Sansot quand il parle de se perdre, la déambulation, l'idée de déambuler, l'anonymat. Ce qui, pour moi, définit l'espace public, c'est le fait que je peux rester anonyme, inconnu, pas découvert tout en étant à vue. C'est dire, je suis à une terrasse de café. Je peux parler avec quelqu'un que je ne connais pas, qui ne va pas se fâcher. Et lui et moi ou elle et moi, ou elle et elles sont venus là, simplement pour participer de quelque chose, tout en ayant le droit, non pas de rester sur leur quant à soi, mais d'y être comme non relié par l'ensemble des contraintes urbaines. D'où le droit à l'anonymat. Si je rencontre quelqu'un de connaissance, nos regards se croisent, mais la personne détourne son regard, je sais qu'elle n'a pas envie de me voir. Elle a peut-être des raisons, et je ne vais pas insister. Même quelqu'un d'identifié continue d'avoir le droit de ne pas être interpellé. (Calais, entretien 2003)

Et quand on dit espace public en ville, en centre ville lillois par exemple, c'est beaucoup plus anonyme. Est-ce qu'ici c'est fréquenté par les gens du quartier ou bien beaucoup de gens d'ailleurs viennent ? Parce que c'est aussi un espace public au sens urbain quoi, oui. Et non pas au sens général, dans le quartier. (De Alzua, visite commentée, 2003)

L'espace public dépositaire de la mémoire

Une autre dimension importante de l'espace public est son ancrage symbolique dans le passé, son potentiel de lieu mémoriel et commémoratif. Les espaces publics ont une histoire, une mémoire. L'inauguration d'une place ou d'un équipement par une personnalité, les luttes menées, le nom donné à une place par solidarité avec les peuples victimes de dictatures, marque des liens publics avec un pays. C'est le cas des deux places qui jalonnent la chaussée haute de Villeneuve d'Ascq.

LA PLACE LEON BLUM ET SON TILLEUL A PONT DE BOIS

Ah, la place Léon Blum, elle a une histoire. D'abord, ça a été un des grands moments de la traversée du désert de François Mitterrand, quand il était premier secrétaire au parti socialiste, et que dans la région, il n'avait comme ami et soutien que Gérard Caudron, Gérard Vignoble le maire de Wasquehal, et un peu Arthur Notebart ; que même Pierre Mauroy ne se déplaçait même pas pour lui serrer la main, alors que deux ans après, il allait devenir son Premier ministre. **Il est venu passer deux jours ici, sur Villeneuve, il a inauguré la place Léon Blum, on a planté ensemble le... c'est un tilleul, je crois qui se trouve sur cette place (...)** (Caudron, entretien, 2004)

LA PLACE SALVADOR ALLENDE DEVANT L'HOTEL DE VILLE, SYMBOLE DE LA LUTTE CHILIENNE

La place Allende, c'est autre chose, ça a été un enjeu politique, là, on l'a inaugurée, non pas avec Mitterrand, mais avec Régis Debray, autant que je me souviens, et il y a eu les « Quilapayun » qui étaient venus, c'était la grande époque, je dirais, des « mythes chiliens », les immigrants chiliens en grand nombre sur la ville (...) les Chiliens, ils venaient, parce que vous savez, c'est comme tout phénomène migratoire, en particulier lié à une fuite politique, c'est que quand vous avez un noyau qui arrive et qui est bien accueilli, et qui est aidé, eh bien tous les autres, ils viennent autour (...) On les a accompagnés jusqu'au moment où la plupart sont repartis, c'est toute une histoire commune avec

ces réfugiés chiliens, une très grande amitié, et on reste en contact avec eux... Et donc, pour vous dire à quel point, c'était presque un enjeu politique, je me souviens, aux élections municipales de 83, mon adversaire RPR de l'époque était une femme : Monique... je me souviens de son nom, elle avait à son programme : « quand je serai élue » (c'était pas « si je suis élue »), je débaptiserai « la place Allende » pour lui donner le nom de « place du Général De Gaulle », c'était en 83, elle ajoutait, « parce que Allende, c'était un étranger, un marxiste, donc on ne donne pas le nom de la place principale de sa ville à quelqu'un qui était un étranger, un marxiste et un assassin ! ». c'est pour vous dire que ça a été un enjeu politique et que les discours politiques étaient parfois, enfin, les batailles politiques étaient parfois un peu tendues, bon, elle a été battue, donc la place Allende est restée « place Allende ». (Caudron, entretien, 2004)

Dans leur ouvrage, Pascal Percq et Jean-Michel Stievenard n'utilisent pas une seule fois le terme « espace public ». Et pourtant il est présent dans tout l'ouvrage. L'entretien avec Pascal Percq, pourtant ciblé sur l'espace public, démarre d'emblée sur les expropriations, puis fait une sorte de narration de tous les conflits, blocages de la ville nouvelle... Pour eux, l'espace public correspondrait à espace de tension où se confrontent les divers acteurs sociaux.

Percq et Stievenard citent des lieux publics **symboliques**, qui conservent la **mémoire de luttes urbaines**. Parmi eux, le garage Connart, la Maison commune, la salle des fêtes prêtée par le propriétaire pour les premières assemblées générales des expropriés (1967) ; le centre social du quartier Résidence qui a accueilli les locataires en lutte contre le CIL (1971), le LCR du Triolo où se réunissait l'association de défense des premiers habitants contre les malfaçons, la Ferme Dupire où s'est tenue la réunion publique des habitants face aux aménageurs (1976) ; mais aussi des lieux publics qui conservent la mémoire du passé agricole : les fermes dont certaines seront sauvegardées comme lieu de culture et de sauvegarde du patrimoine ; des espaces vert : Parc Urbain et lac du Héron ; enfin parmi les innovations de la ville nouvelle, sont cités des espaces publics (le lac St Jean lac de réserve, le Parc urbain, le métro automatique, les chemins piétonniers considérés comme pas « rassurants (l'absence de trottoirs au bord des chaussées étant considérées comme dangereuse).

L'espace public de débats

Comment apprécier les conflits qui ont jalonné la construction de la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq ? La liste est longue : entre la bagarre au forceps entre élus de la communauté urbaine et l'Etat pour la présidence de l'Epale, les clashes entre directeur et président de l'Epale à propos du concours Pont de Bois, entre élus villeneuvois et Epale à propos de la localisation des équipements publics (les anciens villages se sentant défavorisés par rapport aux nouveaux quartiers), entre le maire et l'Epale (pour ou contre le métro en viaduc), entre ville-habitants et Epale (opérations de construction (classement des voiries privées), etc.

Ces échanges parfois violents entre acteurs sont-ils l'expression d'une démocratie naissante ou le signe de l'échec de celle-ci ? Ne faut-il pas les considérer comme le contraire de l'esprit de négociation et d'un espace de débat ? C'est le sentiment de Jean Remy qui a observé à Villeneuve-d'Ascq une absence de communication proche de l'hostilité entre acteurs institutionnels.

...On nous avait demandé de participer avec la municipalité et l'Epale et quand je suis revenu avec Liliane Voyé, on disait « mais c'est pas possible, ces gens ne se parlent pas », ça nous donnait l'impression de deux types qui avaient peur l'un de l'autre, et qui sont condamnés à vivre ensemble d'une certaine manière, ou bien alors l'un va tuer l'autre, ou bien quoi, qu'est-ce qu'il va se passer ? Cette impression-là, ça nous avait marqués, « nous, mais jamais ça ne se passerait comme ça ici »... enfin, je m'excuse mais c'est pas des pratiques de négociation, c'est pas comme ça qu'on progresse... (Remy, entretien, 2004)

L'ouvrage de Stievenard et Percq sur Villeneuve-d'Ascq, s'il relate les « bras de fer », les « bagarres » et les « clashes », fait aussi une large place à d'autres formes de débats publics

qui rassemblent des acteurs contradictoires, les habitants et l'Epale. Les mots mentionnés indiquent l'ampleur de cet espace public de débats :

« réunions », « mobilisation », « pétitions », « organisation », « syndicat », « négociation », « associations », « amicales », « assemblée générale », « assemblée constitutive », « organisation », « entraide », « convention », « concertation », « dénoncer », « revendiquer », « proposer », etc.

On pourrait concevoir l'espace public comme un espace pour tous (une agora), qui favorise les processus de construction de la rencontre,

C'est vrai, c'est une forme, l'espace public, l'agora, le forum. Mais lié à une forme, je dirais que l'espace public renvoie à disons, une manière de penser et d'être. (...) Dans « espace public », il y a le fait que ça concerne tout le monde. C'est-à-dire que ce ne peut-être une notion exclusive à quelques-uns, système républicain démocratique. (Pelissier, entretien, 2003).

ou comme un espace de tension entre groupes sociaux diversifiés dont le politique n'est pas exclu : l'espace public comme lieu où peuvent débattre les habitants, rencontrer les élus échanger sur les « choses publiques », pourquoi pas même les espaces publics... Pour Sergine Vaubourgeix, les conseils de quartier, les centres sociaux, les conseils municipaux sont l'espace public par excellence.

(...) Espace public au sens de l'intérêt de la chose publique (*res publica*) : un lieu où on peut aller, comme le conseil municipal où on débat de choses importantes de la vie sociale. (...) L'espace public, c'est un lieu de débat et d'échange, où l'on peut avoir du lien social. À Villeneuve-d'Ascq, c'est particulièrement bien appliqué, c'est dû à la construction de la ville. Il y a 1300 associations à Villeneuve-d'Ascq : insertion par l'économique, économie solidaire, culture, sport...

L'espace public, c'est les centres sociaux, ils sont 5 et sont très actifs à Villeneuve-d'Ascq. Ils sont indépendants (associations à but non lucratif font des actions en commun). Financés par l'CAF et la mairie, mais sont juridiquement indépendants. Mutualisation des moyens pour accès des habitants aux NTIC (nouvelles technologies d'information et de communication). Dans les centres sociaux, il y a des débats de société avec les habitants, organisés par le directeur. Ex. : centre social d'Annappes (des Genêts) sur les élections, la politique du gouvernement (CES CEC), la guerre en Irak... C'est très militant. (Vaubourgeix, 2004)

Certains acteurs émettent pourtant des réserves sur le concept d'agora. D'un côté, l'appropriation d'un espace public -si beau fût-il- par un groupe dominant fait fuir (Petitot, 2003), et alors il perd ses dimensions relationnelles. De l'autre, un espace trop neutre concerne tout le monde et finalement personne. Jean Remy refuse l'idée d'agora grecque idéalisée. Selon lui, l'agora retient les populations mais ne provoque pas de flux, contrairement aux villes pré-industrielles d'Europe.

Vous allez à Padoue, c'est la même chose, vous avez trois quatre places l'une à côté de l'autre, vous allez à côté de chez vous, vous allez à Tournai, vous avez la place aussi, la cathédrale, et vous avez ici les Halles et la place des Halles aux draps et tout ça... et vous avez entre les deux ... je crois que c'est au 13 ou au 16^{ème} siècle, l'évêque qui avait là un peu une certaine prérogative, a voulu entre les deux places faire un axe pour lier les deux, les bourgeois et les marchands se sont opposés, pour le moment on reliait les deux par une ruelle là encore on se reliait comme ça, mais on dirait qu'on ne se relie pas... chaque fois que l'on est piégé par une idéalisation de la ville grecque/agora...

Plus que des lieux d'exercice de la « délibération publique », il prône des lieux d'apprentissage du « vivre ensemble ».

Oui, j'ai une certaine image je veux dire, mais je veux bien dire que cette image on peut la discuter, en avoir une autre et puis réfléchir autrement. Moi je suis contre une idée d'espace public où on est surdéterminé par l'idée de l'agora : que l'espace public est d'abord le lieu du débat politique... C'est pas exclu, mais l'espace public, c'est l'apprentissage d'une cohabitation élargie, et la mixité, elle doit être... pas d'abord au niveau du logement, je ne dis pas qu'il ne faut rien faire au niveau du logement, mais pas d'abord au niveau du logement, on s'approprie dans les espaces publics. (Remy, entretien, 2004)

(...) la ville c'est un lieu de cohabitation dans le conflit entre les gens qui ont des intérêts opposés mais partiellement complémentaires... (Remy, entretien, 2004)

3.2. Les référentiels de l'action en villes nouvelles

3.2.1. *L'espace public comme antidote aux espaces vides des grands ensembles*

Nous renvoyons ici aux aspects développés en partie 2.1.2 et exprimés lors des analyses de terrain. « Concevoir » l'espace public, ou « mettre de l'espace public » dans la ville est, pour un certains nombre d'acteurs, un progrès incontestable par rapport aux vides urbains laissés par l'urbanisme des ZUP et des grands ensembles des années 60 :

Quelle que soit l'ampleur (...), je suis frappé que globalement au Val Maubué : **il y a un plus** qui tient précisément à la conception de l'espace public (...). (Roullier, entretien, 2003)

C'est comme le blanc en peinture, **c'est ça qui donne du sens au reste. Est-ce que les villes nouvelles ont permis de remplacer l'espace vide en espace structurant ? et je crois qu'elles l'ont permis**, (...) elles l'ont permis dans mon esprit parce qu'il y avait de l'espace, la page était blanche, à part quelques petits bouts, le reste c'était des champs. (Billiard, entretien, 2003)

Isabelle Billiard se demande si dans des villes déjà urbanisées il a été possible de penser les creux comme on peut le faire sur une « page blanche ».

Mais justement à Villeneuve-d'Ascq et à Vitrolles, on n'est peut-être pas dans le cas de figure des champs de betterave. C'est-à-dire : Villeneuve-d'Ascq, je ne sais pas comment c'était du tout, à Vitrolles il est évident qu'il y avait déjà des nappes de pavillonnaires, c'est quand même assez serré l'urbanisation dans le midi. Donc on voit bien que là déjà ils se prenaient les pieds dans **tout ce qui existait déjà plus les opérations dures** des années 50-70 (...) (Billiard, entretien, 2003)

La réflexion sur la conception de l'espace public, qui se développe de manière hégémonique et prométhéenne lorsque l'on construit en terrain vierge, lorsqu'elle est réalisée dans des zones urbaines existantes, s'est-elle heurtée à des résistances locales aux projets ? Le danger pour les aménageurs n'est-il pas, comme le souligne J.E. Roullier, de **surévaluer l'espace public et les équipements publics, seul domaine où le maître d'ouvrage peut maintenir son pouvoir**.

La situation dans laquelle se trouvaient les gens des établissements publics les amenait presque inévitablement à surévaluer l'espace, à essayer de retrouver du pouvoir par l'intermédiaire de l'espace public et par les équipements publics. (Roullier, entretien, 2003)

Certaines réserves ont été faites sur l'apport des villes nouvelles dans la conception urbaine. Le fonctionnalisme décrié dans les grands ensembles se serait perpétré dans les villes nouvelles. Selon l'analyse de Jean Harari, la rupture avec les barres des années 60 et les ZUP n'est pas si évidente. L'approche fonctionnaliste resterait dominante par rapport à l'approche sociale.

Oui, nous, on a assez vite analysé qu'il n'y avait pas eu de rupture fondamentale avec l'époque précédente celle des ZUP. On était encore dans le fonctionnalisme, on était encore dans le zoning, dans la division fonctionnelle des grands dispositifs. (Harari, entretien, 2003)

3.2.2. *La dynamique opérationnelle comme obstacle aux approches théoriques*

Pour les acteurs impliqués dans l'aménagement des villes nouvelles, le passage à la dimension opérationnelle va pouvoir donner corps à cet idéal de ville qui s'exprime cependant plus, à travers un rejet (celui des grands ensembles) et une nostalgie (la ville ancienne et spécialement la ville pré-industrielle), qu'à travers une analyse construite.

Je vous renvoie au tableau de Piero della Francesca qui s'appelle « la citta idéale ». C'est un tableau tout en largeur, c'est la première fois où on arrivait à figurer complètement la perspective, et sur lequel sont installés des bâtiments dessinés. Il y a une espèce d'harmonie et l'espace public est constitué par la juxtaposition équilibrée et harmonieuse de bâtiments, qui sont beaux, mais surtout à travers le rapport qu'ils entretiennent entre eux. (Antonietti, entretien, 2004)

D'autre part, la critique de l'urbanisme moderne, fondée sur le rejet d'un modèle universel, va favoriser la prise de distances avec tout modèle théorique, au profit d'une approche contextuelle et déterminée par les conditions de l'action.

On ne pouvait pas être tenté par une théorie quelconque qu'on adapterait ultérieurement sur le terrain : les contraintes étaient trop fortes, les délais qu'on nous donnait étaient trop courts. (De Alzua, entretien, 2003)

Ce défaut d'analyse critique des mécanismes de production de la ville a privilégié une approche plutôt fondée sur une image de ville que sur un processus de projet à construire. La ville du Vaudreuil fait exception dans le paysage, en investissant de manière forte ce domaine, mais les difficultés opérationnelles et l'arrêt prématuré de cette expérience viendront condamner d'autant plus facilement toute entreprise d'efforts théoriques. Ainsi, peu à peu, à travers la dimension opérationnelle de la construction des villes, les investissements croisés de disciplines autour de l'espace public et de la ville en général, se sont taris.

Il me semble qu'il manquait aux gens qui ont travaillé, une dimension plus critique, plus théorique et fondée sur une analyse assez concrète du mode de production. (...) Je parle au fond de cette interrogation : pourquoi on veut faire la ville et qu'on n'y arrive pas, qu'est-ce qui ne va pas là-dedans, qu'est-ce qui manque, etc... ? Je pense que cette question, soit on ne l'a pas assez posée, soit on ne l'a pas bien posée (...) et qu'il y a au départ un problème d'approche : qu'est-ce que l'on veut faire ? Et je pense que l'on s'est un peu trop vite satisfait d'une idée d'espace public qui était finalement, comme vous l'avez dit tout à l'heure, un peu trop générique. On va faire des avenues, on va faire des trottoirs, on va planter des arbres, il faut avoir les bons prospects etc... (Devillers, entretien, 2003)

Et les avancées théoriques de certains sur le mode d'engendrement de la ville²⁵⁴, si ils trouvent des échos parmi des enseignants et des étudiants en architecture, ne seront que faiblement mobilisés pour penser l'action au sein des villes nouvelles. A travers la lecture des Cahiers de l'IAURP/IAURIF, il est communément établi que l'espace public doit être à la fois structurant de la forme urbaine comme de la vie sociale, mais cet objectif ne semble pas constituer un référentiel suffisant pour encadrer l'action.

A titre d'exemple, comme cela a été relaté à travers le quartier de la Frescoule à Vitrolles, les découpages urbains n'ont pas été abordés avec la pensée d'un mode d'évolution de la ville²⁵⁵. Et, de manière plus générale, dans les deux terrains d'études choisis, nous ne trouverons que très peu de convocations théoriques, de démarches réflexives ou évaluatives de l'action en cours.

On a beaucoup compté sur l'architecture, on a cru que c'était l'architecture qui pouvait produire l'urbanité. Alors que nous, on a été assez vite convaincu que ça se jouait en amont, pour ne pas dire en-deça. (...) Il y a eu une espèce de prime à l'architecture, pour être moins sévère, on a plutôt compté sur la typologie architecturale pour développer de l'urbanité plutôt que sur la forme urbaine.

Comment vous l'expliquez ?

C'est une question de savoir, de rupture dans la chaîne du savoir. L'urbain sur lequel on discute encore, c'est pas du tout acquis, même parmi les enseignants. Quelle est la place respective de l'architecture et du projet urbain au sens projet d'espace public, projet de morphologie urbaine, relation entre l'espace public et l'espace privé ? Comment les uns et les autres se gèrent, notion de renouvellement, de substitution, de densification ? Toutes ces choses là sont complètement en débat. Dans les écoles d'architecture il y a une prime à l'architecture, à l'objet architectural, à l'apparence, et dans le meilleur des cas, à la réflexion typologique, c'est à dire manipuler les types et l'association des types comme pouvant presque par eux même produire la complexité urbaine que l'on recherche. Alors, que je reste convaincu que c'est le dispositif urbain, qui, dans une relation de relative indépendance à l'architecture, fournit les conditions et les garanties que ça ne finisse pas mal. (Harari, entretien, 2003)

²⁵⁴ Nous faisons référence aux travaux en France de Huet, Devillers, Pannerai, Castex et Depaule, prolongeant ceux de « l'école italienne ».

²⁵⁵ Sur ce thème, il paraîtrait intéressant de revisiter des projets qui ne se sont pas réalisés, tel que celui d'Yves Borie à Marne-la-Vallée qui nous a été signalé.

Même le domaine de la recherche se coupe du laboratoire en vraie grandeur que constitue les villes nouvelles, hormis pour une dimension expérimentale portée par le Plan Construction, comme en témoigne cet extrait d'échanges entre Isabelle Billiard (relatant l'époque où elle était au Ministère de l'Équipement, à la mission de la recherche urbaine) et Jean-Eudes Roullier.

IB : J'ai aussi le souvenir, Monsieur Roullier, qu'on n'arrivait pas chez vous comme ça. Les villes nouvelles, c'étaient trois systèmes de barbelés quand même...

JER : ...des barbelés, je ne sais pas. C'est vrai que c'étaient des gens qui étaient totalement absorbés par les difficultés pratiques (...) Nous avons un principe de base qui était de soutenir les équipes qui se lançaient dans des projets un peu dingues (...) et notre première préoccupation n'était pas de se faire critiquer par d'autres (...). (Billiard, Roullier, entretien, 2003)

Quelques tentatives de mener une analyse critique de l'action en cours vont être générées, mais il semble qu'elles étaient quasi-exclusivement portées par des architectes, à travers notamment l'action du Collectif Atelier Public²⁵⁶. Or, ce sont justement les architectes, à partir du moment où les villes nouvelles sortent de terre, qui vont être convoqués grâce à un élargissement de l'accès à la commande. On peut alors comprendre un certain désengagement de la réflexion au profit de l'exercice de leur métier, d'autant plus que l'époque correspond aussi à une désillusion concernant une réforme en profondeur de l'organisation de la profession.²⁵⁷

Je pense que les villes nouvelles ont eu un rôle générateur dans la position ultra médiatique de l'architecture française dans le monde. Générateur, c'est à dire que c'est la politique d'Etat qui a permis à l'architecture française de décoller. Il y a eu une rupture des modes de pensée qui a fait rentrer tous les jeunes architectes dans les revues. (Pélissier, entretien, 2003)

Ainsi, il ne paraît pas y avoir eu beaucoup de « pare-feu » à l'action ; la difficulté de construire une véritable pluridisciplinarité autour de la fabrication de la ville apparaît à la fois comme une des raisons et une des conséquences de cette situation. Basculant dans la dimension opérationnelle, le projet d'espace public va avoir tendance à se composer à travers une contractualisation entre légitimité publique et intérêts privés, conformément au cadre procédural de la ZAC. Plusieurs niveaux d'appréhension des relations public/privé s'entrecroisent donc en permanence dans la fabrication des villes, concourant à ce que la notion soit extrêmement polysémique, comme nous avons pu nous en rendre compte à travers la variété des définitions données par les acteurs.

Et malgré cette expérience des villes nouvelles, ving-cinq ans après les premières réflexions sur l'espace public, un vide semble demeurer et reste à investir.

Je crois qu'on ne questionne pas assez justement ce qu'est l'espace public. Aujourd'hui, dans le cadre des missions de conseil que j'ai à Grenoble, depuis 3 ou 4 ans, on essaie de faire une charte des espaces publics. Alors une charte pour dicter le bon goût, ça n'a aucun intérêt. On a posé la question « qu'est-ce que c'est que le bon goût ? » à l'académie des sciences et des arts sous Louis XIV, six mois après ils sont revenus en disant « c'est le goût du roi ». Donc la question était réglée, et je pense que ça peut rester ça, sauf que ce n'est pas un problème de bon goût. C'est un problème de savoir dans quel monde on veut vivre, et puisque l'espace public, c'est l'espace de tout le monde, qu'est-ce que ça veut dire tout le monde ? et comment on vit ensemble ? Donc ça pose la question, non pas de la gestion, qui est un mauvais terme, mais d'affronter les conflits. Et les conflits sont révélateurs de quelque chose, de bons ou de mauvais fonctionnements. Et on les prend en compte et on réfléchit là-dessus, et ce n'est pas la forme qui va régler ça. (Marguerit, entretien, 2004)

²⁵⁶ Cf. chapitre 2.1.2. sur la création du Collectif Atelier Public.

²⁵⁷ Contrairement à sa promesse, François Mitterrand n'abolira pas l'Ordre des architectes à la suite de son élection à la Présidence de la République.

3.3. Projet d'espace public et mode opératoire

En France, ce qui caractérise le mode opératoire des villes nouvelles est la constitution d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine²⁵⁸, en appui à la direction, pour piloter le projet.

3.3.1. Force de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine / faiblesse de la maîtrise d'ouvrage urbaine.

La maîtrise d'œuvre urbaine est un terme qui apparaît au début des années quatre vingt, cette appellation sera médiatisée à travers un colloque dans lequel Jean-Marie Duthilleul²⁵⁹ et Jean Dellus vont en faire le rapport introductif. C'est ainsi qu'y est présenté ce qui apparaît comme une nouvelle démarche de conception à l'échelle urbaine, dont l'ambition est de transformer les relations entre professionnels et vis-à-vis de l'administration. Nous voyons que son champ d'intervention est purement conceptuel et profondément spatialiste, voire architectural.

« Une négociation s'établit en fait entre deux compétences équivalentes, sur des points négociables : la maîtrise d'œuvre urbaine qui fait une approche de l'architecture par la forme urbaine et l'espace urbain, l'architecte qui crée un objet d'architecture gardant son originalité et sa personnalité en contribuant à l'harmonie d'ensemble. »²⁶⁰

Son domaine d'intervention est caractérisé par l'intervalle dans lequel elle se glisse : entre planification et architecture, ou comme il est autrement dit : entre mythes et réalité.

« Elle est dans la démarche créatrice qui permet, c'est tout simple, et pourtant si complexe, à l'échelle de la ville ou encore du pays, de passer des objectifs, peut-on dire des mythes,... à la réalité, celle du quartier, de la rue, de la place ou du parc, voire du paysage, de la vie quotidienne de tous les habitants. »²⁶¹

Son postulat énonce que les contradictions (conflits en terme d'usages, contradictions dans les mécanismes urbains, conflits entre les professionnels qui agissent sur l'espace) peuvent être dépassées par la conception.

« C'est là une des spécificités de la maîtrise d'œuvre urbaine : sa capacité à concevoir, c'est à dire à inventer et assumer l'ensemble de la réalisation d'un projet urbain. Projet urbain non pas idée abstraite, non pas discours sur l'espace, mais projet physique, concret, à l'échelle de la ville, ou du quartier, du pays ou du bourg ». ²⁶²

Le colloque fait la part belle aux expériences en villes nouvelles où il apparaît que la maîtrise d'œuvre urbaine s'y déploie à travers l'action menée par les équipes des établissements publics. De fait, ce rôle, tel qu'il vient d'être défini, sera grandement occupé par toutes les équipes et reste aujourd'hui le témoignage de la spécificité de l'aménagement en ville nouvelle.

Mais il est aussi bien précisé que la maîtrise d'œuvre urbaine ne saurait exister sans une maîtrise d'ouvrage urbaine, rendant ainsi toute légitimité à l'intervention du projet politique.

« Au terme de cette étape, que nous avons appelé de programmation, du dialogue maîtrise d'ouvrage maîtrise d'œuvre urbaine, il (*le programme urbain*) rassemble dans une vision globale références, objectifs politiques et concept urbain, ce qui permet d'"engendrer" la ville. C'est autour de sa traduction concrète par la maîtrise d'œuvre urbaine que peut se créer le consensus des multiples intervenants sur la ville. C'est à son niveau que peut s'exprimer les habitants, que peut prendre son

²⁵⁸ Ce terme n'est pas forcément celui qui a toujours été retenu par les établissements publics.

²⁵⁹ Jean-Marie Duthilleul, architecte, fait partie à cette époque du Groupe central des Villes Nouvelles.

²⁶⁰ Rapport introductif au colloque organisé par l'association Architecture, Urbanisme et Service Public, tenu au Sénat en janvier 1982.

²⁶¹ Rapport introductif au colloque A USP, 1982.

²⁶² Rapport introductif au colloque A USP, 1982.

sens un véritable débat public, sur ces options politiques et non sur leurs conséquences. Enfin, c'est à partir de ses données que peut être travaillé le projet urbain. »²⁶³

Or, c'est ce point justement, celui de la constitution d'une maîtrise d'ouvrage urbaine, qui nous apparaît comme une faille dans le dispositif mis en place dans les villes nouvelles françaises. Faille certainement redevable en grande partie aux conditions de création de ces villes et les deux terrains d'étude choisis en témoignent chacun à leur manière. En effet, hormis de manière très évidente pour la ville du Vaudreuil et, pour ce que nous avons pu explorer, en ce qui concerne la première période de Villeneuve-d'Asq (avec le tandem Jean-Claude Ralite / Jean-Jacques De Alzua), il nous paraît que la constitution d'une maîtrise d'ouvrage urbaine n'a pas toujours été un objectif à construire.

C'était un peu mon obsession la structuration de la vie politique, ce en quoi je faisais de la technocratie pure. Je pensais à la gestation de la vie politique, gestation de la politique finalement, c'est bien ça qui gêne les politiques traditionnels, c'était que nous aidions à l'émergence du politique. (Ralite, entretien, 2003)

Nos terrains d'étude montrent à travers des exemples concrets comment le projet de ville nouvelle a évolué vers un projet technique au détriment d'un projet politique. Et dans ce cadre-là, le poids a plutôt été donné à l'équilibre financier global et à la conception formelle qu'à une réflexion en termes d'usages possibles et de capacité d'évolution des espaces.

Et cette question de la gestion, elle me semble complètement cruciale. Parce que si on repère les espaces publics de Lyon, c'est pas uniquement parce qu'esthétiquement ils sont très réussis, c'est parce qu'ils sont aussi gérés. Ils pourraient être aussi bien dessinés et aussi bien plantés, s'ils n'étaient pas gérés, et gérés dans une vision politique des choses, ça ne marcherait pas. (Henriot, entretien, 2004)

Cette situation relève de la spécificité des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine, qui réside dans la présence forte de différents métiers de la conception. Parmi ceux-ci, l'architecte et l'ingénieur apparaissent en position dominante, l'architecte devenant urbaniste.

Il y avait, en gros, trois catégories de personnel dans les villes nouvelles : les architectes, les ingénieurs et puis le reste. (Petitot, entretien, 2003)

Et, selon les établissements publics, va se négocier une place plus ou moins importante accordée au paysagiste. Au sein de l'équipe, se reproduit la lutte de pouvoirs qui, en France, marque l'histoire des professions de la conception.²⁶⁴ Autre place à conquérir au sein de cette équipe : celle du programmeur. Il paraît bien que le sentiment recueilli à Vitrolles (« l'entre deux ») est partagé ailleurs ; le programmeur est quelqu'un qui est resté à l'écart des grandes conceptions urbaines. Ceci témoigne de la difficulté de constituer une maîtrise d'ouvrage urbaine, car l'identité du programmeur se construit justement dans un rapport étroit à la Collectivité locale et donc aux élus.

C'est à dire que le débat sur l'enjeu urbain se passait beaucoup en débats entre commerciaux, urbanistes et ingénieurs. Les programmeurs, ou les gens qui travaillaient sur les équipements publics, étaient considérés comme quelque chose d'un petit peu particulier, et eux mêmes se considéraient comme un peu particuliers en ce sens qu'ils travaillaient plutôt avec les collectivités locales, ils se spécialisaient plus sur les équipements. (Petitot, entretien, 2003)

La difficulté pour le programmeur de se faire une place, l'absence dans certaines équipes de sociologue²⁶⁵, le faible recours à des équipes de chercheurs extérieurs pointent une des spécificités de la fabrication des villes nouvelles en France : elles sont avant tout redevables de conceptions techniques (architecture, urbanisme, ingénierie, paysage) et ont donné une part bien faible dans l'aménagement aux sciences humaines. La pluridisciplinarité des équipes apparaît ici bien limitée.

²⁶³ Rapport introductif au colloque A USP, 1982.

²⁶⁴ Sur ce point, nous renvoyons à l'ouvrage de Florent Champy (2001).

²⁶⁵ Ce qui est le cas aux Rives de L'Etang-de-Berre comme à Villeneuve-d'Ascq.

Les aménageurs ne comprennent pas ce que c'est que la sociologie urbaine, non, ils ne comprennent pas. Ils apparaissent plutôt comme des empêcheurs de tourner en rond. Ils ne comprennent pas, ça ne sert à rien et ce qu'il faut c'est faire... Et, quand on dit : « mais au fond, quelle ville vous faites ?, urbaniser sur dalle, ça veut dire quoi sur le plan social ? », les gens vous regardent comme si on sortait une insanité. En fait, je caricature, parce qu'il y a des gens qui sont ouverts à ça, mais c'est pas dans la logique de la dynamique. (Petitot, entretien, 2003).

3.3.2. La tentation du périmètre protecteur : expérimenter l'utopie du pouvoir technique.

Selon les contextes, restreints à un rôle d'aménageur plus que de maîtrise d'ouvrage publique, les établissements publics vont susciter une tentation chez les techniciens : celle où l'expérimentation prime et peut faire croire à une maîtrise technique de la fabrication de la ville. Comme en témoigne ces deux extraits : celui d'un architecte d'opération à Vitrolles, évoquant la collusion d'intérêts avec l'équipe de l'EPAREB, et celui d'un membre de cette équipe.

On avait des points de vue générationnels identiques, on avait à peu près la même culture post 68, critiquer les tours et les barres, faire enfin la ville, l'utopie...c'étaient des gauchistes, j'étais un gauchiste. Et puis on commençait, on était encore assez jeunes, on devait donner forme à la réalité de nos idées utopiques, eux, dans l'urbanisme et nous comme architectes. Et on avait la chance, eux et nous, d'avoir trouvé un cadre dans les villes nouvelles, avec des politiques qui ne comprennent rien, auxquels on peut raconter ce qu'on veut etc... on fait la ville à leur place. (Antonietti, entretien, 2004)

Quand même on tournait en rond à la fin, et puis c'était du répétitif, et je pense même qu'il y avait un manque de renouvellement (...). Il y a aussi pour moi un goût d'inachevé parce qu'on faisait beaucoup d'expérimentation sur les espaces publics. (...). Donc on avait fait, en particulier sur les réseaux, des démarches innovantes pour les regrouper. Et toutes ces démarches innovantes, et bien, même si ça marche aujourd'hui, ça ne s'est pas développé, ça n'a pas fait école, alors que ça aurait dû, puisqu'on y avait mis les moyens. Et c'est vrai que là on est retombés après dans les lobbies des concessionnaires E.D.F., SEM etc... On était naïfs, on pensait qu'on arriverait à les faire évoluer, mais en fait non, ils ont une logique différente.(...) Et bien surtout c'est les services de la ville qui devraient reprendre le flambeau, et là c'est pas le cas. Ils étaient absents, ils n'ont jamais repris une expérimentation en disant « ça c'est bien, on essaie de continuer ». (Plaisant, entretien, 2004)

Bien évidemment, les durs retours à la réalité se font sentir : réalité de la décision politique, réalité des mécanismes de production de l'espace dans laquelle la logique sectorielle reste forte et réalité économique du marché venant conditionner les contenus des opérations.

L'erreur serait de croire que quelque part on peut échapper aux logiques dominantes de la production. Ça ce n'est pas vrai, il faut le savoir. Et là aussi, c'est une chose que les urbanistes auraient intérêt à apprendre, c'est que l'on fait avec la réalité et pas dans un monde idéal où on pourrait inventer une ville qui serait en dehors des contraintes. (Devillers, entretien, 2003)

La multiplication des contextes, les personnalités des intervenants au sein des établissements publics, viennent relativiser ce qui pourrait paraître comme un certain nombre de généralités. A travers nos deux terrains d'études, nous avons mis en exergue des mécanismes communs mais aussi des spécificités fortes. Il en est ainsi, de cette première période de l'EPALE où nous avons ressenti, que des manières différentes de procéder étaient expérimentées. Comme le relate cet extrait d'entretien avec Jean Tribel, lorsqu'il est appelé, suite au départ de Jean-Jacques De Alzua, a assuré la mission de conception des espaces publics de la chaussée haute.

De Alzua il se méfiait, enfin, il voulait pas dessiner, il voulait laisser des libertés aux intervenants après.(...) Il avait un système de pensée, et ça j'en suis à peu près certain, qui était de trouver les moyens de dé-normaliser l'espace public. (Tribel, entretien, 2004)

3.4. Ce que nous apprend l'expérience de Louvain-la-Neuve

3.4.1. Les dispositifs d'action

C'est en portant notre regard ailleurs, en l'occurrence à Louvain-la-Neuve²⁶⁶, et l'occasion d'une rencontre in-situ avec Jean Rémy, que nous avons pu mesurer l'importance à accorder aux dispositifs d'action. Avec une particularité par rapport au contexte français : l'initiative de la ville nouvelle de Louvain-la-Neuve revient à l'administration générale de l'Université ; ce qui explique aussi que le premier groupe de réflexion qui se met en place est constitué d'universitaires concernés par ce projet. Après avoir contacté Georges Candilis²⁶⁷, puis Victor Gruen²⁶⁸, une mission d'urbanisme est confiée à Raymond Lemaire, historien d'art. Celui-ci s'associera à Jean-Pierre Blondel, architecte de l'école d'architecture de La Cambre ainsi qu'à un économiste. Et dans cette mouvance, où nous voyons les sciences humaines prendre une place très grande dans la fabrication du projet, les chercheurs Jean Rémy et Liliane Voyé vont eux aussi s'imposer dans le dispositif de conception.

Alors je lui ai dit : « Raymond, ou bien nous sommes à la table de conception, ou bien je ne fais pas de recherche... » et à la table de conception, je dis « moi je ne vais pas jouer à l'architecte, mais, devant un plan, devant un dessin d'urbaniste, moi je vais toujours me dire : quelle réaction ça va provoquer et chez qui ? » C'est une logique d'appropriation et d'usage, et le fait de se rencontrer régulièrement a fait que, lorsque les questions apparaissent pertinentes, y compris les architectes se disaient : « mais, oui, qu'est ce que ça va donner ça ? » (Remy, entretien, 2004)

Cette volonté très claire d'élargir les domaines de compétences à la table de conception va être à la base d'un dispositif de conduite de projet, dans lequel le conflit, loin d'être évacué, est un des moteurs de la création collective. Légitimé dès le départ, ce dispositif se maintient encore aujourd'hui²⁶⁹ ; c'est ainsi qu'en parlait l'architecte Jean-Pierre Blondel en 1970 :

« Pour faire perdre à l'architecte et à l'urbaniste leur isolement technocratique, il est indispensable de faire descendre les sociologues dans l'arène de l'aménagement et de répartir ainsi plus équitablement les responsabilités entre les sciences dites exactes et les sciences dites humaines. »²⁷⁰

Le dispositif d'action basé sur la permanence du groupe de projet au fur et à mesure de la réalisation de la ville (à travers notamment la commission architecture et urbanisme) va permettre de confronter de manière régulière principes conceptuels et effets des réalisations. Ainsi, c'est par une démarche évaluative intégrée, que se réajuste le projet en permanence. Il en est ainsi de la question de la mixité sociale, question qui a « échappé » à la maîtrise des établissements publics dans les terrains que nous avons étudié²⁷¹.

Je dirais que trop de proximité nuit à la mixité. Ici au départ on avait prévu un mélange de l'habitation, à travers les logements étudiants et non étudiants, beaucoup plus étroit que maintenant. On a du faire marche arrière parce que, par exemple, dès que vous avez des habitudes, j'allais dire de bruits, qui sont différentes (...) au lieu de rapprocher, vous multipliez les conflits. (Remy, entretien, 2004)

Cette approche comparative entre Louvain-la-Neuve et les villes nouvelles françaises n'a pu être qu'effleurée dans le cadre de ce projet. Elle mériterait d'être prolongée dans la mesure où

²⁶⁶ Louvain-la-Neuve, ville nouvelle de Belgique dont le projet est pensé parallèlement aux villes nouvelles françaises.

²⁶⁷ Architecte français, concepteur du Mirail à Toulouse.

²⁶⁸ Inventeur des centres commerciaux aux Etats-Unis.

²⁶⁹ Jean Rémy, professeur honoraire de l'université de Louvain-la-Neuve est toujours un membre actif de la commission d'urbanisme qui évalue tous les projets de la ville.

²⁷⁰ Tiré d'un extrait d'une note sur Louvain-la-Neuve, reproduit dans Dossier A+, 1974.

²⁷¹ Les conditions financières de réalisation des opérations ne sont cependant pas comparables : apparemment, l'Université peut « prendre le temps » que le marché évolue favorablement selon ses objectifs.

il nous paraît qu'aujourd'hui la question des modes opératoires reste toujours d'une grande actualité pour fabriquer un projet urbain.

Même aujourd'hui on n'a pas la transversalité ; la programmation, la conception et la gestion c'est des chefs de service, et si le chef de projet il est dans un des domaines et qu'il n'est pas au-dessus de chaque directeur, il n'y a pas de projet. (Marguerit, entretien, 2004).

L'intervention sur les espaces publics est ici aussi un des fondements importants du projet de ville nouvelle, mais la réalité de la pluridisciplinarité de l'équipe a engendré une conception de l'espace public où l'écueil du formalisme est perçu d'emblée et où le déterminisme de l'espace sur l'organisation de la vie sociale est tenu à distance. C'est à travers le concept « d'ambiance » qui lie intimement forme et contenu, cadre et mouvements que les espaces publics vont être appréhendés.

3.4.2. Une réflexion sur les « lieux de vie » dans l'espace public

Remplir les creux suffit-il à donner du sens ? En provoquant une réflexion et des discussions autour de cette notion et autour de la réalisation des espaces publics, les villes nouvelles françaises ont-elles redonné un sens à l'espace public ? En programmant l'espace public, en faisant des espaces vides ou creux des espaces structurants, n'a-t-on pas, parfois, créé des « non-lieux » ?

Ces questions sont posées par nombreux acteurs ou témoins des villes nouvelles. Symbole de ce qu'il ne faut pas reproduire de l'urbanisme des années 60, les villes nouvelles ont-elles pu apporter aux espaces publics ce qu'on peut appeler l'urbanité.

Pour évaluer la réussite des espaces publics en villes nouvelles, les références des acteurs sont puisées dans les villes anciennes. Mais les critères comme le temps et la mémoire, la notion de rencontre potentielle, de tolérance... sont-ils reproductibles dans une ville construite « ex nihilo », si tant est que l'on puisse construire *ex nihilo*, les projets étant bien souvent sortis tout droit des rêves et utopies véhiculées par les concepteurs ?

Les « rondeurs du temps »²⁷²

L'absence de passé et de mémoire peuvent-ils être contournés, compensés ? A Louvain-la-Neuve, cet aspect a été pris en compte de deux manières. La première fait référence à l'histoire. La ville nouvelle porte le nom français de la ville de Leuven d'où l'université wallonne a été exclue. Les références dans la ville sont multiples : le nom des places, des rues, l'architecture, le tracé des rues du centre, étroit, qui rappelle celui du béguinage de Leuven, certains bâtiments symboliques comme les Halles aux Draps²⁷³ :

L'université en 68-69, là nous étions à Louvain, qui est une ville... où l'université a grandi avec la ville depuis le 15^{ème} siècle, en 1445... Et là-bas, le duc de Brabant, à l'époque avait souhaité avoir une université pour parer à un déclin économique! C'était une ville où on faisait du drap... et dans la Halle aux draps, qui n'était plus occupée, il a installé une université, en plein centre de Louvain qui est encore maintenant le lieu de l'administration centrale de l'université Flamande, c'est pourquoi, on a appelé... nous, en souvenir... à Louvain, la Halle aux draps, c'est au centre de la ville, (...) j'allais dire, un petit peu en mémoire des lieux, ici on a appelé le bâtiment « les Halles Universitaires » le bâtiment dans lequel se trouve le rectorat.

(...) donc c'est une université qui s'est développée avec la ville et dans la ville, et tout le monde trouvait qu'il y avait énormément d'éléments bénéfiques pour la vie universitaire, la vie scientifique, donc l'idée n'était pas « un campus dans un champ de betteraves »... d'aménagement à chaud, c'est pas une décision technocratique d'aménagement à chaud, il y a.... (...) mais on peut avoir quelque chose

²⁷² Calais, entretien, 2003.

²⁷³ Observation de terrain à Louvain-la-Neuve et à Leuven.

qui a des analogies avec la vie sociale qu'on avait à Louvain, l'occasion de rencontres inattendues, (...)Donc, ça c'était les idées de départ, sociabilité ouverte, rencontres. (Remy, entretien, 2004)

La seconde tient compte de la ville qui se fait. En effet, le centre ville au bout de 20 ans n'est pas fini, il se construit en même temps que la ville, est modifié en fonction de divers facteurs qui sont négociés entre l'Université qui est en relation directe avec promoteurs et architectes, les associations d'habitants, etc.

Donc, nous avons, au point de vue du développement du site, il y a des réunions régulières entre... ce qu'on appelle les quadriparties, entre les associations d'étudiants, l'association des habitants, la municipalité et l'université... (Remy, entretien, 2004)

Les projets d'architectes sont d'abord soumis à la « commission urbanisme et architecture » chargée de faire respecter les règles collectivement élaborées :

(...) nous intervenons pour dire : « ce bâtiment maintenant, dans l'espace public où il doit s'insérer, comment est ce qu'il s'insère ? » Et dans cet espace public-là, il y avait quand même un certain nombre de règles pour faire l'homogénéité, qui n'ont jamais été éditées, mais qui se sont progressivement imposées : (...) des fenêtres verticales, (...) ça s'est imposé, contrôler les tonalités de brique, dans chaque fragment de Louvain, il y a une gamme de tonalité entre lesquelles l'architecte peut choisir..., et ils viennent proposer les deux ou trois tonalités qu'ils préfèrent, et il y a débat, donc, énormément de transactions entre le bureau de l'urbanisme et l'architecte... (Remy, entretien, 2004)

Les projets sont ensuite soumis à la municipalité pour le permis de construire. Parfois des négociations se font aussi à ce niveau.

La prise en compte des futurs utilisateurs/usagers

Les espaces publics peuvent-ils être pensés en fonction de des populations susceptibles de les utiliser, de leurs diversités, de leurs rythmes ? Lorsqu'on ne les connaît pas d'avance cette proposition semble être une gageure. Comme nous l'avons indiqué, il n'est pas facile de prévoir d'avance ce que les usagers feront. C'est un leurre de penser qu'on pouvait induire des comportements en les imaginant uniquement à partir d'une planche à dessin. A Louvain-la-Neuve, on a expérimenté un urbanisme à partir d'équipements structurants induisant des flux de population pouvant favoriser les rencontres :

Le problème n'est pas de planifier à la place de, c'est au contraire d'essayer que se développent des rencontres non programmées, des événements non prévus et ça suppose que vous créez un champ de possibilités... (Remy, entretien, 2004)

L'étude des flux induits par certains équipements a mis en évidence une sorte de « désir de centre » (non encore achevé à Louvain) qui favorise l'attraction de promoteurs d'équipements commerciaux ou culturels²⁷⁴.

et puis très vite après, il y a eu ce centre sportif... ce qui veut dire que vous habitez là ou là ou là et ben, on y allait là-bas à ce centre sportif, donc ça créait des flux... et il y avait un espèce de désir... j'allais dire de centre urbain... de lieu... donc et finalement on a créé là quelque chose qui était simplement une place inachevée, et un lien comme un cordon ombilical qui permettait d'aller de l'un à l'autre et puis progressivement comment achever latéralement et l'axe structurant au point de vue des équipements, c'est celui-ci.....

Oui, donc en fait c'est pas l'idée du centre à partir duquel se déploient les choses, c'est l'idée de la maille...

Ah non, non, non, non, non, nous on a plutôt gardé le centre suffisant pour qu'il y ait une animation de base, mais le centre qui va se développer avec le temps, par exemple ici, vous voyez les archives du Brabant Wallon, ça va venir ici... il y a un musée Hergé qui va venir là-bas... donc une série de

²⁷⁴ Remy, Voyé, 1977, Etude pour un centre ville « Les scénarios du vécu », Epale. L'option prise à Villeneuve-d'Ascq semble inverse : la trame de la chaussée haute et l'emplacement des équipements principaux (centre commercial, hôtel de ville, espace théâtre), étaient prédéterminés. On a pu voir par la suite que les petits commerçants et artisans, malgré les aides municipales incitatives, n'ont pas trouvé leur place sur la chaussée haute, et que les populations (peu diversifiées) qui la traversent ne s'y attardent pas.

choses qui n'étaient pas programmables au début, mais qui à partir du moment où le lieu devient attractif, il faut que vous subsidiez les gens pour les faire venir, au contraire... (Remy, entretien, 2004)

La connaissance des processus spatio-temporels est un élément déterminant dans la construction des espaces publics.

au départ, si vous n'avez pas une bonne connaissance de ces processus socio-spatiaux temporels, on ne peut pas construire un espace public, c'est pas uniquement une architecture, un espace public... L'architecture, bien sûr, intervient comme un élément relativement important, et qui vient, non pas simplement comme un décor, qui vient dans une interaction, avec influence réciproque sur l'ambiance générale... (Remy, entretien, 2004)

De cette manière, les espaces publics sont conçus pour favoriser des « rencontres occasionnelles » dans des « entrecroisements de flux ».

Au fond quels sont les éléments qui ont présidé par la conception des espaces publics à Louvain-la-Neuve, parce que je crois que c'est ça qui était vraiment un des éléments de base de la conception de la ville(...) Une des choses qui est à la base ici c'est qu'une ville, **un espace public est d'abord un espace cinétique, c'est-à-dire un espace qu'on s'approprie en se déplaçant.** Une place est dynamique dans la mesure où il y a **des entrecroisements de flux, et que ces entrecroisements de flux donnent lieu à des rencontres occasionnelles, non programmées, donc c'était un peu ça...** (Remy, entretien, 2004)

Un espace public central est un lieu de communication non verbale où l'anonymat et la tolérance sont garantis par des règles qui s'élaborent.

(...) si vous êtes au centre ville, vous devez, au contraire, avoir la rue qui contrôle le rez-de-chaussée et réciproquement, vous êtes un peu comme dans un aquarium, là, c'est le plaisir d'une terrasse, en fait dans une terrasse, vous regardez passer, et les gens qui passent vous voient aussi... Alors quel est, finalement, le fondement d'un espace public, au moins quand il a cette fonction, avec **un certain anonymat** de... ce n'est d'abord pas un lieu de communication verbale, **c'est un lieu de communication non verbale où chacun négocie son statut avec les autres, de manière à ce qu'aucun des groupes ne soit dans une situation de dominance.** La tolérance, c'est qu'il y a des groupes qui ont une diversité de comportements mais il n'y a pas une dominance, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de règles, l'usage légitime d'un espace public... (Remy, entretien, 2004)

3.4.3. Les flux et les ambiances

Pour qu'il y ait des flux, Jean Rémy souligne un ensemble d'éléments à prendre en considération :

- la multiplicité des espaces d'attractivité

Alors, vous voyez, pour qu'il y ait des flux, il faut qu'il y ait des raisons de venir, hein, mais pas seulement en un seul point, ce qui veut dire que **le centre de la ville ici n'est pas conçu sur une place centrale, mais sur deux places, distantes de 250 mètres. Deux places qui ont des caractéristiques différentes,** et pour lesquelles, par exemple, cette place où il y a la gare et qui est l'administration centrale des universités, au départ il y avait pas mal de monde qui disaient : « on va mettre les librairies ici par exemple », mais, moi j'ai dit « non, si vous faites ça vous allez créer un pallier d'agitation, vous ne créez pas de flux, pas de chaleur, et il faut... les librairies, c'est un lieu contraint d'utilisation pour l'étudiant, et vous les mettez de l'autre côté, sur l'autre place.. (Remy, entretien, 2004)

- la distribution d'« équipements contraints » et « d'équipements dirigés » qui attirent les groupes différents de population

(...) on a raisonné les flux en fonction de différents types de populations...Donc, quelles sont les matrices probables, de réactions probables des comportements de... Si je raisonne en fonction d'étudiants qui au départ ici étaient un des éléments de base, donc à midi, ils viennent des salles de cours... donc quels sont les flux ? Ils viennent là-bas... Et, puis alors comment... j'allais dire... comment tenir l'étudiant en rue après son restaurant pendant un certain temps... comment créer... avec un l'objectif que **ce qui fait « l'ambiance » d'un espace public, ce sont les équipements dirigés,** vous avez d'une part des lieux contraints d'utilisation qui sont présents : un complexe de cinéma, une librairie... et puis les espaces dirigés, c'est par exemple des brasseries, qui n'ont de

vitalité que s'ils ont des clientèles différentes, à différents moments de la journée et de la semaine. Donc, ça nous a amenés à travailler très fort au départ le problème, c'est ce que nous avons appelé les **ambiances**... Les ambiances, c'est un sous-système spatial, qui suppose une conjonction d'activités (...) (Remy, entretien, 2004)

- la distinction entre différents types d'ambiances selon les quartiers

La notion d'ambiance permet de distinguer différents types d'espaces publics. Alors que dans le centre on recherche une « ambiance » plus animée, dans les espaces publics non centraux, c'est au contraire une ambiance « paisible » qui sera recherchée :

(...) il peut y avoir au contraire des espaces publics qui n'ont pas une vocation centrale et qui sont plutôt des **espaces publics... calmes, de rencontres paisibles** et qui se retrouvent par exemple dans les quartiers... dans les quartiers où on ne demande pas l'animation, on demande la paix, mais pas dans l'isolement, dans la rencontre occasionnelle, avec des visages familiers. (...)

mais avec le fait que tous les équipements à caractère polarisateur n'étaient pas au centre, c'était même un des objectifs au départ : on ne veut pas que l'université monopolise le centre, il faut qu'il y ait des flux, pas seulement, au centre urbain, mais qu'on ait des raisons de pénétrer dans les quartiers, sinon, ils deviennent des quartiers dortoirs... (Remy, entretien, 2004)

Pour Jean Remy, l'entretien prime sur la beauté architecturale d'un site : les espaces publics doivent être « entretenus » et non pas des « espaces délaissés » où on se sent « mal à l'aise ». A Villeneuve-d'Ascq, la chaussée haute dans sa partie centre ville, malgré les aménagements, les embellissements réguliers, les animations récurrentes, tout le monde s'accorde à dire : « c'est beau, mais il n'y a personne » : certaines sections entre le centre et Pont de Bois sont très dégradées ou même hostiles (grillages prisons au-dessus de la voie ferrée (cf. entretien avec De Alzua). En revanche, un secteur récemment aménagé de la chaussée situé entre station de métro Pont de Bois, l'université des lettres, le lycée et les opérations de logements sociaux (square Brassens) constitue un entrecroisement de flux qui drainent diverses populations qui aiment s'y attarder... (cf. 2.2.3.)

3.5. Ce que l'espace public nous dit de la ville

Ce travail visait, rappelons-le, à comprendre comment, à partir de l'exemple du programme de construction des villes nouvelles, l'espace public était devenu une catégorie de l'action publique urbaine, catégorie complexe puisqu'elle associe à fois des dimensions fonctionnelles (l'espace public « sert à... »), des dimensions pragmatiques (l'espace public est cet espace sur lequel les acteurs publics pensent avoir le plus de moyens d'action face aux opérateurs privés et aux promoteurs), des dimensions politiques (il est toujours associé au débat public, que ce soit au niveau des procédures ou dans les intentions programmatiques), des dimensions relationnelles (il est le lieu de la rencontre, de l'échange). Les dizaines d'enquêtes et d'heures d'entretiens que nous avons réalisées, complétées par l'étude des archives des deux opérations de Vitrolles et de Villeneuve-d'Ascq, rendent un diagnostic contrasté sur la « réussite », si tant est qu'il soit possible de parler de réussite ou d'échec sur ce sujet dans un travail de recherche. Mais, plus que le dépouillement des cahiers de l'IAURP/IAURIF, qui sont sur ce sujet un peu décevantes, elles nous montrent à quel point les acteurs et opérateurs ont été sensibles à la question de ce qui fait la communauté humaine dans la ville, et à quel point la ville nouvelle a été souvent envisagée comme le lieu possible des expérimentations sur des façons plus démocratiques, plus anthropologiques de faire la ville.

Cependant, pour terminer ce rapport, nous souhaitons mettre l'accent sur un autre point. Lorsque nous demandons aux élus, aux professionnels, aux responsables divers de la construction des villes nouvelles de réfléchir à la notion d'espace public, tous nous parlent de la ville en général : l'espace public est certes une catégorie de l'action publique et, pour les professionnels, un outil, plus ou moins efficace pour envisager la ville dans la complexité des

rapports sociaux qui s'y développent ; il semble surtout, aujourd'hui, avec quelques années de recul, un concept efficace pour penser la ville en général, pour relier les multiples facettes de la ville. Quatre points nous semblent à retenir : l'espace public nous parle, en positif ou en négatif, d'une ville **idéalisée**, d'une ville **qualifiée**, d'une ville **technicienne**, d'une ville **politique**.

La ville idéalisée

La notion d'espace public renvoie à la réalité des rapports sociaux, à l'ambiguïté des choix politiques, au poids de l'économie. Elle a été souvent mobilisée par des militants pour envisager des formes plus collectives du vivre ensemble, pour lutter contre la privatisation des opérations urbaines pour développer des lieux où pourraient s'exprimer l'intérêt collectif. Ce n'est pas un hasard si, par exemple, le théâtre de la Rose des vents a été ouvert à Villeneuve d'Ascq au même moment que la mairie, avant la construction de la chaussée haute : il faut y voir le symbole d'une politique soucieuse de la priorité de l'intérêt collectif contre le développement du marché privé qui tentait d'imposer ses valeurs et ses manières de faire. Dans le même registre, la ville nouvelle a pu être conçue « comme une ville à la campagne » selon le mot fameux de Paul Valéry.

Sur l'espace public, on a projeté beaucoup des rapports privé/public dont on savait bien qu'ils étaient l'une des clés du « bon » fonctionnement de la ville, dans un monde où l'individualisme de l'habitant allait croissant, perceptible avec la demande croissante de maisons individuelles.

« ... il y a eu toute une idée comme ça que le rapport public-privé ou privé-collectif ou collectif etc., était organisateur du lien social, de la communauté des habitants par rapport... » (Devillers, entretien, 2003)

Cependant il a vite fallu faire le deuil de la ville idéale. Parlant de Roland Castro, l'un de nos interlocuteurs nous dit :

C'est une réalité des acteurs économiques et politiques qui font la ville, qui fait qu'il (Roland Castro) a été obligé de rabaisser son caquet sur son idée d'utopie, comme tout le monde, comme moi, comme les autres. (Antonietti, entretien, 2003).

Il ajoute, parlant de la ville :

C'est un espace qu'on ne sait pas penser, on sait à peine le décrypter et il n'y a pas de prises de position politiques, ou très rares, là-dessus. A l'époque où ils parlent tous de cohésion sociale, depuis le chef de l'État jusqu'au président du Conseil Régional, toutes tendances politiques confondues, on est incapables de voir qu'on est en train de produire de la fragmentation et de la décohésion, ne serait-ce que dans la production urbaine. (Antonietti, entretien, 2003)

Pour trouver des alternatives à cette anomie urbaine que semblait être la ville moderne, on est souvent allé chercher des références dans la ville ancienne. Mais cela s'est parfois traduit par le développement du pastiche, du simulacre, du décor qui ont laissé la réalité de côté.

On ne dessine pas une ville comme un bâtiment, ce n'est pas un grand objet qui a une cohérence interne qui n'est pas sécable, qui n'est pas substituable.(...) Alors, on peut dire que ça a donné lieu à des pastiches de villes. On peut le dire comme ça, je pense que Cergy le haut c'est quand même une espèce de pastiche d'une ville un peu traditionnelle, avec maisons parcellaires, rues, etc., et que ça ne marche pas très bien. Pas vraiment pour des raisons architecturales, ou tout simplement parce que ça a été occupé par des gens qui ont les mêmes problèmes sociaux qu'ailleurs. On ne va pas juger une architecture ou un urbanisme sur l'occupation sociale, parce que malheureusement ça relève de mécanismes qui n'ont pas grand-chose à voir. Je dirais que d'une façon générale, dans les villes nouvelles, on a vu fleurir à cette époque là beaucoup d'images urbaines un peu factices, beaucoup de simulacres. Alors... (Devillers, entretien, 2003)

Réflexion qui bien évidemment, ne remet pas en cause l'intérêt de la compréhension des villes anciennes, tâche qui a fortement mobilisé Christian Devillers dès le début de sa carrière.

La ville qualifiée

Face au désarroi, à la « ville qui échappe », à l'utopie qui se brise, les espaces publics ont pu paraître comme le dernier recours de ce que les urbanistes pouvaient penser.

Les espaces publics étaient en quelque sorte une des clés sur lesquelles on pouvait agir afin de redonner une certaine unité à cette ville complètement éclatée. (Gallas, entretien, 2004)

Oui, c'est un métier (*celui de paysagiste*) qui est à reconstruire avec la prise de position actuelle, qui pour moi est importante, qui est que la ville, avant d'être une juxtaposition de bâtiments, c'est un réseau d'espaces publics. (Marguerit, entretien, 2004).

C'est ainsi que se sont développées les consultations urbaines, dans lesquelles

(...) le moteur était quand même autour de l'espace public, même si ça n'a jamais été vraiment annoncé comme tel. Et on n'a pas compris que ça valait pratiquement une révolution. (Pelissier, entretien, 2003).

Comme nous l'avons relaté dans le cas de Vitrolles, face à la marge de manœuvre très étroite laissée par le marché, la pensée sur la ville s'est cristallisée dans une sorte de redistribution, de « plus urbain » :

Oui, c'est une sorte de redistribution. C'est faire en sorte que l'espace public ne stigmatise pas les gens les moins fortunés par rapport aux gens plus fortunés, sachant qu'entre les gens les moins et les plus fortunés, l'écart n'est pas énorme. C'est pour ça qu'à la fois on voulait que ce soit homogène, et d'une certaine manière, ordinaire. On a essayé de fabriquer de l'espace public ordinaire, de qualité, mais qui ne soit ni ostentatoire dans un coin, ni stigmatisant dans l'autre. (Demouchy, entretien, 2003)

Le souci de ces professionnels était de ne pas s'enfermer dans la question du logement et de développer la mixité sociale à travers les équipements et les espaces publics.

Pour moi l'espace public c'est d'abord ça : c'est que des gens qui étaient assignés à résidence, qui étaient rejetés aussi, cette ville (*Miramas*) elle était coupée en deux, pour la plupart ils n'étaient pas Miramasiens d'origine sauf un peu aux Molières, mais pour le reste, c'était des gens qui venaient d'ailleurs, ostracisés. Donc il fallait d'une certaine manière non pas compenser, mais requalifier l'espace dans lequel ils vivaient à travers la qualité des équipements publics, l'accès possible à d'autres équipements, la localisation des bibliothèques... Ca, c'était fondateur. (Henriot, entretien, 2003)

Dès qu'on aborde l'urbain, la ville, c'est-à-dire l'endroit où vivent les gens de manière complexe, et avec des inter-relations volontaires, et voulues, même si chacun veut être enfermé dans son domaine et rassuré, le métier de l'urbaniste c'est de faire, qu'il soit maître d'ouvrage ou maître d'œuvre, c'est de faire exister la capacité de mixité, la possibilité de la mixité, en étant prudent, parce que ça, ça ne se décrète pas. On y arrive par conviction, ou par obligation. (Marguerit, entretien, 2004)

Il s'agissait pour eux de favoriser le développement des valeurs collectives, républicaines, garantes du « vivre ensemble », autour des notions d'égalité, d'équité, d'accessibilité.

Aujourd'hui encore (...) on défend l'idée que dans les grands ensembles, dans les cités comme on dit, eh bien il doit y avoir un espace public continu avec celui de la ville en général, que l'espace public de la ville doit être partagée par tout le monde, accessible à tout le monde, aussi confortable pour tout le monde (...). Mais on a de fait des territoires peu perméables, enclavés (...). L'espace même des grands ensembles, tel qu'il a été construit, il n'est pas véritablement un espace public comme on l'entend à Paris par exemple. C'est un espace qui au départ est géré par le bailleur social ou la copropriété, etc. Je dis tout ça parce que, on, ma génération en tout cas, a milité pour retrouver partout, dans tous ces quartiers, une continuité de l'espace public. Et qu'est-ce qui justifie cette continuité de l'espace public, ce ne sont évidemment pas des raisons esthétiques ou nostalgiques du retour à la vie ancienne, c'est une revendication d'égalité républicaine de tous les citoyens par rapport à l'espace public, mais entendu de façon plus large, c'est-à-dire dont la traduction physique est bien un réseau continu de voiries dont la justification est beaucoup plus profonde et politique et constitutionnelle même. (...) (Devillers, entretien, 2004)

Si les villes nouvelles n'ont pas été les lieux où les idées de « mixité sociale », de ville « pour tous » se sont appliquées comme l'auraient voulu leurs concepteurs, elles ont été des terrains où quelques expériences ont été tentées et sont restées dans les mémoires.

La ville technicienne/fonctionnelle

Sur les projets d'aménagements des nouveaux quartiers, il y avait aussi des problématiques de gestion de l'espace public, notamment toujours liées à l'entretien (...) Donc, le regard que nous avions à la commune était toujours un regard d'anticipation par rapport à la gestion future. (Waléry, entretien, 2004)

Nous avons vu que les représentations et les conceptions que les acteurs professionnels, élus et associatifs avaient de l'espace public oscillaient entre une vision fonctionnelle et une vision relationnelle. Dans les deux cas, cependant, l'espace public était utilisé comme outil d'aménagement, que ce soit à Vitrolles ou à Villeneuve-d'Ascq, où l'espace public est toujours pensé et envisagé à travers ses fonctions (de lien social, de circulation, d'accessibilité, de débat...), et les « échecs » passent le plus souvent pour des erreurs d'appréciation de ses fonctionnalités. Si la chaussée haute de Villeneuve-d'Ascq est un échec en tant qu'espace public, c'est, pour les uns, qu'on a mal pris en compte les problèmes d'accessibilité, et pour d'autres parce qu'on était dans une idéologie de la séparation franche entre les automobiles et les piétons.

Mais ces fonctionnalités, si elles sont bien connues dans l'abstrait, il devient très difficile de les traduire dans une situation réelle qui est rarement celle qui était prévue : nous avons vu comment les errements du tracé du métro ou le diktat de l'Etat sur l'autoroute « de Gand à Lisbonne » avait bouleversé le paysage de la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq en dépit de l'engagement de l'établissement public et des grands élus de la région. Dans le quartier du Château, les aménageurs ont privilégié la construction d'un espace public résidentiel, qui tient plus de ce que Jean Rémy nomme « l'espace commun », c'est-à-dire celui que s'approprie un groupe, une communauté (le voisinage), que d'un espace public ouvert au débat, à la controverse, à l'appropriation de chacun. La focalisation sur l'espace public résidentiel dans ce secteur de la ville apparaît à la fois comme la prise en compte des revendications des riverains mobilisés sur leur environnement (chartes d'aménagement concerté) et comme une absence d'enjeux forts, et donc d'espaces structurants, sur un espace non central.

Cette logique fonctionnelle dont on pare les espaces publics a aussi une autre source : elle peut répondre à la vacuité des fonctions urbaines et au développement mal maîtrisé des logiques sectorielles.

C'est un peu caricatural bon. Mais en fait on s'aperçoit que ces grands espaces publics et ça se sent beaucoup dans la ville nouvelle, ils sont quand même extrêmement vides, on ne sait pas trop où ils vont, ils ne renvoient pas à des pratiques évidentes. On se dit c'est l'espace public pour l'espace public. Après on a fait des maisons à alignement et puis à chaque carrefour on a voulu faire une place, alors on a mis trois arcades en parpaing qui ont un côté franchement caricatural, presque dérisoire même (...): et d'ailleurs l'époque de banlieues 89 a montré pas mal de projets de ce genre, on arrive et on essaye de fabriquer un décor qui dise « ceci est de la ville ». Et puis derrière en réalité on fait la même chose. La voirie c'est resté la même chose, elle est très surdimensionnée car elle est produite dans un système de découpage du terrain selon les logiques sectorielles où il y a la bande des arbres, la bande de certains réseaux, d'autres réseaux, la bande des piétons, des vélos, des voitures...et puis à la fin ça nous fait une voirie de 30 mètres pour desservir trois maisons. (...). Ça fait une ville très fonctionnelle. Ça fait un espace très éclatée (Devillers, entretien, 2004).

(La logique sectorielle est le produit) des intérêts de ceux qui produisent l'espace et qui le gèrent, c'est-à-dire les bureaux d'études et les entreprises qui planifient. Mais pas du tout en fonction des utilisateurs sauf s'ils sont entendus comme des utilisateurs de réseaux. (Devillers, entretien, 2004).

La ville politique

L'espace public est un champ de négociation sur la ville, à travers lui sont concernés l'ensemble des acteurs concourant à la fabrication et à la gestion de la ville (aménageur, promoteurs, commune, usagers). Nous avons vu comment, à Villeneuve-d'Ascq, s'était

déroulé un jeu complexe et tendu entre l'Etat et les élus de la communauté urbaine, puis entre élus de la communauté urbaine, appuyant la création de la ville nouvelle, et élus de petites communes dépassés par les enjeux de l'opération ; nous avons vu ensuite comment les élus municipaux se présentaient, face aux « technocrates », comme les défenseurs des intérêts des habitants, et enfin, dans un troisième temps, comment les habitants se constituaient, principalement dans le quartier du Château, en groupe de pression sur les décisions des aménageurs. En définitive, tout se passe un peu comme si chacun s'appropriait (voir les entretiens avec Ralite ou Stievenard) l'organisation du débat public, l'organisation de la participation des habitants et son impact sur l'évolution des projets.

A Vitrolles, nous avons vu combien cet espace de négociation a été difficile à construire :

Il y avait pas mal de séances de discussion sur des points de vue différents. L'Epareb avait un souci plus de rentabilité, nous (*la commune*) un souci plus de gestion et de demandes politiques des élus sur des espaces publics ou des espaces verts par rapport à la population. (...). Je me demande d'ailleurs si la gestion de l'espace public n'a pas été une des entrées de la nécessaire concertation entre les services de la ville et les services de l'Epareb. (Waléry, entretien, 2004)

Et combien, lorsque les opérations ne faisaient pas l'objet de négociation dans les conceptions préalables, l'espace public devient le réceptacle de toutes les tensions, des débats, comme l'a illustré l'expérience de l'école ouverte des Pinchinades :

Même si les habitants ont souvent été alibis des politiques ou des aménageurs dans les diverses « participations » organisées en leur nom, les nombreuses mobilisations, résistances, manifestations ont eu des effets à la fois sur les programmes des établissements publics qui ont parfois été modifiés et sur des politiques menées par leurs élus. Ils ont montré souvent qu'ils étaient des acteurs, que l'Etat et les institutions locales doivent apprendre à écouter, à la fois par leur implication dans les projets urbains et l'intérêt qu'ils manifestent dans le devenir de la ville.

Conclusion : espaces publics, villes nouvelles et urbanité

En nous parlant de la ville politique, l'espace public, qu'il soit plutôt fonctionnel ou plutôt relationnel, nous ramène aux conditions de la naissance des villes nouvelles, au rôle des institutions d'Etat dans les processus d'urbanisation, à la conception même que se fait la puissance publique des limites entre ce qui est privé, où elle n'est pas sensée intervenir, et ce qui est public et relève de son domaine de compétence. Jean Harari nous dit qu'« on ne crée pas des villes nouvelles à n'importe quelle condition, historique j'entends. C'est quand même très rare dans l'histoire des villes, les créations *ex nihilo*. (...). (*Aujourd'hui*), le processus d'urbanisation est complètement institutionnalisé »²⁷⁵. La création des villes nouvelles nous rappelle les conceptions technicistes des institutions de la république gaullienne : on a créé des villes à la campagne en croyant que les logiques institutionnelles et les réponses techniques étaient capables de répondre à ce défi de demiurge.

Au terme de cette étude, il nous apparaît que la notion d'espace public a joué, progressivement, un rôle qui était inattendu, du moins au départ du projet de construction des villes, celui de support au débat, débat entre les différents acteurs institutionnels, entre ceux-ci et les élus, entre les élus et les habitants regroupés en collectifs divers. Ce débat s'est développé pendant que la notion d'espace public, au sein des milieux professionnels, était l'objet d'une attention nouvelle : l'approche fonctionnelle qui prévalait à la fin du mouvement moderne et avait dominé l'urbanisme des grands ensembles se complexifiait en s'enrichissant de dimensions sociologiques, symboliques, politiques. L'espace public, entre la fin des années

²⁷⁵ Entretien, 2004.

70 et le début des années 80, se déclinait tout autant en une problématique des usagers – véhicules, piétons, enfants...- ; en une problématique de la sociabilité –terme très en vogue à cette époque- dans laquelle il était plutôt défini par les échanges sociaux ou le temps libre qu'il permettait de passer dans un lieu collectif ; en une problématique politique quand il devenait synonyme de débats, de construction du collectif, de confrontation entre les acteurs ; en une problématique idéologique quand nous voyons l'espace public utilisé pour tenter de contrecarrer le développement de l'habitat pavillonnaire et de l'individualisme résidentiel.

Ainsi, il n'est ni possible, ni plus encore souhaitable de tenter une définition de la notion d'espace public. Ou bien, le définir serait une chose (difficile, on l'a vu...), mais ressaisir et comprendre en profondeur les dynamiques collectives dont il a été l'objet et qui en ont promu le thème en serait une autre, et sans doute plus pertinente. C'est en tous cas ce à quoi on s'est essayé dans ce travail. A cet égard, ce que nous montre la politique de construction des villes nouvelles, c'est que chaque groupe professionnel, chaque groupe d'acteurs développait sa propre conception; que, pour chacun d'entre eux cette conception évoluait, se transformait, et parfois les positions se rejoignaient : le sociologue Jean Rémy, agissant comme consultant, n'est-il pas amené à développer une conception néo-fonctionnaliste de l'espace public comme espace physique des circulations et des flux ? A l'inverse, on voit nombre d'urbanistes ou d'architectes défendre une conception « relationnelle » de l'espace public censé apporter à la ville cette « âme » que les programmes immobiliers ne permettaient pas de lui donner.

Définir l'espace public, en définitive, n'est pas plus pertinent que définir la ville elle-même. Sauf à dire, peut-être, que pendant un temps, et pour certains acteurs sociaux et professionnels, l'espace public a été la ville, ville rêvée pour les uns, ville aménagée pour d'autres, ville tout simplement « urbaine » -c'est-à-dire faite pour ses habitants- pour le plus grand nombre. C'est dans ce moment-là, celui d'une cristallisation thématique, que l'expérience des villes nouvelles a joué à plein. Et c'est à l'émergence de ce moment là -- de réarticulation problématique autour du thème de la publicité -- qu'elle aura contribué, ceci par les champs d'expérimentation qui s'y sont ouverts. Un espace-cadre programmatique dans l'enveloppe duquel on espère avoir montré que les nouveaux montages entre concepteurs qui s'y inventaient et les mises à l'épreuve de concepts urbains qui s'y risquaient ont eu partie liée.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Lieux ressources

Paris : CDU, IAURIF

Aix, Marseille : bibliothèque de l'école d'architecture de Marseille, DDE, CETE.

Lille : archives de l'Epale (Hôtel de ville de Villeneuve-d'Ascq), bibliothèque de l'école d'architecture de Lille, centre de documentation de la Faculté de Sciences économiques et sociales, service du patrimoine de Villeneuve-d'Ascq (Château de Flers), médiathèque municipale de Villeneuve-d'Ascq (Chaussée haute).

Toulouse : bibliothèque de l'école d'architecture de Toulouse, bibliothèque des sciences sociales-Arsenal.

Bibliographie et documents

Ouvrages et articles de référence

Allemand Sylvain, 2004, Débat public, mode d'emploi, *Sciences Humaines*, n°149, mai.

Boudon Philippe, 1978, *Richelieu, ville nouvelle*, Dunod, Paris.

Champy Florent, 2001, Sociologie de l'architecture, La Découverte, collection « Repères » n° 314, Paris.

Choay Françoise, 1965, *L'urbanisme, utopie ou réalités*, Le Seuil, Paris.

Choay Françoise, 2000, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, (1^{ère} édition 1988), PUF.

Chalas Yves, 2000, *L'invention de la ville*, Anthropos, collection Villes, Paris.

Chamboredon Jean-Claude, Lemaire Madeleine, 1970, Proximité spatiale et distance sociale, *Revue française de sociologie*, n°1, 3-33.

Chombart de Lauwe, 1972, Pour une sociologie des aspirations. Point, Paris.

Chombart de Lauwe Paul-Henry, 1982, *La fin des villes. Mythes ou réalité*, Calman-Levy.

Delouvrier Paul, 1969, L'urbaniste et le sacré, n°XIII-XIV, *Axes*, avril-mai.

Deville Christian, Huet Bernard, 1981, Le Creusot naissance et développement d'une ville industrielle, Champ Vallon.

Ellin Nan, 1996, *Post modern urbanism*, Blackwell Publishers, Cambridge, USA

Habermas Jurgend, 1982, *L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris.

Hannerz Ulf, 1983, *Explorer la ville*, Editions de Minuit, Paris.

Ledrut Raymond, 1973, *Les images de la ville*, Anthropos, Paris.

Lefebvre Henry, 1968, *Le droit à la ville*, Anthropos, Paris.

Lynch Kevin, 1994, *L'image de la ville*, Dunod, Paris.

Merlin Pierre, 1991, *Les villes nouvelles en France*, Que sais-je?, PUF.

Pannerai Philippe, Castex Jean, Depaule Jean-Charles, Marseille, *Formes urbaines, de l'îlot à la barre*, Parenthèses, 1997 (2ème édition).

- Rautenberg, Michel, 2003, *La rupture patrimoniale*, Grenoble, Editions A la croisée.
- Remy Jean, Voyé Liliane, 1973, *La ville et l'urbanisation*, Duculot, Gembloux.
- Remy Jean, Voyé Liliane, 1992, *La ville vers une nouvelle définition*, L'Harmattan, Paris.
- Sansot Pierre, 1999, Espace public, espace sensible, *Conférence*, Ecole d'architecture de Villeneuve-d'Ascq, 3 juin.
- Toussaint Jean-Yves et Zimmermann Monique (sous la direction de), 2001, *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne.
- Vervaeke Monique, Lefebvre Bénédicte, 1997, La mobilité résidentielle et la réorganisation sociale de l'agglomération lilloise, in Martens, Vervaeke (coord.), *La polarisation sociale des villes européennes*, Anthropos.
- Voyé Liliane, 1973, Usage social du concept de critère objectif. Rôle du sociologue, *Recherches sociologiques*, vol. IV, n°1, 39-68.

Bibliographies

- Villes nouvelles de France, 1968-1998, bibliographie, *Urbanisme* n° 301, juillet-août 1998.
- <http://www.villes-nouvelles.equipement.gouv.fr>, Site du programme interministériel d'Histoire et d'Evaluation des Villes Nouvelles françaises.
- Les Cahiers de l'IAURIF, bibliographie chronologique des articles parus de 1964 à 1997 (N°1 au n°116)*, IAURIF, Février 2003.
- Architectures et formes urbaines en villes nouvelles : enquête bibliographique sur les sources écrites, Catherine Bruant et Catherine Blain, LARDRHAUS, juin 2003, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer.

Études et documents d'orientation nationale sur les villes nouvelles

- Barnedes H.C., Bianco J.L., Muret J.P., 1974, *Espaces ouverts*, Paris, SGVN Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles, janvier.
- Barnedes H.C., Bianco J.L., Muret J.P., 1979, *Centres urbains en villes nouvelles*, Paris, SGVN, Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles.
- De Saint-Pierre Caroline, 2002, *La fabrication plurielle de la ville, décideurs et citoyens à Cergy-Pontoise 1990-2000*, Créaphis, Paris.
- Duthilleul J.M., Lacombe D'Estaleinx, B., Richez D., 1980, *Les concours en question à partir de l'expérience des villes nouvelles françaises*, Paris, SGVN (Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles), ENPC Ecole nationale des ponts et chaussées.
- Duthilleul J.M., Martinand C., 1979, *Guide de l'architecture dans les villes nouvelles de la région parisienne*, SGVN (Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles), ENPC (Ecole nationale des ponts et chaussées), Paris, Hachette.
- Fachard Sabine, 1978, *Huit places publiques en villes nouvelles : des artistes dans l'aménagement urbain*, Paris, SGVN (coll. Les dossiers des villes nouvelles), 75 p.
- Lecoin Jean-Pierre, Ferniot Bernard, Roscian Charles, Guyon Françoise, Berger Michel, 1977, *L'espace urbain des quartiers nouveaux à partir de l'expérience des premiers quartiers des villes nouvelles françaises*, rapport de première phase d'étude, Paris, IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile de France).

Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles, Ministère de la Culture et de l'environnement, 1978, *L'art dans la ville, art dans la vie : l'espace public vu par les artistes en France et à l'étranger depuis 10 ans*, SGVN, Paris, La documentation française.

Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles, 1979, *Centres urbains en villes nouvelles*, Paris, SGVN.

L'art et la ville, urbanisme et art contemporain, 1990, Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles (SGVN), Genève, Skira.

SGVN MERU, *Bilan des actions en faveur du cadre de vie*, 1977.

Revue d'orientation nationale

Bulletin des études des villes nouvelles, 1972-1978, revue à parution irrégulière Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles (SGVN), Ministère de l'Équipement et du Logement, Direction de l'aménagement foncier et de l'Urbanisme (DAFU), Centre de documentation sur l'urbanisme (CDU).

Études et recherches urbaines sur les villes nouvelles françaises

Boyer Jean-Marie, 1993, *La programmation urbaine et architecturale ; l'expérience des villes nouvelles*, Paris, EHESS.

CERCLES/EDRESS, 1988, *Aix en Provence*, Epamarne.

CERCLES/EDRESS, 1988, *La civilité tiède. Recherche sur les valeurs urbaines dans les nouveaux centres*, rapport de recherche plan Urbain/Epamarne/ Epevry/ SGVN, Aix en Provence.

Caldoncelli-Vidal Vittorio, 1992, *Architecture du logement et image de la ville. Le logement comme figure urbaine ; l'exemple des villes nouvelles*, Plan Construction et Architecture (PCA) ; Archicop, Paris, Ferrier Gruson.

Gouy-Gilbert, C., Rautenberg, Michel, 1997, Mémoire collective et patrimoine dans les périphéries urbaines, in Métral J., (dir), *Les aléas du lien social. Constructions identitaires et culturelles dans la ville*, Ministère de la Culture et de la Communication, pp31-50.

Lefevre M., Zandfos W., 1976, *Le quartier du réveil matin - Ville nouvelle de Melun-Sénart*, EPAMS, étude des espaces publics d'un ensemble d'habitat individuel, EPA Melun-Sénart (pour le secrétariat d'état à la culture).

Lelièvre Vincent, 1991, *Lieux et espaces du commerce : analyse des relations entre fonctions commerciales, architecturales et urbaines ; évolution des usages*, Plan Construction et Architecture (PCA) programme Plan lieux de travail et constructions publiques, Clamart.- 2 vol. 161 p. + 57 p.

Merlin Pierre, 1989, Origine et devenir des villes nouvelles, Roullier Jean-Eudes (dir.), in *25 ans de villes nouvelles en France*, DAEI, Economica, Paris.

Michel Jacques, Wagnier Bertrand, 1989, Du schéma régional au dessin d'îlot. La conception spatiale, Roullier Jean-Eudes (dir.), in *25 ans de villes nouvelles en France*, DAEI, Economica, Paris.

Ostrowetsky Sylvia, 1983, *L'imaginaire bâtisseur : Les villes nouvelles françaises*, Paris, Librairie des Méridiens, Collection Sociologie des Formes.

Ostrowetski Sylvia avec la coll. de Bordreuil Jean-Samuel, Chadoir Philippe, Barilero Bernard et Spadone Pierre-Louis, 1988, *La forme urbaine- recherche sur les interventions culturelles en espace public*.

Peraldi Michel, 1988, *Le temps des rites, l'action culturelle en ville nouvelle*, Cerfise, Marseille.

Ploegaerts Léon, 1989, Les villes nouvelles françaises et l'innovation urbaine, Roullier Jean-Eudes (dir.), in *25 ans de villes nouvelles en France*, DAEI, Economica, Paris.

Ralite Jean-Claude, 1989, Témoignage, le point de vue de Jean-Claude ralite, Roullier Jean-Eudes (dir.), in *25 ans de villes nouvelles en France*, DAEI, Economica, Paris.

Roullier Jean-Eudes (dir.), 1989, *25 ans de villes nouvelles en France*, DAEI, Economica, Paris.

Articles de revues et revues

A+

Remy Jean, Voyé Liliane, 1974, Scénarios de vie urbaine et projection dans l'espace, *Dossier A+*, revue d'architecture, Bruxelles, n°12, 17-37, novembre.

Les Annales de la recherche urbaine

Billiard Isabelle, 1986, L'espace public, in Compositions urbaines, *Annales de la recherche urbaine* n°32, 87-94.

Castoriadis Zoé, 1986, Rationalité et conception des espaces publics dans deux villes nouvelles, Chadoir Philippe, Ostrowetsky Sylvia, 1996, L'espace festif et son public. Villes nouvelles- villes moyennes, *Annales de la recherche urbaine*, n°70.

Kroll Lucien, 1986, Un quartier banal : les Vignes blanches à Cergy-Pontoise, in Compositions urbaines, *Annales de la recherche urbaine*, n°32, 67-77.

Lapoux François, 1986, Une ville à la campagne : Melun-Sénart, in Compositions urbaines, *Annales de la recherche urbaine*, n°32, 101-106.

Sarfati Alain, 1986, La composition collective d'un quartier : les Côteaux de Maubuée à Marne-la-Vallée, in Compositions urbaines, *Annales de la recherche urbaine*, n°32, 107-113.

Architecture d'aujourd'hui

Devillers Christian, 1974, Typologie de l'habitat et morphologie urbaine, *Architecture d'aujourd'hui*, n°174, juillet.

Frigerio S., 1970, Arts et architecture, *Architecture d'aujourd'hui*, n°152, octobre.

Max Alfred, 1976, Contributions au projet d'une forme urbaine, *Architecture d'aujourd'hui*, n°187, octobre.

Où la sculpture-environnement rivalise avec l'architecture, 1971, *Architecture d'aujourd'hui*, n°155, avril.

Architecture, Mouvement, Continuité (AMC)

Projets de formes urbaines, 1978, *Architecture mouvement continuité*, n°47, 3-26, déc.

L'art vivant

Volfin Marie-Claude, 1975, Villes nouvelles, *L'art vivant*, n°56.

Connaissance des arts

Kjellberg Pierre, Duby Georges, 1984, Inventer des villes ? *Connaissance des arts*, n°389-390, 36-47, juillet.-août.

Culture et communication

Shamaï Haber, 1978, Sculpter pour l'homme. Commande publique, commande sociale. La commande sociale dans les arts plastiques d'aujourd'hui. L'art dans la ville, art dans la vie. Les artistes et l'urbanisme, *Culture et communication*, n°12, décembre.

Esprit

La ville à trois vitesses, 2004, *Esprit*, mars-avril.

Paquot Thierry, 2004, L'art de marcher dans la ville, *Esprit*, mars-avril.

Ethnologie Française

La mémoire des villes nouvelles, 2003, 1^{er} trimestre.

Métropolis

Profession urbaniste, 1981, *Métropolis*, n°46-47, 1^{er} trimestre.

Recherche et architecture

L'art et la ville, l'art dans la vie, 1978, *Recherche et architecture*, n°35-36.

Villes nouvelles : Villeneuve-d'Ascq, Marne-la-Vallée, L'isle-d'Abeau, 1980, *Recherche et architecture*, n°41, 3-55, 1^{er} trimestre.

Villes nouvelles : Rives de l'Etang de Berre, le Vaudreuil, Evry, Cergy Pontoise, 1980, *Recherche et architecture*, n°44, 5-72, 4^{ème} trim.

Techniques et architecture

Architecture urbaine, 1975, *Techniques et architecture*, n°306-307, décembre.

France 1986 : architectures en devenir, 1986, *Techniques et architecture*, n°366, 49-131, juin-juillet.

France 1986, laboratoires d'architecture 2, 1986, *Techniques et architecture*, n°367, 52-139, août-sept.

Maisons urbaines, 1977, *Techniques et architecture*, n°316, octobre-novembre.

Villes nouvelles, 1974-1975, *Techniques et architecture*, n°301, 302.

Villes nouvelles : évolution des centres, 1980, *Techniques et architecture*, n°330, 35-125, mai.

Urbanisme

Architecture urbaine, 1979, Dossier, *Urbanisme*, n°75, 37-84, décembre.

Faux Monique, 1970, La sculpture dans la cité, *Urbanisme*, n°118.

Villes nouvelles, 1998, *Urbanisme*, n°301 et supplément Villes nouvelles de France 1968-1998 bibliographie, juillet-août

Villes nouvelles en France, 1982, *Urbanisme*, n°190-191, 85-106, juillet.

Villes nouvelles françaises, 1969, *Urbanisme*, n°114.

Paquot, Thierry (propos recueillis par), 2003, Jean Remy, *Urbanisme*, n°332, septembre-octobre.

Comptes-rendus de groupes de réflexion et de colloques

Association Architecture, urbanisme et service public, 1982, La maîtrise d'œuvre urbaine, Cergy-Pontoise, *Colloque AUSP*, Paris, Palais du Luxembourg, 27 janvier.

Corvin Michel, 1993, « l'espace du texte au théâtre », Scénographie et espaces publics. Les lieux de la représentation dans la ville. Plan Urbain- *séminaire de recherche*, Paris, 209-304.

Crespin Michel, 1993, « La rue, la scène, la ville, le théâtre », Scénographie et espaces publics. Les lieux de la représentation dans la ville. Plan Urbain, *séminaire de recherche* Paris, 231-237.

Duthilleul J.M., Lacome d'Estaleinx B., Richez D., 1980, Choix des concepteurs en villes nouvelles, *journée d'étude du 26 septembre à Saint-Quentin-en-Yvelines* », Paris, SGVN, un dossier (rapport + dossier de presse).

Fachard Sabine, 1976, L'art et la ville. Interventions des artistes dans les villes nouvelles, -120 p., *colloque* à Royaumont-les-Paris, Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles SGVN, Ministère de la Culture, 15-16 octobre.

Fachard Sabine, 1976., *L'art et la ville*, Architecture et Construction, Royaumont, Paris, à l'occasion du colloque SGVN.

Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles, Ministère de la Culture, 1986, L'art et la ville, urbanisme et art contemporain, *Colloque*, Paris, SGVN, 214 p., 30-31 janvier.

Etudes , ougrages et documents sur Louvain-la-Neuve

Remy Jean Voyé Liliane, 1975, Scénarios de vie sociale, Analyse des effets de milieu an centre ville, *Recherches sociologiques*, Leuven, Volume VI, n°3, novembre.

Remy Jean, Voyé Liliane, 1978, Centre urbain et vie sociale, *Colloque City marketing*, Liège. 7-8 octobre (EP3483).

UCL-SPU, 1999, *Louvain-la-Neuve : l'intégration des œuvres d'art dans les espaces urbains*. (document remis par Jean Remy).

Mertens André, 2002, *Louvain-la-Neuve, une aventure urbanistique*, Fondation Woitrin, L'Harmattan, Paris.

Remy Jean, 2002, Vers un processus de composition des espaces publics, in Mertens André, *Louvain-la-Neuve, une aventure urbanistique*, Fondation Woitrin, L'Harmattan, Paris.

Etudes, ouvrages et documents sur la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq

Baudelle Guy, 1984, *Villeneuve-d'Ascq, ville nouvelle, un exemple d'urbanisme concerté*, Epale, Ed. du Moniteur, Paris.

Calais Patrick, 1976, *Approche des problèmes d'imagibilité et de lisibilité de la ville nouvelle de Lille-est*, EPALE.

Communauté urbaine de Lille, 1968, *Métropole du Nord, ville nouvelle de Lille-Est*, Ministère de l'équipement et du logement, Paris.

De Alzua Jean-Jacques, 1976, *Création d'un quartier*, Triolo, EPALE.

De Alzua Jean-Jacques, 1976, Une ville plus humaine, in *les espaces extérieurs urbains : Conception d'espaces et quelques expériences*, ouvrage collectif, Séminaire des Services Techniques de l'Urbanisme (STU).

Delbar Georges, 1977, *La ville nouvelle de Lille-est. Son insertion et son rôle dans les schémas d'aménagement de la région Nord*, EPALE, SDAU.

Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 1978, *Villeneuve-d'Ascq*, (ENPC), Paris.

Leclercq Gérard, 1979, *Le 1% culturel*, Epale.

Lottin Alain dir, 1982, *Histoire de Villeneuve-d'Ascq*, Presses universitaires, Lille.

Masselis Francine, 1981, *Visages de Villeneuve-d'Ascq*, Ed. Westhoek, Dunkerque.

Notebart Arthur, 1987, *Le livre blanc de la ville nouvelle de Lille-Est*, Lille, Communauté urbaine.

Percq Pascal, Stievenard Jean-Michel, 1980, *Villeneuve-d'Ascq, une ville est née*, Paris, Cana.

Remy Jean, Voyé Liliane, 1977, *Scénarios du vécu pour une étude du Centre ville*, Epale, archives municipales.

Simounet Roland, 1997, *D'une architecture juste (1951-1996)*, Ed. le Moniteur, Paris.

Wallez Paul, 1979, *Le Pont de Bois, Aménagement de l'espace. Etudes et documents*, Epale, Culture et promotion.

Colloques

Commune de Villeneuve-d'Ascq, février 2000, 30 ans déjà, (créateurs et utilisateurs, ville nouvelle renouvelée, participation des habitants, espaces verts...), statistiques, débats Caudron, Ralite, Roullier, Stievenard..., *Actes du Colloque*.

Villeneuve-d'Ascq, ville nouvelle, 1996, *Séminaire « Architecture et communication »*, Ecole d'architecture de Lille et Région Nord-Pas de Calais, juin.

Site Internet de la commune de Villeneuve-d'Ascq

www.mairie-villeneuvedascq.fr

Articles parus dans la presse locale et nationale

- *La Voix du Nord*, 16-17 janvier 1969, An 1 de la CUDL et la création de la Ville-Est.
- *La Voix du Nord*, 20 juin 1969, « La fédération des expropriés de la ville-Est devant le tribunal administratif de Lille ».
- *Nord-Eclair*, 26 septembre 1973, « J.C. Ralite quitte la ville nouvelle : vers un changement des rapports de force élus - technocrates ».
- *Nord-Matin*, 28 juin 1974, « A Flers, tout sera prêt pour la rentrée universitaire, le 28 ».
- *Nord-Matin*, 3 janvier 1975, « Est-ce la mort du petit VAL ? ».
- *Nord-Eclair*, 30 juillet 1975, « Un curieux centre ville pas du tout central ».
- *Liberté*, 10 avril 1976, « L'Etat accorde 21 milliards d'anciens francs pour la 1^{ère} tranche du Métro lillois ».
- *Le Monde*, 9 septembre 1976, « 10 ans de villes nouvelles ».
- *Nord-Eclair*, 30 décembre 1976, « Avec le centre commercial principal, c'est bien la vraie ville qui arrive ! ».
- *La Voix du Nord*, 8 janvier 1977, « Le centre Commercial V2 a été inauguré hier soir ».
- *La Voix du Nord*, 14 mai 1977 : « CUDL : M. Notebart succède à M. Notebart et la gauche prend tous les leviers de commande ».
- *Le Point*, 6 juin 1977, « Le bonheur horizontal ou l'habitat intermédiaire ».
- *Le Monde*, 22 juillet 1977, « Villeneuve-d'Ascq : détenir le pouvoir ».
- *La Voix du Nord*, 30 janvier 1999, « La moitié des Villeneuvois vivent en HLM ».
- *La Voix du Nord*, 21 octobre 1999, « Villeneuve-d'Ascq ne veut pas vieillir ».
- *Télérama*, 12 avril 2000, « Les villes nouvelles ont 30 ans ».
- *La Voix dui Nord*, 18 mars 2003, « La ferme d'En Haut ? C'est par là-bas ! ».

Publications de la mairie de Villeneuve-d'Ascq

La Tribune, le magazine des Villeneuvois, mensuel édité par la municipalité de Villeneuve-d'Ascq (195 numéros édités depuis 1988).

- « Perspectives du centre ville », *La Tribune*, n°186, septembre 2003.
- « Les conseils de quartier soufflent leur 1^{ère} bougie », *La Tribune*, n°188, novembre 2003.

Le château de Flers, 2001, Les albums du patrimoine villeneuvois, Servive développement culturel, Mairie de Villeneuve-d'Ascq, 22p.

Promenade dans les jardins familiaux de Villeneuve d'Ascq, 2002, Association des Jardins familiaux, Catalogue de l'exposition au Musée de Château de Flers, 17 novembre 2002-2 février 2003, 17p.

De l'Hospice à la Villa Gabrielle, trois siècles d'histoire, fascicule réalisé par la Mairie de Villeneuve d'Ascq à l'occasion de l'inauguration du salon Charlemagne, 12p.

Publication de l'Agence de développement et d'urbanisme Lille Métropole

« Projets urbains : Rencontres sur l'espace public et plus si affinités... », Agence de développement et d'urbanisme Lille Métropole, *La Farde*, n°19, juillet 2003, p4-6.

« Concours promoteurs-architectes pour les logements de la Haute-Borne, Agence de développement et d'urbanisme Lille Métropole », *La Farde*, n°19, juillet 2003, p9-25.

Etudes et ouvrages sur la ville nouvelle des Rives de l'Étang-de-Berre et Vitrolles

Amphoux, Nicole, 2002, *La ville nouvelle des Rives de l'Étang de Berre, Systèmes et jeux d'acteurs : de la conception du projet à l'achèvement de l'opération*, Rapport d'étude CERTU.

AREAUR, P. Di Méglia, J.P. Frey, M. Sauquet, M. Wieworka 1972, *Recherche sur l'expérience des centres des villes nouvelles : le cas de l'aménagement des Rives de l'étang-de-Berre*, note de travail pour le GCVN, Paris.

Becker, Dominique, 1977, *Vitrolles, les études d'aménagement du centre urbain du Griffon*, rapport d'étude EPAREB, Vitrolles (extrait numérisé).

BERU, *Ville nouvelle de Vitrolles, étude de programmation d'une première tranche du centre urbain*, rapport d'étude pour la MIAFEB, 1973.

Bidart Claire, Guidarini Valérie, Louis-Palluel Jacqueline, Vergès Pierre, 1991, *Structuration d'une aire urbaine : l'impact des images locales (la zone ouest de Marseille)*, Centre de recherche en écologie sociale (CRES), Marseille, Commissariat général au plan, programme Mutations économiques et urbanisation, 166p.

CERCLES, 1988, *Vitrolles centralité commerciale et pratiques urbaines*, EPAREB/GCVN.

Demouchy, Georges et Ricorday, Joël, 1989, Les villes nouvelles de l'étang-de-berre dans l'aire métropolitaine marseillaise : une extension des urbanisations existantes qui induit un projet spécifique d'espaces verts, *Travaux*, n° 558, 2-10.

EPAREB, 1990, *Le développement de Fos et des Rives de l'Étang-de-Berre*.

EPAREB, 1981, *Commune de Vitrolles, schéma général urbain*.

EPAREB, 1982, *Fiches équipements*.

EPAREB, 1974, *Ville nouvelle de Vitrolles, ZAC du Griffon*, 21 p.

Gallas, Lucien, 1981, *Les villes nouvelles de l'Étang-de-Berre*, Travaux.(numérisé).

Henriot Anne-Marie et Marguerit Alain, 1995, article in *l'arbre, la cité, le citoyen* cahier n° 3, DIV et Institut pour le développement forestier.

Mission interministérielle pour l'aménagement de la région Fos-Etang de Berre, 1974, *Cuvette sud-est de l'Etang de Berre unité urbaine du centre régional, unité urbaine ville nouvelle de Vitrolles*, rapport de présentation, Marseille, MIAFEB, 16 p.

Organisation d'études d'aménagement de la Métropole marseillaise, 1969, *Perspectives d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise*, Marseille, OREAM, 169 p.

Organisation d'études d'aménagement de la Métropole marseillaise, 1970, *Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise*, Livre blanc d'aménagement urbain, Marseille, OREAM, 224 p.

Organisation d'études d'aménagement de la Métropole marseillaise, 1968, *Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise. Premières propositions ; 1) données de base et principes d'aménagement. 2) Le parti proposé*, Projet de livre blanc soumis à l'approbation des communes, Marseille, OREAM, 2 vol. , 49 + 77 p.

Paillard, Bernard, avec la collaboration de Fischler, Claude, 1981, *La damnation de Fos*, Seuil, Paris.

Péraldi Michel, 1990, L'Etang de Berre, interprétation d'un paysage métropolitain, *Ethnologie française*, Ministère de l'Environnement / Service de la recherche des études et du traitement de l'information sur l'environnement, tome 19, juil.-sept., 273-290.

Scalbert, Irénée, 2004, *A right to difference, The architecture of Jean Renaudie*, Architectural Association, Londres.

Vieille P, 1975, Une séquence de Kriegspiel méditerranéen, la bataille des Rives de l'Etang-de-Berre (1972), in *Aménagement du territoire et développement régional*, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, La documentation française.

1997, Le territoire de l'Etang-de-Berre. Urbanisme, développement, environnement, *Architecture Mouvement et Continuité* n° 82, plaquette conçue en partenariat avec l'EPAREB.

Compte-rendu de la journée d'étude du 13 Mai 1980, *Le « Pays de l'Etang-de-Berre »*, Comité d'expansion économique des Bouches-du-Rhône.

Revue locale de l'Etang de Berre

Vectra, de « Lettre économique de l'Etang de Berre » au « Journal de l'Etablissement public d'aménagement » (EPAREB), Vitrolles, mensuel irrégulier de 1970 (N° 1) à juillet-août 1995 (n° 47).

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

A - Annexes Générales

- A1 - Tableau des événements et des repères nationaux
- A2 - Trame fiche de lecture
- A3 - Les personnes témoins interviewées
- A4 - Les acteurs interviewés concernant Villeneuve-d'Ascq
- A5 - Les acteurs interviewés concernant Vitrolles, Rives de l'Etang de Berre
- A6 - Grille d'analyse des entretiens avec les personnes témoins
- A7 - Grille d'analyse des entretiens avec les acteurs locaux
- A8 - Tableau : « Cahiers de l'IAURP/IAURIF : constitution du corpus de textes »
- A9 - Tableau de synthèse : construction de la notion d'espace public, citations et termes proches
- A10 - Les référentiels du projet d'espace public

B - Annexes Villeneuve-d'Ascq

- B1 - Tableau des événements et opérations à Villeneuve-d'Ascq
- B2 - Liste des archives et documents consultés
- B3 - Lille métropole Communauté urbaine / Les zones de la CUDL selon les groupes socio-professionnels
- B4 - Photos aériennes cité scientifique
- B5 - Les communes d'Annappes, Ascq et Flers avant la fusion
- B6 - Schéma de secteur d'aménagement et d'urbanisme, Métropole Nord, ville nouvelle de Lille est, 1969
- B7 - Plan de la commune de Villeneuve-d'Ascq
- B8 - Organigramme de l'Epale
- B9 - Orthophotoplan Lille Métropole Communauté Urbaine : « autoroute et voie ferrée »
- B10 - Photo aérienne quartier Pont de Bois
- B11 - Orthophotoplan chaussée haute
- B12 - Schéma de la chaussée haute, Epale, janvier 1974
- B13 - Schéma de la chaussée, haute Epale, 1978
- B14 - Photo aérienne du quartier de l'Hôtel de ville
- B15 - Photos : rue rectiligne de la chaussée haute et place Salvador Allende
- B16 - Schéma illustrant la distance entre station de métro et chaussée haute

- B17 – Le « 8 » de la chaussée haute préconisé par Jean Remy, 1977
- B18 – La Rose des vents tourne le dos à la chaussée haute
- B19 – Photos des raccords entre le haut et le bas de la Chaussée haute
- B20 – Photos illustrant la faible fréquentation de la Chaussée haute
- B21 – Passerelle de la chaussée haute
- B22 – Photos aériennes du quartier du Château
- B23 – Orthophotoplans : Situation du quartier du Château, et Espaces publics du quartier Château (la Plaine)
- B24 – Opérations de logements et équipements publics et privés. Dossier de promotion de l'Epale « Quartier du Château », note sur les intentions d'aménagement, janvier 1973, J.C. Dumont, architecte coordonnateur (archive 2EP736)
- B25 – Photos : les espaces publics intermédiaires du Château
- B26 et B27 – Cheminements piétonniers et liaisons avec le contexte. Dossier de promotion de l'Epale « Quartier du Château », note sur les intentions d'aménagement, janvier 1973, J.C. Dumont, architecte coordonnateur (archive 2EP736)

C - Annexes Vitrolles - Rives de l'Etang-de-Berre

- C1 – Tableau des événements et opérations à Vitrolles
- C2 – Liste des archives et documents consultés
- C3 – L'éclatement de la ville nouvelle des Rives-de-l'étang-de-Berre
- C4 - Etat de l'urbanisation à Vitrolles en 1967 (Extrait de la carte IGN)
- C5 – Schéma d'implantation des urbanisations nouvelles (1974/1975)
- C6 – Principes d'organisation du Griffon, extrait d'un document numérisé EPAREB, Dominique Becker (1977)
- C7 - Projet « Les Gorges de Cabriès » Jean Renaudie – (1974) Dessin extrait d'Irénée Scalbert *A right to difference*, 2004
- C7 - Plan d'aménagement du Griffon, extrait d'un document numérisé EPAREB, Dominique Becker (1977)
- C8 - Schéma général urbain : boulevard urbain et polycentralité, document EPAREB (1981)
- C9 – Photo aérienne, La Frescoule, extraite d'Architecture Mouvement et Continuité n°82 (1997)
- C10 – Photos de La Frescoule (2004)
- C11 – Photos du Liourat
- C12 - Z.A.C.de la Frescoule et du Liourat : schéma des découpages en îlots

ANNEXES A
ANNEXES GENERALES

ANNEXE A1

TABLEAU : EVENEMENTS ET REPERES NATIONAUX

Annexe A1

EVENEMENTS ET REPERES NATIONAUX 1961/1972												
	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Evénements et repères nationaux	Rapport de la com sidérurgie du 6 ^{ème} plan prévoit la mise en service d'une unité sidérurgique de forte capacité entre 65 et 70	Création du CRU : Centre de Recherche en Urbanisme. Jean Canaux Directeur	C. De Gaulle est Président depuis 1958			Réélection de C. De Gaulle Paul Delouvrier (président de l'IAURP depuis 62) Publication du SDAU de la région de Paris, 5 villes nouvelles. Mise en place mission études et aménagement à Evry et Cergy	François Ortoli Ministre de l'équipement et du logement est résident et rêve d'un grand Lille ou d'un fief de droite face au bastion socialiste Lille-Hellemmes et Lomme	Evénements de Mai 1968 Suppression définitive des grands prix de Rome	Démission de C. De Gaulle G. Pompidou Président de la République Décision gouvernementale d'implanter un complexe siderrurgique à Fos Création de la mission de la recherche urbaine au ministère de l'équipement	Loi Boscher (10/07/70) donne le cadre juridique des villes nouvelles Création du groupe central des villes nouvelles	Création du premier ministère de l'environnement Création du Plan-Construction (études et expériences) centré sur l'innovation architecturale Appel d'offre DGRST/Mission de recherche urbaine "l'action concertée urbanisation"	Création du concours national Programme Architecture Nouvelle (PAN) Création du CORDA : centré sur la recherche en architecture, interministériel Olivier Guichard est ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Annexe A1 (suite)

EVENEMENTS ET REPERES NATIONAUX 1973/1983											
	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Evénements et repères nationaux	Crise / choc pétrolier	Décès de G. Pompidou, V. Giscard D'estaing Président de la République			Réforme des aides publiques au logement	Création des Annales de la recherche urbaine	Disparition du CORDA. La recherche passe sous la tutelle de la Direction de l'architecture et de l'Urbanisme	Concours rendus obligatoires (arrêté du 10 Janvier 80)	Election de François Mitterrand président de la République	Premières lois de décentralisati on (Deferre ministre de l'Intérieur)	Loi Rocard- Le Gorrec (13/07/83) redonne aux communes leurs prérogatives dans la gestion des affaires locales tout en maintenant le SAN pour la gestion des équipements communs. Se traduit par une révision des périmètres d'urbanisation (périmètres d'intérêts nationaux), sauf pour l'étang-de- berre
	Création de la Société Française des Paysagistes				Loi sur l'architecture	Traduction française du livre d'Habermas			P. Mauroy 1 ^{er} ministre jusqu'en 1984	Lancement de Banlieue 89 (initiateurs M. Cantal-Dupart et R. Castro)	
					Création des cahiers de la recherche architecturale				Création de la mission développem- ent social des quartiers (suite au rapport d'H. Dubedout maire de Grenoble)	Le Plan construction devient PCH : Plan Construction et Habitat	
									Création de l'IFA : Institut Français d'Architec- ture (Expos, débat...)		

Annexe A1 (suite)

EVENEMENTS ET REPERES NATIONAUX 1984/2001											
	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1993	1995	1996	1997	1999
Evénements et repères nationaux	G. Deferre ministre chargé du plan et de l'aménagement du territoire Création du Plan Urbain	Loi MOP donne un statut à la maîtrise d'ouvrage publique		Le plan construction habitat devient PCA : Plan Construction et Architecture				Jacques Chirac Président Jean-Claude Gaudin ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration			Fusion du Plan urbain et du PCA en PUCA

Annexe A2

Trame fiche de lecture des ouvrages et articles

Titre :

Auteur (s) et qualités :

Année :

Type d'ouvrage (article, rapport, ...) :

Commanditaire ou éditeur (Epale, IAURP...):

Nombre de pages :

Thème de l'ouvrage :

Références bibliographiques :

Références de lieux :

Personnes citées :

Présence du terme « espace public »

Nombre de fois où le terme « espace public » est utilisé :

- Dans les citations
- Par les auteurs

Articles utilisés :

Ce que « espace public » signifie (préciser le contexte dans lequel il est utilisé, avec quel article, citation...) :

Termes proches et signification :

Iconographie (plan, photo, schéma, croquis...)

Exemples d'espace public :

Conception et réalisation de l'espace public :

Usages :

Représentations :

Transformations :

Débats

L'enjeu du débat :

Les partenaires :

Le niveau du débat (local, national...) :

L'issue du débat :

Notes de lecture, extraits, commentaires...

.....

ANNEXES A3-A4-A5

ENTRETIENS REALISES

A3- Personnes témoin au niveau national

A4- Acteurs témoins à Villeneuve-d'Ascq

A5- Acteurs témoins à Rives de l'Etang-de-Berre

Annexe A3

Entretiens avec des personnes témoins au niveau national

Nom	Fonctions entre 1969 et 1983	Fonction actuelle	Date de l'entretien	Lieu de l'entretien	Durée	Type d'entretien
Isabelle Billiard	animatrice du Groupe de travail sur les espaces publics au Plan Urbain (ministère de l'équipement)	Chargée de mission du Programme interministeriel d'Histoire et d'Evaluation des Villes Nouvelles françaises.	Octobre 2003	Dans le bureau de Mr Roullier, au Ministère de l'équipement, Paris	90'	Enregistré et en partie retranscrit
Michel Crespin	fondateur et ancien directeur de « Lieux publics » (arts de la rue), a animé la ferme Du Buisson à Marne la Vallée.	Préfiguration du centre de formation aux arts de la rue à Marseille	Février 2004	Chez lui à Marseille	75'	Enregistré et retranscrit
Christian Devillers	Architecte urbaniste, théoricien du projet urbain, auteur de nombreux articles. Enseignant de 1984 à 1990 (Nancy, Paris Tolbiac, Genève, Harvard, Barcelonne, Kentucky, Fall et Toronto)	Depuis 1990, architecte urbaniste libéral. Depuis 95 anime l'atelier « projet urbain » avec A. Masboungi au ministère de l'équipement	octobre 2003,	Dans son agence à Paris	90'	Enregistré et retranscrit
Jean Harari	Architecte, un des fondateurs du collectif des ateliers publics qui a fonctionné de 1981 à 1986. animateur de l'Atelier public de Blois de 1989 à 1994.	Architecte urbaniste libéral. Enseignant à l'école d'architecture de Paris-la Villette.	Décembre 2003	Dans son agence à Paris	75'	Enregistré et retranscrit
Alain Pelissier	Docteur es-lettres, Architecte, praticien et auteur de nombreux ouvrages et articles, a collaboré à la revue « Techniques et Architecture » de 1982 à 1989 a notamment réalisé une étude pour le SGVN sur les articles parus à propos des villes nouvelles françaises	Architecte, auteur Directeur de l'Ecole Spéciale d'Architecture.	Décembre 2003	Dans un bureau à Paris	90'	Enregistré et retranscrit
Dominique Petitot	Economiste. Directeur du service programmation d'équipement puis directeur financier de l'EPAREB jusqu'en 1982. Directeur général adjoint de l'EPAMARNE. de 1983 à 1997.	Retraité	Décembre 2003	Dans un bureau à Paris	75'	Enregistré et retranscrit

Annexe A3

Entretiens avec des acteurs nationaux (suite)

Nom	Fonctions entre 1969 et 1983	Fonction actuelle	Date de l'entretien	Lieu de l'entretien	Durée	Type d'entretien
Jean Eudes Roullier	Secrétaire général du Secrétariat Général des Villes Nouvelles (SGVN)	Inspecteur général des Finances honoraire, responsable du programme interministeriel d'Histoire et d'Evaluation des Villes Nouvelles françaises, Président du comité d'Histoire et d'Evaluation des Villes Nouvelles françaises	Octobre 2003	Dans son bureau au ministère de l'équipement, à Paris	90'	Enregistré et en partie retranscrit
Jacques Simon	Paysagiste praticien et enseignant (à Versailles, Montréal, Toronto, Pennsylvanie, Los Angeles,), rédacteur en chef et éditeur de la revue « espaces verts » de 1968 à 1982, publications de la collection "aménagement des espaces extérieurs" de 1974 à 1988 ; articles dans « Paysage Actualités » et auteurs de nombreux ouvrages	Paysagiste libéral	octobre 2003	Dans son agence à Saint Michel sur Orge	90'	Prise de notes et retranscrit
Jean Tribel	Architecte libéral, un des fondateurs de l'AUA en 1959, architecte en chef de la Villeneuve de Grenoble 1968/1972, Architecte coordinateur du quartier central de Villeneuve d'Ascq, avec Loiseau (espaces publics et projet de logements) 1974/78 . Assistant de JP Duport à la direction de l'architecture 1981/84 ;	Architecte libéral	Mars 2004	Dans son agence à Paris	90'	Enregistré et retranscrit

Annexe A4

Entretiens avec les acteurs témoins de la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq

Nom acteur	Fonctions entre 1969 et 1983	Fonction actuelle	Date	Lieu entretien	Durée	Type d'entretien
Jean-Michel Stievenard	Sociologue, 1 ^{er} adjoint au maire de Villeneuve-d'Ascq (1977-1995), Co-auteur de «Villeneuve-d'Ascq, Une ville est née », 1980	Maire de Villeneuve-d'Ascq	3 mars 2003	Moulin d'Ascq, restaurant personnes âgées	1H10	Enregistré/ retranscrit
Pascal Percq	Journaliste Nord-Eclair de 1967 à 1985 Co-auteur « une ville est née », 1980	Attaché de presse Martine Aubry, maire de Lille	3 mars 2003	Ifresi	1H30	Enregistré/ retranscrit
Gérard Zeller	Architecte-urbaniste à l'Epale de 1969 à 1983	Architecte libéral à Villeneuve-d'Ascq	4 mars 2003	Ifresi	1H	Enregistré/ retranscrit
Patrick Calais	Formation Sciences-Po, responsable de la communication, puis de l'information et de l'animation à l'Epale de 1971 à 1981	Conseil régional, rel. Publiques Retraité	11 juin 2003	Ifresi	2H	Enregistré/ retranscrit
Jean-Jacques De Alzua	Architecte-urbaniste direction de la conception Epale + mission préfiguration (1969-1975) Prof. Ecole architecture Vascq à partir de 1974	Retraité	10 février 11 juin 2003	Entretien téléphonique Château de Flers Visite des sites retenus	15' 1H 1H	Notes/Retranscrit Enregistré/retranscrit/ Filmé/ retranscrit
Jean-Claude Rali te	Missions de préfiguration et d'étude : 1967-68 Premier directeur de l'Epale 1969-1973	retraité	22 octobre 2003	Café place de la Contre Escarpe à Paris	4H 30	Enregistré/ retranscrit
Jean Tribel	Un des fondateurs de l'AUA en 59, architecte en chef de la Villeneuve de Grenoble 68/72 ; Architecte libéral cabinet Loisel-Tribel 1974 : coordinateur pour l'Epale quartier Hôtel de ville. Assistant de J.P. Dupont à la direction de l'architecture (81/84)	Architecte libéral	9 mars 2004	Cabinet Tribel à Paris	1H30	Enregistré/ retranscrit
Gérard Caudron	Enseignant à Roubaix et militant PS à Villeneuve-d'Ascq, conseiller d'opposition en 1976, puis Maire de V.-d'Ascq de 77 à 2001	Député européen Conseiller municipal V-d'Ascq	26mars 2004	Maison du Citoyen d'Europe, V-d'Ascq	1H30	Enregistré/ retranscrit

Annexe A4 (suite)

Entretiens avec les acteurs témoins de la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq (suite)

Nom acteur	Fonctions entre 69 et 83	Fonction actuelle	Date	Lieu de l'entretien	Durée	Type d'entretien
Anne Ioos	Architecte	Directrice adjointe de la Direction du Développement urbain et économique à Villeneuve-d'Ascq, depuis 1987	23-30 mars 2004	Hôtel de ville Villeneuve-d'Ascq	2H30	Enregistré/retranscrit
Sergine Vaubourgeix		Doctorante Sciences Po, Ch. de mission Economie Solidaire à VAscq	4 juin 2004	Hôtel de ville Villeneuve-d'Ascq	30'	Notes/retranscrit
Philippe Coucke	Ville Villeneuve-d'Ascq	Service urbanisme Villeneuve-d'Ascq	11 mars 2004	Hôtel de ville Villeneuve-d'Ascq	30'	manuscrit
Emmanuelle Thieffry		Architecte, service urbanisme Villeneuve-d'Ascq	11 mars 2004	Hôtel de ville Villeneuve-d'Ascq	30'	manuscrit

Nom acteur	Fonctions entre 69 et 83	Fonction actuelle	Date	Lieu de l'entretien	Durée	Type d'entretien
Jean Remy	Chercheur, Professeur de sociologie à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, Département de « ambiances urbaines », auteur de nombreux ouvrages, a participé à la conception de Louvain la Neuve. Mission d'étude en 1977 sur le centre ville de Villeneuve-d'Ascq et la chaussée haute.	Dirige la revue « Espaces et sociétés », Département « Ambiances urbaines » UCL, Commissin « Urbanisme » de Louvain-la-Neuve	9 avril 2004	Forum des halles à l'Université de Louvain-la-Neuve (Belgique), Visite du centre ville	2H 1H30	Enregistré/retranscrit

Archives orales consultées au service culture, Château de Flers, Villeneuve-d'Ascq

Nom	Fonctions entre 1969 et 1983	Fonction actuelle	Dates des entretiens	Disques écoutés (durée : 1 heure)
Jean-Jacques De Alzua	Architecte-urbaniste direction de la conception Epale Professeur d'architecture à l'Ecole architecture de VAscq	Retraité	29 novembre 2001, 2002	2,5 disques en partie retranscrits (5 disques au total)
Jean-Claude Rali te	Missions de préfiguration et d'étude : 1967-68 Premier directeur de l'Epale 1969-1983	Retraité	novembre 2001	1 disque en partie retranscrit
Patrick Calais	Responsable de la communication, puis de l'information et de l'animation à l'Epale de 1971 à 1981	Retraité	12 avril 2001	1 disque en partie retranscrit
Gérard Zeller	Architecte-urbaniste Epale de 1969 à 1983	Architecte libéral à Villeneuve-d'Ascq	2 mai 2001	1 disque

Annexe A 5

Entretiens avec les acteurs témoins de la ville nouvelle Vitrolles – Rives de l'Etang-de-Berre

Nom	Fonction justifiant l'entretien	Fonction actuelle	Date de l'entretien	Conditions : durée, enregistrement, retranscription
Guidu Antonietti	Architecte d'opération à la Frescoule et aux Pinchinades	Architecte D.P.L.G. – Archipel Aix-en-Provence	6 Mai 2004	90' enregistré/retranscrit
Georges Demouchy	Paysagiste à l'EPAREB	Consultant, chargé de formation	6 Avril 2004	127' enregistré/retranscrit
Nicole Flavin	Urbaniste à l'EPAREB	Retraitée	1 ^{er} Avril 2004	124' enregistré/retranscrit
Lucien Gallas	Directeur de l'EPAREB	Retraité	6 Avril 2004	81' enregistré/retranscrit
Anne-Marie Henriot	Programmatrice à l'EPAREB	Chargée de mission au Conseil Régional PACA	5 Mai 2004	70' enregistré/retranscrit
Alain Marguerit	Paysagiste, maître d'œuvre des espaces publics de la Frescoule	Paysagiste – Atelier des Paysages Montpellier	22 Avril 2004	100' enregistré/retranscrit
Gérard Plaisant	Ingénieur à l'EPAREB	Directeur régional du patrimoine immobilier à La Poste	13 Mai 2004	64' enregistré/retranscrit
Patrick Sauze	Ingénieur à l'EPAREB	Direction des partementale des Bouches-du-Rhône	Juin 2003	Environ 80' prises de notes manuscrites
Katherine Walery	Responsable du patrimoine puis directrice des projets urbains - services techniques municipaux de Vitrolles	Directrice de l'aménagement à la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix	30 Mars 2004	78' enregistré/retranscrit

Annexe A6

Grille d'analyse des entretiens avec les acteurs témoins nationaux

Nom de l'acteur interviewé :

Adresse téléphone et mail :

Age approximatif :

Conditions de l'entretien :

Date de l'entretien :

Lieu de l'entretien :

Taille de l'entretien : durée d'enregistrement et nombre de pages

Retranscription : intégrale ou partielle

Parcours d'études :

Cursus professionnel :

Publications/Supports :

Personnes ou personnalités citées dans l'entretien :

Lieux cités dans l'entretien :

Utilisation de la notion espace public :

Nombres de fois où le terme apparaît dans le discours de l'acteur :

Articles utilisés :

Autres termes proches utilisés :

Thèmes abordés (+ extraits et éventuellement commentaires...)

1- Rappels historiques (politiques, institutionnels, professionnels, ...)

2- Emergence et évolution de la notion d'espace public

2.1. Période d'apparition de la notion d'espace public dans son travail :

- à partir de la formation, de réflexion théorique ou de pratique professionnelle
- à propos de projet : logements, équipements, aménagements d'espace libre...

2.2. Les notions proches et leurs significations :

3. Les références : Ce que l'espace public nous dit de la ville

- . Les définitions et représentations de l'espace public dans les années 65/85 et aujourd'hui
- . Changement de sens ? Enjeux ?
- . Regard rétrospectif sur les espaces publics en ville nouvelle

4. Réflexions générales sur les villes nouvelles -Villes nouvelles : terrains particuliers ?

4.1. Conditions de fabrication de l'espace public :

4.2. Maîtrise d'œuvre urbaine, concours

4.3. Rapports avec les EPA des villes nouvelles et avis sur contenu et mode de travail des EPA

Annexe A7

Grille d'analyse des entretiens avec les acteurs témoins locaux

Nom de l'acteur interviewé :

Adresse téléphone et email

Taille de l'entretien : durée d'enregistrement , nombre de pages

Retranscription : intégrale ou partielle

Conditions de l'entretien

Date(s) de(s) l'entretien(s) :

Lieu de l'entretien :

- Paris ou région parisienne
- Ville nouvelle : préciser le lieu
- Locaux de la mairie
- Lieu de travail de l'acteur : préciser lequel et la ville
- Domicile de l'acteur
- Dans un café ou autre lieu neutre
- Dans nos locaux de recherche
- Autre lieu préciser lequel

Age approximatif et lieu de naissance :

Parcours d'études :

Cursus professionnel avant et après EPA : fonctions et institutions

Publications :

Personnes ou personnalités citées dans l'entretien :

- acteurs locaux, acteurs nationaux,
- chercheurs
- membres de l'EPA
- habitants... :

Lieux cités dans l'entretien

- Dans la ville nouvelle :
- Autre ville nouvelle française ou à l'étranger :
- Hors ville nouvelle :

Utilisation de la notion « espace public » :

- Nombres de fois où le terme apparaît dans le discours de l'acteur :
- Articles utilisés
- Autres termes proches utilisés

Thèmes abordés

1. Histoire institutionnelle (ville nouvelle, établissement public et acteurs)

2. Histoire spatiale de la ville nouvelle : conception et aménagement

Les grandes options urbaines de l'EPA (sources d'inspiration, intentions, utopies urbaines...)

Les contraintes, les « diktats » de l'Etat

Les programmes, changements de programmes, les enjeux, le rôle des acteurs, éventuellement de l'interviewé

Annexe A7 (suite)

3. L'espace public

La notion d'espace public (définitions, représentations, notions proches et significations...)

4. Les espaces publics en ville nouvelle (prise en compte des espaces publics par l'interviewé)

Dimension symbolique ou idéologique : idées, valeurs, parti-pris, objectifs pour les espaces publics

Les contraintes et diktats de l'Etat

Conception réalisation des espaces publics en généra dans la ville nouvelle, transformations, enjeux, avec rôle éventuel de l'interviewé

5. Les espaces publics étudiés : histoire, objectif, conception, réalisation, changements, enjeux, usages, regards rétrospectifs...

La chaussée haute.

Les espaces intermédiaires ou semi-publics au Château

La Frescoule et autres terrains à Vitrolles

Le Lioret

6. Les débats entre acteurs et débats publics = la confrontation entre acteurs surou dans l'espace public

Débats internes à l'EPA, mais aussi avec l'administration centrale, les élus, les architectes ou paysagistes libéraux, les promoteurs, les chercheurs, les sociologues, les habitants

7. Regard rétrospectif général sur les EP en VN

Etat des lieux des espaces publics par les usagers acteurs interviewés. 30 ans quels « leçons » « conclusions », « bilans » de ce qui a été fait, programmé, transformé, à la lumière des usages actuels des espaces.

Description et analyse critique par l'acteur interviewé de l'espace public en général construit en ville nouvelle

Exemples de « non-espaces publics » ou EP « ratés » Pourquoi ça ne marche pas ?

Exemples d'espaces publics réussis en

ANNEXE A8

**TABLEAU : « CAHIERS DE L'IAURP/IAURIF :
CONSTITUTION DU CORPUS DE TEXTES »**

N° CAHIER	DATE	EXPERIENCE EN VN FRANCE	THEME GENERAL/A PROPOS DES VN	EXPERIENCE ETRANGER	
10	Février 68			?Les commerces. Centres commerciaux périphériques aux U.S.A : un exemple, Northland (Michigan)	Les centres urbains des vn sont définis par opposition à l'expérience américaine (1)
11	Mai 68		Merlin Pierre Les modèles d'urbanisation analyse biblio		S'orienter vers modèles partiels permettant d'apprécier les conséquences de décision importante pour l'urbanisme (non)
12-13	Déc.68		Aillaud Emile Qu'est ce qu'une ville? tribune libre		(1)
15	Mai 69	? Evry, centre urbain nouveau et ville nouvelle		Nardin Pierre, Merlin Pierre, Richard Urbanisme aux USA. villes nouvelles Nardin Pierre Urbanisme aux USA. Aménagement et rénovation des villes	Évry/: de l'étude à la réalisation, une étape dans les études d'urbanisme. Agora : propositions d'organisation pour un élément du coeur de ville, l'agora est une place publique. (1) U.S.A. : villes nouvelles : aspect récent des banlieues américaine plutôt que modes de croissance concertée des grandes agglomérations. : accession des classes moyennes au marché de la maison individuelle un de banlieue . Importance de l'information et de la participation du public(non)
21	Octobre 1970	? concours d'idées pour l'aménagement de la plaine de Villeteuse, Deuil la barre, Montmagny comportant un ensemble urbain et universitaire			Concours d'idées : participation de 79 architectes et urbanistes devant ,intégrer le plus étroitement possible l'université à la ville . Six projets sont présentés le premier présente un schéma d'organisation basée sur la définition des espaces publics libres....(1)

N° CAHIER	DATE	EXPERIENCE EN VN FRANCE	THEME GENERAL/A PROPOS DES VN	EXPERIENCE ETRANGER	COMMENTAIRES/ SELECTION
23	Mai 71	Ragu denise , Lécureuil Jacques Equipements culturels et socio éducatifs. Villes nouvelles et équipements collectifs : présentation de trois projets			Une vingtaine d' équipements ont été visité en France en Grande-Bretagne et en république fédérale allemande. Bilan général et enseignement en termes de fonction, réalisation, gestion, fréquentation, et l'insertion urbaine architecture (notion de transparence a ménager entre les espaces et les locaux). Trois projets sont présentés le niveau quartier avec Noisiel-Torcy(Marne la vallée) le niveau secteur avec le centre d'Elancourt- Maurepas(St Quentin) et l'agglomération importante avec l'agora d'Évry. (1)
24	Juillet 71		Martinez Diego , Van de Werf Frans Tissus urbains et règlements d'urbanisme		Méthodes d'analyse systématique de tissus urbains sous l'aspect morphologique. Pour chaque type de tissus un règlement compatible traduisant une réalité urbaine (3)
27	Mai 72		David Christian, Guisti Julien Environnement et vie quotidienne des citadins		Problème de l'environnement urbain aujourd'hui : croissance urbaine, accélération du progrès technique, poids de l' économie de marché, gigantisme urbain et accélération de l' histoire. Conceptualisation du milieu de vie des citadins. Définition des structures(théorie générale des systèmes) du milieu urbain (non)
30	Février 73	Le Vaudreuil : une méthode d'étude et de réalisation			(1)

N° CAHIER	DATE	EXPERIENCE EN VN FRANCE	THEME GENERAL/A PROPOS DES VN	EXPERIENCE ETRANGER	COMMENTAIRES/ SELECTION
31	Avril 73	Thomas Luc, Pele Gérard Evry 1. Concours d'aménagement urbain	Delavigne Raymond, Sauvaget Daniel Recherches bibliographiques : l'espace ouvert. Bibliographie sélective et signalétique sur l'espace ouvert		Evry 1 :Concours internationalement de conception et de réalisation, s'adresser à des groupements d'architectes de bureaux d'études et de promoteurs qui s'engageaient à réaliser leur projet dans les délais fixés. 8 groupements ont présenté leur projet . Présentation du déroulement du concours à et analyse des trois projets primés.(1) Recherches doc l'espace ouvert : zone, à l'intérieur d'une région urbaine ou la nature prédomine soit en raison de l'état initial : agriculture forêt, soit par une action de restauration : parc . Il peut-être permanent ou temporaire , petit grand, public ou privé . Il remplit des fonctions multiples et parfois simultanées (2)
35	Octobre 74		Fialon Martine Recherches documentaires :bibliogra phie sélective et signalétique sur la composition urbaine		Recherches doc sur la composition urbaine : nouvelle discipline issue du terme anglo-saxon d'urban design, elle est autant dessein que dessin. Composer avec le milieu, intégrer l'héritage culturel Composer avec l'existant les éléments construits terrassés et plantés environnant et les nouvelles constructions. Respect des équilibres naturels et des valeurs patrimoniales (2)

			Hanning G�rald La composition urbaine. Am�nager c'est aussi composer le milieu de vie. Avant-propos de C. David		La compo urbaine : plaidoyer pour une cr�ation consciente du milieu de vie. passage du rural � l'urbain, transformation globale du paysage. Am�nager c'est composer des milieux de vie.. La d�marche d�bouche sur un dispositif organique et une proc�dure sp�cifique qui met d'administration face � ses responsabilit�s. (1)
38	Mars 75			Merlin Pierre Urbanisme et villes nouvelles en Union Sovi�tique.	Quand SDAU de la RP n�cessit� d'�tudier les exp�riences �trang�res comparables afin d'en d�gager les lignes directrices les apports transposables mais aussi des �checs et les �cueils � �viter. D'abord GB, pays bas, USA ; dans un deuxi�me temps Il a paru int�ressant d'�largir le cadre � des pays de r�gime �conomique diff�rent (non)
39	Juin 75	Bouleau Andr�-Nicolas Le concours des coteaux de Maubu�e manquant Boyer P, Dubois J.J. Hanning G., Checcaglini M. Projet de creation d'un r�seau d'espaces publics bois�s entre la for�t de Montmorency et la foret de Bondy. Les bois de la plaine de France			r�seau d'espaces publics bois�s : apr�s abandon de l'id�e de cr�er ex-nihilo un massif forestier, concept interm�diaire entre celui de « foret » et de « parc urbain », localis� en grande banlieue et non plus en zone un agricole, r�parti selon un r�seau maill� irrigant une zone d'urbanisation discontinue (2)
43	Octobre 76	Vignol Pierre, Villeger B, Lettre B Poissy �tude du centre ville . Diagnostic et propositions d'am�nagement			Base de r�flexion pour engager une concertation interne pr�alable � la d�termination des objectifs municipaux.(2)

N° CAHIER	DATE	EXPERIENCE EN VN FRANCE	THEME GENERAL/A PROPOS DES VN	EXPERIENCE ETRANGER	COMMENTAIRES/ SELECTION
44	Décembre 76			Merlin Pierre Aménagement régional et urbain et villes nouvelles au Japon	Analyse aménagement et financements .Inspiration des États-Unis : recherche de l'efficacité aux dépens de qualité de vie et du paysage . Comparaison villes nouvelles :taille, localisation et initiatives publiques. Mais cités dortoir peu originales (non)
45	Mars 77		Guyon Françoise Vivre dans les grands ensembles		Etudes monographique, systématique et globales sur la vie quotidienne de neuf grands ensembles. Grille d'observation de type ethnographique (non)
47	Octobre 77	Tempia Emilio Ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Concours de maisons de ville à Jouy-Le-Moutier	Bouteiller-Raynaud Chantal, Vicaire Stéphanette, ferniot Bernard, guyon Françoise, Roscian Charles Recherche documentaire : l'espace urbain dans les quartiers nouveaux. Bibliographie sélective et signalétique		Ville nouvelle de Cergy-Pontoise : présentation des objectifs du programme et des résultats du concours pour explorer le thème nouveaux de la maison de ville. Programme du concours très détaillé ,y compris dans le traitement des espaces publics, se Fiches présentant les 16 projets retenus et l de es trois mentions (1) Recherche documentaire l'espace urbain !: intérêt de la terminologie dans chap. « fonction assurées par l'espace urbain » : espaces libres, indifférenciés, animation, prolongement de logements, voiries, rue, places, parking marché, espace piéton, espace vert,, espace de jeu, aire aménagée (1)

N° CAHIER	DATE	EXPERIENCE EN VN FRANCE	THEME GENERAL/A PROPOS DES VN	EXPERIENCE ETRANGER	COMMENTAIRES / SELECTION
50	Mars 78		De Fombelle Laurent L'enfant dans la ville		Étude effectuée pour la mission de l'environnement rural et urbain : analyse d'ouvrages et d'observations de terrain ; consultation en table ronde de mères de famille. Problème de place de l'enfant dans la ville : sécurité détente et éducation. (2)
51	Mai 78	Roze thierry Les cités jardins de la régions d'île de France	Basse Claude, fresson solange, Roze M Recherche documentaire : les cités jardins en France et à l'étranger Bibliographie sélective et signalétique		Cités jardins : origine des du mouvement des cités jardins, les cités jardins en France, et en IDF (non), Recherche doc (non)
52	Sept 78	Lafrasse Paulette, Vincent Gérard Evry les équipements publics inventaire des équipements repérage des types d'innovation			Ce numéro est le 3e « dossiers des VN »(SGVN)un des deux premiers : VN de lille est ,création d'un quartier le Triolo 1978 Conception des équipements indissociables des options d'urbanisme et des options de vie sociale qui ont marqué la création urbaine. Caractéristiques innovantes des équipements regroupés autour des thèmes : réseau d'espaces ouverts, intégration de différents programmes à l'intérieur d'un même bâtiment (équipements intégrés) ; recherche de la relation équipements avec son cas extérieur bâti ou non bâti...(1).

N° CAHIER	DATE	EXPERIENCE EN VN FRANCE	THEME GENERAL/A PROPOS DES VN	EXPERIENCE ETRANGER	COMMENTAIRES/ SELECTION
55 <i>(plus de fiches résumé, mais résumé des articles)</i>	Juin 79		Guyon F., Gotman Anne Fonctionnement des espaces de prolongement des logements dans les nouveaux ensembles d'habitat		Ces espaces de prolongement du logement sont encore trop souvent traités comme les résidus de l'espace bâti . Étude menée sur quatre quartiers situés dans deux grands ensembles. Simultanément travail d'observation systématique de l'aménagement de l'environnement immédiat et des pratiques qu'il supporte un et un travail d'enquête auprès des usagers et des responsables : maître d'ouvrage, bureau d'études, gestionnaire, gardien, responsable association d'habitants.(1)
64	3 ^{ème} trim 81	? Cœur de ville de St-Quentin-en-yvelines			St-Quentin compte 150 000 habitants mais pour devenir une ville à part entière il lui manque encore sa pièce maîtresse : le cœur de ville.. Des études ont permis de définir les directives principales d'aménagement puis un appel d'idée a été lancé auprès de neuf équipes d'architectes ; comment imaginez-vous le cœur de la ville nouvelle ? A l'image mathématique du « centre » on a préféré celle maternelle et tendre du « cœur »(1)
69				Toubon Jean-Claude Les Model cities. Une politique globale pour quartiers dégradés aux États-Unis	la politique des Model cities visait à la revitalisation de larges secteurs urbains dégradés. Problèmes très proches de ceux posés en France par les des actuels « îlots sensibles » ou « quartiers dégradés prioritaires ».(non)

N° CAHIER	DATE	EXPERIENCE EN VN FRANCE	THEME GENERAL/A PROPOS DES VN	EXPERIENCE ETRANGER	COMMENTAIRES/ SELECTION
71	Mars 84		Pages Jean-Louis Mise en valeur des grandes voies urbaines de banlieue		Plus de vingt nationales convergent vers Paris Comment leur donner un caractère plus urbain et les faire participer à la réhabilitation de la banlieue. L'étude sur la nationale 20 montre que seule une véritable gestion de la transformation fera de de ses routes de véritables voies urbaines (3)
72	Juin 84	Pointet André, Blumenfeld hervé , Moise Pierre, Glikman yves Un projet de ville à Chatillon (92) Becard laurent, deberaud Dupalis Yveline Aménagement d'un bourg rural : Pécy (77)			Un projet de ville à Chatillon : le projet de ville : complément des documents d'urbanisme réglementaire ; est à la fois outil de réflexion de la politique communale d'urbanisme et cadre et guide des actions de mise en œuvre. Nouvelle municipalité : »faire d'un coin de banlieue une vraie ville » (2) Aménagement d'un bourg rural : Pécy étude réalisée dans le cadre de des missions d'assistance techniques l'IAURIF . Au-delà du plan réglementaire comment contrôler qualitativement la croissance d'un bourg. Le plan de composition urbaine constitue un outil de gestion marquant la volonté communale de maîtriser la croissance de son bourg (3)
76	Juin 85		Berthon Etienne La ville a horreur du vide		Proposition de densification des quartiers d'habitat collectif, construit en rupture totale avec la ville existante, pour accroître l' offre foncière (non)
80	Mars 87		Dossier sur L'urbanisme opérationnel (avec expériences hors VN)		Très général sur les outils de l'urbanisme : offre foncière, documents réglementaires, POS, fiscalité, etc... (non)

N° CAHIER	DATE	EXPERIENCE EN VN FRANCE	THEME GENERAL/A PROPOS DES VN	EXPERIENCE ETRANGER	COMMENTAIRES/ SELECTION
86	Janvier 88		Vivien Jean-François La rue et la ville : l'amélioration de la voirie, facteur de dynamique urbaine		Les petites villes pour revitaliser leur centre aménagent leur rue principale. Au-delà de la rue c'est l'image de la ville qui change (non)
87-88	Janvier 89		Dossier sur les villes nouvelles (avec expériences de VN)		Très général sur les villes nouvelles/aménagement régional. Autoportraits de Cergy Pontoise , Evry, Marne-la-Vallée et Eurodisney ; Melun Sénart ; St-Quentin en Yvelines ; les Villes nouvelles et les réseaux de transport , milieu d'accueil favorable aux activités, l'art dans les villes nouvelles, un capital vert à gérer (non)

ANNEXE A9

**TABLEAU DE SYNTHÈSE : CONSTRUCTION DE LA
NOTION D'ESPACE PUBLIC, CITATIONS ET TERMES
PROCHES**

Annexe A9 - Tableau de synthèse : construction de la notion d'espace public, citations et termes proches

<i>Notion d'espace public</i>	
<i>Terme « espace public »</i>	<i>Termes proches</i>
<p>N°7 (1967) LE QUARTIER ET LA VILLE trois articles : QUARTIER ET VIE DE QUARTIER <i>Auteur :</i> H. Lefebvre, VILLE ET QUARTIER <i>Auteurs :</i> M. Coornaert, et C. Marlaut, LES QUARTIERS DANS TROIS COMMUNES DE BANLIEUE PARISIENNE (CHOISY-LE-ROY, VITRY-SUR-SEINE, SURESNES) <i>Auteur :</i> A. Haumont Thème des articles Eclairer le rôle du quartier dans la ville par une analyse historique de la formation et du fonctionnement des quartiers de 4 communes de la proche banlieue parisienne.</p>	<p style="text-align: center;"><i>Nombre de citations : 0</i></p> <p>espace social / espace commun " L'espace social, ne coïncide pas avec l'espace géométrique ; ce dernier, homogène, quantitatif n'est que le commun dénominateur des espaces sociaux différenciés, qualifiés." point d'ancrage : "Les quartiers poussent isolément, les espaces ne sont plus superposés mais dissociés. Les habitants sont pris dans des mouvements séparateurs qui disloquent les termes de la vie communale. Quel point d'ancrage peuvent-ils trouver ?" relais : "Les échanges, les brassages développent des centres divers qui ne sont souvent que des relais : chaque individu en possède plusieurs, vit dans des espaces croisés..." espace urbain : "C'est à ce niveau (du quartier) que l'espace et le temps des habitants prennent place et sens dans l'espace urbain" espace à l'échelle du quartier : « déqualifications des espaces à l'échelle du quartier : confusion entre la route et la rue, entre la place et le carrefour, entre le mail et le parking »</p>
<p><i>Dispositifs spatiaux</i> : place monumentale, avenues plantées d'arbres, rue. <i>Dispositifs sociaux</i> : point d'ancrage, relais</p>	

Notion d'espace public

	<i>Terme « espace public »</i>	<i>Termes proches</i>
<p>N°10 (1968)</p> <p>CENTRES COMMERCIAUX AUX USA</p> <p><i>Auteur :</i> S. Goldberg</p> <p><i>Thème de l'article :</i> Analyse générale du phénomène tel qu'il se manifeste au USA, illustré par l'exemple le plus typique de formation autour d'un centre commercial périphérique d'un nouvel agglomérat urbain ou les fonctions se juxtaposent dans le plus grand désordre, au gré des initiatives privées.</p>	<p><i>Nombre de citations :</i> 0</p>	<p>centre d'affaires : "L'isolement des immeubles, entourés de vastes parcs de stationnement, l'absence complète de tout plan d'ensemble, le caractère autonome de chaque implantation, interdisent que se produisent dans un tel cadre les multiples échanges de personnes et d'idées qui sont le trait dominant d'un véritable centre d'affaires."</p> <p>zone piétonnière : "La zone piétonnière est limitée au cœur même du centre commercial, partout ailleurs il faut recourir à l'automobile en l'absence de rues ou de promenades."</p>
	<p><i>Dispositifs spatiaux :</i> rue, promenade, allée piétonnière, <i>Dispositifs sociaux :</i> échanges de personnes et d'idées</p>	
<p>N°12-13 (1968)</p> <p>QU'EST CE QU'UNE VILLE ?</p> <p><i>Auteur :</i> E. Aillaud</p> <p><i>Thème de l'article :</i> Qu'est-ce qu'une ville moderne ? Réflexion sur le rapport de l'individu au lieu et présentation du projet de la Grande Borne à Grigny.</p>	<p><i>Nombre de citations :</i> 0</p>	<p>lieux : "Une Ville, un quartier résidentiel devrait être composé de lieux : places, replis, impasses, assez réduits pour que les jeux, les voisinages restent à l'échelle d'affinités humaines. Tout ce qui peut accroître la chaleur, le dialogue, la promiscuité constitue le climat urbain"</p> <p>" (...) par une série de « lieux » ayant une puissance occulte"</p>
	<p><i>Dispositifs spatiaux :</i> place, impasse, replis, dalles, parvis, « forums » <i>Dispositifs sociaux :</i> Propice aux rencontres et à la flânerie . Puissance occulte des lieux</p>	

<i>Notion d'espace public</i>		
	<i>Terme « espace public »</i>	<i>Termes proches</i>
<p>N°15 (1969)</p> <p>EVRY CENTRE URBAIN NOUVEAU ET VILLE NOUVELLE</p> <p>Auteurs : J. Michel, A. Lalande, M. Mottez, E. Cohen- Boulakia</p> <p>Thème de l'article : Ce cahier comporte une analyse de la situation actuelle de la ville nouvelle, les éléments de programme, les options de base pour un parti d'aménagement ainsi que la description du schéma d'aménagement avec des annexes dont l'Agora (proposition d'organisation pour un élément du cœur de ville).</p>	<p>Nombre de citations : 3</p> <p>Articles utilisés : Un, Les, Cet</p> <p>"La trame bâtie est innervée dans sa partie centrale par un espace public linéaire bordé d'équipements et d'activités, à faible emprise au sol et qui induisent des flux d'animation essentiellement piétonniers (...) et le long duquel circule un transport en commun en site propre. On appellera cet espace public « trame urbaine »"</p> <p>"Rendre évident au citadin, sans même qu'il en prenne nécessairement conscience, la sensation de vivre et d'évoluer dans un milieu organisé où les espaces publics par leur composition coïncident harmonieusement avec la finalité qui leur est propre : être le cadre de la vie sociale et en permettre l'épanouissement."</p>	<p>trame urbaine : "la trame urbaine devrait devenir un milieu vivant ou se mêleraient et se surajouteraient les flux engendrés par les déplacements liés à la vie des unités de voisinage, les déplacements liés aux équipements implantés dans la trame dont le rayonnement dépasse celui de l'unité de voisinage et les déplacements engendrés par l'attraction du cœur de ville."</p> <p>cœur de ville ou centre urbain : caractérisé par la "densité d'interactions" : mélange et variété des fonctions.</p> <p>agora : le lieu du regroupement des équipements en plein centre urbain, un vaste lieu de rencontre.</p> <p>centre de services : "Il est en effet indispensable de prévoir des centres de services qui outre leur rôle matériel dans l'organisation de la vie quotidienne, puissent également, sur un plan symbolique, être un élément d'identification du citadin, au secteur de la ville ou il réside."</p>
	<p>Dispositifs spatiaux : place publique couverte</p> <p>Dispositifs sociaux : cadre permettant l'épanouissement de la vie sociale. Lieu de rencontre en permanence accessible . Élément d'identification du citadin. Sentiment d'une commune appartenance</p>	

<i>Notion d'espace public</i>		
	<i>Terme « espace public »</i>	<i>Termes proches</i>
<p>N°21 (1970)</p> <p>CONCOURS D'IDEES POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE VILLETANEUSE, DEUIL-LA-BARRE, MONTMAGNY COMPORTANT UN ENSEMBLE URBAIN ET UNIVERSITAIRE</p> <p><i>Auteurs :</i> P. Carle</p> <p><i>Thème de l'article :</i> présentation du site, du programme du concours et des 6 premiers prix. Réflexion sur l'intégration de l'université à la ville</p>	<p><i>Nombre de citations :</i> 3 (accompagnées de « libre » ou « vert »)</p> <p><i>Articles utilisés :</i> Des, D', L'</p> <p>"Une succession d'espaces libres publics, d'échelle et de fonctions très différenciées, constitue la « trame » du plan d'aménagement."</p> <p>"(...) schéma d'organisation basé sur la définition des espaces publics libres s'inscrivant dans une sorte de composition paysagère."</p> <p>"le grand parc des sports se prolongera au nord par l'espace vert public de la butte Pinson."</p>	<p>vides : "Le modelé des masses bâties, les perspectives toujours variées sur des espaces fermés ou largement ouverts ainsi que des changements d'échelle, sont déterminés par la composition paysagère. Principe de composition des « vides » qui a traditionnellement inspiré le cadre urbain des grandes villes"</p> <p>forum : « plate forme centrale, centre d'attraction des 3 universités (lettres, droit et sciences) véritable cœur de la cité, le forum constitue l'élément le plus stable de la composition sur laquelle seront greffés tous les éléments constitutifs de l'université et dont dépendra la vie de cet ensemble urbain et universitaire »</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/>
	<p><i>Dispositifs spatiaux :</i> place centrale, place principale, place, parc urbain, parcs, jardins</p> <p><i>Dispositifs sociaux :</i> Lieu de rencontre</p>	

Notion d'espace public

	<i>Terme « espace public »</i>	<i>Termes proches</i>
<p>N°23 (1971)</p> <p>EQUIPEMENTS CULTURELS ET SOCIO-EDUCATIFS</p> <p>1^{er} article</p> <p>Auteurs : D. Ragu, J.Lecureuil</p> <p>Thème de l'article Apporter une information aux équipes des missions d'étude et établissements publics des villes nouvelles concernant les fonctions culturelles et de loisirs : types d'équipements, moyens juridiques et financiers, modes de fonctionnement...</p>	<p><i>Nombre de citations</i> : 0</p>	<p>équipement : "Par ailleurs, la fonction de ces équipements, qui est entre autre de favoriser les contacts et les échanges entre les diverses catégories sociales, correspond bien à celle du centre qui reste un des rares lieux de la ville où cela peut se produire."</p> <p>environnement particulier du centre : "En ce qui concerne l'équipement lui-même, l'environnement particulier que l'on retrouve au centre procure aux habitants un "dépaysement" par rapport à l'environnement de l'habitat ou du travail qui explique l'attraction qu'il exerce aux heures de loisirs lorsque aucun besoin impératif et utilitaire n'y justifie apparemment la présence du public (fréquentation des cafés, spectacle de la rue, des vitrines..."</p>
	<p><i>Dispositifs spatiaux</i> : rue</p> <p><i>Dispositifs sociaux</i> : « brassage » social ; « dépaysement » par rapport à l'environnement de l'habitat ou du travail.</p>	

<p>2^{ème} article</p> <p>ETUDE DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS POUR UN PREMIER QUARTIER DE LA VILLE NOUVELLE DE MARNE-LA-VALLEE</p> <p>Auteurs : G. Piaulat, M. Macary</p> <p>Thème de l'article : Présentation de la première phase du processus de conception du centre d'un quartier nouveau : le quartier 5, Noisiel-Torcy</p>	<p><i>Nombre de citations</i> : 5</p> <p><i>Articles</i> : Les, Des</p> <p>"Pour la localisation de ces équipements a été retenu le principe de grappes d'équipements de taille plus ou moins importante. (...) Ils ont été implantés le long d'axes de relations urbaines, soit existants, soit à créer, de façon à favoriser leur animation, de proche en proche, et une continuité à travers le quartier, en donnant accès aux équipements et espaces publics."</p> <p>"C'est un test du schéma d'organisation des équipements, de leurs relations fonctionnelles et des espaces publics servant d'accès au centre"</p>	<p>espace urbain : "L'utilisation quotidienne de ces équipements nouveaux à l'échelle du quartier et leur proximité aux logements qu'ils desservent peuvent, dès le début, permettre une meilleure appropriation collective de l'espace urbain et avoir un effet plus immédiat à l'égard des populations desservies que ne le permettraient des opérations plus prestigieuses mais forcément exceptionnelles dans la ville"</p>
---	--	--

Dispositifs spatiaux : parc, place de village, place de l'église, centre sportif, place
Dispositifs sociaux : appropriation collective de l'espace

<i>Notion d'espace public</i>		
	<i>Terme « espace public »</i>	<i>Termes proches</i>
N° 30 (1973)		
<p>LE VAUDREUIL, UNE METHODE D'ETUDE ET DE REALISATION</p> <p><i>Auteurs</i> : 'Mission d'aménagement de la ville nouvelle du Vaudreuil, avec l'aide technique de la SCOOPER</p> <p><i>Thème de l'article</i> : Document de synthèse, présentant le projet de la ville nouvelle dans sa globalité, au moment où il devient opérationnel. Ce document n'est pas un rapport d'activité, mais veut être un essai de bilan théorique.</p>	<p><i>Nombre de citations</i> : 0</p>	<p>espace majeur ou espace central : "espace animé, réservé aux piétons" ; "espace ayant une vocation centrale. "</p> <p>espace social : "L'assemblage des volumes, qui est l'élément le plus important de la "forme urbaine", celui qui donne à lire et à comprendre l'image matérialisée de la ville, doit être gouverné par l'espace le plus important lui aussi, l'espace qui n'obéit pas seulement aux besoins fonctionnels, mais qui est chargé également de valeur symbolique, <i>l'espace majeur des relations et des échanges entre les individus et les groupes, l'espace social.</i>"</p> <p>espaces extérieurs ou espaces ouverts : "les espaces extérieurs sont délimités par les volumes construits."</p> <p>espaces de circulation piéton appelé aussi maille piétonne</p>
	<p><i>Dispositifs spatiaux</i> : rue pour les piétons</p> <p><i>Dispositifs sociaux</i> : espace chargé de valeur symbolique, espace majeur de relations et d'échanges</p>	

N° 35 (1974)

**LA COMPOSITION
URBAINE**

Auteurs : G. Hanning, P. Checcaglini, C. David, J. Jean, N. Grezel, E. Goyder, C. Raguet, D. Rochette

Thème de l'article :

Exposé des principes de base des mécanismes de transformation des paysages à travers le canevas foncier de la région parisienne. Proposition pour une composition urbaine du paysage régional.

Nombre de citations : 0

paysage/ espace urbain « le paysage ou l'espace urbain devient si complexe et si artificiel que l'on s'y perd » ; « il faut parvenir à discerner clairement l'armature principale des espaces urbains. »

milieu(x)de vie : Il est temps de dépasser la contradiction concertation / exclusion et de restituer à la communauté des habitants sa dignité, son rôle dans la conception et la mise en forme de son milieu de vie coupée. Autrefois l'urbaniste et l'architecte qui composaient les plans étaient dépositaires d'une mission de mise en forme des milieux de vie et de ce qu'on pouvait considérer comme esthétique urbaine. Depuis la suppression des architectes- conseil qui s'occupaient des grands ensembles on n'a plus grand-chose pour guider la mise en forme du bâti.

Dispositifs spatiaux : place à Florence

Dispositifs sociaux : sentiment d'identité et d'appartenance, notion de dessein

<i>Notion d'espace public</i>		
	<i>Terme « espace public »</i>	<i>Termes proches</i>
<p>N°47 (1977)</p> <p>VILLE NOUVELLE DE CERGY-PONTOISE. CONCOURS DE MAISONS DE VILLES A JOUY-LE-MOUTIER</p> <p><i>Auteur :</i> E. Tempia</p> <p><i>Thème de l'article :</i> Présentation des objectifs du programme et des résultats du concours pour explorer le thème nouveaux de la « maison de ville ». Des fiches présentent les 16 projets retenus et les 3 mentionnés.</p>	<p><i>Nombre de citations :</i> 19 + dans les fiches / projet</p> <p><i>Articles utilisés :</i> des, les aux, l'</p> <p>"L'architecture de la rue, la forme et la qualité des espaces publics dépendent pour une grande part de la manière dont sont conçus et associés entre eux les volumes des maisons;"</p> <p>"Les seuils devaient être différents pour personnaliser la maison et enrichir l'espace public."</p> <p>"L'aspect urbain d'un quartier est fonction des espaces publics, dont le dessin clair ne les laissera pas apparaître comme des « vacuités sans signification aux contours non définis»."</p> <p>"L'espace de l'habitant et l'espace du passant pourront trouver par l'usage qui est fait de l'espace public leurs « frontières » définitives. Le « territoire » entre la façade et les lieux du passage pourra servir la libre expression des habitants."</p> <p>"Nécessité de créer un milieu urbain diversifié et assez riche en « signes », en expressions de la volonté de créer un nouvel art de l'espace public."</p>	<p>espaces : "Créer des espaces de forme, de couleur, de tailles différentes afin de favoriser l'appropriation et des pratiques sociales diverses."</p> <p>espace urbain : "La création d'un espace urbain exige une approche déterminée des formes architecturales. "</p> <p>espace ouvert : "ce concours a redonné toute son actualité à l'idée de site ; a incité à ré - explorer la forme du milieu urbain (à partir des sédiments de l'histoire où la rue, la place , les rapports anciens entre le « bâti » et l' « ouvert » avaient été trop vite oubliée) ; a permis de redécouvrir la nécessité une composition conjointe du milieu bâti et des espaces ouverts(...)"</p> <p>lieu public : " La maison se protège des intrus par un espace déjà à moitié privé, la cour ou clos, qui assure une transition douce entre le lieu public, la rue, et le lieu privé, la maison et son jardin."</p>
	<p><i>Dispositifs spatiaux :</i> les ruelles, rues, places, les avenues plantées, les voies de desserte, les chemins piétons , les écrans boisés, les franges de bois et les squares.</p> <p><i>Dispositifs sociaux :</i> appropriation par les habitants , sentiment d'appartenance à une collectivité, riche en signes, «prendre racine»</p>	

<i>Notion d'espace public</i>	
<i>Terme « espace public »</i>	<i>Termes proches</i>
<p>N° 52 (1978)</p> <p>EVRY : LES EQUIPEMENTS PUBLICS, INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS, REPERAGE DES TYPES D'INNOVATION.</p> <p><i>Auteurs</i> : P. Lafrasse, G. Vincent, EP de Cergy, D. Alduy et M. Delpont (SGVN)</p> <p><i>Thème de l'article</i> : Première étude d'une série consacrée aux équipements publics de superstructure réalisés en ville nouvelle, à l'inventaire des réalisations, à leurs caractéristiques innovantes.</p>	<p><i>Nombre de citations</i> : 23</p> <p><i>Articles utilisés</i> : aux, des, d', un, l', les, cet, son</p> <p>"(...) rôle des équipements publics dans la création d'espaces publics vivants et animés (rue, places, squares, etc...), comme sur le problème de la « commande publique »(...)."</p> <p>"Principe de circulation séparées des piétons et des auto, privilégiant ainsi un espace public pour piétons conçu comme un lieu de promenade de rencontre."</p> <p>" Les premiers équipements publics réalisés dans l'agora ont été réunis par un espace public couvert, en relation immédiate avec les espaces du centre commercial régional et séparé de la circulation automobile par un décalage de niveau."</p> <p>" Ces caractères sont accentués par l'unité architecturale des bâtiments qui structure l'espace public et le différentie de l'habitat environnant."</p> <p>"Les équipements sont considérés comme les prolongements couverts des espaces publics extérieurs."</p>
	<p>espaces semi-publics : "(...) ordonnancement des masses bâties par rapport à une rue centrale et à la place à laquelle celle-ci s'articule découpe une série d'espaces semi publics comparables aux espaces produits par les îlots des grandes agglomérations."</p> <p>centre urbain : "(...) comme lieu de prise de conscience de l'appartenance à la cité et lieu de discussion des affaires publiques."</p> <p>espaces ouverts : " Aménagement d'un réseau d'espaces ouverts : parcs de voisinage, parcs urbains, parcs suburbains."</p> <p>Agora : "centre attractif regroupant les activités essentielles de la vie urbaine."</p> <p>paysage urbain : "(...) constituer un paysage urbain et tout un monde visuel, expression culturelle de notre temps."</p> <p>cœur de ville : "Zone du « cœur de ville » zone piétonne dense, véritable équipement à elle seule ou se concentreraient les équipements susceptibles de créer l'image de la ville, mais aussi d'assurer son démarrage."</p>
	<p><i>Dispositifs spatiaux</i> : rue centrale, place, galerie, parc</p> <p><i>Dispositifs sociaux</i> : rencontre, animation, gratuité, jeu, appartenance, discussion des affaires publiques</p>

<i>Notion d'espace public</i>		
	<i>Terme « espace public »</i>	<i>Termes proches</i>
<p>N° 55 (1979)</p> <p>FONCTIONNEMENT DES ESPACES DE PROLONGEMENT DES LOGEMENTS DANS LES NOUVEAUX ENSEMBLES D'HABITAT</p> <p><i>Auteurs</i> : F. Guyon, A. Gotman</p> <p><i>Thème de l'article</i> : Analyse du fonctionnement des espaces extérieurs proches des immeubles dans les nouveaux ensembles d'habitation (grands ensembles), lieux trop souvent traités comme des résidus de l'espace bâti.</p>	<p><i>Nombre de citations</i> : 10</p> <p><i>Articles utilisés</i> : l'</p> <p>"La continuité de l'espace privatif à l'espace public évite beaucoup de pratiques conflictuelles et favorise l'appropriation de l'espace ou du moins sa perception positive par les différents groupes de population."</p> <p>"Une nouvelle articulation de l'espace privé à l'espace public : articulation privatif collectif public."</p> <p>"Refus de la disparition de l'espace public propre à la ville traditionnelle : demande d'articulation entre les quartiers et l'aménagement d'une trame urbaine contrôlée, animée par les habitants eux mêmes."</p>	<p>espaces libres ou espaces extérieurs</p> <p>domaine public : " nouveau rapport du domaine privé au domaine public qui est à inventer. La pauvreté d'aménagement et les carences dans l'articulation de l'espace exprime la faillite des référents traditionnels (parcours urbain) que les architectes cherchent à imposer dans un nouveau tissu urbain mais elle renvoie d'abord à des problèmes de programmation de gestion et de statut juridique des espaces extérieurs."</p> <p>espaces de transition ou espaces de prolongement : "Le grand ensemble rompt les liaisons traditionnelles mais offre de nouveaux principes stables : dissociation voitures piétons ; liaison entrée immeuble/ rue remplacée par entrée/chemin. piéton ou entrée/garage ; association d'éléments verts aux immeubles : nouveaux espaces de transition entre domaine privatif et domaine public."</p> <p>espaces collectifs : "Cette attente à l'égard de l'habitat se révèle à travers les rapports parents enfants : rejet de l'habitat par l'intermédiaire des enfants auxquels ils n'interdisent pas de malmener les espaces collectifs ou accord entre adultes et satisfaction de l'habitat s'exprime au niveau spatial non pas par la rencontre entre adultes mais par le consensus sur le mode d'usage et la sociabilité des enfants."</p> <p>espace collectif privé : "quand il est approprié par les habitants"</p> <p>espace social : "Les espaces extérieurs sont gérés comme une ressources pour dégager de nouvelles recettes : réserves foncières, équipements public, voies de chantier et non comme un espace social que les habitants seraient en droit de s'approprier."</p> <p>" (...)N'est ce pas méconnaître que l'espace social se structure lentement à travers conflits, luttes et transformations de l'espace originel ?"</p>
	<p>Dispositifs spatiaux : entrée, cour, rue, square, parking, ville traditionnell,e espaces de jeux, espace public central, espace proche des immeubles</p> <p>Dispositifs sociaux : perception positive par les différents groupes d'habitants, mise à distance, représentation satisfaisante de soi et de son habitat, relations électives, espace servant au passage et éventuellement à la rencontre, animation</p>	

<i>Notion d'espace public</i>		
	<i>Terme « espace public »</i>	<i>Termes proches</i>
N° 64 (1981)	<p><i>Nombre de citations</i> : 9</p> <p><i>Articles utilisés</i> : des, l'</p> <p>"L'espace public du centre ville qui formera la structure principale de l'espace urbain comporte : une voirie de caractère urbain (...); un espace piétonnier composé de parcs et mails, à forte dominante végétale, de places, a dominante minérale, (...) de rue piétonne et des circulations piétonnières sur trottoirs qui doublent tout le réseau de voirie."</p>	<p>espace(s) urbain(s) : "réaliser une ville fortement marquée par la définition des espaces urbains, par leurs formes et leur hiérarchie et utilisés en tant que repères et supports des équipements."</p> <p>espace collectif : "Ces places, rues, passages, parcs et mails, articulés selon un plan clair et mémorisable sont l'espace collectif de tous les habitants et visiteurs de la ville."</p> <p>trame urbaine : "Cette trame urbaine est faite du dessin des éléments non bâtis majeurs de l'espace urbain : la trame viaire, tracé de l'ensemble de la voirie et des espaces publics déterminant des îlots constructibles de taille et de forme diverses."</p> <p>Cœur de ville : "A l'image mathématique et neutre du « centre », on a préféré celle maternelle et tendre du « cœur »"</p>
<p>CŒUR DE VILLE DE SAINT QUENTIN-EN-YVELINES</p> <p><i>Auteur</i> : EPA de St Quentin</p> <p><i>Thème de l'article</i> : : Présentation des réponses à l'appel d'idées d'urbanisme (8 équipes + IAURIF) pour définir les grands principes d'organisation du secteur du « cœur de ville » 2^e partie du cahier : analyse des propositions et élaboration du plan directeur de ce Cœur de ville.</p>	<p><i>Dispositifs spatiaux</i> : voirie urbaine, parc, mail, place minérale, rue piétonne, avenues, rond-point, trottoir, esplanade, boulevards, place canal, viaduc, square</p> <p><i>Dispositifs sociaux</i> : caractère urbain qui s'inspire des centres existants</p>	

Annexe A10

Les référentiels du projet d'espace public

Les référentiels qui permettent de concevoir le projet d'espace public

Références	Extraits des entretiens
La nature, la liberté	<p>L'espace public n'est pas privé, c'est le dehors, la nature les oiseaux, les chats, les chiens, la verdure, le ciel.</p> <p>Pour l'espace public il faut supprimer les pelouses, mettre des arbres, ils tiennent le moins de place, sont les moins fragiles, laisser la liberté aux gens de faire ce qu'ils veulent, de prendre possession. (J. Simon, paysagiste)</p>
La ville idéale	<p>Je vous renvoie au tableau de Pierrot de la Francesca qui s'appelle « la citta idéale ». C'est un tableau tout en largeur, c'est la première fois où on arrivait bien à figurer complètement la perspective et sur lequel sont installés des bâtiments dessinés. Il y a une espèce d'harmonie et l'espace public est constitué par la juxtaposition équilibrée et harmonieuse de bâtiments, qui sont beaux, mais surtout à travers le rapport que les bâtiments entretiennent entre eux. (G. Antoniotti, architecte)</p>
Ce qui appartient à la ville	<p>La définition la plus courante chez les architectes et les urbanistes, c'est les places, les jardins, tout ce qui appartient à la ville, tout ce qui est balayé par un balayeur municipal. Alors que l'espace privé c'est tout ce qui est de l'autre côté de la clôture, c'est chez vous. (C. Devillers, architecte urbaniste)</p>
Un espace de projet	<p>Le fait de considérer l'espace public comme un espace de projet, est évidemment une chose importante et extrêmement utile (C. Devillers)</p> <p>Projet urbain au sens de projet d'espace public (J. Harari, architecte urbaniste)</p>
L'agora , le lieu du débat, la rue	<p>Suivant que l'on résonne en urbanisme sur dalle, ressort le problème de l'agora. Suivant que l'on raisonne séparation, piéton voiture, on a d'autres types de fantasmes, de références, on s'entend parler de la rue. (D. Petitot, économiste ancien directeur d'établissement public)</p> <p>Comme à un moment donné on disait, l'agora, le forum. Pour qu'on comprenne que à un moment donné il faut qu'il y ait co présence dans un espace de deux individus qui sont absolument d'un avis contraire et qui doivent absolument résoudre une question pour vivre. (A. Pelissier, architecte, auteur, enseignant)</p> <p>C'est l'espace des institutions publiques, qui est aussi bien le lieu du débat public, l'ensemble des institutions républicaines, c'est l'espace dans lequel les citoyens sont égaux en droit et dans lequel ils peuvent débattre. (C. Devillers)</p>
Une propriété commune à partager (notion d'égalité, d'accessibilité)	<p>Inconsciemment vous sentez que vous êtes dans un espace public, c'est une propriété commune à partager. (J. Remy, économiste, philosophe, sociologue, enseignant)</p> <p>Aujourd'hui encore si on défend, d'ailleurs on ne le défend pas entre parenthèses, l'idée que dans les grands ensembles, dans les cités comme on dit, il doit y avoir un espace public continu avec celui de la ville en général, que l'espace public de la ville doit être partagé par tout le monde, accessible à tout le monde, aussi confortable pour tout le monde, comme on peut le voir à Paris ou on a à peu près la même bordure de trottoir dans tout Paris, riche ou pauvre. (C. Devillers)</p> <p>Notre espace de jeu est un espace partagé, un espace où on est tous copropriétaires entre guillemets. (M. Crespin, homme de théâtre)</p> <p>La propriété du sol, le territoire, on voit sa propriété dans son usage. Vous savez bien c'est une question tellement grave qu'on essaye de corriger un peu, l'espace commun justement, il se privatise. C'est le problème du rapport entre les gens. (J. Tribel)</p>

<p>Un lieu de communication non verbale, de négociation</p>	<p>Quel est, finalement, le fondement d'un espace public, au moins quand il a cette fonction, avec un certain anonymat, ce n'est d'abord un lieu de communication verbale, c'est un lieu de communication non verbale où chacun négocie son statut avec les autres, de manière à ce que aucun des groupes ne soit dans une situation de dominance. La tolérance, c'est qu'il y a des groupes qui ont une diversité de comportements mais il n'y a pas une dominance, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de règles dans l'usage légitime d'un espace public ce qui aboutit à des exclusions (J. Remy)</p>
<p>Un lieu de co-présence de confrontation, de cohabitation</p>	<p>Dans « espace public », il y a le fait que ça concerne tout le monde. C'est à dire que ce ne peut-être une notion exclusive à quelques uns, il est ouvert à tous pas réservé à quelques uns (A. Pelissier)</p> <p>L'espace public c'est le lieu de confrontation, c'est pas le lieu de la droite ou de la gauche, c'est pas un lieu de l'extrême droite ou de l'extrême gauche, c'est une erreur de croire ça. (A. Pelissier)</p> <p>On est piégé par une idéalisation de la ville grecque Agora, C'est un type, je suis loin de dire qu'il n'est pas pertinent, mais c'est un type à côté d'autres. La ville c'est un lieu de cohabitation dans le conflit entre les gens qui ont des intérêts opposés mais partiellement complémentaires. (J. Remy)</p>
<p>Un espace de jeu</p>	<p>L'aire de jeu, l'espace d'où on prend la parole artistique.</p> <p>On s'est aperçu que notre espace de jeu était pas uniquement un espace physique là on vient de voir des sortes de ... Rapidement des contradictions spatiales sont apparues par rapport aux productions qu'on avait mais en même temps c'est devenu social c'est-à-dire qu'on a vu que sur notre aire de jeu il y avait effectivement de cette différence sociale et culturelle extrêmement grande. (M.. Crespin)</p>
<p>Un espace cinétique</p>	<p>Un espace public est d'abord un espace cinétique, c'est-à-dire un espace qu'on s'approprie en se déplaçant. Une place est dynamique dans la mesure où il y a des entrecroisements de flux, et que ces entrecroisements de flux donnent lieu à des rencontres occasionnelles, non programmées. (J. Remy)</p>

ANNEXES B

ANNEXES VILLENEUVE-D'ASCQ

Annexe B1 – Tableau des événements et opérations à Villeneuve-d'Ascq

Evénements locaux et régionaux	Dates	Projets et livraison équipements	Projets quartiers	Début travaux	Livraison logements
Création de Oréam-NPDC	1963				
19/12 : Pisani survole l'est de Lille, décision de la Ville nouvelle	1966	▪ Campus cité scientifique ouverture			
4/10 : annonce de la ville nouvelle par Dir. Rég. Equipement (Pouyol) 5/10 : expropriation 269 hab 450 ha : mobilisation mission préfigurant. Ralite directeur	1967				
Manifestations, contre-projet, délégations Préf. Ministère, 167 maisons épargnées relogements indemnités DUP prononcée. Fermes rachetées par l'Epale, démolies ou conservées.	1968				
Création Communauté urbaine, vice-président A. Notebart, prêt A. Laurent Création Epale Prêt Notebart, Directeur Ralite, resp du dépt « architecture et urbanisme » : De Alzua. La CUDL approuve le SDAU	1969				
Fusion 3 communes Annappes, Ascq, Flers : Villeneuve d'Ascq Décision d'Etat : rocade devient autoroute de Gand Seconde vague d'expropriations (1300 ha) pour voirie, écoles logements. Manifestations d'agriculteurs SDAU Secteur Lille-Est	1970	▪ Gendarmerie quartier Les Prés	Brigode : cité des cadres sur les terres du Comte de Montalembert : 1000 logements de grand standing prévus	Quartier Triolo 1 ^{er} tranche 660 logements	Le Moulin d'Ascq : logts pers âgées, cantine, espaces collectifs La Poste Annappes : 129 logts Chalandon
Début du VI ^e Plan Arthur Notebart président de la CUDL, Grève des locataires du CIL quartier « Résidence » Epale recrute 1 resp. rel. publ. : P.Calais, 1 chargé relations ext : G.Delbar	1971				
Augustin Laurent, maire de Lille, propose la fusion de 5 communes dont Villeneuve-d'Ascq à l'est de Lille. Refus de J.Desmarests, maire de Villeneuve-d'Ascq Crise du concours du Pont deBois. Notebart gèle le projet pdt 18 mois	1972	-Creusement lac St Jean -Chantier de l'autoroute « Boulevard du Breucq »	Concours pour le quartier du Pont-de-Bois (1077 logts) : projet Josic/Cotraba	Quartier Triolo seconde tranche	
Départ Jean-Claude Ralite après la crise du Pont de Bois Projet hôtel de ville emplacement actuel (Epale). Désaccord sur le lieu : le maire Desmarests le voudrait au lac St Jean près de Flers-Bourg A. Notebart propose que le VAL soit le métro pour Lille-Roubaix-Tourcoing,	1973	▪ Ouverture école Taine (Triolo), 1 ^{er} gr scolaire avant l'arrivée habitants -Projet VAL 13 stations, tracé par gare Fives, Mons, Flers, 4 cantons -Premiers essais du VAL sur voie expérimentale	Quartier Pont de Bois Quartier Château Projets centre ville et rue haute		Quartier Triolo : premiers habitants de la 1 ^{ère} tranche
Arrivée Michel Colot, 2 ^{ème} directeur de l'Epale Ouverture de la « rocade est » (boulevard-autoroute) Le VAL ne sera pas une navette entre gare et facs. il ira jusqu'au CHR . Pierre Mauroy maire de Lille Projet centre ville et chaussée haute confié à Jean Tribel architecte libéral	1974	-Démarrage: Hôtel de ville, Rose des Vents, Centre social (centre ville) -Démarrage Stadium-N (Château) ▪ Fac. des lettres et droit, Pont-de-Bois Rentrée le 28 sept.	Projets centre ville et rue haute	Quartier Pont-de-Bois : début des travaux de construction 1077 logements	
Le centre ville ne sera pas au centre de la commune Suite au refus du métro en viaduc par les riverains, la CUDL adopte nouveau tracé d'un métro « enterré » par Hellemmes (abandon du tracé par Mons)	1975	Fin des essais du VAL (septembre) entre la Faculté Lettres et Droit et 4 Cantons	Projets centre ville et rue haute	Quartier Château	Quartier Triolo : 2 ^{ème} tranche Hôtel de Ville : opérations Schneider et ICP (1 ^{ère} tranche)

Fin du VIe Plan Mission d'avant projet sommaire (APS) de la Chaussée haute confiée au cabinet d'architectes Loiseau - Tribel	1975				
La ville a 36000 habitants Elections partielles 31 janvier à Villeneuve-d'Ascq remportées par PS-PC Triolo : mobilisation des habitants (malfaçons, trottoirs, voirie à charge des propr. privés). Amicale de la Taillerie : réunion ferme Dupire, habitants face à l'Epale : obtiennent gain de cause : les voies seront publiques. Début du VIIe Plan Ministère des transports accorde 21 milliards d'anc. francs : métro ligne 1	1976	Fin des travaux : ▪ Hôtel de ville (centre ville) ▪ Rose des vents (centre ville) (autour, « le centre ville est vide ») ▪ Stadium-nord (quartier Château) ▪ Lycée Queneau (Pont de Bois)	Projets centre ville et rue haute		Quartier Triolo Quartier Château
Elections municipales : Caudron (PS) élu maire, Gérard Caudron s'oppose au métro en viaduc contre Notebart, et à Mauroy qui veut réaliser le grand Lille (annexant Hellemmes, Villeneuve d'Ascq...) Départ de De Alzua de l'Epale	1977	▪ Centre commercial V2 (Auchan), quartier H. de ville (inaug. Nov.) ▪ Centre social (Qu.Hôtel de ville) ▪ Ecole d'architecture (H de ville) ▪ Constr dépôt du métro (4 Cantons)	Etude chaussée haute « Scénarios du vécu » (Remy, Voyé) Projet centre ville et ch haute	Fin du chantier du quartier Triolo	Quartier Château Quartier Pont de Bois : fin livraison logements
Coup d'arrêt à la ville nouvelle. Chartes d'aménagement concerté (60 réunions publiques en un an) avec Convention GCVN, CUDL et Villeneuve-d'Ascq	1978	▪ -démarrage chantier du métro	Programme « Centre du quartier. Les rues hautes ». Quartier Hôtel de ville (juin)		Quartier Château Quartier Hôtel de ville opération ICP 2 ^{ème} tranche
Poursuite des réunions dans les quartiers pour la finition des programmes	1979	-Début chantier du métro		Chantier quartier H.deV Chaussée haute	
Fin VIIe Plan La ville a d10ans, 60000 habts, 4 ^{ème} ville métropole : stadium, parc urbain, Publ. « Villeneuve d'Ascq une ville est née », Percq, Stievenard Caudron démissionne (représentant de la Cudl au CA de l'Epale) Juin : départ Michel Colot, Yves Boucly dernier directeur	1980	-Début construction Musée d'art moderne architecte Simonet Parc urbain (donation collection Masurel) *25-04 : 1er spectacle à la Rose des Vents « Trois en un », par le théâtre de la Planchette, production commune de Villeneuve-d'Ascq .			Quartier Hôtel de ville Chaussée Haute
Début VIIIe Plan Plan finition de la ville nouvelle, nombre logements à engager en 1981 passe de 2325 à 750, quartiers Hôtel de Ville et Près réduits.	1981	▪ Avril : première sortie d'une rame du métro entre le dépôt des 4 Cantons et l'Hôtel de ville		Quartier La Cousinerie	Quartier Hôtel de ville Chaussée haute
L'Epale poursuit la reconversion des Epaliens	1982	▪ Janvier : Journée de circulation à blanc entre Cité scient. et Hôt. de V		Quartier Les Près	Cousinerie
Mitterrand à Villeneuve-d'Ascq en mars ▪ Départ de Zeller, Canivez, ... Fin ville nouvelle en décembre ▪ Mai : Inauguration de la première ligne du Métro VAL en présence du Président de République	1983	▪ Ligne 1 mise en service entre 4 Cantons et République (13km) ▪ Nov : Musée d'Art moderne inauguré par J. Lang Cult			Les Près
Fermeture de l'Epale en janvier Bâtiments acqui par l'Epale repris par CUDL (ferme d'en-haut) ou la commune (Ferme Dupire)	1984	▪ Médiathèque (chaussée haute arrière de la Rose des vents, quartier Hôtel de ville)			
Fin du VIIIe Plan	1985				
Technolole, inauguration de Bull par Fabius	1986				
Mort d'Arthur Notebart, maire de Lomme, Président de la CUDL	1989				
Inauguration Forum des Sciences-Centre Mitterrand avec Danièle Mitterrand	1996	▪ Forum des sciences (quartier hdv)			

Annexe B2

Documents et archives consultés à Villeneuve-d'Ascq

1-Archives de l'Epale, service des archives, mairie de Villeneuve-d'Ascq

Ville nouvelle

6° plan 1972-1976 (6EP35)

Programmation VIIe plan (plusieurs rapports du 5 mai 1974 au 16 mars 76) (6EP33)

7° plan 1976- 1981 (6EP33)

8° plan 1981- 1985 (6EP37)

Schéma d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) du Secteur de Lille-Est, mars 1970, EPALE, Communauté Urbaine de Lille (en annexe la consultation des conseillers et maires de la CUD).

Métropole du nord. Ville nouvelle de Lille Est. Présentation du Schéma de Secteur d'Aménagement et d'Urbanisme CUL, Ministère de l'équipement et du logement, janvier 1969 (EP397)

Schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur Est de Lille EPALE, mars 1970, CUL (EP396)

Etudes et documents Villeneuves d'ascq -Vues aériennes 1970-1980 - Epale oct. 1980

Groupes de reflexion interdépartemental sur les politiques (GRIP) (6EP231)

- GRIP Stratégie de croissance 1972 , GRIP sélection des activités , GRIP circulation stationnement transport
- GRIP Vie collective 1972
- GRIP Logements marginaux (personnes âgées et étudiants) 1972
- GRIP Enseignement et formation 1972/73 ;
- GRIP Centre Ville 1973
- PHAR Château (30 mars 6 avril 1973) ;
- PHAR Pont de Bois (13 et 19 avril 73) ;
- PHAR Centre ville (8 juin 73) :
- PHAR Cousinerie (22 juin et 6 juillet 73)

Note sur l'accueil des nouveaux habitants, les phar et la préanimation (mai 74) (6EP231)

La ville nouvelle de Lille est son insertion et son role dans l'aménagement de la région Nord, EPALE, Thèse de 3° cycle de géographie physique et régionale de G. Delbar, 1977

Bilan général de l'aménagement de la ville nouvelle 1977-1982, Epale SAP PC/CD (6EP37)

Chaussée haute ou Chaussée de l'Hôtel de ville et centre ville

Passerelles piétons étude systématique, 1973, Epale, (6EP83)

Programme chaussée haute, Epale, 1974

Chaussée et forum, Epale, juin 1974

Chaussée et forum vert DUA, juin 1974

Chaussée haute : étude 1, juin 1974 (EP317)

Chaussée haute : étude 2, juin 1974 EP3180

Etudes générale du quartier de l'hôtel de ville. Conception Hôtel de ville, 1975, (6EP233)

Préparation dossier d'orientation (1976) (6EP233)

Chaussée Haute : différents projets, évolution, 1974-1977 (6EP233)

Hôtel de ville : Préparation dossier d'orientation et Scénario du vécu, 1976-77 (EP3483)

Contribution à l'étude du nouveau centre ville de Villeneuve-d'Ascq. Scénarios du vécu, 1977, J. Remy, L. Voyé, mars déc (EP3483)

Les rues hautes quartier de l'hôtel de ville, Villeneuve d'Ascq Epale, juin 1978 (EP3588)

Remy Jean, Voyé Liliane, 7-8 octobre 1978, Centre urbain et vie sociale, Colloque *City marketing*, Liège. (EP3483)

Bilan général de l'aménagement de la vn 1977-1982, EPALE SAP PC/CD (6EP37)

Château

Quartier du Château, 1973, description.

Dossier promotion : aménagement du quartier du château, 1972-1973, correspondances, plans, programme, cahier de prescriptions générales (2EP736)

Différents dossiers sur Château de 1972 à 1977 (6EP340)

Flers- Château Chartes 1978-79 (9EP424)

Aménagement du quartier du Château. Correspondances, plans, notes (1973 -81) (2EP700)

Aménagement du quartier du chateau correspondances, plans, notes (1977-81) (6EP277)

Différents dossiers de 1978 à 1981 sur la finition des opérations (6EP363 à 367)

Bilan général de l'aménagement de la Ville Nouvelle pour la période 1977-82 (6EP37)

Quartier du château. 1977-1982

2-Documents consultés au service de la Direction du Développement urbain et économique, mairie de Villeneuve-d'Ascq

Les LCR, *Etudes et documents*, Epale, 1977.

Les espaces verts, *Etudes et documents*, Epale, 1977.

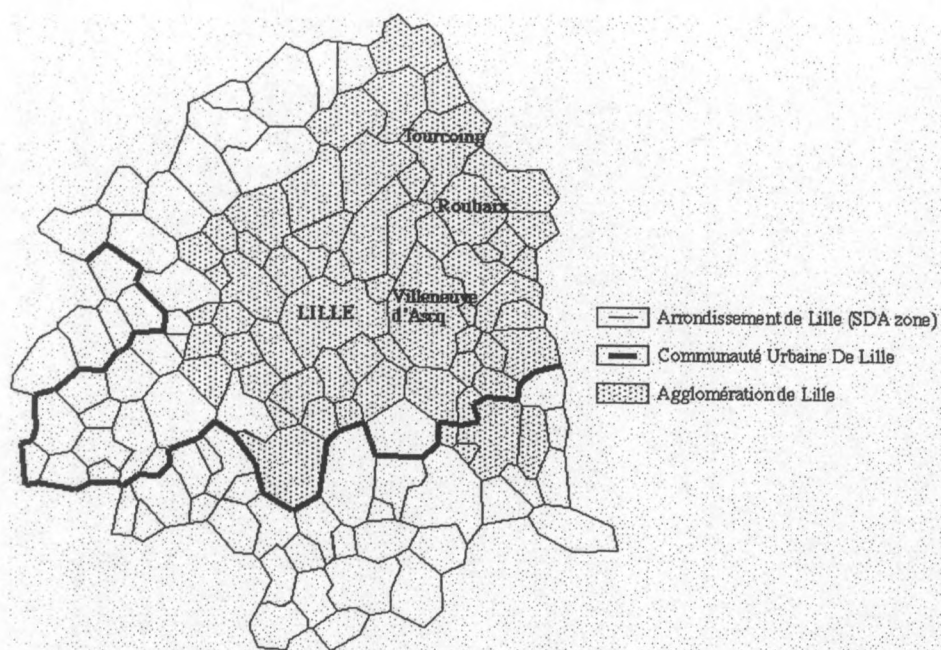
Les Chartes d'aménagement. Centre ville, Pont de Bois, Château, 1978-1979.

La Chaussée Haute. Ambiance des rues hautes, 1980.

Colloque 30 ans, février 2000, statistiques, débats, courriers...

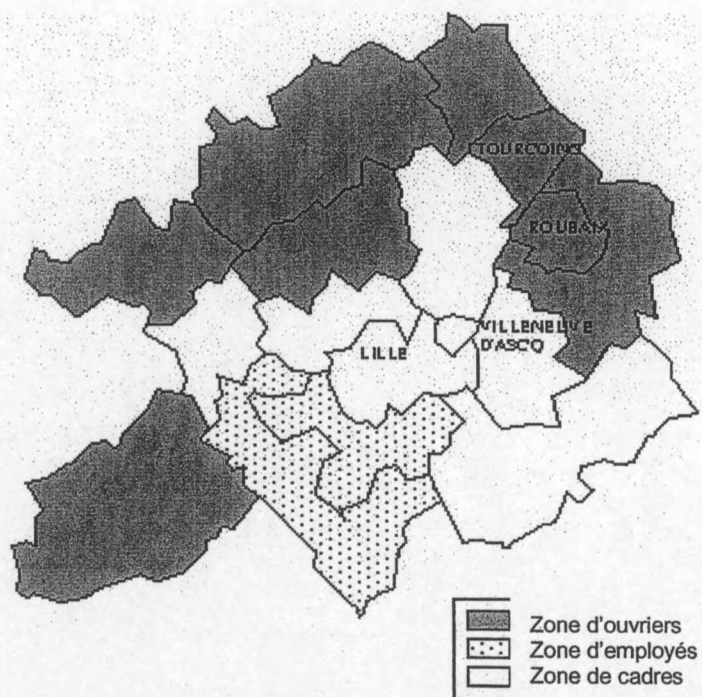
Annexe B3

Villeneuve-d'Ascq dans la métropole lilloise



Source : Bruyelle, 1991. d'après INSEE 1990.

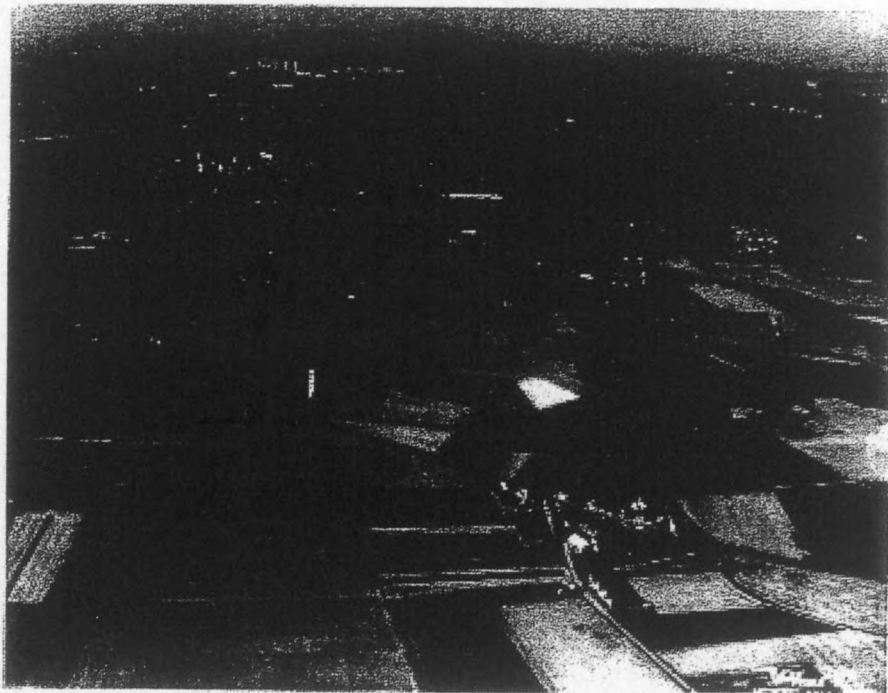
La localisation des groupes sociaux dans l'agglomération lilloise



Source : Vervaeke et Lefebvre, 1996 - INSEE 1990

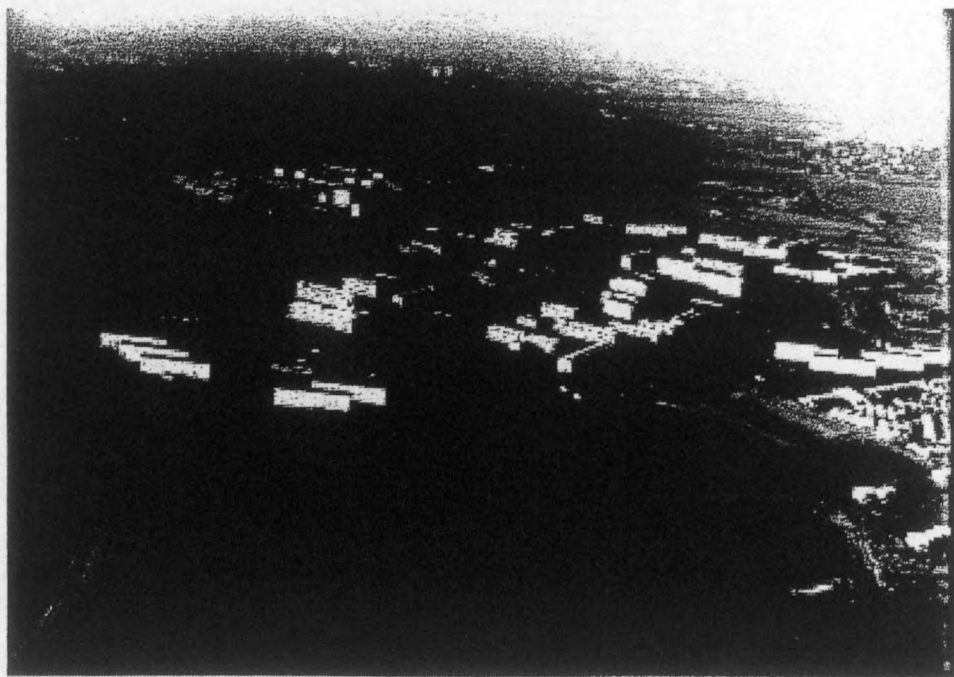
Annexe B4

Villeneuve-d'Ascq avant la ville nouvelle

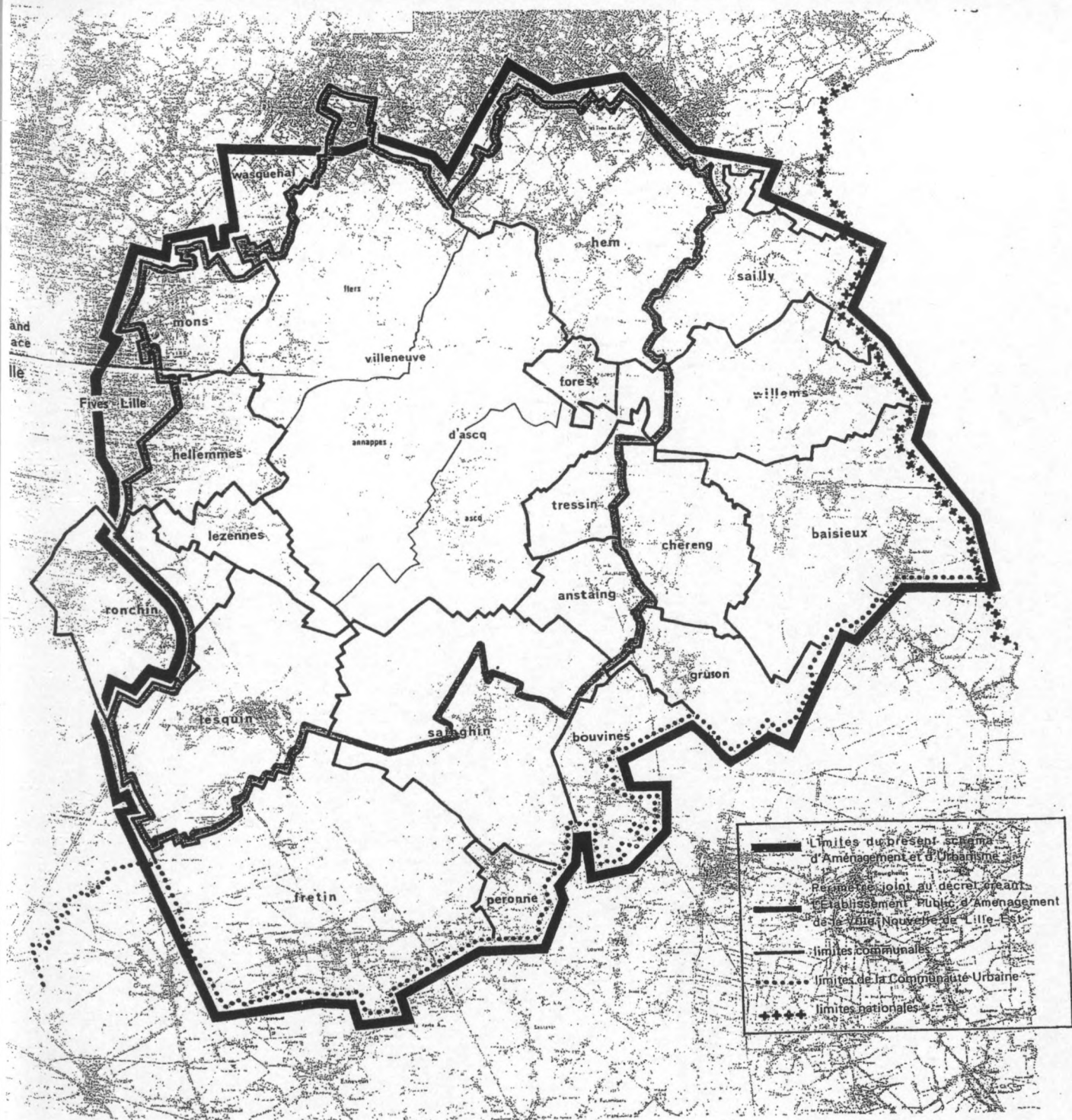


Les anciens villages ruraux sont encore entourés de champs (photo Epale 1971)

La Cité scientifique



La Cité scientifique construite « au milieu des champs de betteraves » (ouverture partielle en 1964), à droite le quartier du Triolo est en cours de construction (photo Epale 1976)



Annexe B5

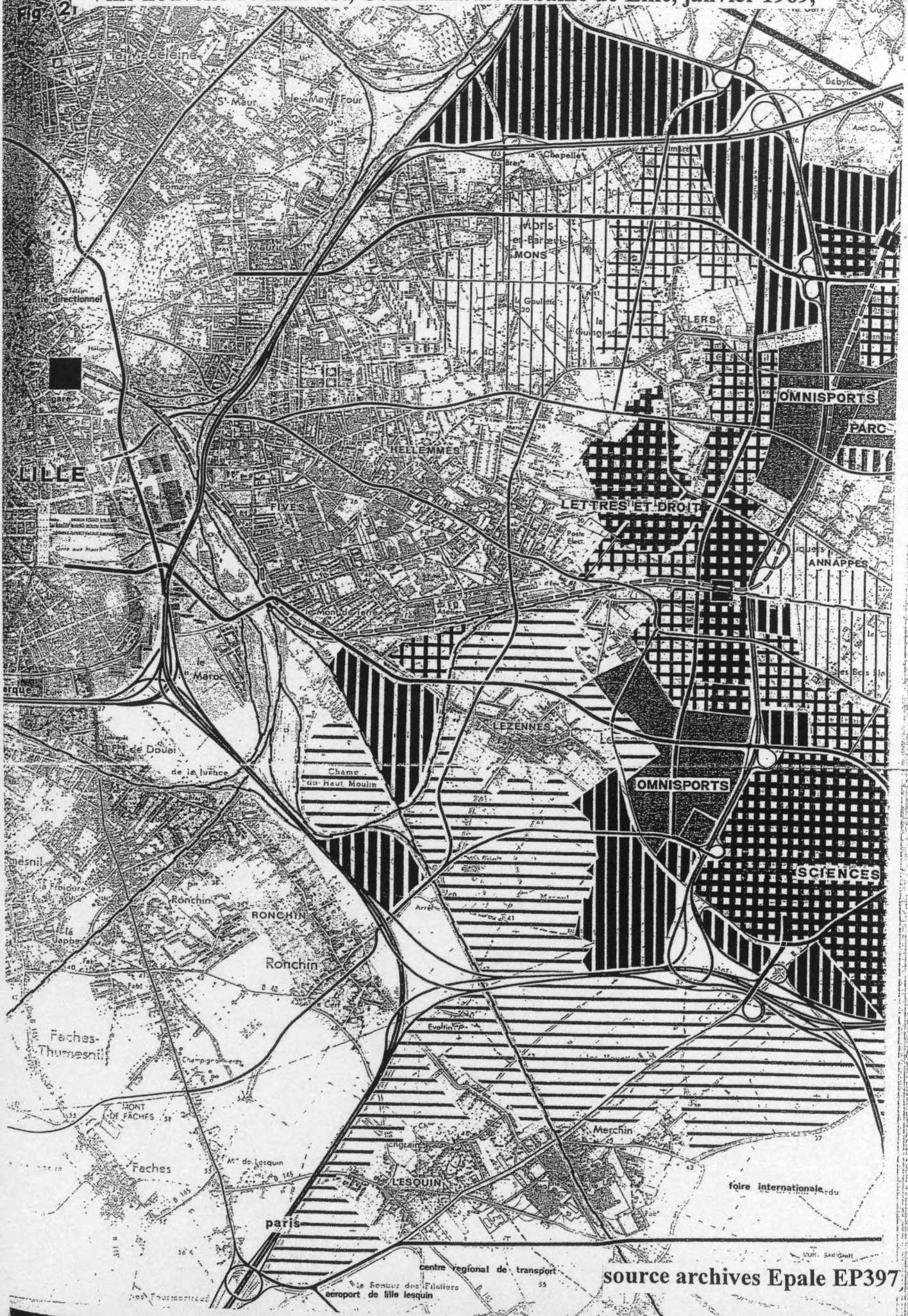
**Les limites du Schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur Est de Lille, Communauté urbaine de Lille, mars 1970
(source archives Epale EP366)**



EP 366

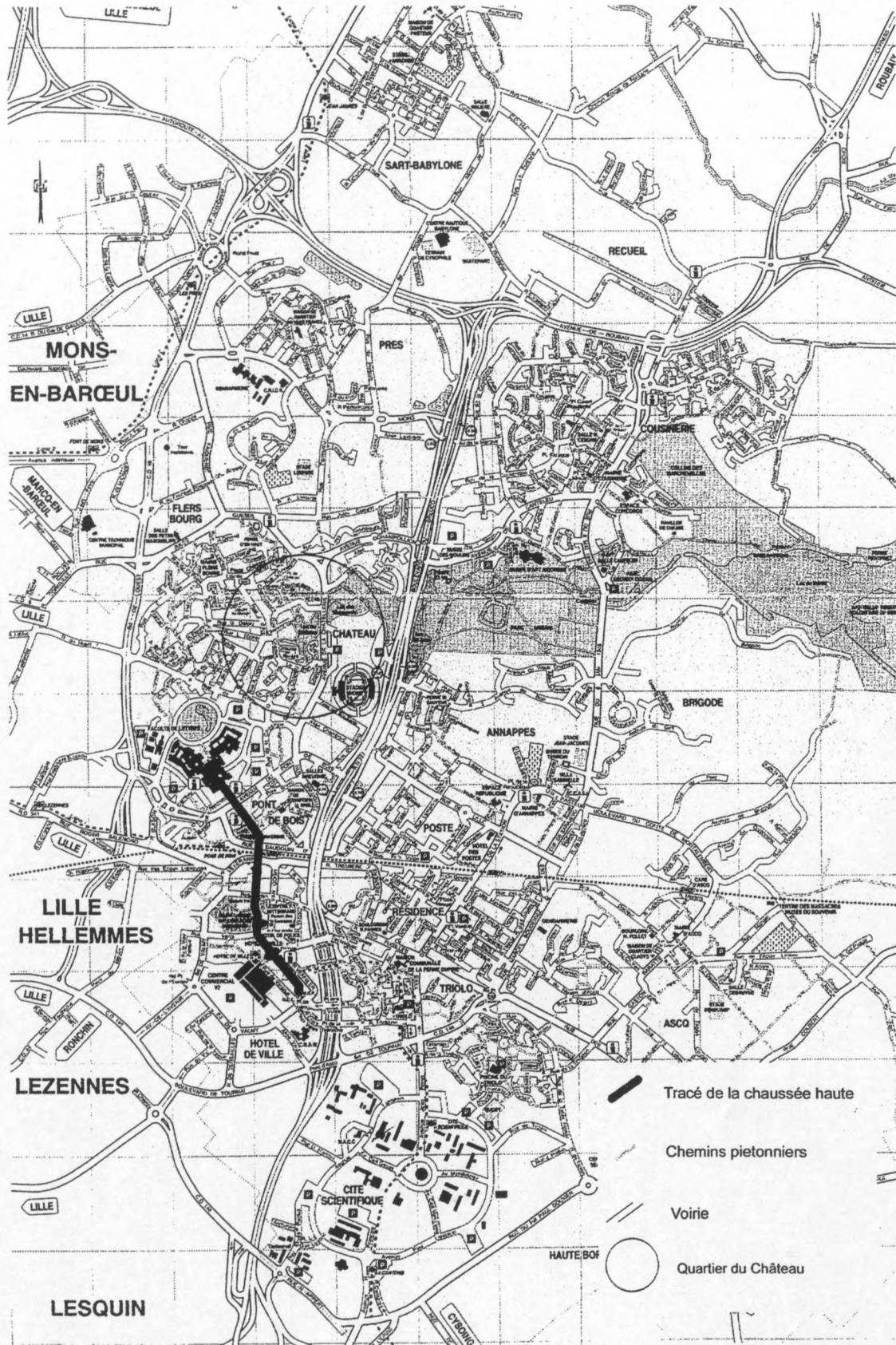
Schéma de secteur d'aménagement et d'urbanisme de la Métropole nord. Ville nouvelle de Lille-est, Communauté urbaine de Lille, janvier 1969,

Fig. 21

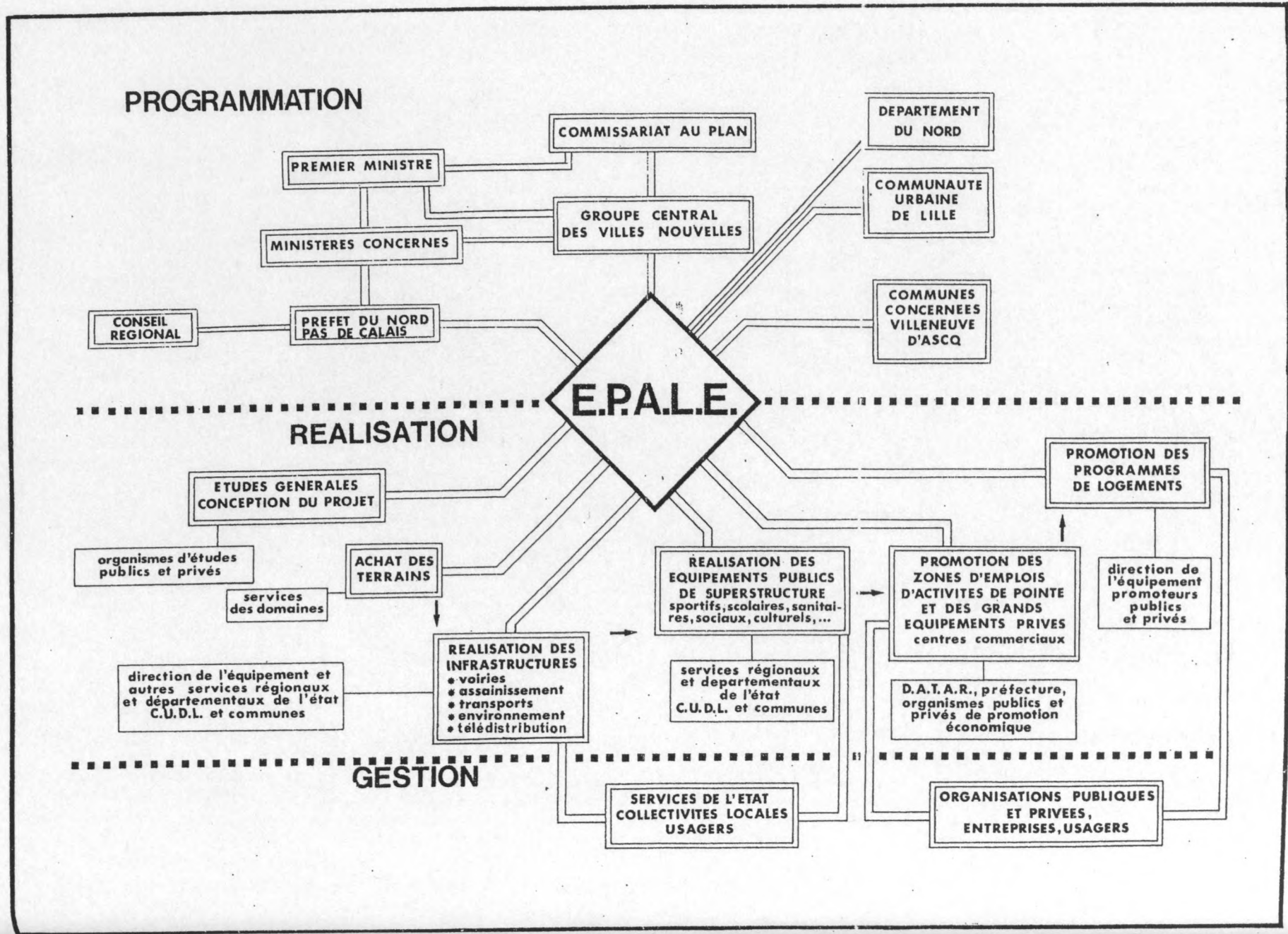


Annexe B7

Plan de la ville de Villeneuve-d'Ascq et situation des deux secteurs d'étude

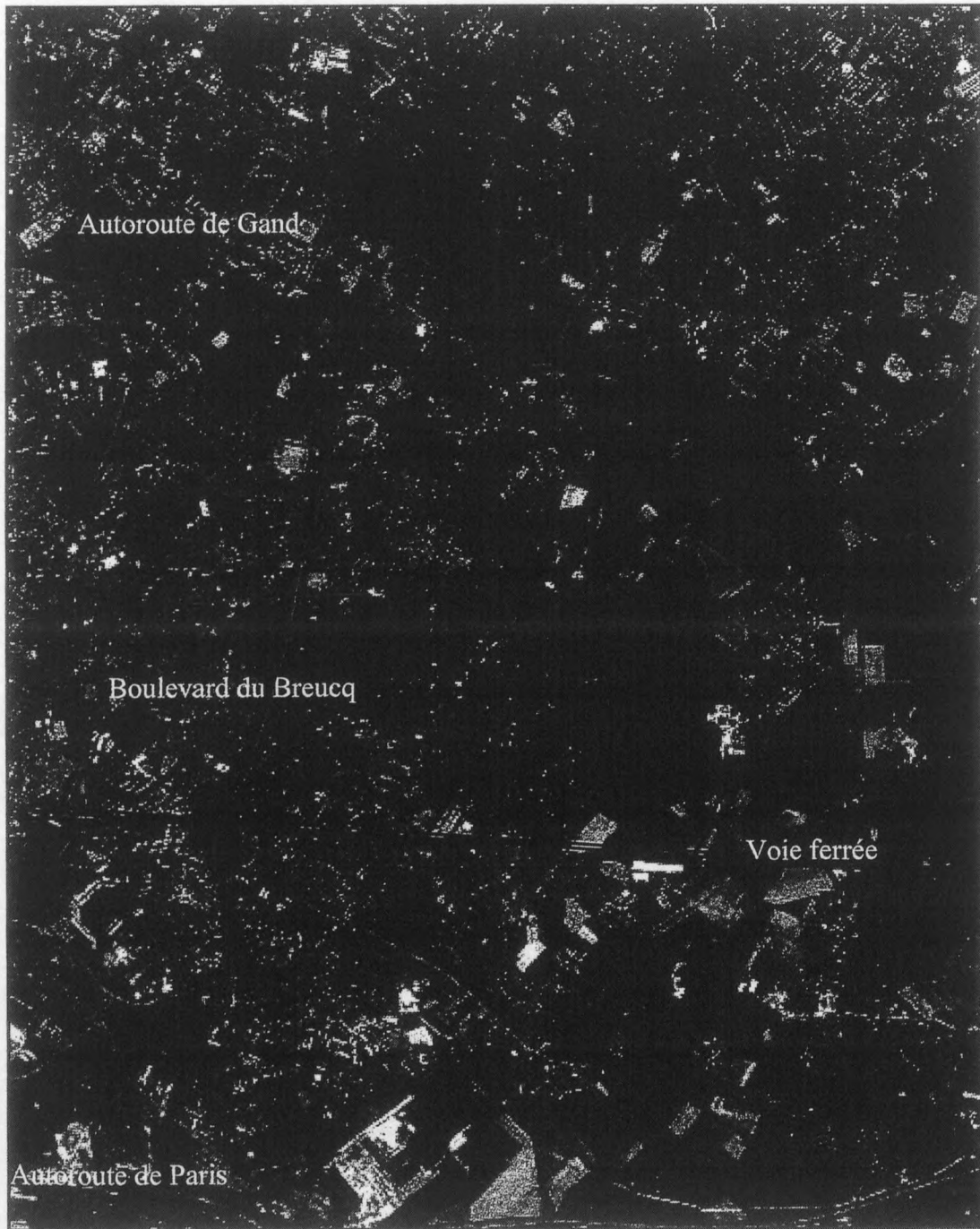


source : Mairie de Villeneuve d'Ascq, 1998



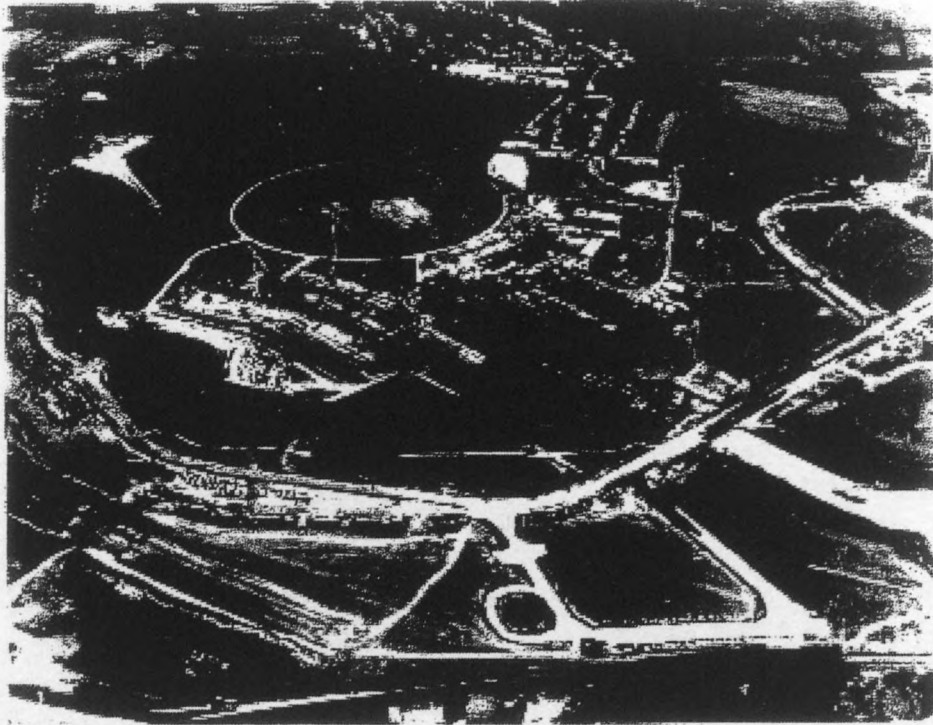
Annexe B9

Le boulevard du Breucq/autoroute croise la voie ferrée
à Villeneuve-d'Ascq

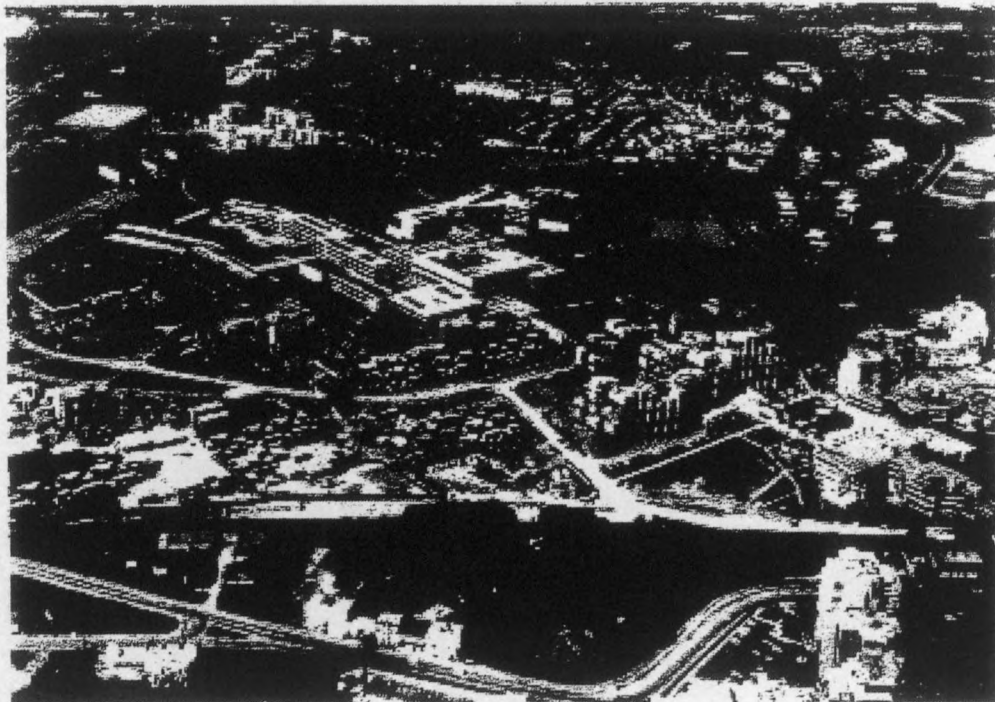


Source : LMCU

Annexe B10
OPÉRATIONS PONT DE BOIS



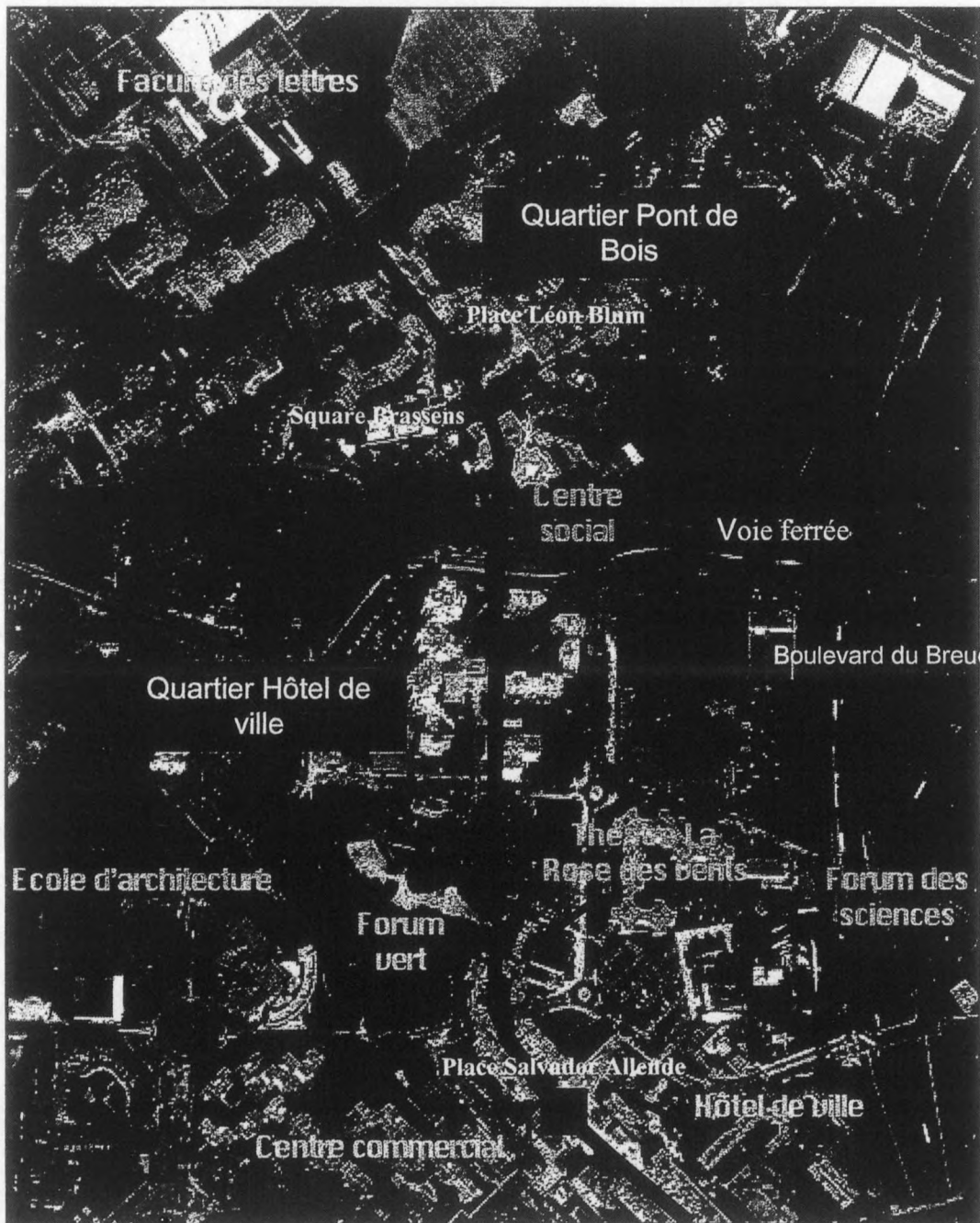
Pont de Bois: université lettres et droit avant construction des logements (photo Epale 1972)



Pont de Bois: université et logements (photo Epale 1979)

Annexe B11

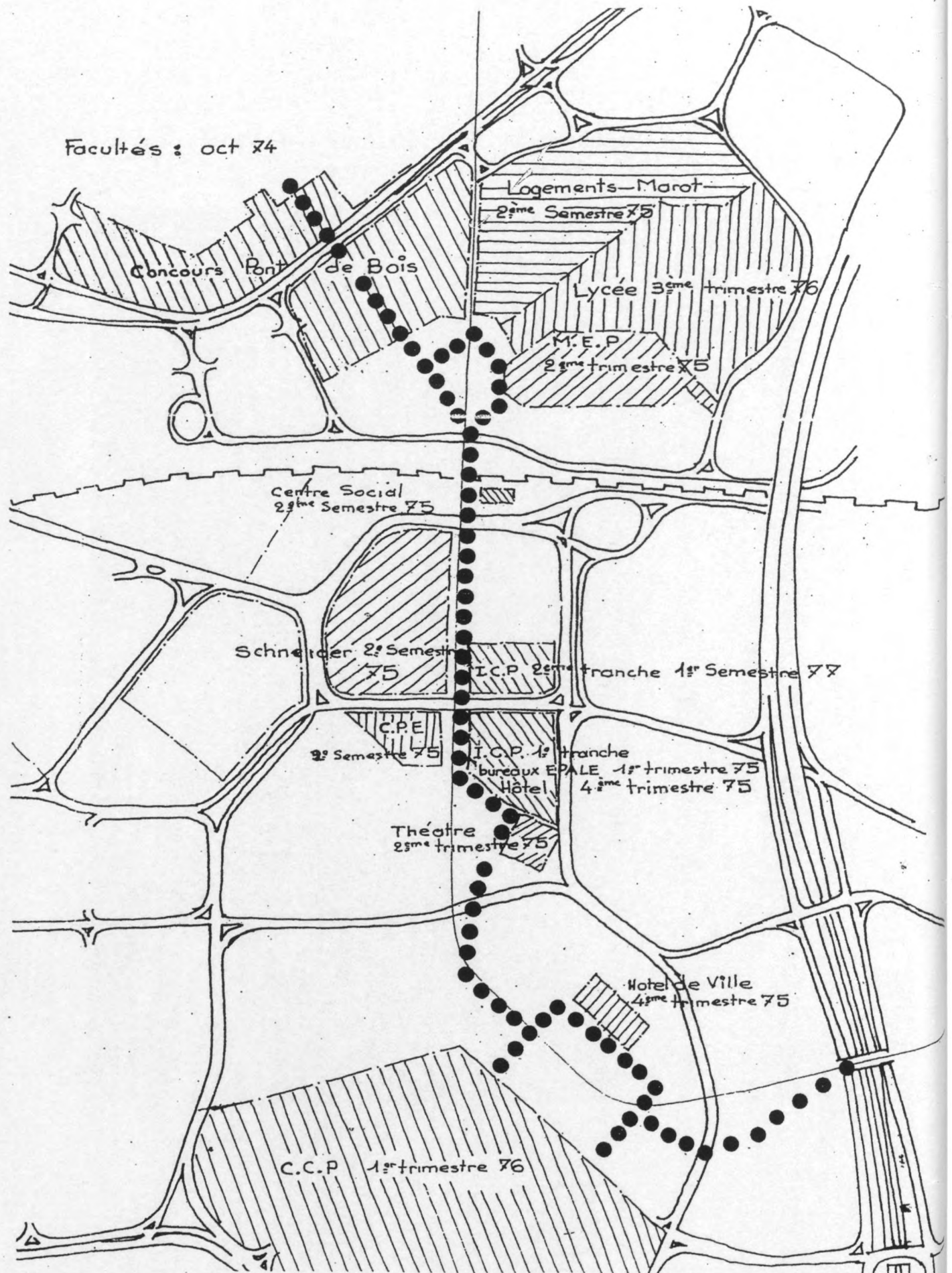
La Chaussée haute à Villeneuve-d'Ascq Entre Pont de Bois et Hôtel de ville

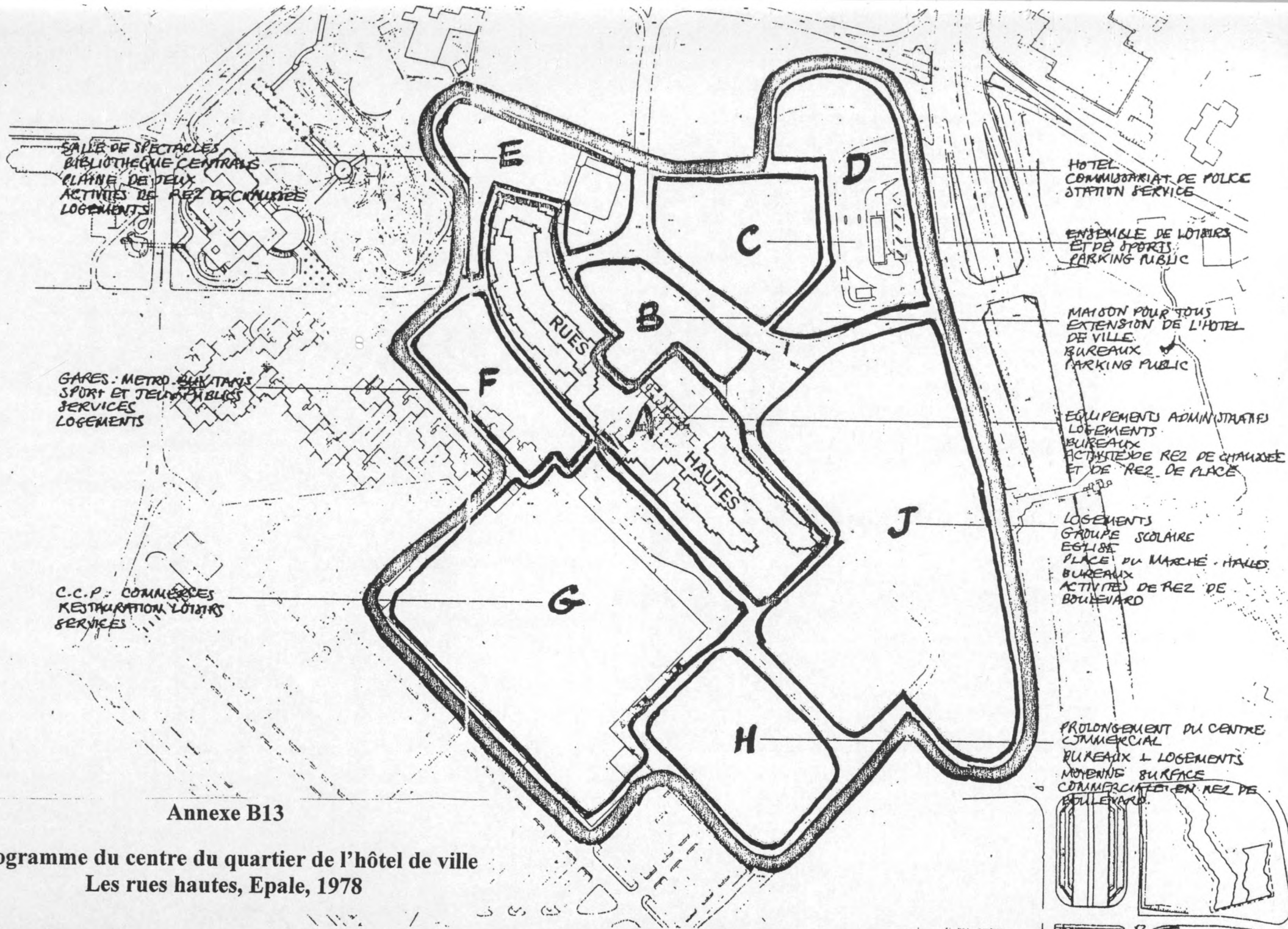


Source : LMCU

Annexe B12

Phasage du programme lié à la digue, Epale, coordination DUA,
janvier 1974 (archives Epale EP233)





SALLE DE SPECTACLES
 BIBLIOTHEQUE CENTRALE
 CLAIRES DE JEUX
 ACTIVITES DE REZ DE CHAUSSEE
 LOGEMENTS

HOTEL
 COMMISSARIAT DE POLICE
 STATION SERVICE

ENSEMBLE DE LOGEMENTS
 ET DE SPORTS
 PARKING PUBLIC

MAISON POUR TOUS
 EXTENSION DE L'HOTEL
 DE VILLE
 BUREAUX
 PARKING PUBLIC

GARES : METRO, TAXIS
 SPORT ET JEUX PUBLICS
 SERVICES
 LOGEMENTS

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS
 LOGEMENTS
 BUREAUX
 ACTIVITES DE REZ DE CHAUSSEE
 ET DE REZ DE PLACE

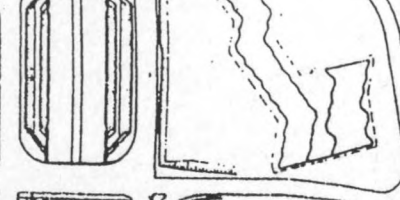
C.C.P. : COMMERCE
 RESTAURATION, LOISIRS
 SERVICES

LOGEMENTS
 GROUPE SCOLAIRE
 EGLISE
 PLACE DU MARCHE - HALLES
 BUREAUX
 ACTIVITES DE REZ DE
 BOULEVARD

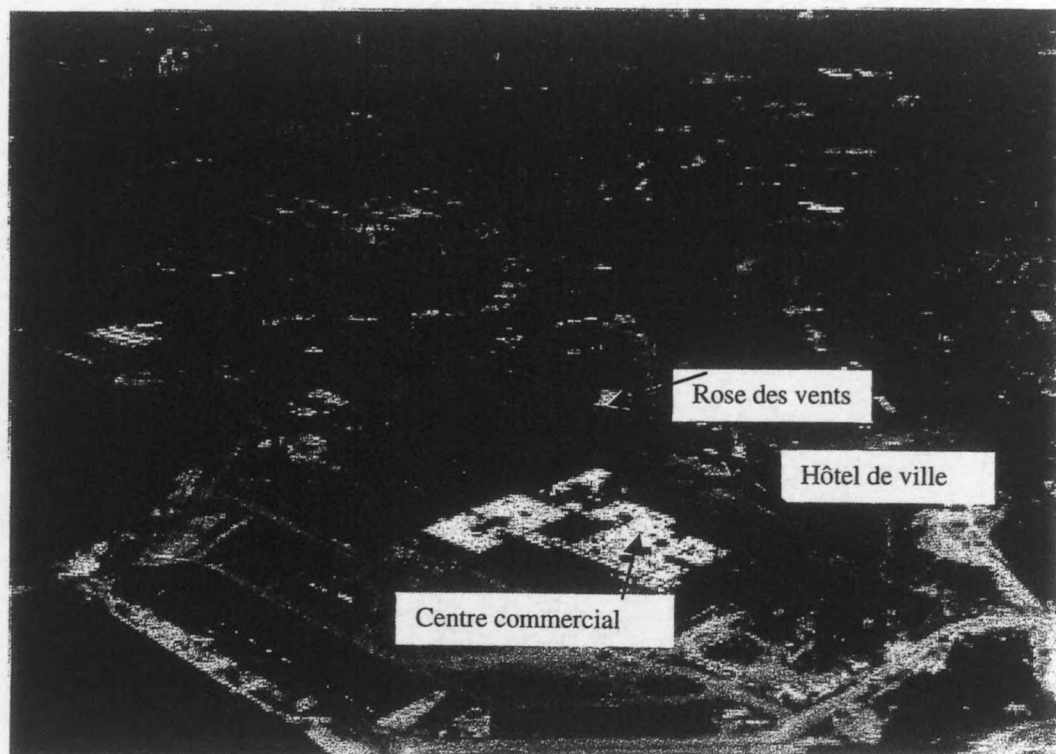
PROLONGEMENT DU CENTRE
 COMMERCIAL
 BUREAUX + LOGEMENTS
 MOYENNE SURFACE
 COMMERCIALE EN REZ DE
 BOULEVARD

Annexe B13

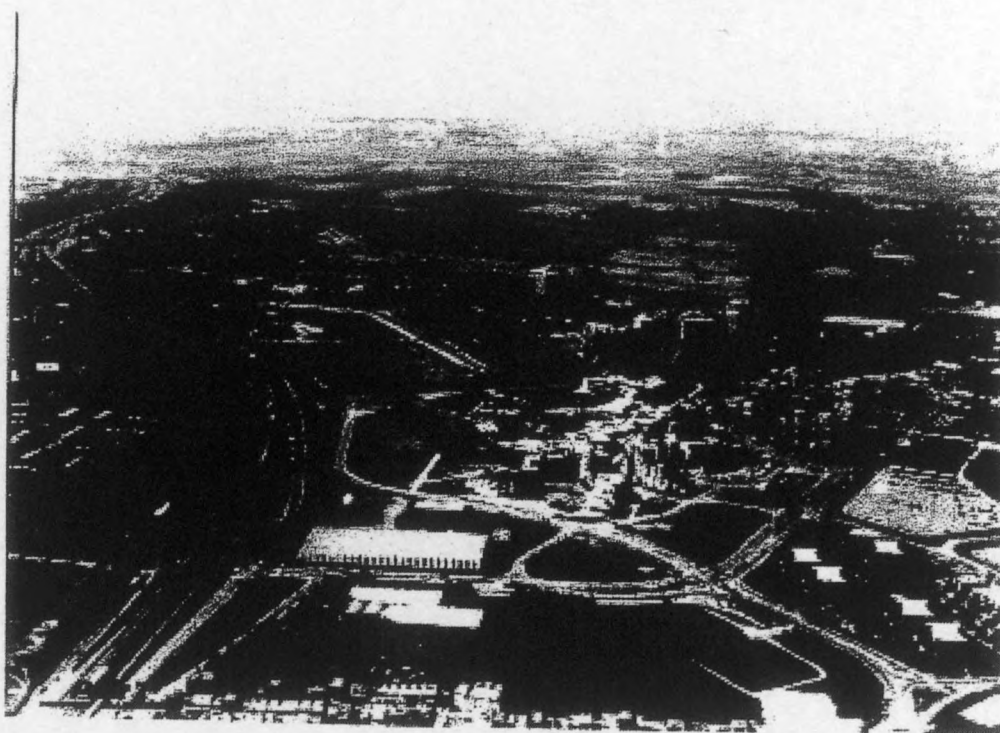
**Programme du centre du quartier de l'hôtel de ville
 Les rues hautes, Epale, 1978**



Annexe B14
QUARTIER HÔTEL DE VILLE



La chaussée haute et les opérations de logements ne sont pas encore construites
(vue du sud photo Epale 1977)



Au premier plan le Pont de Bois, au second plan le quartier Hôtel de ville, entre deux la voie ferrée
(vue du nord photo Epale avril 1977)

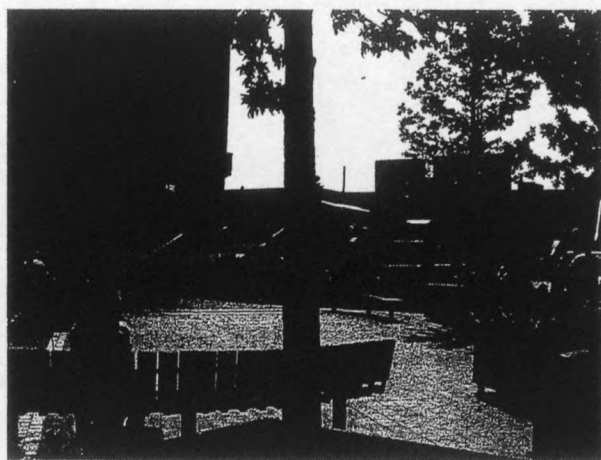
ANNEXE B15



Architecture uniforme et rue rectiligne sur la
chaussée haute (côté sud de l'hôtel de ville)



L'hôtel de ville place Salvador Allende

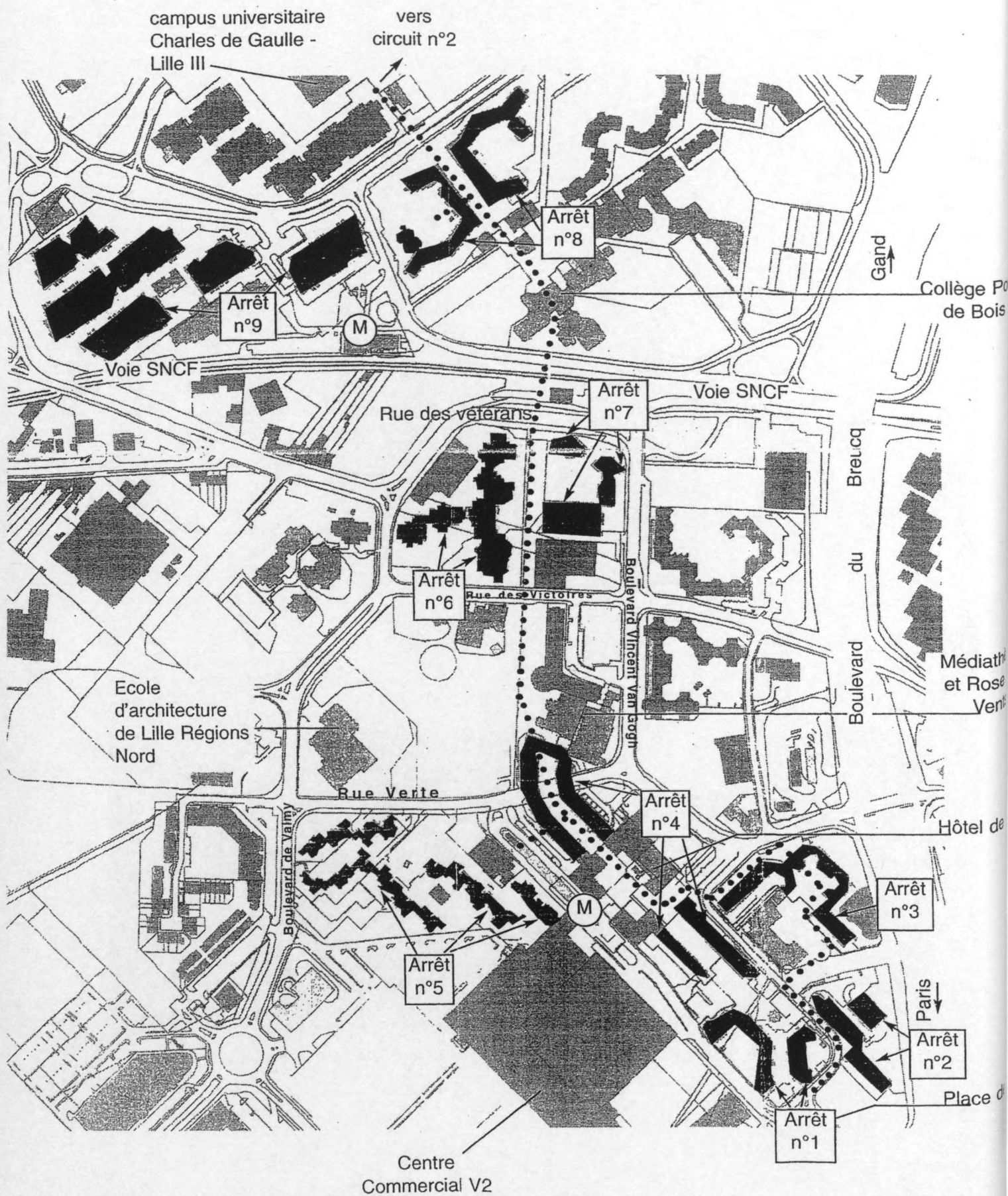


Espace de détente sur la place Salvador Allende

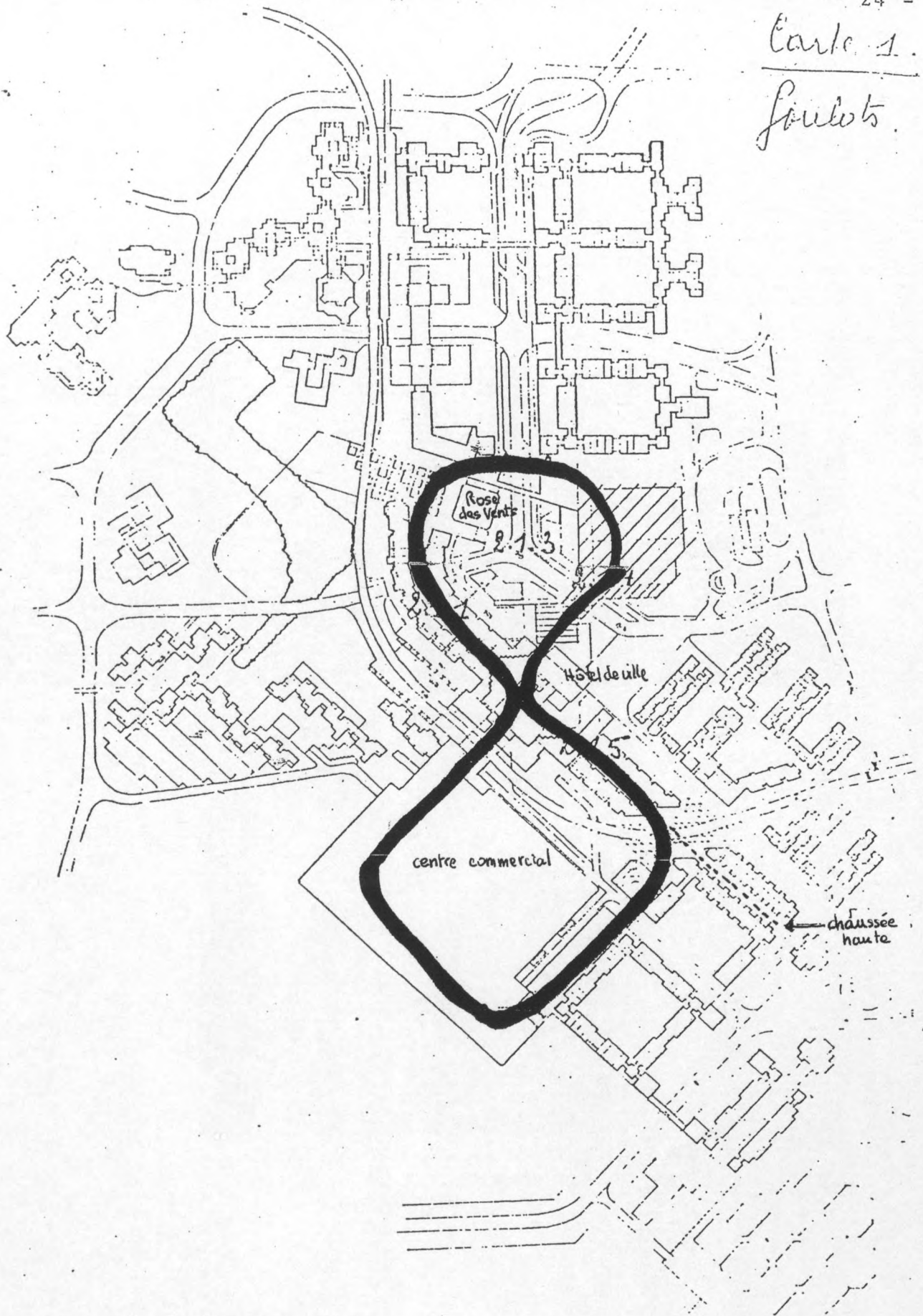
Photos Bénédicte Lefebvre

Annexe B16

Circuit pédestre Pont de Bois et Hôtel de ville Distance entre la station de métro Pont de Bois et la chaussée haute



Carte 1.
foulois

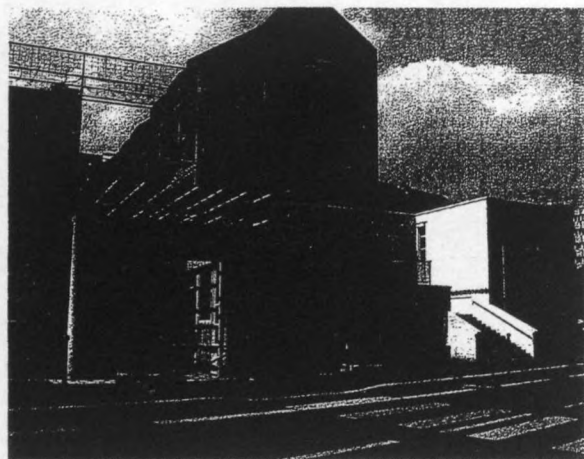
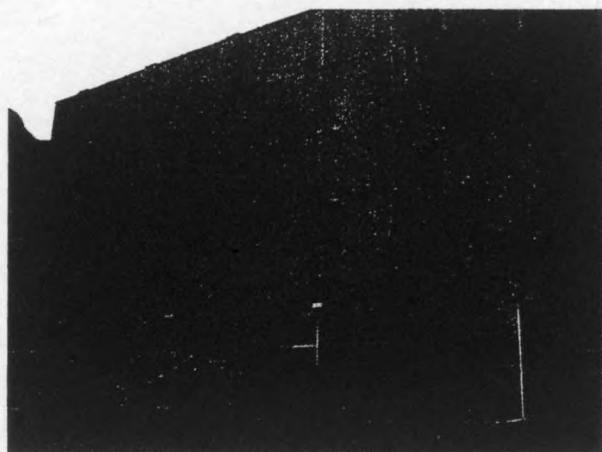


Annexe B17

tribution à l'étude d'un nouveau centre ville à Villeneuve-d'Ascq, mars-
embre 1978 : le « 8 » préconisé par Jean remy pour organiser les flux de
population sur la Chaussée haute

ANNEXE B18

L'espace « Rose des vents »



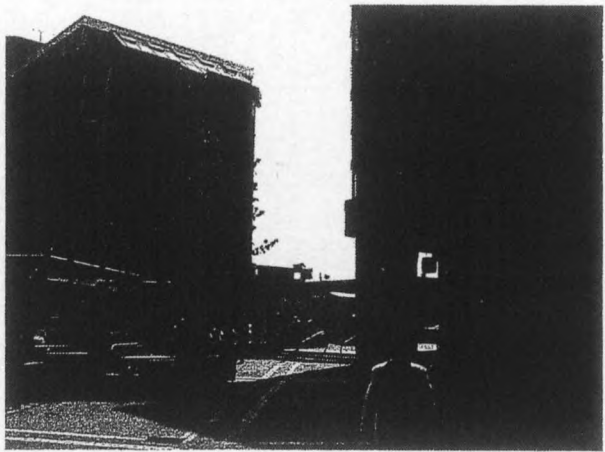
L'entrée de la Rose des vents déplacée de la chaussée haute au niveau de la voirie (sur l'arrière du bâtiment dont la façade a été décorée par une artiste)



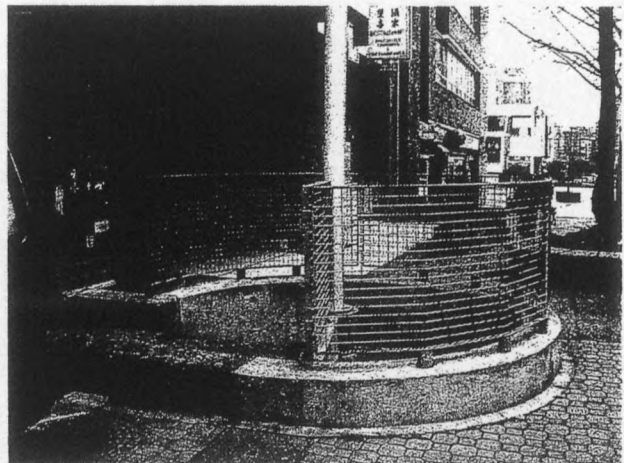
L'ancienne entrée de la Rose des vents côté chaussée haute est occupées par la section musique de la médiathèque

Photos Bénédicte Lefebvre

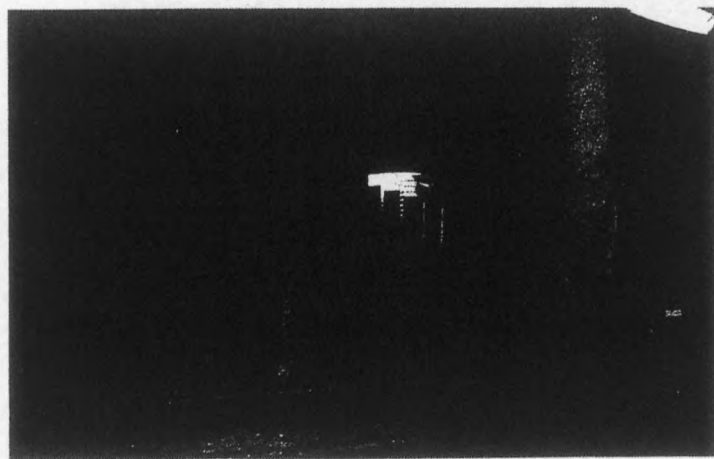
ANNEXE B19
Les raccords entre Chaussée haute et niveau du sol



Accès au parking sous la chaussée haute



Accès à la voirie sous la chaussée



Accès à la chaussée haute à partir de la voirie

Annexe B20 : la Chaussée Haute



Place Salvator Allende, entrée du Centre Commercial V2 et Métro - Hôtel de Ville



Chaussée de l'Hôtel de Ville

Annexe B21

Passerelles (chaussée haute)

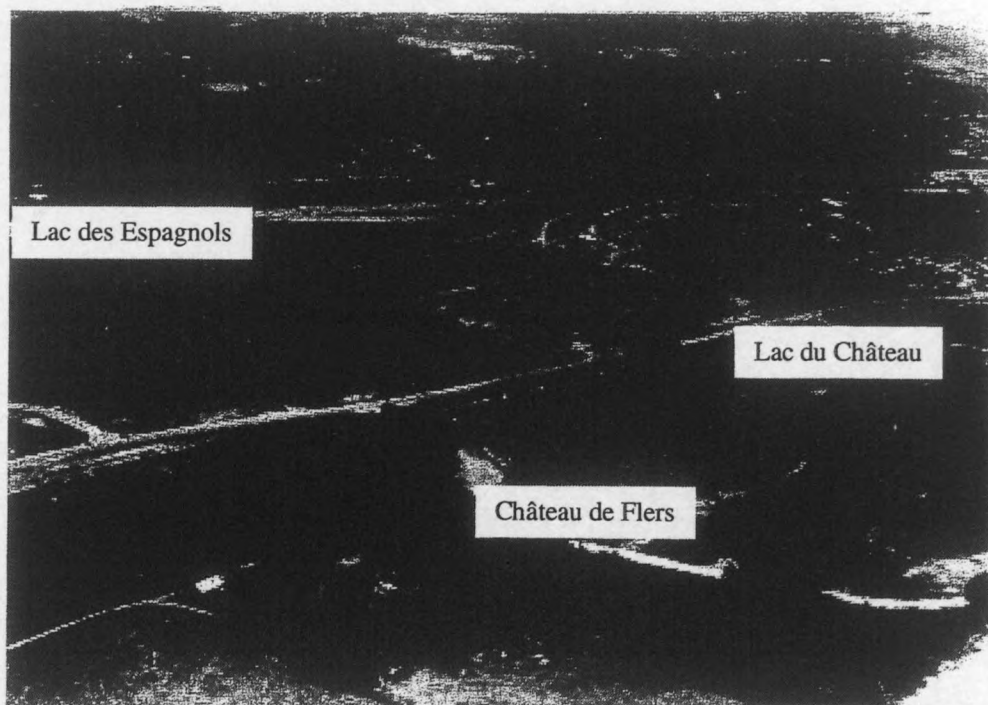


La chaussée haute enjambe la voirie et la voie ferrée (hors image) par une passerelle qui relie le quartier Hôtel de ville et le quartier Pont de Bois

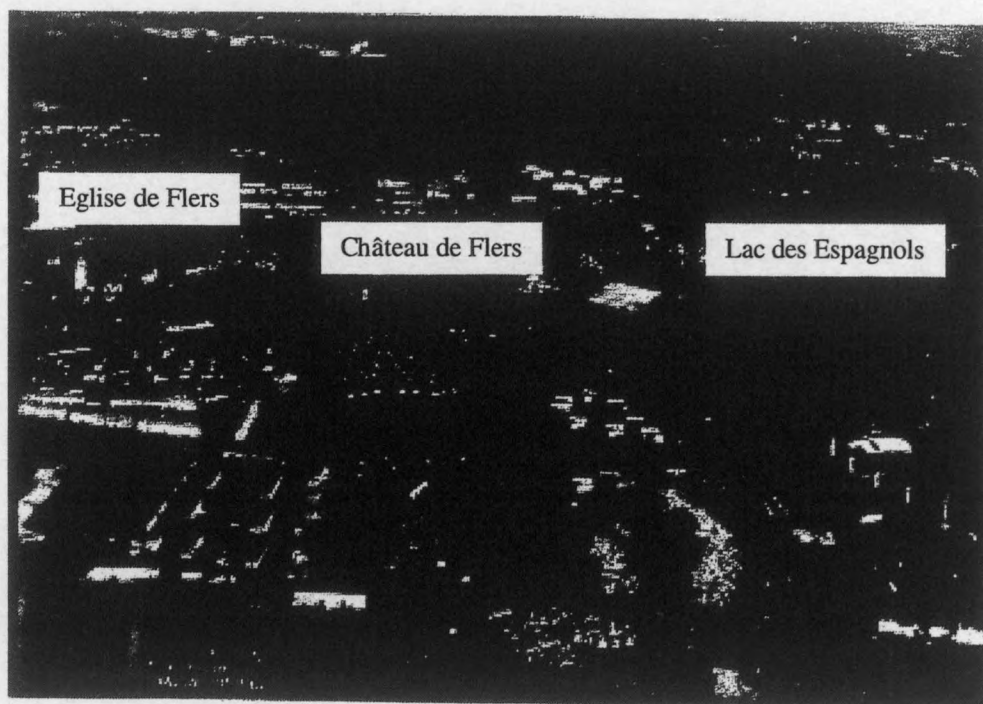


La passerelle reliant l'opération Josik à gauche et la faculté des lettres à droite

Annexe B22
Quartier du CHÂTEAU



Les lacs sont creusés, les opérations de logements ne sont pas encore lancées (vue du nord photo Epale 1974)



Les opérations de logements sont construites (vue du sud photo Epale 1976)

Annexe B23 - Le quartier du Château

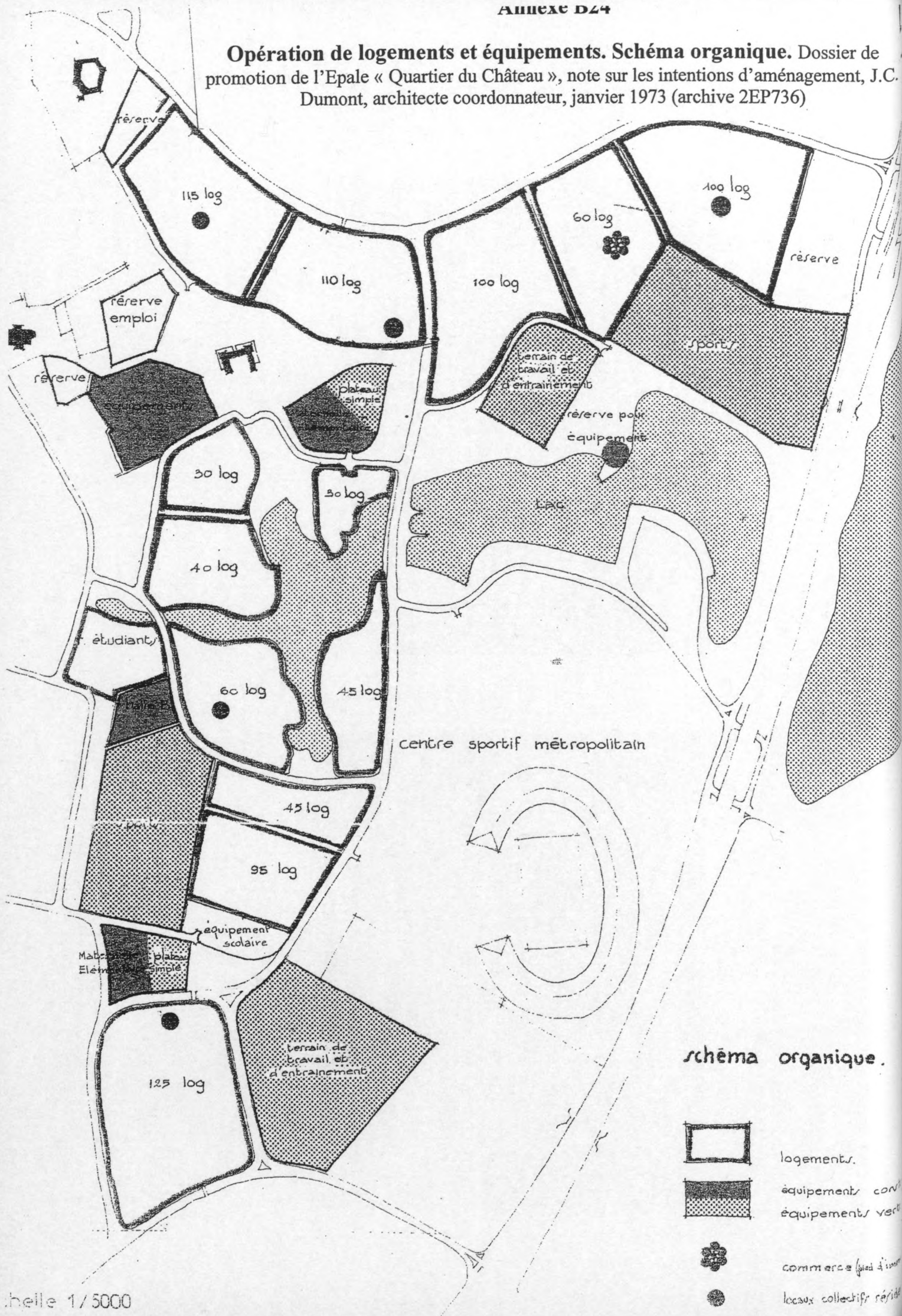


Situation : entre Flers Bourg, la faculté des lettres, et le parc urbain dont il est coupé par l'autoroute

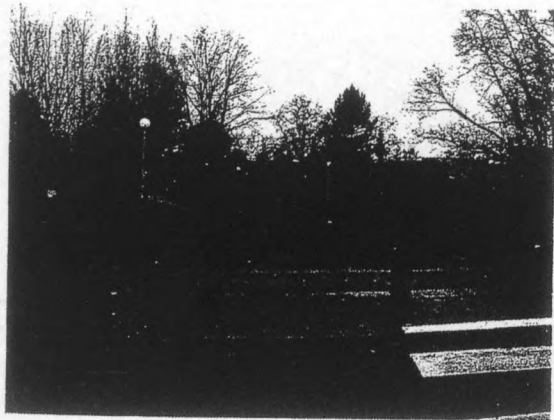


Les espaces publics intermédiaires : « La Plaine », entre château, école, opérations de logements et lac

Opération de logements et équipements. Schéma organique. Dossier de promotion de l'Epale « Quartier du Château », note sur les intentions d'aménagement, J.C. Dumont, architecte coordonnateur, janvier 1973 (archive 2EP736)



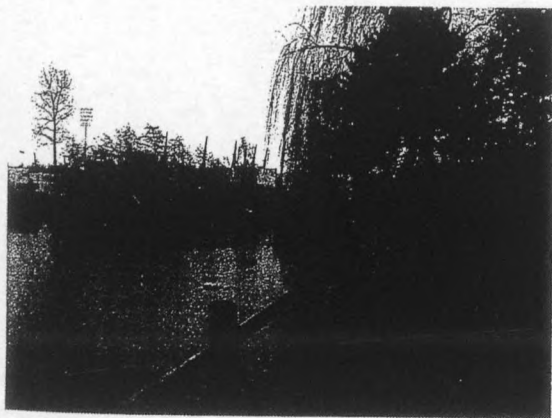
Annexe B25



Espace vert, chemin piéton et
voirie



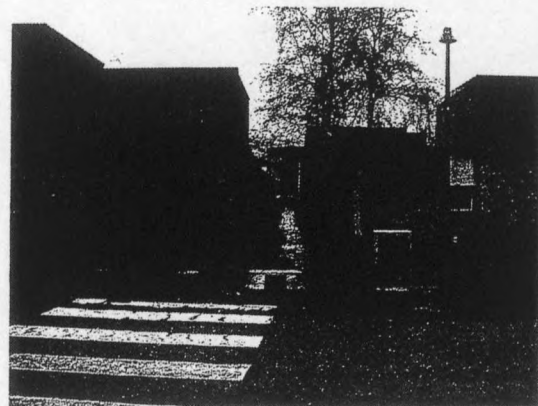
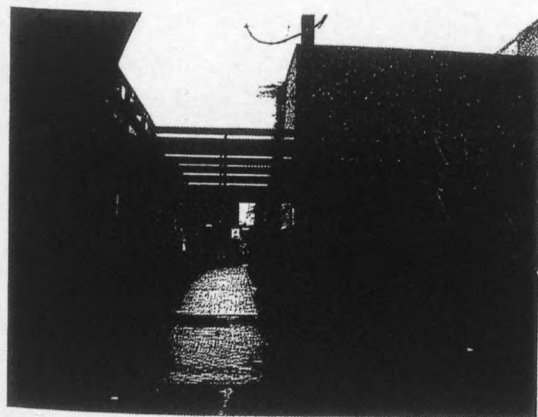
Espace vert, chemin piéton derrière le
château



Promenade entre lac du Château et opérations de
logements

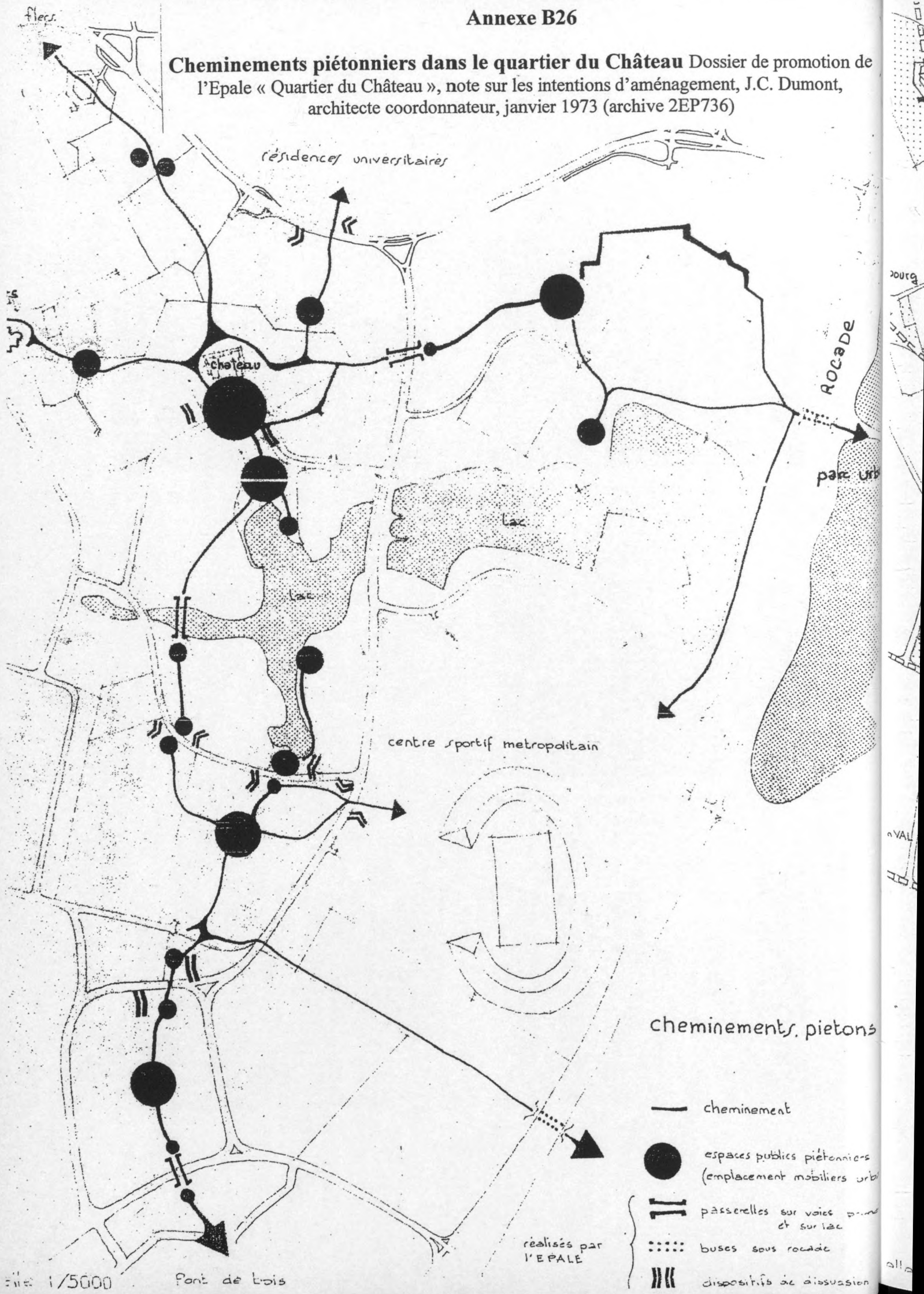
Les espaces publics intermédiaires du quartier du Château

(Photos Bénédicte Lefebvre)



Espaces collectifs privés se prolongeant sur l'espace public
(opération Watel)

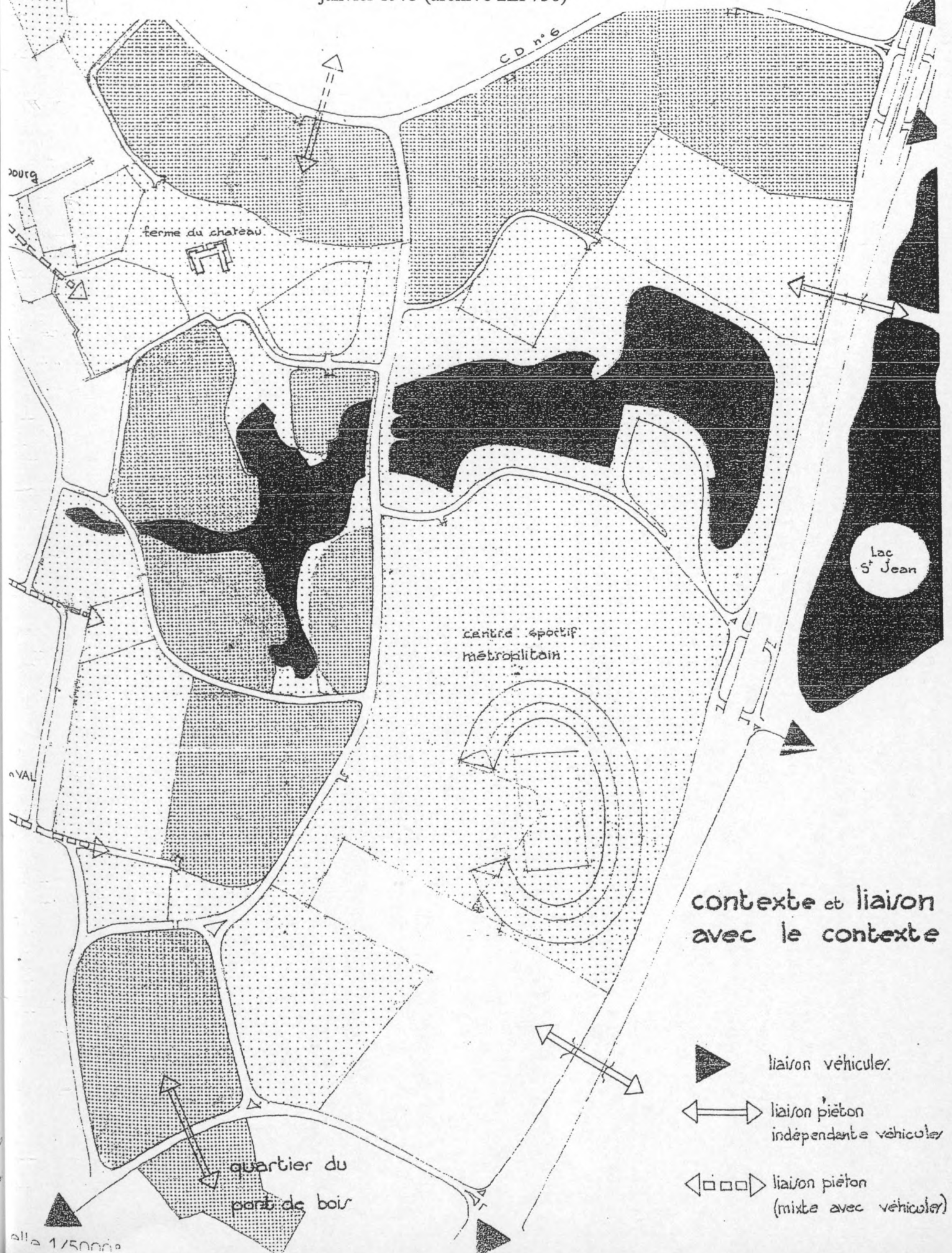
Chemins piétons dans le quartier du Château Dossier de promotion de l'Épale « Quartier du Château », note sur les intentions d'aménagement, J.C. Dumont, architecte coordonnateur, janvier 1973 (archive 2EP736)



cheminements piétons

- cheminement
- espaces publics piétons (emplacement mobiliers urbains)
- || passerelles sur voies principales et sur lac
- ⋯ buses sous rocade
- /// dispositifs de dissuasion

Liaisons piétons avec le contexte. Dossier de promotion de l'Epale « Quartier du Château », note sur les intentions d'aménagement, J.C. Dumont, architecte coordonnateur, janvier 1973 (archive 2EP736)



contexte et liaison avec le contexte

- ▲ liaison véhiculer.
- ↔ liaison piéton indépendante véhiculer
- ◁◻◻◻▷ liaison piéton (mixte avec véhiculer)

ANNEXES C

ANNEXES VITROLLES – RIVES DE L'ETANG-DE-BERRE

Annexe C1 - VILLE NOUVELLE DES RIVES DE L'ETANG DE BERRE 1961/1972

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Evénements et repères de la ville nouvelle de l'étang de Berre et de l'agglomération	Prise de position de la CCI de Marseille en faveur de nouvelles installations portuaires à Fos-sur-Mer	ZAD portant sur 1450 ha à Fos, premières acquisitions foncières menées simultanément par l'Etat et la CCI de Marseille. Création d'un groupe d'étude d'une usine sidérurgique. Création d'un syndicat mixte d'équipements entre CCI Marseille et d'Arles + communes riveraines + Dépt 13. Arrêté ministériel créant le syndicat mixte d'équipement de Vitrolles (Commune 20%/CCI 80%). Arrêté préf. créant la ZI (282 ha) et la ZH (50 ha) de Vitrolles.	Convention entre le syndicat mixte de Vitrolles et la SEDBR (SEM du dépt) pour réaliser la ZH Même aménageur que la ZI mais rythme ZH sera plus lent. Approbation du plan d'urbanisme de détail de Vitrolles	Création du Groupe Central de Fos-sur-Mer	Démarrage des travaux de création du port de Fos. ZI de Vitrolles : 1 ^{ère} tranche achevée. 3000 emplois	Création de l'OREAM. Création du statut de port autonome de Marseille (PAM)	PAM est maître d'œuvre de la zone industrialoportuaire de Marseille. Création d'un périmètre provisoire de ZAD à l'est comme à l'ouest de l'étang en vue des urbanisations futures. Réalisation par l'OREAM du « livre blanc » destiné à servir de base à la concertation du schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise (AMM).	Inauguration du port pétrolier de Fos	Ouverture de l'autoroute A7. Approbation par le CIAT *du schéma directeur de l'AMM horizon 2000 *du choix de Fos-sur-Mer comme site d'implantation d'une usine siderrurgique	30 Septembre 1970 : ouverture de Carrefour à Vitrolles. Création de la MAEB (mission d'aménagt et d'études de l'étang de Berre)	Centre de vie de la ZI de Vitrolles non réalisé : contestation par l'administration car se ferait au préjudice de la ZH. Approbation par le CIAT du SDAU Est. Ouverture des chantiers Solmer-Ugine acier et ICI : 18000 travailleurs de chantier. Blocage des loyers (région de Fos) par le Ministre de l'équipement	arrêté ministériel approuvant le SCA Fos-Istres-Miramas. Inscription de l'urbanisation des rives de l'Etang de Berre dans le programme finalisé des villes nouvelles

Annexe C1 - VILLE NOUVELLE DES RIVES DE L'ETANG DE BERRE 1973/1983

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Evénements et repères de la ville nouvelle de l'étang de Berre et de l'agglomération	Création du SIVOM Martigues-Port de Bouc - St Mitre (PC) : c'est le SIVOM qui accueille la première vague d'arrivants à l'ouest de l'Etang . Suppression de la MAEB et création de la MIAFEB (Mission Intermin pour l'Aménagement de la région Fos-Etang de Berre).	Réalisation du Centre urbain à Vitrolles Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre EPAREB et Commune de Vitrolles Mise en service de l'autoroute Fos/Marseille et de la voie rapide Fos/Arles		POS de Vitrolles : prévoit une ville de 200 000 hab. en 2000	La MIAFEB devient la MIDAM (Mission Interministérielle d'Aménagt), périmètre étendu au département		1 ^{ère} convention entre Etat et Commune de Vitrolles 79/81 -> 84: Etat : finance la ZAC des Pins + 1800 logts dans ZAC EPAREB + equipts + aménagt de l'Anjoly Commune : acq. foncières + garantie d'emprunts EPAREB + gestion des sub pour équ. Mise en service d'une partie de l'autoroute Fos/salon entre Istres et Miramas		EPAREB publie le schéma général urbain de Vitrolles qui prévoit une "centralité fédérée" .	Création de l'arrondissement d'Istres	Suppression de l'OREAM

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
	Création de l'EPAREB (Etab Pub d'Aménagt des Rives de l'éEang de Berre) intervenant sur le périmètre du SCA (hormis les zones déjà urbanisées de Fos et la zone du port autonome) + Vitrolles "Commune associée, bénéficiant du statut de VN"										
Vie politique locale					Istres (PS), Miramas (PC) et Vitrolles (PS) passent dans l'opposition à la majorité présidentielle						Fos, Istres, Miramas et Vitrolles sont dans la majorité présidentielle (bascullement de Fos vers le PS)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Structures publiques	<p>EPAREB : CA de 11 membres - 6 élus (Pdt CG, Maires de Fos, Istres, Miramas, Vitrolles et Marseille) + 5 désignés par l'Etat Maire de Vitrolles 1^{er} président de l'EPAREB Directeur : J.C. Droin (Ponts et chaussées) Directeur adjoint : D. Becker</p> <p>MIAFEB Directeur Damiani Adj: Y. Cousquer D. Deniau</p>			Fin de la MIAFEB : le personnel est intégré en DDE							
Opérations choisies comme terrains de recherche			Lancement des ZAC du Griffon et de Croze à Vitrolles (1500 logts)				Pré-dossier H.V.S. Cité des Molières et ZAC La Rousse à Miramas.		Lancement des ZAC du Liourat et de la Frescoule à Vitrolles (1500 logts)		

Annexe C1- VILLE NOUVELLE DES RIVES DE L'ETANG DE BERRE 1984/2001

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1993	1995	1996	1997	2001	
Evénements et repères de la ville nouvelle de l'étang de Berre et de l'agglomération	Le SCA devient le SAN Début des travaux de l'Autoroute A 56 entre Fos et Istres	Nouvelle convention Etat / Commune de Vitrolles. La commune souhaite ralentir le rythme de croissance. Négociations serrées avec l'état	Création d'un syndicat intercommunal pour la sauvegarde de l'étang de Berre entre les 10 communes riveraines POS de Vitrolles : croissance démo 5%/an, ouverture de plateaux boisés, port de plaisance				Ministre de l'Environnement lance un plan de reconquête de l'étang-de-Berre	Création de l'Etablissement public Euroméditerranée				2001 : Dissolution de l'EPAREB
Vie politique locale						Miramas passe du PC à la droite			Vitrolles passe au FN (Mégret)			
Etablissements publics												
Opérations choisies comme terrains de recherche	Création de la ZAC de l'Anjoly à Vitrolles Procédure HVS quartier Nord de Miramas (cité des Molières et ZAC La Rousse)	Projet d'extension du centre commercial de Vitrolles : +10000m2 + cinéma +branchement autoroutier + liaisons routières entre grandes surfaces	Création de la ZAC St Suspi à Miramas Création de la ZAC de la Tuilières 1 à Vitrolles		Création de la ZAC de la Tuilières 1 à Vitrolles					Création de la ZAC de la plate-forme logistique Grans/ Miramas		

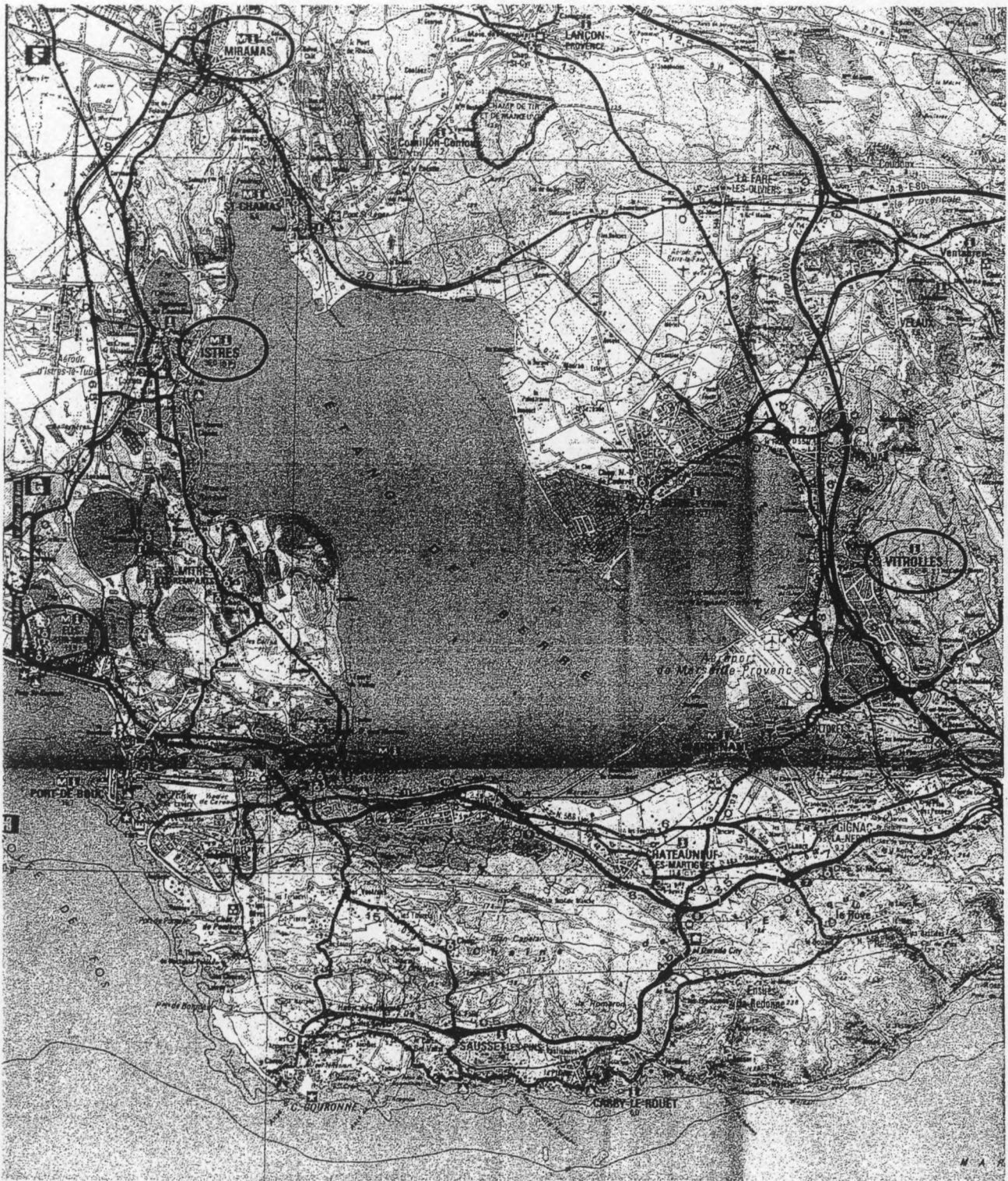
Annexe C2 - Archives Vitrolles

Archives de l'EPAREB consultées aux archives départementales des Bouches-du-Rhône

Les boîtes sélectionnées émanent de la direction générale.

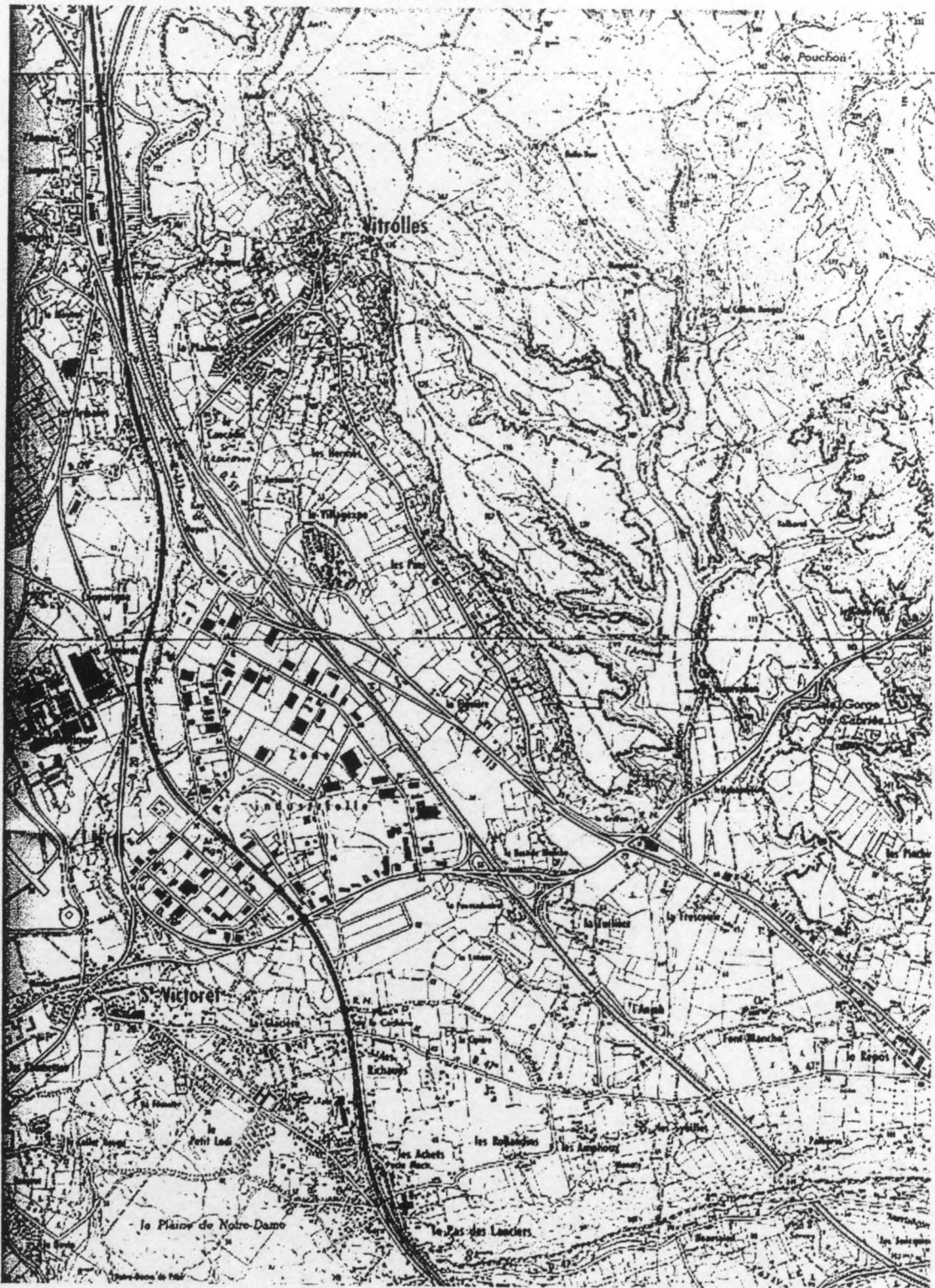
- 4-ETP 267 : maîtrise d'œuvre urbaine 1982
- 4 ETP 287/298/299/300 : Plan urbain 1984-1991
- 4 ETP 387 : Réunions mensuelles mairie de Vitrolles-EPAREB 1989-1991
- 4 ETP 388 : Réunions mensuelles mairie de Vitrolles-EPAREB 1991-1992
- 4 ETP 389 : Vitrolles schéma général urbain , comptes rendus 1979-1981
- 4 ETP 390 : Vitrolles schéma général urbain, 1980
- 4 ETP 391 : Vitrolles schéma général urbain, mise à jour 1984
- 4 ETP 392 : Vitrolles schéma général urbain, dossier de synthèse 1985
- 4 ETP 393 : Vitrolles, ville nouvelle, bilan de propositions 1977
- 4 ETP 399 : Vitrolles, bd urbain, antenne administrative, hôtel des postes, 1988
- 4 ETP 404 : Vitrolles, bd urbain , 1990
- 4 ETP 437 : Vitrolles, ZAC du Liourat 1981
- 4 ETP 438 : Vitrolles, ZAC du Liourat, consultation pour la réalisation d'un ensemble commercial 1988
- 4 ETP 439 : Vitrolles, ZAC du Liourat, équipements commerciaux 1990
- 4 ETP 440 : Vitrolles, ZAC du Liourat, équipements commerciaux 1991
- 4 ETP 442 : Vitrolles, ZAC de la Frescoule consultation des promoteurs et constructeurs 1981-1982
- 4 ETP 443 : Vitrolles, ZAC de la Frescoule 1982-1986
- 4 ETP 444 : Vitrolles, ZAC de la Frescoule 1982-1983
- 4 ETP 445 : Vitrolles, ZAC de la Frescoule consultation des promoteurs 1981-1982
- 4 ETP 474 : Vitrolles "Carrefour" 1984-1986
- 4 ETP 487 : Miramas, contrat famille 1983

Annexe C4



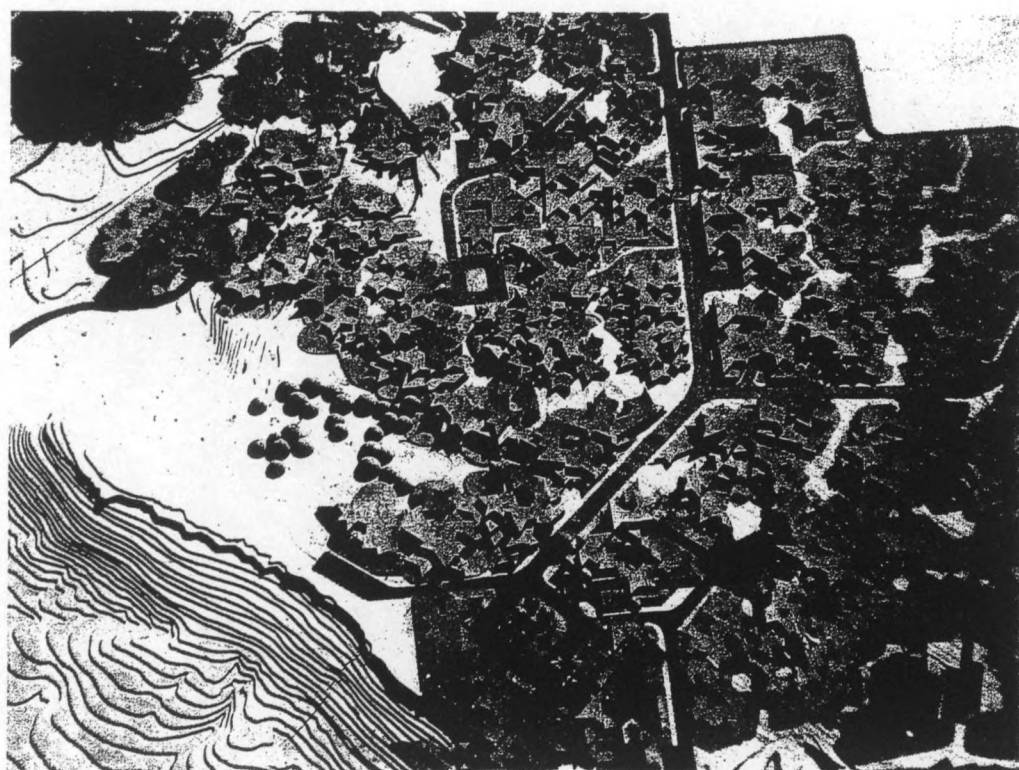
L'éclatement de la ville nouvelle des Rives de l'Etang-de-Berre

Annexe C5



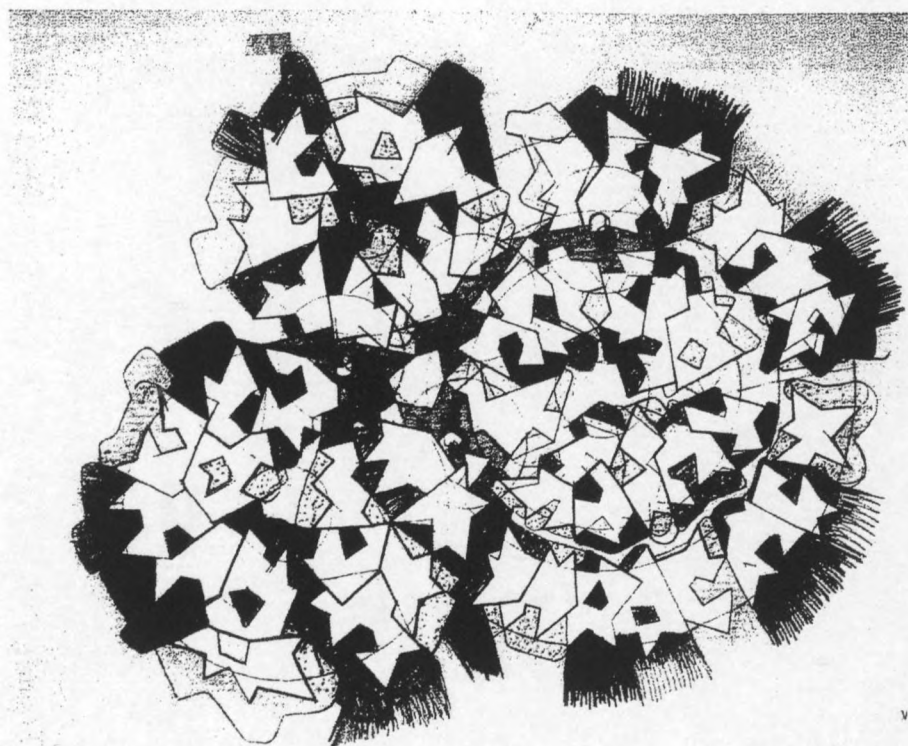
Etat de l'urbanisation à Vitrolles en 1967

Annexe C6

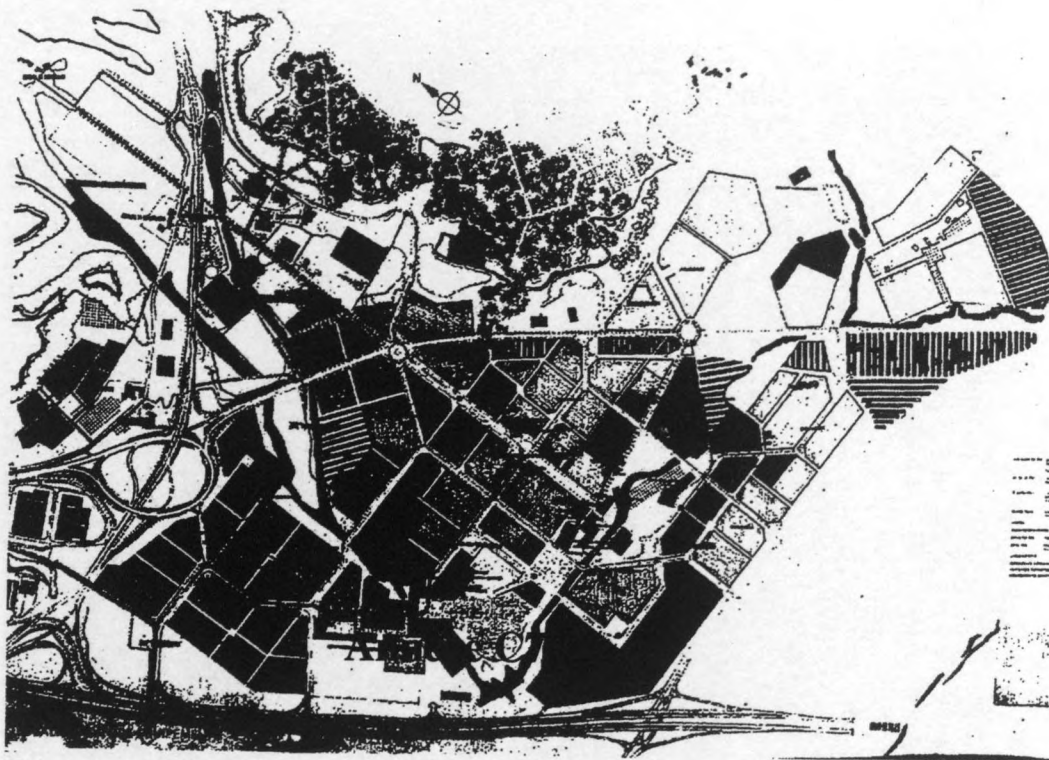


Projet « Les Gorges de Cabriès » Jean Renaudie - 1974

Dessin extrait d'Irénée Scalbert *A right to difference*, 2004



Annexe C7



PETITE VILLE
OU VILAGE MEDITERRANEEEN
- PERIODE MEDIEVALE

PRINCIPE :
- INTEGRATION TOTALE
DANS LES ENVIRONS
COUEVRE PAR UN
REPERE PRINCIPAL



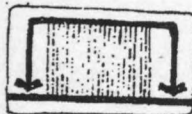
VILLE MOYENNE
- PERIODE
MODERNE

PRINCIPE :
- RUPTURE PLUS MARQUEE
AVEC LES ENVIRONS
- SANS REPERE
DOMINANT



NOUVEAUX ENSEMBLES,
NOUVELLES BANLIEUES,
VILLES NOUVELLES

PRINCIPE :
- RUPTURE TOTALE
AVEC LES ENVIRONS
- SANS REPERE



COEUR DE VILLE
NOUVELLE DE
VITROLLES

PRINCIPE :
- INTEGRATION MAXIMALE
AVEC LES ENVIRONS
- REPERE : CRANBLADE
VEGETATION
ARBORESCENTE

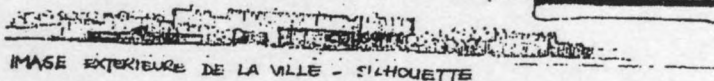
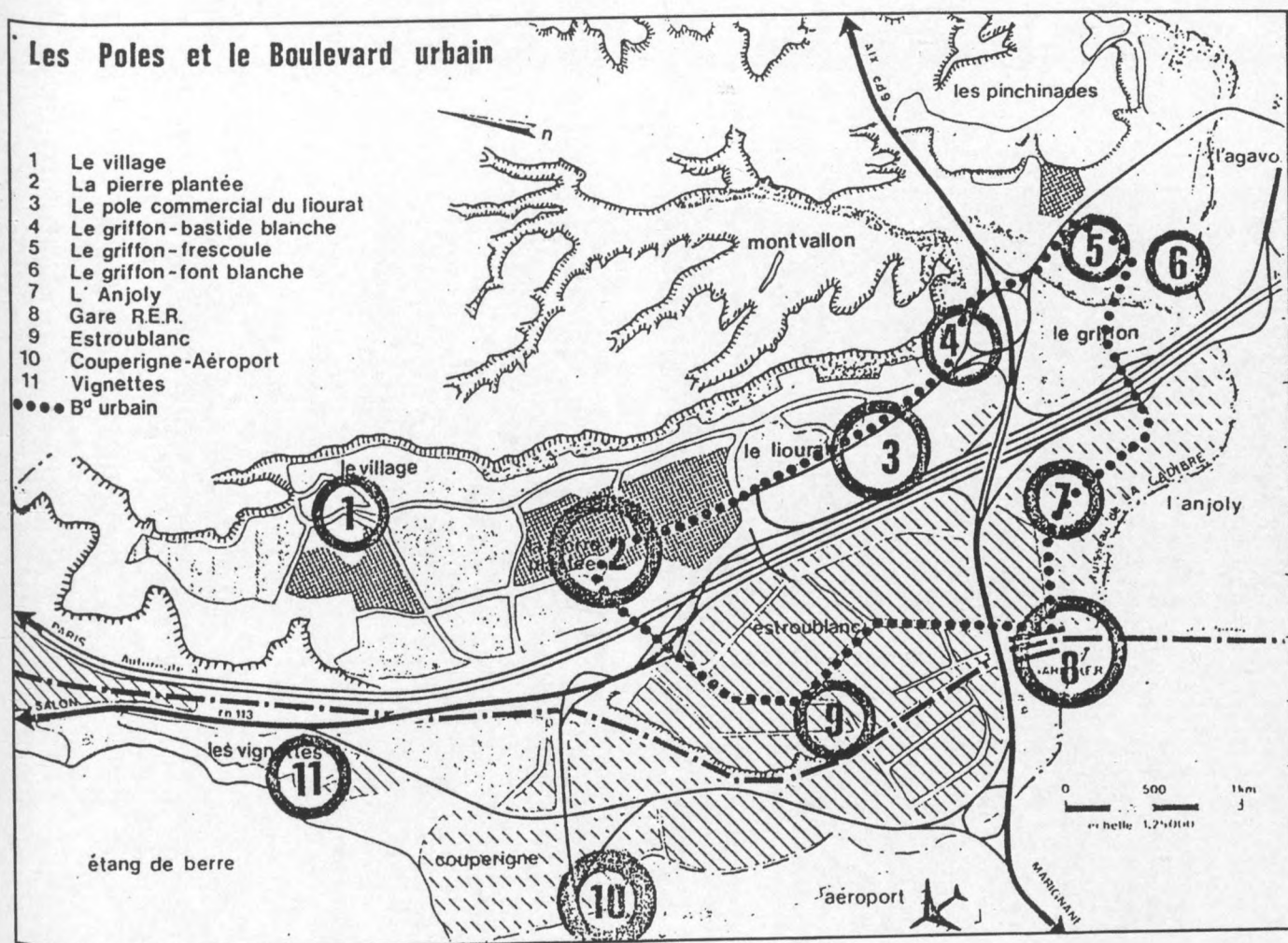


IMAGE EXTERIEURE DE LA VILLE - SILHOUETTE

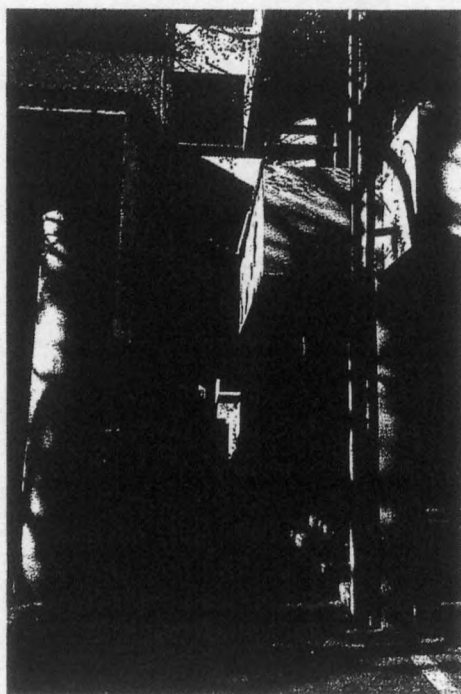
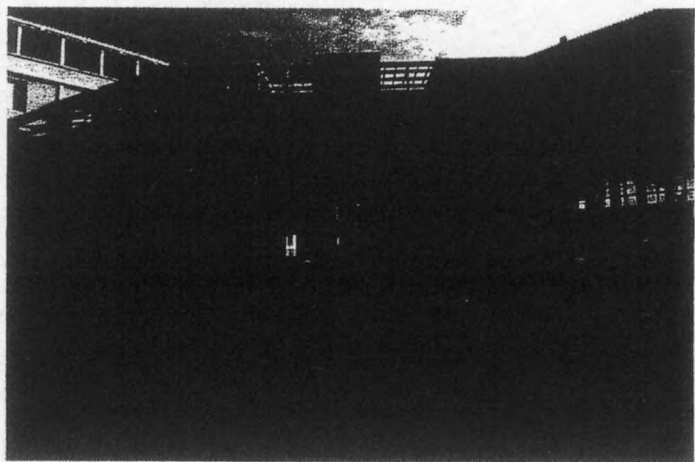
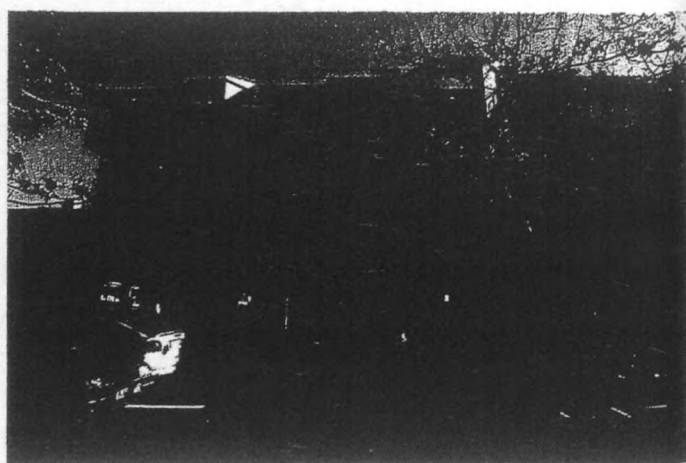
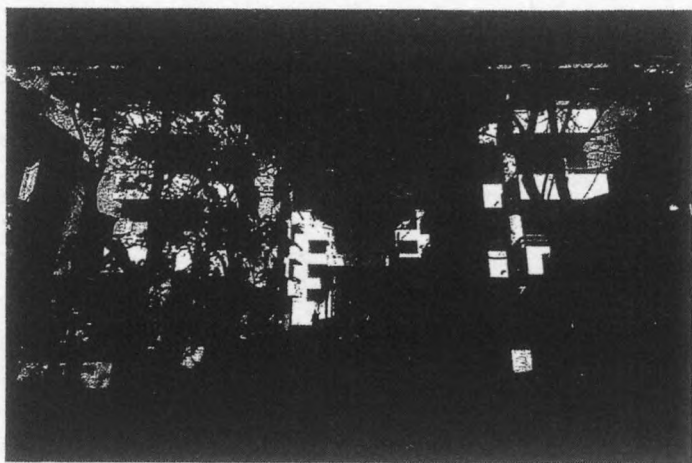
Centre urbain du Griffon.

Extrait : EPAREB, D. Beckeker. *Vitrolles, données, options de base : principes d'organisation du centre urbain du Griffon*. 1977. Document numérisé.

Annexe C8

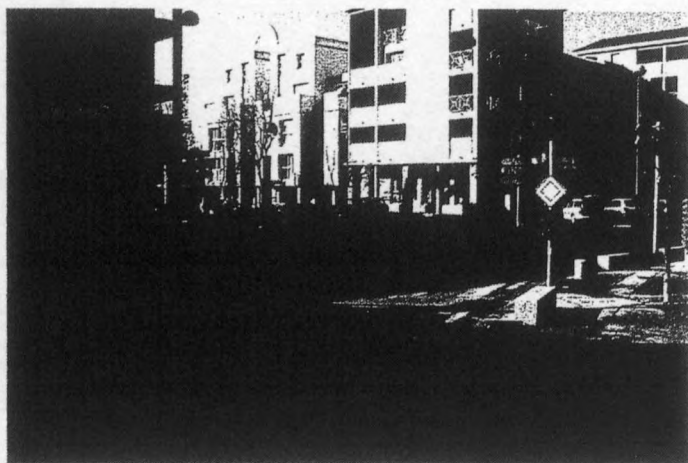


Le schéma général urbain : boulevard urbain et polycentralité - 1981



Annexe C9

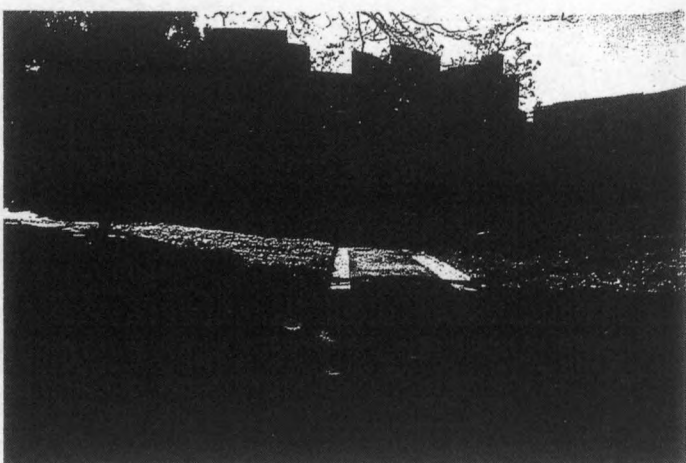
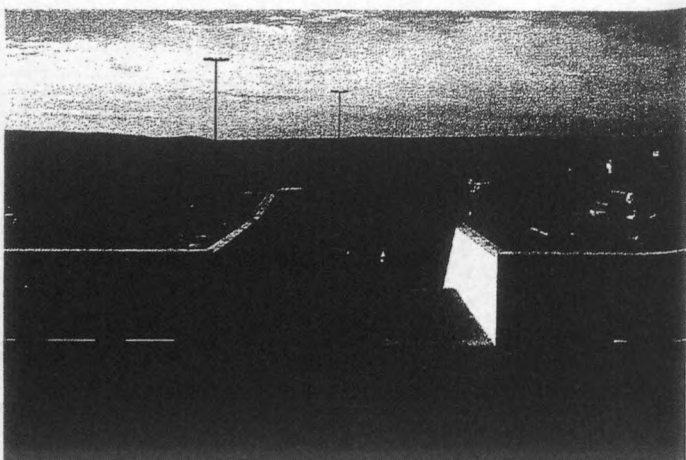
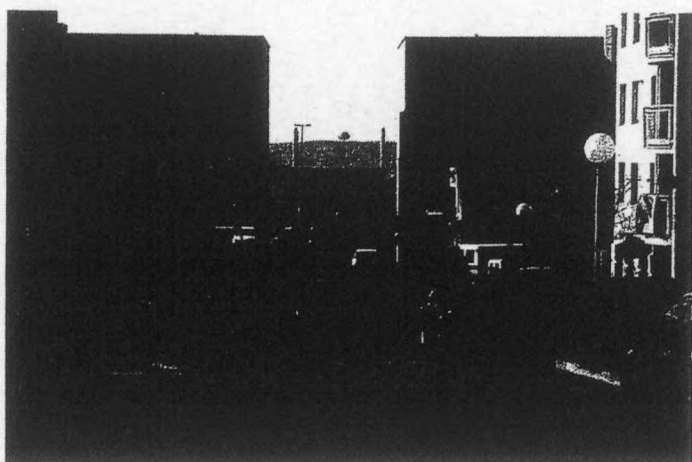
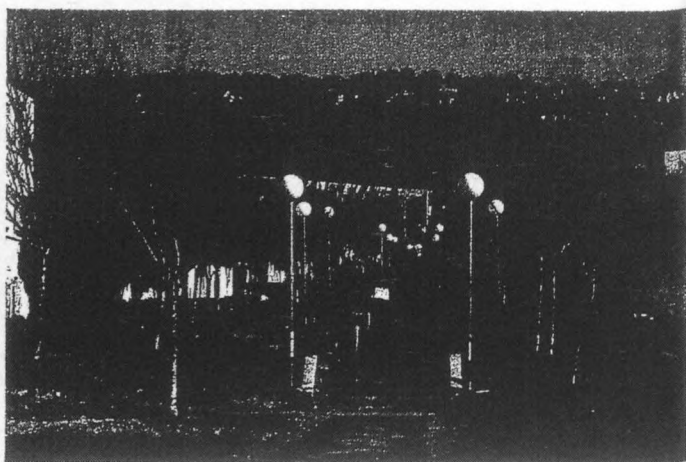
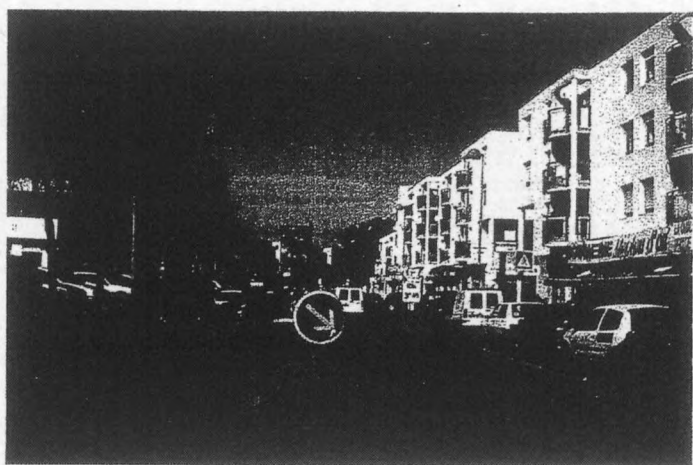
La Frescoule, photographies Claude Paris ©



Annexe C10

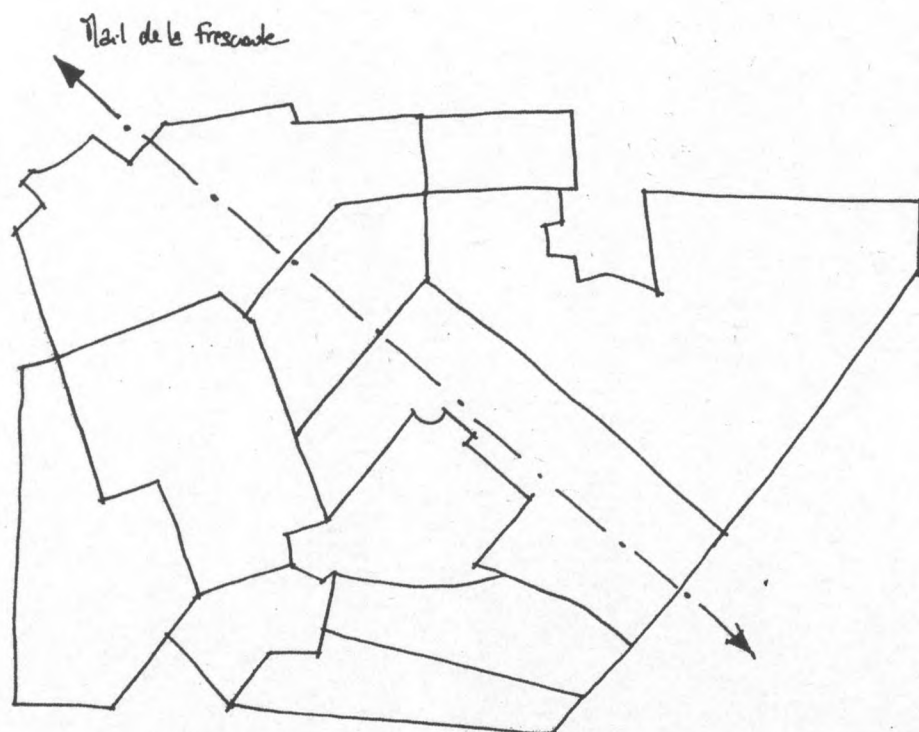


La Frescoule, photographie extraite de *Architecture Mouvement et Continuité* n° 82, plaquette conçue en partenariat avec l'EPAREB- 1997



Annexe C11 - Le Liourat, photographies Claude Paris ©

Annexe C12



Les ZAC : découpage en îlots, schémas de l'auteur d'après documents d'archives

